

Sous la direction de **Patrick Pillon**

Questions contemporaines

LA FAIM PAR LE MARCHÉ

Aspects sénégalais de la mondialisation

Questions contemporaines

Série Globalisation et sciences sociales

L'Harmattan

La faim par le marché

Aspects sénégalais de la mondialisation

Questions Contemporaines

Collection dirigée par
B. Péquignot et D. Rolland

Chômage, exclusion, globalisation... Jamais les « questions contemporaines » n'ont été aussi nombreuses et aussi complexes à appréhender. Le pari de la collection « Questions Contemporaines » est d'offrir un espace de réflexion et de débat à tous ceux, chercheurs, militants ou praticiens, qui osent penser autrement, exprimer des idées neuves et ouvrir de nouvelles pistes à la réflexion collective.

Derniers ouvrages parus

Stéphane Scrive, *L'Europe au temps des Neuf ou la fin des illusions*, 2012.

Marie Saiget, *L'ONU face aux violences sexuelles de son personnel*, 2012.

Vanessa Fargnoli, *Viol(s) comme arme de guerre*, 2012.

Jean-Jacques LEDOS, *Petite contribution à l'histoire de la radio*, 2012.

Jean-Jacques LEDOS, *Petite contribution à l'histoire de la télévision*, 2012.

Julien DENIEUIL, *Concentration éditoriale et bibliodiversité*, 2011.

Roland GUILLON, *La Méditerranée à l'épreuve de la globalisation*, 2012.

Esther RESTA *La société patriarcale face à la résistance des femmes*, 2012.

Esther RESTA, *Du matriarcat au patriarcat*, 2012.

Saïd KOUTANI, *Le devenir du métier d'ingénieur*, 2012.

Bernard GOURMELEN, *Handicap, projet et réinsertion. Analyse des processus identitaires pour les travailleurs handicapés*, 2012.

Eric SARTORI, *Le socialisme d'Auguste*, 2012.

Jean-Christophe TORRES, *Du narcissisme. Individualisme et amour de soi à l'ère postmoderne*, 2012.

Yvon OLLIVIER, *La Désunion française. Essai sur l'altérité au sein de la République*, 2012.

Joachim MARCUS-STEIFF, *La société sous-informée*, 2012.

Mikaël LACLAU, *Le Grand Plan : nouvelles stratégies de la globalisation capitaliste*, 2012.

Michel JUFFÉ, *Quelle croissance pour l'humanité ?*, 2012.

Sous la direction de
Patrick Pillon

La faim par le marché

Aspects sénégalais de la mondialisation

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2012
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-56985-0
EAN : 9782296569850

SOMMAIRE

Patrick PILLON Le Sénégal dans la mondialisation des marchés (Avant-propos)	9
DES DISPOSITIFS PUBLICS GLOBALISÉS AUX DÉSÉQUILIBRES D'UN PAYS PÉRIPHÉRIQUE	
Laurence BOUTINOT, Patrick PILLON Capitalisme, productions agricoles et besoins alimentaires : quelles perspectives face à l'épuisement des sources d'énergie d'origine minière et face à l'apex démographique ?	17
Agnès ADJAMAGBO, Alioune DIAGNE, Stéphanie DOS SANTOS, Pierre LÉVI, Anne-Sophie ROBILLARD Le Sénégal dans la transition : aspects démographiques et socioéconomiques	49
Aïssatou DIALLO, Marc RAFFINOT Endettement et dépenses publiques : le cas du Sénégal	75
François Joseph CABRAL Les principaux foyers d'insécurité alimentaire au Sénégal	93
Patrick PILLON Processus de dépossession et mise en forme de la question alimentaire sénégalaise sous hégémonie néolibérale	113
Awa BA Un système de production innovant pour lutter contre la pauvreté : le cas du microjardinage à Dakar	159
DU MARCHÉ MONDIALISÉ AUX TENSIONS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES	
Diadié DIAW, François-Seck FALL, Ibrahima THIAM L'industrie agroalimentaire sénégalaise : poids dans l'économie nationale et positions extérieures de ses filières	177

Patrick PILLON, Idrissa WADE La construction d'une production alimentaire sans protection de marché : difficulté ou gageure ? Le cas du riz sénégalais	195
Christian CORNIAUX, Djiby DIA, Astou DIAO CAMARA, Guillaume DUTEURTRE Les importations laitières : vraie question ou faux problème ? Le lait comme révélateur des enjeux du développement agricole au Sénégal dans un contexte de mondialisation	221
Bilkiss ASSANI, Amadou Tamsir DIOP, Ibra TOURÉ, Abdrahmane WANE Crise des marchés mondiaux et nationaux des aliments de bétail : l'adaptation organisationnelle des pasteurs du Ferlo	241
Xavier LE ROY Crédit et production agricole dans la vallée du Sénégal	255
BIODIVERSITÉ ET LIEN SOCIAL AU RISQUE DES COMPÉTITIONS DE MARCHÉ	
Jean-Pierre CHAUVEAU, Alassane SAMBA Un développement sans développeurs ? Histoire de la pêche artisanale maritime et des politiques de développement de la pêche au Sénégal	267
Massal FALL Mondialisation et accords internationaux de pêche : Sénégal-Union européenne et Sénégal-Mauritanie	287
Djiga THIAO Enjeux de consommation de produits halieuthiques au Sénégal dans un contexte de recomposition de marché	303
Oumar DIOP, Géraud MAGRIN Le poisson du <i>ceebu jën</i> est-il durable ? La pêche maritime sénégalaise face au défi alimentaire	317
Adama MBAYE Chaîne de valeur du poisson et impacts sur la sécurité alimentaire au Sénégal	345
Les auteurs	359

LE SÉNÉGAL DANS LA MONDIALISATION DES MARCHÉS (AVANT-PROPOS)

Patrick PILLON

La faim par le marché : aspects sénégalais de la mondialisation traite des conséquences de l'élimination tendancielle des cloisonnements en marchés nationaux pour l'un des 48 pays les moins avancés du monde. L'entrée analytique est la question alimentaire, pensée en association à la place de l'agriculture, au contrôle de la nourriture et à celui du système économique et social en place, toutes dimensions importantes des configurations contemporaines induites par le mode d'accumulation financiarisé et mondialisé. La mondialisation des marchés reformule entièrement les règles d'agencement économique par la minimisation de l'importance de l'État qui était devenu un acteur central dans les années 1930, et par l'instauration d'un marché se voulant unifié. L'objectif est ancien, mais il ne s'est imposé qu'à deux reprises (Berger, 2003, 2006) : il renouvelle la lutte pour l'hégémonie mondiale en mettant l'accent sur le contrôle de l'agriculture, de l'alimentation et de l'agroalimentaire par la biogénétique appliquée à l'agriculture, sur la dérégulation des politiques publiques agricoles et sur la position d'acteur central dévolue au secteur privé. Sa conséquence la plus explicite est la multiplication des entreprises transcontinentales qui marque un passage à un niveau accru de concentration du capital, ainsi qu'un déplacement du pouvoir de direction sur l'économie, et par ricochet, sur les sociétés. Les éliminations de producteurs des secteurs agricoles, les tensions sur les corps sociaux, les accroissements d'écart de revenus et les augmentations du nombre d'individus touchés par la pauvreté et par les inadéquations alimentaires entraînent des marginalisations individuelles et

nationales renforcées, l'Afrique subsaharienne étant alors l'une des deux composantes continentales les plus affectées.

L'appel à contributions a placé l'accent sur les mécanismes de concentration et sur les éliminations d'agriculteurs (d'ouvriers et d'employés) en tant que traits du système accentués par la mondialisation. L'un des problèmes politiques majeurs contemporains est dès lors le durcissement de la question sociale, dans un monde où les besoins d'emploi, d'alimentation et d'accès aux biens sociaux et aux services publics s'accroissent avec la montée démographique, comme avec des tendances politiques et économiques qui vont à l'encontre de leur satisfaction. Le cadre scientifique de l'ouvrage est la configuration d'une minorité de nations et de transnationales qui détiennent le contrôle de la production agricole, agroalimentaire et alimentaire mondiale dans le cadre d'une lutte pour l'hégémonie qui est potentiellement vecteur de conflit militaire. Les situations contemporaines et les risques qu'elles représentent sont alors doubles : d'une part, comme le signale Bertrand Hervieu (1996 : 111-112), des stocks alimentaires mondiaux dont le suivi et le contrôle se perdent parce qu'ils s'entreposent souvent dans des pays qui n'appartiennent pas à l'OCDE et sont difficiles à évaluer, et parce qu'ils relèvent davantage du secteur privé. Ils « échappent à l'intervention des États et entrent dans des circuits commerciaux de moins en moins visibles ». D'autre part des risques de dissolution des agricultures et des corps sociaux des pays les moins nantis, dont on voit mal ce qui pourrait en sortir de positif. Le Tiers Monde se diversifie et des économies continentales émergent ; mais dans le même mouvement, des pays et des populations s'installent dans la pauvreté et dans la dépendance alimentaire, et ce, jusque dans les pays riches : il y a en 2010 davantage de pauvres et de sous-alimentés qu'en 1991-1992, période de référence des Objectifs du millénaire pour le développement. La richesse s'est accrue ; la production alimentaire a augmenté à un rythme plus rapide que la démographie. L'alimentation qui a été la préoccupation majeure de l'histoire de l'humanité n'en est théoriquement et pratiquement plus une, et la sous-alimentation n'est plus affaire de donne climatique ou environnementale. Contraintes et dégradations corporelles sont désormais largement le fruit des relations économiques et politiques, et il est sans doute plus d'individus que jamais à être victimes de déficiences alimentaires. Les avancées technologiques enregistrées vont avec une condamnation de l'essentiel des populations mondiales à la misère.

Une autre orientation de la direction de l'ouvrage est l'adoption du référent de l'ancrage alimentaire des populations dans la production agricole nationale ou régionale et non pas dans le marché. L'ouverture des marchés affaiblit et élimine les agricultures les moins concurrentielles qui sont avant tout celles des pays les plus pauvres, jusqu'ici protégées. Or dans « une

perspective démographique qui évalue à 8,5 milliards d'hommes la population mondiale en 2025, [dont] 7 milliards vivront dans les pays dits « en voie de développement », qui n'assurent pas aujourd'hui leur couverture alimentaire » (Hervieu, 1996 : 13), les difficultés multiples qui découlent de l'ouverture aux marchés ne font que s'accroître. Ainsi, et en retenant l'option d'une production agricole nationale apte à nourrir sa population, l'agriculture subsaharienne devrait-elle produire trois fois plus d'ici à 2050 et celles d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes augmenter la leur de 70 à 80 % (Hervieu, 1996 : 133). Or la démarche inverse est en place, avec ses difficultés sociales et ses risques potentiels. Le système de production capitaliste ne saurait ainsi se résumer au « progrès » : il est tout autant constitutif de risques (dont certains majeurs) que de solutions d'avenir, des risques qui sont avant tout de nature environnementale (Beaud, 1997), mais qui sont aussi, et il n'y a pas lieu de les mésestimer, d'affrontements politiques et sociaux, voire d'affrontements armés.

L'ouvrage se présente sous trois approches qui constituent autant de clé de lecture et de liaisons entre les contributions : dispositifs publics et traits économiques transversaux (« Des dispositifs publics globalisés aux déséquilibres d'un pays périphérique »); situations agricoles et agroalimentaires (« Du marché mondialisé aux tensions agricoles et agroalimentaires ») et pressions sur la biodiversité et sur les corps sociaux (« Biodiversité et lien social au risque des compétitions de marché »). Les contributions valident les orientations scientifiques de l'ouvrage, y compris celles d'entre elles qui valorisent des aspects jugés positifs de la mondialisation des marchés et de la globalisation des dispositifs publics : les réunions de concertation pour l'une et une remontée du prix du riz à la production pour l'autre. Le contenu de l'ouvrage s'articule en trois points qui constituent autant de clés de lecture alternatives ou complémentaires aux parties qui en structurent la présentation : processus de dépossession agricole et alimentaire des populations et des collectivités, difficultés économiques et sociales renforcées, et tensions et misères sociales accrues.

Un processus de dépossession productive et alimentaire

Dans « Capitalisme, productions agricoles et besoins alimentaires : quelles perspectives face à l'épuisement des sources d'énergie d'origine minière et face à l'apex démographique ? » Laurence Boutinot et Patrick Pillon mettent l'éclairage sur l'arrivée à domination des transcontinentales et sur l'entrée dans une configuration de contrôle des productions et des producteurs agricoles, alimentaires et agroalimentaires mondiaux. Pour les pays les moins avancés ou en voie de développement, devrait s'ensuivre un accroissement de la dépendance.

Dans sa contribution sur « Les principaux foyers d'insécurité alimentaire au Sénégal », François Joseph Cabral indique que les petits agriculteurs sont relativement moins affectés par la sous-alimentation que les agriculteurs de moyennes et de grandes superficies car ils produisent d'abord pour la satisfaction de leurs besoins alimentaires. Ce qui tend à montrer que des marchés dépourvus de protection peuvent être largement défavorables aux agriculteurs d'économie périphérique et qu'ils pénalisent jusqu'aux mieux armés d'entre eux.

Dans « Processus de dépossession et mise en forme de la question alimentaire sénégalaise sous hégémonie libérale », Patrick Pillon replace le Sénégal dans le processus enclenché en Europe de l'Ouest à la fin du XVII^e siècle, dont la seconde mondialisation marquerait l'entrée dans une phase terminale. L'objectif visé est l'accaparement alimentaire par le marché, et il y est montré que les dispositifs néolibéraux mettent fin aux distributions alimentaires des États par la coopération ; les populations sahéniennes auront ainsi vu des dépossessions environnementales périodiques céder la place à des dépossessions économiques permanentes.

Les trois contributions qui viennent à la suite traitent de situations halieutiques, avec pour référence commune la raréfaction des ressources. La première montre un durcissement des relations entre pays, la seconde, l'étendue des atteintes aux ressources et les conséquences de celles-ci sur l'alimentation des populations et la dernière, la généralisation des tensions tant entre pêcheurs qu'entre transformateurs et commerçants.

Dans « Mondialisation et accords internationaux de pêche », Massal Fall brosse l'évolution des accords de pêche entre le Sénégal et l'Union européenne d'un côté et le Sénégal et la Mauritanie de l'autre. Il montre que des négociations d'accords de pêche entre pays du Sud voisins évoluent à l'image de ceux entre pays du Sud et du Nord, les pressions de marché provoquant des mécanismes de tension qui deviennent ordonnateurs d'une guerre de tous contre tous qui n'a pour limite que la disparition de la ressource.

Dans « Enjeux de consommation des produits halieutiques au Sénégal », Djiga Thiao traite des ponctions sur les produits marins. Dix des quatorze espèces les plus recherchées sont exposées à des surexploitations ou à des risques de surexploitation dans les eaux sénégalaises, et l'une de ces espèces est menacée d'extinction. Les demandes extérieures renchérissent le coût du poisson sur les marchés intérieurs, et amènent les populations sénégalaises à consommer des espèces de moindre prix, et jusqu'à celles qui étaient auparavant méprisées.

Dans « Chaînes de valeur du poisson et impacts sur la sécurité alimentaire au Sénégal », Adama Mbaye traite des filières de commercialisation et de traitement du poisson. Il brosse une situation de

foire d'empoigne généralisée dans un cadre de marchés hiérarchisés. Les mareyeurs sénégalais affrontent les transformateurs artisanaux sénégalais ; les nationaux d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, installés au Sénégal, court-circuitent leurs concurrents sénégalais et transfèrent le poisson sur d'autres marchés africains ; les marchés des pays centraux qui sont aptes à payer de meilleurs prix, concurrencent tous les autres sur les espèces les plus cotées. Le même emballement se voit à la production, où se croisent bateaux de pêcheurs artisanaux et industriels, sénégalais, ou de nations étrangères, les uns opérant dans le cadre d'accords, d'autres hors accords... C'est à ces situations que se confrontent des États sans grandes possibilités de réaction qui ont été affaiblis par les pratiques néolibérales ; des revendications de « souveraineté alimentaire » se font jour, ainsi que des mobilisations qui protestent contre les dérégulations et qui revendiquent une protection des intérêts professionnels.

Des difficultés économiques et sociales accrues

Les filières agricoles et agroalimentaires sénégalaises sont maintenant plus particulièrement menacées par ces concurrences, différents autres secteurs ayant déjà été touchés. Diadié Diaw, François-Seck Fall et Ibrahima Thiam le font ressortir dans leur contribution sur « L'industrie agroalimentaire sénégalaise : poids dans l'économie nationale et positions extérieures de ses filières », dans laquelle ils montrent qu'un secteur économique de premier plan voit ses niveaux de productivité disqualifiés par ceux de la production agricole. Des agricultures qui emploient des individus qui seraient autrement sans ressources en sont pénalisées et la présence de ces derniers pénalise à leur tour les domaines sectoriels conjoints.

La même interrogation sur l'avenir d'activités essentielles à de nombreux individus est à l'origine de la présentation de Patrick Pillon et Idrissa Wade sur « La construction d'une production alimentaire sans protection de marché : difficulté ou gageure ? Le cas du riz sénégalais » qui essaie de repérer les moyens par lesquels une filière qui est à différents égards déterminante pour le Sénégal et dont le profil productif est apparemment plus ou moins incertain, peut se maintenir en situation de concurrence généralisée.

D'autres filières agricoles et d'autres aspects sont mis en valeur par Christian Couniaux, Astou Diao Camara, Djiby Dias et Guillaume Duteurtre dans « Les importations laitières : vraie question ou faux problème ? Le lait comme révélateur des enjeux du développement agricole au Sénégal dans un contexte de mondialisation ». La mondialisation y est montrée au travers de la dynamisation de la demande et de la différenciation de l'offre ; elle l'est aussi dans un renforcement des tensions autour des politiques publiques, des

activités productives et de l'appauvrissement de la biodiversité (Barrau, 1983).

Dans « Crédit et production agricole dans la vallée du Sénégal » Xavier Le Roy place l'accent sur deux conséquences de la marchandisation des rapports au sein de la filière rizicole sénégalaise : la recherche de crédit et la concentration des terres, des dimensions qui n'étaient pas constituées en tant que lieux de tension sous économie administrée. À partir du secteur rizicole, l'auteur montre le rôle des mécanismes bancaires et de marché dans la production de pauvres et de relégués.

La contribution de Oumar Diop et de Géraud Magrin sur « Le poisson du *ceebu jën* est-il durable ? La pêche maritime sénégalaise face au défi alimentaire » approche la filière halieutique sur la longue durée ; elle insiste sur la dégradation des conditions d'exercice de la pêche, du travail des pêcheurs et d'existence des ménages. L'halieutique est menacée, et son effondrement laisserait des familles sans ressources financières et alimentaires : comme le rappellent les auteurs, les possibilités d'intervention de l'État sur les acteurs, sur les marchés et sur le contrôle des ressources ont été fortement réduites à un moment où des régulations auraient été utiles à la préservation des stocks.

Des corps sociaux sous tension

Comment se gèrent les questions de collectivité nationale dès lors que l'État est soumis aux pays bailleurs de fonds et aux institutions internationales ? La paupérisation qui se renforce est largement liée à l'endettement (Raffinot, 2008), et ce sont ces situations de tension sur les corps sociaux et dans les relations entre ces derniers et les États qui relient les contributions qui suivent et qui désignent leurs apports.

« Le Sénégal dans la transition : aspects démographiques et socioéconomiques », de Agnès Adjamagbo, Alioune Diagne, Stéphanie Dos Santos, Pierre Lévi et Anne-Sophie Robillard, appréhende le Sénégal au travers de la démographie, de l'éducation, de l'emploi et de l'urbanisation. Les traits du sous-développement y précisent le cadre des questionnements de l'ouvrage : forte croissance démographique, faible taux d'emploi, proportion d'inactifs élevée, salariat peu représenté et hypertrophie de l'urbanisation. Cette contribution désigne l'incohérence des directives des instances internationales qui mettent l'accent sur l'enseignement après avoir fait perdre au pays les acquis de son corps enseignant.

La contribution d'Aïssatou Diallo et de Marc Raffinot, « Endettement et dépenses publiques : le cas du Sénégal », renvoie aux processus de paupérisation qui se sont développés avec la dette et avec l'ouverture des marchés. Des nations riches, créditrices, opèrent des ponctions sur des nations pauvres, débitrices, dont l'origine est un trop plein de liquidités dans les banques des pays du centre et une ouverture des prêts publics au secteur

privé : une situation dont les effets sont connus, et qui avait été longtemps rejetée (Raffinot, 2008). La crise de la dette et son approfondissement s'y montrent ainsi comme étant également le produit de la création de nouveaux dispositifs financiers.

Dans « Un système de production innovant pour lutter contre la pauvreté : le cas du microjardinage à Dakar », Awa Ba se centre sur la pauvreté et sur les rééquilibrages alimentaires. Même à partir des lieux de dépossession qu'elle décrit, la logique d'entreprise est ordonnatrice : embryon de spécialisation du marché, de mise au salariat, de captation par les plus favorisés au détriment vraisemblable des plus pauvres auxquels les projets d'aide étaient théoriquement destinés.

Bilkiss Assani, Amadou Tamsir Diop, Ibra Touré et Abderhamane Wane, dans la « Crise des marchés mondiaux et nationaux des aliments de bétail : l'adaptation organisationnelle des pasteurs du Ferlo », présentent deux aspects essentiels : la transmission des ondes de choc économique au sein d'un marché décloisonné pour l'un ; et pour l'autre, les effets de la dévolution des positions centrales à des acteurs économiques privés qui sont enclins aux ponctions ; on y voit que les concurrences de marché multiplient les tensions.

L'article de Jean-Pierre Chauveau et Allassane Samba : « Un développement sans développeurs ? Histoire de la pêche artisanale maritime et des politiques de développement de la pêche au Sénégal » éclaire les logiques de l'action publique et celles des effets de marché. Les auteurs, qui se centrent sur la longue durée, désignent tant les limites de l'action privée que celles de l'action publique, laquelle reproduit régulièrement ses impasses rationalistes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARRAU J., 1983 : *Les hommes et leurs aliments. Esquisse d'une histoire écologique et ethnologique de l'alimentation humaine*, Paris, Temps actuels, 378 p.
- BEAUD M., 1997 : *Le basculement du monde*, Paris, Éditions La Découverte, 293 p.
- BERGER S., 2003. *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La république des idées », 96 p.
- BERGER S., 2006 : *Made in monde. Les nouvelles frontières de l'économie globale*, Paris, Éditions du Seuil, 362 p.
- BRESSER-PEREIRA L. C., 2010 : "The global financial crisis, neoclassical economics, and the neoliberal years of capitalism", *Revue de la régulation*, 7, 2, <http://regulation.revues.org/index7729.html>, 33 p.
- HERVIEU, B., 1996 : *Du droit des peuples à se nourrir eux-mêmes*, Flammarion, 136 p.

RAFFINOT M., 2008 : *La dette des tiers mondes*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Repères », 128 p.

CAPITALISME, PRODUCTIONS AGRICOLES ET BESOINS ALIMENTAIRES :

QUELLES PERSPECTIVES FACE À L'ÉPUISEMENT DES
SOURCES D'ÉNERGIE MINIÈRE ET FACE
À L'APEX DÉMOGRAPHIQUE ?

Laurence BOUTINOT, Patrick PILLON

« [L'] avenir immédiat a des chances de ressembler au passé immédiat, et dans le passé immédiat, les changements technologiques rapides, s'effectuant dans une économie de production en masse et chez une population où la grande majorité des gens ne possède rien, ont toujours eu tendance à créer une confusion économique et sociale. »

Aldous HUXLEY ¹

« La malnutrition ne sera donc pas dépassée, même en doublant ou triplant la production alimentaire, tant qu'on ne mènera pas de politiques appropriées pour changer le statut des pauvres, qui sont ceux qui, en Amérique latine comme dans le reste du monde, souffrent de la faim. Mais si cela demande une certaine croissance économique, celle-ci n'est pas pour autant suffisante, comme l'expérience de ces trente dernières années l'a démontré : l'économie peut croître rapidement, et la pauvreté et la sous-alimentation peuvent se maintenir et même s'aggraver. »

Jacques MONCHOL ²

1. *Le meilleur des mondes* [1932], Paris, Plon, coll. « Pocket », 1977, p. 14.

La mondialisation en tant que bouleversement des conditions d'existence

Financiarisation, élimination d'agriculteurs et aggravation des situations alimentaires

Dans cette contribution, nous examinerons les impacts de la mondialisation sur la question alimentaire sénégalaise, que nous aborderons au travers des politiques publiques, de la production agricole et des configurations de marché. En 2005, le Sénégal se situe à la 155^e place – sur 175 – dans l'Indicateur annuel de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et, depuis la crise de la dette, il s'inscrit dans la catégorie internationale des économies « les moins avancées » (Raffinot, 2008 : 4, 19). À travers l'exemple de ce pays, nous verrons que ce sont les configurations sociales générées par l'ouverture au marché des pays les plus pauvres et de leurs paysanneries qui sont visées par l'analyse³, le décloisonnement des économies nationales constitué par l'ouverture étant compris en effet comme devant avant tout susciter l'accroissement des échanges commerciaux et la remise en forme des conditions d'exercice économique et politique sur des bases plus favorables aux pôles dirigeants. Nous faisons toutefois l'hypothèse que ce cadre de l'action renouvelé n'améliorera ni les situations économiques ni les situations alimentaires d'une large partie des populations mondiales, et qu'il devrait accroître leur dépendance économique et alimentaire.

Dans un contexte qui a été radicalement transformé, l'augmentation de la pauvreté, de la sous-alimentation et des inégalités de patrimoine et de revenu entre les individus et les pays est au cœur des enjeux majeurs du moment (Lautier, 2002). La réduction de la pauvreté et de la sous-alimentation s'inscrit dans les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD⁴) mais leur quantification fluctue avec des situations économiques (Salama, 1995 : 357 ; Lautier, 2002) qui sont productrices de crises spécifiques, de nature financière (Servet, 2010a : 166-168) ; le dénombrement des individus concernés est par ailleurs sujet à manipulations. Pour autant, certains aspects

2. « Croissance économique, pauvreté et malnutrition en Amérique latine », *Tricontinental* : « Famines et pénuries. La faim dans le monde et les idées reçues », n° spécial, « Petite collection Maspero », 1982, p. 33.

3. Les populations du Tiers Monde sont majoritaires : 122 nations et 4,8 milliards d'individus (Ziegler, 2005 : 128-129) sur un peu plus de 190 nations et 6 milliards d'individus. Dans la seconde moitié des années 2000, 28 millions d'agriculteurs disposent du niveau technologique du tracteur, 250 millions de celui de l'animal de trait et 1 milliard n'ont que leurs bras (Parmentier, 2009 : 20).

4. Pour les dix années qui suivent le milieu des années 1980, Pierre Salama (1995 : 342) écrit que les « facteurs explicatifs de la pauvreté sont nombreux », parmi lesquels l'inflation, son accélération et la crise économique

de la mondialisation apparaissent en pleine lumière : tout d'abord, la question de la pauvreté, remise à l'ordre du jour dans les pays centraux, figure désormais de manière primordiale partout ailleurs ⁵ (Gadrey, Jany-Catrice, 2009 : 7). Ensuite, la mondialisation constitue un processus d'exclusion massive de l'agriculture, dont relèvent les deux tiers ou les trois quarts des individus touchés par la pauvreté et la sous-alimentation (Mazoyer, 2002 : 3-4 ; Beauval, Dufumier, 2006 : 739). L'analyse nécessite cependant quelques repères.

Dans la mesure où il n'est pas de situation alimentaire et de pauvreté massive qui ne relève d'une construction sociale et de rapports de production, « il est désormais impossible de soutenir que la racine du problème de la pauvreté réside chez les pauvres eux-mêmes » (Lautier, Salama, 1995 : 254) : cette assertion est à mettre en regard des 854 millions d'individus sous-alimentés des années 1990-1992 qui servent de référence aux OMD de l'Organisation des Nations unies ; selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2006 : vi), ce chiffre n'aurait guère évolué jusqu'en 2006, mais, selon le rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, il se serait accru de 28 millions entre 1995 et 2004 (Ziegler, 2005 : 68). En effet, avec la décennie 2000, s'est ouverte une période de hausse des prix alimentaires et de difficultés d'accès à la nourriture : cette hausse, qui s'est plus particulièrement accusée en 2006 et en 2007, stimulée par des aléas climatologiques et par une spéculation accentuée par la financiarisation de l'économie ⁶ (Servet, 2010a : 65-68, 230), traduit aussi un basculement du contexte alimentaire mondial qui est fait d'une augmentation durable des besoins, et constitue un « défi à long terme » (Harder, Jung, 2008). Le Sénégal enfin, relève désormais d'un marché mondial qui rejette les protections des marchés intérieurs, comme le rappelle Jean-Michel Servet (2010a : 66, 230), en citant une analyse de Frédéric Lançon *et al.* (2004), alors que toute sécurité alimentaire autre que rhétorique doit reposer sur une production agricole intérieure (Hervieu, 1996 : 14-18). Les variations d'offre et de prix du marché sont sans ambiguïté à cet égard. Il s'agit également avec cette affirmation d'un

5. La généralisation de l'État-providence en Europe continentale a fait que « la question de la pauvreté [a perdu] son rang de problème majeur de gouvernement, pour n'être plus qu'un objet de technique de gestion sociale » évacué de l'imaginaire politique. « Mais avec le tournant libéral des années 1980, l'apparition d'un chômage durable et massif et l'apparition d'individus exclus des droits sociaux, cette logique constamment réintégratrice trouve ses limites. D'une logique centripète de réincorporation dans le champ de l'État-providence, on passe à une logique de gestion de l'exclusion sociale » (Lautier, Salama, 1995 : 251).

6. Entre février 2007 et 2008, les prix des produits alimentaires passent des indices 139 à 219 : les augmentations touchent surtout les céréales (qui vont de l'indice 152 à l'indice 281) et les produits laitiers (des indices 176 à 218). En 2008, le riz atteint son niveau le plus élevé en dix ans, le soja le sien sur 34 ans (Servet, 2010a : 66).

postulat, mais qui va à l'encontre de l'inscription de « la sécurité alimentaire » dans le marché que promeut l'hégémonie néolibérale, et plus avant, qui en récuse après d'autres la validité⁷. En effet, le mode de capitalisation financiarisé et mondialisé aggrave les aléas alimentaires pour des couches sensibles des populations mondiales⁸ (Salama, Valier, 1995), ainsi que l'illustre l'impact de la crise financière qui a secoué l'Indonésie à partir de 1996 (Gérard, 2000). Les risques encourus sont alors d'autant plus grands qu'ils se renforcent d'interventions incontrôlées des secteurs financiers ainsi que des positions dominantes des transnationales de l'agroalimentaire et du commerce de détail⁹.

Les compétitions de marché au détriment d'existences humaines

Deux points importent plus particulièrement qui s'ancrent dans la mondialisation des marchés. Le premier est qu'une plus grande proportion de la production agricole et alimentaire passe sous le contrôle des firmes transcontinentales, dans un cadre d'asymétries économiques accrues qui compromettra en bien des lieux, les capacités de production agricole autonome. Le second est que les mises en formes néolibérales ont fait entrer le marché alimentaire dans une période de tensions de prix et de difficultés d'accès qui s'inscrit dans la durée¹⁰ (Harder, Jung, 2008 ; Fan, 2010 : 1-3) :

7. En économie de marché concurrentiel, les hausses de prix, les baisses de revenu et les spéculations commerciales se transmettent : dès les années 1860, les hausses se propagent en Inde le long des voies navigables et des lignes de chemin de fer, à des distances éloignées des zones de famine. Les conditions locales ne sont plus déterminantes, et les causalités des famines sont liées au travail plutôt qu'à la production de nourriture (Durand-Dastès, 1982 : 19-20).

8. La globalisation instaure de multiples sources d'appauvrissement dont les ponctions financières sont le support essentiel (Servet, 2010a : 53, 95, 104-105). « Entre 1995 et 2005, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, le revenu des 20 % les plus pauvres ne s'est accru que de 1,5 % par an contre 1,8 % pour les autres quintiles » (Servet, 2010a : 93). « Aux États-Unis, entre 1929 et 1948, la part des revenus reçus par les 5 % de la population ayant les revenus les plus élevés était tombée du tiers à moins de 20 % pour remonter ensuite. Entre 1989 et 2000, elle est passée de 54,42 % à 57,70 %. La part de la croissance [...] allant aux salaires s'est réduite d'un dixième en un quart de siècle en tombant de 56,5 % à 51,7 % entre 1981 et 2006 » (Servet, 2010a : 114).

9. En 2004 les 500 premières transcontinentales contrôlent 52 % du produit mondial brut ; de 1999 à 2004, les réserves financières des 374 premières sociétés transcontinentales ont doublé et elles augmentent au taux de 11 % l'an depuis 2003 (Ziegler, 2005 : 16, 41-42). À la même date, une dizaine de compagnies contrôlent 40 % de la production de semences certifiées et à l'exception de la Chine, « la quasi-totalité du marché des semences transgéniques est [détenue] par seulement sept firmes transnationales : Monsanto, Aventis, Syngenta, DuPont, Dow Chemical, BASF et Bayer CropScience » (Dufumier, 2006 : 694).

10. Notamment avec le marché mondial du riz où les principaux producteurs et consommateurs se superposent et partagent les mêmes contraintes environnementales. La part de la production commercialisée y est plus faible que pour le blé et en cas de pénurie, les

les besoins augmentent, portés par les trois processus indépendants de la croissance démographique, de l'accroissement de la consommation alimentaires par tête et du surgissement de besoins agricoles autres qu'alimentaires. Aucune de ces dimensions n'est indépendante du système global et de son histoire¹¹. Les tensions alimentaires devraient encore s'accroître, avec moins d'individus aptes à leur faire face, et avec un plus grand nombre d'entre eux placés dans ce *no man's land* de l'existence où l'alimentation accapare l'essentiel des préoccupations et des revenus. Avec une quarantaine de millions de décès sur la soixantaine de millions qui s'enregistrent annuellement sur la planète, la sous-alimentation est la première cause de mortalité annuelle (Tricontinental, 1982 : 5 ; Millstone, Lang, 2003 : 12 ; Ziegler, 2005 : 118). Ce sont là morts prématurées et non accidentelles, dont la causalité s'ancre largement dans un système d'accumulation et de dépossessions de caractère éminemment mortifère¹² : en effet, et contrairement à ce qui se présente ordinairement, les questions alimentaires ne relèvent pas essentiellement de la production, mais de la politique, au besoin transfigurée en morale pour des raisons institutionnelles¹³. Les rapports sociaux sont à juger premiers pour la compréhension des situations en place, alimentaires ou non, et ces dernières ne sont pas à dissocier du partage des fruits de la croissance et des rapports sociaux qui l'organisent.

Les concurrences de marchés étant destructrices des agricultures les moins compétitives et instauratrices de dépendances alimentaires, toute mise en forme de long terme des questions alimentaires repose sur les productions nationales, et désormais sur des associations régionales, ainsi que le pose Marcel Griffon (2006) dans un état des lieux mondial. Que produit-on actuellement sur la planète et où ? Sur quelles superficies est-il encore possible de produire ou d'intensifier ? Quels continents et quelles parties de

extensions de la demande confrontent des restrictions d'offre : dès 2004, le Sénégal fait face à des hausses de prix et à des difficultés d'approvisionnement (JICA, 2006 : 3-2, 3-3).

11. La pression sur les demandes alimentaires s'accompagne de destructions de terres agricoles, de ponctions critiques d'eau, de manque de terres cultivables supplémentaires, de changement climatique et de stagnation des rendements de la Révolution verte.

12. La sous-alimentation minimise les détresses alimentaires : avec la malnutrition, les problèmes physiologiques touchent le tiers de la population mondiale, soit deux milliards sur six (Millstone, Lang, 2003 : 8). Les 2/3 des individus touchés par la pauvreté et par les insuffisances alimentaires sont des agriculteurs (Beauval, Dufumier, 2006 : 741).

13. Les analyses institutionnalisées se retranchent fréquemment derrière des approches humanistes (Lautier, 2002 : 137-141) ainsi : « Aucun être doué de conscience ne peut nier qu'il y a un impératif moral à venir en aide aux personnes qui sont dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins alimentaires [...] » (FAO, 2006 : vi) ou l'« On produit sur notre planète plus de vivres qu'il n'en faut pour la totalité de ses habitants, mais des forces politiques, économiques, écologiques et sociales rendent leur production, leur distribution et leur consommation inéquitable. *Le monde a besoin de justice alimentaire* ». (Millstone, Lang, 2003 : 8, souligné par ces auteurs.)

continent sont et seront en déficit alimentaire ? Et de combien au regard de leurs populations ? Quels pays ou sous-continentes seront à l'inverse excédentaires, et dans quelle mesure pourront-ils être un recours... ? Marcel Griffon propose une logique d'échanges complémentaires d'un continent à l'autre, pointant ainsi vers des remèdes extérieurs au marché concurrentiel. Ne pourrait-on pas en effet penser que la résolution des problèmes vitaux d'une majorité des populations mondiales appelle non pas tant une régulation — qui, en place un jour, disparaît le lendemain — que l'instauration d'une autre logique de rapports sociaux ? La même question se pose pour les tensions environnementales, avec des conséquences qui pourraient être plus drastiques encore.

Ces états des lieux et ces projections sont utiles à l'appréhension des situations de 2050, à l'arrivée à un apex démographique de 8 à 10 milliards (Collomb, 1999 : 2 ; Millstone, Lang, 2003 : 14 ; Fan, 2010 : 3). Mais les conclusions qui s'en tirent sont en partie incertaines, puisqu'elles ne sauraient tenir compte des situations politiques et sociales futures : proportions de pauvres et incertitudes des marchés, concurrences alimentaires et de biocarburant sur les produits agricoles..., ni non plus le nombre d'individus rejetés de la production ou l'état des rémunérations salariales, tous points déterminants pour l'accès à la nourriture¹⁴. Et c'est bien en cela que consiste l'un des problèmes politiques et éthiques centraux que pose un système englobant, unique dans l'histoire universelle car capable à la fois de promouvoir une faim de masse par l'économie, tout en ayant résolu la question de la faim par la production (Hervieu, 1996). Que l'origine économique de la sous-alimentation ait été de longue date identifiée et désignée, y compris à la Société des nations (Cépède *et al.*, 1983 : 3-4), ne change rien, comme il se constate.

La concurrence est un autre trait majeur du système capitaliste ; ses conséquences sont multiples, sans être pour autant nécessairement favorables aux agricultures ou à l'offre alimentaire. La survie économique des activités n'y repose pas sur les rendements, mais sur la productivité mesurée en équivalents annuels en céréales par actif (Bairoch, 1992 : 10). Des niveaux de productivité élevés vont avec des rendements relatifs plus bas, et inversement. Lorsque les rendements en blé étaient aux États-Unis de 23 quintaux à l'hectare, ils l'étaient de 50 en France : mais la « productivité dans l'agriculture nord-américaine [était] environ trois fois plus élevée que celle de l'agriculture française ». À défaut de protections douanières, la production quantitativement la plus performante se retrouvera en difficulté, alors qu'elle contribue à l'amélioration des offres alimentaires.

14. Telle est l'origine des « nouveaux pauvres », salariés qui cumulent plusieurs emplois mais demeurent sous le seuil de pauvreté ; la sous-alimentation de la fin des années 2000 est indépendante de la production alimentaire mondiale (Millstone, Lang, 2003 : 26).

Sauf retournement politique majeur, cette concurrence éliminatoire ne devrait pas favoriser les paysans parcellaires dont le maintien importe peu à un système qui ne vise pas la satisfaction des besoins – même vitaux – mais celle des demandes solvables¹⁵. Le maintien des petits producteurs n'est pas conforme aux visées d'accumulation supérieure en capital, en forces productives et en parts de marché que promeut la mondialisation : les conditions d'offre et d'accès à l'alimentation n'ayant pas changé à échéance 2050, il ne faut pas vraiment attendre des processus d'exclusion agricole qu'ils se ralentissent, et encore moins que soient mis en place des rapports sociaux aptes à satisfaire les besoins vitaux de tous¹⁶.

Mondialisation, éliminations d'agriculteurs et pertes d'autonomie agricole périphériques

De deux modes d'accumulation et de leurs conséquences agricoles

Les périodisations qui font suite à la seconde guerre mondiale ont des effets opposés sur les paysanneries. La première va des lendemains de la guerre à la crise du pétrole de 1973, qui renvoie à un affrontement sur la répartition des plus-values (Servet, 2010a : 17-18, 35-36) à laquelle la mondialisation aurait apporté une réponse. Le mode d'accumulation y est de type fordiste, centré sur l'État, et les échanges commerciaux sont internationaux ; les États-Unis commencent les distributions alimentaires et la Communauté européenne fait de même à la fin des années 1960¹⁷. Les agricultures tropicales voient le lancement de la Révolution verte pour les

15. La destruction de l'artisanat textile indien par l'industrie britannique est un exemple classique d'élimination d'une activité qui faisait vivre de nombreuses personnes, le processus ayant également eu lieu avec les soieries de Lyon (France). Destructures et déstructurations sont générales avec la colonisation, ce qui les met aux origines du sous-développement (Davis, 2006). Autre époque, autres rapports de forces, l'élimination de secteurs agricoles français peut être présentée comme posant des questions « de société » (Pisani, 2004).

16. Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le marché mondial unifié confronte une « productivité du travail agricole dans les pays dits « les moins avancés » [qui] s'établit à 46 % de celle des autres pays « en développement » et à moins de 1 % de celle des pays « développés » » ; celle de la Chine n'est qu'à 14,6 % de celle des États-Unis (Servet, 2010a : 38). Les écarts de productivité entre les agricultures étaient de 1 à 10 entre les deux guerres et sont passés de 1 à 2 000 à la fin du XX^e siècle (Bairoch, 1992 : 10-11).

17. Ces aides écoulaient des surplus agricoles (Kervin, 1982 ; Beauval, Dufumier, 2006 : 741 ; FAO, 2008 : 13) et les États-Unis les intègrent à l'expansion de leur agriculture et à celle de leurs entreprises : « [Près] d'un tiers de la valeur du budget de l'aide alimentaire du principal donateur mondial est absorbé par les entreprises agroalimentaires et les compagnies de transport nationales [...] » (FAO, 2008 : 3). Les futurs marchés s'ancreront dans des populations qui auront appris grâce au programme *Food for Peace* à manger américain ou à consommer du lait en poudre danois (Kervyn, 1982 : 47-48).

céréales, oléagineux et coton, et l'économie est largement ancrée dans les territoires nationaux. Le maintien des paysanneries du Tiers Monde y est relativement assuré par le sous-développement en place : en Afrique subsaharienne, les ponctions sur le secteur agricole sont toutefois généralement fortes, l'alimentation insuffisante et le manque de terre sensible (*Tricontinental*, 1982). C'est la période durant laquelle les États-Unis lancent les « politiques de développement » dont les décennies onusiennes concourent à assurer le statut d'évidence (Servet, 2010b).

La seconde périodisation est radicalement différente : les cloisonnements en économie nationale sautent, et la compétition s'exacerbe avec ses conséquences sur les salariés les moins qualifiés et sur les agriculteurs les plus démunis qui deviennent surnuméraires. Ce qui est idéalement visé est une mise en concurrence de l'ensemble des firmes et des producteurs mondiaux, après élimination des taxes d'importation ; le capital financier domine le capital productif¹⁸, les offres d'emploi se réduisent et les employés qualifiés de la finance reçoivent des rémunérations hautement bonifiées (Servet, 2010a : 56-59). Les inégalités de revenu et de patrimoine entre individus et pour partie, entre pays, s'accroissent¹⁹, et les exclusions de producteurs et de salariés agricoles s'intensifient : les pays du Sud en fournissent les cohortes les plus larges. Si ce mode d'accumulation a des impacts dès la fin des années 1970, c'est entre septembre 1986 et décembre 1993 – années durant lesquelles se tiennent les négociations de l'*Uruguay Round* au sein de l'Accord général sur les échanges commerciaux et sur les droits de douane (ou GATT) – qu'il touchera l'agriculture. À l'achèvement de ces travaux, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est dotée de mécanismes de règlement des différends (Rainelli, 2004 : 85), succède au GATT. Les dérégulations entraînent la refonte des politiques nationales et à partir des années 1980 et 1990, elles favorisent la commercialisation des biotechnologies agro-industrielles par les transcontinentales ; les plantes génétiquement modifiées font leur entrée dans la production agricole durant la seconde moitié des années 1990 (Grain, 2002 : 1 ; Millstone, Lang, 2003 : 42, 44 ; Chetaille, 2006 : 844-846 ; Castellanet *et al.*, 2006 : 757). Le contexte politique est devenu défavorable aux petits agriculteurs : la place des acteurs publics a été réduite, les entrepreneurs privés sont devenus des acteurs centraux, et les

18. Les transactions financières quotidiennes représentent environ cinquante fois le montant des transactions commerciales de services et de marchandises (Jessua, 2001 : 52-53).

19. De 1964 à 2004 le pouvoir d'achat des exportations agricoles (dont vivent 86 pays) tombe au tiers ; à l'inverse, la valeur des biens industriels s'élève (Ziegler, 2005 : 39, 92-93). Les dérégulations financières permettent une prédation systématique (Servet 2010a : 72-74) par laquelle les milliardaires en dollars progressent de 15 % de 2002 à 2003 dans les 52 pays qui forment le continent le plus pauvre au monde : l'Afrique (Ziegler, 2005 : 43-44).

transnationales, qui font peu de cas des producteurs démunis, tiennent le haut du pavé²⁰.

Les transformations agricoles ont une autre composante : dès les années 1950, avec le lancement de la Révolution verte, il est plus particulièrement fait appel à la recherche scientifique. La démarche productiviste entraîne l'augmentation du financement nécessaire à toute nouvelle mise en culture, en aval pour les agriculteurs, et en amont pour la recherche. Sous la première périodisation, la recherche est assurée par les secteurs publics, nationaux et internationaux ; sous la seconde, elle l'est plus particulièrement par les transnationales : les petits agriculteurs qui bénéficiaient de la Révolution verte n'ont plus vocation à bénéficier de la situation modifiée (Beauval, Dufumier, 2006 : 739 ; Castellanet *et al.*, 2006 ; Foyer, 2006 : 731). Ce ne sont toutefois pas tant les aspects techniques de la Révolution verte (ou des biotechnologies) qui entraînent l'élimination de nombreux paysans que les orientations politiques qui se sont inversées d'une périodisation à l'autre, et les modes d'accumulation qui ont été promus. Au travers de la gestion des dettes publiques, les instances internationales éliminent les encadrements publics de la Révolution verte qui ont permis à plusieurs pays asiatiques de sortir de la trappe alimentaire (et peut-être d'un blocage économique).

Au Sénégal, et sous économie administrée, le financement des mises en culture rizicole et des achats de récolte était assuré : l'ouverture du marché du riz, en 1996, élimine l'un et l'autre : elle entraîne la baisse des prix d'achat au producteur, des difficultés de vente et la nécessité d'une demande de crédit qui peut être rejetée, et qui le sera rapidement pour certains. D'une périodisation à l'autre se note le passage d'un traitement d'aides et de protections d'État – avec garantie d'achat et remboursement des avances en nature – à des situations de concurrence qui confrontent les riziculteurs à des incertitudes multiples : de crédit, de prix et de demandes. Ces producteurs se retrouvent placés face à des commerçants nationaux qui mettent en place des filières de sous-rémunération pour les uns, et pour la partie la plus décisive des autres, tendent à se centrer sur les importations (Pillon, 2010). Les plus démunis des riziculteurs ont dès lors toute probabilité d'être confrontés à des difficultés de remboursement, au cycle de l'endettement et à l'exclusion du crédit.

C'est aussi la situation d'endettement public et le passage au mode d'accumulation financière qui remettent en cause les équilibres alimentaires qu'avait atteints l'Indonésie au milieu des années 1980, grâce à une gestion étatique de la Révolution verte. La crise financière de 1998 fait s'effondrer

20. Erik Millstone et Tim Lang (2003 : 31) placent en exergue un passage de l'ouvrage de David C. Korten, *Lorsque les sociétés gouverneront le monde* : « Soixante pour cent de la chaîne alimentaire internationale est gérée par seulement 10 compagnies, qui contrôlent les graines, les engrais, les pesticides, la transformation et le transport des aliments ».

le système économique (Gérard, 2000 : 411-412), et entre septembre 1996 et septembre 1998, le prix des aliments de base double ou triple, alors que les salaires nominaux n'augmentent que de 20 à 50 % et que le chômage s'accroît de 20 % environ (Gérard, 2000 : 412).

Le retrait des encadrements administratifs qui se note au Sénégal et en Indonésie se voit aussi en Inde à partir de 1991, alors même qu'une politique d'ouverture néolibérale contrôlée s'y mène depuis 1985²¹. Le pays passe sous ajustement structurel, et alors qu'au regard de la colonisation britannique et de ses ponctions, qui avaient transformé l'Inde en un pays de famines récurrentes, les orientations autocentrées de l'indépendance et une Révolution verte sous encadrement administratif l'en avaient sorti (Acharya, 2001 ; Landy, 2001 : 15), c'est une remise en cause partielle de ce dispositif qui est demandée. Même si cette libéralisation contrainte de 1991 a été donnée comme ne concernant qu'une minorité d'actifs (Heuzé, 2001 : 34), les agriculteurs sont de ceux-ci : l'État doit alors réduire ses subventions aux intrants et limiter le champ d'action de l'organisme d'achats rizicoles (Landy, 2001 : 15-16). Plus fondamentalement sans doute, l'option imposée est celle de l'extraversion qu'instaurait le rapport colonial et dont la sous-alimentation avait été la résultante en Inde²². La Révolution verte lancée à l'échelle internationale à l'intention des petits paysans qu'il convenait, en Asie, de détourner du communisme est ramenée à son inverse, le risque une fois disparu.

Le rapport défavorable aux agriculteurs qu'instaure la mondialisation est encore plus net avec les biotechnologies. Dans les années 1990, leur mise en œuvre s'effectue sous le contrôle des transnationales, et les moyens financiers nécessités leur en barrent le plus souvent l'accès : les plantes génétiquement modifiées n'ont pas été conçues pour des producteurs à faible solvabilité (Beauval, Dufumier, 2006 : 739 ; Foyer, 2006 : 733-735 ; Dufumier, 2006 : 696-699), et lorsque ces derniers y accèdent, ils peuvent se voir confrontés à des effets de baisse des prix de marché et à l'endettement

21. Des politiques libérales y ont été gérées en continu depuis 1830 par le colonisateur britannique. Les années 1920 et 1930 voient leur remplacement par des pratiques d'économie dirigée, afin de répondre à des besoins que le libéralisme semble incapable de satisfaire (Heuzé, 2001 : 34) : après 1947, la démarche est poursuivie par l'Inde indépendante.

22. « Beaucoup des éléments du « système de famine » que nous avons décrit sont liés au système colonial lui-même : prélèvements forts sur les revenus agricoles, maintien de structures très contraignantes et inhibitrices de la croissance, souci de rentabiliser l'Empire, qui se traduit par une grande variété de phénomènes, depuis la conception des ouvrages d'irrigation jusqu'aux limitations des crédits finançant les mesures de secours, en passant par la poursuite des exportations alors même que la sécheresse et l'inondation commencent à exercer leurs ravages. Par contre, les famines indiennes de la période étudiée ici ne semblent pas pouvoir être considérées comme des conséquences de la croissance démographique : elles se sont produites en phase d'augmentation lente [...] » (Durand-Dastès, 1982 : 23).

(Grain, 2002 : 1). Il est dès lors illustratif de la nature du système d'économie privée et des ponctions qui s'y exercent que les seuls petits agriculteurs à bénéficier des biotechnologies (Raffin, 2006 : 715 ; Dufumier, 2006 : 697) relèvent de la Chine communiste où le capitalisme est subordonné.

La démarche analytique appliquée ici recourra à une double comparaison : entre les implications de la Révolution verte et celles des biotechnologies, puis entre les cadres politiques et économiques de la première périodisation et ceux de la seconde. Avec la mondialisation, la sélection des gros producteurs passe à un niveau supérieur dont il peut être pensé qu'il tient aussi aux taux de captation financière²³. Le nouveau cadre économique renvoie en effet à une pénétration supérieure des rapports capitalistes dans l'agriculture, illustration de la vocation du système à s'étendre à l'ensemble de la vie sociale. (Comme le remarque Jean-Michel Servet [2010a : 72], à la suite de Max Weber et de Joseph Schumpeter.) La décimation des paysanneries en est l'une de ses conséquences, et de même, l'importance renforcée de l'agriculture. Le contexte est toutefois marqué de plusieurs points nouveaux : pour le premier avec des niveaux de concentration qui placent les transnationales aux leviers de commande et un premier sous-chapitre y est consacré. Pour le second, le recours aux catégories idéologiques de la naturalisation des rapports sociaux capitalistes, dans un rapport que la psychologie qualifierait de pervers. Il y sera en effet montré que l'éradication des situations de paupérisation y est mobilisée à des fins de perpétuation des objectifs de capitalisation maximale d'une mondialisation néolibérale qui accroît le nombre de pauvres.

La recherche scientifique dans l'extension des rapports capitalistes en agriculture

Les apports technologiques et scientifiques sont vitaux pour les firmes qu'un cadre de concurrence contraint à une recherche permanente de rentabilité supérieure. Le niveau des innovations agricoles s'élève après la seconde guerre mondiale, l'agriculture entrant alors dans un processus de bouleversement rapide des savoirs et des techniques (Stone, 2004 : 3, 4). Le capital productif préalable aux mises en culture s'accroît, dressant ainsi des obstacles insurmontables aux producteurs les plus pauvres, sauf à bénéficier d'appuis publics. Ces derniers disparaissent sous la seconde périodisation, à l'instigation des bailleurs de fonds internationaux qui agissent en tant que

23. Selon Jean-Michel Servet (2010a : 63, 230), la norme diffusée à partir de la fin des années 1980 sous la pression des fonds de pension des États-Unis est d'une rentabilité financière sur fonds propres au moins égale à 15 %. Celle-ci peut-être plus élevée encore, avec des effets néfastes pour la production, les taux de profitabilité des actionnaires étant supérieurs à la croissance observée.

créanciers. À partir des années 1990, les nouvelles conditions de production des biotechnologies fonctionnent comme une barrière, et l'Argentine qui est le troisième producteur mondial de soja transgénique des années 2000 perd le quart de ses exploitations agricoles entre 1998 et 2002²⁴. De la première à la seconde périodisation, le rapport politique a basculé et les aides aux paysans pauvres qui pouvaient être centrales dans l'une sont éliminées ou réduites dans l'autre.

La révolution agricole tropicale est entièrement suscitée de l'extérieur : sanction du déclin économique, politique et militaire de l'Europe occidentale, la domination coloniale cède le pas à la domination néo-coloniale dont le marché capitaliste est l'un des points d'appui et l'intégration des forces politiques au pouvoir dans les nations dominées un autre. Dans ce contexte sont instaurées les politiques et les pratiques du « développement » à des fins de stabilisation des relations internationales, par lesquelles les représentations dominantes mettent en forme les difficultés techniques et sociales des pays de la périphérie à « se développer » à l'image des Occidentaux en tant que causalité de leur « sous-développement ». Présenté sous cet angle, le problème ne serait que « de rattrapage » : les instances internationales servent alors de caisse de résonance à ces propos, au côté des coopérations des pays bailleurs de fonds (Servet, 2010b : 2-5).

En 1955 sont lancées les premières recherches sur les nouvelles variétés hybrides de blé, au Mexique, et en 1965, celles sur le riz, aux Philippines ; tous ces travaux sont menés par les instituts publics du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) que financent la Fondation Rothschild et le Trésor public des États-Unis aux côtés d'autres États²⁵. Les dix années qui vont du milieu des années 1950 à celui des années 1960 ouvrent ainsi un contexte agricole plus largement centré sur les apports de la recherche scientifique à l'agriculture, sur le lancement d'une révolution agricole à destination des pays tropicaux et sur les utilisations d'engrais et de pesticides. La « révolution verte » permet des augmentations sensibles de rendement, et elle se diffuse²⁶. Elle repose sur la sélection de

24. Les surfaces consacrées au soja transgénique s'accroissent de 126 % en dix ans, au détriment des superficies forestières et des cultures vivrières : 60 000 paysans abandonnent la terre, et les surfaces de soja transgénique triplent. « En dix ans, les exploitations de moins de 25 hectares ont diminué de 44 %, alors que les exploitations de plus de 1 000 ha augmentaient de 42 % » ; cette tendance à l'accélération de la concentration foncière est liée au développement du soja OGM (Castellonet, 2006 : 761).

25. Les instances et les fondations internationales sont en appui à la globalisation : voir aussi Thierry Raffin (2006 : 706) ou Jean-Michel Servet (2010b : 5). Les USA financent 26 % du budget ordinaire de l'ONU, ainsi qu'une grande partie des budgets des vingt-deux organisations spécialisées onusiennes (Ziegler, 2005 : 64).

26. En 2003, « [Dans] tous les pays en développement, les rendements de blé ont grimpé de 208 pour cent, de 1960 à 2000 ; les rendements de riz se sont accrus de 109 pour cent ; les

variétés hybrides, naines et à très hauts rendements (FAO, 2004 : 1-3), qui sont mieux adaptées au contexte environnemental ; les recherches des organismes publics nationaux ou régionaux s'adressent à des besoins plus spécifiques. Les bouleversements agronomiques induits tiennent à l'accélération des échanges entre les plantes et le sol par le recours aux engrais et aux pesticides : herbicides, fongicides et insecticides. De 1980 à 1999, dans une continuité entre Révolution verte et biotechnologies, leurs ventes mondiales sont multipliées par près de 2,6. En 2001, plus de 80 % du marché est détenu par sept sociétés agrochimiques²⁷ ; les consommations liées d'engrais et d'eau s'accroissent (FAO, 2004 : 1), de même que les pollutions et que leurs incidences sur la santé humaine²⁸.

À partir de la seconde moitié des années 1990, les deux techniques culturelles coexistent. Les premières produisent par hybridation de nouvelles variétés à fort rendement, tandis que les secondes se servent des variétés de soja, de maïs, de colza et de coton à fort rendement, sur lesquelles des manipulations génétiques sont effectuées. Une apparente continuité technologique dissimule un abîme. Au passage, le code génétique a été modifié par une implantation de gènes issus d'autres plantes, voire issus d'espèces animales²⁹, des implantations qui visent à répondre à des points jugés

rendements de maïs, de 157 pour cent ; les rendements de pomme de terre, de 78 pour cent ; et ceux de manioc de 36 pour cent » (FAO, 2004 : 5).

27. Ces multinationales sont « baptisées « Géantes génétiques », à cause de leurs investissements dans la biotechnologie et dans la promotion des [organismes génétiquement modifiés] » (Millstone, Lang, 2003 : 46). L'investissement des transnationales agrochimiques dans les cultures transgéniques a été motivé par le déclin prévu « du marché des pesticides et [par la] quête de nouveaux produits. Les sociétés chimiques se sont rapidement implantées dans le secteur de la sélection végétale en rachetant des sociétés semencières, d'abord dans les pays industrialisés, puis dans les pays en développement » (FAO, 2004 : 8).

28. En Inde, « Sous la pression des paysans riches et des multinationales, l'État [s'est] interdit d'intervenir en matière de produits toxiques agricoles. [...] Le flot des pesticides aujourd'hui utilisé [y] est tel, et leur toxicité si élevée, que des sources indépendantes ont pu évaluer à 30 000 les personnes tuées chaque année au contact de ces produits, dix fois plus étant gravement intoxiquées » (Heuzé, 2001 : 41). Eric Millstone et Tim Lang (2003) citent un chiffre mondial annuel de 20 000 morts par épandage d'insecticides, qui est porté par Gérard Heuzé (2001 : 41-42) à 300 000 ; en Inde les pesticides sont le premier moyen de suicide des jeunes gens.

29. « La première plante génétiquement modifiée (OGM) a été créée en 1994. Depuis, plus de 60 espèces de plantes différentes, y compris les principales plantes vivrières et les arbres, ont été génétiquement modifiées et testées sur le terrain. Des animaux — bovins, moutons, poissons et insectes — ont aussi été génétiquement modifiés. » « La plupart des modifications génétiques sur les plantes consistent à prélever des gènes sur des bactéries, des virus et d'autres plantes. Les gènes sont parfois prélevés sur les animaux ». « Les gènes transférés jouent chacun un rôle différent. Certains modifient le caractère de la plante, en la rendant résistante aux insectes par exemple. Certains gènes servent à « activer » un autre gène introduit. D'autres gènes sont introduits pour agir sur un gène naturel en le désactivant, ce qui permet, par exemple, de retarder la maturation d'un fruit. Parce que la technique de

défavorables ; des avantages de survie sont constitués pour ces plantes, qui ouvrent au risque de la disparition des variétés *in situ* qui n'en sont pas dotées³⁰. Les risques encourus ne sont toutefois sur le fond pas tant techniques que politiques, car censés se produire à travers l'appropriation privée sous compétitions de marché – avec des accès payants aux semences, avec des situations monopolistiques ou d'ententes oligopolistiques (Jessua, 2001 : 51-52), des ponctions financières peu contrôlables et le recours des transcontinentales aux procès et aux pressions sur les États³¹. Du fait de tels ancrages, les ponctions financières peuvent être verrouillées de dispositifs génétiques³² (Millstone, Lang, 2003 : 42-43 ; FAO, 2004 : 8) et leur charge tendre vers un maximum qui serait porteur d'autres difficultés financières pour les États périphériques. Les précautions laissées à l'appréciation individuelles ont fort peu de probabilité d'être respectées.

Un deuxième type d'incertitude concernerait la santé des populations³³ et un troisième, la diversité génétique, végétale et animale (Millstone, Lang, 2003 : 42-45 ; Beauval, Dufumier, 2006 : 746-749) ; un dernier porterait sur les conséquences sociales d'une période néolibérale qui consacre une rupture entre les agriculteurs que la Révolution verte n'avait pas menée à ce point³⁴.

modification génétique est imprécise et qu'elle ne fonctionne que dans un petit nombre de cas, un gène « marqueur » est généralement incorporé. Celui-ci détient le message génétique correspondant à un caractère comme la résistance antibiotique, qui peut alors être identifié en laboratoire et utilisé pour indiquer les cellules qui ont été modifiées avec succès » (Millstone, Lang, 2003 : 42).

30. Les plantes modifiées disposent d'un avantage reproductif qui affecte jusqu'aux variétés sauvages d'origine ; des résistances des plantes adventices aux herbicides sont signalées (Castellanet *et al.*, 2006 : 762). En Argentine, la culture par semence modifiée impose la nouveauté technologique et élimine des petits producteurs (Castellanet *et al.*, 2006 : 758-769). « [Beaucoup] de zones de diversité génétique dans le milieu naturel sont menacées de « contamination » et de domination par les variétés introduites, y compris les plantes transgéniques » (Millstone, Lang, 2003 54-55).

31. L'appui du droit et de la justice à la continuité du système est de nécessité : le passage aux économies immatérielles en rehausse l'importance (Sauvé, 2010).

32. Par stérilisation ou par inhibition des caractères de la floraison, par inhibition des caractères de résistance aux maladies... : le retour aux mécanismes normaux passe par l'achat de produits de réactivation.

33. Indépendamment des concentrations de pesticide qui pourraient passer dans l'aliment, les épandages de pesticides par avion ont amené une augmentation des cancers dans certaines régions d'Argentine (La-Croix.com, 2009).

34. Voir la formulation aseptisée de la FAO (2004 : 4) : si « les technologies nécessaires pour nourrir durablement 10 milliards de personnes [existent déjà ou existeront bientôt] l'accès à ces technologies n'est pas assuré, en raison de problèmes [qui sont notamment] liés aux droits de propriété intellectuelle [et] aux obstacles financiers et d'éducation qui tiennent les agriculteurs pauvres à l'écart, et les empêchent d'adopter les nouvelles technologies ». Comme il se voit, la disparition des encadrements d'État, l'augmentation des coûts financiers de mise en culture et les ponctions des transnationales n'y sont pas mentionnées : avec le soja

Les financements à la hausse des mises en culture (Foyer, 2006) favorisent l'élimination des producteurs, sous les effets combinés de l'endettement, de la baisse des cours agricoles et des partages inégalitaires de plus-value. Les rentrées financières et le cadre de la production agricole sont profondément modifiés, moins pour des causes techniques que de concentration du capital de production et d'élimination des régulations d'État. Avec une généralisation des biotechnologies, les subordinations risquent de se renforcer d'une perte de contrôle sur les semences, laquelle serait d'autant plus cruciale et coûteuse, que les variétés sans transformation ne seraient plus accessibles.

Une partie des incertitudes entraînées pour les productions agricoles est donc de nature environnementale et sanitaire ; une autre, de nature politique, économique et sociale, la plupart des pays du Sud n'ayant pas de place dans la course aux brevets alimentaires. La mondialisation devrait ainsi signifier pour eux le creusement d'une perte d'autonomie agricole et alimentaire (Foyer, 2006 : 731-734) et un renouvellement des dispositifs de sous-développement, lequel n'a jamais renvoyé qu'à l'existence d'une relation d'extraversion ou de subordination. Le paradigme international « du développement » pourrait avoir plus de difficultés à masquer sa fonction d'opacification du creusement permanent des asymétries que constitue le mode de production capitaliste entre une minorité de pays et la plupart des autres (Servet, 2010b).

Une extension des rapports de production sur des bases de concentration

Avec le décloisonnement, le contrôle du secteur privé s'accroît : des marchés élargis lui sont ouverts, la concurrence s'exacerbe, les concentrations se renforcent. Dans les pays développés, des rémunérations bonifiées sont à l'ordre du jour des secteurs financiers : le sont aussi les réductions du coût du travail et les délocalisations d'entreprises, les protections sociales revues à la baisse et l'accroissement des inégalités, sur fond de réduction des impositions directes et d'évasion fiscale. Pour les pays pauvres où de nombreux actifs vivent de l'agriculture³⁵, les niveaux de

génétiquement modifié, des agriculteurs argentins et brésiliens sont contraints par la menace à quitter les lieux (Altieri, Pengue, 2006).

35. Les conditions initiales d'extension du capitalisme sont fermées aux nations tard venues : « La croissance européenne s'est d'abord développée à l'abri d'un protectionnisme de fait, lié au coût élevé des transports. Elle a bénéficié d'un taux de croissance de la population très inférieure aux taux que l'on trouve actuellement dans le Tiers-monde ; les besoins de création d'emploi y étaient donc moindres, tandis que les techniques industrielles peu sophistiquées permettaient de mettre plus de monde au travail qu'aujourd'hui pour la même tâche. Enfin – « *last but not the least* » – les colonies ont beaucoup aidé » (Bairoch, 1992) ; cette aide n'est plus disponible (de Ravignan, 1982 : 71).

productivité aux prises sont si inégaux que des cultures vivrières d'intérêt secondaire s'en trouvent menacées³⁶ ; l'économie informelle qui constitue une forme de gestion de la pauvreté élargit ses assises et des secteurs formalisés se dérèglent (Salama, 1995 : 342-347). Les inégalités de revenu s'accroissent sur fond de corruption et de détournements d'argent.

Ces aspects ne sont pas séparables des enjeux du passage aux biotechnologies, comme l'illustrent les réactions de certains pays d'économie périphérique ou celles de l'Union européenne : les premiers en étant à l'origine du Protocole de Carthagène (Chetaille, 2006) ; la seconde, en faisant jouer le principe de précaution. Pour les pays qui entrent dans la compétition des brevets³⁷, les biotechnologies doivent avant tout être imposées : les enjeux de finance et de suprématie qui s'y logent sont trop importants ; parmi ceux-ci, des pays d'économies « développées » ou membres du Groupe de Cairns à l'OMC³⁸, mais aussi des pays dont les économies sont parfois dites un peu hâtivement « émergentes » (Piveteau, Rougier, 2010) : Afrique du Sud, Chine, Inde, Brésil, Mexique... Mais tous n'ont pas des positions aussi fortes que le Mexique, la Chine et l'Inde.

L'État mexicain finance des recherches de biotechnologie, mais la transnationale Monsanto y domine le marché intérieur et engrange les aides publiques à l'achat de semences³⁹ (Grain, 2002 : 4 ; Foyer, 2006 : 731). L'État chinois est présent, comme l'État mexicain, sur les recherches et sur les appuis aux biotechnologies nationales, mais il est révélateur du système de ponction des transnationales que les paysans chinois sont les seuls petits producteurs à bénéficier des biotechnologies, du fait qu'ils s'approvisionnent en semences à partir de leurs propres récoltes (Beauval, Dufumier, 2006 : 748). Ils ne paient pas de droits sur la mise au point des semences. Ailleurs, ce ne sont généralement que les exploitations de grande taille qui sont dans cette situation, pour cause d'économies d'échelle : Monsanto est tenu en lisière du marché chinois. En Inde où il ne l'est pas, des petits producteurs de coton génétiquement modifié font face à des faillites⁴⁰ qui

36. Au Sénégal, le riz brisé d'importation peut être moins cher que le mil souba lors des mauvaises récoltes, alors que cette céréale y est la deuxième pour la consommation et la première pour la production (Ndiaye, Niang, 2010 : 30).

37. Seuls des États placés à la tête de sociétés suffisamment intégrées et développées restent en lice face aux multinationales : la Chine réalise ce que le Mexique ne peut pas faire (Foyer, 2006 : 722, 726, 730-732).

38. Il s'agit surtout de pays issus des colonisations européennes : États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine, Brésil, Uruguay, Mexique, qui se sont investis dans les biotechnologies.

39. Avec la signature de l'Accord de Libre échange pour l'Amérique du Nord (ou ALENA), le Mexique privilégie les gros agriculteurs (Rello, Saavedra, 2007).

40. En Inde, plus de 17 millions de personnes vivent de la culture du coton, en majorité des petits producteurs familiaux. Endettement et incapacité de remboursements conduisent en 1998, au suicide de plus de 500 d'entre eux passés au coton Monsanto (Grains, 2002 : 1).

viennent en clôture de contraintes renforcées et de désastres économiques individuels (Heuzé, 2001 : 45-46). Ce sont les producteurs que les instances internationales désignent comme les « perdants » de la mondialisation, en opposition aux « gagnants ». Les véritables bénéficiaires, qui ne sont pas agriculteurs, ne sont jamais placés sous le feu des projecteurs : l'euphémisation en « gagnants » et en « perdants » contribue ainsi à la dissimulation de ce qui est en cause, un enjeu que la mise en vis-à-vis des cas chinois, mexicain et indien éclaire par contre largement.

Les ressources génétiques sont parfois considérées comme l'or vert du XX^e siècle (Chetaille, 2006 : 845), en passant sous silence l'asymétrie prononcée d'une activité entreprise pour les besoins des transnationales chimiques et leur aspect d'arme pensée décisive dans la lutte pour la suprématie mondiale. Les droits exclusifs sur le matériel génétique sont autant d'inféodations du vivant et de ceux qui en dépendent au bénéfice des détenteurs de technologies : les risques qu'elles représentent pourraient être gérés différemment dans le cadre d'autres rapports sociaux.

De l'utilité des pauvres et des représentations du progrès et de la modernité

Une constance de dispositions idéologiques

Dans les systèmes dits démocratiques, le maintien des rapports sociaux et des dépossessions multiformes que ceux-ci signifient pour une majorité des populations⁴¹ repose sur le contrôle des compétences politiques, économiques et culturelles dont la diffusion compromettrait la continuité ; il repose également sur l'individualisation, qui est un processus de plusieurs siècles. Le contrôle de l'information et des mass media en est un aspect nécessaire, tant il paraît difficile de concilier la perpétuation d'un système d'extorsion de surtravail, de marginalisation de la majorité des populations mondiales et de risques permanents, avec la généralisation des compétences culturelles et politiques des populations comme avec une démocratie effective. Le fonctionnement des démocraties en place se limite ainsi à des débats aux questionnements circonscrits et aux intervenants choisis, à travers un travail permanent d'opacification mené par les institutions publiques – étatiques ou internationales – et les mass media.

41. L'opposition centrale du système est entre les détenteurs des moyens de production et ceux qui en sont dépourvus et présentent à l'offre leur force de travail. Reproduction économique de l'entreprise et profit d'un côté, survie de l'autre, des situations que les présentations médiatiques institutionnalisées désignent en France comme des rapports entre « partenaires sociaux ».

À l'analyse, la mondialisation représente de multiples ruptures : économiques (une pénétration supérieure des marchés, une capitalisation accrue...), sociales (un renforcement des inégalités et de la paupérisation, des instabilités d'emploi et d'avenir...) et politiques (la redistribution des positions économiques des nations et le passage à un niveau supérieur d'affrontements économiques et politiques). Mais elle présente également les spécificités d'une mise en forme représentationnelle effectuée de l'international : alors que durant la périodisation précédente, la rhétorique institutionnelle était de « rattrapage » et de « développement », les visées idéologiques néolibérales sont d'une autre facture. Leur explicitation nécessite cependant le retour aux situations d'endettement qui ont contraint la plupart des pays du Sud à s'ouvrir.

La crise de la dette publique qui a touché les deux tiers des nations a eu son utilité : les plans d'ajustement structurel (PAS) ont posé les limites des politiques des États et la dette a fonctionné comme une ponction permanente et potentiellement sans fin. Le Sénégal a d'abord connu un ralentissement économique de longue durée, qui s'est doublé d'une expansion de la pauvreté, avant de voir un retour à une croissance élevée, mais sans modification des inégalités de revenu. Critiqués dès la fin des années 1980 pour leurs conséquences sociales, les PAS s'accompagnent durant les années 1990 et 2000, de dispositions qui visent à réduire les montants d'endettement ; la lutte institutionnalisée contre la pauvreté prend le pas sur les politiques de développement. Dans les pays du Sud, le paradigme néolibéral de « la bonne gouvernance » appelle la mise en place d'institutions intermédiaires : les organisations professionnelles, les associations et les organisations non gouvernementales (ONG) qui sont censées donner corps représentatif à « la société civile » se multiplient. Les ONG sont intégrées aux dispositifs consultatifs internationaux, et elles se généralisent tant au Nord qu'au Sud, aidées de dispositions de sous-traitance et de gestion des politiques d'aide au développement que leur ouvrent les nations bailleurs de fond.

C'est cette nécessité d'une adhésion des populations à des valeurs et à des objectifs placés au service de fins qui ne s'affichent pas que souligne Bruno Lautier (2002) par l'analyse des discours de la Banque mondiale. L'ouverture des décennies de « lutte contre la pauvreté » appelle un nouveau type de discours dont la lettre voile l'objectif de constitution d'un « homme nouveau » ou d'une « citoyenneté nouvelle », un objectif qui s'inscrit dans les dispositions globalisées. Il y est appelé à la transformation de l'état d'esprit et des perspectives d'action des salariés, lesquels sont invités à s'appliquer le modèle de « l'entrepreneur ». (Aussi, Jean-Michel Servet, 2010a : 180.) Le nouveau citoyen se fait l'entrepreneur de ses propres capacités de travail et se propose à la vente sur le marché, au meilleur

rapport entre qualité et prix : il se doit d'intégrer la nécessité d'une mise à niveau permanente de ses capacités de travail, voire plus avant, de prendre celle-ci à son compte, dans une externalisation des coûts de production. Au service de tels objectifs privés et minoritaires viennent des discours d'évidence et de nécessité, ainsi que de conformité à l'intérêt de ceux-là mêmes que l'asymétrie des rapports de force contraint ordinairement à se soumettre.

Un premier sous-chapitre abordera les manipulations rhétoriques qui associent la pauvreté et la sous-alimentation aux thèmes de « la technologie », de « la modernisation » ou du « progrès » présentés comme unique moyen de résorption des premières alors qu'elles en sont des modalités. Le dernier sous-chapitre illustrera l'application de cette même démarche à l'Afrique subsaharienne en tant que paradigme contemporain de la pauvreté et de la faim. Derrière ces mises en forme qui font écran, un enjeu apparaît qui est l'avenir des biotechnologies, et une opposition entre les États-Unis et l'Union européenne autour d'objectifs qui sont non plus stratégiques mais tactiques. Le contrôle de la recherche et des chercheurs y apparaît plus central que ne le sont les efforts rhétoriques sur les conséquences possibles des biotechnologies sur les populations ⁴².

La science et le progrès au service des pauvres ?

Au-delà d'idiosyncrasies, la pauvreté est une dimension qui s'ancre dans les rapports de production ⁴³ et dans les répartitions de la plus-value : les diminutions de la rémunération du travail au regard de celle du capital en sont les vecteurs, tout comme la possibilité de travail et les réductions des redistributions sociales (Salama, 1995 ; Servet, 2010a). De 1980 à 1989, l'accentuation des inégalités est générale en Afrique subsaharienne comme elle l'est en Amérique latine – à l'exception de deux pays (Salama, Valier, 1995 : 259, 263 ; Salama, 1995 : 341). Un état des lieux des années 1990 montre une pauvreté très importante en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, importante en Afrique du Nord, plus faible en Amérique latine et relativement faible en Asie de l'Est (Salama, 1995 : 341) ; la moitié des personnes sous-alimentées vit en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne (Fan, 2010 : 1). Les quantifications sont toutefois d'autant plus difficiles à établir que les niveaux de revenu retenus par les instances

42. Dans les années 2000 en France, des secteurs de la recherche publique voient se restreindre ou disparaître l'autonomie d'action qui est leur condition *sine qua non* d'existence. Les objets de recherche ne sont plus conçus pour leur intérêt scientifique, en fonction de normes reçues et construites, mais imposés de l'extérieur à des fins utilitaristes et partisans, économiques et politiques.

43. Jean-Michel Servet (2010a : 110-111) rappelle que la pauvreté peut également procéder pour une certaine part d'ostracismes sociaux.

internationales comme seuils de pauvreté sont bas (réduisant ainsi le nombre de pauvres), que les dénombrements sont aussi bien sous-évalués que surévalués, et qu'ils se déplacent aisément. Et plus avant, qu'ils font l'objet de manipulations ou d'opposition à leur diffusion (Lautier, 2002 : 144-147 ; Heuzé, 2001 : 34-35 ; Salama, Valier, 1995 : 260-266).

La situation qui sert de référence à leur appréhension est donnée par les années agglomérées de 1990 à 1992, durant lesquelles la pauvreté est supérieure au milliard d'individus ; en 2008, elle est de 1,816 milliard⁴⁴ (Lautier, 2002 : 138). En 1990-1992, les sous-alimentés sont autour de 850 millions (Beauval, Dufumier, 2006 : 739 ; FAO, 2004 : 4 ; Mazoyer, 2006 : 3-4) ; après 2009, ils sont supérieurs au milliard (Fan, 2010 : 1) ; s'y ajoutent deux milliards d'individus en sous-alimentation chronique (Millestone, Lang, 2003 : 12-13). La gestion de la dette publique en est rendue largement responsable à partir de la seconde moitié des années 1980, bien que les causes de ces extensions soient multiples : succession de crises financières et économiques, inflation, réduction des offres d'emploi, intensification des inégalités de répartition, exclusions de la production, guerres... Intégrant la critique pour mieux la contourner, la Banque mondiale met à partir de 1990 l'accent sur la lutte contre la pauvreté, dont la présence massive touche potentiellement aux fondements mêmes du système (par le recours aux espaces publics). Paupérisation et marginalisation qui peuvent être présentées en pays développés comme des fruits de la paresse ou de l'incurie se dévoilent comme structurelles dès lors qu'elles explosent à l'échelle mondiale ; l'existence des « bons pauvres » est toutefois des plus utiles à la perpétuation des relations en place (Lautier, 2002 : 144).

À l'égard des catégories sociales de sens commun, le « travail symbolique qui consiste à la fois à mettre en forme et à mettre des formes » (Bourdieu, 1994 : 184) est facile à décliner : la mondialisation des marchés doublée de technologies plus productives amènerait l'adéquation des offres aux besoins, illustration de l'évidence de la science et du progrès au service des populations et du « bien commun » (Foyer, 2006 : 723-725 ; Raffin, 2006 : 706). Avec un public plus circonscrit, il est fait appel aux thèses de l'économie classique et néo-classique selon lesquelles les coûts de production et les prix chutent avec la concurrence. Des thèses dont découlent deux conséquences : d'abord que les pauvres seraient les premiers bénéficiaires de ces baisses de prix ; ensuite que la mondialisation des marchés conduit plus avant vers un bien commun de progrès, de modernité, de science et de techniques, avec innovations constantes. Les populations

44. À cette date, l'institut onusien du travail anticipe une augmentation de 75 millions d'individus pour l'année 2009, chiffre confirmé en 2010. Il était alors pensé que 633 millions de travailleurs supplémentaires pourraient passer sous la ligne de pauvreté (Servet, 2010a : 141).

dépourvues de moyens de production étant toutefois placées « à la production » avant de pouvoir l'être « à la consommation », les conséquences vantées ne sont pas nécessairement effectives pour tous, et elles peuvent même n'être que négatives pour tous ceux qui seront exclus des positions de travail.

Depuis les lendemains de la seconde guerre mondiale, il revient peut-être plus particulièrement aux instances publiques internationales : instituts onusiens, instances financières internationales, organisations pluriétatiques et organismes internationaux de recherche publique⁴⁵, de construire les paradigmes de l'action institutionnelle et d'en conforter l'évidence. L'ONU, la Banque mondiale, l'Organisation du commerce et du développement économique (OCDE), les institutions du *Consultative Group on International Agricultural Research* (ou CGIAR) ont notamment cette fonction : de l'OCDE à l'IFPRI, de la Banque mondiale à l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et pour l'alimentation (FAO) se diffusent alors les représentations selon lesquelles la mondialisation permettrait aux pauvres d'acquérir une alimentation à moindre prix⁴⁶, et les biotechnologies des solutions à la sous-alimentation⁴⁷. La FAO (2004) place ainsi « le défi alimentaire » d'une population mondiale de 8 à 10 milliards au seul regard de la science et de ses progrès, sans s'arrêter au fait que dans une population mondiale de 6 milliards, 40 millions de personnes environ meurent annuellement d'insuffisances alimentaires et que de nombreuses autres en sont mutilées. La production étant suffisante à leur alimentation, le défi est plutôt politique.

45. Organismes de recherche publique internationale qui ne séparent pas public et privé, les financements provenant d'États, de la Banque mondiale, d'entreprises privées et de fondations dont les fondations Ford et Rockefeller (Hervieu, 1996 : 31 ; Foyer, 2006 : 727). Le CGIAR comprend 16 centres internationaux de recherche dont l'*International Food Policy Research Institute* (IFPRI) ; il rassemble 58 composantes privées et publiques et se consacre aux liens entre politiques publiques agricoles et alimentaires et promotion des technologies agricoles à destination des populations pauvres.

46. Pour Norman Borlaug, président de la Sasakawa Africa Association, « La réduction des prix alimentaires est une conséquence immédiate de la recherche agricole pour les pauvres qui ne relèvent pas du secteur agricole, comme sur ceux des zones rurales qui sont acheteurs nets de denrées alimentaires. L'adoption généralisée des technologies à base d'engrais et de semences améliorées a engendré la mutation de l'offre alimentaire, en intensifiant les rendements, et en contribuant à la baisse du prix réel des denrées alimentaires » (FAO, 2004 : 5).

47. Est illustratif de la place de l'IFPRI au sein des dispositifs des États-Unis que le responsable d'une étude de cet organisme sur les biotechnologies soit un ancien membre de la coopération du pays qui est passé par l'industrie semencière (Raffin, 2006 : 709). L'IFPRI mène ainsi des approches où il se trouve juge et partie, au service du privé bien qu'officiellement en appui aux agriculteurs parcellaires.

Dans un rapport sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture en 2003-2004, la FAO expose les propos de deux présidents d'associations et de fondation de recherche agricole qu'elle qualifie de « pères de la Révolution verte ». Il se lit alors que les progrès de la recherche profitent aux pauvres et implicitement, que celle-ci est le moyen essentiel d'un recul de la faim⁴⁸. L'un regrette que les apports des biotechnologies n'aient pas toutes leurs traductions « en raison de problèmes liés aux droits de propriété intellectuelle, à l'acceptation des technologies par la société civile et les gouvernements, aux obstacles financiers et d'éducation qui tiennent les agriculteurs pauvres à l'écart et les empêchent d'adopter les nouvelles technologies » (FAO, 2004 : 4). L'autre insiste tout autant sur une science et sur des biotechnologies dont la société civile et ses représentants ne saisissent pas la nature salvatrice, en livrant une vision sans nuance des organismes génétiquement modifiés (OGM). L'image des pauvres et des marginalisés y est appelée à la rescousse d'une Révolution toujours verte⁴⁹ qui associerait ses techniques de pointe, « élaborées et testées avec les familles d'agriculteurs », « à la prudence écologique des communautés traditionnelles ».

« L'accélération du progrès de l'agriculture est la meilleure garantie contre la faim et la pauvreté, parce que dans la plupart des pays en développement, plus de 70 pour cent de la population vivent de l'agriculture. Nous refuser les moyens de la nouvelle génétique serait porter grandement atteinte à la fois aux familles d'agriculteurs disposant de peu de ressources et à la mise en place d'un système national durable d'alimentation et de nutrition » (FAO, 2004 : 7).

Il importe peu que les biotechnologies soient plus encore que la Révolution verte à destination des seuls agriculteurs solvables ou que les recherches génétiques ne s'adressent en rien aux difficultés des populations qui sont majoritaires (FAO, 2004 : 15-16 ; Dufumier, 2006 : 698) mais non solvables. FAO et penseurs organiques valorisent la présentation d'un

48. « Grâce aux progrès faits par la science depuis 150 ans, nous avons maintenant, grâce à la phyto-génétique et à la sélection, des moyens d'obtenir à volonté ce que jusqu'ici la nature faisait par hasard ou à dessein. La modification génétique des plantes cultivées, loin de relever de la sorcellerie consiste à utiliser progressivement les forces de la nature et à les mettre au service de l'alimentation. [Le] génie génétique – sélection végétale à l'échelle moléculaire – n'est qu'une étape du voyage scientifique de l'homme au cœur du génome du vivant. [...] Le monde a déjà ou aura bientôt les technologies nécessaires pour nourrir durablement 10 milliards de personnes » (FAO, 2003-2004 : 4, citant Norman Borlaug).

49. C'est-à-dire qui ne porterait pas atteinte à l'environnement. Vu les quantités de pesticides et de fertilisants utilisées, et vu les risques potentiels représentés par les cultures biotechnologiques, la « Révolution toujours verte » ou la « Révolution doublement verte » devraient relever de l'oxymore. De 1960 à 1990, la quantité d'engrais minéral azoté a été multipliée par cinq en France, sans que la surface cultivée et que la composition du cheptel fournisseur d'engrais organique ait beaucoup changé (Doré, Maraux, 2010 : 117).

système global entièrement positif et d'une pauvreté de masse associée à la sous-alimentation qui ne relève que du manque de moyens individuels (pour les « bons pauvres »), de paresse sans doute (pour les « mauvais pauvres ») et de perceptions erronées (pour les représentants de « la société civile »). Que les années 1980 aient vu l'accroissement du nombre des pauvres ou que ceux-ci se multiplient avec toute crise financière est pour eux sans signification analytique.

Dans un contexte où la centralité de la recherche en agriculture est en place depuis 1945 (Doré, Maraux, 2010 : 126), ces liaisons idéelles et rhétoriques entre science et pauvreté — qui visent à favoriser l'expansion de la monétarisation des relations sociales et le renforcement des transnationales — se retrouvent dans la lutte des tenants des biotechnologies contre les positions précautionneuses de l'Union européenne et du Protocole de Carthagène. Puissance financière, pression sur les États, avantages individuels et acculturation à la vision du progrès technologique y sont essentiels : en tant qu'incarnation de la pauvreté et de la faim, l'Afrique subsaharienne et ses chercheurs en sont le point d'arrimage tout désigné (Raffin, 2006 : 707-712 ; Chetaille, 2006 : 856-858).

Chercheurs et Afrique subsaharienne au service des biotechnologies

C'est dans la liaison entre les institutions publiques internationales, leur contrôle par les États-Unis et le mélange entre acteurs publics et privés que se saisissent les mises en forme et les stratégies qui visent à amener à résipiscence les opposants aux biotechnologies. Pour leurs tenants les plus déterminés, celles-ci doivent s'imposer, quitte à être imposées⁵⁰ (Grain, 2002 : 5 ; Raffin, 2006 : 705-707, 717-718 ; Chetaille *et al.*, 2006 : 758-759, 762-764). À cet effet, les États-Unis appuient leurs transnationales de moyens d'action qui sont utilisables « de manière complexe et tentaculaire dans des pays cibles, comme en Afrique » (Raffin, 2006 : 708-711) : pressions politiques ou économiques, programmes d'action, organisations et centre de recherche associés... Des universités ou des organismes internationaux de recherche comme l'*International Food Policy Research Institute* (IFPRI) s'intègrent aux programmes d'aide au développement des

Sur l'engagement des États-Unis au côté de leurs transnationales, voir le numéro de la revue *Tiers Monde* placé sous la direction de Marc Dufumier (2006) ; voir aussi l'ouvrage de Dominique Bodin-Rodier et de Jacques Blanchet (1997) sur les négociations agricoles au sein de l'OMC. En 2001, « 70 % des brevets agrobiotechnologiques étaient la propriété de cinq groupes privés : Monsanto (20 %), DuPont (20 %), Sygenta (13 %), Dow (11 %) et Aventis (6 %) » (Foyer, 2006 : 732).

50. Les disséminations de grains transgéniques par des voies détournées construisent le rapport de force. Thierry Raffin (2006 : 706) rappelle que de l'aide alimentaire fournie par les États-Unis lors d'une famine en Zambie était de maïs transgénique.

États-Unis (Chetaille, 2006 : 857-858), tandis que l'Unesco participe à des séminaires de formation de journalistes ouest africains à la couverture médiatique des biotechnologies (Raffin, 2006 : 711) : l'acculturation des chercheurs et des centres de recherche publics africains aux logiques de l'entreprise et à celles du secteur privé est activement recherchée (Lautier, Salama, 1995 : 248-251). Par ces acteurs stratégiques (intermédiaires de l'information, décideurs et membres des pôles institutionnels de compétence), les biotechnologies doivent être vues comme une réponse d'évidence aux problèmes alimentaires.

Autre exemple d'utilisation des institutions publiques internationales : à la fin de l'année 1999, le président du GCRAI et le vice-président des programmes spéciaux de la Banque mondiale appellent à réaliser la « révolution génétique » en tant que nouvelle Révolution verte. Intégrant les critiques environnementales faites à celle-ci de manière à les neutraliser, ils placent la révolution génétique sous le signe d'une révolution doublement verte « dans laquelle l'accroissement de la productivité et la gestion des ressources naturelles seront équilibrés ». Les fonctions des co-auteurs et celles de leurs institutions respectives d'appartenance n'empêchent pas pour autant que la Révolution verte et les biotechnologies font un large appel aux pesticides et aux engrais, ce qui n'est pas plus conforme à la protection environnementale que la production de gaz à effet de serre qu'accroissent les transports de marchandises de la mondialisation (Doré, Maraux, 2010). La difficulté majeure ainsi constituée a donc moins à attendre de l'évaluation des risques et des avantages de la Révolution verte et des biotechnologies — qu'appellerait un fonctionnement démocratique effectif — qu'elle ne se structure autour d'instances internationales qui sont chargées de la promotion d'une technologie issue des dérégulations et des besoins de capitalisation des transnationales de la chimie, ainsi qu'autour de champs publics qui fonctionnent comme des lieux centraux d'intoxication communicationnelle (Raffin, 2006 : 717).

Promue symbole renouvelé de la pauvreté et de la sous-alimentation, l'Afrique subsaharienne est alors utilisée en tant que maillon faible au contournement des positions de l'Union européenne et de celles du Protocole de Carthage que les États-Unis tentent de circonvenir par différents procédés, dont celui de l'atomisation des individus incités à poursuivre un intérêt apparent et de court terme au détriment d'intérêts réels et de long terme qui sont toujours de nature collective ; l'agence de développement international des États-Unis (USAID) est plus particulièrement mobilisée sur l'expansion des biotechnologies en Afrique subtropicale (Chetaille, 2006). Pour les pays « en voie de développement » de type « bons pauvres », les programmes de l'USAID visent le renforcement des dispositifs qui favorisent l'accès « à l'amélioration de l'environnement politique et

juridique pour la biotechnologie et la biosécurité » (Chetaille, 2006 : 857). L'aide au développement est un moyen de pression qui lie relations commerciales et adoption de biotechnologies et de réglementation (Chetaille, 2006 : 858). (Vraisemblablement moins contraignante que celle du Protocole ou que le principe de précaution.) Certains pays d'Afrique de l'Ouest sont revenus sur leurs approches en matière de biotechnologies et de biosécurité pour accéder à des aides et à des financements, et pour exporter davantage de produits agricoles et halieutiques sur les États-Unis⁵¹ (Chetaille, 2006 : 858).

Conclusion

Les dérégulations de marché constituent un basculement politique majeur par changement d'échelle des relations concurrentielles. Leurs conséquences économiques, politiques et sociales sont décisives, notamment pour l'agriculture, pour les individus les moins bien formés et pour les pays d'économie périphérique. Ni la mondialisation des échanges, ni les biotechnologies ne sont en leur faveur, et elles accroissent souvent les asymétries entre pays (Foyer, 2006 : 731-734 ; Castellanet *et al.*, 2006). Les paysanneries, qui comptaient au regard des pouvoirs publics dans le cadre d'un marché national, deviennent d'un intérêt relatif pour des transnationales qui raisonnent en termes de rentabilisation et de capitalisation maximale (Millstone, Lang, 2003 : 42). Des situations humainement dégradantes se généralisent, auxquelles la seule réponse est l'image de leur prise en compte – ainsi avec les Objectifs du millénaire pour le développement – ; mais aucun traitement de fond des déséquilibres qui en sont à l'origine n'étant appliqué, il y aura vraisemblablement plus de pauvres et de sous-alimentés en 2015 qu'il n'y en avait en 1990-1992, fruit d'une démarche de marchandisation de l'ensemble des relations sociales qui est passée à l'ordre du jour.

Les mises en forme représentationnelles et rhétoriques étant une composante essentielle du système économique capitaliste en régimes politiques démocratisés, les institutions publiques internationales en remplissent la fonction à destination des pays catalogués « en voie de développement ». En agriculture, les possibilités accrues de rentabilité et les niveaux de concentration du capital productif atteints (Dufumier, 2006 ; Servet, 2010a) font que les agriculteurs les plus démunis n'ont plus

51. Millenium Challenge Corporation est un dispositif d'appui de la politique américaine en Afrique à la diffusion des biotechnologies du coton : le Bénin, le Mali et le Sénégal y ont été sélectionnés pour des sommes allant de 212 à 300 millions de dollars. Les dispositions de l'African Growth Opportunity Act (AGORA) d'exportations accrues de produits agricoles sur le marché des États-Unis sont conditionnées à l'adoption des biotechnologies (Chetaille, 2006 : 858).

réellement de place économique. Une paupérisation de masse, doublée d'un rapport déficitaire à l'alimentation s'enregistre, qui s'ancre dans la liberté de répartition des plus-values dont la poursuite est une dimension essentielle du succès dans la compétition : il est possible de ne guère être optimiste sur le futur alimentaire à l'horizon 2050 (Doré, Maraun, 2010). La question sociale se généralisant à l'échelle planétaire, les incertitudes et les risques qui sont inscrits dans les transformations d'amplitude et de violence dont les secteurs agricoles sont la scène, ne sont pas séparables des distorsions que les biotechnologies font courir aux populations comme aux équilibres environnementaux planétaires (Millstone, Lang, 2003 : 42-43). Essentiellement peut-il être supposé, parce qu'elles procèdent d'un cadre d'économie compétitive : il serait à se demander si nous ne sommes pas dans l'un de ces processus que Garrett Hardin (1968) a désigné comme menant à la disparition d'un bien commun : en l'occurrence, par des perturbations sans retour sur le système environnemental et sur ses équilibres sous les effets d'actions anthropiques ⁵².

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACHARYA S. S., 2001 : « Sécurité alimentaire et nouvelle politique agricole en Inde », in Frédéric LANDY (ed.) : *La libéralisation économique en Inde : inflexion ou rupture ?*, *Revue Tiers Monde*, 42, 165 : 129-153, voir aussi <http://www.persee.fr>
- ALTIERI M. A., PENGUE W. A., 2006 : « Soja transgénique en Amérique latine : une machinerie de faim, de déboisement et de dévastation socio-écologique », *La Fogata*, in http://www.stop-monsanto.qsdf.org/soja_argentine.html, 5 p., consulté le mardi 16 novembre 2010.
- BAIROCH P. [1971], 1992 : *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, Paris, Éditions Gallimard, coll. : « Folio actuel », 660 p.
- BARRAU J., 1983 : *Les Hommes et leurs aliments. Esquisse d'une histoire écologique et ethnologique de l'alimentation humaine*, Éditions Messidor/Temps Actuels, 378 p.
- BAZZOLI L., DUTRAIVE V., 2004 : « La conception institutionnaliste du marché comme construction sociale : une économie politique des institutions », in

52. Garrett Hardin (1968) a attiré l'attention sur un risque d'issue collective fatale, chacun poursuivant son intérêt propre. Mais sa désignation de causalité est-elle appropriée ? Plutôt que de poursuite rationnelle d'un intérêt individuel la catastrophe finale ne procéderait-elle pas en amont d'un contexte de compétition ? Ce déplacement analytique s'appuierait sur un trait unique au capitalisme de production, et il en désignerait les conséquences environnementales les plus vraisemblables, que masque la rhétorique du « développement durable ».

- Economics and Institutions. Contributions from the History of Economics*, Palerme (Italie), 30 septembre-2 octobre 2004, 20 p.
<http://www.unipa.it/aispe/papers/bazoli-Dutraive.doc>
- BEAUVAIL V., DUFUMIER M., 2006 : « Les plantes génétiquement modifiées peuvent-elles nourrir le Tiers Monde ? », in Marc DUFUMIER (ed.) : « Biotechnologies et développement agricole dans le Tiers Monde », *Revue Tiers Monde*, 188 : 739-754.
- BERGER S., 2006 : *Made in monde. Les nouvelles frontières de l'économie globale*, Paris, Éditions du Seuil, 362 p.
- BODIN-RODIER D., BLANCHET J., 1997 : *La stratégie agro-alimentaire mondiale. Les enjeux du XXI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 288 p.
- BOURDIEU P., 1994 : *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil.
- BOURDIEU P., 2001 : *Contre-feux 2. Pour un mouvement social européen*, Paris, Éditions Raisons d'agir, 109 p.
- CASTELLANET CH., ARMENGAUD A., GRIOT J.-Y., APOTEKER A., 2006 : « Des alliances internationales pour préserver la production de soja non génétiquement modifié au Brésil : enjeux et perspectives », in Marc DUFUMIER (ed.), *op. cit.* : 755-772.
- CÉPÈDE M., GOUNELLE DE PONTANEL H., AUTRET M. [1967], 1983 : *La faim*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 128 p.
- CHETAILLE A., 2006 : « La biosécurité dans les pays en développement : du protocole de Carthagène aux réglementations nationales », in Marc DUFUMIER (ed.), *op. cit.* : 843-862.
- COLLOMB PH., 1999 : *Une voie étroite pour la sécurité alimentaire d'ici à 2050*, Paris, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Economica*, 197 p.
- DAVIS M., [2001] 2006 : *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales. Aux origines du sous-développement*, Paris, La Découverte, coll. « Poche », 480 p.
- DE RAVIGNAN F., 1982 : « La faim, une histoire oubliée », in *Famines et pénuries. La faim dans le monde et les idées reçues*, Paris, Éditions François Maspero, coll. « Petite collection Maspero », Nouvelle série, Numéro spécial, p. 63-75.
- DIAGNE A., DAFFÉ G., 2002 : « Conclusion », in Abdoulaye DIAGNE et Gaye DAFFÉ (ed.) : *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*, Paris, Centre de recherches économiques appliquées (CREA), Karthala, coll. « Économie et développement », dirigée par Georges COURADE, p. 67-100.
- DORÉ, Th, MARAUX, Fl, 2010 : « Les manières de produire en agriculture, état des lieux et controverses », in Thierry DORÉ et Olivier RÉCHAUCHÈRE (ed.) : *La question agricole mondiale. Enjeux économiques, sociaux et environnementaux*, Paris, La Documentation française, p. 115-134.
- DURAND-DASTÈS F., 1982 : « Famine et sous-alimentation en Inde », in *Famines et pénuries. La faim dans le monde et les idées reçues*, Paris, Nouvelle série,

- Numéro spécial, Éditions François Maspero, coll. « Petite collection Maspero », p. 11-25.
- DUFUMIER M. (sous la direction de), 2006 : « Biotechnologies et développement agricole dans le Tiers Monde », *Revue Tiers Monde*, 188.
- FAN S., 2010 : Réduire la faim de moitié : atteindre le premier objectif du millénaire pour le développement par une approche inhabituelle, Washington, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), Rapport sur les politiques alimentaires, 16 p., in <http://www.ifpri.org/node/7074>
- FAO, voir : Organisation des Nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture
- FOYER J., 2006 : « Développement des biotechnologies et biotechnologies pour le développement au Mexique, l'impossible appropriation », in Marc DUFUMIER (ed.), *op. cit.* : 721-737.
- GADREY J., JANY-CATRICE F. [2005], 2009 : *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 121 p.
- GÉRARD F., 2000 : « De la crise financière à la crise alimentaire : l'Indonésie en 1997-1998 », *Revue Tiers Monde*, 41, 162 : 411-430 ; également, <http://www.persee.fr>
- GRAIN, 2002 : « El algodón Bt entra por la puerta trasera », in <http://www.grain.org/biodiversidad/?id=35>, publication originale en anglais, dans la revue *Seedling* de décembre 2001, 5 p.
- GRIFFON M., 2006 : *Nourrir la planète. Pour une révolution doublement verte*, Paris. Odile Jacob, 456 p.
- HARDER W., JUNG V., 2008 : « Pénurie de matières premières agricoles : phénomène passager ou défi à long terme ? », *La Vie économique*, revue de politique économique, 9 : 9-13, in <http://www.lavieeconomique.ch>
- HERVIEU B., 1996 : *Du droit des peuples à se nourrir eux-mêmes*, Flammarion, 136 p.
- HEUZÉ G., 2001 : « Les conséquences sociales de la libéralisation en Inde », in Gérard LANDY (ed.) : « La libéralisation économique en Inde : inflexion ou rupture ? » *Revue Tiers-Monde*, 42, 165 : 33-59, <http://www.persee.fr>
- HUXLEY A. [1932], 1977 : *Le meilleur des mondes*, Paris, Plon, coll. « Pocket », 285 p.
- JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY (JICA), 2006 : The study on the reorganisation of the production of rice in Senegal. Final report, Dakar, Ministry of Agriculture, Rural Hydraulic and Food Security, Department of Analysis, Prediction and Statistics (DAPS), in [snojr06005 Final Report 01.pdf](#) (196 pages).
- JESSUA CI, 2001 : *Le capitalisme*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 127 p.
- KERVYN B., 1982 : « Bangla Desh : l'aide alimentaire européenne contre le secteur laitier », in *Famines et pénuries. La faim dans le monde et les idées reçues*, Paris, Éditions François Maspero, coll. « Petite collection Maspero », Nouvelle série, Numéro spécial, p. 41-49.

- la-croix.com, 2009 : « L'Argentine a aveuglément adopté le soja transgénique », *Journal La Croix* du 13 avril 2009, in <http://www.la-croix.com/article/index.jsp?docId=2370572&rubId=5547>, consulté le mardi 16 novembre 2010, 1 p.
- LANÇON F., ERENSTEIN, O., TOURÉ A., AKPOKODJE G., 2004 : « Qualité et compétitivité des riz locaux et importés sur les marchés urbains ouest-africains », *Cahier Agriculture*, vol. 13, (1) : 110-115.
- LANDY F., 2001 : « La libéralisation économique en Inde : inflexion ou rupture ? », *Revue Tiers Monde*, 42, 165 : 9-16, in <http://www.persee.fr>
- LAUTIER B., 2002 : « Pourquoi faut-il aider les pauvres ? Une étude critique du discours de la Banque mondiale sur la pauvreté », *Revue Tiers Monde*, 43, 169 : 137-165, in <http://www.persee.fr>
- LAUTIER B., SALAMA P., 1995 : « De l'histoire de la pauvreté en Europe à la pauvreté dans le Tiers Monde », *Revue Tiers Monde*, 36, 142 : 245-255, in <http://www.persee.fr>
- MAZOYER M., 2000 : « Pourquoi est-il vital pour les agriculteurs d'ici et d'ailleurs de comprendre les agricultures du monde ? », in cycle : *Comprendre les agricultures du monde*, Communauté de communes Bastides et vallons du Gers, Mission Agrobiosciences, 14 p., <http://www.agrobiosciences.org>
- MILLSTONE E., LANG T., 2003 : *Atlas de l'alimentation dans le monde*, Paris, Éditions Autrement, 128 p.
- ORGANISATION DES NATIONS-UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, 2004 : chapitre III, « De la Révolution verte à la Révolution génétique », in *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture en 2003-2004*, Rome, <http://www.fao.org/docrep/006/y5160f08.htm>, 16 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, 2006 : *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. L'aide alimentaire pour la sécurité alimentaire ?*, Rome, collection FAO : « Agriculture », n° 37, 189 p.
- PARMENTIER B. [2007], 2009 : *Nourrir l'humanité. Les grands problèmes de l'agriculture mondiale au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, coll. « Poche », 293 p.
- PHÉLINAS P., 2007 : « Emploi et globalisation », in Eveline BAUMANN, Laurent BAZIN, Pepita OULD-HAMED, Pascale PHÉLINAS, Monique SELIM et Richard SOBEL (ed.) : *La mondialisation au risque des travailleurs*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », série : « Globalisation et sciences sociales », p. 11-19.
- PILLON P., 2010 : « Appauvrissement et exclusion de la production : la filière rizicole sénégalaise dans la mondialisation », in Pascale PHÉLINAS et Monique SELIM (ed.) : *La crise vue d'ailleurs*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », Série Globalisation et sciences sociales, p. : 171-203.

- PISANI E., 2004 : « Sécurité alimentaire et sauvegarde des sociétés rurales. Pour mettre fin à la faim », *Le Monde diplomatique*, décembre 2004, p. 16-17, in <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/12/PISANI/11721>
- PIVETEAU A., ROUGIER E., 2010 : « *Émergence*, l'économie du développement interpellée », in *Institutions, régulation et développement – 2, Revue de la régulation*, n° 7, 1^{er} trimestre, in <http://regulation.revues.org/index7734.html>, 17pages.
- PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM), 2006 : Deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, Rome, in *Projet de programmes de pays, Sénégal 10451.0 (2007-2011)*, Distribution générale, point 7 de l'ordre du jour, 22 septembre 2006, Distribution générale WFP/EB.2/2006/7/1, Original français, 22 p.
- RAFFIN TH., 2006 : « Les plantes génétiquement modifiées dans les PVD : entre discours et réalité », in Marc DUFUMIER (ed.), *op. cit.* : 705-720.
- RAFFINOT M., 2008 : *La dette des tiers mondes*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Repères », 128 p.
- RAINELLI M. [1993], 2004 : *L'Organisation mondiale du commerce*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 128 p.
- RELLO F., SAAVEDRA F., 2007 : « Implicaciones estructurales de la liberalización en la agricultura y el desarrollo rural. El caso de México », Banco Mundial, Facultad latinoamericana de Ciencias sociales (FLACSO), 215 p.
- SALAMA P., 1995 : « Mesures des pauvretés et de l'appauvrissement », *Revue Tiers Monde*, 36, 142 : 257-278.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1995_num_36_142_5766
- SALAMA P., VALIER J., 1995 : « Mesures des pauvretés et de l'appauvrissement », *Revue Tiers-Monde*, 36, 142 : 257-278
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1995_num_36_142_5762
- SAUVÉ J.-M., 2010 : « L'arme du droit », in *Journées du Bicentenaire du Rétablissement du Barreau de Paris*, Unesco, 26 juin 2010, Conseil d'État, Juridiction administrative, <http://www.conseil-etat.fr/cde/node.php?articleid=2097>, 20 pages
- SERVET J.-M., 2010a : *Le grand renversement. De la crise au nouveau solidaire*, Paris, Desclée de Brouwers, coll. « Solidarité et société », 264 p.
- SERVET J.-M., 2010b : « Aide au développement : six décennies de trop dits et de non dits », in *Institutions et développement, Revue de la régulation*, n° 7, 1^{er} semestre (2), <http://regulation.revues.org/index7813.html>, 21 pages.
- STONE G. D., 2004 : « Social constraints on crop biotechnology in developing countries », *AgBioForum, The Journal of Agrobiotechnology Management and Economics*, 7, 1-2 : 76-79, <http://www.agbioforum.org>

TRICONTINENTAL, 1982 : *Famines et pénuries. La faim dans le monde et les idées reçues*, Paris, Nouvelle série, Numéro spécial, Éditions François Maspero, coll. « Petite collection Maspero », 188 p.

TROUVÉ A., 2009 : « Les régions, porteuses de nouveaux compromis pour l'agriculture ? », in *Crise du capitalisme financier, Varia, Revue de la régulation*, n° 5, 1^{er} semestre, <http://regulation.revues.org/index7550.html>

ZIEGLER J., 2005 : *L'empire de la honte*, Fayard, 324 p.

LE SÉNÉGAL DANS LA TRANSITION : ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Agnès ADJAMAGBO
Alioune DIAGNE
Stéphanie DOS SANTOS
Pierre LÉVI
Anne-Sophie ROBILLIARD

Un thème récurrent des débats internationaux est l'identification des facteurs susceptibles de favoriser et d'accélérer la réduction de la pauvreté et d'asseoir la sécurité alimentaire. La question est singulièrement pertinente en Afrique subsaharienne, dont relève le Sénégal, où, dans un contexte économique, social et environnemental tendu les situations d'insécurité alimentaire sont marquées. Les dimensions démographiques en sont l'une des composantes pour une Afrique subsaharienne qui se caractérise par le retard de sa transition démographique : mais encore convient-il de les aborder non pas tant au seul regard du dénombrement et de la croissance exponentielle qu'en leur adjoignant des approches de structure et de caractérisation démographique et socio-économique.

C'est la démarche qui sera retenue ici, par une approche conjointe des situations démographiques et socio-économiques du pays, au travers d'indicateurs transversaux qui fournissent les grands cadres de l'insécurité alimentaire. Est d'abord abordée la question de la transition démographique, laquelle est en cours au Sénégal, en recourant à des indicateurs de fécondité et de mortalité et en désignant les mécanismes significatifs des tendances actuelles. Le sont ensuite les caractéristiques socio-économiques des populations, que livrent les données de scolarisation et d'emploi, avant qu'un dernier chapitre n'aborde les processus

d'urbanisation : la configuration qui en sortira permettra de baliser les défis qui se posent au Sénégal en termes de sécurité alimentaire.

La transition démographique

Lors du recensement de la population de 2002, le Sénégal comptait 9 855 388 résidents (ANSD, 2009) ; les projections des Nations unies pour l'année 2010 estimaient les chiffres à 12,8 millions (Nations unies, 2010a), et selon une hypothèse moyenne, ceux-ci devraient être de 16 millions en 2020 et de 20 millions aux alentours de 2030. Depuis le début des années 1970 toutefois, la croissance démographique se ralentit : les taux de croissance annuels sont passés de 3,2 % dans les années 1970 à 2,9 % dans les années 1980 et à 2,6 % au tournant de l'année 2000. L'évolution est typiquement celle d'une transition démographique faite de niveaux de fécondité et de mortalité en baisse constante : les gouvernements sénégalais ont pris depuis l'indépendance des mesures préparatoires à l'adoption d'une politique volontariste de diminution du rythme de la croissance démographique, et celle-ci a été adoptée en 1988 (Adjamagbo, Antoine, 2002).

La baisse de la fécondité au Sénégal : un processus à deux vitesses

Au cours des dernières décennies du XX^e siècle, les changements démographiques les plus significatifs que le Sénégal a connus sont le recul de l'âge au mariage et la baisse de la fécondité, des transformations qui sont communes à de nombreux pays du continent. En 1978, l'enquête sénégalaise sur la fécondité (ESF) enregistre un nombre moyen d'enfants par femme – ou un indice synthétique de fécondité (ISF) – qui est supérieur à 7 (tableau 1¹) : avec 7,5, la moyenne est plus élevée dans les campagnes que dans les villes où elle n'est que de 6,6. Huit années plus tard, la première des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) montre une légère tendance à la baisse : celle-ci se confirme sur les périodes suivantes, qui voient la fécondité continuer à décroître à peu près au même rythme. En 1997 les femmes ont une moyenne de 5,7 enfants, et selon les derniers résultats disponibles, la tendance se poursuit lentement, la moyenne étant de 5,3 en 2005.

Comme il en va dans bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, la baisse de la fécondité sénégalaise s'est d'abord engagée dans les villes avant de s'étendre progressivement au milieu rural : entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, le nombre moyen d'enfants par femme en milieu urbain passe de 6,6 en 1978 à 5,5 en 1986, alors qu'il ne bouge pratiquement

1. Les tableaux sont reportés en annexe.

pas en milieu rural où la diminution n'est que de 7,5 à 7,1. Il faut attendre 1992 et la deuxième enquête de la série EDS pour percevoir un début de baisse de la fécondité en milieu rural, la moyenne d'enfants par femme tombant alors à 6,7 ; ceci se confirmera par la suite.

L'autre particularité du décalage entre villes et campagnes tient au rythme et à l'intensité de la baisse de la fécondité (Adjamagbo, Antoine, 2002) : plus ancienne, la baisse de la fécondité en ville a également été plus rapide que dans les campagnes. De 1978 à 2005, la moyenne urbaine passe de 6,6 enfants par femme à 4,1, alors qu'elle ne décroît que de 7,5 à 6,4 en zone rurale : sur vingt années, le taux de fécondité diminue de 2,5 dans les villes, alors qu'il ne baisse que de 1,2 en milieu rural. L'écart entre les deux milieux reste donc important, et derrière ces moyennes se cachent d'importantes disparités : certaines régions administratives conservent des taux plus élevés. C'est notamment le cas de celles de Tambacounda et de Kolda où en 2005, les femmes ont en moyenne plus de 6 enfants (DPS, Macro International, 2006) ; dans toutes les régions à dominante rurale, l'ISF se maintient largement au-dessus de 5.

Au sein du paysage urbain, la capitale fait office de chef de file : son indice synthétique de fécondité est en 2005 de 3,7, soit le plus bas du pays. Le niveau relativement bas de fécondité y est lié à l'offre scolaire, la mise en relation des deux paramètres (tableau 1) montrant une nette incidence pour les femmes ayant un niveau d'études secondaires, ce qui n'est pas le cas de celles ayant un niveau scolaire moindre : les premières ont respectivement 2 et 3 enfants de moins que celles qui ont un niveau d'étude primaire et que celles qui sont sans instruction.

Au Sénégal comme ailleurs, plusieurs facteurs expliquent la baisse de la fécondité. La durée de l'allaitement, l'abstinence ou l'aménorrhée post-partum influent notamment sur les intervalles entre les naissances (Sow, 1994a, b), et par ce biais, sur la fécondité : mais c'est surtout sous l'effet d'une entrée plus tardive en vie féconde que les femmes finissent par avoir moins d'enfants. La baisse de la fécondité y est ainsi en grande partie imputable à un mariage plus tardif, puisque le lien entre mariage et fécondité reste fort (Pison *et al.*, 1997).

Recul de l'âge au mariage, planification des naissances... : une société en mutation

Le mariage est une institution solide qui marque une étape importante du parcours de vie des Sénégalais (Antoine, 2002). Il demeure quasi universel et rares sont les hommes et les femmes qui restent célibataires toute leur vie ; la pratique de la polygamie demeure très répandue, et selon l'EDS IV, elle concerne en 2005 près de 40 % des femmes mariées. Au-delà, le mariage connaît des changements importants qui ont des répercussions directes sur la

fécondité : tel est plus particulièrement le cas des premières unions, une autre évolution démographique importante survenue au cours de la seconde moitié du XX^e siècle étant le recul de l'âge médian au premier mariage. Quoique relativement précoce, l'âge au premier mariage tend à être reculé (tableau 2), le phénomène étant plus sensible en ville. Le Sénégal est parmi les pays d'Afrique de l'Ouest où l'âge médian des femmes au premier mariage en milieu urbain voit la plus forte évolution. Il est passé d'une moyenne de 17,7 ans pour les femmes ayant de 40 à 44 ans en 2005, à 23,3 ans pour les femmes ayant alors de 25 à 29 ans (EDS III, 2005) (Adjamagbo et Antoine, 2002).

Globalement, les citadines se marient plus tard que les rurales, l'âge médian au premier mariage étant respectivement de 20 et de 17 ans (tableau 2). En 1986, la moitié des citadines de 25 à 49 ans se sont mariées avant l'âge de 17,4 ans². En 2005, près de vingt années plus tard, la moitié des femmes du même groupe d'âge se sont mariées avant 20 ans, soit près de 3 ans plus tard (tableau 2). Dans le même intervalle de temps, l'âge médian au premier mariage a évolué plus lentement dans les campagnes, où il atteint à peine 17 ans. Les pratiques diffèrent sensiblement selon le niveau d'instruction : plus les femmes sont instruites, plus elles se marient tardivement. En 2005, l'âge médian au mariage des femmes ayant suivi des études secondaires (ou plus) est de 23,9 ans, soit entre 5 et 7 ans plus tard que les femmes les moins scolarisées ou non scolarisées. Ce recul de l'âge au premier mariage induit une augmentation de la proportion de célibataires, qui est toujours en place au début des années 2000. Alors que l'Enquête sénégalaise sur la fécondité de 1978 enregistrait une proportion de 14 % de femmes célibataires parmi les Sénégalaises de 20 à 24 ans, celle de 2005 en comptabilisait 32 %. Pour sa part, la proportion de célibataires masculins âgés de 25 à 29 ans passe de 35 % en 1997 à 50 % en 2005, et à cette même date, la moyenne d'âge au premier mariage de la moitié des hommes mariés est de 28,1 ans.

Ce phénomène participe d'une tendance plus générale de la société sénégalaise, qui est de bouleversement des conditions d'entrée dans l'âge adulte sous l'effet du durcissement des conditions d'accès à l'emploi et au logement (Diagne, Lessault, 2007). Celles-ci se sont dégradées au fil des années, rendant plus difficile la fondation d'un foyer. Si donc la baisse de la fécondité qui s'observe plus particulièrement dans les villes sénégalaises est intimement liée au recul de l'âge au mariage, elle ne se résume pas à une corrélation entre variables démographiques : elle reflète également les changements de représentation et de valeur qui entourent mariage et

2. Depuis 1973, l'âge minimum au mariage civil est fixé par le code de la famille à 16 ans pour les filles et à 20 ans pour les garçons.

procréation. Le mode de vie urbain, les progrès de la scolarisation (des femmes en particulier) et les difficultés économiques sont autant d'éléments qui favorisent l'émergence de nouveaux modèles familiaux parmi les jeunes. L'allongement du célibat donne à ceux-ci l'opportunité de vivre des expériences affectives plus diversifiées qu'autrefois, et d'appréhender différemment leur projet familial à venir, à travers des rapports entre les hommes et les femmes qui se sont modifiés : pour les jeunes citadines notamment, mariage et maternité ne sont plus nécessairement des sources exclusives d'épanouissement individuel.

Le recours à la planification des naissances soulève de ce point de vue des enjeux importants, mais malgré des progrès, le recours aux contraceptifs demeure très modeste : en 2005, il n'est que 10,3 % des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans pour utiliser un moyen moderne de contraception, pilule et injectable pour l'essentiel. Les chiffres sont nettement plus élevés parmi les femmes célibataires sexuellement actives, mais ils n'en demeurent pas moins relativement modestes ; et comme la méthode du condom est la plus utilisée par ces dernières, il est difficile de faire la part de la protection contre les infections sexuellement transmissibles de celle contre la fécondation.

Une planification démographique enrayée par la crise

Les premières actions en faveur de la planification des naissances au Sénégal démarrent dans les années 1970, sous l'impulsion du secteur privé concerné par la contraception ; elles ont été portées par l'Association sénégalaise de bien-être familial (ASBEF) dont la création remonte à 1974. À l'époque, le contexte politique et social est plutôt frileux sur la question, et l'ASBEF s'axe sur la sensibilisation à la planification des naissances des décideurs et des couches de la population les plus éduquées. La diffusion des méthodes contraceptives est toutefois freinée par la loi de 1920 sur la propagande anticonceptionnelle qui limite la promotion et l'accès à la contraception : il faudra attendre 1980 pour que celle-ci soit abrogée. Entre-temps, le contexte a évolué, un code de la famille ayant été adopté en 1972 qui réforme les droits de la personne et qui améliore ceux de la femme : le mariage précoce ou forcé est aboli, et l'âge minimum légal au mariage est reculé. (Il passe à 16 ans pour les femmes et à 20 ans pour les hommes³.)

Ces mesures constituent des avancées importantes ; la politique de population de 1988 marque un pas décisif dans l'adhésion du Sénégal au principe de diminution de la croissance démographique, qui est désormais considéré incontournable au développement (DPRH, 1997). La fin des années 1980 voit le lancement des actions publiques de promotion de la

3. Articles 1008 et 111 du code de la famille.

planification familiale dans le pays, et en 1991, le Programme national de planification familiale (PNPF) est mis en œuvre. L'ASBEF élargit ses activités en prenant appui sur un contexte devenu favorable, mais les déséquilibres régionaux persistent, ainsi qu'une relative concentration à Dakar des services de planification familiale : le ministère de la Santé et de l'Action sociale tentera par la suite d'y remédier, en favorisant une décentralisation des activités de planification familiale qui passera par un appui aux municipalités (Adjamagbo, Antoine, 2002).

Le programme sénégalais de population est tardif, et lorsqu'il démarre, c'est lentement, et en étant doublement handicapé par la crise économique et par les mesures d'ajustement monétaire qui sont placées sous la houlette des instances internationales : ces dimensions du tournant des années 1980 qui vont de pair avec la mondialisation des marchés appauvrissent les finances publiques. L'augmentation de la pauvreté, la mauvaise coordination des programmes, la diminution des dons des bailleurs de fonds, le changement des priorités internationales, la réforme du secteur de la santé, la crise internationale du VIH/SIDA, etc., sont alors autant de facteurs qui détournent l'attention des décideurs et qui affectent les efforts déployés pour la promotion d'une planification familiale. La situation n'est nullement spécifique au Sénégal.

Cette situation explique en grande partie la relative faiblesse du recours à la contraception moderne et rend compte plus généralement des insuffisances du dispositif des services de santé de la reproduction. Les jeunes générations en pâtissent le plus, avec une augmentation des grossesses hors mariage qui s'observe tant en milieu urbain qu'en milieu rural (Delaunay, 1994 ; Adjamagbo *et al.*, 2004) en liaison aux difficultés d'accès des célibataires à la planification familiale (Naré *et al.* 1996). Des avortements s'ensuivent souvent qui s'effectuent dans des conditions de clandestinité et d'insécurité sanitaire dont les conséquences sont parfois dramatiques pour les femmes (Koly, 1991 ; Diouf, 1996 ; CEFORP *et al.*, 1998). Ceux-ci relèvent désormais des problèmes de santé publique.

Niveaux et tendances de mortalité

Les processus de mortalité infantile sont également en transition grâce à l'amélioration des soins de santé de base (notamment de la vaccination) et aux progrès quantitatifs et qualitatifs des infrastructures sanitaires ; grâce aussi à un meilleur état nutritionnel des enfants. Depuis une trentaine d'années, la mortalité infantile, qui est le principal indicateur de l'état de santé d'une population, a nettement baissé. Entre 1986 et 2005 tout particulièrement, le risque de décès entre la naissance et le premier anniversaire a diminué de 33 %, en passant de 91 à 61 pour 1 000 naissances vivantes (tableau 3). Sur la même période, le risque de mourir avant le

cinquième anniversaire a été divisé par près de deux sur l'ensemble du pays : en 1986, sur 1 000 enfants nés vivants, 210 décédaient dans ce cadre, alors qu'ils n'étaient plus que 121 en 2005. Cette réduction de la mortalité infantile-juvénile est surtout due à une forte baisse des décès survenant entre 1 et 5 ans, le risque s'étant réduit de 51 % pour cette tranche d'âge, en passant de 130 à 64 pour 1 000. Cette baisse s'est toutefois nettement ralentie de 1997 à 2005, pour s'établir à 2 % en moyenne par an entre 1997 et 2005, alors qu'elle était de 4 % entre 1986 et 1997.

Ces progrès sanitaires sont toutefois à nuancer : sur l'ensemble de la population, la baisse de la mortalité n'est pas uniforme, le trait le plus remarquable étant une légère remontée du risque de mortalité sur la période 1993-2005 pour les enfants dont la mère a au moins été scolarisée jusqu'au secondaire : depuis 1993, il n'a cessé de croître, passant de 52 décès à 60 pour 1 000 naissances vivantes. Sur la même période, le risque de décès infantile avant 5 ans n'a d'ailleurs que très légèrement diminué pour les mères n'ayant qu'un niveau d'instruction primaire.

Les progrès sanitaires ne parviennent pas plus à réduire les différentiels de mortalité : les enfants dont la mère n'a aucune instruction ont 2,5 fois plus de risques de décéder avant leur cinquième anniversaire que ceux dont la mère a reçu un niveau d'instruction supérieur. Un important différentiel se note également selon la résidence. Bien que le risque de mort avant l'âge de cinq ans ait été fortement réduit en milieu rural de 1986 à 2005 – période durant laquelle il est passé de 250 à 160 pour 1 000 –, le différentiel de mortalité entre milieu rural et urbain ne s'est que très légèrement estompé. L'enfant né en milieu rural avait, en 1986, 1,85 fois plus de risque de décéder avant ses cinq ans que celui né en milieu urbain ; en 2005, il en avait toujours 1,75 fois plus. Les villes comme les campagnes n'ont toutefois pas évolué d'un seul ensemble, les écarts portant surtout sur la baisse de la mortalité (Pison *et al.*, 1997).

Le niveau global de mortalité des enfants sénégalais est légèrement inférieur à la moyenne subsaharienne, qui est par ailleurs la plus élevée au monde. Selon la Division de la population des Nations unies (Nations Unies, 2010a), le Sénégal a l'un des taux de mortalité infantile les plus bas d'Afrique occidentale : soit sur mille naissances viables, 61 décès avant la première année contre 80 pour l'Afrique occidentale ; les écarts de mortalité vont de 29 pour mille avec le Cap-Vert à 117 pour mille pour la Guinée-Bissau. Faute de données disponibles, la mortalité générale ne peut s'estimer qu'au regard de l'espérance de vie à la naissance, selon l'hypothèse qu'il est une relation entre la mortalité infantile et celle à l'âge adulte. Bien que cette approche ne soit pas sans biais, l'espérance de vie à la naissance est un bon indicateur de l'état général de santé d'une population, et elle permet des comparaisons entre pays. Sur la période 2005-2010, l'espérance de vie

sénégalaise à la naissance était estimée à 54 ans pour les hommes et à 57 ans pour les femmes (Nations unies, 2010a) ; dans la mesure où la lutte contre les causes de mortalité a progressé, l'espérance de vie a régulièrement crû depuis les années 1950, et elle est aujourd'hui plus longue en moyenne au Sénégal qu'elle ne l'est en Afrique subsaharienne, avec 50 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes. Contrairement à l'Afrique australe, à l'Afrique centrale ou à l'Afrique du Sud, où l'épidémie de SIDA (ou de VIH) a inversé la tendance, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance est relativement générale en Afrique de l'Ouest où le Sénégal possède l'un des taux les plus bas d'infection par ce virus au sud du Sahara – Madagascar et l'Île Maurice exceptés. La mortalité sénégalaise n'a donc pas connu une tendance linéaire à la baisse, en étant marquée depuis le début des années 1990 par une stagnation, voire par une remontée de la mortalité des enfants les plus jeunes, selon certaines caractéristiques socio-économiques. Cette situation qui a pu être qualifiée de « crise » (Pison, 2009) peut s'expliquer par des facteurs épidémiologiques, comme la fluctuation de la couverture vaccinale ou comme la recrudescence du paludisme qui est liée à la résistance à la chloroquine. Le début des années 2000 est toutefois caractérisé par la reprise de la baisse de la mortalité, notamment par le recours à de nouveaux moyens de lutte contre le paludisme, par la mise en place d'un programme de lutte contre la poliomyélite et par la distribution de vitamine A (Pison, 2009). La détérioration de l'accès aux soins et celle de la qualité des services, combinées à une pauvreté persistante des ménages constituent toutefois un frein à une amélioration continue des conditions d'existence.

Les conditions socio-économiques

La scolarisation

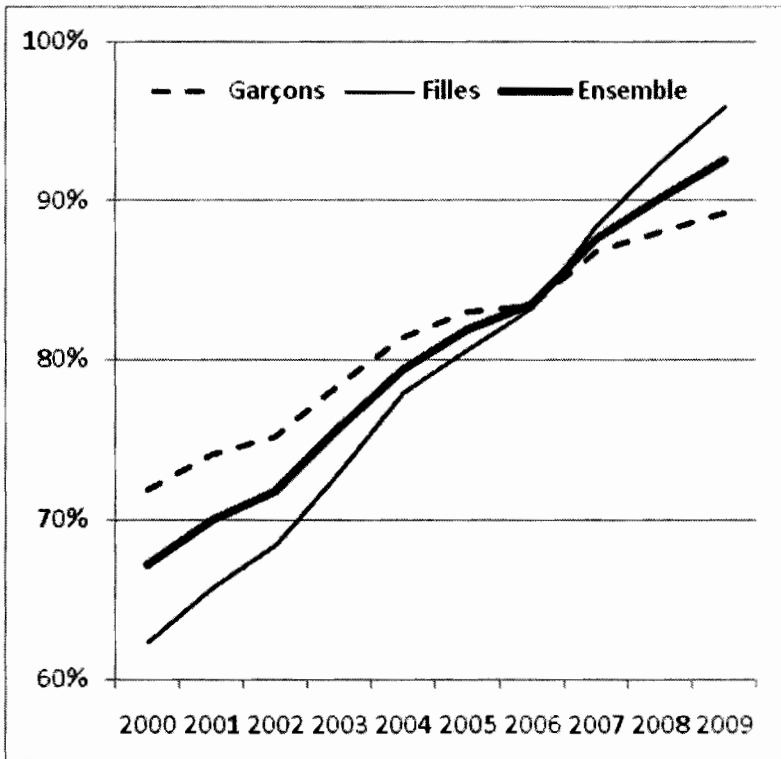
Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) intègrent le domaine de la scolarisation, et la transition du Sénégal vers des niveaux proches de ceux demandés pour l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées est sensiblement en cours ; les progrès qui restent à accomplir demeurent toutefois importants.

Les taux bruts de scolarisation primaire ont régulièrement progressé depuis le début des années 1980, passant de 46 % en 1980 à 59 % en 1992, et de 75,8 % en 2003 à 92,5 % en 2009 (figure 1). De grandes disparités demeurent cependant selon les régions : en 2009, dans la région administrative de Diourbel, le taux de scolarisation⁴ n'est que de 56,2 %

4. Le taux brut de scolarisation primaire est le rapport de l'effectif total des élèves inscrits en cycle primaire, quel que soit leur âge au moment où ils suivent ce cycle (numérateur), à la population des enfants y ayant « l'âge normal » de scolarisation (dénominateur, ici les enfants

alors qu'il est de 119,7 % à Dakar (tableau 4). La parité entre filles et garçons en cycle primaire passe au-delà de 1 en 2006, et elle est à 1,11 en 2009 : des progrès ont donc été enregistrés en cycle primaire mais la parité n'est toujours pas atteinte en cycle secondaire où le rapport demeure inférieur à 0,8.

Figure 1. Évolution des taux bruts de scolarisation primaire en pourcentages (2000-2009)



Les taux d'abandon restent élevés dans la mesure où, à la fin de l'année scolaire 2009, 59,6 % seulement des élèves à avoir été admis en première année d'un cycle primaire de six années⁵ ont terminé le cursus : ici encore, les performances sont bien meilleures dans la capitale où le taux d'achèvement est de 96 % (tableau 5). Les plus gros progrès sont ceux des

de 6 à 11 ans). Le numérateur peut inclure des enfants ayant redoublé ainsi que des inscrits tardifs – soit d'une classe d'âge plus âgée – : aussi le taux brut est-il parfois supérieur à 100 %.

5. La première année d'enseignement primaire ou cycle élémentaire est le Cours d'initiation (CI). L'année de CI est suivie des années de CP, de CE1, de CE2, de CM1 et de CM2. Cette première année du cycle permet à des enfants de faire connaissance avec la langue française.

filles, dont le taux d'achèvement s'améliore de 33 % entre 2003 et 2008 dans ce qui est devenu le principal défi éducatif du pays. Le gouvernement s'étant fixé un objectif de 85 % d'achèvement pour l'année 2010, celui-ci ne sera pas atteint. Les efforts doivent surtout porter sur les populations difficiles à scolariser, dont la demande est faible et dont les zones de résidence sont difficiles d'accès puisqu'il s'agit principalement de zones rurales. Les élèves des zones urbaines restent en moyenne deux fois plus longtemps à l'école. (L'espérance de vie scolaire au primaire y est d'environ 6 ans, alors qu'en milieu rural, elle n'est que de 3,5 années.) Les facteurs d'abandon sont nombreux et variés, mais ils sont avant tout liés à l'offre scolaire. Le nombre d'établissements a progressé : il est passé de 4 751 écoles primaires en 2000 à 7 939 en 2009, soit une augmentation de 67 % sur les dix dernières années (DPRE, 2009). De nombreuses salles de classe restent toutefois sous abris provisoires (16,3 % en 2008) et certaines écoles de milieu rural n'offrent pas de cycle complet, leurs classes étant à double flux ou multigrades⁶. Les écoles à effectifs pléthoriques ont de forts taux de déperdition.

De forts différentiels de taux de scolarisation se voient également dans le secondaire où les conditions de suivi varient grandement selon que l'on relève d'une zone urbaine ou rurale, que l'on est une fille ou un garçon ou que l'on appartient à tel ou tel groupe social. Le Sénégal étant réparti en onze régions administratives, deux de celles-ci, les régions de Dakar et de Thiès, concentrent plus de la moitié des effectifs du premier cycle du secondaire. Avec 40 % des effectifs, les filles y sont sous-représentées et moins de la moitié des élèves qui sortent du primaire (49 %) s'inscrivent en secondaire ; le taux d'achèvement du primaire n'atteint pas 60 % d'une génération d'entrants. Si les taux bruts de scolarisation dans le secondaire sont faibles, la progression y est réelle : pour le cycle moyen – c'est-à-dire les collèges de la 6^e à la 3^e –, ils passent, de l'année 2000 à l'année 2009 du pourcentage de 19,6 % d'une classe d'âge à celui de 41,4%, (tableau 4). Pour le secondaire général – les lycées de la seconde à la terminale –, ils passent sur la même période de 9 % d'une classe d'âge, à environ 16 % de celle-ci ; les taux de scolarisation des garçons demeurent supérieurs à ceux des filles (tableau 4 et UNICEF, 2008).

Les difficultés dans l'enseignement supérieur se lisent en termes de sureffectifs (amphithéâtres surchargés) et d'accès au premier cycle. La progression des taux de scolarisation et l'augmentation des effectifs de lycéens produisent, à l'heure actuelle, environ 30 000 bacheliers par an, dont une majorité (60 %) souhaite poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur : ces nouveaux entrants augmenteront le nombre d'inscrits des

6. Les salles de classe à double flux accueillent deux classes dans la journée, l'une le matin, l'autre l'après-midi ; les classes multigrades sont des classes à plusieurs niveaux.

établissements supérieurs, et principalement dans les deux plus grandes universités publiques, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB). En 2008-2009, la première comptait 60 000 étudiants et la seconde environ 4 700.

Près d'une femme sur deux (49,7 %) et d'un homme sur trois (31,7 %) sont encore analphabètes (ANSD, 2009), surtout parmi les générations les plus âgées ; le « niveau d'instruction atteint » fait montre de grandes disparités entre les générations, comme entre les localisations résidentielles. En milieu rural, plus de 80 % de la population est analphabète, 15,6 % des ruraux seulement sont allés jusqu'au primaire et 3,1 % jusqu'au secondaire, dans l'un comme l'autre cas, sans assurance d'avoir terminé le cycle. Le niveau scolaire des personnes âgées est très faible, et des progrès restent à accomplir pour parvenir à l'élimination de l'analphabétisme parmi les jeunes générations : malgré des efforts de plusieurs décennies, de nombreuses difficultés demeurent, que plusieurs facteurs expliquent.

La qualité et la quantité de l'offre scolaire sont très corrélées avec le coût de la scolarisation pour le budget des ménages : une bonne répartition des écoles dans l'espace réduit les dépenses en transport, et des écoles bien équipées et dotées de cantines ont un impact positif sur la santé des élèves et sur leur équilibre nutritionnel. Sur la réduction des absences également, l'absentéisme étant un phénomène fréquent au Sénégal, et qui a une incidence directe en termes d'échecs, de mauvais résultats scolaires et d'abandon. Les cantines scolaires bénéficient souvent d'appuis, notamment du Programme alimentaire mondial onusien : ceux-ci viennent en allègement des dépenses alimentaires des ménages. Une politique de distribution gratuite de manuels scolaires se met en place, avec pour priorité la distribution de livres de lecture pour les petites classes, ce qui réduirait des coûts qui représentent un obstacle majeur à la scolarisation des enfants des ménages les plus pauvres et les plus touchés par la crise économique. Pour ceux-ci, une dépense annuelle de 15 000 francs CFA est hors de portée ⁷.

Le calendrier scolaire pose également problème car la compréhension des programmes enseignés et l'acquisition de connaissances solides nécessitent un certain temps d'apprentissage. Or l'année scolaire est globalement courte, du fait des contraintes climatiques de la saison des pluies et des travaux des champs qui se traduisent par des absences fréquentes des élèves comme des enseignants, et qui perturbent le cycle d'apprentissage. C'est pourquoi les éléments clés de la politique de réduction des taux de redoublement et d'abandon et de maintien de tous les enfants dans le cycle scolaire à échéance de 2015 convergent sur l'amélioration d'un ensemble de

7. 15 000 francs CFA ont correspondu après 1994 à 150 francs français ; ils valent environ 23 euros.

dimensions : qualité de l'enseignement dispensé, des infrastructures et des équipements scolaires, du niveau de formation et de recrutement des enseignants et aussi amélioration des pratiques scolaires. En 2010, seuls 20 % des élèves de CM2 (la dernière année du cycle primaire de six ans) possédaient le niveau requis de français et 10 % seulement, celui de mathématiques : des dispositifs de soutien scolaire et d'accompagnement éducatif s'imposent ainsi afin de réduire les taux de redoublements et d'échecs scolaires dans un contexte où le manque de matériel éducatif et didactique rend difficile l'apprentissage des connaissances : il y a peu de livres et pas de bibliothèques scolaires. Pour atteindre les objectifs des OMD et scolariser 2 317 000 enfants en primaire, le Sénégal devra recruter environ 4 300 enseignants, construire 3 000 classes par an et augmenter de 800 000 son nombre d'élèves entre 2007 et 2015 (CONFEMEN, 2007). Il peut s'agir d'une gageure, compte tenu que le métier d'enseignant s'est précarisé et que la pénurie d'instituteurs et de professeurs a ouvert à des recrutements de faible niveau : il n'est ainsi pas rare de nommer des instituteurs qui n'ont pour tout diplôme que le BEPC⁸, qui sanctionne la dernière année du cycle moyen et la fin de la classe de 3^e.

Les facteurs d'ordre culturel, social et traditionnel jouent également : les familles peuvent traiter la scolarisation sous l'angle du « retour sur investissement », la faire passer après l'importance des enfants pour les travaux des champs et pour la garde des troupeaux ou bien encore, la traiter comme moyen d'émancipation et d'aide à l'émigration... Tous ces facteurs peuvent présider aux choix des familles et privilégier l'inscription des garçons sur celle des filles et des cadets sur celle des aînés. Malgré tout, l'État sénégalais investit dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique éducative qui vise un enseignement de qualité pour toutes et pour tous. Il finance à lui seul environ 70 % du budget de l'éducation, soit plus de 260 milliards de francs CFA, les partenaires extérieurs en finançant 18 % environ et les ménages 12 %. Le secteur éducatif qui reçoit 40 % du budget de fonctionnement public (soit en 2007, 5,77 % du PIB) constitue le premier poste budgétaire (CONFEMEN, 2007). L'éducation est l'une des principales priorités des pouvoirs publics, et des progrès devraient encore s'enregistrer, quantitativement et qualitativement, en tant que facteurs clés des résultats scolaires.

8. Pour pallier le déficit d'enseignants titulaires et fonctionnaires, les années 1990 ont vu des recrutements d'assez bas niveau, ainsi que la mise en place des statuts « d'instituteurs volontaires », contractuels et auxiliaires. Le niveau de recrutement requis est faible ; ces enseignants sont sans contrat fixe et souvent payés à l'heure. À la fin de la décennie 2000, ils constituaient 60 % des enseignants sénégalais.

L'emploi

Selon les données de l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS), la population de 15 à 64 ans, en âge de travailler, était en 2005 de 6,1 millions d'individus, soit de 53,6 % de la population (tableau 6) ; les 15 à 24 ans en constituaient 39,6 %.

Le ratio de dépendance démographique apparaît relativement élevé, du fait surtout, de l'importance du nombre d'enfants, qui est de plus de 91 %. Les évolutions démographiques en cours – notamment de baisse de la fécondité – laissent toutefois penser à une réduction de ce taux et à l'émergence de conditions qui permettraient d'entrer dans la fenêtre d'opportunité démographique et de bénéficier, à l'image des pays en développement devenus émergents, du dividende correspondant (Guengant, 2011). Celui-ci dépend cependant d'autres facteurs, dont celui de la capacité de création d'emplois du pays, faute de quoi la baisse du ratio de dépendance démographique serait sans incidence sur la dépendance économique (tableau 6).

La structure par sexe de la population en âge de travailler révèle un déséquilibre important entre hommes et femmes, notamment dans les classes d'âge les plus jeunes. Sur l'ensemble des cohortes d'âge concernées, le déficit en hommes s'élevait en 2005 à 536 193, ce qui devrait correspondre à des départs vers les pays du Nord ou de la sous-région d'Afrique de l'Ouest, compte tenu du caractère sexué des migrations internationales⁹. La réduction marquée du déficit en hommes qui s'observe à partir de l'âge de 40 ans pourrait correspondre à des retours ou alternativement, refléter une amplification massive des migrations ces dernières années, qui ne concernerait que des individus plus mobiles car plus jeunes. Dotés de moins d'attaches familiales et professionnelles, ils ont une propension à la migration supérieure à celle de leurs aînés¹⁰. Le niveau d'éducation de la population en âge de travailler reste très faible : 19 % de celle-ci se prévalent d'un niveau d'éducation primaire, 13% d'un niveau secondaire et plus de 62 % d'aucun niveau d'instruction ; les disparités entre les sexes y sont importantes : en 2005, 68 % des femmes concernées n'ont reçu aucune instruction, contre 54 % des hommes.

Entre 2001 et 2005, les progrès du système éducatif sénégalais sont perceptibles (Mesple-Soms, Robilliard, 2009), et ils le sont aussi dans des approches dynamiques basées sur un examen des niveaux d'éducation par cohorte et par sexe. Les niveaux d'éducation ont progressé de manière

9. D'après l'ESAM II de 2001, les femmes ne représentaient que 15 % des migrants des cinq années précédentes.

10. Les individus de 15 à 34 ans constituaient 68 % des migrants ayant quitté le pays dans les cinq années précédant l'enquête ESAM II de 2001.

significative pour les cohortes les plus jeunes, tant pour les hommes que pour les femmes, dès lors que celles-ci sont rapportées à la cohorte des individus âgés de 60 à 64 ans, où il n'est que 5 % des femmes et 22 % des hommes à être allés à l'école ; les proportions sont respectivement de 45 et de 55 % pour les femmes et pour les hommes de 15 à 19 ans.

D'après les données de l'ESPS, sur une population en âge de travailler de 6,1 millions d'individus, seuls 2,8 millions, soit 45,4 % de l'ensemble, occupent un emploi (tableau 7) : les actifs sénégalais occupés ne comptent donc même pas pour la moitié de la population du pays en âge de travailler. En termes de ratio de dépendance économique, chaque actif producteur de rentrées monétaires a plus de trois personnes à charge.

La faiblesse du niveau d'occupation ne s'explique pas par un fort taux de chômage, mais par une forte proportion d'inactifs : en additionnant la population d'élèves et d'étudiants (10 % de la population en âge de travailler), les personnes au foyer (23 % de celle-ci) et les autres inactifs : retraités, chômeurs découragés, malades et handicapés, le taux d'inactivité atteint est supérieur à 50 %.

Les chiffres du tableau 8 suggèrent que les taux d'activité varient de manière significative selon certaines caractéristiques. Les taux d'activité sont très faibles pour les 15 à 24 ans puisqu'une proportion plus élevée d'entre eux poursuit des études (46,6 %). La différence entre les taux d'activité appréhendés selon l'appartenance sexuelle est plus frappante : seulement 34,3 % des femmes sont actives. Si l'on croise les critères de sexe et de niveau d'instruction en excluant les individus de moins de 25 ans, l'on constate que les écarts d'activité entre les hommes et les femmes sont très élevés pour la population sans instruction (où l'écart est de 44,2 points) mais qu'il se réduit significativement aux niveaux d'instruction plus élevés, où il est de 8,8 points. Cette réduction est entièrement due à l'augmentation régulière de l'activité féminine avec le niveau d'éducation, le taux passant de 37,6 % pour les femmes non instruites, à 67 % pour les femmes dotées d'une éducation supérieure ; le taux d'activité masculin reste constant, quel que soit le niveau d'éducation.

Le taux de chômage varie également avec les caractéristiques individuelles : les 15 à 25 ans ont une probabilité deux fois plus forte que leurs aînés d'être au chômage, et les femmes deux fois plus élevée que les hommes ; il est plus élevé à Dakar que dans le reste du pays. Le lien entre chômage et niveau d'éducation suit une courbe en cloche : le taux de chômage étant relativement faible pour les individus sans instruction, comme pour ceux ayant eu une éducation supérieure, et plus élevé pour les individus dotés d'une éducation secondaire.

La structure de l'emploi est marquée par une prépondérance du secteur tertiaire, qui fournit près de 52 % des emplois (tableau 9) : à un niveau plus

désagrégé, deux poids lourds se distinguent : le secteur agricole – qui occupe près d'un million d'individus – et les secteurs du commerce et de la vente qui en occupent près de 750 000. Soit à eux deux, 55,5 % des actifs au travail.

Les chiffres du tableau 8 montrent que le taux de salarisation des personnes en activité est faible, puisqu'il ne se monte qu'à 17,7 %. Les contrastes y sont peu marqués selon le sexe, et forts selon l'âge : les jeunes ont une probabilité deux fois moindre que leurs aînés d'être salariés. L'ancrage résidentiel joue également un grand rôle : le taux de salarisation est très faible en milieu rural (6,8 %), où les activités agricoles sont importantes, mais il est également faible à Dakar (34,6 %) et dans les autres villes sénégalaises (26 %), où l'agriculture ne se pratique guère. Ce qui traduit l'importance des activités informelles en milieu urbain. Le plus grand contraste est donné par l'éducation : les individus sans scolarisation ne sont que 8,4 % à être salariés, tandis que ceux ayant reçu une éducation de niveau supérieur le sont à près de 87 %.

L'urbanisation

Ces dernières décennies, l'urbanisation est devenue un trait marquant des populations sénégalaises. En 2002, 41 % de la population du pays vivait en zone urbaine, alors que le pourcentage n'était que de 28 % en 1960 et de 34 % en 1976 (ANSD, 2009). Entre 1960 et 2002, la proportion des personnes vivant en ville a crû de 13 % environ, faisant du Sénégal l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique de l'Ouest : la tendance se poursuivra durant les prochaines décennies, et selon les prévisions (figure 2), une personne sur deux vivra en milieu urbain d'ici 2025 et deux personnes sur trois en 2050 (Nations Unies, 2010b).

Cette forte augmentation de la population urbaine n'est cependant pas uniforme. En tant que capitale, Dakar focalise l'ensemble des activités politiques, économiques et administratives du pays : elle stimule une importante mobilité en provenance des régions rurales, ainsi que l'installation de nombreux migrants. Cette « macrocéphalie » (Antoine *et al.*, 1995) s'illustre par les chiffres : en 2002, 53 % de la population urbaine vivait dans la capitale, alors que la proportion n'était que de 47 % en 1988 (ANSD, 2009). Dakar est la zone la plus urbanisée de toutes les régions administratives du pays, avec 97 % de la population (figure 3), et selon les estimations, sa population triplera d'ici 2050 (Guengant, 2011). En dehors de la région administrative de Dakar, celles de Ziguinchor et de Thiès sont les plus urbanisées, avec des taux respectifs de 47 % et de 43 %, tandis que celles de Matam, de Fatick et de Kolda sont les moins urbanisées.

La situation n'est cependant pas nouvelle : en 1960, le taux de croissance de la population urbaine du Sénégal était déjà très élevé au regard des autres

pays de la sous-région. Dans les années qui suivent l'indépendance, il se ralentit considérablement, notamment à partir de la fin des années 1980 : la croissance urbaine passe de 4,5 % l'an entre 1960 et 1976, à 3,8 % l'an entre 1976 et 1988, et cette tendance au ralentissement devrait se poursuivre, à en croire les estimations des Nations unies. Entre 2010 et 2020, la croissance urbaine serait d'un peu plus de 3 % l'an. Pour autant, la population urbaine continuera d'absorber le tiers de la croissance de la population rurale, qui n'augmentera dans le même temps que de 1,6 % l'an environ. Face à cette poussée, de nombreuses recherches se sont intéressées aux modalités de l'insertion urbaine (Antoine *et al.*, 1995 ; CERPOD, DPS, 1998). Leurs conclusions mettent en exergue la dégradation des conditions de vie en milieu rural et l'exode de plus en plus massif des populations vers les grandes villes, faisant de la croissance urbaine une conséquence directe des situations agricoles. Cette importance doit toutefois être nuancée au regard de la croissance naturelle des villes : les résultats de l'enquête sur les migrations qui s'est conduite dans le cadre du Réseau de recherche sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) durant les années 1990 montrent une tendance au ralentissement de l'exode rural. Mais ils montrent plus particulièrement que les flux interurbains sont relativement plus forts entre les villes qu'entre le milieu urbain et le milieu rural : les villes de l'intérieur seraient ainsi des lieux de passage importants des migrants (CERPOD-DPS, 1998).

Conclusion

Sur trente ans, la population du Sénégal a d'abord enregistré une diminution très nette de la mortalité, et postérieurement de la fécondité, tous traits caractéristiques de la transition démographique. Les changements les plus profonds s'enregistrent en milieu urbain, le processus étant plus tardif et plus timide en milieu rural : ils sont en lien étroit avec les bouleversements sociaux en cours, notamment avec ceux qui sont donnés par l'émergence de nouveaux modèles familiaux sous l'impact du mode de vie urbain et par une scolarisation plus longue. Des progrès importants sont enregistrés dans ce secteur où l'objectif de scolarisation primaire de tous les enfants est presque atteint. De gros efforts restent toutefois à accomplir pour les cycles supérieurs, pour l'alphabétisation des adultes et surtout, pour la qualité de l'offre scolaire. Dans le cycle primaire plus particulièrement, le ratio élevé entre élèves et enseignants, le niveau de recrutement de ces derniers et le manque de matériel portent à s'interroger sur la qualité de l'enseignement donné, laquelle va bien au-delà des exigences quantitatives du seul taux de scolarisation.

L'analyse de la population en âge de travailler fait ressortir des aspects de grande jeunesse et de faible éducation, cette dernière apparaissant néanmoins

en progression, avec des écarts entre les sexes qui ont tendance à diminuer pour les cohortes les plus jeunes. L'arrivée des jeunes sur le marché du travail est soutenue, mais elle est amputée du maintien d'une proportion plus importante de ceux-ci dans le système éducatif ; le taux d'activité est faible, et il est marqué par la modicité de la participation des femmes au marché du travail. Les taux de chômage sont élevés dans la capitale. Deux secteurs d'activité absorbent plus de la moitié des actifs occupés : le secteur agricole et celui du commerce et des ventes. Le secteur agricole est néanmoins caractérisé par une activité très fortement saisonnière qui induit de grandes variations d'offre de travail et qui alimente les déplacements vers les villes ; qu'il soit agricole ou non, l'emploi est marqué par un taux très faible de salarisation.

Du fait de l'inertie des phénomènes démographiques et de l'importance quantitative des jeunes dans la population, celle-ci continuera de croître, et son doublement est prévu d'ici à 2050. Le milieu urbain absorberait une part importante de la croissance, par la voie des migrations du rural vers l'urbain, et bien qu'ayant une fécondité plus basse que celle du milieu rural, la population urbaine devrait tripler sur la même période. De par son ampleur comme de par son influence sur les modes de vie, l'urbanisation pose un véritable défi pour la sécurité alimentaire des populations qui en relèvent, aussi bien en matière d'approvisionnement que de distribution. Ce défi est d'autant plus important que l'accroissement urbain est rapide et non planifié et qu'il s'accompagne de la précarité de l'habitat et de l'emploi, ainsi que d'une insuffisance des accès aux services de base – à l'éducation, aux soins, à l'eau potable, à l'électricité, à l'assainissement, etc. Mener une politique publique capable de mieux faire face aux transformations démographiques, sociales et économiques qui sont actuellement à l'œuvre, tout en accroissant les capacités des populations, est un enjeu auquel le Sénégal se doit de répondre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (ANSD), 2010 : Situation économique et sociale du Sénégal en 2009, Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances, ANSD, 263 p. + Annexes.
- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (ANSD), 2009 : Résultats du 3^e recensement général de la population et de l'habitat (2002) – Rapport national de présentation, Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances, ANSD, UNFPA-USAID, 125 p.
- ADJAMAGBO A., ANTOINE Ph., 2002 : « Le Sénégal face au défi démographique », in Momar Coumba DIOP (ed.) : *La société sénégalaise entre le global et le local*, Paris, Karthala, p. 517-553.

- ADJAMAGBO A., ANTOINE Ph., DELAUNAY V., 2004 : « Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural », *Cahiers Québécois de Démographie*, Montréal, vol. 33, n° 2, p. 239-272.
- ANTOINE Ph., 2002 : « La complexité de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », in Graziella CASELLI, Jacques VALLIN, Guillaume WUNSCH (ed.) : *Démographie : analyse et synthèse*. Vol. II : *Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 75-102.
- ANTOINE Ph, BOCQUIER P., FALL A. S., NANITÉLAMIO J., 1995 : « L'insertion urbaine à Dakar : Les jeunes vivent la crise, les aînés la supportent », *ORSTOM Actualités*, n° 48.
- CEFOREP, 1998 : Introduction des soins obstétricaux d'urgence et de la planification familiale pour les patientes présentant des complications liées à un avortement incomplet, Dakar, CEFOPREP-JHPIEGO-CHU Le Dantec.
- CERPOD, Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), 1998 : Enquête sénégalaise sur les migrations et l'urbanisation (EMUS), Bamako, CERPOD/DPS, Cahiers du CERPOD, n° 168.
- CONFÉRENCE DES MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE (CONFEMEN), 2007 : Évaluation PASEC – Sénégal, Dakar, Ministère de l'Éducation, CONFEMEN, 145 p.
- DELAUNAY V., 1994 : L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais, Paris, CEPED, « Les Études du CEPED », n° 7, 326 pages.
- DIAGNE A., LESSAULT D., 2007 : Émancipation résidentielle différée et recomposition des dépendances intergénérationnelles à Dakar, Paris, CEPED, Collection « Regard sur », 45 p.
- DIOUF, P., 1996 : « L'avortement à Pikine », in Yves CHARBIT et Salif NDIAYE (ed.), *La population du Sénégal*, Paris, DPS-CERPAA, p. 409-418.
- DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION (DPRE), 2009 : Évolution des indicateurs de la scolarisation au Sénégal, Dakar, DPRE.
- DIRECTION DE LA PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES (DPRH), 1997 : Déclaration de la politique de population (adoptée en 1988), Dakar, Ministère de l'Économie des Finances et du Plan, 21 p.
- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 1981 : Enquête sénégalaise sur la fécondité 1978, Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Macro International, vol. I, 148 p. + Annexes.
- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 1988 : Enquête démographique et de santé au Sénégal 1986 (EDS I), Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Macro International, 173 p.
- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 1994 : Enquête démographique et de santé au Sénégal 1992-93 (EDS II), Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Macro International, Calverton, 284 pages.

- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 1998 : Enquête démographique et de santé au Sénégal 1997 (EDS III), Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Macro International, Calverton, 238 pages.
- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 2006 : Enquête démographique et de santé au Sénégal 2005 (EDS IV), Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Macro International, Calverton, 320 p. + Annexes.
- GUENGANT J.-P., 2011 : « Comment bénéficier du dividende démographique ? Analyse pays – Sénégal », in Conférence *Population, développement et planification familiale en Afrique de l'Ouest francophone : l'urgence d'agir*, Ouagadougou, 8 11 février 2011.
<http://www.conferenceouagapf.org/userfiles/file/FicheSENEGAL-Finale17janv.pdf> (accès le 28 février 2011).
- KOLY F., 1991 : L'avortement provoqué clandestin : aspects actuels et perspectives à la clinique gynécologique et obstétricale du CHU de Dakar, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, thèse de doctorat en médecine, 117 p.
- LANÇON F., ERENSTEIN, O., TOURÉ A., AKPOKODJE G., 2004 : « Qualité et compétitivité des riz locaux et importés sur les marchés urbains ouest-africains », *Cahier Agriculture*, vol. 13, (1) : 110-115.
- MESPLE-SOMPS S., ROBILLIARD A.S., 2010 : Étude sur la croissance partagée au Sénégal, 2001-2005, Paris, DIAL, Document de travail n° DT/2010-07, 56 p.
- NARÉ C, KATZ K, TOLLEY E., 1996 : Measuring Access to Family Planning Education and Services for Young Adults in Dakar, Senegal, *Research Triangle Park*, NC : Family Health International.
- NATIONS UNIES, 2010a : World Population Prospects : The 2008 Revision, New York, Division de la population, <http://esa.un.org/UNPP/index.asp?panel=2> (accès le 26 juillet 2010).
- NATIONS UNIES, 2010b : World Urbanization Prospects : The 2007 Revision, New York, Division de la population, <http://esa.un.org/unup/> (accès le 26 juillet 2010).
- PISON G., 2009 : « Succès et échecs de la lutte contre la mort des enfants en Afrique au Sud du Sahara. L'exemple de la crise sanitaire des années 1990 au Sénégal », communication présentée lors du 26^e congrès international de la population, Marrakech, IUSSP,
<http://iussp2009.princeton.edu/abstractViewer.aspx?submissionId=91999> (accès le 26 juillet 2010).
- PISON G., HILL K., COHEN B., FOOTE K., 1997 : *Les changements démographiques au Sénégal*, Paris, INED, n° 138, 240 p.
- SOW B., 1994a : « Déterminants des intervalles intergénéraliques », in Yves CHARBIT et Salif NDIAYE (ed) : *La population du Sénégal*, Paris, DPS-CERPAA, p. 197-209.

SOW B. 1994b, « Allaitement, abstinence et aménorrhée post-partum », in Yves CHARBIT et Salif NDIAYE (ed.) : *La population du Sénégal*, Paris, DPS-CERPAA, p. 211-230.

UNICEF, 2008 : Plan de développement pour l'éducation des filles au Sénégal (2009-2011), Dakar, UNICEF, Ministère de l'Éducation.

ANNEXES

Tableau 1. Indice synthétique de fécondité (ISF) selon le niveau d'instruction et le lieu de résidence (1978-2005)

	1978	1986	1993	1997	2005
Ensemble	7,2	6,6	6,0	5,7	5,3
Milieu de résidence					
Urbain	6,6	5,4	5,1	4,3	4,1
Rural	7,5	7,1	6,7	6,7	6,4
Niveau d'instruction					
Aucun	7,4	6,8	6,5	6,3	6,1
Primaire	7,1	5,2	5,7	5,2	4,8
Secondaire et +	3,6	3,7	3,8	3,1	3,0

Sources : EMF 1978 ; EDS I, II, III, IV

Tableau 2. Âge médian au premier mariage selon le milieu de résidence et selon le niveau d'instruction (ensemble des femmes de 25 à 49 ans), 1978-2005

	1978	1986	1993	1997	2005
Milieu de résidence					
Rural	15,6	16,0	15,7	16,3	16,9
Urbain	18,3	17,6	18,2	19,6	20,1
Niveau d'instruction					
Aucun	15,8	16,0	15,8	16,5	17,1
Primaire	21,6	18,7	19,3	19,6	19,9
Secondaire	-	21,5	23,0	23,6	23,9
Ensemble	16,1	16,4	16,2	17,4	18,3

Sources : EMF 1978 ; EDS I, II, III, IV

Tableau 3. Taux de mortalité avant 5 ans selon le milieu résidentiel et selon le niveau d'instruction (1986-2005)

Taux de mortalité	1986	1993	1997	2005
Infanto-juvénile (0-5 ans)	210	157	139	121
Infantile (0-1 an)	91	76	69	61
Juvénile (1-5 ans)	130	87	75	64
Infanto-juvénile par milieu de résidence				
Rural	250	184	165	160
Urbain	135	102	89	91
Infanto-juvénile par niveau d'instruction				
Aucun	225	171	154	152
Primaire	141	99	96	94
Secondaire	72	52	54	60

Sources : EDS I, II, III, IV

Tableau 4a : Taux de scolarisation primaire en pourcentages, par inspection académique (2009-2010)

Inspections académiques	Primaire		
	Garçon	Filles	Ensemble
Dakar	112,4	127,8	119,7
Diourbel	51,4	61,1	56,2
Fatick	110,4	112,6	111,5
Kaolack	70,0	75,4	72,7
Kolda	111,2	102,0	106,7
Louga	68,4	71,6	70,0
Matam	63,4	88,7	75,9
Saint-Louis	83,8	100,4	91,9
Tambacounda	91,8	87,7	89,8
Thiès	95,4	105,0	100,0
Ziguinchor	106,3	109,5	107,8
Ensemble du Sénégal	89,2	100,4	92,5

Tableau 4b : Taux de scolarisation dans les collèges, en pourcentages par inspection académique (2009-2010)

Inspections académiques	Cycle moyen, lycées (6 ^e - 3 ^e)		
	Garçons	Filles	Ensemble
Dakar	73,1	70,5	71,7
Diourbel	20,1	17,2	18,6
Fatick	48,3	44,0	46,2
Kaolack	31,6	24,9	28,2
Kolda	45,9	25,5	36,0
Louga	23,0	20,3	21,7
Matam	22,3	22,1	22,2
Saint-Louis	38,1	36,7	37,4
Tambacounda	37,2	22,6	30,1
Thiès	46,0	45,7	45,8
Ziguinchor	80,4	70,6	75,8
Ensemble du Sénégal	44,1	38,5	41,4

Tableau 5. Taux d'achèvement du cycle primaire en pourcentages, par inspection académique (2009)

Inspection académique	Taux d'achèvement			Ratio Garçons/ Filles
	Garçons	Filles	Total	
Dakar	92,7	99,4	96,0	93,3
Diourbel	29,6	34,1	31,9	86,8
Fatick	67,4	72,3	69,9	93,2
Kaolack	41,5	42,3	41,9	98,1
Kolda	62,0	49,1	55,6	126,3
Louga	44,0	42,0	43,0	104,8
Matam	35,0	45,2	40,1	77,4
Saint-Louis	56,5	63,0	59,7	89,7
Tambacounda	55,7	45,0	50,4	123,8
Thiès	59,6	69,0	64,2	86,4
Ziguinchor	88,3	89,1	88,7	99,1
Ensemble du Sénégal	58,7	60,4	59,6	

Sources : ANSD, 2010

Tableau 6. Structure démographique ¹¹ et indices de dépendance (2005)

	Effectifs	%
Population en âge de travailler (15-64 ans)	6 109 277	53,6
Femmes	3 322 735	29,2
Hommes	2 786 542	24,5
Population des jeunes (15-24 ans)	2 413 615	39,5
Population totale	11 387 687	100,0
	Indices	%
Taux de dépendance des enfants (moins de 15 ans)	79,1	91,5
Taux de dépendance des personnes âgées (65 ans ou plus)	7,3	8,5
Ratio de dépendance démographique	86,4	100,0

Sources : ESAM II et ESPS, nos calculs

Tableau 7. Statut d'activité des individus en âge de travailler (15 à 64 ans) – 2005

	Effectifs	%
Occupé	2 776 229	45,3
Chômeur	315 321	5,2
Élève/étudiant	632 403	10,4
Au foyer	1 404 199	23,0
Autre	981 125	16,1
Total	6 109 277	100,0
Ratio de dépendance économique	310,2	

Source : ESPS, nos calculs

11. Les chiffres de population reportés constituent les données brutes de l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS). Ils peuvent différer de ceux publiés par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD).

Tableau 8. Indicateurs de l'emploi par âge, sexe, milieu de résidence et niveau d'éducation – 2005, en pourcentages

	En activité	Au chômage	Dont salariés
15-24 ans	38,1	15,0	11,6
25-64 ans	58,9	8,5	20,1
	70,2	8,3	18,0
Femme	34,3	14,1	17,1
Dakar urbain	55,7	16,6	34,6
Autre urbain	46,8	11,4	26,0
Rural	49,4	6,4	6,8
Sans instruction	51,9	8,3	8,4
Primaire	53,4	13,2	19,8
Secondaire	36,7	18,0	44,0
Technique et	65,5	17,4	74,9
Supérieur	63,5	8,8	86,9
Ensemble	50,7	10,4	17,7

Source : ESPS, nos propres calculs.

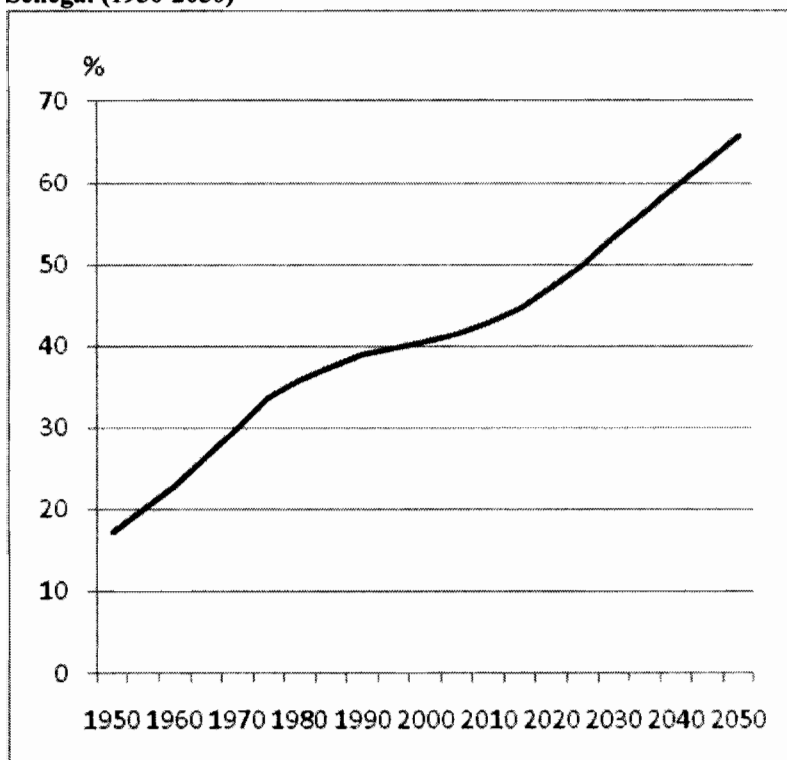
Le taux d'activité correspond au rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et la population en âge de travailler (les 15 à 64 ans). Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs occupés associé à celui des chômeurs. Le taux de salarisation est donné par le rapport entre salariés et population active occupée

Tableau 9. Répartition des actifs occupés par secteur d'activité (2005)

	Effectifs	%
Secteur primaire	989 293	33,4
dont agriculture	902 390	30,4
Secteur secondaire	435 877	14,7
Secteur tertiaire	1 538 892	51,9
dont commerce/vente	742 762	25,1
Total	2 964 062	100,0
hors agriculture	2 061 672	

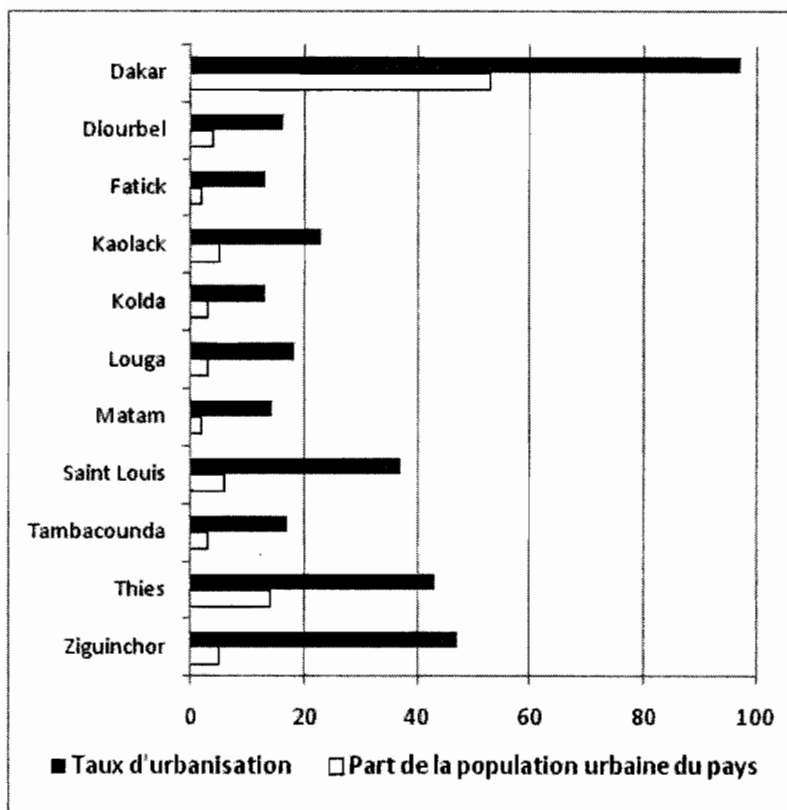
Sources : ESPS, nos calculs

Figure 2 : Évolution en pourcentage de la population urbaine au Sénégal (1950-2050)



Source : Nations unies, 2010b.

Figure 3 : Pourcentages et taux d'urbanisation régionaux de la population urbaine (2002)



Source : RGPH, 2002 (ANSD, 2009)

ENDETTEMENT ET DÉPENSES PUBLIQUES : LE CAS DU SÉNÉGAL *

Aïssatou DIALLO
Marc RAFFINOT

Ce chapitre vise à rechercher si la dette publique sénégalaise a un impact sur le montant des dépenses nationales ¹. Le Sénégal ayant eu des problèmes récurrents de remboursement, il peut être pensé que ces remboursements ont pu s'effectuer aux dépens des dépenses publiques, notamment de celles visant la réduction de la pauvreté. (Dépenses d'éducation, de santé et de développement rural.) Ce reproche qui est souvent formulé, n'est pas facile à établir ².

On cherchera donc à établir l'existence ou non, d'un lien entre dette et dépenses publiques sénégalaises, un service de la dette croissant ne s'accompagnant pas nécessairement d'une réduction des dépenses publiques. Tel devrait sans doute être le cas dans un cadre de stricte orthodoxie financière pour une dette qui devient insoutenable ; mais dans le cas des pays en développement à faible revenu, le problème est plus complexe. Il est en effet possible qu'un État surendetté renonce volontairement à rembourser – en totalité ou en partie –, en ne payant qu'une partie des échéances ou en

* Nous remercions Patrick Pillon et Abdrahmane Wane pour leurs remarques constructives sur une version précédente du texte ; ils ne sont toutefois pas responsables des erreurs qui pourraient subsister.

1. L'idée de départ, plus ambitieuse, était de rechercher si la dette avait un impact sur les dépenses publiques agricoles, d'élevage et de pêche. Par manque de données longues et cohérentes, l'étude s'est limitée à la question des dépenses publiques en général. Sur le plan méthodologique en outre, l'impact de la dette sur un secteur donné n'est pas aisé à déterminer, puisqu'en cas de réduction des dépenses publiques, il faut encore comprendre l'économie politique des choix qui conduisent à modifier celles d'un secteur particulier.

2. Eric Berr et François Combarnous (2007) ont proposé des indicateurs de soutenabilité « sociale » de la dette afin d'essayer d'en mesurer le poids sur les dépenses publiques.

choisissant de ne payer que certains créanciers, les sanctions encourues étant faibles : on parle alors de « défaut sélectif ». En pratique, la sanction principale est l'arrêt des prêts, mais avec des pays à faible revenu, des dons peuvent se substituer aux prêts et faciliter le remboursement.

Nous chercherons dans un premier temps à analyser l'évolution de la dette publique sénégalaise, puis à examiner les liens entre remboursement et dynamique des dépenses publiques.

Comment le Sénégal est-il devenu surendetté ?

Le Sénégal accède depuis l'indépendance à des financements publics à très bon marché, dont les taux d'intérêt sont bien inférieurs à ceux du marché et dont les échéances sont bien plus longues : il s'agit de « prêts concessionnels » qui ne devraient pas poser de problèmes de remboursement. Dès lors, comment expliquer que le pays soit devenu un pays pauvre très endetté (PPTE), à l'instar de nombreux autres à faible revenu, et qu'il ait fallu lui accorder d'importantes réductions de dette ? Ce problème est abordé par William Easterly (2002) pour l'ensemble des pays à faible revenu.

La crise d'endettement que décrit cette première partie illustre l'évolution du financement du développement et du traitement de la dette des pays en développement. Initialement, les créanciers, FMI en tête, ne distinguaient pas entre pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire (Raffinot, 2008) : la différenciation s'opère à partir de 1988, et les conditions de retraitement de la dette qui en découlent s'accompagnent alors de réductions partielles pour les premiers, ainsi que de financements extérieurs qui s'effectuent de plus en plus sous forme de dons.

L'évolution de la dette extérieure sénégalaise

Les montants de la dette extérieure et de la dette publique sénégalaises sont très proches, car peu d'entités privées ont accès à des financements extérieurs sans garantie de l'État : la dette publique s'est constituée progressivement afin de financer les déficits de l'État et ceux des institutions publiques. Plusieurs périodes sont identifiables (graphique 1) : la première qui va de 1970 – voire depuis l'indépendance – à 1976, est caractérisée par une croissance modérée du ratio d'endettement. À partir de 1973, le pays emprunte davantage, en partie sans doute du fait que les institutions de crédit des pays industrialisés se sont mises à prêter de manière agressive aux pays en développement : le contexte est d'abondance des liquidités (avec de faibles taux d'intérêt pour le « recyclage » des pétrodollars) et de concurrence accrue au sein du système bancaire international. La seconde période commence en 1977 : le ratio d'endettement s'envole, et atteint un

premier pic en 1985. La troisième période va de 1986 à 1993 : elle combine une politique d'ajustement structurel et des rééchelonnements de dette, notamment au Club de Paris ; à partir de 1988 commencent les diverses réductions qui ramènent progressivement le ratio de la dette extérieure sénégalaise d'un montant égal au revenu national brut (RNB) à des niveaux analogues à ceux de la fin des années 1970³.

À partir du milieu des années 1970, la dette extérieure du pays s'engage dans une dynamique insoutenable que différents facteurs expliquent. Les conditions d'emprunt se durcissent. Les taux d'intérêt passent progressivement de 3,9 % en 1970, à 7,9 % en 1977⁴ et la durée des prêts se réduit : de 23 ans en moyenne en 1970, elle n'est plus que de 10 ans en 1977. La part des prêts à taux variable qui est de 21 % en 1970, atteint un maximum de 32 % en 1974, puis retombe progressivement à moins de 10 % en 1981.

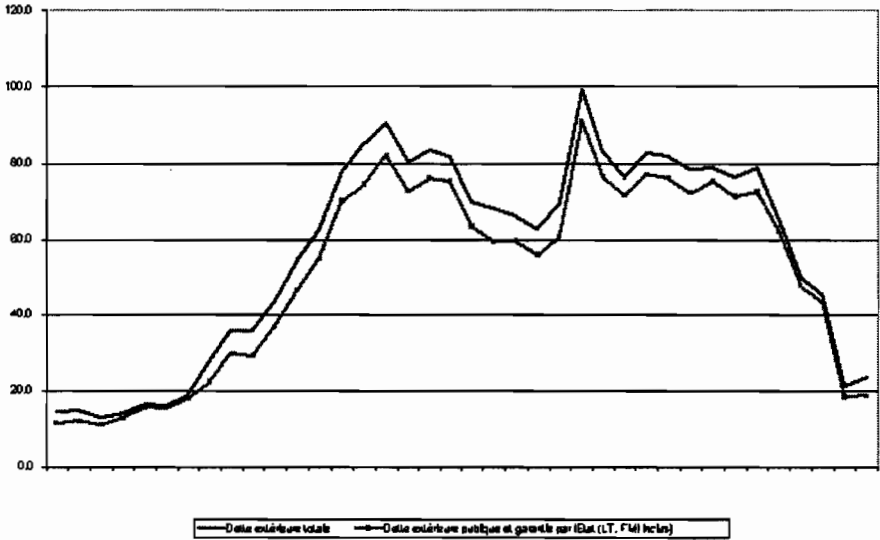
Cet alourdissement du poids de la dette a joué un rôle majeur pour rendre la dette insoutenable. Comme le note Mamadou Lamine Loum (1998 : 43) : « cet endettement s'est effectué dans une période où les conditions des emprunts sur les marchés internationaux de capitaux devenaient difficiles. Ainsi, le coût des intérêts des emprunts marginaux du Sénégal est passé de 8 % au début des années [1970] à 13-15 % en [1979-1980] ». En outre, cette période a été marquée par une appréciation du dollar au regard du franc CFA qui a alourdi le poids d'une dette majoritairement libellée dans cette devise.

Tout ceci se synthétise au travers de l'évolution du taux de concessionnalité qui résume les caractéristiques des emprunts (taux d'intérêt, durée, délai de grâce). Ce taux renvoie à la différence entre la valeur contractuelle (le montant emprunté) et la valeur de marché des seuls emprunts ayant à être remboursés, en pourcentage de la valeur contractuelle ; le taux du marché est supposé constant à 10 %. Un prêt de 100, assorti d'un taux de concessionnalité de 80 %, équivaut ainsi sur le plan financier à un don de 80 et à un prêt de 20, au taux de marché de 10 %.

3. Comme il est indiqué *infra*, le Sénégal connaît des difficultés de remboursement durant les années 1970, soit à de faibles niveaux de dette. Ceci pourrait laisser penser que des réductions de dette peuvent s'avérer insuffisantes pour le règlement du problème, du moins provisoirement. La différence est toutefois sensible entre les deux situations car les conditions d'endettement des années 1970 étaient bien moins favorables que celles qui valent actuellement.

4. Sauf indication contraire, les données chiffrées viennent de la base *Global Development Finance* de la Banque mondiale qui a été consultée en ligne en juin 2010.

Graphique 1 : Évolution de la dette extérieure sénégalaise (en pourcentage du revenu national brut)



Source : Banque mondiale, *Global Development Finance*, www.worldbank.org

Une si longue crise d'endettement

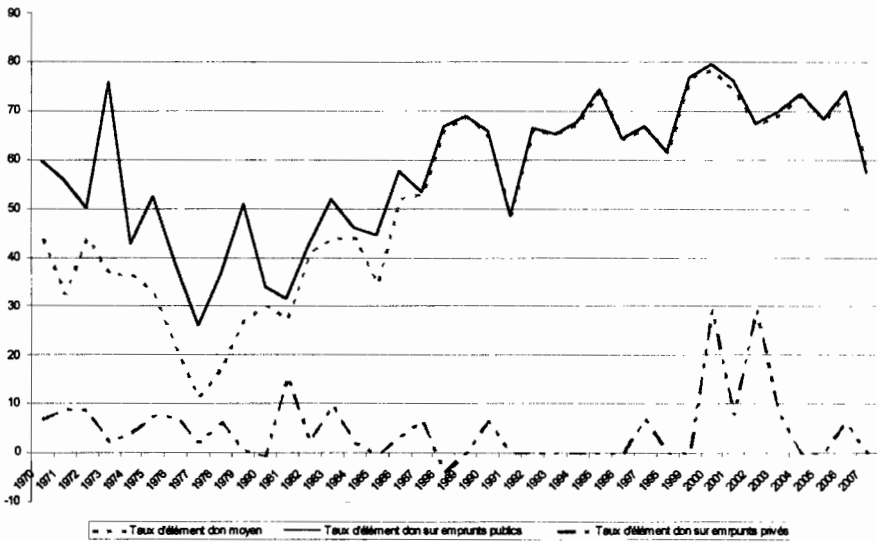
Comme le montre le graphique 2, le taux de concessionnalité a d'abord diminué jusqu'à un minimum qui a été atteint en 1977 : les conditions d'emprunts deviennent alors de moins en moins favorables aux pays pauvres, avec des taux d'intérêt qui se rapprochent de ceux appliqués aux pays à revenus plus élevés. Les taux de concessionnalité croissent ensuite et se stabilisent aux alentours de 70 %. Dès 1977, le tarissement progressif des flux privés entraîne un adoucissement des conditions d'emprunt, et le taux de concessionnalité culmine au début des années 2000 à 80 % ; à partir de là, le financement extérieur du Sénégal devient de plus en plus public et multilatéral. La dette concessionnelle qui ne représente pas plus de 26 % du total de la dette extérieure en 1979 passe à 52 % en 1988 et à 88 % en 2005. Cette évolution est liée à celle de la dette multilatérale qui atteint un minimum de 15 % en 1977, pour passer à 50 % en 1996 et à 73 % en 2005.

Les difficultés de remboursement du Sénégal ont commencé peu après l'indépendance : dès 1963, le président Léopold Senghor fait adopter des mesures visant à contenir l'accroissement des dépenses publiques. (Discours cité dans Jean-Claude Berthélemy *et al.*, 1996 : 134-135.) Les dépenses d'investissement qui étaient financées à l'indépendance par un excédent courant s'effectuent ensuite de plus en plus par emprunts extérieurs. La situation en alarme certains, comme le ministre Jean Collin (*op. cit.*, p. 141) ;

d'autres semblent ne pas y percevoir de problème. Ainsi le directeur de la Planification, Adama Diallo, écrit au début de 1977, que sur les 290 milliards nécessaires au financement du V^e Plan (1977-1981), 110 pourront être empruntés « à des sources extérieures, à des taux privilégiés ou aux taux du marché, puisque, compte non tenu des subventions, [la] capacité d'endettement pour la période du V^e Plan le permet » (Thomas, 1978). Cet aveuglement est probablement dû en partie au fait qu'une forte proportion de la dette publique du pays est intérieure⁵ : elle se compose d'arriérés de paiement et de crédits intérieurs, directs ou indirects. En témoigne Mamadou Lamine Loum (*ibid.*, p. 43) pour qui :

« Au niveau du crédit intérieur, l'État a octroyé largement sa garantie aux emprunts des entreprises publiques, arrivant par la même occasion à contourner la limite de 20 % de son emprunt autorisé auprès de la BCEAO. L'État a en outre, accumulé à travers l'ONCAD⁶, des arriérés, au titre des crédits qui sont dits « de campagne agricole ».

Graphique 2 : Évolution du taux de concessionnalité des emprunts extérieurs du Sénégal



Source : Banque mondiale, *Global Development Finance*, sur www.worldbank.org.

5. L'absence de données fiables sur la dette intérieure interdit de tenir compte de la totalité de la dette publique (intérieure et extérieure) : les analyses qui suivent doivent donc être considérées avec prudence. Samir AMIN (1971 : 190) note par exemple que l'État sénégalais a procédé en 1968-1969 à un emprunt forcé d'un montant de 1,1 milliard de francs CFA.

6. L'Office national de coopération et d'assistance pour le développement (ou ONCAD) a été créé en 1966 afin d'encadrer le secteur arachidier et d'y assurer la commercialisation.

Une autre source d'aveuglement reposait sur le fait que gouvernement et créanciers considéraient que la crise, qui devint manifeste en 1978, était de nature transitoire ou cyclique, plutôt que structurelle (Claassen, Salin, 1991 : 122, citant John P. Lewis, 1987). Une dernière source d'aveuglement pouvait venir de ce que la dette publique extérieure avait une progression rapide à la fin des années 1970, mais qu'elle demeurait encore à des niveaux relativement faibles, alors que la dette publique intérieure qui était mal connue et dont le statut juridique était assez flou, n'était pas systématiquement prise en compte. Carmen M. Reinhart et Kenneth S. Rogoff ont baptisé « *debt intolerance* » ce phénomène de défaut de paiement qui est difficile à expliquer compte tenu d'un bas niveau de dette extérieur. Ces auteurs ont montré qu'il était souvent lié à des montants élevés de dette intérieure (Reinhart, Rogoff, 2009).

Un consensus semble toutefois se dégager sur le fait qu'après l'augmentation des dépenses publiques qui a suivi l'indépendance, leur progression est restée limitée. (Bien qu'avec la constitution de la bombe à retardement des arriérés de paiements et de l'endettement.) Le problème se situerait plutôt du côté de l'efficacité de la dépense publique, en termes de choix d'allocations budgétaires, de corruption et de fuite des capitaux (Kassé, 1992) et il a pu être aussi du côté des recettes publiques. Avec la stagnation économique, celles-ci ne croissent pas, puisque l'État sénégalais se refuse à augmenter la pression fiscale pour des raisons politiques que souligne Mamadou Lamine Loum (*ibid.*, p. 43) : les chocs sur les termes de l'échange achèveront de mettre à mal l'équilibre précaire des finances publiques (Amin, 1971 : 190-191).

D'après les chiffres de la base de données *Global Development Finance* de la Banque mondiale – qui sont diffusés à partir de 1970 mais qui ne portent que sur la dette extérieure –, le Sénégal commence à accumuler des arriérés de paiement (en ne remboursant pas la totalité de sa dette) entre 1971 et 1975, et notamment auprès de créanciers privés ; il en accumule d'autres encore à partir de 1981. Il fait appel au FMI (qui lui fournit un soutien non concessionnel en 1974 et en 1975) et il renégocie le paiement du service de sa dette auprès du Club de Paris en 1981, 1982, 1983, 1985, 1986 et 1987, dans un cadre qui demeure classique. (Sans réduction de dette, et par recul des échéances.) Le pays renégocie également sa dette auprès des créanciers privés du Club de Londres en 1984 et en 1985.

Jusqu'à la réunion du G7 à Toronto en 1988, les créanciers publics et privés ont cherché à éviter toute perte de valeur de leurs créances : contre toute évidence, ils ont maintenu le dogme d'un remboursement intégral, en repoussant les échéances pour ne pas faire face à la réalité : ils ont ainsi imposé des charges croissantes à l'État sénégalais. À partir de 1988, le dogme s'effondre, et des réductions de dette sont accordées. D'abord

parcimonieusement, puis de plus en plus largement lorsqu'il devient évident que les mesures prises sont insuffisantes. Dans ce nouveau cadre, le Sénégal renégocie sa dette auprès du Club de Paris qui accorde des dispositions spécifiques aux pays à faible revenu ; le Sénégal obtient des réductions de dette en 1989, 1990, 1991, 1994, 1995, 1998, 2000 et 2004. Il renégocie sa dette auprès des créanciers privés en 1990, et la France lui accorde par ailleurs une réduction supplémentaire de créance en 1989, dans le cadre bilatéral de « l'initiative de Dakar ».

La dette commerciale sénégalaise auprès des créanciers privés est entièrement rachetée en 1997, grâce à des dons extérieurs et à une décote de 80 %. D'autres opérations plus anecdotiques ont également contribué à cette réduction de dette, ainsi un échange des créances de l'Argentine sur le Sénégal organisé par l'UNICEF en 1993, avec une contrepartie en opérations de développement. La dévaluation de 1994 accroît mécaniquement le poids d'une dette qui est largement libellée en dollars, mais elle s'accompagne d'une réduction d'un montant de 300 millions de dollars de la part de la France.

Le Sénégal n'avait pas pu bénéficier de l'initiative PPTE de 1996 car il n'était pas assez endetté au regard des critères d'alors (le montant de la dette extérieure divisé par les exportations). En juin 2000, il devient éligible à l'initiative PPTE renforcée dont le critère d'acceptation est autre : il s'agit du rapport entre la valeur en cours de la dette extérieure et le montant des recettes publiques. En fin d'année 2003, la dette extérieure atteint un maximum de 4,4 milliards de dollars⁷ ; en avril 2004, le Sénégal atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée, à partir duquel sa réduction de dette est irrévocable. La réduction est toutefois assez modeste puisque les montants dus passent de 3,7 à 2,96 milliards de dollars (IMF 2004) : en 2005, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) ramène l'endettement à des niveaux très inférieurs à ceux qui sont généralement considérés comme supportables. En 2006, une réduction complémentaire au titre de l'IADM réduit la dette sénégalaise d'environ 2 milliards de dollars.

Nous ne disposons pas de séries sur le service de la dette due par le Sénégal que nous puissions comparer aux sommes payées : aussi avons-nous effectué une simulation. Le service de la dette due a été reconstitué à partir des conditions d'emprunt qui sont disponibles année après année dans la base de données de la Banque mondiale, *Global Development Indicators*, en dollars des États-Unis uniquement. Ont été pris en compte les taux d'intérêt,

7. L'initiative PPTE rend légèrement difficile la lecture des données, cette disposition n'étant pas enregistrée sur le plan comptable comme une réduction de dette : techniquement, il s'agit d'un engagement de certains pays à rembourser à la place du Sénégal les sommes dues par celui-ci au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement.

la durée du prêt et les délais de grâce initiaux. Le service de la dette payée est inférieur à celui de la dette due lorsque le Sénégal ne rembourse pas la totalité, et il est supérieur lorsque des rééchelonnements conduisent à payer plus tard ou alternativement, lorsque le pays décide d'apurer des arriérés : le graphique 3 indique le service dû au regard du service payé.

Les problèmes apparaissent à la fin des années 1970. À partir de 1987, l'État sénégalais passe à la rigueur budgétaire et il effectue des remboursements des arriérés accumulés au début des années 1980, qui sont probablement accrus de pénalités et d'intérêts moratoires. À partir de 1992, la situation s'inverse à nouveau, et les remboursements redeviennent inférieurs au service théoriquement dû. Cette simulation est toutefois à prendre avec précaution : elle ne tient pas compte des réductions de dette, et ce qui est dénommé « service dû » correspond à la dette initiale et aux contrats d'origine. Elle est également à prendre avec précaution ensuite, dans la mesure où les données ne remontent pas avant 1970 et que la reconstitution du service de la dette des premières années repose sur des hypothèses fragiles : faute d'information, nous avons en effet supposé que le service de la dette payé au début des années 1970 correspondait à ce qui était dû (mais il est alors difficile d'expliquer la montée brutale du service de la dette qui est payé en 1980).

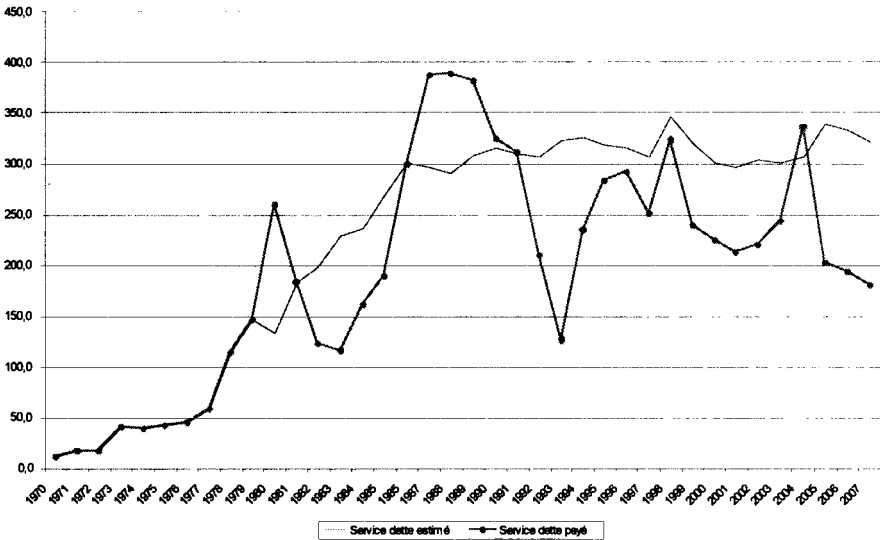
Il s'ensuit qu'une grande partie des problèmes d'endettement du Sénégal trouve son origine dans la gestion des finances publiques des quinze années qui ont suivi l'indépendance. Ils sont en grande partie liés à une politique agricole de création de nombreuses institutions *para* étatiques et d'annulations de dette des coopératives paysannes, etc. (Amin, 1971 ; Claasen, Salin, 1991), mais ils tiennent aussi au fait que les créanciers du Sénégal, publics et privés, ont maintenu pendant plus d'une quinzaine d'années la fiction d'un remboursement intégral de la dette. Et qu'ils ont cherché à se faire rembourser celle-ci en totalité, tout en continuant à prêter à ce pays, ce qui est plus paradoxal. Ils ont ainsi considérablement accru les problèmes de financement de l'État sénégalais, et seul l'accroissement de transferts financiers sous forme de dons a contribué à lui éviter un défaut généralisé de paiement.

Le poids de la dette a-t-il contraint l'État à réduire les dépenses publiques, notamment dans le domaine du développement rural ?

Après cette description de la montée de l'endettement sénégalais, la seconde partie tentera de comprendre si un service de la dette croissant a exercé ou non une pression sur les dépenses publiques. La situation qui vient d'être décrite amena Gilles Duruflé (1994 : 81) à écrire :

« Le service total de la dette représente, en [1990-1991], 48 % des recettes courantes et 74 % des dépenses ordinaires, alors que celles-ci ont déjà été fortement comprimées pour accroître l'épargne budgétaire et dégager des capacités de remboursement. Ces quelques ratios montrent la disproportion qui demeure, après dix années de stabilisation accompagnées de sévères coupes budgétaires, entre le poids de la dette et les capacités budgétaires du Sénégal ».

Graphique 3 : Service (estimé) de la dette due et dette payée, en millions d'US \$



Source : Banque mondiale, *Global Development Finance*, www.worldbank.org, et calculs des auteurs

Effectivement, les gouvernements sénégalais ont mis en place à plusieurs reprises des politiques d'ajustement des dépenses, la plus marquante étant sans doute celle du plan d'urgence de 1993. Ce plan qui est connu sous l'appellation de Plan Sakho-Loum – du nom des ministres des Finances concernés – a mis en place une réduction des dépenses juste avant que la dévaluation de 1994 ne change la donne des rentrées fiscales par un accroissement brutal de l'inflation. Ce plan comprenait notamment une réduction de 15 % des salaires nominaux de la fonction publique et des subventions aux secteurs *para publics*, cette dernière opérée par un rééquilibrage des filières agricoles.

La dette n'est toutefois peut-être pas le seul facteur explicatif des difficultés du budget public, celles-ci tenant également à la faible mobilisation des ressources accessibles par pression fiscale et à la faible mobilisation des ressources et des dons financiers extérieurs.

Peut-on parler d'un effet d'éviction de la dépense publique primaire par le service de la dette ?

Les données sur les dépenses publiques sénégalaises sont difficiles à réunir de manière homogène sur l'ensemble de la période : celles issues des Tableaux des opérations financières de l'État (TOFE) ont été regroupées pour des périodes assez longues par Gilles Duruflé (1988, 1994), mais elles ne portent que sur la période 1979-1991 ; une autre difficulté tient au fait que l'année budgétaire était à l'époque à cheval sur deux années calendaires. Une série établie par le FMI et par la Banque mondiale est également disponible dans la base de données *World Development Indicators*, mais sa fiabilité semble discutable (voir note 8 *infra*) et sa pertinence pour l'analyse que nous voulons mener n'est pas évidente. Les dépenses publiques qui sont enregistrées par le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) ne recouvrent pas nécessairement l'ensemble des dépenses des établissements publics. Certains d'entre eux peuvent être considérés comme étant suffisamment autonomes pour en être exclus, auquel cas le TOFE n'intègre que les subventions d'équilibre qui leur sont versées. Ceci est particulièrement vrai du secteur agricole, dont le dispositif institutionnel s'est beaucoup modifié : la Société d'aménagement et d'exploitation du delta (SAED) est par exemple devenue une société nationale en 1981, et l'Office national de coopération et d'assistance au développement (ONCAD) qui encadrait le secteur arachidier a été liquidé en 1980 (le Trésor a alors repris les dettes bancaires de l'organisme, pour un montant de 92,5 milliards de francs CFA au 30 juin 1982). La plus importante source de déficit est toutefois venue de la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix (CPSP), dont le déficit d'exploitation pour l'année fiscale 1981/1982 atteignait 20 milliards de francs CFA.

Ces difficultés étant, il demeure possible de chercher à analyser la relation entre dette publique et dépenses publiques, en recourant aux données dont nous disposons. Le graphique 4⁸ présente le montant des dépenses publiques primaires courantes (en excluant les paiements d'intérêts), lequel est placé au regard du service de la dette publique, incrémentée de celle garantie par l'État⁹. Le montant des dépenses publiques exclut les paiements d'intérêt, l'objectif étant de montrer l'impact du paiement de la dette sur les dépenses publiques ; en sont exclues certaines dépenses publiques, ainsi que

8. Le graphique marque une baisse brutale des dépenses publiques en 2004 et en 2005, qui est surprenante eu égard aux informations disponibles. D'après le TOFE, les dépenses primaires enregistrent même une forte croissance sur la période.

9. La dette garantie (ou avalisée) est celle des entités qui ne relèvent pas de l'État au sens étroit du terme (comme les entreprises publiques), mais que ce dernier solde en cas de défaillance. Le terme de « dette publique » intègre généralement la dette contractée plus la dette garantie.

les dépenses d'investissement, ce qui est discutable mais se justifie parce que celles-ci sont en grande partie financées par les bailleurs de fonds. Pour sa part, le service de la dette est le service payé, et non pas le service dû, ce qui pose problème, les variations du service payé pouvant aussi bien résulter d'une augmentation du service dû que d'une volonté gouvernementale de solder ou non la totalité du service de sa dette.

Il n'est ainsi pas de relation d'évidence entre le service de la dette et les dépenses publiques. Entre 1970 et 1980, leurs montants ont tendance à augmenter en même temps, et à se réduire de même à partir de 1990 ; dans la période intermédiaire, la relation est plus complexe, avec des périodes où le service de la dette progresse tandis que le montant des dépenses publiques décroît.

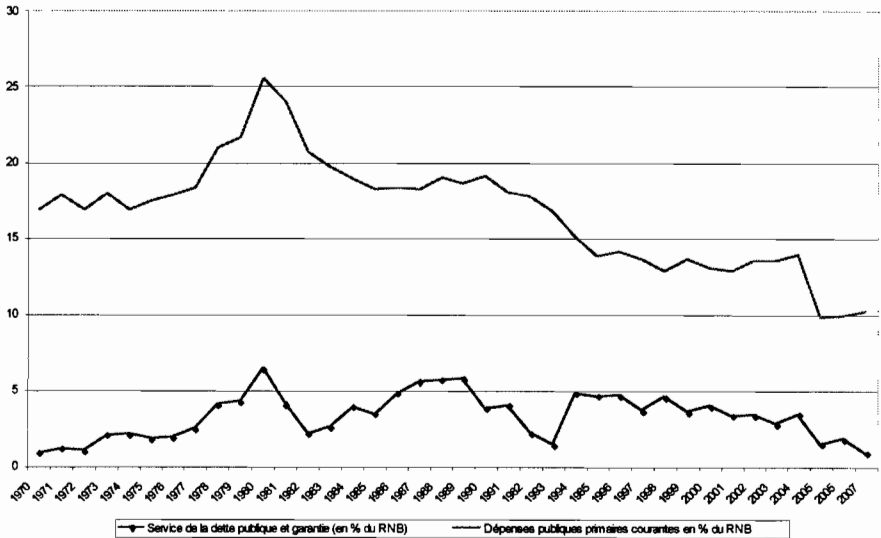
Au-delà de l'examen graphique, l'analyse de la corrélation entre les deux séries – par une présentation des données sous forme d'un nuage de points, complété d'une régression linéaire « naïve » (graphique 5) – ne montre aucune relation entre le service de la dette et les dépenses publiques primaires de la même année. Ce que confirme le très faible coefficient de corrélation entre elles, qui est de l'ordre de 10 %. Il n'existe ainsi pas de relation simple entre le service de la dette et les dépenses publiques primaires, ce qui peut relever de décalages temporels : le poids de la dette ne se traduirait en une réduction des dépenses publiques qu'après un certain délai. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en œuvre une technique économétrique plus adaptée.

Le service de la dette a-t-il un impact sur les dépenses publiques ? Une analyse de causalité

Afin d'étudier la relation entre service de la dette et montant des dépenses publiques en tenant compte de l'existence d'éventuels décalages temporels, nous allons étudier la relation statistique entre variables, au travers des valeurs passées qui ont été prises par ces dernières. Nous utiliserons une analyse de causalité au sens de Granger, qui évalue dans quelle mesure les valeurs passées d'une variable ont un impact statistiquement significatif sur une autre variable. Cette analyse s'appuie sur une approche de la causalité qui diffère de celle du langage courant. La causalité au sens de Granger peut en effet être univoque (la variable A « cause » la variable B) mais elle peut être également bidirectionnelle : la variable A « cause » la variable B et celle-ci la variable A. Les données utilisées sont également tirées des bases *Global Development Finance* et *World Development Indicators* de la Banque mondiale ; elles sont annuelles et couvrent la période qui va de 1970 à 2007. La variable « dépenses publiques » renvoie aux dépenses publiques courantes ou primaires, sans paiement d'intérêts. La variable « service de la

dette » comprend le service de la dette publique et celui de la dette garantie par l'État ; il s'agit du service payé et non pas du service dû.

Graphique 4 : Dépenses publiques primaires et service de la dette publique en pourcentage du revenu national brut (RNB)



Source : Banque mondiale, Global Development Finance et World Development Indicators www.worldbank.org.

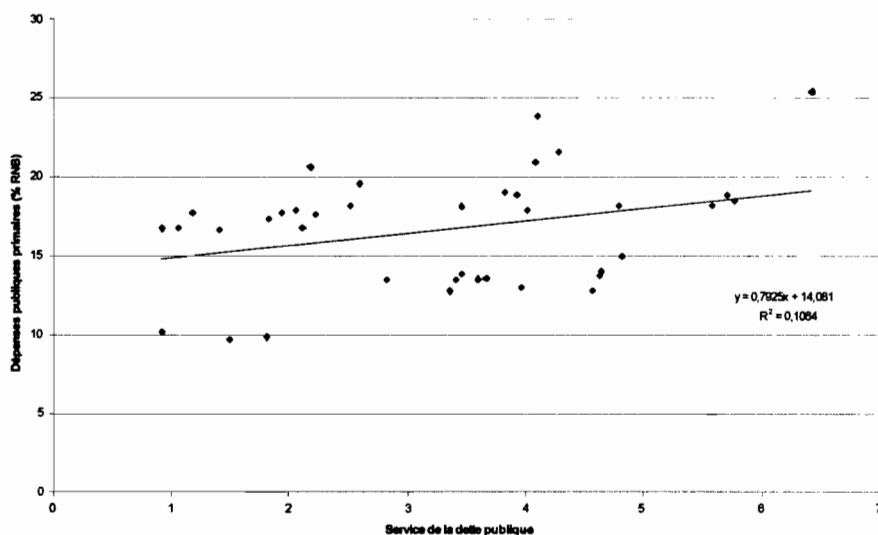
L'analyse montre que la variable « service de la dette » est expliquée par la variable « dépenses publiques » : en d'autres termes, l'évolution du service de la dette est causée par celle des dépenses publiques. Comme le montre l'estimation d'un modèle VAR¹⁰ (Vector AutoRegressive), les dépenses publiques d'une période dépendent positivement des dépenses publiques passées, ce qui s'explique facilement par la temporalité des engagements d'une grande partie des dépenses. L'effet inverse du service de la dette sur les dépenses publiques n'est alors pas significatif.

L'analyse de causalité au sens de Granger porte aux mêmes déductions, ce qui permet de soutenir la thèse suivante. Dans la mesure où nous avons pris en compte le service de la dette payée et non pas celui de la dette due, le gouvernement sénégalais remboursait sa dette lorsqu'il détenait des liquidités : durant de telles périodes favorables, les dépenses publiques étaient également à la hausse. De 1970 jusqu'au début des années 1980, le Sénégal a bénéficié de beaucoup d'emprunts, et cette liquidité a pu mettre le

10. Les méthodes, les tests et les résultats détaillés sont présentés en annexe.

gouvernement en position d'augmenter ses dépenses publiques et d'honorer son service de la dette : durant quasiment toute la période 1970-2007, l'évolution des dépenses publiques est similaire à celle du service de la dette. Lorsque la première variable augmente, la deuxième progresse et quand les dépenses publiques se rétractent, le service de la dette payée diminue. On ne note toutefois pas cette tendance durant la période 1986-1992 où le niveau des dépenses publiques baisse tandis que le service payé progresse. Cette situation atypique s'explique par le fait que le gouvernement sénégalais appliquait alors une politique d'ajustement structurel qui l'amenait à réduire ses dépenses et à dégager des fonds pour le solde de ses arriérés de paiement.

Graphique 5 : Relations entre dépenses publiques primaires et service de la dette publique (en pourcentage du RNB)



Les dépenses publiques sénégalaises sont ainsi procycliques, ce que confirme la relation entre dépenses et recettes publiques, la difficulté tenant à nouveau aux données de recettes publiques qui figurent dans les bases de la Banque mondiale et du FMI, qui sont lacunaires. Pour les reconstituer en une série longue, il a fallu utiliser les données déjà mentionnées de Gilles Duruflé (1994) et celles de la série du rapport de la Banque mondiale de 1979 (World Bank, 1979), tout en leur ajoutant des compléments tirés des TOFE. Bien que l'homogénéité de la série ainsi établie soit sujette à caution, elle permet de se faire une idée des relations entre recettes et dépenses. Le graphique 6 montre que les dépenses publiques ont eu tendance à augmenter et à diminuer avec les recettes jusqu'à la dévaluation de 1994. Dès la période qui va de 1973 à 1976, les dépenses suivent la tendance croissante que

permet l'augmentation des recettes tirées du phosphate. Un premier problème s'ensuit en 1976, lorsque les prix des phosphates diminuent (World Bank, 1989 : 57) et que l'utilisation des finances publiques par le gouvernement sénégalais est à l'opposé des préceptes macro-économiques keynésiens, selon lesquels l'activité économique doit être relancée par un recours aux dépenses publiques, dès lors qu'elle faiblit et que les rentrées budgétaires sont moindres. Tel n'a pas été le cas au Sénégal, ce comportement pouvant être considéré comme une source d'instabilité et de mise en péril de la soutenabilité de la dette : l'attitude n'est cependant pas particulière au pays, puisqu'elle a été observée dans de nombreux pays en développement (Ilzetzki, Vegh, 2008).

Graphique 6 : Recettes et dépenses publiques primaires courantes (en pourcentage du PIB)



Sources : Banque mondiale 1979, Duruflé 1994, TOFE.

Conclusion

Le processus de surendettement du Sénégal a commencé au milieu des années 1970 et l'accroissement de l'offre de crédit non concessionnel y a joué un rôle important ; par la suite, les tentatives de traitement de la dette se sont révélées inappropriées. Pour autant, il n'est pas évident que le remboursement de la dette ait joué un rôle essentiel dans la compression des dépenses publiques primaires, puisque le gouvernement du Sénégal a très tôt renoncé à payer la totalité de sa dette publique. C'est sans doute la raison pour laquelle l'analyse statistique ne montre pas d'impact systématique du

paiement du service de la dette sur les dépenses publiques primaires courantes. L'une des raisons pour lesquelles la dette a posé un problème de longue durée tiendrait alors au caractère *pro* cyclique des dépenses publiques qui ont augmenté jusqu'à la dévaluation de 1994, en même temps que les recettes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMIN S., 1971 : *L'Afrique de l'Ouest bloquée. L'économie politique de la colonisation 1880-1970*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- BERR E., COMBARNOUS F., 2007 : « Une autre lecture de la soutenabilité de la dette », *Revue Tiers Monde*, n° 192, p. 789-813.
- BERTHÉLEMY J.-C., SECK A., VOURC'H A., 1996 : *La croissance au Sénégal, un pari perdu ?*, Paris, OCDE, Études du centre de développement, série « croissance à long terme ».
- CLAASEN E.-M., SALIN P., 1991 : *The impact of stabilization and structural adjustment policies on the rural sector, Case-studies of Côte d'Ivoire, Senegal, Liberia, Zambia and Morocco*, Rome, FAO, Economic and Social Development Paper 90.
- DURUFLÉ G., 1988 : *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala, 205 p.
- DURUFLÉ G., 1994 : *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Douze ans d'ajustement structurel au Sénégal*, Paris, Karthala, coll. : « Les Afriques », 222 p.
- EASTERLY W., 2002 : "How Did Heavily Indebted Poor Countries Become Heavily Indebted ?", in *Reviewing Two Decades of Debt Relief*, *World Development*, 30, 10 : 1677-1696.
- ILZETZKI E., VEGH C., 2008 : *Procyclical Fiscal Policy in Developing Countries ; truth or fiction ?*, Cambridge, Mass., NBER Working Paper 14 191.
- INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF), 2004 : *Senegal: Enhanced Initiative for Heavily Indebted Poor Countries – Completion Point Document*, International Monetary Fund, Country Report N° 04/130.
- KASSÉ M. (Editeur), 1992 : *L'Afrique endettée*, Dakar, NEAS-CREA.
- LEWIS J. P., 1987 : "Aid, structural adjustment, and Senegalese agriculture", in Mark GERSOVITZ and John WATERBURY (ed.): *The political economy of risk and choice in Senegal*, London, Frank Cass.
- LOUM M. L., 1998 : Allocution à la session d'ouverture de la quatrième réunion du groupe consultatif pour le Sénégal, Paris, Unité de politique économique à Paris, les 23 et 24 avril 1998, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan.
- RAFFINOT M., 2008 : *La dette des tiers mondes*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Repères », 128 p.
- REINHART C.M., ROGOFF K.S., 2009 : *This time is different, Eight Centuries of Financial Folly*, Princeton et Oxford, Princeton University Press.

THOMAS L.-V (ed.), 1978 : *Prospective du développement en Afrique noire. Un scénario : le Sénégal*, Bruxelles, Éditions Complexe.

WORLD BANK, 1979: The Economic Trends and Prospects of Senegal, Washington D.C., Report N° 1720a-SE, four volumes.

ANNEXES

Il convient de tester la stationnarité des variables individuelles avant d'examiner leurs relations. Si au moins deux des variables sont non stationnaires à l'intérieur d'un système d'équations, les techniques de co-intégration permettront d'identifier avec un certain degré de confiance la relation de long terme qui peut exister entre elles. Les tests de stationnarité utilisés sont le test augmenté de Dickey et de Fuller (1979) et le test de Phillips et Perron (1988). Ils montrent que les deux variables (de dépenses publiques/ revenu national brut et de service de la dette/revenu national brut) sont intégrées d'ordre 1 (elles ne sont pas stationnaires, mais des séries stationnaires s'obtiennent en différenciant chacune des séries).

L'étape suivante consiste à vérifier la co-intégration des variables (le fait qu'elles évoluent parallèlement dans le temps) à l'aide des deux tests standard de Johansen : celui de la trace et celui de la valeur propre maximale. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous soulignent la présence d'au moins une relation de co-intégration dans chacun des trois modèles. Le nombre de retards optimaux, d'après les tests AIC et de Schwartz est de 1. D'après le test de Johansen, il n'existe pas de relation de co-intégration entre dépenses publiques et service de la dette, et il devient possible d'estimer un modèle de Vector AutoRegressive (VAR).

Les résultats sont présentés ci-dessous, après vérification de la stationnarité du VAR : la première colonne donne les résultats d'estimation de la première équation (variable de dépenses publiques) et la deuxième colonne, ceux d'estimation de la deuxième équation (variable du service de la dette). L'analyse de décomposition de la variance n'est pas présentée, mais elle montre qu'un choc sur les dépenses publiques a plus d'impact sur le service de la dette que n'en a un choc du service de la dette sur les dépenses publiques. Les dépenses publiques sont donc plus exogènes que le service de la dette, ce qui confirme les résultats de l'analyse des fonctions-réponse qui ne sont pas présentés, selon lesquels le niveau des dépenses publiques explique le niveau de paiement du service de la dette atteint au Sénégal durant la période 1970-2007.

Estimation du VAR

	DÉPENSES PUBLIQUES	SERVICE DETTE
DÉPENSES PUBLIQUES (-1)	0.995597 (0.03465) 28.7329	0.064857 (0.02716) 2.38833
SERVICE DETTE (-1)	-0.035468 (0.16365) -0.21673	0.666204 (0.12826) 5.19431
R-squared	0.856782	0.440921
Adj. R-squared	0.852690	0.424948
Sum sq. resid	68.66297	42.17360
S.E. equation	1.400642	1.097707
F-statistic	209.3829	27.60301
Log likelihood	-63.93913	-54.92194
Akaike AIC	3.564277	3.076862
Schwarz SC	3.651354	3.163938
Mean dependent	16.68324	3.351943
S.D. dependent	3.649316	1.447547
Determinant resid covariance (dof adj.)		1.908419
Determinant resid covariance		1.707679
Log likelihood		-114.9015
Akaike information criterion		6.427106
Schwarz criterion		6.601259

Pour finir, un test de causalité de Granger a été réalisé : il y a causalité au sens de Granger des dépenses publiques vers le service de la dette, mais la causalité inverse apparaît également : le service de la dette « cause » aussi les dépenses publiques, l'hypothèse inverse étant rejetée à 57 %. La première relation de causalité au sens de Granger (des dépenses publiques vers le service de la dette) est toutefois plus significative, puisque sa probabilité est de 78 %. Ces résultats confirment ceux indiqués *supra*, avec l'étude des fonctions d'impulsion et de réponse et avec l'étude de décomposition de la variance.

	Statistique F	Probabilité
Le service de la dette ne cause pas les dépenses publiques	0,077	0,784
Les dépenses publiques ne causent pas le service de la dette	0,316	0,578

L'hypothèse nulle n'est pas rejetée : le service de la dette ne cause pas les dépenses publiques car la probabilité est à 57 % ; donc, le service de la dette cause également les dépenses publiques au sens de Granger : la première relation de causalité au sens de Granger, c'est-à-dire des dépenses publiques vers le service de la dette est toutefois plus significative, avec une probabilité à 78%.

LES PRINCIPAUX FOYERS D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SÉNÉGAL

François Joseph CABRAL

Dans les analyses d'évaluation de la pauvreté, la classification des ménages et des individus se mesure à l'écart entre la variable d'intérêt – assignée à la dépense quotidienne par adulte ou par équivalent adulte – et ce qui a été défini comme ligne de pauvreté. Sous sa forme absolue, cette dernière équivaut à la valeur du panier de consommation du ménage ; sous sa forme relative, elle est constituée de l'état minimal des dépenses incompressibles quotidiennes, en biens alimentaires et non alimentaires. Si « l'analyse de la pauvreté » s'adresse à la partie gauche de la distribution que délimite la ligne de pauvreté, « l'insécurité alimentaire » ne s'apprécie qu'à partir des seuls biens alimentaires : le seuil d'insécurité alimentaire est le seuil de pauvreté alimentaire. Lorsque les dépenses de consommation d'un ménage lui procurent un apport calorifique inférieur à 2 400 kg/calories par jour et par équivalent adulte, le ménage vit sous le seuil d'insécurité alimentaire.

Or il se trouve que cette dernière catégorie de ménages n'a pas suffisamment retenu l'attention dans les analyses de la pauvreté au Sénégal. Pour certains ménages, le problème de la satisfaction des besoins alimentaires se pose avec acuité : il s'agit plus particulièrement des ménages ruraux, qui représentent une importante proportion de la population des pays en développement. Ces ménages sont souvent exposés aux aléas climatiques et à la baisse des cours mondiaux des produits agricoles dont leurs revenus dépendent en grande partie ; de même, l'insécurité alimentaire est-elle souvent l'une des premières sources de vulnérabilité des ménages pauvres des zones urbaines.

La sécurité alimentaire est ainsi une préoccupation de plus en plus présente, tant pour les décideurs des pays en développement que pour les analystes. En 1980, on estimait à 25 % la part de la population d'Afrique subsaharienne qui n'accédait pas à son compte de calories quotidiennes, faisant ainsi courir à sa santé des risques sérieux ; la proportion était estimée à 21 % en Asie du Sud, et à 7 % en Asie de l'Est et dans le Pacifique (Alderman, Shiveley, 1991 ; Demery, Addison, 1987). En 2003, la mortalité pour cause de mauvaise alimentation, sous-alimentation chronique ou maladies liées à des carences en micronutriments représentait 58 % des décès mondiaux, soit environ 36 millions de personnes, sur un total de 62 millions, toutes causes confondues (Ziegler, 2005 : 118). En Afrique subsaharienne, l'insécurité de la consommation alimentaire est plus que partout ailleurs liée à la situation de l'offre : les déficits et les besoins en aide alimentaire ont été estimés à 4,6 millions de tonnes pour cette même année 2003, alors qu'ils n'étaient que de 2 millions de tonnes sur l'année agricole 2001-2002. En règle générale, l'évolution de l'offre céréalière est moins favorable en Afrique subsaharienne que dans les autres régions du monde (FAO/SMIAR, 2003).

Au Sénégal, la croissance du secteur agricole demeure globalement faible : le déficit céréalier persiste, et vu l'extraversion de la structure de consommation des ménages, l'évolution des prix conjuguée à celle des revenus influe fortement sur l'accès à la nourriture. Le phénomène d'insécurité alimentaire affecte les ménages de manière différenciée, notamment en milieu rural, et l'on se propose de définir les conditions qui sont constitutives des principaux foyers d'insécurité alimentaire, selon la zone de résidence, selon le statut socioprofessionnel et selon le type d'exploitation. Étant donné la faible croissance de l'offre agricole, qui est en partie liée aux politiques macroéconomiques et aux chocs externes, et ses conséquences sur la couverture des besoins céréaliers de la nation et des ménages, l'objectif de cette contribution portera également sur la mesure du phénomène d'insécurité alimentaire. Une première partie discutera du concept de sécurité alimentaire, à laquelle fera suite l'exposition des stratégies du pays en ce domaine ; la méthodologie fera l'objet d'une troisième partie, et les résultats de la recherche seront exposés à la suite.

Du concept de sécurité alimentaire

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) le concept de sécurité alimentaire apparaît dans les années 1970 ; son contenu a fait l'objet de plusieurs définitions. Pour la FAO, il y a sécurité alimentaire lorsque les êtres humains ont un accès physique et économique permanent à une nourriture suffisante, saine et nutritive, qui satisfait aux besoins énergétiques et aux préférences

alimentaires nécessaires à une vie saine et active¹. Pour certains auteurs, la sécurité alimentaire est l'existence d'un système alimentaire fournissant à toute une population un approvisionnement alimentaire nutritionnellement adéquat et de long terme (Staatz, 1990). Pour d'autres, la sécurité alimentaire est assurée lorsque la viabilité du ménage, défini en tant qu'unité de production et de reproduction, n'est pas menacée (Maxwell, Frankenberger, 1995); pour d'autres encore, elle est l'accès permanent de toute une population à une alimentation suffisante à une vie saine (Demery, Addison, 1987; Timmer, 2000; Paarlberg, 2000; Barrett, 1999).

Si l'on compare plusieurs de ces définitions, un consensus se dégage sur les fondamentaux du concept, et quatre aspects transparaissent constamment : la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité à la nourriture et la qualité de celle-ci. Une disponibilité adéquate signifie que l'offre correspond aux besoins. Une situation de stabilité suppose que l'offre alimentaire est durable. La notion d'accessibilité renvoie au pouvoir d'achat puisque des individus manqueront de nourriture s'ils sont trop pauvres pour la produire ou l'acheter à équivalence de leurs besoins. La qualité fait référence à l'hygiène et à la salubrité des aliments.

Les stratégies de sécurité alimentaire au Sénégal

Les prémices d'une stratégie de sécurité alimentaire apparaissent au Sénégal avec l'adoption de la Nouvelle politique agricole (NPA) en 1982, qui est l'application au secteur agricole du Programme de redressement économique et financier (PREF) (MDR, 1986). Cette politique prévoyait une réforme du système des prix apte à encourager la substitution des céréales locales aux céréales importées et la stimulation par zones agricoles de surplus céréaliers qui était basée sur une réforme des marchés. La libéralisation des échanges agricoles qui y était recherchée reposait sur la mise en place de mécanismes régulateurs efficaces et sur la réduction des obstacles réglementaires; elle fut confortée par l'adoption la même année, du Programme d'ajustement structurel pour le Secteur agricole (PASA) où la notion de sécurité alimentaire est un objectif spécifique du train de réformes. L'État y prend des mesures pour une meilleure coordination des systèmes d'alerte et pour l'efficacité d'un système d'information qui permettrait de faire face aux crises dues aux calamités naturelles.

Les principes d'une stratégie de sécurité alimentaire sont annoncés dans la NPA et dans le PASA, mais ce n'est qu'à partir de 1995 que se dessine une véritable politique alimentaire avec l'adoption du Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) puis avec celle du Programme régional pour la sécurité alimentaire (PRSA). Entrepris en 1995, le PSSA vise au travers

1. Définition retenue lors du Sommet mondial sur l'alimentation de 1996.

d'une démarche participative et de terroir, à favoriser l'adoption et la gestion de petits projets ruraux adaptés au milieu et de moindre coût pour les agriculteurs. Adopté en 1999 par la Commission de l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain (UEMOA) et avec le soutien de la FAO, le PRSA témoigne de la volonté des huit États membres de renforcer leur coopération afin de mieux tirer parti de leur potentiel agricole, d'accroître la production alimentaire, d'intensifier leurs échanges agricoles et d'améliorer l'accès de leurs populations aux aliments. Et en particulier, pour les composantes les plus démunies d'entre elles (Ministère de l'Agriculture, 2001).

C'est également l'importance accordée à la notion de sécurité alimentaire qui justifie la mise en place du Comité intergouvernemental de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) ainsi que celle d'un Cadre stratégique régional qui vient en complément des stratégies nationales de sécurité alimentaire pour servir de référentiel aux orientations et à la coordination des interventions. Issue d'une démarche négociée, cette approche sous-régionale s'inscrit dans une perspective de lutte contre la pauvreté, porteuse de dimensions *infra* nationales, nationales et sous-régionales, que les principes du Cadre stratégique doivent rendre pertinentes. Il y est précisé que l'intensification et la diversification agricole ne doivent pas se réaliser au détriment de l'équilibre environnemental, ni la satisfaction des besoins à court terme au détriment du potentiel des générations futures. Intensification, diversification et satisfaction des besoins ne devraient pas plus renforcer les processus d'épuisement de la couche fertile de terre arable ou ceux de salinisation, d'acidification, d'avancée des dunes vives et de comblement des terres de bas-fonds, tous phénomènes environnementaux majeurs des pays du CILSS.

Méthodologie

Dans cette section, nous exposerons d'abord la méthode de calcul du taux de couverture des besoins céréaliers au plan national, puis celle du calcul du niveau d'insécurité alimentaire par catégories de ménages ruraux. Le taux de couverture des besoins céréaliers peut être évalué au regard des productions nationales ou locales.

Soit un volume d'approvisionnement en céréales (TAPPROVC) cumulant production et importations (exprimées en équivalents en produits consommables), et une norme de consommation alimentaire (NCA) arrêtée à 185 kg par personne et par an, le taux de couverture des besoins céréaliers (TCBC) sur la base des approvisionnements (ou TCBC_{approv}) se calcule comme suit :

$$TCBC_{approv} = \frac{TAPPROVC(epc)}{NCA}$$

La quantité de céréales effectivement disponibles à la consommation s'évalue à partir de la production nationale appréhendée en équivalents en produits consommables (epc), dont sont défalquées les pertes occasionnées par la transformation de chaque type de céréale. Les taux de perte sont estimés à 35 % pour le paddy local et à 10 % pour le mil et pour le sorgho, le cas du maïs étant légèrement différent. Aux pertes dues à la transformation – estimées à 10 % – s'ajoutent en effet pour celui-ci, les utilisations pour l'alimentation animale qui sont évaluées à 23 %². Ces détournements à des fins d'alimentation humaine différée sont relativement importants, en raison de l'utilisation de la céréale comme intrant dans une activité avicole qui est en expansion au Sénégal : le coefficient de correction appliqué au maïs au regard de la production est arrêté à 33 %.

Le taux de couverture des besoins céréaliers à partir de la production locale (TCBCprodloc) est égal au rapport entre la production – évaluée en équivalents en produits consommables (ou TPRODLOC) – et la norme de consommation alimentaire de la population (ou NCA) :

$$TCBCP_{prodloc} = \frac{TPRODLOC(epc)}{NCA}$$

Pour l'évaluation de la sécurité alimentaire à l'échelle des ménages nous recourons aux données de la première enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM1), celle de 1996, dans laquelle la proportion des ménages placés sous le seuil d'insécurité alimentaire est calculée par application de l'indice P_{α} de FGT (Foster-Greer-Torbecke, 1984) à la variable d'intérêt des « dépenses alimentaires par équivalent adulte ». Pour z_a – le panier de consommation en francs CFA procurant 2 400 kcal par jour et par personne – et pour y_{ai} , le montant des dépenses alimentaires du ménage i , la proportion des ménages vivant dans l'insécurité alimentaire, P_{α} , est estimée comme suit :

$$P_{\alpha} = \sum \left(\frac{z_a - y_{ai}}{z_a} \right)^{\alpha}$$

Le seuil de sécurité alimentaire est défini comme la dépense alimentaire minimale qui permet de se procurer la consommation de 2 400 calories par jour et par équivalent adulte, nécessaire au franchissement de la ligne de pauvreté alimentaire. Ce seuil de pauvreté intégrant une part incompressible de biens non alimentaires est défini dans ESAM1 à 392 francs CFA par jour

2. Selon les données de la Direction de la programmation et des statistiques (DPS), la part de la production allant à la consommation humaine est en moyenne de 77 %.

et par équivalent adulte ; le seuil de pauvreté alimentaire s'obtient alors en défalquant celle-ci. Les besoins non alimentaires sont ainsi estimés représenter 36,9 % des besoins monétaires quotidiens qui définissent le seuil de pauvreté (Direction de la prévision, 1999 : 25). Les ressources financières minimales nécessaires à l'achat des denrées alimentaires fournissant l'apport calorifique incompressible sont pour leur part estimées dans l'enquête ESAM1 au montant de 90 283 francs CFA (soit de 164,15 \$ US) par équivalent adulte et par an. Les calculs sont effectués à l'aide du logiciel DAD³.

À partir de la typologie établie par le Centre de suivi écologique (CSE), nous avons défini une classification intermédiaire qui distingue les six grandes zones agroécologiques rurales du Sénégal. La strate « ménage rural » de ESAM1 a été scindée en six groupes identifiés à chacune d'elles : ceux du bassin arachidier, de la zone des Niayes, de Casamance, du Sénégal oriental, de la zone sylvo-pastorale et ceux de la zone du fleuve Sénégal. Cet éclatement est justifié par les fortes disparités qui marquent les zones rurales sénégalaises au regard des potentialités agroclimatiques, au regard des infrastructures et des pratiques culturelles ou bien encore au regard de l'intensité d'utilisation des facteurs de production tels qu'engrais et que variétés culturales à forts rendements. De ces disparités découlent des écarts importants de surplus commercialisables et de revenus qui interviennent dans les probabilités de passage à la pauvreté (Cabral, 2005).

Les districts de recensement de l'enquête ESAM1 ont été fournis par la Direction de la production et des statistiques (DPS) du ministère de l'Agriculture. Ils ont été croisés avec les données cartographiques des zones agroécologiques établies par le CSE, ce qui a permis de répartir les districts ruraux entre les zones agroécologiques (ZAE) et de scinder en six types la strate rurale de l'enquête sur les ménages. Nous avons également dressé une stratification des ménages par tailles d'exploitation agricole pour l'établissement d'une typologie en cinq catégories : petits exploitants (qui ont entre 0 et 2,5 hectares), exploitants moyens (2,5-7 hectares), grands exploitants (plus de 7 hectares), ruraux sans terre et ménages extérieurs à l'agriculture (essentiellement des individus urbanisés).

Résultats

Selon leurs spécificités et selon le niveau pluviométrique qui est le leur, les zones agroécologiques sont à déficit ou à excédent céréalier, et les performances de l'offre y contribuent aux approvisionnements nationaux de façon différente. Les ménages ruraux sont ainsi différemment affectés par

3. *Distributive analysis* ou Analyse distributive (DAD) développée par Jean-Yves Duclos et Abdelkrim Araar de l'Université de Laval au Canada.

l'insécurité alimentaire, selon leur zone de résidence, selon leur type d'exploitation et selon la zone agroécologique dont ils relèvent ; selon leur catégorie socioprofessionnelle également, et des écarts sont même perceptibles au regard de l'appartenance sexuelle du chef de ménage. Dans ce chapitre sont d'abord évalués le niveau de couverture des besoins céréaliers à l'échelle nationale, puis celui de l'insécurité alimentaire au niveau des ménages.

Niveau de couverture des besoins céréaliers par rapport à la norme FAO

Le taux de couverture des besoins céréaliers nationaux (TCBC) est évalué à partir d'un cumul de la production nationale, des importations et des dons, lequel est placé au regard de la production nationale. Ce TCBC est ensuite mesuré à l'échelle des régions, pour une évaluation de la contribution de chacune d'elles à l'offre nationale en céréales ; la contribution par type de céréales est également abordée.

En moyenne, avant la Nouvelle politique agricole (ou NPA, de 1980-1983), la norme de consommation alimentaire définie par la FAO est quasiment satisfaite pour les céréales, si l'on additionne les céréales produites localement et celles d'importation (graphique 1⁴) : durant cette période, le taux de couverture céréalière ainsi comprise, est de l'ordre de 99,90 %. Il tombe par contre à 98,01 % en moyenne durant la période 1993-1994 et chute à 93,30 % à la suite de la dévaluation de 1994 et de la mise en œuvre du Programme d'ajustement structurel pour le secteur agricole (ou PASA, 1994-2000). Toutefois si cette couverture céréalière demeure dans l'ensemble proche de la norme de consommation alimentaire de la FAO, c'est en grande partie grâce aux importations car les performances de la production locale sont faibles. Entre 1980 et 1983, celle-ci couvre 59,14 % des besoins céréaliers du pays pour tomber à 57,78 % entre 1984 et 1993, puis à 49,33 % entre 1994 et 2000 : face à la pression démographique, la croissance de l'offre sénégalaise est généralement faible au regard de celle de la demande.

Le mil et le sorgho contribuent le plus aux approvisionnements nationaux en céréales puisqu'ils fournissent les trois-quarts de ceux-ci. Les contributions en riz et en maïs sont relativement faibles (graphique 2) et en excluant le riz – qui est essentiellement irrigué –, l'offre locale repose à plus de 85 % sur des cultures sous pluie, ce qui la rend vulnérable aux aléas climatiques.

La couverture des besoins céréaliers varie d'une zone à l'autre (tableau 1). De 1984 à 1993, la région administrative de Tambacounda, dont la densité de population est l'une des plus faibles du pays, affiche, avec

4. Voir graphiques et tableaux en annexe.

334,99 %, le taux de couverture des besoins céréaliers (TCBC) le plus élevé. Elle est suivie de celles de Kaolack (211,7 %) et de Kolda (120,3 %), trois régions administratives qui dégagent des excédents céréaliers assez substantiels. Inversement, les régions de Louga, de Thiès et de Ziguinchor ont les déficits céréaliers les plus importants, respectivement avec - 52,4 %, - 49,1 % et - 32,8 %. Toutes ces tendances s'observent également entre 1994 et 1996, au lendemain de la dévaluation du franc CFA.

La situation de déficit ou d'excédent des régions dépend du poids de la population qui est la leur et de leur offre céréalière relative. L'examen du tableau 2 indique que les régions administratives de Kaolack, de Kolda et de Fatick fournissent respectivement 31,3 %, 15,3 % et 10,4 % des disponibilités céréalières du pays pour la période 1984-1993 : elles se présentent comme les greniers du Sénégal. En dépit d'un léger fléchissement dans l'offre de la région de Kolda, la même situation s'observe de 1994 à 1996. Ziguinchor, Louga et Thiès ont en revanche la contribution relative la plus faible à l'offre céréalière nationale.

La contribution des régions à l'offre céréalière cache toutefois mal les disparités qui existent entre elles en termes d'offre par type de céréale. Les approvisionnements en mil et en sorgho proviennent en grande partie de la région de Kaolack, suivie de celles de Fatick et de Kolda, qui représentent respectivement 36,8 %, 12,9 % et 11,6 % de l'offre du pays pour ces deux céréales, entre 1984 et 1993 (tableau 3). L'offre en maïs vient essentiellement des régions de Kolda, de Kaolack et de Tambacounda, avec des contributions respectives de 38,7 %, de 28,5 % et de 25,4 %. Celle en riz vient de la région de Saint-Louis qui représente 55,2 % de l'offre nationale ; même si leur part est moindre, les régions de Kolda et de Ziguinchor n'en fournissent pas moins 20,9 % et 18,6 % de l'offre en riz : les mêmes tendances s'observent après la dévaluation. Dans la mesure où le mil et le sorgho constituent près de 80 % des approvisionnements locaux en céréales (graphique 2), les régions de Kaolack, de Fatick et de Kolda ont une grande importance pour la couverture des besoins céréaliers du Sénégal.

À l'échelle circonscrite des régions administratives, les offres en différentes céréales varient également. La région de Saint-Louis se distingue par des apports relativement plus marqués en riz, en mil et en sorgho (tableau 4), tandis que les disponibilités que présente celle de Louga sont dominées par le mil et par le sorgho. Il en va de même des régions de Thiès et de Diourbel dont la contribution en maïs est marginale. Les régions de Fatick et de Kaolack sont mieux fournies en mil et en sorgho, mais le sont très faiblement en maïs et en riz ; celle de Ziguinchor présente une contribution plus importante en riz et plus subsidiaire en mil et en sorgho ; elle fournit du maïs, quoique faiblement. Les cultures céréalières de la région de Kolda sont relativement plus diversifiées, la production de mil et de

sorgho y restant toutefois plus marquée. C'est surtout dans la région administrative de Tambacounda que mil et sorgho s'imposent, le maïs y étant assez présent et le riz marginal.

L'examen de la structure des approvisionnements céréaliers du Sénégal atteste ainsi que la couverture des besoins est assurée pour plus de la moitié à partir d'achats extérieurs, la production nationale étant fortement tributaire des aléas climatiques. Mais si les évaluations des niveaux de couverture des besoins céréaliers nationaux, avant et après la dévaluation de 1994, nous permettent d'en apprécier les grandes tendances, y compris dans leurs composantes régionales, elles ne permettent pas d'appréhender la situation des ménages.

La sécurité alimentaire à l'échelle des ménages

L'insécurité alimentaire affecte différemment les ménages selon leur zone de résidence et selon leur catégorie d'appartenance socioprofessionnelle ; en milieu rural, des disparités se manifestent avec le type d'exploitation et avec la zone agroécologique. Nous exposerons donc d'abord les niveaux nationaux d'insécurité alimentaire des ménages selon les grandes localisations, réparties en agglomération principale, en agglomération autre et en zone rurale ; puis nous les aborderons selon les catégories socioprofessionnelles et selon l'appartenance sexuelle du chef de ménage. Nous nous concentrerons ensuite sur les seules zones rurales, c'est-à-dire sur les zones qui comprennent la plus forte proportion de ménages pauvres et, *a priori*, la plus forte proportion de ménages exposés à l'insécurité alimentaire. Nous procéderons par fragmentation des résultats nationaux par zone agroécologique (ZAE) et par type d'exploitation agricole.

Il sera fait recours à l'enquête ESAM1, menée sur l'année agricole 1994-1995, qui montre qu'au plan national, 34,3 % des ménages ne disposent pas, durant l'année 1995, de leur ration de 2 400 calories. Et que les situations varient avec le type de localisation (tableau 5) : 52,1 % des ménages ruraux souffrent d'insécurité alimentaire, mais seulement 2,5 % des ménages de Dakar et 11,4 % de ceux des autres agglomérations (tableau 5).

L'incidence de l'insécurité alimentaire varierait également avec le sexe du chef de ménage : elle affecterait 23,6 % des ménages lorsqu'une femme est à leur tête et 36,3 %, lorsque c'est un homme (tableau 6). La raison pourrait en être toutefois que les femmes chefs de ménages de l'échantillon sont essentiellement des veuves et des divorcées qui bénéficient en raison de ce statut de plus de transferts de l'État, de firmes ou d'autres ménages.

Les écarts appréhendés selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage sont marqués : l'incidence de l'insécurité alimentaire est estimée à 52,5 % « des indépendants agricoles » et à 23 % « des indépendants non-

agricoles ». Les ménages dirigés par des chômeurs ou par des inactifs sont également davantage touchés.

Les situations d'insécurité alimentaire sénégalaise s'éclairent mieux en mettant le *focus* sur les zones rurales, où la pauvreté est largement plus répandue, l'insécurité alimentaire n'en étant que la manifestation la plus irrémédiable. À l'exception de la zone sylvo-pastorale où domine l'élevage⁵, toutes les autres zones agroécologiques ont des taux d'insécurité alimentaire situés au-dessus de la moyenne nationale ; les ménages ruraux qui vivent et travaillent en Casamance (62,2 %), dans la zone du bassin arachidier (56,4 %) et dans celle du Sénégal oriental (45,4 %) sont les plus soumis au phénomène (tableau 8).

Une typologie des ménages agricoles abordée par les traits fonciers de l'exploitation distingue les petits agriculteurs – dont la taille d'exploitation est comprise entre 0 et 2,5 hectares –, les exploitations de superficie moyenne (comprises entre 2,5 et 7 hectares) et les grands exploitants, qui disposent de plus de 7 hectares. S'y ajoutent les agriculteurs sans terre – essentiellement des ouvriers agricoles *navétanes*⁶ – et les ruraux qui sont extérieurs à l'agriculture mais qui sont présents en secteur informel.

De cette stratification des données ESAM 1, il ressort que l'insécurité alimentaire est plus élevée parmi les exploitants agricoles de taille moyenne (où elle est de 55,4 % des ménages) et parmi les exploitants de grande taille (où elle est de 52,8 %) que parmi les petits agriculteurs (où elle ne touche que 52,4 % des ménages). Ceci pourrait s'expliquer par le plus fort ancrage de ces derniers dans les cultures vivrières et dans l'autosubsistance alors que les agriculteurs grands et moyens sont davantage tournés vers les cultures de rente (tableau 10). Dans la mesure où la rémunération de ces cultures s'est érodée ces dernières années sous l'effet de chocs exogènes et sous celui des politiques macroéconomiques, ces agriculteurs sont davantage pénalisés ; il est vrai que la taille moyenne des ménages des petites exploitations est moindre que celle des exploitations de moyennes et de grandes dimensions. L'incidence de l'insécurité alimentaire est par contre bien plus faible parmi les agriculteurs sans terre, où elle est à 19,9 % des ménages, et avec les ruraux qui sont extérieurs à l'agriculture. (Pour lesquels elle est de 8,8 % des ménages.)

Conclusion

La réduction de la contribution de l'offre céréalière locale aux approvisionnements nationaux – à laquelle ont sans doute contribué les aléas climatiques –, de même que l'affaiblissement des possibilités d'accès des

5. Cette activité crée la plus forte valeur ajoutée en secteur primaire.

6. Déplacements saisonniers de ruraux vers les centres urbains à des fins d'offre de travail.

ménages sénégalais à la nourriture qui a été amené par une baisse sensible du niveau de vie ont affaibli la situation alimentaire de nombreux Sénégalais. Alors que la plupart des actifs sénégalais vivent et travaillent en milieu rural, la baisse des performances agricoles et les répercussions de celle-ci sur les activités connexes ont eu des incidences importantes sur le pouvoir d'achat des populations. Ce travail s'était proposé d'aborder la question de l'insécurité alimentaire au Sénégal dans la diversité des situations sociales, mais celle-ci étant moins marquée en zones urbaines qu'en milieu rural, il s'est axé sur les divergences d'accès alimentaire entre ménages ruraux, et plus particulièrement entre agriculteurs, l'insécurité alimentaire touchant de loin plus fortement ceux-ci dans le pays.

Les disparités d'accès à la nourriture étant évaluées selon la localisation agroécologique et selon la taille des exploitations, les trois zones agroécologiques de la Casamance, du Bassin arachidier et du Sénégal oriental sont les zones rurales où l'insécurité alimentaire est la plus présente. Si la focale est mise sur la taille des exploitations, ce sont de façon contre intuitive les exploitations de taille moyenne qui sont les plus affectées, en lieu et place de celles de petite taille. Une approche des ménages ruraux par critère d'activité montre que les ménages d'agriculteurs sont plus touchés que les ménages dont le chef ne pratique pas l'agriculture, et que les ménages dirigés par des femmes sont davantage touchés par l'insécurité alimentaire que ceux qui sont dirigés par des hommes.

Celles de nos données et de nos analyses qui portent sur l'étude des disparités de situation alimentaire entre agriculteurs débouchent sur une conclusion inattendue : l'insécurité alimentaire touche plus fortement les exploitations de tailles moyennes et grandes, dont la spécificité au regard des petits producteurs est d'avoir attaché plus d'importance aux productions de marchés d'exportation qu'aux productions vivrières. L'ouverture des marchés peut alors être pensée comme une source d'accroissement de l'insécurité alimentaire, et toutes choses égales par ailleurs, le phénomène a peu de chance de s'estomper : avec pour conséquence possible une restructuration de l'agriculture sénégalaise par élimination de producteurs et par accroissement du sous-emploi et du chômage. En effet, si l'ouverture aux marchés a traditionnellement pour conséquence économique d'abaisser les prix des produits nationaux par rapport à ceux des produits étrangers, cette dimension de la concurrence s'avère inopérante – tout au moins à court et à moyen terme – avec une agriculture sénégalaise qui manque de mesures d'accompagnement susceptibles d'en atténuer les conséquences. Les écarts de productivité agricole sont tels entre les productions nationales et les productions étrangères – dont certaines bénéficient de surcroît de mesures de soutien et de subvention – que la compétition induite est quasiment insoutenable pour les agriculteurs sénégalais.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALDERMAN H., SHIVELEY G., 1991 : « Price movements and Economic reform in Ghana : Implications for food security », *World Bank Economic Review*, vol. 5, 2, p. 437-473.
- BALE M. D., 1986 : « Analyse de la politique de commercialisation agricole et de la politique alimentaire : leçons tirées de cinq pays », in *Séminaire sur la politique des prix et des produits agricoles*, Washinton D. C., IDE, Banque mondiale.
- BAUTISTA R. M., VALDES A. (ed.), 1993: *The bias against agriculture : Trade and macroeconomic policies in developing countries*, San Francisco, IFPRI, ICEG, 338 p.
- CABINET D'ÉTUDES ET DE CONSEIL SARR, 1999 : « Expériences sur la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay : étude de cas du Sénégal ».
- CABRAL F. J., 2005 : *Accord agricole et redistribution des revenus en milieu rural au Sénégal : essai de simulation à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable*, Dakar, Thèse de Doctorat d'État FASEG/UCAD.
- DEMERY L., ADISON T. 1987 : « Food insecurity and adjustment policies in Sub-Saharan Africa : A review of the evidence », *Development policy review*, London, Newbury Park, Beverly Hills and New Delhi, SAGE, vol. 5, p. 177-196.
- DIAGNE A., 1998 : « Economic Policies and Agriculture in Senegal », in Tshikala B. TSHIBAKA: *Structural Adjustment and Agriculture in West Africa*, Dakar, CODESRIA.
- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE, 1992 : « Enquête sur les priorités », Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances.
- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE, 1994/1995 : « Enquête sénégalaise auprès des ménages », Dakar, Ministère l'Économie et des Finances.
- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE, 1999 : *Un profil de pauvreté au Sénégal*, Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances, MEPP, septembre.
- DUCLOS J. Y., ARRAR A., FORTIN C., 1999 : "DAD 4.02: Distributive analysis/Analyse distributive", MIMAP, Project, International Development Research Centre (IDRC), Canada.
- EINARSSON P., 2001: "The disagreement on agriculture", *Seedling*, March, www.grain.org/publications.mar012en.cfm.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO), 1996 : « Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire et Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation », Rome, Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO), 1999a: "Assesment of the impact of the Uruguay Round on agricultural markets and food security", Rome, Committee on Commodity Problems, CCP 99/12 Rev., 19 p.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO), 1999b : « L'application de l'Accord sur l'agriculture conclu à l'issue du Cycle d'Uruguay, et son impact sur

- les marchés agricoles mondiaux : Évolution des marchés agricoles mondiaux, 1995-1998 », in *Colloque de la FAO sur l'agriculture, le commerce et la sécurité alimentaire* à Genève, 23-24 septembre 1999, Rome, Document n° 2, 13 p.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO), 2000: "Agriculture, Trade and Food Security : Issues and Options in the WTO negotiations from the Perspective of Developing Countries", in *FAO Symposium*, Genève, 23-24 septembre 1999, Rome, Report and Papers, Commodities and Trade Division.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO), 2001a : « Promouvoir la volonté politique de lutter contre la faim », Rome, Comité de la sécurité alimentaire, 27^e session, 28 mai-1^{er} juin, 20 p.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO), 2001b : « Mobiliser des ressources pour combattre la faim », Rome, Comité de la sécurité alimentaire, 27^e session, 28 mai-1^{er} juin, 58 p.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO)/SMIAR, 2003 : Rapport sur l'Afrique, n° 3.
- GIBBON P., HAVNEVIK JELL K J., KENNETH H., 1993: *A Blighted Harvest : The World Bank and African Agriculture in the 1980 s'*, London, J. Currey, 168 p.
- KRUEGER A. O., SCHIFF A., VALDES A., 1991: "The political economy of agricultural pricing policy", Baltimore, John Hopkins University Press.
- KRUEGER A. O., SCHIFF A., VALDES A., 1988 : "Agricultural incentives in developing countries : measuring the effect of sectoral and economywide policies", *The world bank economic review*, 2 (3) : 255-271.
- LEQUESNE C., 1997: "The World trade organisation and food security", Talk to UK Food Group, July 15.
- LINDLAND J., PANOS K., 1997 : « L'Accord sur l'Agriculture de l'OMC : Conséquences pour le Sénégal », Rome, FAO, Division de Produits et du Commerce International.
- MAXWELL S., FRANKENBERGER T.R., 1995 : Household Food Security : Concepts, Indicators, Measurements, A technical review, UNICEF, IFAD.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE, 1986 : « Étude du secteur agricole », Plan Céréalière.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE, 1986 : « Rapport de synthèse ».
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 2001 : « Proposition de document de stratégie opérationnelle et plan cadre d'action du secteur agricole », Dakar, République du Sénégal.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 2000 : « Statistiques agricoles », Dakar, GOS/MRDH/DH, République du Sénégal.
- PINCKNEY T., 1993: "Is market liberalization compatible with food security ?" in *Storage, trade and price policies for maize in Southern Africa, Food policy*, vol. 18, n° 4.

SADOLET E., DE JANVRY A., 1995: *Quantitative development policy analysis*, London, Johns Hopkins, 398 p.

SCHUHE E., 1986 : « Politique alimentaire dans une économie internationale en changement », in *Séminaire sur la politique des prix et des produits agricoles*, IDE, Banque mondiale.

STAATZ J.-M., D'AGOSTINO V. C., SUNDBERG S., 1990: "Measuring food security in Africa: conceptual, empirical and policy issues", *American Journal of Agricultural economics*, December, p. 1311-1317.

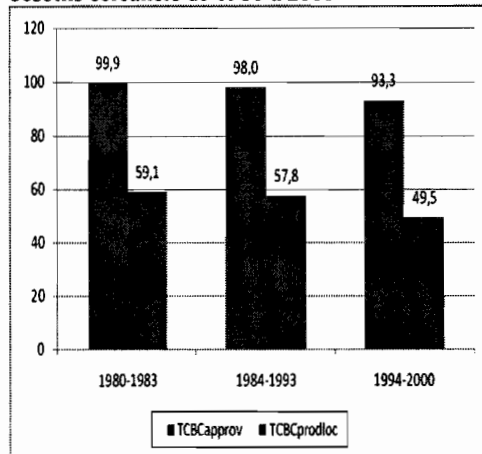
THIOMBIANO T., 1993 : « L'inadaptation des PAS à l'Afrique : cas de l'agriculture », in *Composantes, stratégies et politique alimentaires au Sahel (SPAS)*, Laval, Canada, Centre Sahel, Université Laval, Séries conférences n° 35.

VALDES A., 1993: "The macroeconomic environment necessary for agriculture, trade and price policy reforms", *Food policy*, vol. 18, n° 4.

ZIEGLER J., 2005 : *L'empire de la honte*, Fayard, 324 p.

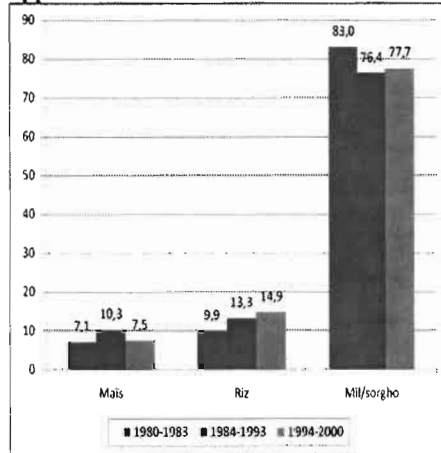
ANNEXES

Graphique 1 : Évolution de la couverture des besoins céréaliers de 1980 à 2000



Sources : calculs à partir de données du Ministère de l'Agriculture (2000)

Graphique 2 : Évolution de la contribution des principales céréales aux approvisionnements



Sources : Calculs effectués à partir de données du Ministère de l'Agriculture (2000)

Tableau 1 : Taux de couverture des besoins céréaliers selon les régions

	1984-1993	Excédents ou déficits ruraux	1994-1996	Excédents ou déficits ruraux
Saint-Louis	69,89	- 30,11	77,91	- 22,09
Louga	47,57	- 52,43	47,97	- 52,03
Thiès	50,92	- 49,08	47,45	- 52,55
Diourbel	77,52	- 22,48	59,67	- 40,33
Fatick	97,85	- 02,15	97,09	- 02,91
Kaolack	211,67	+ 111,67	209,49	+ 109,49
Ziguinchor	67,20	- 32,80	56,22	- 43,78
Kolda	120,30	+ 20,30	107,86	+ 07,86
Tambacounda	334,99	+ 234,99	302,49	+ 202,49
Sénégal	106,35	+ 06,35	100,12	+ 00,12

Sources : Calculs à partir des données du Ministère de l'Agriculture (2000)

Tableau 2 : Contribution des différentes régions à l'offre céréalière nationale

	1984-1993	1994-1996
Saint-Louis	08,00	08,90
Louga	4,27	04,65
Thiès	07,40	07,69
Diourbel	08,47	07,58
Fatick	10,41	10,64
Kaolack	31,32	32,95
Ziguinchor	03,83	03,43
Kolda	15,34	14,87
Tambacounda	10,96	09,29
Total	100,00	100,00

Sources : Calculs effectués à partir de données du Ministère de l'Agriculture (2000)

Tableau 3 : Apports relatifs des régions aux offres en céréales

	PRODMIL		PRODMAÏS		PRODRIZ	
	1984-1993	1994-1996	1984-1993	1994-1996	1984-1993	1994-1996
Saint-Louis	1,08	1,34	1,31	0,57	55,25	60,40
Louga	5,39	5,96	0	0	0	0
Thiès	9,47	9,86	0,14	0,19	0	0
Diourbel	10,87	9,77	0,02	0	0	0
Fatick	12,95	13,23	2,85	2,03	00,35	00,84
Kaolack	36,85	38,46	28,51	32,72	00,09	00,60
Ziguinchor	1,68	1,72	3,03	2	18,58	14,65
Kolda	11,59	12,14	38,75	30,71	20,92	19,55
Tamba	10,12	7,51	25,39	31,78	04,81	03,97
Sénégal	100	100	100	100,00	100,00	100,00

Sources : Calculs effectués à partir de données du Ministère de l'Agriculture (2000) : PRODMIL, pour la production de mil et de sorgho ; PRODMAÏS pour celle de maïs et PRODRIZ pour celle de riz.

Tableau 4 : Contributions des différentes céréales aux disponibilités céréalières régionales

	PRODMIL	PRODMAÏS	PRODRIZ	TOTAL
Saint-Louis				
1984-1993	11,67	1,46	86,86	100
1994-1996	11,38	0,60	88,02	100
Louga				
1984-1993	100,00	0,00	0,00	100
1994-1996	100,00	0,00	0,00	100
Thiès				
1984-1993	99,82	0,18	0,00	100
1994-1996	99,75	0,25	0,00	100
Diourbel				
1984-1993	99,98	0,02	0,00	100
1994-1996	100,00	0,00	0,00	100
Fatick				
1984-1993	96,94	2,66	0,41	100
1994-1996	97,23	1,74	1,03	100
Kaolack				
1984-1993	90,70	9,27	0,03	100
1994-1996	90,70	9,08	0,22	100
Ziguinchor				
1984-1993	33,91	7,46	58,63	100
1994-1996	38,90	5,01	56,10	100
Kolda				
1984-1993	57,73	25,31	16,96	100
1994-1996	63,48	19,24	17,28	100
Tambacounda				
1984-1993	70,88	23,58	5,55	100
1994-1996	62,60	31,84	5,56	100
Sénégal				
1984-1993	77,60	9,89	12,51	100
1994-1996	77,82	9,21	12,97	100

Sources : Calculs effectués à partir de données du Ministère de l'Agriculture (2000)

Tableau 5 : Incidences de l'insécurité alimentaire selon les grandes localisations

Strates	Insécurité alimentaire
Dakar	02,54
Autres centres urbains	11,36
Rural	52,06
Ensemble	34,33

Sources : Calculs de l'auteur à partir des données ESAMI

Tableau 6 : Incidences de l'insécurité alimentaire selon le sexe du chef de ménage

Chef de ménage	Insécurité alimentaire
Homme	36,26
Femme	23,64

Sources : Calculs effectués à partir des données ESAMI

Tableau 7 : Incidences de l'insécurité alimentaire selon la catégorie socioprofessionnelle

	Insécurité alimentaire
Indépendants agricoles	52,51
Indépendants non liés à l'agriculture	22,96
Cadres supérieurs	5,93
Professions intermédiaires	3,53
Ouvriers	15,70
Employés	6,49
Chômeurs	42,84
Inactifs	23,04
Non-disponible	22,75

Sources : Calculs effectués à partir des données ESAMI

Tableau 8 : Incidences de l'insécurité alimentaire selon les zones agro-écologiques

Zones	Insécurité alimentaire
Niayes	35,59
Bassin arachidier	56,36
Fleuve	38,68
Casamance	62,21
Sénégal Oriental	45,36
Zone Sylvo-pastorale	17,64
Dakar	2,54
Autres centres urbains	11,36
Sénégal	34,33

Sources : Calculs réalisés à partir des données ESAMI

Tableau 10 : Incidences de l'insécurité alimentaire en milieu rural, selon le type d'exploitation

Type d'exploitation agricole	Taux d'insécurité alimentaire en %
0-2,5 ha	52,43
2,5-7 ha	55,38
Plus de 7 ha	52,82
Sans terre	19,99
Non agriculteurs	08,79

Sources : Calculs effectués à partir des données ESAMI

PROCESSUS DE DÉPOSSESSION ET MISE EN FORME DE LA QUESTION ALIMENTAIRE SÉNÉGALAISE SOUS HÉGÉMONIE NÉOLIBÉRALE

Patrick PILLON

« [À l'époque de la prise de la Bastille, la] différence de niveau de vie entre, par exemple, un sans-culotte français et un paysan du Deccan était relativement négligeable par rapport à celle qui séparait chacun d'entre eux de sa classe dirigeante respective. En revanche, à la fin du règne de Victoria, l'inégalité entre les nations était désormais aussi profonde que l'inégalité entre les classes. L'humanité était irrévocablement divisée en deux. Et on peut tout à fait considérer les célèbres « forçats de la faim » que l'*Internationale* appelait au soulèvement comme une invention moderne de la fin de l'ère victorienne, au même titre que l'éclairage électrique, les fusils Maxim et le racisme « scientifique. »

Mike DAVIS ¹

Une construction sociale

La production capitaliste a mis en relation les sociétés et les espaces de la planète ; elle est essentiellement asymétrique, et avec le mode de capitalisation imposé au tournant des années 1980 ², la concentration des

1. Davis M. [2001], 2006 : p. 23.

2. Le salaire horaire fédéral des USA tombe en 1980 en dessous de sa valeur du début des années 1960, et il y demeure quarante ans plus tard (Gadrey, 2004 : 132) : « nouveaux pauvres » salariés, fonctions financières, institutionnalisées ou illégales, s'ensuivent (Baker, 2007 ; Servet, 2010 : 9). Au milieu des années 1940, les écarts entre pays riches, pays à revenu intermédiaires et pays pauvres étaient de 1 à 6 et de 1 à 24 ; ils « sont aujourd'hui de

revenus et des patrimonialisations s'accroît. Il est alors au moins deux raisons d'aborder la question alimentaire. D'abord, parce que l'extension de la pauvreté et de la sous-alimentation est devenue telle que la nécessité de leur réduction a été désignée par le Sommet mondial de l'alimentation de 1996, avant d'être institutionnalisée en 2000 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies au sein des Objectifs du millénaire pour le développement. Aux deux tiers d'un accord à l'horizon 2015 toutefois, celles-ci se sont largement amplifiées. La seconde raison serait qu'en dehors d'interventions régulatrices ou de situations de plein emploi qui sont peut-être exceptionnelles³, la pauvreté et la sous-alimentation sont des dimensions structurelles de l'économie capitaliste, au même titre que la suprématie de celle-ci sur tous les autres modes de production (Bairoch, 1997 : 109-113 ; Giraud, 1996 : 87-92 ; Davis, 2006 : 23) ou bien encore, que la constitution et que le maintien du sous-développement⁴.

Cette contribution vise l'approche de la question alimentaire sénégalaise au travers des déséquilibres qui sont constitutifs d'un système de production qui marque une rupture anthropologique majeure dans l'histoire universelle. Une « Grande transformation », où la domination structurante n'est plus d'évidence mais de dissimulation au sein des relations économiques et de marché. Le rapport salarial y est au cœur de la vie sociale (Polanyi, 1995 ; Rosanvallon, 1999) où il s'inscrit dans une relation formelle de « libre contrat » qu'avalise le droit. Il n'en constitue pas moins un rapport réel de contrainte imposé à ceux qui ne peuvent s'y insérer qu'en position de « vendeur de force de travail » ou que des absences de demande

1 à 9 et de 1 à 64. Entre 1979 et 2000, les écarts entre les 20 % les plus riches du monde et les 20 % les plus pauvres ont doublé (de 1 à 30 à plus de 70 aujourd'hui)» (Hugon, 2000 : 1). Les « principaux dirigeants d'entreprise des États-Unis qui, de 1940 à 1980, ne gagnaient « que » 40 fois plus qu'un salarié moyen, ont vu depuis lors leur rémunération augmenter jusqu'à atteindre 300 fois le salaire moyen en 2000 » (Rist, 2010 : 14).

3. Dans les années 1980, « le pourcentage des personnes âgées pauvres représente 29 % en Grande-Bretagne, 24 % aux États-Unis, 11 % en Allemagne et moins de 1 % en Suède » : ces trois pôles (Grande-Bretagne et États-Unis pour l'un, Allemagne et Suède, pour les autres) sont les modalités de l'État social. Les « personnes âgées et les familles avec enfants [dépendant] particulièrement des revenus de transfert, ces études peuvent identifier de manière directe l'impact des différents systèmes de protection sociale sur la stratification » (Esping-Andersen, 1999 : 77). Pour Robert Castel (2003 : 33), les services publics sont des redistributions, et l'éternel retour de la croissance et de l'emploi pourrait être un dogme (Castel, 1995 : 603). Milton Friedman pensait que l'objectif de plein emploi était à abandonner (Saïdi, 2004 : 66).

4. « [L'] absence d'écarts significatifs entre les niveaux de développement économique des diverses sociétés non primitives était une constante de l'histoire depuis quelques millénaires » (Bairoch, 1992 : 14-15), alors que les écarts entre les plus pauvres des pays du Tiers-Monde et les plus riches des pays développés, qui étaient de 1 à 5 vers 1950, sont de 1 à 36 vers 1990 (Bairoch, 1992 : 20). Sur le développement en tant que projet idéologique, voir Gilbert Rist (1995), Bernard Hours (2010a) ou Jean-Michel Servet (2010).

marginalisent. Le système social est d'enfermement, basé sur des compétitions et sur des reproductions élargies, avec élimination des déclassés jusqu'à l'atteinte aux stades d'entente oligopolistiques ou de monopole : d'où la permanence des discours dominants sur la nécessité du changement et de « l'innovation » ou de « la modernisation » ; d'où les pressions récurrentes à la baisse des rétributions salariales ou à l'accroissement de la production.

L'option analytique retenue est de sociétés composées de catégories qui occupent des positions distinctes au sein des rapports sociaux, positions qui les dotent d'intérêts propres pouvant aller jusqu'à l'antagonisme⁵ ; ces catégories développent des visions différentes du monde social qui sont en prise sur des modes de vie contrastés⁶. La méthodologie est d'approche des mises en forme alimentaire sur la longue durée et l'hypothèse approfondie est que la mondialisation pousse plus avant l'acheminement du capitalisme de production vers des dépossessions alimentaires élargies. Celles-ci étant entendues comme une restriction dans l'accès à la nourriture, deux sources s'en repèrent dans l'histoire universelle : par l'environnement et par le social. Les situations alimentaires sahéliennes contemporaines pourraient s'inscrire dans un passage de l'une à l'autre, augmenté de perturbations sans retour de la reproduction du système environnemental qu'illustre le passage idéologique au « développement durable⁷ ».

L'hypothèse proposée est de long terme : elle envisage le passage de situations de dépossessions alimentaires d'origine environnementale — périodiques et plus ou moins partagées — à des processus constants de dépossession sociale, qui sont de nature économique. Ces dernières tranchent par l'extension mondiale des populations touchées et par la permanence des états de sous-alimentation et de dénutrition qui en découlent ; les exclusions de la production — hors situation de conflit armé — y sont sans égales. Avec les politiques néolibérales du tournant des années 1980, ces exclusions touchent plus particulièrement les paysanneries parcellaires, au profit des entreprises multinationales agro-alimentaires et de la grande distribution (Francesconi *et al.*, 2010 ; Pyakuryal *et al.*, 2010 ; Suryadarma *et al.*, 2010 ; D'Agostino, 2008). La croissance démographique

5. L'imputation causale est le moment critique de l'analyse sociologique (Freund, 1978 : 224-227). L'alternative est entre « une approche agonistique [...] où le conflit est considéré comme inhérent au fonctionnement de la société [...] une approche consensualiste où tout dysfonctionnement [...] doit être surmonté pour assurer l'équilibre et l'harmonie d'un ensemble social dont ce doit être les constantes » (Commailles, Jobert, 1998 : 20).

6. Des socialisations distinctes sont à l'origine de comportements différents ou opposés (Bourdieu, 1993).

7. Les conséquences climatologiques des émanations de gaz ont été identifiées de 1821 à la fin du XIX^e siècle (Stern, 2010, 17-29).

en cours devrait déboucher sur une extension des niveaux de sans emploi ou de sous-emploi, de sous-alimentation et de dénutrition. Sauf à mettre l'accent sur les aides alimentaires, ce qui relève plus de la décision politique que des visées libérales et néolibérales (Davis, 2006). Le postulat axiologique est de sociétés qui juxtaposent des intérêts distincts et antagonistes, où l'accès alimentaire et son contrôle font enjeu. Dans le cadre de sociétés à espace public, les discours et les luttes pour l'imposition des représentations en sont des éléments clefs, et il sera avancé que le renforcement du contrôle sur l'alimentation s'appuie sur des approches rhétoriques du type de l'inversion maligne (Tournier, 2004) par laquelle les politiques menées vont à l'inverse de ce qui est annoncé. La promotion du paradigme de « la sécurité alimentaire » qui vient en accompagnement d'une sous-alimentation de masse en est une illustration parmi d'autres.

Que nous indiquent les approches de long terme ?

Atteintes environnementales et atteintes sociales

Le Sénégal et les pays du Sahel présentent un cas particulier : celui d'un approfondissement du passage aux dépossessions sociales — que traduisent notamment l'urbanisation, l'affaiblissement de l'agriculture parcellaire et le sous-emploi —, qui se combine à un niveau d'activité mondiale qui interfère désormais avec la reproduction environnementale planétaire. Un processus qui est tout à la fois de cumul et d'accélération de production de gaz à effet de serre, qui affecte d'autant plus les pays sahéliens que ceux-ci font partie des zones environnementales marginales de l'implantation humaine. Dans une zone sahélienne où les différences saisonnières se distribuent autour de la température et de la pluie, c'est la seule eau accumulée durant la saison des pluies — sur une durée qui s'étend du sud au nord du pays, de cinq à trois mois et demi (Ndiaye, Niang, 2010 : 6) — qui permet la croissance des plantes céréalières. La sécheresse de 1972-1974 fait suite à celle de 1967-1968. Elle traduit une modification des conditions environnementales, avec diminution des quantités d'eau reçues, passage des précipitations à l'irrégularité et réduction de la temporalité entre sécheresses successives : de périodiquement aléatoire, l'agriculture est devenue régulièrement incertaine ⁸. Ces modifications environnementales qui mettent en cause des

8. Environ les 2/3 du pays découpé en bandes latérales reçoivent de 300 à 700 mm de pluie par an, le dernier tiers étant avec la vallée du fleuve Sénégal, exempt de « stress hydrique ». La déperdition d'eau serait de 30 % jusqu'en l'extrémité sud du pays (Sy, 2005), et les bassins de production céréalière se déplacent vers le sud (Ministère..., 2008). L'irrégularité des pluies qui s'est instaurée est décisive (Gastellu, 1988 : 121 ; Stomal-Wegel, 1988 : 19 ; Ndiaye, Niang, 2010 : 9, 11). Le Sahel connaît aussi des invasions de criquets pèlerins (*Schistocerca gregaria*) (Caritas, 2004), des inondations et la salinisation des sols.

mécanismes du fonctionnement systémique sont irréversibles. 1972-1974 est ainsi la période-charnière qui voit tout à la fois le premier choc pétrolier (à partir duquel l'activité économique internationale basculera dans la récession et vers un nouveau mode d'accumulation) et l'enclenchement du compte à rebours au sein d'un processus environnemental de longue date annoncé (Stern, 2010) et aux conséquences imprévisibles.

Les pays sahéliens sont alors l'objet d'une coalition d'appuis bilatéraux, multilatéraux et internationaux sur fond implicite d'humanitarisme (Hours, 2010a ; Servet, 2010), qui serait à replacer dans un rapport des faibles aux forts⁹. La saisie de la question alimentaire sénégalaise présente de ce fait plusieurs intérêts. Celui d'une mise en forme régionale qui s'effectue à partir d'une extériorité dont les analyses de Bernard Hours (2010a, b) montrent qu'elles renvoient à la généralisation des normes et des dispositifs publics par la globalisation ; et celle de la mise en œuvre d'une neutralisation des aides alimentaires publiques, au profit de l'aménagement des conditions d'exercice de la concurrence économique. Certains pays sont exclus des aides publiques internationales, dont le Sénégal¹⁰, qui est un pays que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) donne comme ayant de 20 à 34 % de sa population en sous-alimentation chronique (FAO, 2004 : 8) et dont 48,5 % des ménages de 2005-2007 était en état de pauvreté, les pourcentages pouvant aller localement jusqu'à 67 % (PAM, 2008 : 10-12).

La mondialisation en tant qu'à-pic

La mondialisation vise la fin des cloisonnements en économies nationales et intensifie les luttes de marché (D'Agostino, 2008 : 12-17). La pénétration capitaliste s'élargit dans les périphéries où elle s'y intensifie par des arrivées d'investissements. Les firmes multinationales destinent le quart de leurs financements extérieurs directs aux pays émergents ou en développement : elles accèdent à des parts de marché mondial supplémentaires et se

9. Et d'intérêt politique bien compris puisque ces appuis viennent des principaux porteurs de la paupérisation, des accumulations de gaz à effet de serre et des dépossession alimentaires qui singularisent l'Afrique sub-saharienne depuis les deux dernières décennies du XX^e siècle. Durant les années 1990, la sous-alimentation croît de 20 % en Afrique sub-saharienne (Von Braun, 2005 : 1) qui fait partie, avec l'Asie du Sud, des régions « où l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont largement répandues et fortement ancrées » (IFPRI, 2003 : 31). Les pays de cette partie du continent vivent d'exportations agricoles dont la valeur des années 2000 est au tiers de celle des années 1960, tandis que les prix des biens industriels ont plus que sextuplé des années 1980 aux années 2000 (Ziegler, 2005 : 39, 92-93).

10. Jean-Michel Servet (2010 : 5-6) note que « des pays ne bénéficient plus de l'aide parce qu'ils ne répondent plus à ses critères d'attribution, du fait de l'accroissement de leur revenu moyen par tête ».

multiplient¹¹ (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 238, 276 ; D'Agostino, 2008 : 14-17 ; Abecassis, Bergez, 2009 : 27 ; Manzagol, 2003 : 153-156). Les éliminations d'activités autonomes et les déagements de force de travail qui accompagnent le mouvement confrontent plus particulièrement les paysanneries¹². La réduction des agriculteurs, commencée en Europe de l'Ouest avec les révolutions agricoles du XVIII^e siècle, se déroule cependant de l'une à l'autre situation de centre et de périphérie de manière fort différente : sont toujours visés l'élargissement des exploitations et l'augmentation de la productivité, mais alors que le recyclage de la main-d'œuvre s'opère en contexte d'économie intégrée, les économies extraverties ne destinent les acteurs du secteur primaire surclassés qu'à l'économie informelle, au sous-emploi, à la paupérisation ou à la migration (Faye *et al.*, 2007). Et pour une proportion d'entre eux, comme il se sait, à la mort¹³. Dérégulations et délocalisations intensifient les échanges compétitifs, ce qui permet à des économies de taille continentale d'émerger¹⁴ (Berger, 2006 ; Piveteau, Rougier, 2010). Une extension de la richesse, de la pauvreté et du sous-développement est par contre induite aux extrêmes (Bairoch, 1992 ; Abecassis, Bergez, 2009 : 7). Le Sénégal ne paraît alors pas devoir se dégager aisément de la ligne de fracture qui conjoint sous-développement et dépendance alimentaire¹⁵ : ses achats alimentaires s'accroissent, mais ses

11. « Dans les années 1990, une nouvelle vague de fusions-acquisitions déferle et s'accélère à la fin de la décennie : en 1999, le montant des transactions s'élève à 3 900 milliards de dollars, dont 1 200 milliards pour les seules transactions internationales » (Manzagol, 2003 : 153).

12. L'intensification des compétitions concerne toutes les agricultures. L'Argentine dont la productivité domine le marché du soja perd 21 % de ses exploitations entre 1988 et 2002, et la superficie moyenne de celles qui demeurent augmente de 25 % (Hernandez, 2010 : 115-116).

13. À comparer avec les situations précapitalistes qui valaient en Inde comme en Europe de l'Ouest : « Tout comme leurs contemporains chinois, les souverains moghols [d'Inde] s'appuyaient [pour la protection du paysan] sur quatre politiques fondamentales : l'embargo sur les exportations de vivres, le contrôle des prix et la lutte contre la spéculation, les exonérations d'impôts et la distribution gratuite d'aliments sans exiger de prestations en travail en contrepartie [...]. Ils exerçaient également un contrôle vigilant sur le commerce des céréales dans l'intérêt du public [et] punissaient les commerçants qui volaient les paysans pendant les famines. » Mike Davis [2001], 2006, p. 312-313.

« *For since every man occupied an appointed place or degree in the body politic, every man had a claim on that body to provide him with the means of livelihood. Transactions or contracts that militated against his right to subsistence, however arrived at, were unjust and invalid. For most people the ultimate appeal in disputed dealings was to social, in contrast with economic, duty.* » Alan Everit, cité par Charles Tilly, 1975a, p. 432.

14. Après le Japon, le Brésil, l'Inde et la Chine sont les premiers pays du Sud de grande taille « à émerger » ; la situation tient à des choix nationaux propres, mais également aux recompositions néo-libérales (Berger, 2006 ; Servet, 2010).

15. En 1890, les pays du Tiers Monde ont un excédent céréalier de 2 millions de tonnes, qui passe à 4 millions en 1934-1938. En 1948-1952, ces pays sont déficitaires : d'abord de

exportations ne compensent pas nécessairement l'augmentation de ses importations. Leur faible diversification fait que l'économie sénégalaise répond mal par ailleurs aux baisses de la demande mondiale (PAM, 2008 : 12, 24).

En 1986 s'ouvre le cycle de négociations de l'Uruguay Round au sein du General Agreement on Tariffs and Trade par lequel l'agriculture et les produits agricoles entrent dans le processus de libéralisation (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 198 ; Abécassis, Bergez, 2009 : 21). Les réformes des politiques agricoles des décennies 1990 et 2000 en découlent, de même que l'augmentation d'une pauvreté qui affecte essentiellement les milieux ruraux¹⁶. De 1990 à 1992, la FAO évalue les sous-alimentés à 840 millions, dont 600 relèvent des milieux ruraux des pays périphériques et 200 de leurs contreparties urbaines, une partie d'entre eux provenant sans doute déjà des campagnes. Les pays développés en comptent 40 millions (Griffon, 2006 : 57, 126-127) : ces chiffres qui émanent d'instances juge et partie¹⁷ seront repris pour les Objectifs du millénaire.

Le dénombrement institutionnalisé des états alimentaires est bien pour sa part, à minima, puisqu'il ne prend en compte que les décès attribués à la sous-alimentation, et non pas ceux qui s'ancrent dans « la faim cachée » des carences alimentaires (De Castro, 1971 : 31). Supports de maladies opportunistes, ces états de carence sont tout aussi mortels que la sous-alimentation et ils sont plus répandus : de 1946 à 1962, la FAO estimait qu'ils touchaient les 2/3 de l'humanité ; Joseph Klatzmann (1991 : 12) les rapporte à 3 milliards d'individus pour le tournant des années 1990, Marcel Mazoyer (2002 : 3) à deux milliards et Bernard Hubert (2006 : 15), entre 2 et 3 milliards, avec un milliard supplémentaire d'états de suralimentation. Les sous-alimentés sont deux à trois fois moins nombreux que les individus en état de carence.

4 millions de tonnes, puis de 12 millions en 1958-1962, de 27 millions en 1968-1972, de 63 millions en 1978-1982 et de 84 millions de tonnes en 1987-1991 (Bairoch, 1992 : 283).

16. Les « trois-quarts des gens qui ont moins de deux dollars par jour, qui ont des carences alimentaires et qui meurent de faim sont des ruraux... Ce ne sont donc pas des acheteurs, mais des producteurs de nourriture » (Mazoyer, 2002 : 3-4). Sur la relation entre appauvrissement et mondialisation des marchés, voir Suzanne Berger (2003), Pascale Phélinas (2007), *Les Éconoclastes* (2004).

17. Dans les pays les moins avancés, le seuil de pauvreté est au double du montant du panier de la ménagère, la sous-alimentation étant une capacité de dépense inférieure ; dans l'Union européenne, le seuil est fixé à 60 % du revenu médian national. Le nombre de pauvres est un enjeu politique : en 2008, le Haut Commissaire français aux solidarités propose une redéfinition des modalités de dénombrement qui doit réduire les 7,1 millions de pauvres du pays (Davienne, 2008 : 17).

L'Indicateur de Développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) évalue la pauvreté autrement qu'au regard des capacités quotidiennes de dépense.

Au début des années 2000, la planète entre dans une période de difficultés alimentaires de longue durée. Plusieurs fortes augmentations des prix des produits de base ont lieu durant la seconde moitié de la décennie¹⁸, et il est répertorié 1,8 milliard d'individus pauvres et extrêmement pauvres vivant avec moins de 1 et 2 US \$ par jour. Il y aura ainsi davantage de pauvres à échéance des OMD en 2015 qu'il n'y en avait à leur lancement en 2000 à partir des chiffres de 1990-1992 (PNUD, 2005). Difficile de ne pas faire de lien de causalité entre ces chiffres et le système économique et de ne pas voir les instances internationales comme des préposées parmi d'autres à la perpétuation de la sous-alimentation et de la pauvreté, sous couvert d'une lutte affichée qui n'attente pas à la causalité de celles-ci (Servet, 2010 ; Calvo, 1992 : 736).

Dépossession environnementale sporadiques et dépossessions économiques permanentes

Les rapports à l'alimentation relèvent de constructions sociales qui sont faites de relations environnementales, de rapports sociaux et d'une complexification de la division du travail ; la constitution de réserves alimentaires et leur contrôle en est une composante. Trois grandes périodisations historiques peuvent être distinguées à cet égard. De prédation et d'immédiateté préhistorique – avec dépossession environnementales périodiques plus ou moins partagées –, auxquelles font suite les révolutions néolithiques (Cowan, Watson, 1992) ; l'agriculture et l'élevage permettent alors l'accumulation, et elles rendent possible la complexification des relations sociales. L'accès à la nourriture devient à terme inégalitaire, autrement qu'avec le support de la force physique ; la dépendance aux variations environnementales demeure (Moriceau, 1994 : 33-34, 40-41, 52).

L'avènement du capitalisme ouvre à une troisième périodisation qui est faite d'asymétries sociales et de pouvoirs recomposés, par passage du statut, du rang ou de la caste, au contrôle économique. Il mène à la fin de l'étroite dépendance environnementale de la production de nourriture et à un accroissement sans précédent de la production et des stockages alimentaires. Alors que sous économie domestique et marchande un cultivateur français nourrissait trois personnes et que plus de 80 % des actifs étaient agriculteurs, il en nourrissait sept en 1960 et quarante en 1990 (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 34). Le secteur d'activité ne représentait plus que 6 % des actifs du

18. Entre 2005 et 2006, le prix des aliments de base augmente de 12 % puis de 24 % en 2007 et de plus de 50 % sur les sept premiers mois de l'année suivante. Les produits alimentaires concernés sont les céréales, les huiles et les graisses, le sucre, le lait et la viande. Les réserves alimentaires mondiales tombent à des niveaux critiques, et des flambées de prix restent possibles. Une situation qui « se maintiendra vraisemblablement durant les dix prochaines années » (Harder, Jung, 2008 : 13).

pays et 4 % des agriculteurs mondiaux produisaient 47 % de la production (Bairoch, 1992 ; Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 52, 40). Ces asymétries économiques (dont les écarts de statut ne sont jamais que l'ancrage) s'ouvrent sous une nouvelle forme durant le XIV^e siècle européen, en préalable à ce qui sera la montée vers le capitalisme de production : la richesse des uns (minoritaires) accompagnant la pauvreté des autres (bien plus nombreux), cette période est celle de la mise en place de la question sociale qui se généralise actuellement à la planète. À l'échelle mondiale, ces asymétries sont désormais constitutives de dépossessions alimentaires qui touchent dans tous les pays des proportions diversement significatives de populations.

Le rapport à l'environnement d'une part, la production, les achats et les transferts commerciaux ou caritatifs de l'autre, définissent les quantités alimentaires dont une collectivité comme celle du Sénégal dispose ; les répartitions ancrées dans les rapports sociaux et dans le contrôle de l'accès à la production et aux réserves alimentaires définissent la proportion dont chacune des composantes sociales dispose et elles structurent les approches alimentaires nationales dans leur diversité. Sur le long terme, un profond changement se constate : celui d'un accroissement de la dimension des ensembles politiques et d'un éloignement hiérarchique du contrôle sur les réserves, qui passe des groupes de parenté et des communautés aux collectivités et à leur État. À l'intérieur de la séquence, le marché mondial unifié fait figure de passage au stade névralgique de la rupture de contrôle entre collectivités nationales et réserves alimentaires dont la gestion « à flux tendus » des aliments n'est que l'euphémisation de l'abandon, lors même que les productions les plus sensibles d'un pays n'auraient pas été éliminées. Par la mise en place de pratiques néolibérales qui en accentuent le mouvement, la nourriture et son contrôle passent aux mains des oligopoles agro-alimentaires, et la satisfaction d'un besoin vital, dans celles d'une fraction infime des populations mondiales. Ce passage s'opère dans un renouvellement des objectifs agricoles par lequel l'autosuffisance s'efface derrière la sécurité alimentaire ; pour le Club du Sahel (1998) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ce changement de paradigme est la résultante positive de l'extension des relations de marché à un cadre d'unification mondiale.

Il pourra alors être émis l'hypothèse *a contrario* que « la sécurité alimentaire » — qui peut toujours être prise au pied de la lettre et détournée de ses objectifs dominants — participe des pratiques démocratiques usuelles de mise en forme discursive qui inversent les politiques suivies. La « sécurité alimentaire » y viendrait à l'appui de la marche vers une dépossession alimentaire mondiale dans laquelle productions et accès aux réserves alimentaires seraient extérieurs aux collectivités nationales.

Vers un apex des dépossessions alimentaires ?

Ce sont les causes d'un processus de paupérisation élargie qui sont à interroger pour la compréhension des mises en forme alimentaires contemporaines à laquelle seul un retour aux situations antérieures peut donner sens.

Avant que n'émerge le capitalisme de production, la continuité de l'ordre social passait par celle des individus appréhendés dans leurs rôles et dans leurs fonctions. Les accès alimentaires des composantes de la population étaient de nécessité, transcription de la préséance du collectif sur l'individu (Baslez, 2007 : 201-215), dans un rapport que Robert Castel (2003 : 12, 16) a caractérisé de « dépendances-protections communautaires » et que des historiens comme Charles Tilly et comme Mike Davis ont montré avoir été répandues au moins en Europe occidentale et en Asie. Entre la fin du XVII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle, un basculement dans le contrôle des sources alimentaires s'opère en Europe occidentale (Tilly, 1975) qui s'étendra avec les colonisations européennes et avec l'hégémonie capitaliste à toute la planète : l'abandon de la prééminence de la collectivité au profit des marchands, dans une alliance entre ces derniers et le pouvoir d'État – sans lequel la dépossession n'aurait pu s'effectuer. Aux marchands les profits financiers ; au pouvoir politique, la sécurité d'approvisionnement de ses agents (dont le nombre s'est étendu, notamment par le renforcement de ses armées). Pour les parties les moins fortunées des populations, cette dévolution du contrôle alimentaire est synonyme d'accroissement des risques alimentaires¹⁹. Une longue période de « révoltes frumentaires » s'ensuit (Tilly, 1975a : 448-449), en prodrome au retournement majeur de l'histoire universelle que sont l'avènement du capitalisme de production et la constitution de « l'homme inutile » (Arendt, 2005 : 46, 274, 278-279). Pauvres, marginalisés, exclus des terres et de la production constituent les rangs de populations inutiles, figurants surnuméraires (Hours, 2010a : 47) d'un système dans lequel n'existent que les besoins productifs, les demandes solvables et les compétitions de marché. Dénutrition et sous-alimentation en sont des transcriptions incontournables.

19. "Trading privately in warehouses and inns gave them an opportunity to evade surveillance, opprobrium, and, on occasion, retribution. For that reason, among others, merchants tended to favor private marketing, while traditionalists and ordinary people opposed it. [...] As he encounters the remains of the public marketing system in eighteenth century England, E. P. Thompson [...] assembles them into a vision of a "moral economy" centered on a bred-nexus rather than a cash-nexus. [...] What [had been] lost was a system embodying local control and local priority." Charles Tilly (1975a, p. 432-433).

C'est cette inutilité de masse²⁰ que configurerait plus avant le schéma d'une coïncidence entre une mondialisation porteuse de l'élimination des rapports non-marchands qui demeurent, et un apex démographique attendu vers 2050. Les accès collectifs garantis à l'alimentation ayant disparu d'Europe occidentale, les colonisations européennes déstructurent partout ailleurs les organisations sociales qu'elles rencontrent²¹, poursuivant ainsi l'élimination des protections alimentaires et de résistance à l'adversité environnementale (Davis, 2006 ; Comité information..., 1974 ; Copans, 1975) : aux lendemains de la seconde guerre mondiale, les dualisations économiques et sociales entre individus « riches » et « pauvres », nations « développées » et « sous-développées », espaces « utiles » et « inutiles » (Membe, 1999) s'exacerbent. La mise en forme contemporaine des questions alimentaires sénégalaises et sahéliennes peut maintenant s'appréhender.

Déterminants de la question alimentaire sénégalaise

Aperçus préalables

L'alimentation sénégalaise est majoritairement de type sahélien : elle repose sur les céréales de mil et de sorgho auxquelles s'ajoutent le maïs et le riz, ce dernier se cultivant depuis des millénaires dans le Sud du pays (Pélissier, 1966 : 731-733 ; Harland, 1992). L'agriculture sahélienne se mène sous pluie, et, dans les régions du Nord sénégalais que traversent les isohyètes 275 (Miège, 1954 : 41) et 400 mm, elle est en dessous ou à la limite de ses possibilités²² ; l'irrigation est peu représentée (Griffon, 2006 : 197) et ne compte que pour 2 % des superficies cultivées du pays (Faye *et al.*, 2007). Les productions céréalières varient d'une année sur l'autre²³. L'indépendance reconduit le projet colonial d'une riziculture moderne dans la vallée du fleuve Sénégal (Carvalho, 1983 : 3, 103, 125-126, 137, 142),

20. Michel Beaud (1997 : 132) chiffre la proportion mondiale solvable à 1,5 milliard ; pour Dominique Bodin-Rodier et Jacques Blanchet (1997 : 278), 20 % de la population mondiale consomment 80 % des disponibilités.

21. Le système entraîne des accroissements de puissance et de richesse d'un côté et de profondes misères de l'autre ; les colonisations européennes et le pillage de métaux précieux en Amérique ont été déterminants pour sa mise en place (Bairoch, 1997, 1992), ainsi que les massacres et le travail forcé. Ce même schéma est applicable aux populations européennes qui ont subi « [l'] esclavage des enfants » et des femmes, le « martyr », une « suite sans fin de misères » et une « masse infinie de souffrance » (Bairoch, 1992 : 130-136).

22. Le Nord pastoral s'étend des isohyètes 100 à 300 mm, sous lesquels il n'est pratiquement pas de culture : c'est le Sahel proprement dit. Au Sud, la zone est de cultures céréalières avec des besoins minimaux en eau de 400 mm par an : elle s'étend des isohyètes 300 à 600 mm : c'est la zone sahélo-soudanienne (Copans, 1975 : 6).

23. Selon la Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques (DAPS), entre 1985-1986 et 2004-2005 la production de mil et de sorgho a été maximale la première année, avec 796 207 tonnes, et minimale la dernière, avec 433 942 tonnes.

une option qui ne se démentira pour l'essentiel jamais (Faye *et al.*, 2007 : 66) : dans les années 1980, la consommation de riz détrône celle du mil (JICA, 2006 : 1-1).

Le travail de terrain sur lequel repose cette contribution s'est effectué dans la seconde moitié des années 2000. Les disponibilités alimentaires du Sénégal sont alors des céréales de culture sèche (mil, sorgho et maïs), des céréales de culture humide (riz), le poisson et la volaille, les viandes ovines, bovines et porcine, la farine de blé, les patates douces, l'arachide, le manioc, les haricots et le niébé ; mais aussi : huiles et fruits, tomates et oignons, oseille et Calebasses, gombo, pastèques et bissap. Se cultivent tomates-cerises, haricots verts, pommes de terre, salades, sésame, pastèques et mangues, y compris pour l'exportation. Tous les produits ne sont pas financièrement accessibles aux populations, et le ministère de l'Agriculture (2006a : v-vi, 16) indique que fruits, œufs, légumes, racines et légumineuses se consomment peu. En 1997, la ration moyenne de poisson équivaut à près de deux fois celle de la moyenne mondiale et à plus du triple pour Dakar (Broutin, 2000 : 8). Une étude menée dans le bassin arachidier, où les taux de pauvreté sont élevés, rapporte des repas de couscous de mil le matin, de bouillie de mil, le midi, et de couscous de mil le soir ; plus rarement de riz, de poisson, de viande et d'huile (Adjamagbo *et al.*, 2006 : 72, 81). Dans les années 2000, la production annuelle de mil et de sorgho tournait autour de 800 000 tonnes l'an, et celle de riz blanc, entre 160 et 200 000 t. (Ministère..., 2008) ; à la fin de la décennie, elle atteint exceptionnellement 300 000 tonnes, toutes productions rizicoles confondues ; pour leur part, les importations annuelles de riz blanc tournaient autour de 850 000 tonnes (Ministère..., 2008 ; Gergely, Paris, 2009 : 30) et elles ont dépassé le million à deux reprises.

En 2005, 13 750 tonnes d'aide alimentaire ont été reçues, surtout en riz (Observatoire..., 2006 : 7). Une étude conjointe du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'État sénégalais décompte alors 20 % des ménages en état de sous-alimentation sévère, 26 % en état de sous-alimentation modérée et 36 % sous menace alimentaire : 18 % sont exempts du risque (PAM, 2006 : 6). L'Organisation mondiale du commerce (OMC) classe le Sénégal parmi les pays les moins avancés importateurs nets d'alimentation, ce qui l'exempte de certaines dispositions (Acharya, 2001 : 147 ; Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 254). L'année agricole commence en juin, avec la préparation des champs pour la saison des pluies qui arrive, et le bilan *ex post* des récoltes se réalise durant les mois de janvier et de février, ramené au mil et à ses équivalents. Les chiffres de production sont ensuite placés au regard des besoins théoriques des populations. Sont pris en compte la production nationale, amputée de 10 % pour les pertes ; les réserves des producteurs, moins la partie qui va aux semences ; les stocks de fin d'année

des commerçants et les réserves du Commissariat à la Sécurité alimentaire ; les importations commerciales et les aides alimentaires. De l'année agricole 1990-1991 à l'année 2002-2003, les besoins céréaliers théoriques du pays n'ont jamais été couverts, y compris après importation. Sur les six saisons agricoles de 1992-1993, 1995-1996, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000 et 2002-2003, les déficits ont été proches de 200 000 tonnes ou supérieurs à ce nombre (FAO, 2003). Trois dimensions de la mise en forme des besoins alimentaires du pays vont être maintenant abordées : les aspects environnementaux, l'agriculture et les politiques agricoles et pour finir, les situations économiques et démographiques.

Aspects environnementaux

Les zones intertropicales subissent l'influence de l'oscillation australe sur le régime des précipitations (Davis, 2006 : 262) ; des sécheresses et des inondations en découlent, dont le Sahel a connu de nombreux épisodes : en 1680, 1750, 1820, 1830, 1910, 1968, 1973 et 1984 (Club du Sahel, 1998 : 15). Mais si les populations affrontaient des périodes de sévères difficultés, elles savaient les traverser. En Europe occidentale, c'est à partir de la révolution agricole que les disettes et que les famines²⁴ pour causes climatologiques disparaissent à terme (Bairoch, 1997 : 273-294) ; cette partie du globe n'a toutefois pas été autosuffisante en céréales avant 1860. Pour les pays tropicaux, une révolution agricole sera lancée à partir de 1955 autour des blés puis des riz : elle sera dénommée par antiphrase « la révolution verte ». Dans ce cadre, plusieurs pays asiatiques sortent de la zone de vulnérabilité alimentaire²⁵ (Acharya, 2001 ; Griffon, 2006 : 41), sans que l'Afrique subsaharienne y parvienne²⁶ (Bairoch, 1992 : 298 ; Griffon, 2006 : 26, 127-130). La faim affecte de nouveau le Sahel en 2005, après les invasions d'acridiens de l'année précédente²⁷, et puis encore en 2010.

24. Selon Fernand Braudel, la France a connu des famines généralisées du X^e au XVIII^e siècle : 10 au X^e siècle ; 26 au XI^e ; 2 au XII^e siècle ; 4 au XIV^e ; 7 au XV^e ; 13 au XVI^e ; 11 au XVII^e siècle et 16 au XVIII^e siècle. De 1792 à 1794, il y eut près de 2 millions de morts pour cause alimentaire (Griffon, 2006 : 32).

25. Des variétés de blé et de riz adaptées aux environnements tropicaux sont élaborées à partir de 1955 et 1965 : elles font sortir certains pays de la zone de risque alimentaire (Bairoch, 1992 : 307-308).

26. La riziculture intensive donne des résultats dans la vallée du fleuve Niger où des entreprises internationales interviennent ; la Libye y procède à une externalisation de sa production alimentaire (Brondeau, 2009).

27. « [Si] les carences alimentaires, tant en qualité qu'en quantité, ne provoquent pas toujours directement des excédents de mortalité, elles affaiblissent les organismes et amoindrissent la résistance aux maladies infectieuses » (Bairoch, 1992 : 59) : les famines surgissent en clôture d'une série de conditions adverses dont les états économiques sont partie intégrante.

Il n'est toutefois plus possible de voir dans l'environnement la source majeure des dépossessions alimentaires, ainsi que l'illustre l'augmentation du nombre de pauvres et de sous-alimentés en dehors de toute incidence environnementale²⁸ ; plus possible non plus, de considérer les aspects environnementaux comme la causalité extérieure à tout ancrage économique des catastrophes élargies qui se succèdent (Comité Information..., 1974 ; Copans, 1975). Pour autant, le rapport à l'environnement demeure une donnée sahéenne critique, du fait de l'accumulation anthropique de gaz à effets de serre et des impacts de celle-ci sur les précipitations : la dimension a alors été constituée en tant qu'épine dorsale des institutions et des dispositions, dans une démarche conjointe de demandes régionales et de réponses extérieures. La remise en forme des approches alimentaires s'articule alors autour de dispositions publiques et privées qui sont destinées à faire face à des situations de nature ordinaire et moins ordinaire, pour ces dernières, en impliquant des aides alimentaires²⁹.

Agriculture et politiques agricoles

Les dispositions de politique publique de production et d'économie forment un deuxième ensemble de déterminations alimentaires dans un pays qui fait largement appel au secteur primaire³⁰. Elles orientent la production et la contraignent dans un contexte où tous les agriculteurs mondiaux sont soumis aux concurrences généralisées (Gras, 2007 ; Müller, 2007 ; Abécassis, Bergez, 2009). À s'en tenir à ces aspects, l'agriculture et les politiques agricoles sénégalaises se déclinent autour d'un certain nombre d'oppositions connexes. D'abord entre les céréales endogènes de culture sèche et les céréales de culture humide, l'opposition n'étant alors pas tant de produit que de marché, ces céréales sèches n'ayant pas réellement de débouchés mondiaux d'alimentation humaine. Ensuite, entre la colonisation et l'indépendance, où une continuité dans l'extraversion se note ; et enfin entre une période d'économie nationale protégée et une période néolibérale mondialisée (D'Agostino, 2008 : 12-15) qui met l'accent sur les cultures d'exportation. Dans le premier cas le marché intérieur est central, dans

28. Voir les augmentations de prix durant la sécheresse du Sahel de 2005 (Afrique verte, 2005 : 1 ; CILSS, 2005 : 7-8) ou les notations de Françoise Gérard (2000 : 416-418) sur la crise financière et alimentaire indonésienne de 1997-1999.

29. Près de 800 000 tonnes d'aides alimentaires ont été fournies au Sahel en 1973-1974 ; et jusqu'en 1983, entre 300 et 400 000 tonnes par an. Les envois remontent à 1 200 000 tonnes en 1985 (Club du Sahel, 1998 : 99), retombent à partir de 1995, et se stabilisent à 253 000 tonnes de 1999 à 2003 (FEWS NET, CILSS, 2005).

30. En 2003, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire représentent 16,5, 22,2 et 61,3 % du PIB ; les proportions de la population active y sont de 77,2, de 7,3 et de 15,5 % (Ministère..., 2006b : 15).

l'autre, ce sont les marchés extérieurs (Piveteau, Rougier, 2010) ; mais le point névralgique est moins cette dualisation que les formes qu'elle prend avec l'élimination des producteurs de moindre compétitivité et avec l'accroissement des subordinations économiques par lesquelles des agriculteurs sont soumis aux secteurs commerciaux.

La période coloniale a fortement contribué aux situations contemporaines en mettant l'accent sur l'arachide et sur les exportations au détriment de la production vivrière (Carvalho, 1983 : 56, 69, 152), et le Sénégal en est devenu un pays où « l'insécurité alimentaire est liée, plus qu'ailleurs, à l'insuffisance de l'offre alimentaire » (Cabral, 2008 : 2 ; aussi Griffon, 2006 : 127). La culture de l'arachide y a toujours eu une forte dimension politique, en tant que support de la présence française en Afrique de l'Ouest (Brooks, 1975) et de renforcement des commerçants indigènes et de la confrérie musulmane mouride³¹. Le déficit alimentaire sénégalais y est largement avancé, et lorsque le pays accède à l'indépendance en 1960, l'alimentation compte pour 29,7 % des importations (Minvielle, Lailler, 2005 : 14). Les paramètres de l'offre alimentaire agricole ne déclinent toutefois qu'une même opposition entre des aliments céréaliers endogènes et des céréales exogènes, riz et blé, qui ont des marchés mondiaux³². De la colonisation à l'indépendance, une continuité est apparente dans le traitement des cultures de mil et de sorgho³³. À en croire Paul Bairoch, les agricultures des pays de la périphérie ont largement progressé, sans être pour autant compétitives sur le marché mondial des aliments de base ; des cultures de traite d'hier aux cultures d'exportation des années 1990 et 2000, les mêmes options majoritaires demeurent³⁴, et si les gouvernements sénégalais ont toujours mis l'accent sur la production alimentaire leur choix du riz ne recueille pas que des approbations (Abdoulaye Diagne et Gaye Daffé, 2002 : 185-187 ; Jean-Paul Minvielle et Alexandra Lailler, 2005 : 155-167 ; ou bien encore Jacques Faye *et al.*, 2007 : 54). Dans un cadre qui est résolument tourné vers le marché mondialisé, la Grande Offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA) de 2008 fait une place

31. L'expansion de la culture de l'arachide est néfaste aux sols agricoles ; elle a constitué selon Samir Amin une voie économique sans issue (cité par Faye *et al.* 2007 : 2).

32. Les importations annuelles de blé sont de l'ordre de 200 000 tonnes (Ministère..., 2008 : 6), soit un cinquième d'un déficit alimentaire qui s'élève à un million de tonnes de céréales (Ministère... : 2008).

33. Le retrait dans les années 1990 « des bailleurs de fonds du financement du développement rural s'est traduit par une concentration [des fonds publics] sur l'agriculture irriguée [...] au détriment des zones d'agriculture pluviale qui concentrent pourtant la majorité de la population agricole et rurale et les populations les plus pauvres » (Faye *et al.*, 2007 : 44-45, 66). Aussi Jean-Michel Servet (2010).

34. Sous la colonisation se pratiquaient des manipulations des prix au producteur (Faye *et al.*, 2007 : 19-21, citant Jean Suret-Canale).

au mil, au sorgho et au fonio ; mais même sur le marché intérieur, ces céréales sont soumises aux pressions concurrentielles des prix du blé et du riz (Ministère... : 2008).

Dans la première décennie du XXI^e siècle, l'agriculture sénégalaise est majoritairement tournée vers l'autoconsommation : de 10 à 15 % seulement de la production de mil et de sorgho sont commercialisés, et 20 %, s'agissant du riz (Broutin *et al.*, 2005 : 5-7). Depuis la fin des années 1960, le secteur connaît des difficultés persistantes³⁵, et cette dégradation semble bien spécifique au Sénégal³⁶ (Club du Sahel, 1998 : 178-184) ; un marasme agricole y sévit, qui se traduit par une incapacité à couvrir les besoins alimentaires du pays (Minvielle, Lailler, 2005 : 17-53). Bien que cet objectif ait été balayé par l'hégémonie néolibérale, la montée des tensions sur le marché mondial du riz, avec sa traduction dans les rues de nombreux pays (CETRI, 2008 ; Dembélé, 2008), le remet à l'ordre du jour en 2008 ; les contraintes de la dette qui avaient été la cause de cet abandon ont toutefois été depuis largement levées pour le Sénégal.

Aperçus économiques et démographiques

La troisième dimension renvoie aux impacts agricoles des dynamiques démographiques en situation de sous-développement ; le marasme agricole sénégalais y est pour partie à moduler dans sa dimension « sénégalaise ». D'abord parce qu'il s'enclenche sous la colonisation ; ensuite parce que l'ensemble du Tiers Monde passe au tournant des années 1950 de la position d'exportateur alimentaire à celle de déficitaire. Le renversement s'approfondit avec l'ouverture des marchés pour dessiner une configuration économique, démographique et foncière commune, par laquelle ces agricultures ne se confrontent pas tant à des difficultés de production que de

35. De 1960 à 1974, la production de mil et de sorgho croît de 2,2 % l'an ; elle ne progresse plus que de 1 % de 1980 à 2000 (Broutin *et al.*, 2005 : 5-7), tandis que la démographie augmente à plus de 2,9 %. À la fin des années 1960, la France cesse l'achat de l'arachide sénégalaise à un taux préférentiel, et de 1961 à 1991, la baisse réelle du prix au producteur est de 53 % (PAM, 2006 : 18). Une politique publique de modernisation des équipements agricoles mène à l'endettement.

36. Le bilan agro-alimentaire des pays du CILSS de 1980 à 1995 distingue le Sénégal du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Tchad et de la Mauritanie. Il s'agit du seul pays dont la production de céréales a décliné et dont les importations de céréales par habitant sont aussi élevées – à l'exception de la Mauritanie –, avec plus de 60 kg contre une dizaine. Le seul dont la production de céréales par habitant est aussi faible – à l'exception de la Mauritanie et du Tchad (110 contre 210, 203, et 171) – et le seul dont les superficies céréalières diminuent (Club du Sahel, 1998 : 178-184). Le niveau énergétique y est inférieur à celui du monde et de l'Afrique. De 2 809 calories au niveau mondial en 2003, il est au Sénégal de 2 339 calories, et de 2 437 et de 2 407 calories pour l'Afrique et ses pays en développement (Ministère... 2006a : 13-14).

compétitivité³⁷. Entre les deux guerres mondiales, les agricultures les plus performantes étaient dix fois plus productives que celles qui l'étaient le moins : à la fin du deuxième millénaire, les écarts aux extrêmes sont passés de 1 à 2 000 (Mazoyer, Roudardt, 2005 : 10-11). Sur ces bases, l'ouverture des marchés nationaux est sans appel. La compétitivité qui relève du rapport entre actif et surface cultivée augmente en Europe et dans les pays de colonisation européenne d'Océanie, d'Amérique du Nord ou du Cône Sud, alors qu'elle baisse en Asie et en Afrique subsaharienne, continents et régions où sont maintenus au travail de la terre des individus qui seraient à défaut hors activité ou en sous-emploi³⁸ (Adjamagbo *et al.*, 2006). Le traitement du facteur démographique devient ainsi un paramètre essentiel des approches alimentaires qui, du Nord au Sud et par-delà le temps s'opère à l'inverse.

Au fondement du capitalisme industriel et des pays du Centre historique, « la croissance démographique a suivi, et non précédé, la révolution agricole anglaise » (Bairoch, 1997 : 316), et le rapport économique relationnel est endogène. Dans les pays du Sud à l'inverse, la croissance démographique précède tout décollage économique, et le rapport relationnel central est exogène ou d'inféodation à des besoins extérieurs ; il prend la suite des déstructurations et des subordinations coloniales. Avec le temps, les mutations technologiques font passer à des niveaux sans cesse accrus ces phénomènes en chaîne : « accroissement de la productivité du travail et donc des surfaces cultivées par agriculteur, élimination des petits producteurs du fait de la baisse des prix de vente des produits et enfin pour certains... chômage³⁹ » (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 40). Des pays dont les agricultures sont sans capacité compétitive de pointe et dont les protections douanières sont affaiblies voient ensuite leur balance des paiements se dégrader : de 1980 à 2003, le déficit agricole du Sénégal passe de 28,4 milliards à 55,4 milliards de francs CFA, pour une facture alimentaire qui s'élève de 116 à 276 milliards de francs CFA (Faye *et al.*, 2007 : 21-22).

37. Entre 1934-1938 et 1986-1990, la croissance agricole du Tiers Monde est supérieure à celles des premières phases de l'industrialisation européenne ; mais par habitant, elle est négative (Bairoch, 1992 : 277-278).

38. La croissance démographique de l'Afrique subsaharienne est parmi les plus élevées au monde. Elle était de 2,5 % au Sénégal en 2003 (Ministère..., 2006b : 15) mais s'orientait vers la transition (Adjamagbo, Antoine, 2002).

39. Pour Paul Bairoch (1992 : 114) : « [Si] l'on prend l'ensemble des pays développés occidentaux (Japon exclu) – ensemble qui inclut des pays tels que la Grèce, la Finlande, l'Irlande où les agriculteurs représentent encore une forte proportion – on voit [...] que de 60 % de l'emploi total vers 1860 l'agriculture est passée à 23 % en 1950 et à 5 % en 1990. Alors que l'ouvrier du début du XVIII^e siècle devait travailler 4 heures pour payer un kilo de pain, aujourd'hui dans les pays développés d'Occident quelques minutes suffisent. »

Au 31 décembre 1995, la filière rizicole sénégalaise est entièrement ouverte à la marchandisation et les importations de riz passent de 695 200 tonnes à 878 375, soit sur les six années qui vont de 1996 à 2001 une augmentation supérieure à 26 % (Ministère..., 2006a : 21, 19). La couverture céréalière qui était de 71 % entre 1961 et 1963 n'est plus que de 55 % dix ans plus tard (PNUE, 2005 : 18), et dans les années 2000 elle tourne autour de 50 % – sauf situations pluviométriques défavorables (Ministère..., 2008), où elle chute à 39 % en 2007, et à moins de 29 % en 2008 (Ndiaye, Niang, 2010).

Une généralisation des dispositifs publics

Les premières cultures significatives de riz irrigué dans la vallée du fleuve Sénégal remontent aux années 1950 (Ministère..., 2008). Deux périodes successives de sécheresse en 1967-1968 et en 1972-1974 (Information Comité Sahel, 1974 ; Copans, 1975) renforcent l'option gouvernementale des années 1960 d'une riziculture en irrigation contrôlée, auxquelles vient se joindre l'entrée dans une crise de la dette qui touchera 130 des 192 nations de l'ONU (Courade, Peltre-Wurtz, 1991 : 3). Ces situations ouvrent au dispositif actuel. En 1978, le Sénégal se déclare en incapacité de remboursement, et en 1979, il entre dans une phase de stabilisation des dépenses en préalable à un plan d'ajustement structurel : à terme, ses protections alimentaires passent de la constitution de réserves au seul suivi des flux de céréales sur le territoire national. La pratique est donnée comme moins onéreuse au budget public, mais elle accompagne surtout la promotion des commerçants, financiers et grands entrepreneurs aux positions clé de la nouvelle donne alimentaire. Les États ayant été mis de côté, plusieurs conséquences s'ensuivent, qui sont l'abandon des économies administrées en Afrique sub-saharienne (Contamine, Fauré, 1992), le passage aux dérégulations et aux compétitions généralisées d'un marché mondialisé et le remplacement du paradigme de « l'autosuffisance alimentaire » par celui de « la sécurité alimentaire ». À tout ceci s'ajoute la dimension quasi simultanée du réchauffement climatique.

Un dispositif donné du global : les acteurs

La sécheresse de 1972-1974 est révélatrice des modifications du contexte climatologique⁴⁰ : elle enclenche un mouvement conjoint des États sahéliens, des institutions onusiennes et de coopérations étrangères qui s'effectue sur des bases d'aide et d'encadrement public – national,

40. Les causes du changement climatologique font enjeu, comme le montre l'instauration du paradigme de « développement durable » qui ne s'adresse en rien aux causalités : le processus affecterait davantage l'Afrique subsaharienne (Barrios *et al.*, 2008).

international et de coopération : la constitution d'un système régional de protection alimentaire ancré dans le suivi des productions et des marchés céréaliers s'ensuit. Il associe des pays sahéliens qui manquent de moyens financiers et des pays bailleurs de fonds dont les intérêts sont à la participation – du fait, peut-on supposer, de leur inscription dans le modèle de la pacification des relations sociales⁴¹ (Élias, 1999 : 113-115, 197). Les pays sahéliens deviennent récipiendaires d'aides alimentaires d'urgence, publiques et privées, dont les dispositifs de globalisation transforment les conditions d'attribution, faisant que le Sénégal n'y est plus éligible (JICA, 2008 : 2-4, 2-5) ; dans la seconde moitié des années 2000, les acteurs privés demeurent sollicités pour un pays où les taux d'insécurité alimentaire sont élevés et les disparités profondes⁴².

En 1973 est mis en place le Comité intergouvernemental de lutte contre la sécheresse au Sahel (ou CILSS) qui compte neuf membres en 2006⁴³, et qu'appuient des instances onusiennes et des pays bailleurs de fonds qui sont en situation de concurrence politique (Club du Sahel, 1998 : 18) ; appuis et aides transitent par des institutions de coopération bilatérale : pour les États-Unis d'Amérique, l'Agence internationale pour le développement (ou USAID) ; pour la France, une commission d'appui au CILSS ; ainsi que par des dispositifs de coopération multilatérale : l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ou le Club du Sahel⁴⁴ à partir de 1976. S'y adjoignent des institutions onusiennes, Comme l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ou FAO) ou comme le Programme alimentaire mondial (PAM). Avec la récurrence des difficultés environnementales, le système régional ainsi organisé ouvre à un partenariat privilégié (Jost, 1996 ; Nall, Josserand, 1996) qui constitue une première coordination des aides internationales (Griffon, 2006 : 116). L'accent y est mis sur le suivi des productions céréalières : niveaux et périodes de précipitation, états de la croissance végétative et des approvisionnements de marché (dans l'optique de transferts régionaux), suivi des populations à risque alimentaire...

D'autres instituts internationaux, onusiens ou non, et d'autres coopérations nationales contribuent aux mises en forme alimentaire sénégalaises : Fonds des Nations unies pour la protection de l'enfance

41. Le modèle est d'autant plus aisément applicable que les pays concernés ne font pas montre d'opposition politique (Doughty, 1991 ; Franqueville, 1998).

42. L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus inégalitaires au monde ; en 1994-1995, l'indice de Gini sénégalais est de 0,47 puis de 0,50.

43. Ont été appelées « Sahel » deux zones climatiques touchées par les sécheresses des années 1970 : la zone sahélienne, qui ne compte que six pays, et la zone soudano-sahélienne (Comité Information Sahel, 1974 ; Copans, 1975).

44. Le Club du Sahel regroupe l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, les Pays-Bas et l'Union européenne (Minvielle, Lailler, 2005 : 8).

(UNICEF), OCDE et son Club du Sahel ou Union européenne. Certaines des coopérations nationales présentes au Sénégal doublent leurs démarches multilatérales de démarches bilatérales : Canada, Japon, Suisse.... Interviennent également : Taïwan, la Chine, l'Inde, le Vietnam, des pays arabes et l'Arabie saoudite ; les appuis sont de dons alimentaires ou d'aides au développement ou à la riziculture sénégalaise (Aussi, JICA, 2006 : 2-7 à 2-12).

Le Comité intergouvernemental de lutte contre la sécheresse au Sahel (ou CILSS)

Le CILSS est défini par un décret de 1978, sa continuité d'action étant assurée par un Secrétariat permanent qui se compose des représentants des nations membres ; ceux-ci sont choisis au sein de Comités nationaux (CONA) qui regroupent des membres de ministères, d'ONG⁴⁵ et de l'Assemblée nationale. Les CONA, qui sont sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, se réunissent entre janvier et mars, lors d'une session annuelle de préparation du budget que le Sénégal fait précéder d'un congrès de suivi et de définition des activités du CILSS. Celles-ci ont été redéfinies à trois reprises : initialement axées sur les catastrophes alimentaires, elles sont centrées au début des années 1980 sur la sécurité alimentaire et sur le développement ; en 2004, elles ne le sont plus que sur la seule sécurité alimentaire, laquelle se décline en trois programmes régionaux : maîtrise de l'eau ; sécurité alimentaire et lutte contre la désertification avec mise en rapport des populations et des interventions de développement ; échanges *intra* et *extra* régionaux désormais ouverts aux pays côtiers extérieurs au CILSS, à des fins de complémentarité des besoins et des surplus alimentaires. Les activités et les moyens du Comité intergouvernemental relèvent d'un partenariat rapproché avec les coopérations du Canada, du Danemark, de la France, de l'Italie et des États-Unis, partenariat privilégié institutionnalisé en comité. Les chiffres prévisionnels des productions de l'année sont établis et vérifiés par des missions de supervision qui sont conjointes à la FAO, à l'USAID, au PAM et au CILSS : elles visent à empêcher les manipulations de chiffres et de demandes d'aide et ont pour objectif l'anticipation des déficits.

Les moyens du CILSS sont différemment constitués de services propres, comme l'Institut du Sahel et le dispositif d'alerte météorologique AGRHYMET, dont le sigle renvoie à Agro-hydro-météorologie ; de services spécialisés des États membres : services de statistiques, systèmes d'information sur les marchés (SIM), systèmes d'alerte précoce (SAP)... ; et

45. Pour le Sénégal, il s'agit de la confédération du Conseil des ONG d'Appui au développement (ou CONGAD) qui mandate l'ONG concernée par l'ordre du jour.

des services et des institutions internationales et étrangères de suivi satellitaire du climat, de la végétation et des productions alimentaires mondiales⁴⁶, ainsi que du financement des dispositifs régionaux sahéliens. Les coopérations étrangères fournissent de 80 à 90 % d'un budget de fonctionnement auquel la plupart des États membres ne contribuent pas ; les programmes relèvent de financements séparés. Les suivis concernent les situations des précipitations, des couverts végétaux et des récoltes céréalières ; les disponibilités et les prix de marché (SIM) ; les identifications de zones d'excédent de marché et de pénurie ; les situations socio-économiques, nutritionnelles et sanitaires des populations, avec identification modifiable des zones à risques alimentaires (ZAR) et les situations d'alerte précoce⁴⁷ (SAP). La genèse, les fonctions et les dimensions financières du CILSS montrent ainsi que celui-ci ne saurait être détaché des situations d'aide et de coopération internationale, ni vraisemblablement non plus, de celles de captation d'argent extérieur⁴⁸.

Mises en forme institutionnelles des approches alimentaires

Paramètres structurants

Une première approche des mises en forme institutionnelle distingue les situations de sinistre et d'aide sociale de celles de gestion ; des institutions nationales et internationales, publiques et privées, étant sollicitées, il est diversement fait appel pour ces situations de sinistre, aux coopérations nationales et multilatérales, ainsi qu'aux institutions onusiennes : PAM,

46. L'Organisation mondiale de la météorologie est liée aux systèmes internationaux et régionaux de suivi de la sécurité alimentaire : Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'agriculture et l'alimentation (SMIAR de la FAO), Famine early warning system (FEWS. NET) de l'USAID ou Réseau de Prévention des crises alimentaires du Sahel de l'OCDE (Jost, 1996 ; Nall, Jossierand, 1996). Le CILSS et ses partenaires se concertent : au début des années 1980, le bilan céréalier se mène sur un même canevas (CILSS *et al.*, 2003 : 9).

47. Les dispositifs régionaux couvrent cinq thèmes : 1) Surveillance alimentaire et nutritionnelle, 2) Populations affectées ou affectables par les pénuries, 3) Informations gouvernementales et alerte, 4) Recommandations face aux pénuries et 5) Suivi des actions définies. Seuls les systèmes du Mali, du Niger et de la Mauritanie assurent tant bien que mal leurs fonctions (CILSS *et al.*, 2003 : 13). Selon le Programme national d'appui à la sécurité alimentaire, il n'est pas de système d'alerte précoce généralisé au Sénégal (République..., 2006 : 5) ; le PAM (2006 : 14) indique qu'il appuiera le CILSS en partenariat avec le CNSA, le CSA et le système FEWSNET [de l'USAID] pour le renforcement du système d'alerte rapide. Sur ce dernier, voir FEWS. NET, CILSS (2005).

48. « En ne respectant que le minimum des mesures nécessaires pour pouvoir continuer à bénéficier de l'aide internationale, l'État a pu éviter ou différer l'application des politiques qui heurtaient le plus ses intérêts ou ceux de ses soutiens politiques » (Diagne, Daffé, 2002 : 186). Cette poursuite est implicite dans les évaluations des Plans d'ajustement structurel de la Banque mondiale (1994).

FAO, UNICEF... ; aux aides privées, internationales et nationales – dont la confédération catholique CARITAS, augmentée de diverses organisations non gouvernementales ; et aux ministères et services d'État, centraux, décentralisés ou régionaux, en allant jusqu'aux services municipaux ⁴⁹.

La gestion ordinaire paraît plus complexe. Elle comprend d'abord les politiques publiques, qui visent la diversification et la modernisation agricole, à des fins d'accroissement de la production alimentaire et d'augmentation du Produit intérieur brut (PIB) ; la riziculture irriguée y figure en tant qu'option stratégique d'État (Observatoire, 2006 : 5). Elle intègre aussi les paramètres nationaux, régionaux et internationaux des institutions de suivi des récoltes céréalières, comme de suivi des approvisionnements et des prix de marché : Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques (DAPS), Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et Agence de régulation des marchés (ARM), avec leur ministère de rattachement respectif. Le CSA a également partie liée avec la gestion des calamités. Viennent ensuite les paramètres régionaux, qui sont élaborés en partenariat avec le CILSS (Ministère..., 2002 : 2), et qui s'inscrivent dans des directives onusiennes : ainsi la Stratégie nationale opérationnelle de sécurité alimentaire du Sénégal et les directives de concertation placées sous la présence de services de l'État (République..., 2003 : 18) en tant que dispositifs « de bonne gouvernance » (Commaille, Jobert, 1998 ; Hermet *et al.*, 2005). Sont également à intégrer les paramètres d'ouverture des marchés, avec abaissement des protections douanières et réglementaires, avec dérégulation des investissements de capitaux et avec installations d'entrepreneurs étrangers ; pour le Sénégal, les conséquences en sont peut-être plus perceptibles en secteur halieutique ⁵⁰.

Sont également à y rattacher les accords et traités souscrits avec l'OMC, avec l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain (UEMOA), avec la Communauté économique de développement des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (Minvielle, Lailier, 2005 : 150) ou avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale... Les mises en forme alimentaires sénégalaises contemporaines procèdent ainsi largement de dimensions nationales, régionales et mondiales, et à côté des transformations climatologiques d'origine anthropique, les incertitudes alimentaires

49. Les « services décentralisés » sont les localisations régionales de services nationaux ; les « services régionaux » ont été créés pour les régions administratives.

50. La dévaluation a entraîné des gains de compétitivité sur les marchés extérieurs et des hausses du prix du poisson sur le marché intérieur. En 1998, l'offre de petits pélagiques diminue, les ménages recourent à la sardinelle fraîche : le *kétiakh* qui en est la forme transformée fait une percée à Dakar (Broutin, 2000 : 7-8). De nouvelles structures de production et de transformation accroissent la vulnérabilité alimentaire de populations qui étaient moins touchées par la paupérisation (Faye *et al.*, 2007 : 40).

procèdent également de luttes économiques et commerciales exacerbées dans lesquelles les petits pays n'ont guère de mot à dire. On mesure peut-être davantage ici qu'ailleurs la faiblesse des possibilités d'action de certains États.

Le Commissariat à la sécurité alimentaire et l'Agence de régulation des marchés

Deux institutions publiques sont concernées par la régulation de l'offre et de la production alimentaire agricole. Il s'agit du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), qui a été placé en début d'année 2006 auprès du Secrétariat à la Sécurité alimentaire du ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et de la Sécurité alimentaire (après avoir relevé de la Présidence de la République, de la Primature — les services du Premier Ministre —, du ministère de la Solidarité nationale...). Et de l'Agence de régulation des marchés (ARM), qui relève de la Direction du Commerce intérieur du ministère du Commerce. Ces services disposent de structures délocalisées dans les régions administratives, à partir desquelles s'alimentent des bases de données respectives.

Le CSA, qui relevait sous le nom de Commissariat à l'Aide alimentaire (ou CAA) de l'Office national de coopération et d'assistance pour le développement (ONCAD) (Minvielle, Lailler, 2005 : 70) a été chargé en 1976 de la gestion de l'aide alimentaire ; avec la dissolution de l'ONCAD en 1980, il prend la dénomination de CSA. Sous une forme ou sous une autre, il gère ou il a géré les aides alimentaires, l'entreposage et le suivi des réserves alimentaires nationales, un stock de réserves propres de 20 000 tonnes de céréales (JICA, 2006 : 3-62), et l'entreposage des aliments du PAM pour distribution. Il gère également les céréales qui sont achetées aux riziculteurs locaux par l'État, à des fins de distribution aux populations, mais dans le cas des dispositions imposées par la mondialisation, uniquement en cas de soudures difficiles : ainsi en 2002-2003 (Observatoire..., 2003 : 7), en 2003-2004 et en 2008-2009 (Ndiaye, Niang, 2010 : 14), ainsi qu'en 2006. Ces achats ne sont pas séparables de la gestion des tensions sociales (Pillon, 2010). Le CSA assure aussi le suivi de l'offre alimentaire et des prix, au travers d'un Système d'information de marché (SIM) (République..., 2003 : 33 ; Ndiaye, Niang, 2010) ; il intervient ou est intervenu sur les marchés intérieurs pour la régulation des prix (Minvielle, Lailler, 2005 : 70, 106 ; JICA, 2006 : 3-62). Depuis 1990, il s'occupe avec le PAM, du suivi socio-économique et nutritionnel des populations des Zones et des groupes à risques alimentaires ⁵¹ (ZAR) (République..., 2003 : 87 ; aussi, 2006 : 5, 8).

51. Il existe plusieurs systèmes d'approche de la vulnérabilité : le VAM pour le PAM, AP3A pour le CILSS, LE FIVIMS pour la FAO et FEWS pour l'USAID ; le CASPAR pour le

Avec l'abandon des entreposages publics de réserves alimentaires et des distributions en période de soudure, ces dernières n'ont plus lieu que ponctuellement. L'État sénégalais a également dû cesser ses interventions de marché par achat de céréales sèches et par ventes saisonnières, lesquelles se pratiquaient régionalement afin de contrer la systématisme des achats de commerçants à faibles prix en période de récolte et d'abondance, et de vente à des prix incrémentés en période de soudure et de pénurie. De telles dispositions administratives étaient de nature régionale. Le CSA a assumé cette tâche de régulation des prix jusqu'à la dissolution de l'ONCAD en 1980 (Casswel, 1984), et il l'aurait encore menée de 1987 à 1996, dans le cadre d'un Programme de fonds commun d'aide alimentaire avec la coopération allemande⁵². Les remises en forme néolibérales ont imposé la disparition de ces instruments de contrôle des marchés au profit d'un suivi national des disponibilités et des prix, associé à un suivi des populations des zones à risque alimentaire.

L'Agence de Régulation des marchés (ARM) relève du décret n° 2002-923 du 18 septembre 2002. Elle est chargée du suivi de la filière du riz, jugée stratégique dans le cadre de l'ouverture du marché qu'entérinent des dispositions de 1994 et le décret du 19 septembre 1995. Sa création a été précédée d'une période de mise au point qui a été financée par l'USAID (JICA, 2006 : 2-11) sur les années 1996 à 1999. L'agence assure le suivi des productions alimentaires intérieures, ainsi que des fonctions d'aide et de protection de celles-ci ; elle suit les cours des marchés mondiaux, dont ceux du riz. Sa création en 2002 est venue en appui à la mise en place de la Cellule de gestion et de surveillance des marchés du riz (CGSMR) en 1996, et de son système d'information (ou SIM-RIZ). L'agence procède par concertations, dans le cadre des dispositions de l'OMC pour les pays les moins avancés ; elle suit les prix et les approvisionnements de marché d'un ensemble de filières qui sont en 2006, celles de la banane, de l'oignon, du riz, de la tomate, du mil *souna*, du sorgho, de la pomme de terre et du maïs. Prix et offres sur les marchés du pays sont collectés par ses agences régionales, les prix seuls étant consignés pour les mils et pour les sorghos. Lui incombent aussi certaines aides à l'amélioration des capacités commerciales, et elle a contribué à l'installation d'entrepôts d'oignons.

Sénégal (République..., 2003 : 86). Les données relevées par le CSA portent sur l'élevage, la santé, l'hydraulique rurale, les stocks paysans et les autres sources de revenus ; un indice de vulnérabilité signale les zones où des interventions sont recommandées (République..., 2003 : 87).

52. Communication personnelle : « Autrefois le CSA intervenait sur les marchés, en tant qu'Office, afin d'influer sur le cours des céréales. Il achetait lors des récoltes, pour faire monter les prix, pour ne pas que les paysans bradent leurs récoltes nouvelles, et il intervenait durant la soudure, en vendant ces céréales, de manière à contrer les augmentations de prix lors de la raréfaction des céréales. ».

L'ARM, qui relève de la Direction du Commerce intérieur du ministère du Commerce qui gère les tensions liées aux aliments de base a recouru aux réunions de concertation sur le modèle qui est décrit dans Hermet *et al.* (2005 : 149-178) pour le Mexique des années 1980 dès avant la création de l'ARM. C'est elle qui a géré en 2001, en 2003 et en 2006, les tensions sur les hausses de la farine de blé et du pain à Dakar, auxquelles les boulangers opposaient des diminutions de poids⁵³.

Sont également à mentionner la Direction du Commerce extérieur du ministère de l'Industrie et de l'Artisanat, qui gère les aspects normatifs de l'alimentation au travers de l'Institut sénégalais de normalisation ou ISN (JICA, 2006 : 3-61). L'ISN s'aide du *Codex Alimentarius*, une institution conjointe à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et à la FAO (Abécassis, Bergez, 2009 : 18 et par ailleurs, Anne Chataille, 2006 : 850). Cette Direction coiffe également, et par le décret n° 2001 10-72 du 14 décembre 2001, le Comité national des négociations internationales (ou CNNI), dont la composition varie selon les sujets traités. En 2005, ce comité comprend six sous-comités, dont l'un pour le commerce des produits agricoles : en son sein s'élaborent les positions bilatérales, multilatérales ou internationales du Sénégal face à l'OMC ou face à l'Union européenne..., à l'exclusion des questions halieutiques.

Relève également des dispositifs alimentaires sénégalais l'Institut de technologie alimentaire.

Le Conseil national à la Sécurité alimentaire

Le Conseil national à la Sécurité alimentaire (CNSA) procède plus directement d'orientations extérieures que le CSA ou que l'ARM. Il relève des dispositions de la globalisation que les instituts onusiens consacrent à « la sécurité alimentaire » à destination des pays périphériques à déficit alimentaire. Le principe en a été pris durant le Sommet mondial de l'alimentation de la FAO de 1996, et relayé par le CILSS et par l'UEMOA à destination de l'Afrique de l'Ouest et des pays sahéliens. Le Conseil national à la Sécurité alimentaire (CNSA) sénégalais relève d'un décret postérieur aux élections présidentielles de 2000 ; il a été intégré aux services du Premier Ministre, avec pour objectif la coordination des politiques sectorielles touchant à la sécurité alimentaire : il est constitué de représentants des ministères alimentaires clefs (élevage, pêche, agriculture, commerce...) et d'organisations de producteurs ou de consommateurs... Il réfléchit aux actions publiques touchant à l'alimentation et à la nutrition, pour en rationaliser les approches et en proposer de nouvelles ; il formule

53. La farine augmente de 30 à 35 % en 2001 et le prix du pain de 30 % : la hausse est ramenée à 10 % par concertation.

des avis et des recommandations, et se réunit trois ou quatre fois l'an sous la présidence d'un membre de la Primature. Les décrets et les recommandations du Conseil sont mis en acte par un Secrétariat exécutif permanent doté d'un budget propre, qui assure la continuité du Conseil.

Ce n'est toutefois qu'en 2004 que le CNSA prend corps au Sénégal, alors que ses équivalents burkinabés, maliens ou nigériens fonctionnent depuis six ou sept ans ; la Stratégie nationale de sécurité alimentaire en fournit les grands principes d'action. Une première version en avait été établie en 1999, qui n'intégrait ni les aspects de qualité alimentaire ni ceux de sécurité alimentaire : rendue caduque l'année suivante par les élections présidentielles, sa version de remplacement n'était ni terminée ni validée en début d'année 2007. Il restait au CNSA à être reconnu en tant que maître-d'œuvre d'un Programme national à la sécurité alimentaire qui intégrerait les programmes des différents ministères ; restait également à valider la compétence évaluative de son Secrétariat exécutif.

La mise en place du CNSA a pu relancer des différents entre services en posant à nouveaux frais la question d'une localisation. À l'ARM avaient été attribuées en 2002 les régulations de marché (Gergely, Baris, 2009 : 12), plaçant celles-ci sous l'autorité du ministère du Commerce, alors que certains de leurs aspects relevaient auparavant du ministère de l'Agriculture⁵⁴ et que d'un passé de mises en forme successives, et de logiques d'action parallèles, deux systèmes d'information de marché cohabitent, l'un au CSA — sous l'égide du ministère de l'Agriculture —, l'autre à l'ARM, sous celle du ministère du Commerce. Les dimensions alimentaires ayant été finalement jugées transverses, le rattachement du CNSA s'est fait à la Primature, avec création d'un secrétariat exécutif propre ; la localisation du Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA) près les services du Premier Ministre et non pas près ceux du ministère de l'Agriculture aurait de même été envisagée en son temps.

Des dimensions de dépossession alimentaire

La liberté du renard dans le poulailler

La crise de la dette qui touche la plupart des nations les moins fortunées facilite le passage au nouveau mode d'accumulation qui marque une avancée supplémentaire des relations capitalistes au sein du secteur alimentaire mondial. Au service de cette avancée, l'élimination du paradigme de

54. Le ministère de l'Agriculture aurait initialement revendiqué la charge du Secrétariat exécutif du CNSA après avoir assuré celle du Secrétariat exécutif de la CGRSM, l'institution précédente, et alors qu'il assure le fonctionnement du service d'information sur les marchés du riz.

« l'autosuffisance alimentaire » par celui de « la sécurité alimentaire », dont les positions néolibérales de l'OCDE et de son Club du Sahel illustreront l'une des formes ⁵⁵ (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 114, 118).

Dans un bilan de dix années d'action, le Club du Sahel (1998 : 16) se félicite de l'abandon des paradigmes de « l'économie administrée » et de « l'autosuffisance alimentaire » et de leur remplacement par l'ouverture des marchés. L'on passerait ainsi du « rôle primordial donné à l'État pour garantir la sécurité alimentaire des populations » à « un marché libéralisé où les débats sur « le retrait de l'État » laissent la place à une réflexion plus large sur le rôle et [sur] l'organisation des différents acteurs contribuant à la sécurité alimentaire ». Y sont soulignés les avantages du passage « d'une conception donnant la priorité absolue à la production nationale dans l'approvisionnement du consommateur, vers une approche beaucoup plus large, intégrant le commerce régional et les importations du marché mondial », une approche « impulsé [e] par les programmes d'ajustement structurel mais [également] imposé [e] par l'impasse dans laquelle s'orientaient les politiques d'approvisionnement alimentaire [...] ».

Or, avant d'impliquer une remise en forme alimentaire, le passage aux politiques néolibérales veut l'élargissement des champs d'action du secteur privé : outre des transferts d'argent public au privé au travers des privatisations, la mondialisation transfère des pouvoirs de contrainte. Aux côtés de l'augmentation démographique et de la persistance des difficultés agricoles, le Sénégal se trouve dès lors confronté aux recompositions de ses champs sociaux et de ses pratiques économiques ⁵⁶, recompositions par lesquelles la pauvreté et la sous-alimentation passent sur des bases résilientes, au Sud comme au Nord, avec émergence de « nouveaux pauvres » d'un côté, et extension des secteurs informels et du sous-emploi de l'autre. Le Sénégal entre de ce fait dans une phase d'incertitude, notamment au regard de productions alimentaires dont les protections ont été réduites et pour lesquelles les activités économiques alternatives sont limitées ; la pression est aux mouvements migratoires. Le Club du Sahel (1998 : 19) qui ne peut guère en désigner l'origine économique prend toutefois acte du basculement d'une « problématique de déficit global de l'offre [Nota : pour cause de sécheresse, P.P.] [qui] a fait place ces dernières années, [Nota : après 1985, P.P.] à une problématique d'accès à la nourriture [,] de groupes

55. Les mêmes contradictions se retrouvent avec la santé alimentaire où au principe de précaution des nutritionnistes s'oppose la nécessité de la preuve scientifique des entreprises agro-alimentaires (Nascimento, Giuliani, Jassat, 2009). Cette opposition est mobilisée à l'OMC autour des biotechnologies entre les États-Unis, le Canada et l'Australie d'un côté, et l'Union européenne de l'autre.

56. Sur les pertes d'emploi, voir Alain Valette (1990 : 93, 1994 : 82) ; de 1983 à 1994, l'économie sénégalaise est atone (Faye *et al.*, 2007 : 20-22).

de la population [qui sont] à faibles revenus, [et qui sont] éprouvés par la crise et les ajustements économiques ». Le processus ne prend toutefois sens que rapporté à la mondialisation des marchés ⁵⁷ (Berger, 2003 ; Davis, 2006 : 341-371 ; Castel, 1999 : 255-337) où même les sinistres d'origine environnementale sont mortifères car ils affectent des pays économiquement affaiblis ⁵⁸ (Comité Information Sahel, 1974 ; Copans, 1975 ou par ailleurs, Doughty, 1991 ; Franqueville, 1998).

Primauté des intérêts financiers sur les protections alimentaires

L'abondance alimentaire et la faim, la richesse et la pauvreté sont les deux faces d'un même système, comme l'illustre la cohabitation d'un accroissement de revenu pour les 1 ou pour les 2 % les plus riches (Bresser-Pereira, 2010 : 9, 23), dans un contexte de restriction des aides alimentaires (Déclaration..., 2005) et d'Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Quels effets sur les dispositions alimentaires sénégalaises les changements normatifs néolibéraux ont-ils ?

Jusqu'à la fin des années 1970, les dispositions alimentaires du pays relevaient de la production, des importations et de la distribution d'aides annuelles en période de soudure. (Pour des montants de 20 à 30 milliards de francs CFA, soit de plus de 30 à plus de 45 millions d'euros.) Elles relevaient également de la régulation des pratiques commerciales par des interventions d'État sur les marchés de mil et de sorgho. Le Commissariat à l'aide alimentaire à une époque, le Commissariat à la sécurité alimentaire à une autre, effectuaient des achats en début et en fin de saison agricole afin de contrer les chutes et les augmentations de prix qu'amplifiaient les commerçants au détriment des producteurs et des consommateurs (JICA, 2006 : 3-62). L'État assurait la gestion de vivres de sécurité et le renforcement hors marché, d'une filière de riz irriguée composée d'agriculteurs parcellaires ainsi dotés d'une production d'autoconsommation et d'une activité ⁵⁹. En livrant la position d'acteur central aux entrepreneurs la donne néolibérale élimine les dispositions d'aides et de réserves

57. Deux études de 1992 donnent 40 % des ménages avec moins de 17 % des revenus pour l'une, et 10,5 % de ceux-ci pour l'autre. 10 % des ménages s'attribue 44 % des revenus pour l'une et 42,8 % pour l'autre. De 1992 à 1995, la pauvreté passe de 33 à 58 % des ménages (Diagne *et al.*, 2002 : 20-22 ; aussi Faye *et al.*, 2007 : 20). La crise de la dette permet de s'opposer de l'étranger aux décisions nationales (Coussy, 1991 : 110).

58. Que la subordination des politiques alimentaires au marché soit un vecteur de croissance de l'emploi qui profite aux pauvres est patent avec Per Pinstrup-Andersen (2000 : 7) de l'International Food Policy Research Institute (IFPRI) ; les conséquences inverses sont présentées par le PNUD (2005), par Oxfam International (2006 : 5-9) ou par Mike Davis (2006 : 341-425).

59. Le manque d'emploi maintient à l'agriculture des actifs surnuméraires et fait chuter la superficie moyenne des exploitations sénégalaises. (Notamment Adjmagbo *et al.*, 2006.)

alimentaires nationales, supprime les interventions administratives de régulation des prix sur les marchés alimentaires et menace sinon l'existence de la filière de riz irrigué, tout au moins la présence en son sein d'une proportion sensible des riziculteurs.

Durant les années 1990, les bailleurs de fonds, « fatigués de l'aide », réduisent leur financement au développement agricole (Raffinot, 2008 : 18), et lorsqu'ils le reprennent, c'est pour mettre l'accent sur les cultures d'exportation (Raffinot, 2008 : 38, 54), sur la réduction des aides alimentaires et sur un accès plus sélectif à celles-ci. La distinction entre « les bons » et « les mauvais » pauvres revient à l'ordre du jour, la ligne de fracture passant tout à la fois par la réduction des dépenses publiques et par une distinction implicite entre individus inaptes au travail — qu'il faut bien à *minima*, aider — et individus aptes, qui sont toujours soupçonnés de ne pas vouloir travailler⁶⁰. La pauvreté et la sous-alimentation sont ainsi moins traitées sous l'angle d'une causalité de système et d'une sortie par appuis institutionnalisés que sous celui d'une gestion à moindre coût, avec maintien de l'obligation de travail en position de subordination salariale. Les salariés les moins favorisés, parmi lesquels se recrutent pauvres et exclus, sont confrontés à l'intensification du travail et à la limitation des salaires et des offres d'emplois (Bresser-Pereira, 2010 : 11), le personnel des entreprises est géré en tant que variable de profit (Phélinas, 2007) et les aides alimentaires ne sont plus jaugées qu'à l'aune des sinistres. Ces derniers ne présentent en effet que des avantages : la causalité y est identifiable et détachée de toute origine économique apparente ; l'intervention est ordinairement limitée dans le temps. Avec la pauvreté, à l'inverse, des interrogations de causalité peuvent toujours surgir, et ainsi qu'il se voit avec les OMD, son évacuation est incertaine, sauf à opter pour des coûts financiers accrus qui se doubleraient du risque latent d'une relation de cause à effet dans un mode de capitalisation qui multiplie les crises financières⁶¹. La gestion de la pauvreté étant pensée comme une relation au travail⁶², ce sont les programmes de « *Food for work* » ou de « Nourriture contre travail⁶³ » que promeuvent les institutions internationales et les pays bailleurs de fonds. Le Sénégal n'est

60. Ainsi qu'il ressort des écrits de 1835 d'Alexis de Tocqueville, les décideurs protègent le maintien de la relation de domination ancrée dans le travail salarié.

61. Durant la période 1945-1971, le monde a connu 38 crises financières ; il s'en produit 139 de 1973 à 1997, soit entre trois et quatre fois plus (Bresser-Pereira, 2010 : 10).

62. Voir l'accent qui est mis par Mike Davis (2006) sur les formations sociales où les rapports marchands sont subordonnés : la richesse s'y ancre dans les populations, et les aides alimentaires sont sans contrepartie en travail.

63. Ce type d'aide est contesté car susceptible de détourner les agriculteurs du travail (Bezu, Holden, 2008). Les oppositions libérales et néo-libérales aux aides reposent sur l'équation implicite qui s'y fait entre aides et sortie de la contrainte de travail salarial par laquelle les entrepreneurs opèrent l'accumulation en capital.

plus récepteur possible d'aides publiques alimentaires hors sinistre du fait d'un revenu moyen qui est censé permettre l'approvisionnement sur le marché : l'Union européenne et la coopération française n'y fournissent pas d'aides alimentaires, et le Japon donne du riz au titre du financement des interventions de développement⁶⁴. Seule la Casamance qui est traversée par un conflit armé de longue durée, est apte aux aides (JICA, 2006 : 2-9) ; dans le reste du pays, les déshérités sont laissés aux organisations caritatives et aux ONG⁶⁵.

Une redéfinition idéologique des pauvres éligibles aux aides a ainsi été opérée, occasionnant un différend entre le PAM et l'OCDE – le premier en tant qu'institution onusienne centrée sur les distributions d'aides alimentaires, et la seconde en tant que gardienne des clefs du temple néolibéral. L'État sénégalais a dû cesser ses distributions alimentaires annuelles et se rabattre sur les seules périodes de soudures difficiles : dans ce cadre, le CSA lance des appels auprès des riziculteurs de la vallée du fleuve Sénégal ou auprès des importateurs. De 1998 à 2004, de telles situations sont mentionnées pour les années 1998, 2002 et 2003, respectivement pour plus de 10 000, de 54 000 et de 50 000 tonnes. De plus ample portée est l'abandon des réserves alimentaires nationales de sauvegarde au profit d'une gestion à flux tendus des grains présents sur le sol national. Une quantité minimale de céréales a été arrêtée à 100 000 tonnes avant intervention étatique (JICA, 2006 : 3-62), laquelle a été outrepassée sans conséquences durant les élections présidentielles de 2007. Un processus millénaire de réserves alimentaires à des fins de protection d'un groupe ou d'une collectivité (Merton, 1997) a ainsi été rompu, exposant les populations à un risque vital. Le contrôle de réserves dans un rapport de proximité disparaît au profit d'un négoce qui est détenteur d'intérêts propres, extérieurs aux populations nationales, dans un cadre de concurrence éliminatoire qui peut mettre en péril les productions alimentaires locales.

64. Le Japon doit acheter un minimum de riz extérieur, qu'il expédie pour l'aide au développement, puisque les aides alimentaires directes ne sont pas retenues par l'OCDE pour le Sénégal. Le riz est vendu par appel d'offre aux commerçants locaux, et les sommes vont à un fonds commun de développement géré à parité par les deux pays.

65. Les aides alimentaires d'origine publique que reçoit le Sénégal proviennent de nations extérieures aux trente membres de l'OCDE et à leurs normes ; la quasi-totalité des pays membres de l'OCDE est européenne ou d'origine européenne. (Pour ces derniers, les États-Unis, le Canada, le Mexique, la Nouvelle-Zélande.) Y font exception, la Corée du Sud, le Japon et la Turquie. En 2006 et en 2007, le Japon est le seul pays de l'OCDE à offrir de l'alimentation au Sénégal par le canal du PAM (cet institut fournissant des aides alimentaires directes à des fins de prévention de crise, pour les cantines scolaires et pour les plantations d'arbres). Dans les années 1990 et 2000, les aides publiques en nourriture qui arrivent sont extérieures à l'OCDE et sont épisodiques : Arabie saoudite et Chine.

Concertation et bonne gouvernance

La gestion de la crise de la dette va de pair avec la mise au point de dispositifs globalisés (Hours, 2010a) qui sont de « démocratisation », de « bonne gouvernance » et d'appels à « la société civile » ; les dispositions ambiguës (Hermet *et al.*, 2005 : 153) des « réunions de concertation » en sont un élément clef. La mondialisation multiplie la présence des organisations professionnelles, non gouvernementales ou catégorielles : une forte légitimation leur est donnée, qui est faite de redéfinitions de champs d'action et de créations de nouvelles positions. Le système global est ainsi doté d'une apparence plus consensuelle qui ouvre les populations nationales à l'extérieur⁶⁶. En 1989, le Sénégal voit la création d'une première association de consommateurs après une tentative sans lendemain de 1975 : au tournant des années 1990, ONG, associations de consommateurs et professionnelles s'y multiplient, légitimées par les instances de la globalisation et par les États. Il est tout aussi significatif de la nature des pratiques politiques que les instances onusiennes à partir desquelles s'effectuent ces mises en forme soient sous l'étroit contrôle des États-Unis⁶⁷.

Au Sénégal, des associations de consommateurs deviennent membres du Conseil national de la consommation⁶⁸ et du conseil d'administration de l'ARM. Les associations professionnelles se multiplient (Duteurtre, Dièye, 2008), et elles sont un élément central des réunions de concertation placées sous encadrement administratif et parapublic. Celles-ci, qui peuvent être perçues positivement (Wade, Ndiaye, 2009), constituent surtout une « production programmée et encadrée de consensus » (Hours, 2010b : 93) : l'Agence de régulation des marchés qui se définit comme un « instrument de régulation par l'information et la concertation » en est l'opérateur : quelle concertation y est-elle possible entre composantes aux intérêts distincts, sinon opposés, qui traitent essentiellement de prix sur le marché intérieur et de régulation des importations ? La production nationale d'oignons est concurrencée par des importations qui sont taxées à 40 %. Les rencontres se faisant en avril, l'ARM propose une date et une durée d'arrêt des importations qu'autorisent les dispositions de l'OMC (ARM, 2006, *mesures.html*) ; contrairement à ce qui vaut avec le riz, les intérêts commerciaux sont représentés dans les réunions sur l'oignon. Derrière l'affichage « de

66. Voir, pour les stratégies partisanes permises par les décentralisations, Luc Bazin, Bernard Hours et Monique Selim (2009).

67. Au début des années 2000 les États-Unis financent 26 % du budget ordinaire de l'ONU, et une grande partie de ceux des vingt-deux organisations onusiennes. La Maison Blanche contrôle toutes les promotions des fonctionnaires onusiens, quelle qu'en soit la nationalité.

68. Le Conseil national de la consommation a été créé en 2000 ; au moins sept associations de consommateurs en faisaient partie en 2006.

concertation » et derrière les « accords » arrêtés, des décisions que ne suivent pas nécessairement certains des représentés⁶⁹ et « une bonne gouvernance » qui ne prend sens que rapportée aux inégalités de moyens entre acteurs, dont ceux qui sont coercitifs, de l'administration.

La loi n° 66-48 du 27 mai 1966 « relative au contrôle des produits alimentaires et à la répression des fraudes » impose aux importateurs l'obtention d'un quitus de qualité de la Direction du Commerce intérieur, qui se double depuis 2005, de celle d'un quitus phytosanitaire que délivrent les directions concernées (des produits végétaux, de l'élevage, des produits pharmaceutiques...). Les producteurs d'oignons ont intérêt au gel des importations, mais pas nécessairement les importateurs. Les dispositifs en place ne leur laissent pour autant guère de choix autre que d'acceptation, voir de passage à l'illégalité (Lambert, Egg, 1994). Ces gels d'importations ne valent au Sénégal que pour des aliments dont la production couvre de manière significative la demande intérieure : la production nationale d'oignons éponge 60 % de celle-ci (Faye *et al.*, 2007 : 74), selon l'ARM, pour les cinq mois d'avril à août inclus. La denrée est relativement périssable, et elle oblige au passage plus ou moins rapide sur le marché : tout ceci n'est pas le cas du riz.

La production nationale de riz ne couvre que deux à trois mois de consommation commercialisée, et sous réserve que les producteurs livrent celle-ci sur le marché, ce qu'ils ont tout loisir de retarder (Pillon, 2010) : malgré des demandes répétées, le gel des importations de riz n'a jamais été entériné par l'administration et soumis à concertation. Ces réunions traitent essentiellement des prix de vente conseillés sur le marché intérieur, et sous les trois formes du riz paddy, du riz blanc brisé (ou à moitié brisé) et du riz entier ; elles traitent de répartition de la plus-value. La décision majeure du prix de référence du riz sur le marché intérieur n'est pour autant pas à chercher dans les réunions de concertation : elle a été prise bien en amont de celles-ci, au travers de la fixation du Tarif extérieur commun (TEC) de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), laquelle a été arrêtée pour les riz de consommation courante à 10 %. Soit un taux inférieur à ceux définis par l'OMC, que cette décision en incombe au Sénégal ou à des pressions des instances internationales : la céréale n'entre dans ce pays qu'avec un surcoût de 12,7 % qui fixe en dehors de toute concertation l'amplitude des rémunérations des acteurs de la filière. Une Taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) d'un surcoût de 10 % ne s'est jamais appliquée au riz, en dépit de demandes des organisations professionnelles :

69. Une flambée artificielle des prix du marché de l'oignon eut lieu en 2005, sans que son origine ait pu être définie.

en 2009, ces dernières continuaient à demander un passage du TEC à 20 % pour les riz de consommation courante⁷⁰ (SAED, 2009 : 5).

Tant pour l'oignon que pour le riz, il est donc à voir le sens réel de réunions qui ne sont de « concertation » qu'à des fins d'opacification.

Conclusion : une sécurité alimentaire qui n'est qu'augmentation ou que maintien des individus soumis à un risque mortifère ?

Cet article s'est adressé aux mises en formes et aux significations de la question alimentaire sénégalaise, dans une démarche qui a retenu l'affirmation de Jean-Claude Passeron (2006) selon laquelle aucun objet n'est contenu dans les termes par lesquels il se donne. S'interroger sur les conditions d'accès alimentaire revient dès lors à se dégager des ancrages sectoriels pour se pencher sur les rapports centraux de captation de surtravail et d'argent qui sont ceux du système, et qui se déroulent désormais de manière renforcée au travers de mécanismes mondialisés (Bazin, Selim, 2001 : 27-32).

Un deuxième point méthodologique est d'ancrage dans l'histoire universelle. La fonction alimentaire renvoie au rapport entre besoins physiologiques et satisfaction de ceux-ci, et deux facteurs de dépossession universelle sont avérés. L'un par le climat et par l'environnement ; l'autre par le social et par les inégalités de contrôle et de répartition (Holton : 1992 : 104). De tout temps, les mécanismes de dépossession alimentaire sont allés des causalités environnementales aux causalités sociétales, les deux vecteurs ayant toute possibilité d'être présents conjointement, la paupérisation décuplant les conséquences d'effets environnementaux adverses. Une montée de plusieurs siècles vers le capitalisme industriel (Beaud, 19881) amène l'instauration de configurations structurelles de dualisation qui sont faites d'accumulation privative et concurrentielle dont la logique est l'élimination de toute production autonome et la consécration de transcontinentales. Telle est d'ailleurs la raison d'être de la mondialisation des marchés.

En l'état, la production de pauvreté et de difficultés alimentaires qui sont à l'origine de taux élevés de mortalité⁷¹ devrait s'élargir dans un système économique qui ne contrôle pas l'adéquation entre le taux de reproduction démographique et les offres de positions de travail. Les populations

70. La demande des producteurs d'une taxation du riz de consommation courante à 30 % demeure à l'ordre du jour en 2010 (Abécassis, Bergez, 2009 ; Ndiaye, Niang, 2010).

71. Plus de cinq millions d'enfants meurent annuellement de faim et de malnutrition, et plus de vingt millions naissent en insuffisance pondérale (Le droit à l'alimentation, sd : 1) ; au début des années 2000, l'alimentation qui compte pour 58 % des décès mondiaux en est la première cause et en 2003, 36 millions de décès sur un total de 62 millions lui sont dus (Ziegler, 2005 : 118).

désargentées s'accroissent ou sont stabilisées à des niveaux élevés, et les interventions de charité et d'aides retrouvent leur importance du XIX^e siècle (Hours, 2010a). De données biologiques et d'histoire, ainsi que de logique de système, les agriculteurs sont les victimes plus particulières : il sera proposé ici l'hypothèse selon laquelle la route actuellement suivie devrait mener vers la première dépossession alimentaire élargie de l'histoire universelle. Effective pour les exclus et pour les inutiles, et potentielle pour ceux qui conservent la possibilité financière de se nourrir : en effet, et sauf réaction politique, les contrôles sur les sources et sur les réserves alimentaires seront à terme extérieurs aux collectivités nationales, et placés entre les mains d'acteurs peu sensibles à l'expression des populations⁷².

Dans ce cadre, la zone sahéenne présente une importante particularité : celle d'avoir vu son agriculture sous pluie privée des conditions environnementales de son exercice normal et subir le télescopage des deux facteurs de dépossession. Celui par l'économie s'y aggrave pour cause d'hégémonie néolibérale, alors que la dépossession environnementale d'origine anthropique qui est donnée par deux siècles de pratiques capitalistes, renforce l'élimination des producteurs agricoles⁷³ et pousse plus avant la disparition des activités non-marchandes. L'alimentation étant un secteur politique et militaire stratégique, l'hégémonie mondiale passe par son contrôle⁷⁴ (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 237-243) et la marginalisation de quantités sensibles des populations mondiales en est actuellement la conséquence. La situation de l'agriculture sahéenne serait ainsi illustrative des hiatus qui existent désormais entre la reproduction autonome du système économique, celle du système planétaire et celle de l'espèce (Beaud, 1997).

72. L'Institut international de recherche alimentaire (IFPRI) note ainsi au début des années 2000 que : « Le commerce de détail des denrées alimentaires à l'échelle internationale connaît aussi une certaine concentration [...]. En l'absence de normes internationales antitrust, de codes de conduite et de moyens permettant de les appliquer, une telle concentration risque d'engendrer des situations de monopole, d'affaiblir économiquement les consommateurs pauvres et d'exercer une influence excessive sur les gouvernements. » (IFPRI, 2003, p. 18)

73. Les sécheresses de 1972 à 1974 entraînent l'augmentation des populations urbaines des pays sahéens (Copans, 1975).

74. Cent firmes transnationales réalisent 32 % du chiffre d'affaires de l'agro-alimentaire mondial, leur concentration évoluant « au rythme frénétique de l'élargissement des espaces concurrentiels ». Leurs capacités financières dépassent celles des budgets étatiques (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 238). Il était dans les années 1970, 7 000 multinationales non financières : vingt ans plus tard, il en est 37 000 (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 276).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABÉCASSIS J., BERGEZ J.-E. (Coord.), 2009 : *Les filières céréalières. Organisation et nouveaux défis*, Versailles (France), Éditions Quæ, 172 p.
- ACHARYA S. S., 2001 : « Sécurité alimentaire et nouvelle politique agricole en Inde », *Revue Tiers Monde*, 42, 165 : 129-153, voir aussi <http://www.persee.fr>
- ADJAMAGBO A., ANTOINE Ph., 2002 : « Le Sénégal face au défi démographique », in Document de travail DT/2000/07 : *Développement et insertion internationale* (DIAL), 28 p., publié par ailleurs en 2002, in Momar Coumba DIOP (ed.) : *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, p. 511-597.
- ADJAMAGBO A., DELAUNAY V., LÉVI P., NDIAYE O., 2006 : « Comment les ménages d'une zone rurale du Sénégal gèrent-ils leurs ressources ? », *Études rurales*, 01, 177 : 71-90, Éditions de l'EHESS.
(http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE = ETRU & ID_NUMPUBLIE = ETRU_177 & ID_ARTICLE = ETRU_177_0069)
- AFRIQUE VERTE, 2005 : « Point sur la situation alimentaire au Sahel », *Information sur le prix des céréales : Burkina Faso, Mali, Niger*, Paris, Suivi de campagne n° 50 : point début juin 2005.
- AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS (ARM), 2006 : *Site électronique* <http://www.arm.sn/historique.html>, consulté les 22 et 23 mai 2006.
- ARENDE H. [1948], 2005 : *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, Paris, Les Éditions du Seuil, coll. « Points », série « Essais », 381 p.
- ARM : voir AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS
- BAIROCH P., 1999 : *L'agriculture des pays développés, 1800 à nos jours. Production – Productivité – Rendements*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio actuel », 191 p.
- BAIROCH P., 1997 : *Victoires et déboires 1. Histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio histoire », 662 p.
- BAIROCH P. [1971], 1992 : *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio actuel », 660 p.
- BAKER R. W. [2005], 2007 : *Le talon d'Achille du capitalisme. L'argent sale et comment renouveler le système d'économie de marché*, Outremont (Québec), Éditions alTerre, 463 p.
- BANQUE MONDIALE, 1994 : *L'ajustement en Afrique. Réformes, résultats et chemin à parcourir*, Washington, World Bank.
- BARRIOS S., OUATTARA B., STROBL E., 2008 : « The impact of climatic change on agricultural production : Is it different for Africa ? », *Food Policy*, 33 : 827-298, www.sciencedirect.com ; aussi, www.elsevier.com/locate/foodpol
- BASLEZ M.-F. (ed.), 2007 : *Économies et sociétés Grèce ancienne 478-88*, Neuilly (France) Éditions Atlande, coll. « Clefs concours », série : « Histoire ancienne », 507 p.

- BAZIN L., HOURS B., SELIM M., 2009 : *L'Ouzbékistan à l'ère de l'identité nationale. Travail, science, ONG*, Paris, L'Harmattan, coll. « Anthropologie critique », dirigée par Monique SELIM, 368 p.
- BAZIN L., SELIM M., 2001 : « Rétrospectives et perspectives », in Laurent BAZIN et Monique SELIM : *Motifs économiques en anthropologie*, Paris, L'Harmattan, p. 13-50.
- BEAUD M., 1997 : *Le basculement du monde*, Paris, Éditions La Découverte, 293 p.
- BERGER S., 2006 : *Made in monde. Les nouvelles frontières de l'économie globale*, Paris, Éditions du Seuil, 362 p.
- BERGER S., 2003 : *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées », 96 p.
- BEZU S., HOLDEN S., 2008 : "Can food-for-work encourage agriculture production ?", *Food Policy*, 33 : 541-549.
<http://www.elsevier.com/locate/foodpol>
- BODIN-RODIER D., BLANCHET J., 1997 : *La stratégie agro-alimentaire mondiale. Les enjeux du XXI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 288 p.
- BOURDIEU P., 1982 : *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 245 p.
- BOURDIEU P. (ed.), 1993 : *La misère du monde*, Paris, Éditions du Seuil, 956 p.
- BRESSER-PEREIRA L C., 2010: "The global financial crisis, neoclassical economics, and the neoliberal years of capitalism", *Revue de la régulation*, 7, 2, <http://regulation.revues.org/index7729.html>, 33 p.
- BRONDEAU FI., 2009 : « Un « grenier pour l'Afrique de l'Ouest ? ». Enjeux économiques et perspectives de développement dans les systèmes irrigués de l'Office du Niger (Mali) », in *Les grands projets hydrauliques et leurs dérives – Varia, Géocarrefour*, 84, 1-2 : 43-53
<http://geocarrefour.revues.org/index7213.htm>
- BROOKS G. E., 1975: "Peanuts and colonialism: consequences of the commercialization of peanuts in West Africa, 1830-70", *Journal of African History*, XVI, 1 : 29-54.
- BROUTIN C., 2000 : *Aperçu de la filière halieutique au Sénégal*, Dakar, Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), document de travail, <http://www.hubagricole.org>, senegal_infoconseil_mpea_aperçu (23 pages).
- BROUTIN C., SOKONA K., TANDIA A., 2005 : *Aperçu de la filière céréales au Sénégal*, Dakar, Programme « Petites et micro entreprises agroalimentaires » (IC18-CT98°0336), avec l'appui de la Commission européenne (DG XII), *Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), Groupes de recherche action formation (ENDA GRAF)*, 19 p.
- CABRAL F. J., 2008 : « Insécurité alimentaire en milieu urbain et rural au Sénégal : les mêmes causes créent-elles les mêmes effets ? », Université de Sherbrooke (Canada), Groupe de recherche en économie et développement international (GREDI), *Cahiers de recherche/Working paper* 08-12, 20 p.

- CALVO E., 1992 : « Sciences sociales, alimentation et développement : Images, métaphores et apories », in Emmanuel CALVO et Georges COURADE (ed.) : *Le fait alimentaire : Débats et perspectives, Revue Tiers-monde*, tome XXXIII, 132 : 727-742.
- CARITAS, 2004 : Péril acridien en 2004. Rapport d'activité, Caritas Kaolack, Bureau diocésain de Caritas Sénégal, octobre 2004, 11 p, plus annexes.
- CARVALHO A. F., 1983: *Sectorial Policy and Regional Development : Rice Farming Policy Implementation and its Impact on Casamance and Fleuve (Senegal)*, Amsterdam, Université d'Amsterdam, "Academish Proefschrift", 336 p.
- CASSWEL N., 1984 : « Autopsie de l'ONCAD : la politique arachidière au Sénégal, 1966-1980 », *Politique africaine*, 14 : 39-73.
- CASTEL R., 2003 : *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Seuil, coll. « La République des idées », dirigée par Pierre ROSANVALLON et Thierry PECH, 95 p.
- CASTEL R. [1995], 1999 : *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, coll. « Essais », 813 p.
- CENTRE TRICONTINENTAL (CETRI), 2008 : *État des résistances dans le Sud — 2009. Face à la crise alimentaire*, Paris, Éditions Syllepse, *Alternative sud*, vol. 15 (8), 228 p.
- CETRI, voir CENTRE TRICONTINENTAL
- CHETAÏLLE A., 2006 : « La biosécurité dans les pays en développement : du Protocole de Carthagènes aux réglementations nationales », in Marc DUFUMIER (ed.) : *Biotechnologies et développement agricole dans le Tiers Monde, Revue Tiers monde*, 188 : 843-862.
- CILSS, voir COMITÉ INTER-ÉTATIQUE DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE AU SAHEL.
- CILSS, USAID, FEWS. NET, FAO, MIFRAC, CARE, Union européenne, 2003 : Cadre harmonisé d'analyse permanente de la vulnérabilité courante au Sahel, in *Harmonisation des méthodes d'identification et d'analyse des zones et groupes vulnérables au Sahel*, août, 50 p.
- CLUB DU SAHEL [1997], 1998 : *La prévention des crises alimentaires au Sahel. Dix ans d'expérience d'une action menée en réseau, 1985-1995*, Johnny EGG et Jean-Jacques GABAS, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 210 p.
- COMITÉ INFORMATION SAHEL, 1974 : *Qui se nourrit de la famine en Afrique ? Le dossier politique de la faim au Sahel*, Paris, Éditions François Maspero, « Cahiers libres », 292-293, 278 p.
- COMITÉ INTER-ÉTATIQUE DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE AU SAHEL (CILSS), Secrétariat permanent, 2005 : *Programme d'appui/sécurité alimentaire-lutte contre la désertification et population et développement (PRA/SA-LCD-DOP)*, Rapport final de la réunion restreinte des dispositifs régionaux d'information sur la sécurité alimentaire et perspectives de la campagne agricole 2005-2006 au Sahel, Dakar, 7-9 juin 2005, 11 p.
- COMMAILLE J., JOBERT B. (Ed.), 1998 : « La régulation politique : l'émergence d'un nouveau régime de connaissance ? », in Jacques COMMAILLE et Bruno JOBERT

- (ed.) : *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Droit et société », p. 11-32.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 2006 : Droits économiques, sociaux et culturels. Commission des Droits de l'homme, Le droit à l'alimentation, Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Jean Ziegler, Soixante-deuxième session, Point 10 de l'ordre du jour provisoire, E/CN.4/2006/44, 16 mars 2006, 26 p.
- CONTAMINE B., FAURÉ Y.-A., 1992 : « Des économies et des États en Afrique francophone : pour comprendre l'interventionnisme », *Cahiers des Sciences humaines*, 28, 2 : 305-326.
- COPANS J. (ed.), 1975 : *Sécheresses et famines du Sahel*, vol. I : *Écologie/dénutrition/assistance*, Paris, coll. « Dossiers africains », dirigée par Marc AUGÉ et Jean COPANS, 156 p.
- COURADE G., PELTRE-WURTZ J., 1991 : « Présentation. La sécurité alimentaire à l'heure du néo-libéralisme », in Georges COURADE et Jacqueline PELTRE-WURTZ, éditeurs scientifiques, *La sécurité alimentaire à l'heure du néo-libéralisme*, *Cahiers des Sciences humaines*, 27, 1-2 : 3-13.
- COUSSY J., 1991 : « Les politiques économiques nationales et les relations inter-africaines en période d'ajustement », in Jean COUSSY et de Philippe HUGON (ed.) : *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne*, Paris, ministère de la Coopération et du Développement, coll. « Études et documents », p. 101-128.
- COWAN C. W., WATSON P. J. (Ed.), 1992: *The Origins of Agriculture. An international perspective*, Washington and London, Smithsonian Institution Press, 224 p.
- CEPII : voir CENTRE D'ÉTUDES PROSPECTIVES ET D'INFORMATIONS INTERNATIONALES.
- DAVIENNE V., 2008 : « Un nouvel indicateur de pauvreté qui rend perplexe », interview par Tonino SERAFINI, *Libération*, vendredi 17 octobre, p. 17.
- DAVIS M. [2001] 2006 : *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales. Aux origines du sous-développement*, Paris, La Découverte, coll. « Poche », 480 p.
- DAWE D. C., MOYA P. F., CASIWAN C. B., CABLING J. M., 2008: "Rice marketing systems in the Philippines and Thailand : Do large numbers of competitive traders ensure good performance ?", *Food Policy*, 33, p. 455-463, <http://www.elsevier.com/locate/foodpol>
- D'AGOSTINO S., 2008 : *La mondialisation*, Rosny (France), Éditions Bréal, coll. « Thème & Débats économie », in Marc MONTOUSSÉ (ed.), 128 p.
- DE CASTRO J. [1952] 1971 : *Géopolitique de la faim*, Paris, Éditions Économie et Humanisme, Nouvelle édition revue et augmentée, Les Éditions ouvrières, 483 p.

- DEMBÉLÉ, D. M., 2008 : « Sénégal : prise de conscience en faveur de l'autosuffisance alimentaire », in *État des résistances dans le Sud – 2009. Face à la crise alimentaire*, Paris, Éditions Syllepse, *Alternative Sud*, 15, 8 : 75-79.
- DIAGNE A., DAFFÉ G., 2002 : « Conclusion », in Abdoulaye DIAGNE et Gaye DAFFÉ (ed.) : *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*, Paris, Centre de recherches économiques appliquées (CREA), Karthala, coll. « Économie et développement », dirigée par Georges COURADE, p. 67-100.
- DIAGNE A., KASSOUM S., SALL S. S., 2002 : « Nature et source de la croissance », in Abdoulaye DIAGNE et Gaye DAFFÉ (ed.) : *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*, Paris, Centre de recherches économiques appliquées (CREA), Karthala, coll. « Économie et développement », dirigée par Georges COURADE, p. : 13-36.
- DOUGHTY P. L., 1991 : "The Food Game in Latin America", in Della E. MCMILLAN (ed.) : *Anthropology and Food Policy. Human Dimensions of Food Policy in Africa and Latin America*, Athens and London, The University of Georgia Press, Series "Southern Anthropological Society Proceedings", n° 24, Mary M. HELMS, series editor, p. 145-166.
- DUTEURTRE G., DIEYE P. N. (coord.), 2008 : *Les organisations interprofessionnelles agricoles au Sénégal. De nouveaux outils de régulation des marchés ?*, Dakar, Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), 192 p.
- ÉLIAS N. [1939] 1999 : *La civilisation des mœurs*, Éditions Calmann-Lévy, Pocket, coll. « Agora », 345 p.
- ESPING-ANDERSEN G. [1990] 1999 : *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, coll. « Le lien social », PUF, 310 p.
- FAO, Food and Agriculture Organisation of the United Nations, voir ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE.
- FAYE J., BA C. O., DIEYE P. N., DANSOKO M. (avec la collaboration de D. K. DIAGNE et M. NIANG), 2007 : Implications structurelles de la libération sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006), Banque mondiale, Coopération française, Association pour la promotion du développement à la base (ASPRODEB), Première phase : Rapport final, Dakar, Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), 202 p.
- FEWS. NET-CILSS, 2005 : Rapport mensuel sur la Sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Avril.
- FRANCESCONI G. N., HEERINK N., D'HAESE M., 2010 : "Evolution and challenges of dairy supply chains : Evidence from supermarkets, industries and consumers in Ethiopia", *Food Policy*, 35 : 60-68, <http://www.elsevier.com/locate/foodpol>
- FRANQUEVILLE A., 1998 : « L'aide alimentaire en Bolivie : quand sonne l'heure du bilan », in Maxime HAUBERT et de Georges COURADE (ed.) : *Sécurité alimentaire et question agraire. Les risques de la libéralisation*, *Revue Tiers Monde*, t. XXXIX, 153, p. 45-68.

- FREUND J., 1978 : « De l'interprétation dans les sciences sociales », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXV, p. 213-236.
- GADREY J., [2003] 2004 : « Il faut développer les petits emplois de service à faible productivité, comme les Américains », in *Les Éconoclastes. Petit bréviaire des idées reçues en économie*, Paris, La Découverte/Poche, coll. « Essais », p. 124-133.
- GASTELLU J.-M., 1988 : « Le paysan, l'État et les sécheresses (Nghohé, Sénégal : 1972-1982) », *Cahiers des Sciences humaines* : « Systèmes de production agricole en Afrique tropicale. Dynamique des systèmes de production », 24, 1 : 119-136.
- GÉRARD F., 2000 : « De la crise financière à la crise alimentaire : l'Indonésie en 1997-1998 », *Revue Tiers Monde*, 41, 162 : 411-430 ; également, <http://www.persee.fr>
- GERGELY N., BARIS P., 2009 : Étude sur la compétitivité du riz de la vallée du fleuve Sénégal (VFS) sur les marchés nationaux et régionaux, Agence française de développement, G.I.G. consultants, rapport provisoire, 96 p.
- GIRAUD P.-N., 1996 : *L'inégalité du monde. Économie du monde contemporain*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio actuel », 352 p.
- GODELIER M., 1984 : *L'idéal et le matériel*, Paris, Fayard, Pensées, économies, sociétés, 350 p.
- GRAS C., 2007 : « Sur la restructuration dans le secteur agraire argentin et le déplacement des petits et moyens agriculteurs », in Valeria HERNANDEZ, Pepita OULD-AHMED, Jean PAPAIL et Pascale PHÉLINAS (ed.) : *Turbulences monétaires et sociales. L'Amérique latine dans une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », série « Globalisation et sciences sociales », p. 259-274.
- GRIFFON M., 2006 : *Nourrir la planète. Pour une révolution doublement verte*, Paris, Odile Jacob, 456 p.
- HARDER W., JUNG V., 2008 : « Pénurie de matières premières agricoles : phénomène passager ou défi à long terme ? », *La Vie économique*, revue de politique économique, 9 : 9-13, <http://www.lavieeconomique.ch>
- HARLAND J. R., 1992 : "Indigenous African Agriculture", in C. Wesley COWAN and Patty Jo WATSON (ed.) : *The Origins of Agriculture. An international perspective*, Washington and London, Smithsonian Institution Press, p. 59-70.
- HERMET G., KAZANCIGILI A., PRUD'HOMME J.-F. (ed.), 2005 : *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques (CERI), coll. « Recherches internationales », sous la direction de Jean-François BAYART, Karthala, 228 p.
- HERNANDEZ V., 2010 : « Agribusiness, système financier et action politique en Argentine », in Pascale PHÉLINAS et de Monique SELIM (ed.) : *La crise vue d'ailleurs*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », série « Globalisation et sciences sociales », p. 105-137.

- HOLTON R. J., 1992: *Economy and Society*, London and New York, Routledge, 289 p.
- HOURS B., 2010a : « La fin du développement et les bonnes œuvres globalisées », in Bernard HOURS et Monique SELIM : *Anthropologie politique de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, coll. « Anthropologie critique », p. 13-51.
- HOURS B., 2010b : « L'envahissement sécuritaire », in Bernard HOURS et Monique SELIM : *Anthropologie politique de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, coll. « Anthropologie critique », p. 83-99.
- HUBERT B., 2006 : « Sécuriser l'alimentation de la planète », in Bernard HUBERT, Olivier CLÉMENT (ed.) : *Le monde peut-il nourrir tout le monde ? Sécuriser l'alimentation de la planète*, IRD Éditions, Éditions Quæ, p. 11-22.
- HUGON Ph., 2000. « Le FMI, la Banque mondiale et l'OMC : libéralisation, ajustement structurel et/ou développement ? », Paris, Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI).
<http://www.hcci.gouv.fr/lectures/synthese/fmi-bm-omc-mondialisat...>, nov. 2000, 11 p.
- INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES (IFPRI), 2003 : Stratégie de l'IFPRI. Vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Recherche sur les politiques alimentaires, renforcement des capacités, communication des politiques, Washington D.C. IFPRI, avril, 38 p.
<http://www.ifpri.org/about/ifpristrategy.pdf>
- JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY (JICA), 2006 : The study on the reorganisation of the production of rice in Senegal. Final report, Dakar, Ministry of Agriculture, Rural Hydraulic and Food Security, Department of Analysis, Prediction and Statistics (DAPS), in snojr06005 Final Report 01.pdf (196 pages).
- JOST S., 1996 : « Le système mondial d'information et d'alerte rapide de la Fao », *Cahiers des Sciences humaines* : « Systèmes d'information et questions de développement », 32, 4 : 893-902.
- KLATZMANN J., 1991 : *Nourrir l'humanité. Espoir et inquiétudes*, Éditions Economica, Paris.
- LAMBERT A., EGG J., 1994 : « Commerce, réseaux et marchés : l'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », in Catherine AUBERTIN et Denis COGNEAU (ed.) : *Marché et développement, Cahiers des sciences humaines*, vol. 30, 1-2, p. 229-254.
- LE DROIT À L'ALIMENTATION [sd] : « La FAO avertit que la faim regagne du terrain dans le monde, Rome, Nations unies, 2004/le rapport de la FAO sur l'état de l'insécurité »,
http://www.aidh.org/alimentation/4_rapp-fao-04.htm, 3 p., consulté au 27/02/08.
- LES ÉCONOCLASTES [2003] 2004 : *Petit bréviaire des idées reçues en économie*, Paris, Éditions La Découverte/Poche, coll. « Essais », 279 p.
- MANZAGOL CI, 2003 : *La mondialisation. Données, mécanismes et enjeux*, Armand Colin, coll. « Campus », 191 p.

- MAZOYER M., 2002 : « Pourquoi est-il vital pour les agriculteurs d'ici et d'ailleurs de comprendre les agricultures du monde ? », Cycle *Comprendre les agricultures du monde*, Café-débat à Marciac, Mission Agrobiosciences, <http://www.agrobiosciences.com>, 13 p.
- MAZOYER M., ROUDARDT L., [2005] 2006 : *A History of world agriculture from the neolithic age to the current crisis*, New York, Monthly Review Press, 528 p.
- MBEMBE A., 1999 : « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, mars, 73 : 103-121.
- MERTON R. K. [1953] 1997 : *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 384 p.
- MIEGE J., 1954 : « Les cultures vivrières en Afrique occidentale. Étude de leur répartition géographique, particulièrement en Côte d'Ivoire », *Les Cahiers d'outre-mer*, revue de géographie, n° 25, janvier-mars, p. 25-50.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, APIX S.A., 2008 : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), Dakar, Cahier de repères techniques, Objectifs et potentiels de production, République du Sénégal, 11 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, APIX S.A., 2008 : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), Dakar, Cahier d'orientations stratégiques. Matrice d'opportunités d'investissements, République du Sénégal, 15 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, APIX S.A., 2008 : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), Dakar, Cahier d'opportunités filières, Fiches d'investissement filières, République du Sénégal, 3 fois 2 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, APIX S.A., 2008 : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), Dakar, Cahier d'un projet d'investissement, Données techniques et économiques d'un projet type, République du Sénégal, 10 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE RURALE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, 2006a : Bilans alimentaires 2001-2005, Dakar, juin, Projet GCP/INT/903/FRA : Appui au programme de renforcement des systèmes d'information et de statistiques rurales en Afrique, en collaboration avec la Division de la Statistique de la FAO, Dakar, République du Sénégal, 67 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE RURALE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, 2006b : Nouvelle orientation de la politique agricole, Dakar, Plan REVA, Retour vers l'agriculture, République du Sénégal, 16 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE, 2002 : Atelier national de validation de la Stratégie nationale opérationnelle et du premier programme quinquennal de sécurité alimentaire, Dakar, Partenariat avec le CILSS, Hôtel Hacienda de Dakar, les 16 et 17 décembre 2002, Rapport final de l'atelier, République du Sénégal, décembre, 20 p.

- MINVIELLE J.-P., LAILLER A., 2005 : *Les politiques de sécurité alimentaire au Sénégal depuis l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, coll. « Éthique économique », 187 p.
- MORICEAU J.-M., 1994 : « Au rendez-vous de la « Révolution agricole » dans la France du XVIII^e siècle. À propos des régions de grande culture », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 49^e année, 1 : 27-63, <http://www.persee.fr>
- MÜLLER B., 2007 : « La loi du marché comme idéologie. Les agriculteurs du Saskatchewan face au système économique néo-libéral », in Eveline BAUMANN, Laurent BAZIN, Pepita OULD-HAMED, Pascale PHÉLINAS, Monique SELIM et Richard SOBEL (ed.) : *La mondialisation au risque des travailleurs*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », série « Globalisation et sciences sociales », p. 267-290.
- NALL W., JOSSERAND H., 1996 : “The USAID Famine Early Warning System as an “Information system””, in *Systèmes d'information et questions de développement, Cahiers des Sciences humaines*, p. 903-911.
- NASCIMENTO D., GIUGLIANI C., JASSAT W., 2009 : “How to keep public health conferences becoming trade fairs”, *Public Health nutrition*, 12, 9, Invited commentary, p. 1581-1583.
- NDIAYE M., NIANG M., 2010 : Étude sur la transmission des fluctuations et le calcul des prix de parité à l'importation : cas pratique du riz et du maïs au Sénégal, Dakar, Commissariat à la Sécurité alimentaire, Système d'information sur les marchés, Rapport final, janvier, 50 p.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DU RIZ AU SÉNÉGAL, 2006 : Bulletin d'information sur la filière riz, Dakar, ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, n° 12, juin, 10 p.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DU RIZ AU SÉNÉGAL, 2003 : Bulletin d'information sur la filière riz, Dakar, ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, n° 8, août, 10 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU), 2000 : 55/2. Déclaration du Millénaire, Assemblée générale des Nations unies, 13 septembre, Cinquante-cinquième session, Point 60, b, de l'ordre du jour, A/res/55/2, Résolution adoptée par l'Assemblée générale en sa 8^e séance plénière du 8 septembre 2000, 10 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO), 2006 : Site électronique <http://www.fao.org/wfd/2006/index.asp?lang=fr>, au 27 septembre 2006.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, 2004. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2004, suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et de la Déclaration du Millénaire, Rome, Archives de documents de la FAO, <http://www.fao.org/documents>, 34 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, 2003. Programme national d'appui à la Sécurité alimentaire (PNASA), 2004-

- 2007, Sénégal. (Programme de relance des productions vivrières), Rome, document FAO, 112 p.
- OXFAM INTERNATIONAL, 2006 : Les causes de la faim : examen des crises alimentaires qui secouent l'Afrique, Oxford, Document d'information OXFAM, n° 91, juillet, 46 p.
- PASSERON J.-Cl. [1991] 2006 : *Le raisonnement sociologique*, Paris, Éditions Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 670 p.
- PÉLISSIER P., 1966 : *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix (Haute-Vienne, France), Imprimerie Fabrègue, 939 p.
- PHÉLINAS P., 2007 : « Emploi et globalisation », in Eveline BAUMANN, Laurent BAZIN, Pepita OULD-HAMED, Pascale PHÉLINAS, Monique SELIM et Richard SOBEL (ed.) : *La mondialisation au risque des travailleurs*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », série « Globalisation et sciences sociales », p. 11-19.
- PILLON P., 2010 : « Appauvrissement et exclusion de la production : Autour de la filière rizicole sénégalaise dans la mondialisation », Paris, L'Harmattan, in Pascale PHÉLINAS et de Monique SELIM (ed.) : *La crise vue d'ailleurs*, p. 171-203.
- PINSTRUP-ANDERSEN P., 2000 : *25 years of Food Policy Research. Reflections*, Washington D.C., International Food Policy Research Institute, 51 p., <http://www.ifpri.org>.
- PISANI E., 2004 : « Sécurité alimentaire et sauvegarde des sociétés rurales. Pour mettre fin à la faim », *Le Monde diplomatique*, décembre 2004, p. 16-17, <http://www.mondediplomatique.fr/2004/12/PISANI/11721>
- PIVETEAU A., ROUGIER E. : 2010. « Émergence, l'économie du développement interpellée », *Revue de la régulation*, n° 7, 1^{er} trimestre : « Institutions, régulation et développement » – 2. <http://regulation.revues.org/index7734.html>, 17 pages.
- POLANYI K. [1944] 1995 : *La Grande Transformation*, Paris, coll. « Bibliothèque des Sciences Humaines », Paris, Éditions Gallimard, 419 p.
- PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM), 2006 : Deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, Rome, in *Projet de programmes de pays, Sénégal 10451.0 (2007-2011)*, Distribution générale, point 7 de l'ordre du jour, 22 septembre 2006, Distribution générale WFP/EB.2/2006/7/1, Original français, 22 p.
- PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL DES NATIONS UNIES, 2008 : Rapport d'analyse de marché. Sénégal : commerce du riz, Rome, 43 p., dont annexes.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), 2005 : « Des politiques commerciales inéquitables compromettent les perspectives de croissance dans les pays en développement », in *Rapport mondial sur le développement humain*, HDR05_PR3FR. pdf, <http://hdr.undp.org>

- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE), 2005 : Évaluation intégrée de l'impact de la libéralisation du commerce. Une étude de cas sur la filière du riz au Sénégal, http://www.hubagricole.org, pnue_senegal_rice_study_final, 91 p.
- PYAKURYAL B., ROY D., THAPA Y. B., 2010 : "Trade liberalization and food security in Nepal", *Food Policy*, 35 : 20-31, <http://www.elsevier.com/locate/foodpol>
- RAFFINOT M., 2008 : *La dette des tiers mondes*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Repères », 128 p.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, 2006 : Programme national d'appui à la sécurité alimentaire (PNASA), Dakar, PNASAs, un observatoire sur la sécurité alimentaire au Sénégal, Document de synthèse élaboré avec l'assistance de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, juin, 23 p.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, 2003 : Stratégie nationale et programmes prioritaires de sécurité alimentaire. Partenariat avec le CILSS, Dakar, février 2003, 137 p.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, 2000 : Décret n° 2000.501 modifiant l'article 4 du décret n° 98-554 du 25 juin 1998 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national de sécurité alimentaire, Dakar, 6 juillet 2000, 2 p.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, 1998 : Décret n° 98-554 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national de Sécurité alimentaire, Dakar, 25 juin 1998, 3 p.
- RIST G., 1996 : *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, coll. « Références inédites », 427 p.
- RIST G., 2010 : *L'économie ordinaire entre songes et mensonges*, Paris, Éditions SciencesPo. Les Presses, coll. « Économie politique », 250 p.
- ROSANVALLON P. [1979] 1999 : *Le capitalisme utopique. Histoire de l'idée de marché*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », série « Essais », 257 p.
- SAÏDI A. [2003] 2004 : « En Europe, la mondialisation rend impossible toute politique économique », in *Les Éconoclastes. Petit breviaire des idées reçues en Économie*, Paris, La Découverte/Poche, coll. « Essais », p. 64-74.
- SERVET J.-M., 2010 : « Aide au développement : six décennies de trop dits et de non dits », *Revue de la régulation*, n° 7, 1^{er} semestre (2) : « Institutions et développement ». <http://regulation.revues.org/index7813.html>, 21 pages.
- SOCIÉTÉ NATIONALE D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION DES TERRES DU DELTA DU FLEUVE SÉNÉGAL ET DES VALLEES DU FLEUVE SÉNÉGAL ET DE LA FALÉMÉ (SAED), 2009 : Étude sur la compétitivité du riz de la VFS sur les marchés nationaux et régionaux, Dakar, Compte rendu de l'atelier de restitution, République du Sénégal, ministère de l'agriculture, de la pisciculture et des biocarburants, Direction du développement et de l'aménagement rural (Ddar), octobre, 11 p.

- STERN N., 2010 : *Gérer les changements climatiques. Climat, croissance, développement et équité*, Paris, Collège de France, Fayard, coll. « Leçons inaugurales du Collège de France », 48 p.
- STOMAL-WEGEL B., 1988 : « L'évolution récente et comparée des systèmes de production serer et wolof dans deux villages du vieux Bassin Arachidier (Sénégal) », *Cahiers des Sciences humaines*, 24, 1 : 17-33.
- SURYADARMA D., POESORO A., SRI BUDIYATI A., ROSFADHILA M., SURYAHADI A., 2010 : "Traditional food traders in developing countries and competition from supermarkets: Evidence from Indonesia", *Food Policy*, 35 : 79-86, <http://www.elsevier.com/locate/foodpol>
- SY B. A., 2005 : « Contraintes sur les terres rizicoles de la communauté rurale de Kartiack (Sénégal) », *Revue de géographie de Saint-Louis*, décembre, p. 92-103, + annexe.
- TILLY C., 1975a : "Food Supply and Public Order in Modern Europe", in Charles TILLY (ed.): *The Formation of National State in Europe*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, p. 380-455.
- TILLY C., 1975b: *The Formation of National State in Europe*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press.
- TOCQUEVILLE (de) A. [1835] 1915 : *Mémoire sur le paupérisme*, Paris, Extrait du Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des Travaux historiques et scientifiques, ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, Imprimerie nationale, année 1911, 23 p.
- TOURNIER M. [1970], 2004 : *Le Roi des Aulnes*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio », 517 p.
- VALETTE A., 1990 : « Emploi et nouvelle politique industrielle au Sénégal », in Robert CABANES (ed.): *Ouvriers, emplois et entreprises au Sénégal, Pratiques sociales et travail en milieu urbain*, ORSTOM, Département Sud, Grand programme : « Travail et pratique sociale », coll. « Les cahiers », n° 12, p. 83-95.
- VALETTE A. 1994 : « Marché et ajustement structurel. Le mariage tumultueux d'un couple célèbre », in Catherine AUBERTIN et Denis COGNEAU (ed.): *Marché et développement, Cahiers des sciences humaines*, 30, 1-2 : 77-89.
- VON BRAUN J., 2005 : « Synthèse de la situation alimentaire mondiale. Établie à l'occasion de la Réunion générale annuelle du CGIAR », Washington, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (International Food Policy Institute, IFPRI), 8 p.
- WADE I., NDIAYE O. S., 2009 : « La régulation du marché de l'oignon au Sénégal », *Grain de sel*, 48, sept.-déc., p. 7-8.
- ZIEGLER J., 2005 : *L'empire de la honte*, Fayard, 324 p.

UN SYSTÈME DE PRODUCTION INNOVANT POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ : LE CAS DU MICROJARDINAGE À DAKAR

Awa BA

La mondialisation met l'accent sur les marchés et sur les exportations, chaque pays ayant intérêt selon la théorie économique classique, à la maximisation de ses avantages comparatifs. Les pays sous-développés ont toutefois des structures économiques essentiellement agricoles, et l'accès aux marchés des pays développés leur est souvent difficile, du fait des règles qui en gèrent l'entrée. Leurs populations n'arrivent pas à s'extraire des situations de pauvreté, avec des conséquences qui sont avant tout alimentaires : des centaines de millions de personnes de par le monde sont ainsi sous-alimentées car ne disposant pas des moyens économiques qui leur permettraient d'accéder à la nourriture suffisante, saine et variée, par laquelle l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit « la sécurité alimentaire ».

Devant la complexité des interactions économiques, une institution internationale comme la FAO est à la recherche de réponses permettant l'amélioration des conditions de vie et d'alimentation des populations les plus défavorisées : c'est dans cette optique que le microjardinage a été retenu. Il s'agit d'une production de légumes hors sol à destination des populations citadines défavorisées, qui prend des formes dont le principe est depuis fort longtemps connu¹ : l'horticulture hydroponique de pays

1. Depuis les jardins suspendus de Babylone jusqu'à la mise en œuvre en 1930 du premier système de production hydroponique aux États-Unis, en passant par les cultures sur l'eau des lacs au Pérou et au Mexique.

développés comme la Hollande ou comme l'Italie en est une réalisation. Sous sa forme de microjardinage, elle a également fait ses preuves en Amérique latine avant d'être adaptée au Sénégal.

C'est l'analyse de cette production sur Dakar et celle de ses impacts sur les populations qui est ici présentée : il y sera notamment montré que les défavorisés ne sont pas nécessairement les seuls à vouloir y accéder ni non plus nécessairement les plus grands bénéficiaires. La présentation ouvrira sur une mise en perspective de ce type de projet et des institutions qui le promeuvent, en replaçant ces derniers dans le contexte des interventions *pro* pauvres qui ont été mises en avant par les institutions et par les coopérations internationales, en particulier sous la forme de la coopération décentralisée.

Microjardins sénégalais et centralité des institutions internationales

Du contexte global au contexte local

La croissance démographique exponentielle des villes est au centre des préoccupations des instances internationales : la population mondiale atteindra un maximum vers 2050, et les villes qui ne regroupent aujourd'hui que 40 % des populations mondiales y compteront pour 70 %. En s'appuyant sur un rapport de 2007 des Nations unies qui porte sur les projections démographiques, Jacques Véron (2007) écrit qu'« En 2030, l'effectif de la population urbaine devrait atteindre 5 milliards, [ce qui fait qu'] il y aurait alors autant de citadins dans le monde que d'habitants sur terre en 1987 ». Les difficultés d'approvisionnement alimentaire incitent alors les institutions internationales à réfléchir à des solutions adaptées aux contextes économiques de pauvreté, notamment en ville.

Depuis 1999, la coopération entre la FAO et l'État sénégalais met l'accent sur le microjardinage, une méthode de jardinage hors sol, sur substrats solides ou liquides. Le système a d'abord été introduit à Dakar, ville capitale du Sénégal de faible superficie et de forte densité démographique : localisée dans une presqu'île retenue pour ses avantages portuaires, elle s'étend sur 550 km², soit sur 3 % du territoire national, et ses possibilités d'extension sont limitées. Pour autant, dans les années 2000, plus de deux millions de personnes y résident, soit près du quart de la population du pays (DPS, 2001) ; en 1990, elle n'en comptait qu'un million et demi environ (Sinou, 1990). Son taux de croissance démographique est de 4 % l'an, contre 2,9 % pour l'ensemble de la population ; les densités y sont parfois supérieures à 4 000 habitants au km². Les besoins alimentaires de la ville s'accroissent, et les terres agricoles s'y raréfient, tout comme elles se raréfient sur les espaces des agglomérations d'alentour.

Autre trait d'importance, la situation de l'emploi à Dakar : l'une des enquêtes de la Direction de la prévision et de la statistique² (DPS, 2004 : 2) indique que « sur une population potentiellement active (individus de 10 ans et plus) qui est estimée à 1 479 900 personnes, l'agglomération urbaine de Dakar compte 756 300 actifs, soit un taux d'activité de 51,1 % », ce qui indique de hauts niveaux de chômage et de sous-emploi pour un pouvoir d'achat des ménages qui est par ailleurs faible. C'est à ces situations foncières, alimentaires et nutritionnelles, d'emploi et de rentrées monétaires que la mise en œuvre des programmes de microjardinage urbain vise à faire face en permettant aux familles d'atténuer leur niveau de pauvreté et en leur fournissant un accès régulier à des légumes frais. L'amélioration du régime alimentaire est visée, au travers d'une activité qui peut aller jusqu'à fournir des rentrées monétaires supplémentaires ; le succès de ces programmes auprès des populations dakaroises a été tel qu'ils ont été étendus aux villes capitales régionales. Un second programme de moindre envergure a été mis en place sur Dakar, cette fois, entre la municipalité italienne de Milan et la municipalité de Dakar, dans le cadre de la coopération décentralisée. D'extension plus limitée, il ne concerne que les seules communes d'arrondissement du département de Dakar *stricto sensu* : il est doté des mêmes objectifs que le précédent dont il utilise les structures et les personnels d'encadrement.

Les techniques de microjardinage qui sont appliquées au Sénégal ont été mises au point en Amérique latine, en Colombie plus particulièrement, dans un cadre commun de forte présence de la pauvreté et de la pauvreté urbaine : leur application à l'Afrique subsaharienne constitue un exemple de transfert technologique entre pays du Sud. Celui-ci prend toutefois place au travers des canaux de la coopération et des instances internationales, trait qui s'est généralisé avec la lutte contre la pauvreté. Ces dimensions seront d'abord abordées, en précisant les relations entre les aides nationales et internationales et les programmes sénégalais de microjardinage urbain, avant de passer aux aspects de la pauvreté urbaine et aux caractéristiques des individus concernés.

Le rôle des institutions internationales et de l'État sénégalais

Le premier projet de microjardinage date de 1999 : il relevait d'un programme de coopération technique de la FAO qui s'est d'abord limité à la seule région dakaroise ; en 2001, celui-ci a été étendu aux villes des autres régions administratives, et en 2004 il est passé sous le suivi du Conseil

2. La Direction de la prévision et de la statistique, devenue l'Agence nationale de développement statistique (ANDS).

national à la Sécurité alimentaire (CNSA) et sous celui de la Primature³. En conservant ses objectifs initiaux, il a été intégré au Programme national d'aide à la Sécurité alimentaire (PNSA) du CNSA⁴, qui vise le renforcement d'approches culturelles aux effets nutritionnels reconnus. Une analyse de l'Institut de Technologie alimentaire du Sénégal sur les cultures hors sol fait en effet ressortir que carottes, tomates, choux, betteraves, menthes, laitues rouges et persils ont des valeurs en fer et en phosphore proches de celles des légumes de maraîchage et des valeurs en calcium et en vitamine C qui sont bien supérieures. Les microjardins hors sol présentent aussi l'avantage d'ouvrir à la vente.

En 2006, la municipalité de la ville italienne de Milan accorde à la municipalité de Dakar, dans le cadre de ses actions de coopération décentralisée, le financement d'un programme de microjardinage destiné à améliorer la sécurité alimentaire. Il se limite aux dix-neuf communes d'arrondissement du département de Dakar, ce qui exclut les trois autres départements que regroupait à cette époque la Communauté urbaine⁵; sa durée est de deux ans, et son coût de 450 000 dollars US (Tall, 2007). Après une interruption d'une année, il est prolongé en 2009 sous l'intitulé « Renforcement des microjardins pour le bien-être des familles dépourvues de la capitale ». La différence entre le programme de la FAO et de l'État du Sénégal d'un côté, et celui des municipalités de Milan et de Dakar de l'autre ne se ramène toutefois pas aux seules dimensions financières et à la moindre envergure du projet municipal : les appuis techniques du programme de la FAO ont également été plus conséquents.

Le lancement du programme s'accompagne de la formation d'un expert sénégalais par un expert colombien, en préalable à celle de membres des Directions régionales du Développement rural (DRDR) et des Services départementaux du Développement rural (SDDR). Ceux-ci forment ensuite ceux des membres des groupements d'intérêt économique (GIE) qui se lancent dans le microjardinage, souvent des femmes, dont certaines deviennent à leur tour formatrices. L'apport de la municipalité de Milan est d'ordre financier ; celui de la ville de Dakar est de légitimation et d'appuis politiques et organisationnels. Ce programme intermunicipal qui recourt à des agents précédemment formés par la FAO dans le cadre d'un programme

3. La Primature sénégalaise correspond aux services du Premier ministre en France.

4. Le financement du programme de coopération technique de la FAO était de 250 000 dollars en 1999 ; le coût du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) associé à la FAO s'est élevé à 175 millions de francs CFA par an en 2001 et en 2002 (Tall, 2007a).

5. La région de Dakar regroupe les quatre départements de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque. En 2004, la Communauté urbaine de Dakar a été remplacée par la Communauté des agglomérations de Dakar et par la Communauté des agglomérations de Rufisque.

qui intégrait la dimension de commercialisation bénéficiaire ainsi indirectement de l'appui technique de l'institut onusien.

Autre élément d'importance, la présence de l'État sénégalais. Même si le programme repose initialement sur un transfert entre pays du Sud encadré par des instances internationales et par des coopérations nationales, les appuis des services et des collectivités locales sénégalaises n'y sont pas mineurs. Les services d'État fournissent des moyens matériels et humains, dont les locaux centraux du programme, qui sont situés au Centre de Développement horticole (CDH) de l'Institut sénégalais de Recherche agronomique (ISRA) à Cambéréne, dans la grande *niaye*⁶ de Pikine. Le programme y est doté d'un jardin de référence. Les services agricoles et le personnel administratif lui fournissent les ressources humaines, et la formation assurée est gratuite. Les individus isolés qui adhèrent au programme de formation (ou qui sont membres d'institutions privées qui n'y adhèrent pas) n'ont ainsi à leur charge que les seuls coûts en matériel, la maîtrise technologique étant relativement facile à acquérir et ne nécessitant la plupart du temps qu'une semaine de formation.

Facilités d'implantation et multiplicité des acteurs

Le microjardinage urbain bénéficie d'une formation gratuite et rapide, et sa mise en place est assez peu onéreuse ; il s'adresse à des populations globalement démunies, dont certaines composantes souffrent de déficiences alimentaires. Dans la mesure où il peut constituer une source de rentrées monétaires – ce qui explique la présence de jeunes adultes –, il ne s'en répand que plus facilement : quelques exemples l'illustreront.

En secteur public, l'activité s'est étendue aux garderies d'enfants lancées par le gouvernement en 2000 sous l'appellation de Cases des Tout-Petits : elle y contribue à l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de 8 ans qui y sont accueillis (<http://www.case-toupetit.sn/>). Selon Pape Magatte Tall (2006), entre 2004 et 2005, « vingt sites [de Cases des Tout-Petits] retenus par le Telefood⁷ ont été aménagés [et les] animateurs utilisent les périmètres aménagés et dénommés vergers des Tout-Petits comme supports pédagogiques. [...] La production sert [...] à des séances de nutrition et permet de générer des ressources pour le comité de gestion ».

6. Une *niaye* est une dépression inter dunaire où la nappe phréatique affleure à moins de trois mètres : l'écosystème est propice à l'horticulture maraîchère, à l'arboriculture et à la floriculture.

7. Fonds spécial de la FAO lancé en 1997, qui permet à des pays en voie de développement ou en transition d'améliorer l'alimentation des pauvres grâce à la réalisation de microprojets agricoles. Ce fonds ne sert qu'à la fourniture d'intrants, de matériaux de construction et de petit matériel motorisé : les États, le secteur privé, la société civile et les communautés y sont impliqués.

Dans un souci pédagogique et d'éducation à la préservation environnementale, un partenariat a été mené avec le Lycée agricole d'enseignement général, technologique et professionnel de Figeac, en France, et un microjardin a été installé dans une école primaire de Thiès, à 70 km de Dakar. Une école primaire de Mbour a été dotée d'un microjardin grâce au financement de Conscience et action pour le développement, une association de solidarité internationale basée en France. Au-delà des aspects pédagogiques, le but est de fournir des rentrées monétaires venant en paiement des frais de scolarité.

À Dakar, l'enceinte de l'hôpital de Fann accueille un microjardin : un Comité municipal de concertation y a été créé dont relèvent et la Direction de l'action sociale et sanitaire et la direction de l'éducation et de la culture de la mairie de Dakar (Tall, 2006) : le transfert de l'activité à la mairie de Dakar devrait en être facilité. Il est dès lors assez révélateur de l'importance rapidement prise par ce nouveau secteur, qu'il soit prévu que la Division des espaces verts urbains, qui dépend de la direction de l'aménagement urbain, soit érigée en Division de l'agriculture urbaine, dans une perspective de liaison entre cadre environnemental et approvisionnement alimentaire.

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont également très présentes : deux ONG italiennes apportent leur expertise aux deux municipalités pour « l'accompagnement en capacitation organisationnelle, managériale et de communication », et elles interviennent au sein de certains des centres de formation et de démonstration qui ont commencé à se mettre en place à partir de 2006 (Tall, 2007). L'ONG britannique OXFAM Grande-Bretagne a fait former au microjardinage ses techniciens du Sénégal, du Mali, de Mauritanie et du Niger, et son siège dakarais a été doté d'un microjardin de démonstration.

Microjardinage et microjardiniers

Les facteurs de production

Un microjardin est un jardin qui a pour unité de production des contenants de petites dimensions dont la spécificité est d'être hors sol. Il relève d'une technologie innovante par laquelle des légumes sont produits dans des conteneurs qui sont essentiellement remplis de déchets agricoles locaux lorsqu'un substrat solide est utilisé : au Sénégal, il s'agit de coques d'arachide et de balles de riz⁸ ; le substrat peut tout aussi bien être d'eau, d'où l'autre désignation du système en tant qu'hydroponique. Les conteneurs proviennent de matériaux de récupération, supports en bois tirés de palettes

8. Le substrat peut se composer de 60 % de coques d'arachide et de 40 % de balles de riz, ou bien encore de 60 % de coques d'arachides, avec 20 % de balles de riz et 20 % de latérite.

usagées, et dotés ou non de pieds. Ce type de bac a la forme d'une table, et il fournissait en 2004 les plus grands contenus : depuis, le Programme de microjardins a introduit le *crinting* ou lambeaux d'écorce de bambou en remplacement des planches, et la superficie maximale est passée de 6 à 9 m².

D'autres rebuts sont également utilisés : ustensiles usagés en plastique, bassines, seaux, pneus ou caisses en polystyrène ayant servi au conditionnement du poisson⁹. Les tables sont munies d'un fond de 10 cm dans lequel le substrat est déposé, et elles sont recouvertes d'une toile en plastique ; il en va de même des pneus. Ces conteneurs tiennent sur de petites surfaces : cours, terrasses, toits de maison en terrasse en habitat privé ou en bâtiments publics, comme services administratifs, mairies, écoles... Un drain évacue le surplus d'arrosage qui est laissé à ruisseler ou qui est réutilisé¹⁰. Ces dispositifs qui sont propres aux milieux urbains sont d'une grande flexibilité, et les conteneurs peuvent être facilement changés d'emplacement.

Les microjardiniers n'utilisent que des semences améliorées, et ils ne recourent qu'aux pesticides biologiques¹¹ et au petit matériel agricole. Ils paient leur eau d'arrosage, même dans le cas de GIE ; ils utilisent plus rarement de l'eau de puits, qui est alors gratuite. L'arrosage est manuel, et le port des récipients sur des distances plus ou moins longues peut être pénible ; l'arrosage au goutte-à-goutte à basse pression est parfois utilisé dans des jardins de GIE, et les rendements peuvent en être doublés. Mais le point sensible des pratiques culturales tient à l'utilisation correcte des intrants, en quantité, en qualité et en périodicité : c'est à celle-ci que forme l'encadrement technique agricole. Les difficultés ne s'arrêtent toutefois pas là, car au Sénégal, l'accès aux intrants est en partie problématique, et les microjardiniers ont des difficultés à se les procurer, même si les accès en ont été améliorés. Généralement, les producteurs pensent aussi que les intrants sont chers ou trop chers. Des débuts de réponse ont été apportés avec l'implantation de points de vente dans les capitales régionales et avec la recherche de fertilisants de substitution, feuilles de thé bouillies, fumier ou Biogen¹², etc. (Tall, 2006).

9. La pêche est l'une des principales sources de devises du Sénégal : en 2008, elle a rapporté 282 millions d'euros pour 350 000 tonnes de produits halieutiques exportés, qui l'on été essentiellement vers l'Europe (<http://www.lesafriques.com/actualite/la-peche-senegalaise-en-eau-trouble.html?Itemid=89?article=17729>).

10. La solution nutritive contient des macro-éléments comme le calcium, le phosphore, l'azote et le potassium et des micro-éléments de fer, de zinc, de bore, de manganèse, de molybdène, de soufre, de cuivre et de magnésium.

11. Ainsi l'huile de margousier, *Azadirachta indica*.

12. Fertilisant solide, fabriqué sur place, et vendu 7 000 francs CFA environ le sac : d'après Pape Magatte Tall, les solutions fertilisantes sont réduites aux deux tiers pour un même rendement.

Spécificités du microjardinage urbain au regard du maraîchage

La plupart des microjardiniers urbains pensent que cette production est complémentaire de celle du maraîchage ; elle s'en démarque toutefois par une orientation sur les légumes-feuilles, sur les légumes-fruits et sur les légumes-racines, qui fait montre d'une plus grande diversité que celle des maraîchers. Sur les onze variétés de légumes-feuilles cultivées par les maraîchers et par les microjardiniers enquêtés, quatre ne sont produites que par les microjardiniers : la ciboulette, le persil, le céleri et la blette. Presque tous ces derniers cultivent également de la laitue, de la menthe et du basilic, alors que les maraîchers y sont moins présents ; le chou est à l'inverse plus répandu chez les maraîchers.

Cinq des neuf légumes-fruits présents au Sénégal sont également davantage cultivés par les microjardiniers : piment, tomate, concombre, aubergine et gombo ou *Abelmoschus esculentus*, un légume vert de forme pyramidale qui donne une texture gluante aux sauces – pour être utilisé aux « soupes *kandia* », à base d'huile de palme, ou au « *mafè kandia* », à base de pâte d'arachide grillée. Le *jaxatu* (*Solanum aethiopicum*), qui est une sorte de petite aubergine ronde de couleur vert blanc, au goût légèrement amer, est davantage cultivé par les maraîchers. Les légumes-racines le sont plutôt par les microjardiniers, qui sont les seuls à produire des radis. À l'inverse, les maraîchers prédominent dans la culture des légumes-bulbes, et s'ils sont devancés pour la culture de la ciboule, c'est de peu ; ils produisent également davantage de légumes à tubercule et de haricots verts ; la pomme de terre est fort peu cultivée, tant par les uns que par les autres.

Les quantités produites ne se comparent pas, mais les spécificités techniques et pratiques du microjardinage urbain au regard du maraîchage sont d'une plus grande diversification des légumes produits, notamment pour ceux à feuilles, et d'un type de production qui diversifie plus avant la consommation. Davantage centré sur l'auto-alimentation familiale et sur les besoins domestiques, il occidentalise davantage les « sauces à pain » ou « *soçou mbourou* », plats du soir qui se mangent accompagnés de pain, et qui sont le plus souvent composés de salade et de divers légumes, frais ou cuits.

Un microjardin permet jusqu'à six récoltes annuelles, pour des rendements pouvant être de 30 kg de légumes au mètre carré, soit de « 2 à 3 fois supérieurs à ceux des cultures traditionnelles à partir du sol » (Tall, 2006). Les microjardiniers urbains peuvent écouler une partie de leur production quotidienne dans des rapports de proximité, au travers de vendeuses de légumes ou directement auprès de restaurateurs. La vente de menthe peut rapporter de 1 000 à 2 000 francs CFA par jour, ce qui est relativement important au regard d'un revenu journalier de 2 US dollars.

Lorsque l'option du microjardinage n'est plus l'autoconsommation mais le revenu, les rentrées financières rapportées aux coûts de production paraissent insuffisantes : les responsables de programme qui en sont conscients déplorent « le prix peu incitatif du marché et le coût d'investissement élevé [qui] entraînent un revenu annuel net faible de 15 000 francs CFA au m², avec un coût de production fixe de 70 % » (Tall, 2007). Une marge bénéficiaire que double toutefois le recours à une irrigation au goutte-à-goutte.

Taille et dimension économique des microjardins en 2002, selon le Programme microjardins de mai 2004.

Au début du programme, la taille des microjardins était en moyenne de 3 à 5 m² environ, ce qui permettait aux plus démunis de se prendre en charge au-delà de la période de gratuité des intrants et du matériel. Le budget de fonctionnement de jardins de cette taille est de sept cent cinquante francs CFA pour un m² de laitue et pour 45 jours de culture ; selon la période de l'année, de 5 à 10 kg de laitue sont obtenus.

Les personnes qui visent la commercialisation ou la production d'une gamme plus variée de légumes cultivent des microjardins de plus grande taille, généralement entre 5 et 10 m². L'unité économique de 50 m² de microjardinage que définit le programme permet à une famille de 5 à 9 personnes de dégager des revenus et de se constituer en petite ou en moyenne entreprise. À ce niveau de production, l'activité peut déboucher sur la création d'emplois permanents et induire dans les secteurs amont, des emplois dérivés liés à l'approvisionnement (intrants et matériels) ou dans les secteurs aval, avec la commercialisation.

Profils sociaux des microjardiniers

Les femmes auxquelles il revient de gérer la dépense alimentaire quotidienne, ont été privilégiées par des programmes qui visent l'amélioration de l'alimentation familiale : ce sont elles qui préparent les repas ou qui en supervisent la préparation lorsqu'une jeune fille, cousine, nièce ou domestique s'en charge. Les repas reposent sur les céréales : du riz principalement pour le déjeuner, et parfois du couscous de mil pour le dîner¹³. Dans l'esprit des programmes de microjardinage, les femmes sont les premières opératrices et les premières utilisatrices des légumes produits :

13. Lorsque le riz, le mil, l'huile et le sucre ne sont pas achetés au mois, la dépense quotidienne qui les inclut varie selon l'espèce et selon la qualité de la viande ou du poisson achetés, de moins de 1 000 francs CFA à 2 500 francs CFA ou plus, pour une famille de 8 personnes.

Pour le petit-déjeuner, hormis la formule pain et café avec ou sans lait, de la bouillie de mil ou de riz – sucrée et accompagnée ou non de lait – peut être mangée. Pour le déjeuner, le *thiébou dienn* ou riz au poisson, avec ou sans tomate concentrée, nécessite des légumes variés (carottes, choux pommés, aubergines, piments, *jaxatu*, navets, oignons, ainsi que persil et ail). Le coût du plat dépendra du poisson retenu, le plus cher étant le mérrou ou *thiof* en wolof. Les repas à base de couscous se mangent plutôt au dîner, et peuvent être accompagnés de viande ou de poisson, selon les bourses.

les enquêtes montrent qu'il en est bien ainsi, et les trois-quarts des microjardiniers sont de ce sexe – en contraste marqué au maraîchage et à la situation de l'emploi, où les rapports sont inversés : selon la DPS [2004 : 2], 41,1 % des femmes sénégalaises exercent une activité économique contre 62,1 % des hommes. Cette prépondérance est plus éloquente encore lorsqu'elle est rapportée aux autres activités agricoles en milieu urbain, et notamment au maraîchage où les investissements nécessités limitent la présence des femmes et les cantonnent dans la commercialisation. Elles sont plus nombreuses que les hommes dans le microjardinage et elles semblent exploiter de plus grandes superficies qu'eux.

L'activité concerne aussi bien de jeunes adultes que des individus de 70 ans et plus. Les tranches d'âge les plus fréquentes vont toutefois de 30 à 54 ans, avec une prépondérance apparente des 40 à 54 ans, laquelle est congruente avec les disparités qui se perçoivent entre les sexes sur le marché du travail. Les différences y « sont plus marquées à 30-49 ans, âges auxquels les femmes subissent le plus de contraintes liées à la maternité et à l'éducation des enfants, ce qui les [pousse] à restreindre leur présence sur le marché du travail au profit des tâches domestiques » (DPS, 2004 : 2). Corrélativement, ces tranches d'âge sont très représentées en microjardinage : les participants sont tendanciellement des femmes mariées et sans emploi, ce dernier aspect étant fréquent dans les économies en voie de développement. Une minorité significative remplit toutefois une activité rémunérée hors agriculture qui relève le plus souvent du secteur informel mais qui est parfois de secteur public – et pour des proportions qui sont conformes aux répartitions du marché de l'emploi sénégalais.

Les ménages de producteurs comprennent généralement entre 4 et 9 personnes, et une petite partie d'entre eux entre 10 et 14 membres ; célibataires, veufs et veuves sont assez bien représentés. La main-d'œuvre est largement familiale, et à s'en tenir à notre caractérisation¹⁴, elle est de faible importance, les producteurs ayant des surfaces cultivées (ou « Sc¹⁵ ») petites ou moyennes. La main-d'œuvre utilisée est pareillement de faible à moyenne importance pour les producteurs que notre caractérisation désigne comme « grands » ; certains d'entre eux recourent toutefois au salariat permanent. Les microjardiniers sont généralement propriétaires des lieux d'installation, et la faible proportion qui ne l'est pas, appartient le plus

14. La main-d'œuvre utilisée est composée d'employés, d'aides familiaux ou d'appuis entre producteurs : le recours à 1 ou 2 personnes est une main-d'œuvre « faible », un recours à 3 à 9 personnes, « moyenne », et à 10 employés et plus, « élevée ».

15. La classification des superficies cultivées est appréhendée en conteneurs cultivés ou « Sc », l'unité de référence étant le m². Trois catégories sont retenues : la petite superficie (où Sc est inférieur à 5 m²) ; la moyenne superficie (ou Sc est égal à 5 m² ou contenu entre cette surface et 10 m²) et la grande superficie (ou Sc est inférieur ou égal à 10 m²).

souvent aux jeunes adultes. Les coûts d'installation sont variables : de nombreuses installations ont été financées par les programmes, le reste, sur fonds propres. Une minorité a investi moins de 10 000 francs CFA, la majorité, de 50 000 à 100 000 francs CFA : les écarts vont donc au minimum de 1 à 5 et peuvent aller de 1 à 10 et à plus de 10.

Deux dernières caractéristiques : les microjardiniers ont un niveau scolaire qui est tendanciellement supérieur à celui des autres catégories d'acteurs agricoles en milieu urbain, y compris supérieur à celui des maraîchers qui arrivent deuxièmes sur ce point : nombre de microjardiniers ont un niveau scolaire secondaire, et ils ne sont sans doute pas à considérer comme étant des agriculteurs ou des paysans. Autre caractéristique d'importance : les microjardiniers s'insèrent davantage dans la vie associative, le plus souvent comme membres de groupements d'intérêt économique (ou GIE), ainsi que le visent les programmes. Des GIE ont été créés dans une optique d'innovation ou de vente de produits et de services, dans ce dernier cas, au titre de la formation, du conseil, du suivi... : il en va ainsi avec la Cellule de promotion des microjardins (CPM), avec le GIE Micro-jardins au goutte à goutte (GMG) ou bien encore avec le GIE Tout vert ; les deux premiers interviennent dans des cadres publics, sur protocoles d'accord, le troisième, dans le cadre du marché.

Microjardinage et différenciations sociales

Une typologie des microjardiniers

Le microjardinage a été conçu comme aide à l'amélioration de l'alimentation familiale des populations urbaines, et surtout de celles touchées par la pauvreté : l'activité a de faibles coûts d'investissement et de production, et elle est conçue comme un complément financier. Les visées des programmes ne correspondent pas nécessairement à ce que leur réalisation donne. Les microjardiniers n'ont pas tous le même profil sociologique, comme on va le voir en recourant à la classification des activités agricoles retenue par Moussa N'Diénéor et Christine Aubry (2004) ou par Josélyne Ramamonjisoa *et al.* (2006). Leur approche est faite d'une combinaison qui associe activités agricoles et activités d'autre nature : selon que le chef d'exploitation ne relève que de l'agriculture ou du *para*-agricole (catégorie A) ; selon qu'il est agriculteur à plein-temps mais qu'un autre membre du ménage exerce une activité extérieure (catégorie B) ; ou selon que le chef d'exploitation travaille au moins à mi-temps dans une activité extérieure (catégorie C).

En tant qu'activité de complément, le microjardinage urbain n'est guère congruent avec la présence d'une exploitation agricole, et la forte proportion de femmes qui s'y voit ne l'est pas plus. Elle l'est d'autant moins que si

beaucoup de femmes dirigent une activité de microjardinage, elles ne sont généralement ni « chef de famille » ni principal pourvoyeur financier du regroupement familial. La catégorisation en double système d'activité n'en permettra toutefois pas moins la saisie des attributions différenciées que les producteurs donnent au jardinage hors sol, rapportées aux superficies cultivées et aux coûts d'investissement et de production¹⁶. Une distinction sera faite entre de « purs microjardiniers », catégorie qui regroupe des individus n'ayant aucune autre activité agricole (maraîchage, arboriculture, floriculture, etc.) et des individus qui relèvent de l'une de ces dernières, qui sera alors presque toujours l'élevage.

Purs microjardiniers sans autres rentrées monétaires

Une première catégorie de producteurs ne déclare aucune autre source monétaire : elle s'inscrit dans ce que le projet dénomme des « petites entreprises », et selon nos données d'échantillon, leur superficie culturale peut aller jusqu'à 80 m². Toutes les exploitations approchées ayant appartenu à cette catégorie cultivent des légumes-feuilles – surtout de la laitue et de la menthe – et presque toutes produisent des légumes-fruits. Légumes-bulbes et légumes-racines y sont moins présents, dans un rapport apparent entre diversification et superficie cultivée : cette catégorie de microjardin contribue avant tout à la fourniture de produits maraîchers frais pour la maisonnée et à l'obtention de revenus monétaires, *via* des ventes, celles-ci s'effectuant sur une base quotidienne, le plus souvent directement au consommateur. Il est toutefois quelques exceptions : un microjardinier doté d'une large surface d'exploitation, dont les ventes se font également auprès d'un commerçant local ou, plus intéressante, la vente de laitues à des restaurants de la capitale. Le maintien du cube d'éponge fixé au pied des salades lors de leur plantation sert alors de marqueur de l'origine culturale, à défaut de marque commerciale dont la mise en place impliquerait vraisemblablement l'existence de normes : cette présence est un gage d'origine, pour des produits qui sont considérés comme étant de qualité.

Il apparaît ainsi que lorsque le microjardinage devient une source significative de revenu, ou qu'il est perçu comme pouvant l'être, le problème qui se pose est celui de la reconnaissance d'une spécificité, de la fixation d'une clientèle et d'un circuit distinct de points de vente. Ceux des producteurs qui déplorent toute absence d'identification misent sur les spécificités de la technique culturale, sur le bouche à oreille, sur les rapports de proximité et sur la mise en place de réseaux de clientèle fidélisée.

16. Voir tableau en annexe.



*Microjardin avec table en hydroponique et tables avec substrats solides
(Photographie de Awa BA.)*

Le microjardin au premier plan est constitué d'une grande table en hydroponique, recouverte de polystyrène blanc perforé, dont une partie est plantée de laitues et possède des cubes d'éponge au niveau des racines.

Purs microjardiniers dont le conjoint est source de revenus extérieurs à l'agriculture

Cette catégorie de l'échantillon n'a qu'un seul élément, petit microjardinier propriétaire de son exploitation : il produit six légumes-feuilles et six légumes-fruits. Sa main-d'œuvre permanente est familiale, et elle a peu d'éléments ; ses investissements productifs sont faibles. Sa production est de piments, de gombos et de laitues, et elle s'élève à 38 kg par an. Sur les 7 kg de piments qu'il produit, il en consomme deux ; sur 15 kg de gombo, il consomme le tiers, et sur 16 kg de laitues, la moitié. Le reste est vendu sur place, au quotidien.

Purs microjardiniers doubles actifs

Ceux qui ont une autre activité en sus du microjardinage sont les plus nombreux. Ils cultivent plus de légumes que les membres des deux autres catégories, ils n'ont pas de main-d'œuvre salariée et ils font davantage appel à leur environnement familial. Leur volume de main-d'œuvre va de « faible » à « moyenne », et ils sont plus nombreux à être membres de GIE. Ils recourent davantage à l'entraide ; leur production reste axée sur l'autoconsommation. Cette prédominance des doubles actifs marque bien

que le microjardinage constitue l'accès à un revenu supplémentaire, même si l'autoconsommation et la vente sont communes à tous.

Microjardiniers mixtes

À côté de ces microjardiniers se note la présence de microjardiniers mixtes qui se consacrent essentiellement à l'élevage ovin et caprin ou à l'aviculture hors sol en milieu urbain ; l'un d'eux diffère toutefois, son activité principale étant de maraîchage et d'arboriculture.

La production légumière des microjardiniers mixtes est très diversifiée : les élevages y sont majoritairement de petite taille, les cultures réalisées étant de taille moyenne. La majorité des producteurs est propriétaire de l'emplacement, la main-d'œuvre familiale y est plus importante et on y recourt parfois au salariat permanent ; les valeurs investies restent identiques.

Conclusion

En 2007, plus de 7 000 familles ont été formées au microjardinage urbain à travers le pays : il s'agit largement de catégories sociales défavorisées, dont une part majoritaire s'inscrit dans les activités informelles. Les données recueillies montrent toutefois que les individus les plus défavorisés ne sont pas nécessairement les mieux représentés dans des programmes qui touchent diverses catégories sociales mais qui excluent dans la pratique ceux qui sont sans habitat et n'ont donc pas de site où disposer des conteneurs.

Ces programmes d'aide publique tiennent pour une part décisive à l'appui de la coopération internationale ; ils ouvrent à une activité dont les utilités sont multiples : fourniture d'une occupation principale ou secondaire, apports de légumes frais, apports de revenu. Malgré la faiblesse de ces derniers, les programmes de microjardinage procurent aux ménages des légumes frais à moindre coût, à partir de matériel usagé ou en déshérence : dans un contexte de crise agricole et financière, ils contribuent à l'amélioration du régime alimentaire de populations démunies.

Cette activité rééquilibre également les rapports entre les sexes : les femmes y sont libérées des contraintes d'accès à la terre productive et aux facteurs de production (en terre, en eau et en main-d'œuvre) qui valent en milieu rural et qui les excluent, et dans l'agriculture urbaine, leur rôle est ainsi accru. Le microjardinage est également un palliatif au chômage pour les catégories qui sont les plus défavorisées (femmes, jeunes et handicapés), et on peut même dire qu'il va à l'encontre de l'extraversion de la production et de la consommation agricole que déplorent les producteurs locaux et qui pèse sur les balances commerciales. Il est toutefois permis de se demander si les pouvoirs publics pourraient en assumer la continuité ou l'extension en

cas de retrait du soutien financier international ou de l'aide publique étrangère, mais il s'agit là d'une dimension fréquente de pays qui doivent ajuster leurs choix à des moyens limités.

Notre étude a relevé certaines différences entre microjardiniers, même s'il n'est pas de corrélation entre la valeur investie et le recours à de la main-d'œuvre salariée. Les rares microjardiniers de l'échantillon qui emploient un salarié permanent (trois dont une femme) ont investi de 30 000 francs CFA à moins de 100 000 francs, ce qui est relativement modeste. L'insertion de ceux-ci dans le marché du travail est par contre plus significative, puisqu'il s'agit de membres du secteur public, qui tirent de cet emploi de 75 à 95 % de leurs revenus. Les objectifs des programmes d'intervention étant axés sur la lutte contre la pauvreté et sur l'amélioration des situations alimentaires, et leurs aspects nutritifs et de création de revenu n'ayant été respectivement évalués que par 83 % et par 58 % des personnes rencontrés, si les pauvres et les moins pauvres en ont tiré profit, on peut se demander si les plus démunis ont eux aussi été concernés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BA A., BA N., 2007 : « Micro-gardens in Dakar », *MAU*, n° 19, december, 3 p.
- BA A., 2007 : Les Fonctions reconnues à l'agriculture intra et périurbaine (AIPU) dans le contexte dakarois ; caractérisation, analyse et diagnostic de durabilité de cette agriculture en vue de son intégration dans le projet urbain de Dakar (Sénégal), Paris, Thèse de doctorat sous la direction du Pr. André FLEURY, AgroParisTech, 378 p.
- BLANCHEMANCHE S., 2002 : « Interpréter la combinaison d'activités des ménages agricoles. Stratégies sociales et organisation du travail », *Façade*, 13, 4 p.
- COCHET H., DEVIENNE S., 2006 : « Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale », *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n° 6, novembre-décembre, p. 578-583.
- DIRECTION DE L'HORTICULTURE, 2004 : Programme Microjardins 2002 : rapport technique et financier, Dakar, FAO, PSSA, Projet Micro-jardins, République du Sénégal, Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, mai, 29 p.
- DIRECTION DE L'HORTICULTURE, 2004 : Programme Micro-jardins, Dakar, FAO, août 2004-février 2005, République du Sénégal, Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, août, 19 p.
- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 2004 : Le marché de l'emploi à Dakar. L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Dakar. Résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2002, Dakar, République du Sénégal, Ministère de l'Économie et des Finances, mai, 37 p.

- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 2005 : Dépense des ménages. La consommation à Dakar : le rôle du secteur informel dans la demande des ménages. Enquête 1-2-3, 2003 : Résultats de la phase 3, Dakar, République du Sénégal, Ministère de l'Économie et des Finances, p. 1-36.
- DIVISION DES ENQUÊTES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES, Sd : Site de la Direction de la Prévision et de la Statistique,
http://www.primature.sn/senegal/population_chiffres.html
 (consulté janvier 2001).
- GODARD O., HUBERT B., 2002 : Le développement durable et la recherche scientifique à l'INRA, Rapport à Madame la Directrice générale de l'INRA, rapport intermédiaire de mission, 23 décembre, 58 p.
- LANDAIS E., 1997 : « Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 39 : 5-22.
- LAURENT C., RÉMY J., 2004 : « Multifonctionnalité, activités, identités », *Les Cahiers de la Multifonctionnalité*, 7 : 5-5.
- N'DIÉNOR M., AUBRY C., 2004 : « Diversité et flexibilité des systèmes de production maraîchers dans l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar) : atouts et contraintes de la proximité urbaine », *Cahiers Agricultures*, 13 : 3, 50-57.
- PRAIN G., 2001 : « Les Écoles de Champs Paysans. Une méthode idéale pour l'agriculture urbaine ? », *MAU* n° 5, décembre, p. 37.
- RAMAMONJISOA J., AUBRY C., DABAT M.-H., 2006 : « Systèmes d'activités et systèmes de production agricole dans l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar). Diversité et flexibilité des exploitations agricoles périurbaines », in Mohamed GAFSI, Jacques BROSSIER, Patrick DUGUÉ et Jean-Yves JAMIN (eds.) : *Les exploitations agricoles familiales en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- SINOÛ A., 1990 : « Dakar », *Bulletin d'Informations Architecturales*, Institut français d'Architecture, supplément au n° 141, 23 p.
- TALL A., 1999 : *Croissance urbaine et stratégies résidentielles des ménages : l'exemple des quartiers spontanés à Dakar*, Programme de petites subventions pour la recherche en population et développement, rapport d'étude, n° 39, août 1999.
- TALL, P. M., 2007 : Projet Micro-jardins, Programme Italie/FAO d'appui à la Coopération décentralisée, Milan Dakar (GDCP/SEN/002/ITA), Consolidation des microjardins pour l'amélioration de la sécurité alimentaire dans la municipalité de Dakar, Dakar, République du Sénégal, Troisième rapport, juillet, 16 p.
- TALL, P. M., 2006 : Programme Micro-jardins, Dakar, État de la mise en œuvre des microjardins au Sénégal, République du Sénégal, Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique, Direction de l'Horticulture, juillet, 54 p + annexes.
- VÉRON J., 2007 : « La moitié de la population mondiale vit en ville », *Population & Sociétés*, n° 435, juin, p. 1-4.

ANNEXE**Modalités de classification des investissements productifs**

Somme investie dans l'exploitation	Importance comparée au salaire mensuel moyen
Moins de 60 000 francs CFA	Moins d'un mois de salaire moyen : Faible
De 060 001 à 300 000 francs CFA	De 1 à 5 mois de salaire moyen : Moyen
De 300 001 à 600 000 francs CFA	De 6 à 10 mois de salaire moyen : Élevé
De 600 001 à 1,2 million de francs CFA	De 11 à 20 mois de salaire moyen : Très élevé
Plus de 1,2 million de francs CFA	Plus de 20 mois de salaire moyen : Très, très élevé

Le coût total de production additionne l'amortissement des bacs et du matériel ainsi que les coûts d'entretien : ce sont les coûts fixes, auxquels s'ajoutent des coûts variables : semences, solutions nutritives, eau, éponges et produits phytosanitaires.

L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE SÉNÉGALAISE :

POIDS DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE
ET POSITIONS EXTÉRIEURES

Diadié DIAW
François-Seck FALL
Ibrahima THIAM

Des échecs des politiques agricoles à la mise en question du secteur agroalimentaire

On assiste depuis l'indépendance du Sénégal à une dégradation des performances de l'industrie agroalimentaire en dépit des multiples politiques de soutien qui ont été mises en œuvre. Les tendances de la seconde moitié des années 2000 sont à une augmentation croissante des importations de produits agroalimentaires, ainsi qu'à des écarts entre productions et demandes nationales : il s'agit pourtant d'un secteur qui a été plus particulièrement soutenu par les politiques publiques et par les partenaires internationaux, privés et publics. De 1960 à 1980, le Programme agricole visait à soutenir les cultures d'exportation afin de conforter la spécialisation du pays dans ses avantages comparatifs, en particulier dans la culture de l'arachide héritée de la colonisation. Plusieurs sociétés d'encadrement virent alors le jour, chargées de vulgariser les méthodes culturales modernes et de diversifier la production agricole : l'Office de commercialisation agricole, les Centres régionaux d'assistance au développement ou l'Office national de coopération et d'assistance pour le développement (ONCAD). Malgré ces dispositifs dotés de moyens considérables, les résultats sont largement restés en deçà de ceux escomptés. En 1981, le Programme de redressement

économique et financier induit par la crise de la dette vise la relance de la production domestique de céréales : les performances du secteur de l'arachide sont alors mauvaises, et la valeur de ses exportations qui a fortement baissé se double d'une explosion des importations de riz. Ce programme qui visait à rééquilibrer la balance commerciale prend fin en 1984 sur un taux de croissance négatif de la production céréalière.

De 1985 à 1994, la Nouvelle politique agricole (NPA) lui fait suite, avec pour objectif à terme l'autosuffisance alimentaire. Elle repose sur le recours au secteur privé et sur la réduction des interventions de l'État, et vise la couverture de 80 % des besoins alimentaires à l'horizon 2000 ; elle s'appuie sur une amélioration des conditions de vie du monde rural et sur une politique de prix plus incitative. Lui manque toutefois une politique d'accompagnement par appuis en conseil aux agriculteurs et par distributions d'intrants : cet ambitieux dispositif échoue.

La période qui va de 1995 à 2005 est marquée de plusieurs facteurs : la dévaluation du franc CFA, la mise en place de la Politique agricole commune de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et celle du Programme de déclaration de politique agricole. Toutes ces décisions visent à revigorer les exportations céréalières, sans pour autant permettre d'enrayer le déficit de la balance commerciale en produits alimentaires ; la production céréalière, céréales sèches et riz confondus, continue d'enregistrer de mauvaises performances. La filière du riz voit une augmentation de plus en plus inquiétante de la demande et un écart sans cesse accru entre importations et exportations ; malgré la croissance soutenue de la production qui est la sienne depuis 1999, la situation va se dégradant. Le Sénégal est le second pays importateur de riz d'Afrique subsaharienne après le Nigeria, et l'augmentation notable des importations qui s'y voit s'explique par une consommation qui décuple presque de 1960 à 2006 pour atteindre au million de tonnes (Brüntrup *et al.*, 2006). La production locale en riz se concentre dans la vallée du fleuve Sénégal où vit 10 % de la population paysanne : elle ne satisfait pas à la demande intérieure, et d'autant moins que le riz brisé d'importation demeure préféré.

En 2010, l'industrie agroalimentaire doit faire face à un double défi : assurer la sécurité alimentaire d'une population qui croît au rythme de 2,58 % l'an et qui s'urbanise de façon considérable, et renforcer ses filières d'exportation dans un contexte mondialisé. Dans la mesure où la rétrospective qui vient d'être faite désigne des faiblesses structurelles de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire sénégalaises, cette contribution cherchera à en élucider ou à en préciser les contours, en recourant à une démarche en deux temps. Après avoir mis en évidence l'importance des apports de l'industrie agroalimentaire à la richesse nationale et à l'emploi durant ces dernières années, nous nous attacherons à l'analyse de la

spécialisation et de la compétitivité du secteur en recourant à deux indicateurs : l'Indicateur de contribution au solde commercial (ICS) et l'Indicateur de position commerciale (POS).

Les secteurs agricole et agroalimentaire dans l'économie sénégalaise

Une montée des demandes agroalimentaires

L'agroalimentaire n'est pas une industrie marginale de l'économie sénégalaise ; nonobstant ses lacunes structurelles, sa faible diversification et sa faible contribution au Produit intérieur brut (PIB), elle y demeure la principale source de main-d'œuvre. Ses évolutions sont toutefois de plus en plus préoccupantes au regard de la balance commerciale. Alors que les secteurs de l'arachide et de la pêche qui étaient les principales productions de l'agriculture traditionnelle ont décliné, celui de l'agroalimentaire s'est renforcé ; mais sa position économique d'importance est fortement concentrée dans la région de Dakar. Ses principales filières sont les céréales, les fruits et légumes, la viande et le lait.

Les céréales sont essentiellement le mil, le riz, le maïs et le fonio¹ ; la demande va croissant, et les acquis technologiques ainsi que l'existence de grandes possibilités de diversification offrent à la filière de transformation agroalimentaire des opportunités considérables d'expansion. Lui manque toutefois une politique volontariste de promotion des produits sur les marchés intérieurs et extérieurs, dont les organisations professionnelles, comme le Comité interprofessionnel des céréales locales ou comme le groupement d'intérêt économique Transformation de Céréales locales, n'arrivent pas à se faire les porteurs. Le secteur des fruits et légumes traite de produits frais et de produits transformés : il représente une part de plus en plus importante de la production, et il en va de même de la viande et du lait pour lesquels la demande s'accroît.

Une dégradation des possibilités et des situations agricoles

Le secteur primaire et son sous-secteur agricole ont pendant longtemps employé une majorité de Sénégalais. Un certain déclin s'y constate toutefois depuis plusieurs dizaines d'années, qui est diversement lié aux évolutions climatiques défavorables, à l'importante baisse des cours mondiaux et à l'attraction de plus en plus forte d'autres secteurs aux rémunérations plus importantes. Le graphique 1 montre que la main-d'œuvre en activité dans le

1. Le fonio est une céréale de sols pauvres, non fumés, et de pluviométrie variable ; il est utilisé à l'alimentation humaine et animale et il est présent dans certaines régions d'Afrique occidentale.

pays augmente de façon plutôt linéaire, et qu'il en va de même avec le secteur agricole : mais fait frappant, la part de la main-d'œuvre du secteur rapportée à l'ensemble évolue à l'inverse ; elle évolue également selon une progression plus ou moins régulière. Alors qu'elle était auparavant de 93 % environ, elle n'est plus qu'aux alentours de 80 % en 2005, ce qui atteste de l'émergence de nouveaux secteurs ou de la reconversion des actifs, au premier chef dans le commerce de détail qui occupe désormais une part substantielle de ceux-ci.

Tableau 1 :
Évolution de la répartition en pourcentage de la main-d'œuvre, selon les trois secteurs d'activités primaire, secondaire et tertiaire, de 1997 à 2007

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
58,6	57,4	57,2	56,7	56,0	55,7	55,2	54,5	53,8	53,1	52,4
14,3	14,3	14,2	14,4	14,3	14,2	14,1	14,0	13,9	13,9	13,8
27,1	28,3	28,6	28,9	29,6	30,1	30,7	31,5	32,3	33,1	33,8

Sources : Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) et calculs des auteurs

Cette tendance se marque dans l'évolution de la contribution du secteur au PIB : comme l'indique le tableau 2, la part du secteur primaire dans la production nationale baisse continûment de 1998 à 2007. Elle régresse de 27 %, passant de 20,51 % à 14,93 % du PIB, en se contractant au rythme annuel moyen de 3,12 %. La dégradation est largement imputable aux contre-performances de l'arachide qui occupe une place prépondérante : nous y reviendrons en détail plus avant ; notons toutefois que le secteur primaire est dominé par l'agriculture qui compte pour plus de 50 % de la production, suivie de l'élevage et de la pêche. Or, l'agriculture tire plus de 60 % de la valeur de sa production de l'arachide, dans un contexte de faible diversification des activités agricoles et d'insuffisance des infrastructures de base, notamment routières.

Graphique 1 : Évolution de l'emploi au Sénégal (en milliers)

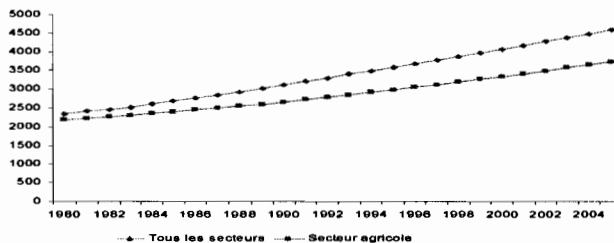


Tableau 2 :
Contributions en pourcentages à la création de richesse par secteur

Secteurs activité	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
P	20, 5	20, 5	20, 4	19, 8	16, 9	18, 6	16, 9	17, 9	16, 2	14, 9
S	22, 6	22	22	23, 2	24, 1	23, 1	23, 6	22, 5	22, 7	23, 3
T	56, 9	57, 5	57, 6	57	59	58, 4	59, 5	59, 6	61, 1	61, 8

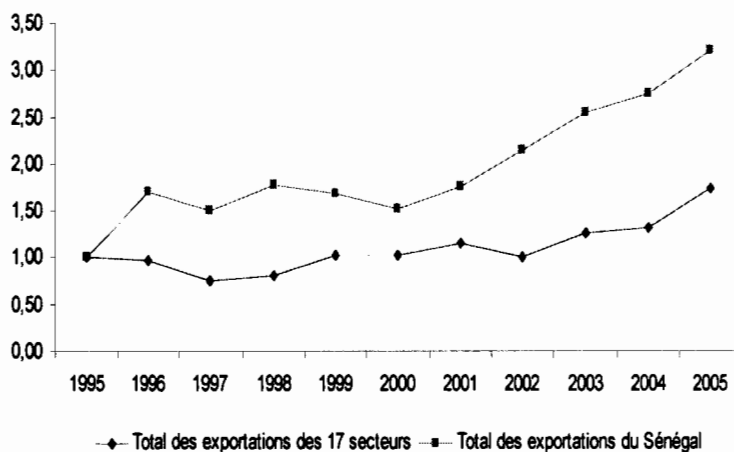
Source : ANSD² (Comptes nationaux) et calculs des auteurs

Note : P = Primaire, S = Secondaire et T = Tertiaire

La place des produits agricoles et agroalimentaires dans les exportations

Le graphique 2 montre qu'au niveau des exportations, les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ne suivent pas la tendance de l'économie nationale : les exportations du secteur sont relativement constantes, tandis que celles du pays ont tendance à augmenter. (Notamment depuis les années 2000 qui ont mis un terme à la relative stabilité des exportations nationales qui valait depuis la fin des années 1990.)

Graphique 2 : Exportations agricoles et agroalimentaires rapportées aux exportations totales (1995-2005)



Source : Données de Base pour l'Analyse du commerce international³ (BACI) et calculs des auteurs

2. Agence nationale de la statistique et de la démographie (Sénégal).

3. La Base pour l'analyse du commerce international (BACI) porte sur le commerce international. Elle a été développée par le Centre d'Études prospectives et d'informations

Le graphique montre que la contribution de l'agriculture et de l'agroalimentaire aux exportations est des plus faibles, à l'exception de l'année 1995 où elle s'est élevée au-dessus des 20 %, du fait d'une contribution plus particulière du secteur de l'huilerie, notamment de l'huile d'arachide. Comme l'indique le Tableau 4 placé en annexe, la part de l'agriculture dans les exportations reste extrêmement dépendante de la production d'huile, qui est le produit que le Sénégal exporte le plus : à l'exception des années 2000 et 2001, celle-ci régresse constamment, en passant de 80 % des exportations du secteur en 1995 à 20 % environ ces dernières années. Les céréales sont le seul produit dont la part dans les exportations croît depuis 2001 : alors qu'elles représentaient environ 1 % de celles-ci à la fin des années 1990, elles s'élèvent à plus de 30 % en 2005, en leur adjoignant leurs produits dérivés. En valeur nominale, ce sont les produits agricoles les plus exportés après les huiles végétales et après les huiles animales, mais l'écart qui les en sépare s'est fortement réduit depuis 2004.

La différence entre la fin des années 1990 et la première moitié des années 2000 repose en partie sur une plus grande diversification de l'offre : si le Sénégal exporte très peu de céréales, il exporte tout aussi bien du riz, du mil, du maïs, du sorgho, etc., alors que les huiles d'exportation sont presque toutes à base d'arachide. Les très fortes fluctuations saisonnières qui affectent ordinairement cette dernière production réduisent les offres d'huile, alors que tel n'est pas le cas des céréales, dont la diversité de la production soutient l'offre : d'une manière générale toutefois, les cultures vivrières ont connu une baisse sensible de production ces dernières années.

Tableau 3 : Principales productions agricoles du Sénégal (en milliers de tonnes)

Produits	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008 a
Arachides	602,6	703,3	460,5	331,2
Coton-graine	39,7	45,0	52,0	45,1
Mil/sorgho	450,2	752,5	615,3	439,2
Maïs	400,6	400,0	181,6	158,3
Riz paddy	232,7	279,1	190,5	158,3

(a) : estimation

Source : Banque de France (2008), Rapport annuel sur la zone

C'est la raison pour laquelle le Sénégal est contraint à l'importation de produits agricoles et agroalimentaires, afin de faire face à sa demande intérieure. Ces importations ont représenté 488 milliards de francs CFA en 2007, soit près de 23 % de l'ensemble : le riz, les huiles végétales, les

produits laitiers et le blé en ont représenté les trois quarts. Ces chiffres témoignent de la forte dépendance agroalimentaire du pays.

Performances de secteur : analyse des indicateurs d'avantage comparatif

Définition des indicateurs

L'objectif est ici d'analyser l'évolution de la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire sur les dix dernières années et de la spécialisation du pays en ce domaine. Deux indicateurs semblent pertinents : l'Indicateur de position commerciale qui mesure la compétitivité et l'Indicateur de contribution au solde commercial, qui précise la nature de la spécialisation. Dans la théorie du commerce international que définit David Ricardo, la spécialisation est avantageuse dès lors que les pays s'en tiennent aux productions pour lesquelles les différences de coût leur sont les plus favorables. Dans la pratique toutefois, celles-ci sont difficiles à évaluer : plusieurs auteurs s'y sont essayés, dont le premier a été Bela Balassa (1965) qui a proposé d'appréhender l'avantage comparatif sur la base de la composition des exportations. Un pays aurait un avantage comparatif pour un produit donné si la part de ses exportations y est plus élevée que celle des exportations mondiales de ce produit : l'indicateur ne nous semble toutefois pas pertinent pour appréhender la compétitivité et la spécialisation du Sénégal dans les domaines agricoles et agroalimentaires, puisque plusieurs travaux en ont déjà montré les lacunes (Ba, 2008 ; OMC, 2009 ou Diagne *et al.*, 2007). Un pays peut en effet exporter un produit et demeurer fortement dépendant des importations du même produit, du fait d'une faible production : l'indicateur de Balassa qui ne considère que les exportations ne livre pas une bonne image des performances et des faiblesses du Sénégal pour les produits agricoles et agroalimentaires.

Nous retiendrons dès lors deux indicateurs complémentaires : l'un qui mesure la spécialisation en corrigeant les défauts de l'indicateur de Balassa ; l'autre qui permet d'identifier les secteurs compétitifs de l'industrie agricole et agroalimentaire. Il s'agit d'indicateurs par secteur qui agrègent⁴ des résultats obtenus sur les produits de la classification HS-6 digit⁵ : nous avons utilisé les données de la Base pour l'analyse du commerce

4. Les indicateurs par secteur additionnent les résultats de produits : les secteurs n'étant pas composés du même nombre de produits, l'agrégation peut induire des biais d'interprétation. Plutôt que sur la comparaison intersectorielle, notre travail porte alors sur l'évolution des situations et l'importance en leur sein des avantages et des désavantages : la problématique est de nature *intra* sectorielle.

5. HS_6digit est une classification très fine des produits échangés qui se base sur le Système harmonisé (HS) de classification.

L'Indicateur de position commerciale (POS) comme mesure de la compétitivité sectorielle

De manière générale, la compétitivité d'un secteur au sein du commerce mondial s'apprécie en analysant la décomposition sectorielle de la balance des transactions courantes du pays. Cette balance est composée de deux soldes, celui du commerce de marchandises (ou balance commerciale des biens) et celui des échanges de services (ou balance des services). L'indicateur de position commerciale ne sera abordé ici que sur la seule base des flux de marchandises, en rapportant le solde de chaque produit à son commerce mondial multiplié par cent, ce qui permet d'identifier les secteurs qui dégagent une balance excédentaire au sein du commerce mondial.

$$POS_{ij} = 100 \frac{X_{ij} - M_{ij}}{X_{iw} + M_{iw}}$$

Tout secteur productif qui dégage un excédent ainsi calculé sera considéré comme compétitif, et plus le solde sera important, rapporté à l'indice de commerce mondial, plus le secteur sera compétitif.

*Interprétations des positions commerciales des productions agricoles et agroalimentaires sénégalaises*⁶

L'indicateur de contribution au solde commercial que présente le tableau 6 de l'annexe montre que la plupart des produits du secteur agricole et agroalimentaire s'exporte dans le cadre d'une balance commerciale du produit qui est déficitaire. Ce qui prouve que le Sénégal reste dépendant des importations, lors même qu'il exporte certains des produits qu'il importe. Dans l'ensemble, les huiles, les fruits et les légumes sont les seuls à présenter une position commerciale positive, ce qui indique que leur compétitivité au niveau international est relativement bonne : ils figurent plus ou moins bien sur le marché domestique comme sur les marchés étrangers. La balance des fruits et des légumes est toutefois proche de zéro ; les avantages commerciaux ne sont significatifs que pour les huiles, et ceux-ci avec de fortes fluctuations. La situation des céréales est différente : bien que leur part dans les exportations soit à la hausse entre 2001 et 2005, ces produits présentent la position commerciale la plus négative, leur déficit se creusant depuis 1999. Après les céréales, les produits les plus importés sont les cafés, le thé, les épices et les produits lactés ainsi que les produits dérivés de chacun d'eux.

6. Les observations des tableaux 5 et 6 sont triées de façon décroissante par rapport à l'année 2005 : les dernières lignes y correspondent aux filières les plus en difficulté.

Le recours dans le tableau 5 de l'annexe à l'Indicateur de position commerciale donne cependant une image différente puisque ce ne sont alors plus que les seuls fruits et produits à base de cacao qui contribuent positivement au solde commercial du pays. Le Sénégal en est importateur net, mais ils contribuent positivement au solde commercial du pays au sens où dès lors que le solde se creuse, le déficit en ces produits se réduit. Les autres produits qui creusent le déficit commercial sont avant tout les céréales, puis les produits lactés, suivis des sucres et des préparations à base de céréales, de fruits et de légumes, c'est-à-dire la quasi-totalité des produits agroalimentaires. Il se déduit dès lors du tableau que la faible performance du secteur agroalimentaire est en lien direct avec celle du secteur agricole, et que si l'industrie agroalimentaire sénégalaise n'est pas compétitive, ce n'est sûrement pas dû à la productivité de sa main-d'œuvre mais plutôt à celle de son agriculture. Il s'agit là en effet d'un secteur qui enregistre une augmentation continue de main-d'œuvre doublée d'une baisse continue de productivité (voir le graphique 1), des résultats qui concordent avec l'étude de Guillaume Duteurtre, de Papa Nuhine Dièye et de Djiby Dia (2005) qui voient dans l'ouverture du Sénégal à la mondialisation des marchés la cause de la dépendance croissante du pays aux importations agroalimentaires. Des produits comme les volailles, les produits laitiers ou le riz ont ainsi vu leurs importations augmenter considérablement en raison de leur disponibilité et de leur moindre coût sur le marché mondial (Diaw, Tran, 2009).

Conclusion

Le secteur agroalimentaire est un élément important du système économique sénégalais du fait de son poids dans la main-d'œuvre du pays. Force est de constater cependant que sa position nationale et internationale ne cesse de se dégrader, malgré la série de politiques et de stratégies agricoles mises en œuvre depuis les indépendances. Cette situation n'est pas étonnante quand on voit que l'agriculture sénégalaise est restée essentiellement celle d'une paysannerie parcellaire qui pratique l'agriculture sous pluie et qui doit désormais faire face à une pluviométrie insuffisante et instable. Les contre-performances nationales qui ont été mises en évidence par d'autres s'étaient ici de l'analyse de la position commerciale extérieure du pays que fournissent l'Indicateur de contribution au solde commercial (ICS) et l'Indicateur de position commerciale (POS). Les seules filières qui gardent alors une position favorable vis-à-vis de l'extérieur sont, en ordre décroissant, les huiles et les graisses animales et végétales, les légumes, certaines racines et tubercules et enfin les fruits et les noix comestibles : or la position commerciale extérieure de ces filières s'est fortement dégradée durant la période considérée. Parmi les filières qui sont en situation de déficit

de productivité se trouvent avant tout les céréales et plus particulièrement le riz.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (ANDS), 2007 : Banques de données économiques et financières, Dakar, Ministères de l'Économie et des Finances du Sénégal.
- BANQUE DE FRANCE, 2008 : Rapport annuel Zone Franc.
- BÂ B., 2008 : *Agriculture et sécurité alimentaire au Sénégal*, Paris, L'Harmattan.
- DIAGNE A., CABRAL F. J., DANSOKHO M., 2007 : « L'impact des réformes de politiques commerciales sur l'agriculture », Dakar, CRES, Séries de documents de recherche n° 4.
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC), 2009 : Examen des politiques commerciales du Sénégal, Genève, OMC.
- DIAW D., TRAN T. A. D., 2009 : « Intégration régionale et expansion du commerce Sud-Sud : Le cas du Sénégal dans l'UEMOA », *Revue Tiers Monde*, n° 199.
- BRÜNTRUP M., NGUYEN T., KAPS C., 2006 : « Les pays importateurs de produits alimentaires et le commerce mondial libéralisé. Le marché du riz au Sénégal », *Agriculture et développement rural*, n° 1.
- DUTEURTRE G., DIÈYE P.N., DIA D., 2005 : « L'impact des importations de volailles et de produits laitiers sur la production locale au Sénégal », Dakar, Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA), Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Working Paper, vol. 8, n° 1.
- LAFAY G., 2004 : *Initiation à l'économie internationale*, Paris, Economica.
- BALASSA B., 1965 : « Trade Liberalization and Revealed Comparative Advantage », Manchester (United Kingdom), *The Manchester School*, vol. 33, p. 99-133.

ANNEXES

Tableau 4 : Part de dix-sept secteurs ⁷ dans les exportations sénégalaises (en pourcentages)

code (HS- 2)	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
4	0,0	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,6	0,4	0,5
7	1,7	1,4	1,6	1,3	1,5	1,8	1,4	1,3	1,2	1,5	1,8
8	1,0	0,3	0,3	0,9	1,6	0,9	0,6	0,6	0,6	0,8	0,6
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
10	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,3	0,4	0,4	1,1	2,4
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	1,0	0,5	0,7	0,6	0,6	0,7	0,5	0,3	0,3	0,4	0,2
15	16,5	8,5	6,6	5,4	7,2	9,2	9,2	5,4	4,5	2,2	2,6
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,1	0,4	0,4	0,2	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,2
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	1,0	1,4
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
21	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3	0,3	0,5	1,0	1,6	1,2
22	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,8	0,1	0,2
Total	20,6	11,9	10,2	9,4	12,5	13,9	13,5	9,7	10,2	9,9	11,3

Source : Calculs des auteurs sur des données issues de BACI

7. Pour les intitulés des secteurs, voir tableau 9 « Index des secteurs ».

Tableau 5 : Somme des positions commerciales

Secteur, Code (HS-2)	1995	1996	1997	1998	199 9	200 0	200 1	2002	2003	2004	2005
15	10,3	12,2	5,8	6,3	14,6	17,2	23,9	16,1	10,2	3,7	7,1
7	0,7	1,2	1,0	0,9	1,2	0,8	0,4	0,6	-0,1	0,3	0,5
8	0,2	-0,2	0,1	0,5	0,7	0,4	0,7	0,3	0,1	0,5	0,1
1	0,1	-1,2	-0,5	-0,0	-0,0	0,0	-0,9	-2,8	-0,4	-0,3	0,0
16	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
18	-0,2	-0,3	-0,3	-0,4	-0,5	-0,6	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,1
17	-0,2	-0,4	-0,4	-0,2	0,1	0,1	-0,0	-0,2	-0,1	0,0	-0,2
12	0,3	-0,1	0,3	0,0	-2,0	-2,6	0,1	-0,1	-0,7	-0,0	-0,5
22	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3	-0,5	-0,6	-0,4	-0,5	-0,5
20	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,5	-3,4	-0,7	-0,8	-0,8
2	-0,1	-0,3	-0,1	-0,2	-0,1	-0,3	-0,3	-0,5	-0,8	-1,2	-0,9
21	-1,1	-2,1	-1,4	-1,5	-1,6	-1,8	-2,0	-2,5	-1,8	-1,0	-1,0
4	-0,6	-0,8	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,8	-0,8	-1,2	-1,1	-1,3
19	-0,2	-0,5	-0,6	-1,1	-1,1	-1,4	-1,4	-1,6	-1,1	-1,4	-1,4
9	-4,8	-5,6	-2,9	-2,7	-2,7	-3,1	-2,7	-2,2	-2,5	-2,0	-2,0
11	-0,3	-1,3	-1,0	-0,5	-0,8	-0,7	-1,1	-1,0	-1,4	-2,6	-2,1
10	-6,3	-15,9	-12,2	-12,6	-8,6	-8,6	-9,6	-10,8	-11,4	-12,1	-19,1

Source : Calculs des auteurs sur des données issues de BACI

Tableau 6 : Les contributions au solde commercial

Secteurs, code (HS-2)	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
15	-3,1	-3,5	-1,9	1,0	2,0	1,6	-0,8	-2,5	-1,7	1,2	1,8
8	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,4	1,0	0,5	0,3	0,4	0,6
12	-0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	-0,1	-0,0	0,3	0,4	0,4	0,4
2	-0,8	-0,8	-0,9	-0,3	-0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,6	0,2
7	0,3	-0,1	-0,1	0,1	-0,1	0,3	0,4	0,3	0,1	0,3	0,2
18	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
1	0,0	-0,5	-0,2	-1,0	-0,8	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,5	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3	-0,1
19	-1,1	-1,5	-1,5	-1,6	-1,7	-1,5	-1,0	-1,2	-0,4	-0,4	-0,1
22	-0,4	-0,4	0,2	-0,4	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	-0,1
20	-0,3	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1	-0,2	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3	-0,5
21	-1,0	-1,0	-1,4	-1,4	-1,2	-1,2	-1,4	-1,5	-1,9	-2,1	-1,1
9	-0,5	-0,4	-0,6	-0,5	-0,6	-0,8	-0,8	-0,9	-0,9	-1,6	-1,3
17	-1,4	-0,5	-1,0	-0,8	-1,2	-0,3	-1,1	-1,4	-2,8	-3,3	-1,9
4	-3,2	-3,2	-2,5	-1,7	-2,1	-2,0	-2,0	-2,5	-2,5	-2,6	-2,8
10	-16,5	-15,1	-13,3	-12,4	-10,2	-8,5	-12,1	-14,2	-12,5	-17,0	-9,9

Source : Calculs des auteurs sur des données issues de BACI

Tableau 7 : Exportations par secteur (en millions de \$)

Secteurs HS-2	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,6	1,7	0,9
2	0,0	0,2	0,1	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	1,1	1,2	1,7
4	0,0	1,9	1,0	2,1	2,1	1,4	2,6	4,3	7,3	5,9	7,9
7	8,5	12,1	12,2	11,7	12,6	13,9	12,7	14,7	15,2	21,1	29,5
8	5,2	3,1	2,5	7,8	14,3	6,6	5,4	7,0	8,2	11,9	10,0
9	0,0	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	1,3	0,5	0,3	0,7	0,4
10	0,0	0,7	0,9	1,3	1,5	0,7	2,5	4,8	4,8	15,0	40,1
11	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
12	5,2	4,7	5,3	5,3	5,1	5,2	4,4	2,8	3,8	5,8	2,5
15	84,6	74,5	51,3	49,4	62,2	71,8	83,1	59,9	58,5	31,5	42,2
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
17	0,7	3,5	2,8	1,9	3,2	2,4	4,0	3,0	2,9	4,1	4,0
18	0,0	0,3	0,1	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	2,4	0,8	0,7
19	0,0	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	1,6	4,2	14,7	22,3
20	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,3	0,5	0,6	0,6	0,9	0,6
21	0,3	0,9	0,9	2,7	3,1	2,5	2,6	5,4	13,1	22,4	19,1
22	0,1	0,1	0,4	1,2	2,1	0,9	1,3	0,9	10,2	1,6	2,5
Total export. 17 secteurs	105,8	103,5	79,0	85,8	108,7	107,9	122,3	107,0	133,3	139,5	184,7
Total export. pays	512,5	872,5	773,9	914,9	868,4	777,6	904,7	1103,3	1310,0	1407,4	1640,5

Sources: Calculs des auteurs sur des données issues de BACI

Tableau 8 : Exportations/PIBPPA en pourcentages

HS-2	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1	0,009	0,008	0,007	0,008	0,007	0,007	0,005	0,005	0,003	0,009	0,004
2	0,000	0,002	0,001	0,002	0,002	0,001	0,002	0,002	0,006	0,006	0,008
4	0,000	0,016	0,008	0,016	0,015	0,009	0,016	0,026	0,041	0,031	0,038
7	0,076	0,103	0,099	0,090	0,089	0,094	0,080	0,090	0,086	0,109	0,140
8	0,046	0,026	0,020	0,060	0,102	0,045	0,034	0,043	0,046	0,062	0,047
9	0,000	0,002	0,003	0,001	0,001	0,001	0,008	0,003	0,002	0,004	0,002
10	0,000	0,006	0,007	0,010	0,011	0,005	0,015	0,029	0,027	0,077	0,190
11	0,000	0,001	0,000	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
12	0,046	0,040	0,043	0,041	0,036	0,035	0,028	0,017	0,021	0,030	0,012
15	0,757	0,635	0,415	0,380	0,441	0,484	0,525	0,366	0,330	0,163	0,200
16	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
17	0,006	0,030	0,023	0,014	0,022	0,017	0,025	0,018	0,016	0,021	0,019
18	0,000	0,002	0,001	0,002	0,003	0,002	0,002	0,002	0,013	0,004	0,003
19	0,000	0,001	0,001	0,002	0,001	0,002	0,002	0,010	0,024	0,076	0,106
20	0,000	0,001	0,001	0,003	0,003	0,002	0,003	0,003	0,003	0,004	0,003
21	0,002	0,008	0,007	0,021	0,022	0,017	0,016	0,033	0,074	0,116	0,091
22	0,001	0,001	0,003	0,010	0,015	0,006	0,008	0,006	0,058	0,008	0,012
Tot	0,947	0,882	0,640	0,661	0,771	0,727	0,772	0,653	0,752	0,722	0,877

Source : Calculs des auteurs sur des données issues de BACI

Tableau 9 : Index des secteurs

Secteurs	HS-2
Animaux vivants	1
Viandes et abats comestibles	2
Produits laitiers, œufs d'oiseaux, miel naturel...	4
Légumes et certaines racines et tubercules	7
Fruits et noix comestibles, écorces d'agrumes, melons	8
Café, thé, maté et épices	9
Céréales	10
Produits de minoterie, malt, amidons et féculés...	11
Graines à huile, fruits oléagineux, graines, fruits...	12
Huiles et graisses animales et végétales...	15
Préparations alimentaires à base de viande	16
Sucres et sucreries	17
Cacao et préparations à base de cacao	18
Produits et préparations à base de céréale, farine, lait...	19
Préparations alimentaires à base de légumes, fruits...	20
Préparations alimentaires diverses	21
Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	22

Calculs des auteurs sur des données issues de BACI

LA CONSTRUCTION D'UNE PRODUCTION ALIMENTAIRE SANS PROTECTION DE MARCHÉ :

DIFFICULTÉ OU GAGEURE ? LE CAS DU RIZ SÉNÉGALAIS

Patrick PILLON
Idrissa WADE

Le fonctionnement des marchés agricoles mondialisés dans un contexte d'asymétrie de productivité ne saurait être favorable à nombre de pays sous-développés¹. Les céréales étant l'alimentation mondiale de base, les céréales sèches les plus compétitives proviennent de pays qui, classés ou non « développés », appartiennent au continent américain ou océanien et ont été colonisés par des Européens ; il en va différemment d'une céréale humide comme le riz qui se cultive surtout dans le continent asiatique, mais dont la contribution au marché est plus réduite que celle du blé. Les déséquilibres de capacité productive et de productivité sont cruciaux pour la concurrence, et le Sénégal, qui taxe faiblement ses entrées de riz de consommation courante, peut voir ses céréales de mil et de sorgho concurrencées² ; le cas peut aussi se présenter pour le maïs (Ndiaye, Niang, 2000 : 30, 16, 19).

1. Les aides agricoles des États-Unis ou de l'Union européenne gèrent surtout la concurrence entre pays développés, sauf s'agissant des États-Unis, pour le riz (Benz, 1991) ou pour le coton. Les différences de productivité agricole entre ces pays et les pays les moins avancés sont de l'ordre de 1 à 1 000, voire de 1 à 2 000 (Bairoch, 1992 ; Bodin-Rodier, Blanchet, 1997). Toute compétition à parité commerciale dessert ainsi les productions les moins performantes, comme l'a illustré la libéralisation des années 1860, qui a été suivie en Europe d'un retour à des politiques protectionnistes entre 1879 et 1892, notamment dans le domaine agricole (Bairoch, 1999 : 13).

2. Pour Mouhamadou Ndiaye et Moussa Niang (2010 : 23), les dispositions de l'OMC devraient menacer plusieurs secteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest : céréales, viande bovine,

Nous traiterons ici des incertitudes rencontrées par la filière rizicole sénégalaise moderne depuis 1996, lorsque celle-ci a été ouverte au marché mondial douze ans après les Nouvelles politiques agricoles et industrielles de 1984. L'angle d'approche retenu sera moins de nature économique que de société, le postulat de départ étant que la production moderne de riz sénégalais n'est pas compétitive au regard des productions les plus performantes d'Asie, et que livrée aux seules forces du marché, elle ne saurait se perpétuer ou maintenir une partie sensible de ses producteurs. Explicitement ou implicitement, l'absence de compétitivité est une dimension constante des analyses de la filière, y compris les plus récentes. Les conditions générales de prix variant et les producteurs ne pouvant qu'être impliqués de manière différentielle, l'hypothèse retenue sera celle de l'existence de mécanismes compensatoires qui seraient extérieurs au marché. L'analyse procédera selon une démarche en trois temps, qui ouvrira sur les aspects d'une situation de filière qui ne devrait être que fort peu compétitive avant de passer à une explicitation des mécanismes par lesquels cette situation pourrait être compensée. Le dernier temps essaiera de préciser les riziculteurs favorisés et défavorisés par les politiques publiques sénégalaises et par ce contexte de marché mondialisé.

Arrière-plans de la riziculture sénégalaise

La production rizicole prend plusieurs formes au Sénégal dont la plus ancienne est celle sous pluie³ et la plus récente celle sous irrigation contrôlée. Lancée vers 1965, cette dernière a fait l'objet d'importants investissements financiers nationaux et internationaux de plusieurs décennies. L'État l'a toujours protégée, dans l'optique d'une couverture ou d'une réduction des besoins intérieurs. Avec l'ouverture du pays aux marchés mondialisés, c'est toutefois l'inverse qui menace puisque de 1995 à 2003, les importations de riz croissent de 63 % et que la production locale – qui était plus ou moins donnée par convention comme fournissant 20 % des demandes de marché (JICA, 2006 : 3-1) – ne représente plus que de 7 à 13 % de celles-ci (PNUE, 2005 : 16).

Du passé au contemporain

Le Sénégal s'étend des latitudes 12,5° à 16,5° de l'hémisphère Nord, et sa superficie est de 196 722 km² ; sa bordure atlantique est de 718 km. Du nord au sud, trois zones climatiques se succèdent : sahélienne, sahélo-

viande de volaille, produits laitiers, concentré de tomate, conserves, jus, oignons, pomme de terre...

3. La proportion commercialisée de riz sous pluie est évaluée à 10 % (Ministère de l'Agriculture..., 2008a).

soudanienne et sénégalienne, avec des variations annuelles des quantités de pluie, qui s'étagent d'une isohyète de moins de 300 mm à l'isohyète 1 200 mm⁴. Les saisons s'articulent en une période de chaleur et de pluie (dite « d'hivernage »), une période de relative froidure dépourvue de pluie (de « contre-saison froide ») et une période de « contre-saison chaude » (Ministère de l'Agriculture..., 2008a : 5). La durée des pluies diminue du sud au nord : dans un rapport de 7 mois à 5 au Sud du pays (Ministère de l'Agriculture, 2008a : 5 ; Ndiaye, Niang, 2010 : 6), elle n'est plus au Nord, en zone sahéenne, que dans un rapport de huit mois et demi à trois mois et demi (Ministère de l'Agriculture..., 2008a : 5). Trois zones végétatives leur correspondent qui sont de forêt au sud, de savane arborée au centre et de semi-désert au nord. Les productions agricoles sont de céréales de mil et de sorgho cultivées sous pluie ; les variétés qui ont des cycles de reproduction et des besoins en eau plus ou moins réduits sont adaptées à des conditions pluviométriques différenciées. Les céréales sèches se cultivent durant la saison chaude et humide, autour des mois d'août, de septembre, d'octobre... : les semences sont déposées avec les premières pluies, et leur croissance repose sur les quantités d'eau pluviale reçues.

Un autre point combine données géographiques et historiques. Ce pays sahéen possède en son extrémité sud l'un des centres mondiaux de néolithisation reposant sur des variétés endémiques de riz ; le bassin du fleuve Niger en est le point d'ancrage (Harland, 1992). La riziculture se pratiquait ainsi au Sénégal avant la colonisation française, essentiellement parmi les populations Diola de la basse vallée de la Casamance ; elle était présente un peu plus au Nord, dans la région du Sine Saloum et dans ses îles (Pélissier, 1966), mais avec une importance sociale moindre. Diverses pratiques rizicoles s'y rencontraient : sous pluie, de décrue, de rétention d'eau en bas-fond et de marée (Trébuil, Hossain, 2004). Les niveaux d'eau ne s'y contrôlaient toutefois pas, à l'inverse de ce que nécessitent l'amélioration des pratiques culturales et le passage aux cultures de contre-saison.

Le lancement de la riziculture irriguée dans l'extrême Nord du pays retient une localisation dépourvue de tout passé et d'agriculteurs expérimentés en la matière, au contraire de celle du fleuve Casamance, en l'extrémité Sud du pays, où la culture est millénaire. Le fleuve Sénégal possédait bien des variétés endémiques de riz, mais la vaste zone de son delta où la culture sera pratiquée après 1965 était impaludée et inhabitée, et

4. Le Sénégal comprend quatre grandes zones agropédoclimatiques, qui sont du Nord au Sud : de précipitation de moins de 400 mm, de 400 à 700 mm et de 700 à 1 200 mm ; la dernière zone a des eaux d'irrigation de surface ou souterraines (Ministère de l'Agriculture..., 2008a : 4). En 30 ans, les précipitations ont déchu de plusieurs centaines de millimètres (JICA, 2006 : 3-11).

sur l'ensemble du bassin, la céréale ne se cultivait pas. La localisation est d'abord retenue par les colonisateurs qui sont dès la fin du XIX^e siècle à la recherche d'activités de rapport (Carvalho, 1983) ; l'indépendance confirme le choix. Le fleuve Sénégal possède le plus important bassin du pays, et si le cours d'eau présentait l'inconvénient d'être une ligne frontalière entre la Mauritanie, le Sénégal et le Mali, leur colonisateur avait été le même. Une langue de communication et des référents partagés ont pu en rapprocher les élites (Anderson, 2002 : 124-132) et faciliter le choix d'aménagements communs de barrages – contre la salinité des eaux et de turbinage –, de bassins de culture et de systèmes d'irrigation et de drainage (Ndiaye, Niang, 2010 : 7). À la fin des années 2010, la riziculture irriguée sénégalaise s'y trouve encore quasi entièrement localisée.

Trois grandes zones de production rizicole sénégalaise peuvent être distinguées. Les régions administratives de Saint-Louis, de Matam et de Tambacounda, qui constituent le bassin du fleuve Sénégal. Celles de Fatick et de Kaolack, et pour finir, le bassin du fleuve Casamance, que partagent les régions administratives de Ziguinchor et de Kolda (PNUE, 2005 : 38 ; JICA, 2006 : 42) et dont relève la vallée de l'Anambé. Le riz pluvial se cultive en Casamance, au Sénégal oriental et dans le Sine Saloum ; le riz irrigué dans le bassin du fleuve Sénégal et dans celui de l'Anambé (GOANA, 2008d : 3). Lors de la campagne agricole de 2007-2008, la filière sous pluie comptait pour 53 379 ha, avec une production de paddy équivalente⁵ ; la filière en irrigation contrôlée représentait 46 340 ha, et 140 000 tonnes de paddy (Ministère de l'Agriculture..., 2008a : 3).

Les différences de production et de rendement entre producteurs et entre zones sont marquées : le rendement moyen en riziculture sous pluie est de 1 tonne de paddy à l'hectare dans la vallée du fleuve Casamance et de 5,5 tonnes dans la vallée du fleuve Sénégal sous irrigation contrôlée. Avec les mêmes pratiques culturales que dans cette dernière, il n'est plus que de 2 à 3 tonnes dans la vallée de l'Anambé⁶ (PNUE, 2005 : 17).

Un choix de circonstances, une constante politique

La riziculture sous irrigation contrôlée sénégalaise fait montre d'une double constance qui est d'abord celle de la nécessité politique et économique pour le pays d'une meilleure couverture alimentaire et ensuite, celle de l'importance du rôle tenu par l'État qui a contrôlé intégralement la

5. Au début des années 2000 la Casamance contribuait à 29 % de la production nationale pour 61 % des terres rizicoles du pays (PNUE, 2005 : 38).

6. Selon l'étude JICA (2006 : 4-7), les rendements sont de 5,75 t. dans le bassin du Sénégal (en culture irriguée), de 0,9 t., dans la région de Tambacounda (en culture sous pluie), de 1,05 t., dans celles de Fatick et de Kaolack (en cultures sous pluie) et de 1,44 t. dans celles de Kolda et de Ziguinchor (en cultures irriguées et sous pluie).

filière, de sa mise en place, jusqu'à la fin de l'année 1995. Trois grands moments se repèrent dont le premier est l'accession à l'indépendance en 1960. À cette époque-là, les orientations politiques et économiques dominantes, et qui le demeureront jusqu'au début des années 1970 (Servet, 2010 : 21), s'ancrent sur le rôle de l'État dans l'expansion économique. Les analyses de sciences économiques et sociales soulignent alors un rapport de causalité entre mode de production capitaliste et sous-développement, et les paradigmes promus sont ceux de l'autosuffisance alimentaire et de l'industrialisation par substitution aux importations ; les marchés intérieurs servent de base à l'expansion, et l'économie administrée se généralise à l'Afrique subsaharienne (Contamine, Fauré, 1992). En réponse à sa production alimentaire déficitaire, le Sénégal choisit la riziculture au détriment des cultures de mil et de sorgho, qui sont millénaires au Sahel. L'un comme l'autre choix engagent l'avenir du pays, mais la culture qui a été retenue en 1965 n'est toujours pas majoritaire en 2010, et de loin, le riz ne constituant que 15 % des productions céréalières⁷. L'option prise, qui aurait pu être autre (Hibou, 1991), renforce la confrontation du Sénégal aux relations concurrentielles au sein desquelles il ne figure pas en position dominante.

Tant que le contexte politique et économique international aura été d'économies nationales protégées et au Sénégal, de monopole d'État sur les importations de riz, le projet d'amélioration de la couverture alimentaire et d'atteinte à l'autosuffisance aura pu être suivi. Sous économie mondialisée, sa poursuite se fait d'autant plus aléatoire que le pouvoir politique y a joint ou a accepté d'y joindre une visée de nourriture de base à faible prix. Et que contrairement à ce qui valait sous économie administrée, les ponctions économiques ne s'opèrent plus en faveur de l'État, avec pour partie de versements à la filière. Il n'en demeure pas moins toutefois qu'après cinquante années d'investissements politiques et économiques, la préservation de la filière est devenue une contrainte de sentier (Chauveau *et al.*, 2000) bien établie, dont la remise en cause représenterait un risque politique majeur.

Le deuxième temps est davantage de confirmation : il s'inscrit dans la maturation de certains des effets anti-systémiques du mode de production capitaliste, dès lors que ses conditions de fonctionnement et de reproduction par extension de la production et des parts de marchés assurées sont appréhendées au regard du système environnemental. À en suivre les analyses de Michel Beaud (1997), un seuil de contradiction entre la

7. La répartition des productions moyennes de mils et de sorghos, de maïs et de paddy est entre les années 2000 à 2009, de 57 %, de 22 % et de 21 % (JICA, 2006 : 42 ; Ndiaye, Niang, 2010 : 10). Le passage du paddy au riz s'effectue dans un rapport de 65 % ; la part du riz dans l'offre alimentaire céréalière nationale est de 14 %.

reproduction du système environnemental et celle du système économique et social est franchi dans le courant des années 1960. En 1967-1968, en 1972-1974, et puis encore en 1983-1984 et en 2004-2005, les zones sahéliennes entendues au sens large (Information Comité Sahel, 1974 ; Copans, 1975) sont touchées par des sécheresses successives et sur des pas temporels raccourcis qui ne sont que les manifestations d'une transformation du régime de pluie. Les résultats de l'agriculture sahélienne en sont rendus plus incertains, alors qu'ils l'étaient déjà fortement⁸ (Gastellu, 1988 ; Stomal-Wegel, 1988 ; Sy, 2005 ; Ndiaye, Niang, 2010). La dégradation de la couverture alimentaire qui est incessante depuis l'indépendance – puisqu'elle passe de 70 à 50 % des besoins entre 1960 et 2010 – tombe périodiquement à des niveaux plus faibles encore⁹ (Ndiaye, Niang, 2010). C'est ce nouveau contexte climatologique (et ses conséquences sur les approvisionnements alimentaires du pays) qui renforcera les choix des années 1970 en faveur de la riziculture sous irrigation contrôlée (Blanc-Pamard, 1987).

Le troisième moment de ces réaffirmations procède de la remise en forme du cadre économique au tournant des années 1980, en un mouvement conjoint de passage au mode d'accumulation financiarisé et mondialisé, d'épuisement des sources d'énergie géologique et de montée vers une rupture des accès élargis aux produits alimentaires. La montée des prix des produits alimentaires de base qui se perçoit en 2006 (Ndiaye, Niang, 2010 : 26) et même avant, mais qui décolle durant la seconde moitié de l'année 2007, traduit d'abord la fin d'une période d'abondance de l'offre alimentaire et de baisse régulière des prix agricoles de plusieurs décennies. Les principaux pays producteurs de riz restreignent leurs offres de marché, et les spéculations sont à l'ordre du jour : les écarts prévisibles entre offres et demandes alimentaires¹⁰ (Klatzmann, 1991 ; Griffon, 2006), de même que les pressions sur les prix, font alors parler de crise alimentaire. Dans les faits toutefois, il s'agit moins de crise que de passage à une nouvelle

8. Les délitements des corps sociaux induits par le système en place ont renforcé l'impact des sécheresses d'Afrique subsaharienne (Information Comité Sahel, 1974 ; Copans, 1975 ; Afrique verte, 2005).

9. La production « des sept campagnes agricoles couvrant la période octobre 1989-septembre 1997, [n'a assuré], à l'exception de la campagne agricole 1989-1990, qu'entre 45 et 55 % des besoins alimentaires ». De 1997-1998 à 2002-2003, « la production a fortement chuté et n'a couvert les besoins alimentaires qu'entre 30 et 45 %. De 2003-2004 à 2008-2009 [le taux de couverture des besoins alimentaires] a varié entre des minimums de 35 et 37 % pour les campagnes de 2006-2007 et 2007-2008 et le maximum de 65 % pour la campagne agricole 2008-2009 » (Ndiaye, Niang, 2010 : 14).

10. Ainsi, « l'on s'attend à ce que la demande et l'offre de riz sur les marchés internationaux devienne sous peu critiques ». (Traduction de P.P. de : “*It is projected that demand and supply of rice in the international markets will become critical in near future*” (JICA, 2006 : 44).)

configuration des offres, des demandes et des exclusions à l'alimentation sur un mode qui est assez inhérent au système (Pillon, 2010b) : de nouvelles demandes sur les produits agricoles d'alimentation émergent durablement, qui n'ont plus l'alimentation comme destination.

Ces changements procèdent aussi d'une maturation : celle des conséquences productives et sociologiques d'un mode de production qui mène à l'épuisement des énergies minières, à des déperditions continues de sols cultivables et à des augmentations inégalées de la population mondiale (de 6 à 9,1 milliards entre la fin des années 1990 et l'horizon 2050). Sur les dix-huit mois de janvier 2007 à juin 2008, les prix mondiaux des aliments de base passent à des extrêmes (Ndiaye, Niang, 2010 : 9) et s'ils retombent ultérieurement, ils sont alors significativement plus élevés (Ndiaye, Niang, 2010 : 27) : le recours exclusif au marché pour l'approvisionnement alimentaire des pays que prône l'idéologie néolibérale en est rendu périlleux. La pression sur le marché du riz qui apparaît en 2004 remet au Sénégal l'autosuffisance à l'ordre du jour (JICA, 2006 : 3-2, 3-3), laquelle sera institutionnalisée au début de l'année 2008 avec la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance ¹¹ (GOANA).

Les équilibres alimentaires au risque du marché concurrentiel

La recherche d'une meilleure couverture des besoins alimentaires est une constante des politiques publiques sénégalaises. Après 2005, l'autosuffisance alimentaire est de nouveau à l'ordre du jour, mais en étant portée par une majorité politique différente de celle qui fut à l'origine de son adoption dans les années 1960 et 1970. Le contexte a toutefois radicalement changé : la paupérisation est récurrente au Sénégal, plus d'un tiers de la population est sous-alimenté, les prix alimentaires ont augmenté et les réserves mondiales chutent ; la demande est plus forte, et les productions agricoles doivent répondre indifféremment à l'alimentaire et à l'énergétique (Ndiaye, Niang, 2010 : 27). Pour la filière rizicole sénégalaise, une question est devenue centrale qui ne se posait pas avant l'ouverture au marché mondialisé, celle de sa compétitivité.

Incertitudes rizicoles

Selon les services publics ou parapublics sénégalais, les prix du riz local sur le marché intérieur sont moindres que ceux des riz d'importation. Ceux-ci provenant en majorité de Thaïlande, la situation s'ancrerait toutefois

11. Deux moments témoignent du basculement. En 2006, la sortie de l'étude de la Japan International Cooperation Agency (ou JICA) et en 2008, les dispositions de GOANA, complétées par un programme d'autosuffisance en riz (Ministère de l'Agriculture..., 2008 a, b, c, d ; Ndiaye, Niang, 2010 : 25).

moins dans des conditions de production et de compétitivité favorables (Dawe *et al.*, 2008) que dans les coûts de transport et les montants de droits, ajoutés aux manipulations nécessitées. Dans le cadre de situations changeantes qui modifient les situations de compétitivité, les analyses sur la filière rizicole irriguée sénégalaise indiquent généralement que celle-ci n'est pas compétitive ou qu'elle est en limite de compétitivité¹² (PNUE, 2005 : 59 ; JICA, 2006 : 4-1 à 4-8 ; Ndiaye, Niang, 2010 : 77-81). Les données de terrain portent également à s'interroger : difficultés récurrentes de vente du riz national depuis l'ouverture de 1996 (PNUE, 2005 : 25), demandes constantes d'amélioration de la productivité de l'administration aux producteurs, termes de l'expertise japonaise de 2004-2006 (JICA, 2006 : S-7) ou demandes réitérées d'augmentation des taxes d'importation par les organisations de riziculteurs (Pillon, 2010a.) L'ouverture au marché entraîne une baisse de la production nationale, des chutes du prix de vente du riz au producteur sénégalais au regard de l'économie administrée et des contournements par les importateurs des dispositions mises en place par l'État : des riz de bas de gamme sont importés qui concurrencent plus fortement encore la production locale.

Les prix du riz sur le marché intérieur sont devenus plus volatils, à l'image du marché mondial. Une forte proportion des riziculteurs sénégalais ne vend pas sur le marché ou vend peu, et consacre sa production à l'alimentation familiale ; une partie de ceux qui le font ne possède pas de disponibilités financières suffisantes pour supporter des conditions adverses. Si la riziculture sénégalaise n'est pas nécessairement menacée, nombre de ses producteurs le sont, alors que tel n'était pas le cas sous économie administrée. L'analyse ne saurait ainsi s'arrêter à des prix de marché intérieur donnés par les services administratifs comme étant favorables au riz national sans s'interroger sur les conditions qui rendent cet avantage possible, dans un contexte où la compétitivité de la riziculture sénégalaise paraît incertaine et où surtout, le prix du riz local est étroitement lié à celui des riz d'importation¹³.

12. Mouhamadou Ndiaye et Moussa Niang indiquent que la CEDEAO et l'UEMOA réfléchissent au passage de la taxation commune de 10 % à 20 %, voire à 35 %, avec un recours à des protections intermédiaires. Ces auteurs proposent un prix du riz local à 65 % du prix de gros du riz brisé d'importation AIS sans parfum, amputé de 57 francs CFA pour le grossiste (Ndiaye, Niang, 2010 : 77-89). Le riz local recevrait actuellement un transfert de 6 772 milliards de francs CFA du reste de l'économie ; ses perspectives sur les marchés d'Afrique de l'Ouest ne seraient pas meilleures (Ndiaye, Niang, 2010 : 61).

13. L'optimum de la révolution verte appliquée au riz a été atteint en Asie ; les résultats sont moins probants en Afrique subsaharienne (Bairoch, 1992 ; Griffon, 2006), sauf récemment (Brondeau, 2009). En 2008 encore, la double culture demeure peu pratiquée au Sénégal, et pas sur le même lot par manque de moyens mécaniques (JICA, 2006 : 3-26, 3-14) ; contrairement au maïs, le prix du riz local est corrélé à celui des riz d'importation (Ndiaye,

Cette compétitivité est d'autant plus problématique que le riz local n'est pas en compétition avec des riz entiers mais avec des brisures, soit avec un résidu de production qui ne supporte pas des frais de marchandise ordinaire. La situation des brisures de riz en tant qu'aliment privilégié est un legs de la colonisation qui est extrêmement défavorable à la filière¹⁴ : plus de 95 % des importations sénégalaises de riz s'effectuent sous forme brisée, le pays en ayant été le premier importateur mondial en 2002, pour 22 % des achats (PNUE, 2005 : 68 ; JICA, 2006). Les prix effectivement payés pour ces importations ne sont pas accessibles (Ndiaye, Niang, 2010 : 36), mais des décotes de 25 et de 50 % ou plus sont avancées par rapport aux grains entiers. La spécificité du riz qui se consomme au Sénégal accroît les écarts de productivité entre la production sénégalaise et celle du riz thaïlandais importé, et la question qui se pose est dès lors de savoir si les coûts d'arrivée de ce résidu de production sont suffisamment élevés pour justifier que les avantages de prix sur le marché intérieur aillent au riz sénégalais.

Un retour des politiques publiques à l'auto suffisance alimentaire

Dans la première moitié des années 2000, le gouvernement sénégalais adresse une demande d'appui au gouvernement japonais pour une réorganisation de sa riziculture. Une étude préparatoire est lancée, avec pour objectif l'amélioration de la couverture alimentaire à l'année 2015¹⁵ (JICA, 2006 : 125) et celle de la compétitivité rizicole (JICA, 2006 : S-7). L'étude, qui a été menée de novembre 2004 à octobre 2006, conclut qu'une couverture totale pour l'année 2015 n'est pas possible, mais qu'une production annuelle de 400 000 tonnes de riz blanc (JICA, 2006 : 3-5), soit de 615 000 tonnes de paddy, le serait. Le niveau moyen de production rizicole nationale annuelle, calculé de 1996 à 2004, est alors de 213 900 tonnes de paddy (JICA, 2006 : 3-5) ou de 139 000 tonnes de riz usiné. Vu les projections démographiques, et en postulant une stabilisation de la consommation à un niveau moyen de 74 kg par personne et par an, le déficit en riz perdurerait à l'année 2015, mais en étant stabilisé à hauteur de 600 000 tonnes – au regard des 650 000 tonnes qui s'importent chaque année au début des années 2000 (JICA, 2006 : S-5). La multiplication de la

Niang, 2010 : 29). La Thaïlande connaît trois récoltes annuelles, et ses coûts de production, de transport, de commercialisation et d'intérêt financiers sont favorables. Dans le delta du Chao Praya, la production est presque sans saisonnalité (Dawe *et al.*, 2008 : 458-460) ; le marché intérieur donne le prix mondial, modulé des taux de change (Dawe *et al.*, 2008 : 461).

14. L'État français importait d'Indochine des brisures de riz, qui sont à l'origine du goût préférentiel sénégalais.

15. Voir les termes de l'étude : "Improvement of the self-sufficiency rate of rice towards the year 2015". L'échéance est celle des Objectifs du Millénaire pour le développement de l'Organisation des Nations unies.

production serait de 2,8, ce qui constituerait déjà « un grand défi » (JICA, 2006 : 3-5).

En avril 2008, le gouvernement sénégalais lance une « Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance », qui se désigne couramment « Projet GOANA » (Ministère de l'Agriculture..., 2008a : 3). Celui-ci possède ses propres objectifs rizicoles¹⁶ mais il les accompagne d'un « Programme national d'autosuffisance en riz » qui vise l'autosuffisance à l'horizon 2012. Les propositions de l'étude JICA de 2006 sont multipliées par 2,5 – la production projetée est alors de 1,5 million de tonnes de riz paddy ou de 1 million de tonnes de riz usiné. Les effets conjugués de l'augmentation des prix et des dispositions de GOANA donnent sur l'année agricole 2008-2009 une production record de 500 000 t. de paddy (Gergely, Barris, 2009 : 5) ou de 325 000 t. de riz usiné. Ces résultats exceptionnels ont été surtout dus au renforcement des pratiques de double culture (Gergely, Baris, 2009 : 12-13).

Du projet JICA au projet GOANA et à son plan d'autosuffisance en riz, les perspectives sont passées de l'amélioration de la couverture en riz à l'atteinte à l'autosuffisance alimentaire, toutes productions agricoles confondues. GOANA s'ancre dans la complémentarité entre marché intérieur et exportations, et il fait largement appel aux capitaux étrangers, tandis que le programme d'autosuffisance en riz – qui le renforce sur ce point – vise le renforcement des exportations de riz sénégalais vers l'Afrique de l'Ouest (Gergely, Baris, 2009), lesquelles ont été presque multipliées par quatre de 2000 à 2007 (Ndiaye, Niang, 2010 : 19). Pour la première fois un projet d'autosuffisance alimentaire concerne tous les secteurs agricoles, de l'alimentaire vivrier d'autoconsommation à l'alimentaire de marché¹⁷, et pour des productions qui sont aussi bien d'alimentation humaine qu'animale, de céréales que de légumineuses (niébé) ou que de tubercules (manioc) ; la dynamisation des productions industrielles non alimentaires (coton ou biocarburants...) y est également recherchée. L'accroissement visé de la

16. GOANA vise la multiplication par 2,3 des superficies de riziculture sous pluie et l'augmentation de 50 % du rendement ; et pour la filière irriguée, la multiplication par 1,36 des superficies et le passage du rendement de 3 tonnes à 5 tonnes (Ministère de l'Agriculture..., 2008a : 3). La production annuelle du pays serait de 500 000 tonnes de paddy ou de 325 000 tonnes de riz blanc, qui correspond aux résultats de l'année 2008-2009. La version de GOANA consultée est celle de juillet 2008, alors que les résultats de la contre-saison étaient engrangés.

17. La distinction entre autoconsommation et produits alimentaires de marché informe le projet GOANA qui « cible en priorité des filières de production céréalières et vivrières (autoconsommées à près de 90 %) qui constituent la base alimentaire et occupent la grande majorité de la population rurale (petit paysannat) » (Ministère de l'Agriculture..., 2008b : 8). La commercialisation des céréales est de 10 à 15 % de la production pour les mils et les sorghos et de 20 % pour le riz de la vallée du fleuve Sénégal (Broutin *et al.*, 2005).

production est sans précédent, la production agricole nationale devant passer du tonnage cumulé de 1 120 944 en 2007-2008 à celui de 7 500 000. Pour atteindre cet objectif, le projet GOANA s'ancre dans les dérégulations, fait appel aux capitaux étrangers et opère une distinction centrale entre besoins vivriers nationaux – qui ne dégagent pas de rémunération de capital – et productions rentabilisables, dont l'administration appuie d'avantages fiscaux l'expansion souhaitée¹⁸.

Les contraintes d'une nouvelle donne

La fin du cloisonnement en économies nationales s'accompagne d'un changement d'acteur central et de règles de fonctionnement pour une Afrique subsaharienne structurée en économies administrées : à l'acteur central étatique succèdent des noyaux d'acteurs centraux qui peuvent être globalement désignés des termes « de gros entrepreneurs » : financiers, industriels, importateurs, commerçants... En 2006, huit acteurs contrôlent les importations de riz au Sénégal (JICA, 2006 : 3-62), les importations de riz pouvant voir de manière générale en Afrique de l'Ouest, connivences et ententes. L'hégémonie néolibérale chamboule ainsi le fonctionnement de la filière rizicole sénégalaise par le remplacement d'un marché protégé, où l'achat de la production était garanti aux producteurs, par des recherches d'acheteurs et par son ouverture aux compétitions venues de différents points de la planète. Des moyens financiers pour la production et un capital social pour la commercialisation sont alors nécessités, dont tous les producteurs sont loin de disposer : la vente devient plus particulièrement défavorable à nombre d'entre eux (Pillon, 2010a), pour constituer un facteur supplémentaire d'élimination. Les conséquences de la nouvelle distribution des cartes sont fortement adverses à ceux des producteurs qui sont marqués par la faiblesse de leurs disponibilités foncières, financières et productives, et elles le sont d'autant plus que la puissance publique a opté pour une alimentation de base à faible coût. En 2000 entre en vigueur le Tarif extérieur commun (TEC) de la Communauté de développement économique de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO), dont relève le Sénégal, et le taux de protection qui y est retenu pour les riz de consommation courante tombe à 12,7 % (Ndiaye, Niang, 2010 : 19, 36) : il est parfois donné à 12,5 % (JICA, 2006 : 3-8). Ce taux de taxation est inférieur à ce qu'autorisent les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La nouvelle

18. Les céréales sèches d'autoconsommation : fonio, niébé et mil auront la croissance la plus importante (Ministère de l'Agriculture..., 2008a : 3) ; les cultures de rapport présenteront « des opportunités intéressantes pour des investisseurs privés en termes de travaux et de fournitures de matériels, d'équipements et de services aux producteurs et aux transformateurs » mais nécessiteront « des investissements structurants importants de la part de l'État » (Ministère de l'Agriculture..., 2008a : 3).

donne reconfigure ainsi de manière cruciale la filière sénégalaise et son avenir – ou plutôt celui d’une grande partie de ses producteurs –, dans la mesure où elle confronte sans protections excessives les coûts de production et les prix de vente du riz sénégalais et ceux des riz qui sont à l’offre sur le marché mondial.

La situation qui est en place à l’ouverture du marché en 1996 est d’un riz local plus cher que les riz d’importation, et qui ne se vend pas. Quelques années plus tard, son prix est constamment inférieur à celui des riz d’importation de consommation courante. Pour 1996, la confrontation avait été fort mal régulée par l’acteur public, dont les dispositions avaient été contournées par les importateurs, et le problème auquel se confrontent alors les membres de la filière est si grave – les commerçants mis à part – qu’il entraîne la mise en place de structures destinées à y remédier. Ces structures sont celles de la globalisation du champ politique : organisations professionnelles et concertations de filière : dès 1998, un Comité interprofessionnel du riz (CIRIZ) et un Comité national de concertation sur la filière rizicole (CONCOFIR) sont en place¹⁹. En 2002 est instituée l’Agence de régulation des marchés (ou ARM) à des fins de surveillance des offres et des prix de marché intérieur, une institution parapublique qui est placée sous les directives du ministère de l’Industrie et du commerce et sous celles de la Direction du Commerce intérieur pour être plus particulièrement chargée de la question du prix intérieur du riz. Peu après le début des années 2000, les rapports de prix entre les riz ont changé (Ndiaye, Niang, 2010 : 15, 29) : en 2003-2005 par exemple, et suivant la période de l’année, le différentiel de prix sur la ville de Saint-Louis est de 15 à 40 francs CFA le kilo en faveur du riz local²⁰ (PNUE, 2005 : 70). La stabilisation des réunions de concertation qui fait suite deux années plus tard à la création de l’ARM s’accompagne de l’inversion des prix relatifs sur le marché intérieur des deux types de riz.

Mondialisation des marchés et globalisation des dispositifs de politiques publiques

Ce chapitre final explore l’hypothèse d’une présence de surprofits : dans un marché du riz aux conditions changeantes, l’analyse retient la notion d’une production locale de riz difficilement concurrentielle face à des importations de brisures. Ce postulat étant, il convient d’explorer les

19. Le CIRIZ coordonne les acteurs de la filière : producteurs, riziers, commerçants et distributeurs de biens intermédiaires autour de la question des prix (JICA, 2006 : 3-62). Il constitue avec le CONCOFIR les différents termes des réunions de concertation.

20. Les prix favorables au riz national qu’indiquent les institutions sénégalaises seraient davantage avérés à Saint-Louis, à Louga ou à Thiès qu’à Dakar, à Diourbel, à Kaolack ou à Tambacounda où les fourchettes de prix se chevauchent (Niang, 2003 : 17).

mécanismes par lesquels l'État sénégalais contournerait la menace représentée par un prix du riz d'importation qui serait par trop inférieur à celui du riz local. Si ce mécanisme existait, il ne pourrait que reposer sur une double neutralisation : d'abord des importateurs et des commerçants en gros, en amont de la filière, ensuite des producteurs qui sont en aval de cette dernière.

Ces deux catégories d'acteurs font l'objet de réunions de concertation séparées entre les services d'État et le gros commerce pour l'une, et entre ceux-ci et tous les autres acteurs de la filière pour l'autre.

Un recours à des mécanismes extra-économiques ?

La corrélation du prix des riz locaux et de celui des riz brisés d'importation sur le marché intérieur, la récurrence des achats administratifs de riz local et une consommation quasiment exclusive de brisures de riz laissent à penser que le riz national n'est pas compétitif. Si tel est bien le cas, les enjeux politiques et économiques de la filière et de l'aliment ne laissent guère à l'État sénégalais d'autre possibilité que d'intervention, mais une intervention qui ne serait pas explicite, puisque les règles néolibérales s'y opposent et qu'aucun recours à des dispositions institutionnalisées de cette nature n'est noté. Si ce correctif était, il pourrait s'articuler autour des deux pôles centraux de la filière que sont d'une part, les importateurs et les commerçants en gros et d'autre part les producteurs. Entre État et gros commerce, le support serait d'intérêts partagés ; entre État et producteurs, il serait de contrainte posée au nom d'une absence d'alternative immédiate : à l'image de l'asymétrie du « libre contrat salarial » entre un pôle détenteur des moyens de production qui est assuré de son alimentation, et un autre qui, dépourvu de tout accès productif autonome, doit avant tout se nourrir.

Avec les importateurs, et toujours par hypothèse, l'État serait dans une relation d'intérêt bien compris, laquelle n'aurait pas nécessairement à s'explicitier. Aucune des parties ne serait défavorisée. L'objectif supposé serait d'accord sur une référence de prix minimum à l'introduction des riz brisés d'importation sur le marché intérieur afin de ne pas disqualifier le riz national et de constituer une base viable de négociation avec le restant de la filière. Dans la mesure où les prix d'importation des brisures seraient moindres que ceux sanctionnant les coûts de revient d'une proportion majoritaire de riziculteurs sénégalais en irrigation – dans un marché où l'information est opaque au regard extérieur et les négociations sur les prix avérées (Ndiaye, Niang, 2010 : 36, 25) –, ainsi s'expliquerait la situation en place depuis 2003, 2004 d'un riz local de moindre prix que les riz

d'importation²¹ (JICA, 2006 : 3-21, 22). L'impératif politique et économique d'une telle collusion se comprendrait²², et celle-ci n'aurait rien d'une spécificité sénégalaise, étant de pratiques capitalistes, marchandes ou productives, fort bien répertoriées. (Dawe *et al.*, 2008 : 460 pour l'Inde ; David, Moustier, 1998 : 112-115 ; Lambert, Egg, 1994 : 238-240 pour l'Afrique de l'Ouest.) La plausibilité d'une collusion serait d'autant plus forte que favoritisme et clientélisme sont repérés dans cette partie du monde, et que celle-ci n'impliquerait qu'un faible nombre d'individus, tous sénégalais²³ : ce sont pour les uns des commerçants d'établissement ancien et pour les autres, d'anciens fonctionnaires qui étaient en charge des importations de riz sous l'économie administrée²⁴. Des relations de nature parentale, amicale ou religieuse serviraient d'adjuvant dans une relation qui verrait le pôle étatique bénéficier de la levée d'une hypothèque politique et le pôle commercial s'adjudger des surprofits dont les consommateurs seraient les débiteurs.

La situation des producteurs est plus complexe et différenciée, une partie de ces derniers ayant sa charge de travail sous-rémunérée, et étant en passe d'être évincée, alors que d'autres gagnent de l'argent. Cette présence d'une production locale qui ne serait pas compétitive, doublée d'une collusion d'intérêt – en l'occurrence entre État et importateurs ou grossistes – se retrouve avec d'autres acteurs, sur le marché de l'oignon entre Niger, Côte d'Ivoire et Burkina Faso (David, Moustier, 1998). Elle rendrait compte des données contradictoires de la filière rizicole sénégalaise où des riz nationaux sont dits selon les acteurs, être compétitifs et ne pas l'être, se vendre et ne pas se vendre, et où les politiques publiques visent au renforcement d'une production alimentaire, tout en optant pour son offre à bas prix au consommateur²⁵ (Hibou, 1991). S'y ajoute la contradiction ou la difficulté

21. Le riz local nécessite un nettoyage avant cuisson que les femmes urbanisées tendent à rejeter.

22. Au Sénégal, le commerce du riz importé n'a pas été étranger aux « malversations au bénéfice des agents du port et de la douane » ou au bénéfice des membres de la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix (Lambert, Egg, 1994 : 242).

23. De 43 en 1996, ils sont 33 en 1997 et 25 en 1998 ; au début des années 2000, ils ne sont plus que 7 (PNUE, 2005 : 67) ; ils étaient 8 en 2004-2006 (JICA, 2006 : 3-5). Il n'est pas d'individus d'origine libanaise parmi eux.

24. En Afrique de l'Ouest, « Le marché du riz importé est caractérisé par un fonctionnement oligopolistique ; il est en général dominé par un petit groupe de cinq à huit importateurs » (Lambert, Egg, 1994 : 238).

25. Favoriser « tel ou tel groupe social peut conduire un gouvernement à agir au détriment de la croissance de la richesse totale ou, au contraire, à la stimuler. [...] Il est impossible de donner une définition purement économique de [l'] intérêt général [...] : accepter plus d'inégalité pour stimuler la croissance, ou privilégier l'égalité sur la croissance. Aucune de ces deux options ne peut être jugée sans conteste conforme à l'intérêt économique général ». (Giraud, 1996 : 73)

induite par la donne néolibérale d'un État qui doit prendre appui pour le renforcement de sa filière rizicole sur les individus qui sont les seuls à avoir intérêt à la continuation des importations sur une base élevée, et non pas à celle de l'extension de la production locale ; un milieu qui est identifié comme relevant des principaux bénéficiaires sénégalais de la mondialisation (PNUE, 2005 : 59).

Les réunions de concertation tiennent ainsi une place aux attributions opposées : suscitées par la globalisation à des fins d'intégration politique des populations, elles assument cette fonction au détriment d'une part importante des représentés qui ne peuvent à terme, qu'en être les victimes. Est plus paradoxal le fait que l'État sénégalais gère sa filière à l'inverse des dispositions globalisées néolibérales dans lesquelles le parti au pouvoir s'inscrit. Si ne pas s'aligner sur ces dispositions ne présente pas que des inconvénients (Piveteau, Rougier, 2010), ce sont surtout les risques alimentaires, politiques et sociaux dont la mondialisation est porteuse au niveau mondial qui sont ainsi localement signifiés, et partant, l'importance d'un accès autonome à un besoin vital.

Recherches de données à l'appui

Sous le mode d'accumulation fordiste, les gains de productivité étaient répartis, et l'acteur central étatique pouvait paraître incarner les intérêts de la collectivité nationale. Sous le mode d'accumulation financiarisé et mondialisé, les acteurs centraux : gros commerçants, financiers et dirigeants de grosses entreprises et de transnationales visent leur intérêt propre, y compris au détriment des intérêts collectifs. Lors de l'ouverture du marché rizicole, les dispositifs administratifs sont contournés par l'importation de riz de qualité et de prix inférieurs et par des déclarations de prix d'achat qui sont sous-évalués mais que l'administration ne peut pas établir : l'arrivée de riz de mauvaise qualité et à bas prix menace fortement la filière nationale²⁶. L'exploration de l'hypothèse d'une collusion entre pouvoirs publics et importateurs et gros commerçants passe toutefois par l'exploration de différentiels de marges bénéficiaires et par celles de pratiques de réseaux qui canaliserait l'arrivée au consommateur d'un produit introduit.

Un premier pas serait d'explorer l'éventualité de marges commerciales favorisant la commercialisation du riz d'importation au détriment de celle du

26. La loi n° 95-26 de 1995 prend le riz brisé spécial A1 de la cotation de Bangkok pour référent : les importateurs font entrer du riz indien périmé, vendu à 125 francs CFA le kilo contre un spécial A1 à 190 francs. De 1985 à 1995, 50 % des importations de riz proviennent de Thaïlande, 20 % du Pakistan et 19 % des USA ; en 1996, 52 % des importations viennent de l'Inde. La loi 95-26 est remplacée par la loi 96-96 (Niang, 2003 : 23), et la Thaïlande redevient le premier pays d'importation : en 2004, à hauteur de 73 %, la Thaïlande, l'Inde et le Vietnam comptant alors pour 94 à 96 % des importations de riz (JICA, 2006 : 3-3).

riz local : la notation n'est pas nécessairement facile à obtenir, mais elle est présente avec Daouda Diagne (2004 : 17) qui rapporte des marges bénéficiaires de 50 à 65 francs CFA par kilogramme de riz importé et de 20 à 30 francs CFA avec le riz local. Un second pas serait d'appréhension des mécanismes de commercialisation.

La commercialisation du riz et des céréales locales en Afrique de l'Ouest est le fait de grands commerçants (Lambert, Egg, 1994 : 232). Ils s'organisent au travers de réseaux qui peuvent s'étendre sur plusieurs pays, au travers desquels le contrôle de la marchandise est assuré sur la totalité du trajet (Lambert, Egg, 1994 : 232). Au contraire du capitalisme occidental où le moment de la vente et de l'achat liquide la relation, le maintien des liens en place est essentiel en Afrique subsaharienne. L'argent y est rare, et les rapports de dépendance découlant de relations de pouvoir assises sur la richesse et sur l'entregent sont essentiels aux relations commerciales. Crédit et endettement font partie de la phase d'accumulation primitive de tout nouveau venu : accéder « à la distribution suppose alors, pour les opérateurs de moindre envergure, d'adhérer à un réseau de clientèle contrôlé par l'un de ces grands commerçants » (Lambert, Egg, 2004 : 239), dont le ciment est d'appartenances ethniques, parentales, villageoises, religieuses ou confrériques... Voire d'amitié de longue date. Ce sont ces réseaux fondus dans des cadres de hiérarchie et de dépendance (Lambert, Egg, 1994 : 246) qui doivent pouvoir expliquer qu'un riz d'importation suive une même filière, jusqu'à l'offre à la clientèle (Pillon, 2010a), et que même avec un riz local moins cher, le riz d'importation se vend d'autant plus facilement qu'il est trié et propre à la consommation et que l'offre de riz national est saisonnière et relativement limitée. Il pourrait ainsi être repris et exploré pour le Sénégal de l'année 2010 ce qu'Agnès Lambert et Johny Egg (1994 : 245) ont écrit quinze années plus tôt sur les pays d'Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire que « Les caractéristiques des marchés du riz importé sont liées au fonctionnement des réseaux et au rôle central de l'alliance commerçants État ».

Mécanismes administratifs de contrôle

L'ouverture du marché du riz à la concurrence mondiale s'est accompagnée de la mise en place de mécanismes visant à conserver à l'État un rôle minimum de contrôle ou de suivi : le Comité interprofessionnel du riz (ou CIRIZ) est de ceux-ci. Mis en place sous l'impulsion de la Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal (ou SAED), institution publique devenue semi-publique, il a pour mandat d'organiser la concertation entre les différents acteurs de la filière, d'arbitrer la fixation du prix du paddy produit dans la vallée du fleuve Sénégal et de représenter les intérêts de la filière rizicole (Fall, Sarr, *op. cit.*). Il se

compose de dix collègues correspondant à autant de corps de métier ; son secrétariat est assuré par la SAED. Le collège des producteurs y a un statut prépondérant : il dispose de la présidence et des vice-présidences, les producteurs y étant majoritaires en nombre, et prépondérants au regard décisionnel. Il y est souvent un unique membre par collège, et les acteurs qui ont une petite ou une moyenne extension économique y sont peu ou pas représentés. Les commerçants y sont peu impliqués ou n'y participent pas (Fall, Sarr, *op. cit.*) : leur collège n'est représenté que par l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS) qui regroupe plutôt de gros commerçants, dont les importateurs. Les contraintes et les intérêts de ces acteurs divergent profondément de ceux des producteurs (Robast, 2006), ce qui rend difficile toute concertation, comme toute entente sur des prix de référence. Les actions du CIRIZ à ce jour ont donc été plutôt limitées et ponctuelles : participations à l'élaboration des politiques publiques pour le secteur rizicole, participations au Comité national des accords avec l'OMC et participations à des projets de recherche (Fall, Sarr, *op. cit.*).

Le CIRIZ ne remplit ainsi pas au mieux une fonction de concertation entre l'ensemble des composantes de la filière, sans doute parce que la tâche est fondamentalement difficile, car illusoire, dans un cadre de rapports d'asymétrie et de domination. La nécessité politique à laquelle se confronte l'État d'un accord de l'un et de l'autre pôle central de la filière – ou d'une neutralisation des oppositions qui pourraient s'y manifester – s'est dès lors traduite par la mise en place de réunions de concertation séparées dont l'Agence de régulation des marchés (ARM) est la cheville ouvrière étatique.

L'Agence de régulation des marchés procède de l'abandon du monopole d'État des importations et de la distribution du riz brisé au profit du secteur privé²⁷. Pour assurer le suivi d'un secteur clef, une Cellule de gestion et de surveillance des marchés du riz (CGSMR) a été instaurée en 1996, et chargée de la régulation du marché du riz en prenant appui sur le système d'information sur les marchés du riz (SIMRIZ) qui a été créé en 1995. Dans un contexte où les dysfonctionnements de marché font passer les appuis institutionnels à l'ordre du jour, la CGSMR est érigée en Agence de régulation des marchés (ARM), à laquelle revient le suivi du fonctionnement et de l'évolution des marchés. Elle gère un système d'information et d'alerte qui doit éclairer les décideurs sur l'état des marchés et des concertations entre acteurs : à la présence active qu'il avait jusque-là, l'État sénégalais

27. Les dispositions néolibérales ont également affaibli les protections alimentaires par la suppression de réserves d'État au profit de la surveillance des flux de céréales présents sur le territoire national, notamment auprès des importateurs et des commerçants ; un seuil de sécurité de 120 000 tonnes (ou de deux à trois mois de disponibilités alimentaires) a été retenu avant intervention de l'État. L'ARM veille sur ces flux par la collecte de données de quantités et de prix de marché auprès des opérateurs.

substitue ainsi un mécanisme de régulation basé sur l'information et sur la concertation dont l'ARM est le moyen central.

La fourchette des prix de référence du riz national est établie par l'Agence de régulation des marchés, au regard du prix des riz d'importation et de leurs évolutions, en intégrant le taux de taxation. Ainsi s'expliquent les corrélations qui sont perceptibles sur le marché intérieur entre les prix des deux riz. À partir du moment où le riz local ne serait pas compétitif, les prix de référence qui sortent des réunions de concertation de la filière ne pourraient être que de sous-rémunération du travail (JICA, 2006 : 4-1, 4-3 ; Pillon, 2010a). Il se comprend dès lors qu'une large part des riziculteurs sénégalais, dont l'essentiel ou la totalité de la production passe en autoconsommation, est placée entre le marteau et l'enclume. Ces agriculteurs parcellaires, désormais marginalisés, auxquels l'État sénégalais a fait appel dans les années 1960 et 1970 sont en effet vraisemblablement condamnés à disparaître : plus rapidement s'ils refusent la sous-rémunération ; plus lentement s'ils s'y conforment. Telle devrait être la signification des concertations de filière²⁸ dont la plus décisive devrait concerner les nouveaux acteurs centraux qui sont les principaux bénéficiaires de la mondialisation des marchés.

L'année 2007 a toutefois montré les limites de ces dispositions : les concertations n'ont en rien aidé à remédier ou à empêcher la hausse du prix du riz sur les marchés nationaux, et face aux risques de mécontentement populaire, le gouvernement a dû prendre d'autres mesures. Il a renoncé aux droits de douane sur le riz et il a mis en place un système de compensations financières par lequel les commerçants vendant au prix homologué par l'État percevraient la différence de prix entre ce dernier et celui d'importation. En août 2008, le gouvernement a été contraint de renoncer à cette subvention, et sans surprise, les prix sont repartis à la hausse. Il a ainsi été montré que la régulation des disponibilités et des prix d'un aliment lié au marché mondial ne saurait uniquement reposer sur des concertations et sur des collations d'informations de marché et de flux, mais qu'elle nécessite des interventions résolues des pouvoirs publics (Wade, 2009).

Quelles sont alors les conséquences pour les agriculteurs sénégalais de la perte de contrôle de l'État sur l'économie au travers de la crise de la dette ? Deux régions administratives (Saint-Louis et Matam) recouvrent le delta et

28. Une stratégie autonome de défense des producteurs est de contrôle vertical de la filière allant de la production à la transformation, en incluant la commercialisation et l'accès aux intrants (JICA, 2006 ; Pillon, 2010a). Ce devrait être un autre point de tension entre catégories d'acteurs, dont l'État, qui vise la contractualisation (pour neutraliser des démarches de rétention du riz dans l'attente d'un meilleur prix). L'État protège pour sa part l'existence de la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) à laquelle cette stratégie des producteurs n'est pas nécessairement favorable (JICA, 2006 : 4-3 ; Pillon, 2010a).

la moyenne vallée du bassin du fleuve Sénégal ; elles constituent les hauts lieux de la riziculture irriguée sénégalaise. Avec Tambacounda qui est la troisième région administrative concernée, la pauvreté touche de 40 à 60 % des ménages (Faivre-Dupaigne, Flores, 2005 : 15). La mise en culture annuelle nécessite des fonds importants qui s'obtiennent auprès de la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) et qui se remboursent à la récolte (PNUE, 2005 : 62) : dans les années 2000, une partie des producteurs n'accède plus aux crédits pour cause d'insolvabilité²⁹ (PNUE, 2005 : 17-18, 34, 44). Une étude de la première moitié de cette même décennie sur l'agriculture des principales zones rizicoles du bassin indiquait que 1 % des ménages n'avaient aucune production végétale (s'adonnant vraisemblablement à l'élevage), que 69 % de ceux-ci disposaient d'une superficie égale ou inférieure à 3 ha, que 22 % en avaient de 3 à 15 ha et que 2 % étaient sans aucun accès foncier (ADIRA, OXFAM, 2004 : 6, 18). Le quartile supérieur des producteurs de riz comptait pour 75 % des exploitants, avec une moyenne de 2 ha de riz et de 5 t de rendement en paddy à l'hectare : 49 % de la récolte y allait à l'autoconsommation, 30 % au remboursement des frais de culture et 12 % aux ventes (ADIRA, OXFAM, 2004 : 22), le solde pouvant relever d'entraides. Les situations variaient toutefois grandement : 75 % des composantes du quartile cultivaient 1,5 ha de riz ou moins, pour un rendement moyen de 518 kg de paddy ; pour celles-ci, l'autoconsommation était proche de 94 % des récoltes.

Les trois-quarts des ménages de cette riziculture de pointe disposaient ainsi d'un revenu annuel inférieur à 510 000 francs CFA, soit moins de 3 \$ US par ménage et par jour, pour une moyenne de 12 personnes (ADIRA, OXFAM, 2004 : 28). Le rapport conclut que les producteurs dont le rendement est inférieur à 4 tonnes de paddy à l'hectare sont les plus grands perdants, et qu'ils constituent de 20 à 30 % de l'ensemble des producteurs de la vallée³⁰ (PNUE, 2005 : 59). Les difficultés financières se sont encore

29. Les prêts de la caisse de crédit aux riziculteurs ont été des échecs, avec des taux de remboursement de 36 % en 1992 et de 44 % en 1993. Ils ont atteint ultérieurement, 80 % ; une mauvaise année 2002 a vu des remises de dette qui ont été suivies de difficultés de 2005 à 2007 ; la politique actuelle est de restriction du crédit, et la couverture des besoins est inférieure à 40 % (Ndiaye, Niang, 2010 : 67-68).

30. La commercialisation fait partie des mécanismes centraux d'élimination. Le riz peut être vendu à moindre prix, en paddy ou sur pied, ou à meilleur compte, usiné. Les ventes de paddy sont dominantes, et un prix de concertation de 100 francs CFA le kilo de paddy peut être payé 60 à 70 francs CFA (PNUE, 2005 : 57). Les producteurs de type commercial comptent pour 15 % des quantités commercialisées (Ndiaye, Niang, 2010 : 48). La commercialisation la plus avantageuse au producteur paraît être l'usinage et la vente aux grossistes, le producteur captant alors une partie de la plus-value générée par l'usinage (Ndiaye, Niang, 2010 : 52).

accrues depuis³¹, avec des pertes de contrôle des terres rizicoles et des concentrations corrélatives (Le Roy, 2008 : 10). Le paysan parcellaire, privé du soutien de l'État, est concurrencé par « l'entrepreneur agricole » pour l'accès aux terres et aux bassins irrigués, alors que ce dernier est le référent de la globalisation et des politiques publiques sénégalaises.

Dans la définition d'une politique sénégalaise de relance de la production rizicole par le marché et par les investissements de capitaux privés, il se lit qu'un prix de référence minimum de vente du paddy reste à définir : mais cette fois-ci non pas vers le bas – comme pour les réunions de concertation de filière – mais vers le haut. L'investissement privé n'est en effet jugé incitatif que s'il assure une marge bénéficiaire minimale de 22 % pour une culture de saison et de contre-saison suffisamment rémunératrice pour rendre financièrement possible la réhabilitation des bassins rizicoles et le lancement de nouveaux investissements (Ndiaye, Niang, 2010 : 76-77). La référence des cours mondiaux du riz n'y est plus aussi présente que pour les réunions de concertation de filière ; le producteur parcellaire pourrait en être bénéficiaire mais à la marge, compte tenu de son faible recours à la vente.

Conclusion

La situation des riziculteurs sénégalais parcellarisés est à l'image de celle des agriculteurs mondiaux les plus défavorisés : la mondialisation des marchés est affaire de transferts monétaires en faveur des acteurs centraux, alors qu'elle est pour ces producteurs, synonyme de dépossessions financières, foncières et alimentaires, d'accroissements des inégalités de revenu et de patrimoine et de départs migratoires (D'Agostino, 2008 : 60-62). La progression de l'indice de Gini en est la transcription, mais le sont aussi les apparitions d'économies émergentes avec le Brésil, la Chine et l'Inde, des pays où la misère est forte.

Dans un cadre de l'intégration à la mondialisation d'une filière rizicole sénégalaise qui était jusqu'ici protégée, ce chapitre interroge plus particulièrement la compétitivité du produit par le recours à des données sociologiques. L'hypothèse retenue est que la production moderne de riz sénégalais est au mieux en limite défavorable de compétitivité et au pire, déclassée : ceci entraînerait la nécessité d'interventions administratives *extra*-économiques. Les situations du marché rizicole étant fluctuantes et les prix qui s'y appliquent volatils, il est supposé que cette intervention étatique s'opère aux deux niveaux amont et aval de la filière que constituent les acteurs de deux types de réunion de concertation que la gestion globalisée de la vie sociale promet. En amont, au regard de la mise à disposition sur le

31. De 1980 à 2005, les revenus des ménages les plus pauvres ont chuté du tiers, ceux des plus riches, triplé ; le coût du panier alimentaire a cru de 36 % à Dakar et de 23 % en zone rurale (Faire-Dupaigne, Flores, 2005 : 9, 13).

marché intérieur des riz d'importation ; et en aval, par un contrôle équivalent sur le riz local : dans un cas, dans un rapport aux importateurs, dans l'autre, aux producteurs. La corrélation des prix de l'un et de l'autre riz relèverait de cette nécessité de compétitivité, gage de survie de la filière sénégalaise. Dans les réunions de concertation de filière, le prix de référence du riz local pourrait être à placer 10 % en dessous de celui des riz d'importation de consommation courante (Ndiaye, Niang, 2010 : 34), ce qui s'opère par contraction des rémunérations au producteur ou tout au moins de ceux dont les bases ne sont pas suffisamment élargies pour qu'ils puissent être bénéficiaires.

Sur le fond, le riz sénégalais a d'autant moins de probabilités d'être compétitif qu'il n'est pas confronté à des riz entiers mais à des rebuts de production dont le marché est opaque, même s'ils font l'objet de cotations (Ndiaye, Niang, 2010 : 21, 26). Les commerçants sont disposés au contournement des dispositions administratives et à la spéculation, et les producteurs nationaux à une pression permanente, éventuellement elle aussi spéculative. Les visées des producteurs étant l'obtention de meilleures rémunérations, les marges de manœuvre étatiques paraissent étroites. La gestion des situations créées par la mondialisation et par la globalisation au Sénégal est alors illustrative d'un nouveau complexe relationnel qui est fait de contradictions croisées d'intérêts entre l'État, les riziculteurs les mieux pourvus – qui ont toute probabilité de diriger les organisations professionnelles représentatives – et les importateurs ou les gros commerçants. Cette nouvelle donne défavorise surtout entièrement les petits producteurs dont elle permet l'élimination en les plaçant sous la contrainte permanente de l'accès au crédit et d'années agricoles défavorables. Pour une forte proportion de ceux-ci le maintien à la riziculture en irrigation contrôlée est ainsi devenu sur le long terme entièrement incertain, et des paysans parcellaires plus ou moins nombreux devraient être exclus de la production. Corrélativement, la majorité néolibérale au pouvoir promeut l'agriculture d'entreprise.

Ce cadre économique et politique étant, il est supposé dans cette contribution que la clef des stratégies adoptables par l'État repose sur la neutralisation bienveillante des acteurs qui sont devenus centraux, lesquels contrôlent les arrivées de riz d'importation – des acteurs qui sont en nombre limité. Les réunions qui les concernent auraient alors pour objectif déterminant la validation d'un prix minimal d'entrée des riz d'importation sur le marché intérieur ; auquel cas, ils auraient vraisemblablement accès à des surprofits et l'État devrait mener son projet d'atteinte à l'autosuffisance en riz en prenant appui sur ceux qui ont le moins intérêt à ce qu'elle soit atteinte,

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADIRA, OXFAM, 2004 : Programme initiative du Nord (PINORD). Profil économique des ménages et des riziculteurs de la vallée du fleuve Sénégal, Résultats d'enquête, 35 p.
- AFRIQUE VERTE, 2005 : « Point sur la situation alimentaire au Sahel », *Information sur le prix des céréales : Burkina Faso, Mali, Niger*, Paris, Suivi de campagne n° 50 : point début juin 2005.
- ANDERSON B., [1983] 2002 : *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte/poche, coll. « Sciences humaines et sociales », 215 p.
- BAIROCH P., 1999 : L'agriculture des pays développés, 1800 à nos jours. Production – Productivité – Rendements, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio actuel », 191 p.
- BAIROCH P., [1971] 1992 : *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio actuel », 660 p.
- BEAUD M., 1997 : *Le basculement du monde*, Paris, Éditions La Découverte, 293 p.
- BENZ H., 1991 : « Le riz de l'oncle Sam et le marché mondial : la « compétitivité » à coups de dollars », in Georges COURADE et Jacqueline PELTRE-WURTZ (ed.) : *Cahiers des Sciences humaines* : « La sécurité alimentaire à l'heure du néolibéralisme », 27, 1-2, p. 17-27.
- BERGER S., 2003 : *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Édition du Seuil, coll. « La république des idées », 96 p.
- BLANC-PAMARD Ch., 1987 : « État et écologie. L'empire du milieu », in Emmanuel TERRAY (ed.) : *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », p. 189-217.
- BODIN-RODIER D., BLANCHET J., 1997 : *La stratégie agroalimentaire mondiale. Les enjeux du XXI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 288 p.
- BRONDEAU Fl., 2009 : « Un « grenier pour l'Afrique de l'Ouest ? ». Enjeux économiques et perspectives de développement dans les systèmes irrigués de l'Office du Niger (Mali) », in *Géocarrefour* : « Les grands projets hydrauliques et leurs dérives – Variaé, 84, 1-2, p. 43-53, <http://geocarrefour.revues.org/index7213.htm>
- BROUTIN C., SOKONA K., TANDIA A., 2005 : *Aperçu de la filière céréales au Sénégal*. Programme Petites et micro entreprises agroalimentaires (IC18-CT98°0336), avec l'appui de la Commission européenne (DG XII), Dakar, Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), ENDA GRAF (Groupes de recherche action formation), 19 p.
- CARVALHO A. F., 1983 : Sectorial Policy and Regional Development : Rice Farming Policy Implementation and its Impact on Casamance and Fleuve (Senegal), Amsterdam, Université d'Amsterdam, "Academish Proefschrift", 336 p.

- CHAUVEAU J-P., JUL-LARSEN E., CHABOUD Ch. (ed.), 2000 : Les pêches piroguères en Afrique de l'Ouest. Dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés, Paris, Éditions Khartala, IRD, CMI, 383 p.
- CLUB DU SAHEL [1997] 1998 : *La prévention des crises alimentaires au Sahel. Dix ans d'expérience d'une action menée en réseau, 1985-1995*, Johny EGG et Jean-Jacques GABAS, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 210 p.
- COMITÉ INFORMATION SAHEL, 1974 : *Qui se nourrit de la famine en Afrique ? Le dossier politique de la faim au Sahel*, Paris, Éditions François Maspero, « Cahiers libres » 292-293, 278 p.
- CONTAMINE B., FAURÉ Y.-A., 1992 : « Des économies et des États en Afrique francophone : pour comprendre l'interventionnisme », *Cahiers des Sciences humaines*, 28, 2, p. 305-326.
- COPANS J. (ed.), 1975 : *Sécheresses et famines du Sahel*, vol. I : « Écologie/dénutrition/assistance », Paris, coll. « Dossiers africains », dirigée par Marc AUGÉ et Jean COPANS, 156 p.
- DAVIS M. [2001] 2006 : *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales. Aux origines du sous-développement*, Paris, La Découverte, coll. « Poche », 480 p.
- DAWE D. C., MOYA P. F., CASIWAN C. B., CABLING J. M., 2008 : "Rice marketing systems in the Philippines and Thailand : Do large numbers of competitive traders ensure good performance ?", *Food Policy*, 33, p. 455-463, in <http://www.elsevier.com/locate/foodpol>
- D'AGOSTINO S., 2008 : *La mondialisation*, Rosny (France), Éditions Bréal, coll. « Thème & Débats économie », Marc MONTOUSSÉ (ED.), 128 p.
- DAVID O., MOUSTIER P., 1998 : « Lorsque le gros maigrir, le maigre meurt » : l'organisation du commerce de l'oignon en Afrique de l'Ouest », in Johny EGG et Javier HERRERA (ed.) *Autrepart* : « Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne », Les Éditions de l'Aube, n° 6, p. 105-122.
- DIAGNE D., 2004 : Réflexion des OP rizicoles sur la qualité et la commercialisation du riz au Sénégal, Dakar, Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques (DAPS), Observatoire national du riz au Sénégal (ONRS), version provisoire d'avril, 32 p., in http://www.hubagricole.org,senegal_etude_ciriz_priaf.pdf (32 pages).
- FAIVRE-DUPAIGNE B., FLORES V. 2005 : Pour une approche renouvelée des investissements de l'AFD en matière de développement agricole. Volet I : analyse rétrospective. Étude de cas Sénégal, Réseau Impact, Groupe Agence française de développement (AFD), IRAM, 80 p.
- FALL A. A., SARR S. 2008 : « Dans la vallée du fleuve Sénégal, différentes histoires interprofessionnelles autour de la tomate industrielle et du riz », *Revue Grain de Sel*, n° 44, septembre-novembre, p. 15-16.
- FAYE J., BA C. O., DIEYE P. N., DANSOKO M. (avec la collaboration de D. K. DIAGNE et M. NIANG), 2007 : Implications structurelles de la libération sur

- l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006). Première phase : Rapport final, Dakar, Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), Banque mondiale, Coopération française, Association pour la promotion du développement à la base (ASPRODEB), 202 p.
- GASTELLU J.-M., 1988 : « Le paysan, l'État et les sécheresses (Ngohé, Sénégal : 1972-1982) », *Cahiers des Sciences humaines* : « Systèmes de production agricole en Afrique tropicale. Dynamique des systèmes de production », 24, 1, p. 119-136.
- GERGELY N., BARIS P., 2009 : *Étude sur la compétitivité du riz de la vallée du fleuve Sénégal (VFS) sur les marchés nationaux et régionaux*, Paris, Agence française de développement (AFD), G.I.G. consultants, rapport provisoire, 96 p.
- GIRAUD P.-N., 1996 : *L'inégalité du monde. Économie du monde contemporain*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio/actuel », 352 p.
- GRIFFON M., 2006 : *Nourrir la planète. Pour une révolution doublement verte*, Paris, Odile Jacob, 456 p.
- HARLAND J. R., 1992 : "Indigenous African Agriculture", in C. Wesley COWAN and Patty Jo WATSON (ed.): *The Origins of Agriculture. An international perspective*, Washington and London, Smithsonian Institution Press, p. 59-70.
- HIBOU B., 1991 : « De l'autonomie des politiques céréalières à l'harmonisation des politiques agricoles ? », in Jean COUSSY et Philippe HUGON (ed.) : *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne*, Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, coll. « Étude et documents », p. : 129-159.
- JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY (JICA), 2006 : The study on the reorganisation of the production of rice in Senegal. Final report, Dakar, Ministry of Agriculture, Rural Hydraulic and Food Security, Department of Analysis, Prediction and Statistics (DAPS), in : snojr06005 Final Report 01.pdf (196 pages).
- KLATZMANN J., 1991 : *Nourrir l'humanité. Espoir et inquiétudes*, Paris, Éditions Economica.
- LAMBERT A., EGG J. 1994 : « Commerce, réseaux et marchés : l'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », in Catherine AUBERTIN et Denis COGNEAU (ed.), *Cahiers des sciences humaines* : « Marché et développement », vol. 30, 1-2, p. 229-254.
- LE ROY X., 2008 : « Pauvreté et accès à l'eau dans la vallée du Sénégal », in Habib AYEUB et Thierry RUF (ed.) : *Eaux, pauvreté et crises sociales*, Paris, IRD éditions, coll. « Colloques et séminaires », CD ROM, 15 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, APIX S.A., 2008a : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), Dakar, Cahier de repères techniques, Objectifs et potentiels de production, République du Sénégal, 11 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, APIX S.A., 2008b : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), Dakar, Cahier d'orientations stratégiques. Matrice d'opportunités d'investissements, République du Sénégal, 15 p.

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, APIX S.A., 2008c : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), Dakar, Cahier d'opportunités filières, Fiches d'investissement filières, République du Sénégal, 3 fois 2 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, APIX S.A., 2008d : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), Dakar, Cahier d'un projet d'investissement, Données techniques et économiques d'un projet type, République du Sénégal, 10 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE RURALE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, 2006 : Nouvelle orientation de la politique agricole. Plan REVA, Retour vers l'agriculture, Dakar, République du Sénégal, 16 p.
- NDIAYE M., NIANG M., 2010 : Étude sur la transmission des fluctuations et le calcul des prix de parité à l'importation : cas pratique du riz et du maïs au Sénégal. Rapport final, Dakar, Commissariat à la Sécurité alimentaire, Système d'information sur les marchés, janvier, 50 p.
- NIANG M., 2003 : La problématique de la sécurité alimentaire dans la zone nord et la commercialisation du riz de la vallée du Sénégal, Dakar, OXFAM Grande-Bretagne, Bureau du Sénégal, 37 p.
- PÉLISSIER P., 1966 : *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix (Haute-Vienne, France), Imprimerie Fabrègue, 939 p.
- PILLON P., 2010a : « Appauvrissement et exclusion de la production : la filière rizicole sénégalaise dans la mondialisation », in Pascale PHÉLINAS et Monique SELIM (ed.) : *La crise vue d'ailleurs*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », série « Globalisation et sciences sociales », p. 171-203.
- PILLON P., 2010b : « Crise alimentaire, modernité des paysans ou difficulté de l'interdisciplinarité ? », soumis à publication auprès de la *Revue française de socio-économie* pour un numéro sur « La modernité des paysans ».
- PIVETEAU A., ROUGIER E., 2010 : « Émergence, l'économie du développement interpellée », *Revue de la régulation*, dossier : « Institutions, régulation et développement » – 2, n° 7, 1^{er} trimestre.
<http://regulation.revues.org/index7734.html>, 17 pages.
- POLANYI K. [1944] 1995 : *La Grande Transformation*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences Humaines », 419 p.
- PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL DES NATIONS UNIES, 2008 : Rapport d'analyse de marché. Sénégal : commerce du riz, Organisation des Nations Unies, 43 p., dont annexes.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE), 2005 : Évaluation intégrée de l'impact de la libéralisation du commerce. Une étude de cas sur la filière du riz au Sénégal, in
http://www.hubagricole.org/pnue_senegal_rice_study_final, 91 p.

- ROBAST A. S., 2006 : Quelles organisations interprofessionnelles au Sénégal ? Comparaison avec la France et élaboration d'une grille d'analyse, Montpellier, Mémoire de Stage UMR MOISA, CIRAD/ISRA, 68 p.
- SERVET J-M., 2010 : « L'économie contractée par le néolibéralisme », in Pascale PHÉLINAS et Monique SELIM (ed.) : *La crise vue d'ailleurs*, Paris, L'Harmattan, p. 17-28.
- SOCIÉTÉ NATIONALE D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION DES TERRES DU DELTA DU FLEUVE SÉNÉGAL ET DES VALLÉES DU FLEUVE SÉNÉGAL ET DE LA FALÉMÉ (SAED), 2009 : Étude sur la compétitivité du riz de la VFS sur les marchés nationaux et régionaux. Compte rendu de l'atelier de restitution, Dakar, République du Sénégal, Ministère de l'agriculture, de la pisciculture et des biocarburants, Direction du développement et de l'aménagement rural (DDAR), octobre, 11 p.
- STOMAL-WEGEL B., 1988 : « L'évolution récente et comparée des systèmes de production serer et wolof dans deux villages du vieux Bassin Arachidier (Sénégal) », *Cahiers des Sciences humaines*, 24, 1, p. 17-33.
- SY B. A., 2005 : « Contraintes sur les terres rizicoles de la communauté rurale de Kartiack (Sénégal) », *Revue de géographie de Saint-Louis*, décembre, p. 92-103, + annexe.
- TRÉBUIL G., HOSSAIN M., 2004 : *Le riz. Enjeux écologiques et économiques*, Paris, Éditions Belin, coll. : « Mappemonde », 265 p.
- WADE I., 2009 : Systèmes d'information de marché, coordination et gestion des risques dans les filières agricoles : cas des filières maraîchères au Sénégal, Montpellier, Thèse de doctorat, SupAgro Montpellier, 223 p.
- WADE, I., NDIAYE, O. S., 2009 : « La régulation du marché de l'oignon au Sénégal », *Grain de sel*, 48 : 7-8, sept.-déc.

LES IMPORTATIONS LAITIÈRES : VRAIE QUESTION OU FAUX PROBLÈME ?

LE LAIT COMME RÉVÉLATEUR DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE AU SÉNÉGAL DANS UN CONTEXTE DE MONDIALISATION

Christian CORNIAUX
Djiby DIA
Astou DIAO CAMARA
Guillaume DUTEURTRE

Dans les années 1970 les politiques agricoles postérieures à l'indépendance avaient mis en avant des objectifs « d'autosuffisance alimentaire » ; les années 1980 et 1990 ont plutôt été marquées au Sénégal par la référence à des objectifs de « sécurité alimentaire » qui ont résolument favorisé l'essor des importations à destination de marchés urbains en pleine croissance. Fin 2010, le temps du « tout libéral » semble révolu, tout au moins dans les discours, et la référence au déficit de la balance commerciale est l'un des points centraux des argumentaires des politiques de développement agricole (Duteurtre, Dieye, 2009). Bien que de manière opposée, l'ombre des importations alimentaires plane donc de nouveau sur les politiques agricoles, comme l'illustrent les attendus de la Grande offensive pour l'alimentation et la nourriture en abondance (GOANA) qui en constituent depuis 2008 le cadre d'expression. Cette initiative qui est censée traduire « de façon concrète les ambitions du gouvernement de résorber le déficit vivrier » s'est traduite par des efforts importants autour du

Programme national d'autosuffisance en riz (Ministère de l'Agriculture, 2009).

Le secteur laitier s'y insère également, et il est même emblématique de la position normative des services publics et de leur conception « productiviste » : comme l'illustre une déclaration d'un cadre du Service de l'élevage : « Face aux fortes hémorragies de devises engendrées par les importations de lait et produits dérivés [...], les pouvoirs publics se sont résolument engagés dans une politique de réduction du déficit, à travers des mesures visant une intensification de la production laitière nationale et un relèvement de la consommation par tête d'habitant. » (Sané, 2010)

L'objectif de ce texte est de discuter de la portée d'un tel argumentaire : le déficit de la balance commerciale est-il propre à justifier un programme de développement laitier, et plus généralement un programme de développement agricole ? Que pensent les macro-économistes du « coût en devises des importations » et quels sont les enjeux sous-jacents aux discours de stratégie de substitution aux importations qui s'y mettent en avant ? Notre contribution se propose ainsi de faire le point sur les importations de produits laitiers et sur leurs implications macroéconomiques, avant de discuter de leur place dans les différents discours sur le développement laitier au Sénégal au regard des enjeux qui sont relatifs à la place de la production locale dans l'approvisionnement des marchés laitiers. Les données mobilisées proviennent des sources statistiques nationales, des documents de présentation des politiques et projets, d'articles de presse (analysés de manière systématique entre septembre 2009 et avril 2010) et d'entretiens de terrain menés auprès d'éleveurs et de services de l'État.

Importations, balance commerciale et vellétés d'import-substitution

L'économie agroalimentaire sénégalaise est fortement extravertie et l'histoire du pays et sa géographie ont depuis longtemps contribué à cette orientation. Entre 1968 et 2007, le déficit de la balance commerciale passe de 7 à 1 421 milliards de francs CFA (ANSD, 2008) ; à la fin de la décennie 2010, les importations alimentaires constituent un peu plus du quart des importations, juste devant les produits pétroliers (tableaux 1 et 2).

Les importations alimentaires sont pour l'essentiel constituées de céréales. Le riz occupe le premier poste en valeur, pour une moyenne de 200 milliards de francs CFA annuels sur les trois dernières années ; viennent ensuite les matières grasses, pour 77 milliards de francs CFA en 2007, et les produits laitiers qui occupent la même année le troisième poste avec près de 60 milliards de francs CFA (tableau 2).

Tableau I : Composition des importations et des exportations sénégalaises en 2005

Secteurs	Importations	Exportations
Agroalimentaire	25,6 %	36,1 %
Matières premières, produits manufacturés	61,8 %	31,0 %
Services	12,6 %	32,9 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Source : FALL *et al.*, 2007

Tableau 2a : Importations du Sénégal (en millions de francs CFA)

Importations	2005	2006	2007	2008	2009
Céréales	177 903	172 423	248 779	322 708	233 102
Riz	132 907	122 497	174 788	235 036	163 880
Froment, méteil	35 933	41 149	61 993	70 660	52 639
Maïs	8 760	8 519	11 895	16 984	13 099
Autres céréales	303	258	103	28	3 484
Huiles et graisses animales et végétales	58 298	61 741	77 177	95 458	68 629
Prod. laitiers	43 517	50 104	57 971	66 631	65 022
Fruits et légumes	24 336	24 428	28 560	30 068	29 388

Tableau 2b : Importations du Sénégal (en millions de francs CFA)

Importations	2005	2006	2007	2008	2009
Sucres et produits sucrés	20 925	27 730	24 891	18 670	29 372
Vins et Poissons	8 854	9 985	10 994	9 444	10 777
Conserves, fruits, légumes	7 151	24 428	8 858	9 383	10 534
Thé et café	3 831	3 912	4 447	4 365	4 274
Conserves, viande, poisson	883	1 080	1 055	1 199	1 446
Produits pétroliers	326 642	383 768	383 768	489 542	400 905
Autres produits	1 008	1 031	1 175	1 115	1 265
Total	1 696 592	1 790 902	2 047 179	2 534 191	2 141 978

Sources : Agence nationale des statistiques et de la démographie (ANSD, 2008, 2010)

L'accroissement de la demande en produits laitiers n'est pas la seule raison de l'expansion fulgurante des importations sénégalaises de lait en poudre, celle-ci tenant également à l'existence d'options politiques commerciales qui privilégient depuis les années 2000 l'ouverture des marchés au commerce international. Cette orientation a été marquée par la mise en place en janvier 2000 du Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA, qui fixe quatre catégories de produits et quatre niveaux de droits

de douane. À 0 %, à 5 %, à 10 % et à 20 %, respectivement pour les produits essentiels, les matières premières, les consommations intermédiaires et les produits de consommation.

L'adoption du TEC par le Sénégal a entraîné une réduction significative des droits de douane : dans les années 1990, la moyenne de taxation était de 30 % ; en 2009, la moyenne simple des taux du TEC était de 12,1 % pour l'ensemble des produits importés et de 14,6 % pour les produits agricoles (OMC, 2009). Ces niveaux d'imposition sont dans l'ensemble conformes aux engagements du Sénégal vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC, 2009), les droits sur les produits agroalimentaires les plus courants étant de 5 % pour le maïs et pour le lait en poudre en vrac, de 10 % pour le riz de consommation courante et de 20 % pour les viandes et le lait sous forme liquide ou de poudre ensachée. Outre au TEC, les importations sont soumises à la redevance statistique de 1 % pour la modernisation de l'outil informatique des douanes nationales, à un prélèvement communautaire de solidarité de 1 % versé à l'UEMOA et à un autre de 0,5 % pour la Commission de la CEDEAO. Certains produits peuvent faire l'objet d'une Taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) qui vise à amortir les effets des variations erratiques des prix internationaux sur la production communautaire ou à contrecarrer des pratiques déloyales extérieures à la communauté : cette taxe ne touche toutefois qu'un nombre réduit de produits.

L'extraversion de l'économie sénégalaise a eu une incidence majeure sur le commerce laitier : les politiques publiques ont privilégié le recours aux importations pour l'approvisionnement des villes, notamment sous forme de poudre de lait. De 1990 à 2004, celles-ci sont passées de 150 à 250 millions de litres en équivalant en lait (Duteurtre, 2006) pour s'accélérer dans le milieu des années 2000 : elles ont presque triplé en valeur entre 2002 et 2008, passant de 25 à 67 milliards de francs CFA ; elles se sont stabilisées en 2009 (tableau 1). Le Sénégal importe aujourd'hui 60 % du lait qui s'y consomme (Dieye *et al.*, 2009) : or, malgré un déficit record, la balance commerciale ne constitue pas un problème macroéconomique majeur qui justifierait la remise en cause de cette extraversion. Certes, les critères de convergence de l'UEMOA incluent l'abaissement du solde extérieur courant, c'est-à-dire hors dons, à moins de 5 % du PIB (tableau 2), mais le critère n'est que de second rang (UEMOA, 2009).

Globalement, les rapports d'analyse macroéconomique ne font pas état d'une nécessité de changements radicaux visant à résorber ce déficit de la balance des paiements, et pour comprendre ce paradoxe il convient de rappeler comment s'établissent les comptes extérieurs d'un pays.

Tableau 3 : Solde extérieur courant, hors dons, sur PIB nominal

Pays	Solde (en % du PIB)	Atteinte des critères de convergence
Bénin	- 11,6	Non
Burkina Faso	- 12,6	Non
Côte-d'Ivoire	00,3	Oui
Guinée-Bissau	- 26,0	Non
Mali	- 09,3	Non
Niger	- 18,1	Non
Sénégal	- 09,9	Non
Togo	- 09,0	Non

Les critères de convergence de l'UEMOA sont d'un solde supérieur ou égal à 5 % du PIB. Source : UEMOA (2009 : 94).

Le solde de la balance commerciale nationale est la différence entre la valeur des exportations et la valeur des importations de biens et de services marchands. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus de biens et de services qu'il n'en importe, et l'on parle alors d'excédent commercial ou de balance excédentaire ; quand le solde est négatif, l'on parle de déficit commercial. Mais les mots « excédent » et « déficit » ne doivent pas être pris dans leur sens courant : *a priori*, ni l'excédent ni le déficit commercial ne sont dangereux dans une économie moderne. La Chine, le Japon ou l'Allemagne présentent depuis de nombreuses années un solde de leur balance commerciale excédentaire, alors que les États-Unis ou que la France importent davantage qu'ils n'exportent : en 2008, après une 5^e année consécutive de déficit des échanges commerciaux, la France a fait passer son déficit commercial au niveau record de 55,7 milliards d'euros. La balance commerciale ne constitue toutefois que l'un des multiples indicateurs macroéconomiques permettant d'apprécier « la santé économique » d'un pays vis-à-vis de l'extérieur, ce solde étant intégré à la construction d'une matrice plus globale appelée balance des paiements. C'est cette dernière qui permet d'évaluer dans quelle mesure l'endettement ou l'épargne d'un pays évoluent par rapport au reste du monde.

La balance des paiements est un état statistique qui retrace sous une forme comptable l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires, entre les résidents et les non-résidents d'une économie. Les flux économiques et financiers sont répartis en distinguant le compte des transactions courantes¹, le compte de capital² et le compte financier³ : si

1. La balance des transactions courantes ou balance courante, recense les échanges internationaux de biens et de services (c'est-à-dire la balance commerciale) ainsi que les revenus du travail et du capital et que les transferts courants.

2. Le compte de capital recense les opérations d'achat ou de vente d'actifs non financiers, comme les brevets et comme les transferts de capital. Parmi les transferts de capital figurent les remises de dette et les aides à l'investissement.

chacun d'eux présente des situations plus ou moins équilibrées, la balance des paiements est par construction toujours équilibrée, aux erreurs et aux omissions près pour des opérations qui se réalisent en partie sous forme de double compte. Lorsqu'elle est négative, la somme du solde du compte de transactions et du solde du compte de capital est appelée « besoin de financement » ; elle constitue également le solde des opérations non financières⁴. Au sein de l'UEMOA, « l'évolution des comptes extérieurs en 2009 serait globalement favorable, nonobstant le contexte de crise financière et économique mondiale. Le solde global des échanges extérieurs s'améliorerait pour s'établir à 257,0 milliards contre 91,4 milliards en 2008, du fait notamment de la nette baisse des importations et de la progression des dons [...]. Hors dons, le déficit du compte courant rapporté au PIB s'inscrirait toutefois en hausse : il se situerait à 7,4 %, contre 7,2 % en 2008 » (UEMOA, 2009 : 9). Pour le seul Sénégal, « s'agissant des comptes extérieurs, le déficit courant devrait se replier [en 2009] pour s'établir à 554 milliards, en relation avec l'amélioration du solde des échanges de biens et de services. Hors dons, le déficit courant passerait de 10,9 % du PIB en 2008 à 9,9 % du PIB en 2009. Le déficit commercial ressortirait à 1 146,6 milliards, en retrait de 87,7 milliards par rapport à 2008 [...]. Le recul des importations reflète notamment le repli des prix des produits importés, en particulier le pétrole et les produits alimentaires [...]. Le compte de capital et d'opérations financières passerait de 520,6 milliards en 2008 à 568,9 milliards, du fait de l'afflux de capitaux en faveur de l'Administration publique. Au total, le solde global de la balance des paiements dégagerait un excédent de 15,0 milliards contre un déficit de 87,8 milliards en 2008 » (UEMOA, 2009 : 71).

L'analyse macroéconomique des échanges extérieurs du Sénégal ne conclut ainsi pas à l'urgence d'une réduction du déficit commercial agricole ; tout au plus est-il mentionné dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA que les États membres doivent s'orienter vers la réduction du déficit de leur compte courant (hors dons) à un niveau inférieur à 5 % du PIB. Si cette visée macroéconomique justifie la réduction du déficit commercial en riz – le premier produit importé –, il n'est pas sûr qu'il soit plus judicieux de limiter les importations de lait en poudre que de promouvoir l'exportation d'autres produits agricoles. Et si la réduction des importations laitières est un argument central des documents de

3. La balance financière recense les flux financiers entre un pays et l'étranger, sous forme d'investissement direct à l'étranger (IDE) : investissement de portefeuille, produits financiers dérivés, autres investissements, réserves de change, etc.

4. Dans la comptabilité nord-américaine, la balance des paiements ne comporte que deux balances intermédiaires : la balance courante et la balance des capitaux : leurs soldes sont à opposer (aux erreurs près).

programmation du renforcement du secteur laitier, c'est que celle-ci procède d'une vision globale dont les responsables du secteur sont porteurs mais qui ne se comprend que par une analyse plus en détail des discours tenus.

Les visions du développement laitier au Sénégal : une analyse de discours

S'intéresser aux visions du développement de l'élevage laitier revient à s'arrêter sur ce qui est compris par les uns et par les autres comme étant « le bon élevage » car les divergences qui les contrastent relèvent aussi bien de l'expansion du secteur laitier que de celui de l'élevage (Ly, Duteurtre, 2004 ; Ancey, Monas, 2005 ; Castaneda, 2005). Tant les discours relatés par la presse de mai 2009 à mai 2010 que les présentations de politiques publiques des années 2008 et 2009 font en effet ressortir ce qui relève à grands traits de l'existence d'une dichotomie entre les tenants de modèles productivistes et ceux de l'élevage traditionnel extensif, laquelle est consubstantielle à l'élevage sénégalais. À ces deux visions vient s'ajouter celle des associations dites de « la société civile » qui prônent la consommation de lait local.

Moderniser et importer... en attendant

La vision productiviste s'appuie sur une ambition modernisatrice qui est portée par « les prescripteurs » d'un changement de modèle d'élevage⁵ : les services vétérinaires, la recherche technique et les agences de développement. Les politiques publiques actuelles assument ainsi en permanence une volonté d'importation de modèles d'élevage venus de l'extérieur, au risque de négliger les réalités du contexte national. En témoigne l'article qui relate la tenue d'un atelier de présentation d'un changement de politique d'élevage :

« Les évolutions récentes prises au niveau du ministère en charge de l'Élevage, marquées par l'élaboration de la Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Élevage (NISDEL), centrées sur des stratégies d'intensification des filières, ont pour ambition, pour ce qui concerne le lait, d'accroître la production annuellement de 145 millions de litres et de porter la consommation per capita de 27 à 40 litres. Les stratégies prévues dans le cadre de la NISDEL concernent également la mise en place de Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Élevage (CIMEL). Ces CIMEL vont polariser des fermes modernes, privées, comprenant des unités de production laitière bovine dont le financement se fera à travers le fonds de stabulation (FONSTAB) comprenant un fonds de soutien à l'investissement, un fonds de garantie spécial et un fonds d'incitation à la production. Ces CIMEL interviendront dans

5. Nous utilisons le terme de « prescripteur » pour désigner l'ensemble des acteurs qui instituent ou qui administrent des actions de développement dans le domaine de l'élevage.

plusieurs domaines comme l'amélioration génétique, la protection zoo sanitaire, la sécurité alimentaire du cheptel et la diversification des productions. » (Sané, 2010)

Ces orientations normatives et coûteuses sont marquées par la présence récurrente de l'insémination artificielle dans les discours et dans les documents de projets : elle est alors l'outil principal d'une amélioration de la productivité du cheptel qui repose sur la constitution d'animaux métis qui seraient plus productifs que ceux des races locales, tout en étant mieux adaptés aux conditions du milieu. Des extraits de presse de l'année 2010 illustrent sa place parmi les services de l'élevage :

« Le volet élevage de la GOANA destiné à réduire dans le moyen terme la facture laitière du Sénégal et à contribuer à l'autosuffisance alimentaire, a démarré dans la région de Kaffrine par le lancement, mardi, à Nganda, de la campagne spéciale d'insémination artificielle gratuite [...]. [Dans la région de Louga], les opérations d'insémination artificielle ont démarré effectivement depuis lundi [...]. Une équipe d'explorateurs des vaches susceptibles de faire partie des 7 000 vaches à inséminer dans la région de Louga est arrivée sur les lieux [...]. [Dans la région de Fatick], la mise en œuvre effective des opérations d'insémination artificielle, organisée dans le cadre du volet élevage de la Goana, a été lancée [...]. Les objectifs de Fatick sont de 7 000 vaches à inséminer » (APS, 2009). Cet effort est en permanence justifié par l'argumentation selon laquelle la réduction des importations est au prix de l'intensification rapide de la production : « L'État, s'appuyant sur [les bons] résultats [des programmes d'insémination passés] et face à la facture laitière du Sénégal qui a atteint les 52 milliards, a pris l'option de décupler les quotas traditionnels inséminés en passant de 5 000 à 50 000 têtes. » (APS, 2009)

Au-delà des visées d'augmentation de la production laitière, la référence à l'insémination artificielle illustre une permanence de la vision des services d'appui. Les figures de modernité qui sont aujourd'hui prônées ne font que reproduire les premières interventions menées dans le domaine de l'élevage au lendemain des indépendances : les termes changent, les objectifs restent. Le rôle des Services de l'élevage et celui des sociétés de développement (comme la Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé – SAED – ou comme la Société de développement des fibres textiles – SODEFITEX) est avant tout de faire adopter un « paquet technique » indépendant de la diversité des situations et des rationalités qui sont celles des pasteurs et des agro-pasteurs (Ancy, Monas, 2005). Les programmes d'insémination ne sont pas tant justifiés par des projets individuels des éleveurs que par des objectifs institutionnels.

« Et le directeur de l'élevage d'affirmer que dans trois ans, l'on s'attend à avoir 135 000 vaches métissées qui pourront ajouter une production additionnelle de 400 millions de litres de lait en plus des 43 500 tonnes de viande des mâles et des

12 000 pièces de cuir et peau à l'horizon 2012. Le directeur national de l'élevage [...], pour la réussite d'une telle opération, en appellera à l'engagement de l'ensemble des acteurs. » (APS, 2009)

Les discours sur l'intensification de l'élevage sont parfois relayés par certaines associations professionnelles comme l'Association des éleveurs de métis (ADEM) qui est basée dans le centre du pays ou comme l'Association des éleveurs laitiers de la zone périurbaine de Dakar. Ces organisations qui ne représentent qu'une minorité d'éleveurs dans le panorama des organisations professionnelles d'éleveurs et de pasteurs du pays (Castaneda, 2005) renvoient à des fermes relativement atypiques, qui sont axées sur la production laitière intensive (Duteurtre, 2007). Pour les tenants de la vision « moderniste » de l'élevage, la réduction de la facture laitière justifie le recours à des solutions radicales et coûteuses : face à une situation de « déséquilibre » commercial, il est fait appel à « un traitement de choc » de modèle largement exogène, que les services administratifs qui doivent faire adopter aux éleveurs des solutions techniques venues d'en haut relaient. Cette vision s'oppose à celle portée par la majorité des organisations professionnelles du secteur pour lesquelles le potentiel agropastoral existant est à valoriser.

Travailler avec les paysans au développement des « ceintures laitières » locales

La vision des organisations professionnelles d'éleveurs et de pasteurs est en décalage par rapport à la vision dominante des services de l'élevage ; elle pourrait être qualifiée de « vision alternative », tant elle paraît à la recherche de solutions locales sans préconceptions. Dans le domaine laitier, elle défend des positions de sécurisation des débouchés agropastoraux par la mise en place de « ceintures laitières » autour des villes secondaires. Cette vision est aussi celle des ONG et des institutions de recherche qui travaillent sur des projets de développement ou d'animation locale (REPOL, 2007 ; Duteurtre, 2006, 2007 ; Dieye *et al.*, 2007), comme l'illustrent des initiatives qui sont appuyées par la SODEFITEX, par l'ONG Agronomes et vétérinaires sans frontières ou par plusieurs organisations professionnelles de la Haute-Casamance. Ces institutions et organisations soulignent la nécessité d'un ajustement entre les projets des services de développement et les solutions mises en œuvre par des acteurs pour lesquels le recours à l'insémination artificielle est un outil d'amélioration de la productivité du cheptel qui n'a à être ni systématique ni obligatoire (Kamara, 2010).

« [Dans la région administrative de Kolda] l'expérience de la SodéfiteX en matière de production laitière est étroitement liée à l'évolution de la stabulation dite fumière qu'elle a initiée dans la zone cotonnière du Sénégal. À l'origine, les motivations

étaient de promouvoir l'intégration agriculture-élevage par la production de fumier, la traction animale, la valorisation des résidus de récoltes et des sous-produits agro-industriels. Devant les difficultés émergentes face à l'adoption du paquet technologique, la collaboration avec la recherche a permis de montrer que les étables doivent également être des ateliers de productions de viande (embouche) et/ou de lait. [...] Ainsi, toutes les étables situées sur un rayon de 15 km autour des centres urbains comme la ville de Kolda, furent encouragées à produire du lait pour ravitailler des mini-laiteries implantées dans les villes. On dénombre neuf mini-laiteries à Kolda. L'ensemble de ces étables centrées sur les unités de transformation et les acteurs qui se déploient dans ce cercle constituent les ceintures laitières. À ce jour, il existe sept ceintures laitières dans la zone cotonnière, situées autour des villes de Kolda, Kounkané, Vélingara, Tambacounda, Kédougou, Kougheul et Nioro. » (Sané, 2010)

La collaboration entre acteurs des filières et structures de développement est une composante importante et nécessaire de cette vision *bottom-up* du développement :

« La réussite des activités initiées dans le cadre du développement de la filière laitière dans la région de Kolda dépend très fortement de l'engagement des acteurs organisés dans des organisations professionnelles. Les acteurs majeurs de la filière-lait dans la zone ciblée par le projet de développement, sont ceux qui sont regroupés dans une organisation faitière. Il s'agit de deux catégories d'acteurs : les éleveurs et les relais techniques en productions animales (RTPA). Au service de ces organisations faitières, des relais paysans sont choisis par les organisations de producteurs, parmi les meilleurs alphabétisés et [ils sont] formés par un processus interactif d'apprentissage/recyclage pour fournir des prestations techniques de qualités sous la supervision des agents de la Sodefitex. » (Sané, 2010)

Les objectifs affichés par cette vision alternative du développement de l'élevage portent alors moins sur les quantités produites que sur les impacts sur l'économie rurale et sur les conditions de vie paysanne :

« Le dynamisme de ces ceintures laitières en termes de production, d'utilisation de main-d'œuvre et de création d'emplois, a convaincu les autorités étatiques et d'autres partenaires à nouer plusieurs partenariats spécifiques avec la société, en termes de production et de transformation laitière. Grâce à la stabulation, il est facile de se procurer du lait en toute saison dans la ville de Kolda, notamment avec la ceinture des producteurs de lait, à 20 kilomètres à la ronde, qui approvisionnent les laiteries. » (Sané, 2010)

Dans leurs discours, les organisations professionnelles et les institutions d'appui aux ceintures laitières abordent toutefois la question des importations selon des optiques différentes : les unes plaident pour une position protectionniste, avec mise en place de barrières tarifaires élevées qui limiteraient les importations laitières et qui rehausseraient la compétitivité du lait local. Les autres favorisent des mesures plus complexes qui laissent

ouverte l'importation des matières premières bon marché nécessaire aux activités industrielles mais qui renforce la compétitivité du lait local sur des segments de marché spécifiques : elles recourent alors à la mise en place de labels, de marques d'entreprise ou de marques collectives ou bien encore à une fiscalité adaptée (REPOL, 2007). Ces controverses sur la place des importations sont alimentées par des organisations de la société civile qui plaident pour la consommation de produits locaux.

Promouvoir « le consommer local »

La vision favorable à la promotion du lait local est entretenue par des acteurs aux profils contrastés : éleveurs producteurs de lait, entreprises privées de transformation laitière et institutions de recherche (ISRA, 2009). Sur elle prend appui une vision normative de l'alimentation qui oppose ce qui serait « un bon » comportement (la consommation du lait local) à ce qui ne le serait pas (la consommation de produits d'importation) : elle est avant tout défendue par des associations de la société civile. Plusieurs associations de consommateurs et des syndicats professionnels se positionnent ainsi comme les défenseurs d'une alimentation patriotique ou patrimoniale :

« Le « consommer local au Sénégal » est né d'un simple constat : celui d'une économie fragilisée par un monde qui évolue peut-être trop vite. Il semble dès lors urgent de s'informer et de bâtir une réflexion au sujet d'un système économique différent, viable et durable. Un retour aux valeurs locales. Une (re) valorisation des produits locaux est à présent indispensable au développement de l'économie nationale. » (Kamara, 2010)

Cette conception s'appuie sur une vision déséquilibrée des échanges internationaux qui fait des éleveurs du Sud les victimes d'une concurrence croissante des importations de poudre de lait. L'acte alimentaire considéré dans ses dimensions économiques, sociales, culturelles et politiques est le support d'un acte militant de résistance, dès lors que l'on tient compte de l'importance des produits laitiers d'importation dans l'alimentation sénégalaise.

« Le président du Syndicat national des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs (Synaep-Japando), mis en place avec l'appui de l'État, a lancé samedi dernier, un véritable appel pour la promotion de la consommation des produits locaux [...]. Le producteur de bananes n'a pas hésité à user des mots les plus durs pour frapper les esprits, et insister sur l'urgence d'une action. Il a condamné le fait que les Sénégalais consomment pour plus de 80 milliards de francs [CFA] de produits laitiers importés, alors que les éleveurs du Diolof sont obligés de verser leur production, faute de débouchés. Il a déclaré : « Quand vous achetez un litre de lait importé, vous tuez deux éleveurs. » (Gueye, 2010)

Cette position ne se comprend que rapportée à un contexte d'urbanisation très rapide de la société sénégalaise qui a vu l'essor des produits laitiers élaborés à base de poudre dont la longue tradition d'utilisation au Sénégal rend potentiellement difficile le remplacement par du lait local pour de jeunes générations qui préfèrent souvent le goût des produits à base de poudre de lait aux préparations traditionnelles faites à partir de lait local (Broutin *et al.*, 2005).

La question des importations de lait est ainsi centrale dans les discussions sur l'avenir du secteur laitier. Elle est le point d'appui de ceux qui défendent une modernisation rapide de l'élevage, elle fait l'objet d'intenses discussions parmi les tenants du développement des bassins laitiers locaux et elle est utilisée en tant que repoussoir par les tenants du consommateur local. Les discours de ces derniers n'en apparaissent pas moins comme étant eux aussi d'une inspiration normative appliquée à une réalité complexe : ils débouchent sur des perspectives très diverses dont les enjeux sont à approfondir en prenant appui sur une analyse socio-économique plus poussée du secteur laitier qui permettra de saisir le rôle ambigu des importations de poudre de lait dans la dynamique de développement du secteur.

Lait, poudre de lait, diversification et dynamiques locales de développement

L'importance du lait en poudre pour les filières laitières sénégalaises n'est pas récente : elle contribue depuis plus d'un demi-siècle à l'approvisionnement des villes sénégalaises, au côté de la production périurbaine des fermes laitières intensives, et surtout au côté des petites exploitations pastorales et agropastorales.

Les trois principales formes d'approvisionnement en lait des villes du Sénégal

L'approvisionnement des villes africaines en produits laitiers fait depuis de longues années l'objet d'une attention des hommes politiques et des concepteurs de projets d'appui à l'élevage. La coexistence des visions affrontées du développement laitier qui vient d'être exposée pour le Sénégal explique que ces filières aient connu des évolutions multiformes dans les pays de la sous région ouest africaine. Le modèle productiviste est apparu au Sénégal dans les années 1960, et il a vu la mise en place durant les décennies 1970 et 1980 de fermes d'élevage d'animaux laitiers de race exotique ou d'animaux issus de croisements entre génotypes locaux et génotypes étrangers. L'option a donné naissance à quelques fermes modernes autour de grandes villes sénégalaises comme Dakar, Thiès et Saint-Louis, des unités de

production laitière, privées ou étatiques, chargées de réduire les importations par l'adoption d'un modèle de développement occidental. Des fermes intensives et des industries modernes de transformation devaient progressivement remplacer les formes traditionnelles de production laitière jugées peu aptes à répondre aux exigences des industries de collecte urbaine : ce secteur de production intensive est toutefois demeuré jusqu'à récemment d'importance minime (Duteurtre, 2007) et sa contribution à la production nationale s'élevait à peine en 2007 à 3 % du total (tableau 3).

Dans les mêmes temps toutefois, de nombreux projets s'attachaient à promouvoir l'élevage rural au travers de politiques de sécurisation pastorale et d'appui à l'agriculture : aussi la libéralisation qui s'est engagée dans le pays à partir des années 1980 a-t-elle contribué à favoriser l'émergence en milieu rural d'entreprises privées de transformation laitière qui ont mis en place des réseaux de collecte du lait. La Nouvelle politique agricole de 1984 puis les initiatives d'appui à l'élevage local virent ainsi apparaître de très petites laiteries artisanales, et plus récemment, des petites industries rurales qui ont contribué en zone cotonnière à l'essor des « ceintures laitières » périurbaines mais aussi dans plusieurs autres régions du pays (Dieye *et al.*, 2009). Aujourd'hui, la production laitière des exploitations extensives et moyennement intensives représente 97 % de la production laitière nationale, dont une faible partie fait l'objet de collecte (tableau 3).

Parallèlement, les importations laitières se sont développées à un rythme élevé : l'accessibilité du lait en poudre, son prix modéré, son ancrage dans les habitudes alimentaires, la facilité de sa conservation et de son transport furent les principaux facteurs de son succès auprès des consommateurs urbains. La poudre de lait fut aussi largement utilisée par les industries laitières urbaines qui se sont implantées dans les années 1980 et 1990, du fait des difficultés d'approvisionnement liées à une production majoritairement constituée de petites exploitations domestiques : en 2010, les importations représentent plus du double de la production locale en termes d'équivalent en lait liquide. Or, alors que dans les années 1990 les prix internationaux de la poudre de lait n'avaient varié qu'entre 15 et 20 dollars US les 100 kilogrammes, ils deviennent volatils à la fin des années 2000 et sont à 29 dollars à la fin de l'année 2007 (soit environ 150 francs CFA le kg de lait reconstitué). Ces variations d'amplitude contribuent à générer de nouveaux débats sur le développement des filières laitières. (Duteurtre, 2007)

Tableau 4 : Production et collecte de lait au Sénégal en 2007 (en millions de litres)

Type de production	Production 2007	Collecte 2007 *	Part de la collecte
Production extensive ou semi-intensive, races locales et zones rurales	111,5	3,6	3,3 %
Production intensive, vache étrangère ou métisse et périurbaine	4,5	4,5	100 %
TOTAL	116,0	8,1	7 %

Source : estimations du Bureau du Lait (Sénégal), cité par Duteurtre (2007)

* Lait collecté par des laiteries et par de très petites laiteries ou lait livré à Dakar. La collecte s'entend à l'exclusion des échanges sur les marchés ruraux et du commerce de « produits traditionnels » qui constitue une part importante du lait commercialisé.

Enjeux actuels du développement de l'élevage

Le développement de l'élevage en général et celui de l'élevage laitier en particulier ont subi au Sénégal plusieurs mutations. L'espace pastoral a très largement contribué à l'approvisionnement des villes en produits animaux, notamment pour la viande, mais il a également joué un rôle important dans d'autres fonctions économiques, sociales et écologiques (Duteurtre, Faye, 2009). Les options d'aménagement du territoire l'ont toutefois largement bouleversé, et son recul face aux défrichements agricoles et face à l'installation de zones touristiques sur d'anciennes terres pastorales est constant : il peut ainsi être dit que l'aménagement du territoire sénégalais s'est opéré au détriment du pastoralisme (Dia, 2009). Le développement urbain a également empiété sur ses espaces, en zones côtières comme en périphérie des grandes villes, laissant au bétail de moins en moins d'accès aux ressources alimentaires ; ces dynamiques territoriales défavorables et multiformes semblent plus que jamais compromettre l'approvisionnement des villes en lait local.

La question de la concurrence entre lait local et poudre de lait importée

L'approvisionnement en matières premières est un problème majeur de l'industrialisation agroalimentaire de nombreux pays du Sud et cela est sans doute plus vrai encore de la collecte du lait en zone sahélienne. Aux obstacles climatiques, géographiques et socio-économiques s'ajoute la concurrence du lait en poudre qui est apparemment incontournable ; au Sénégal pourtant, certaines entreprises industrielles ou artisanales ont relevé le défi en recourant à deux stratégies majeures (Corniaux *et al.*, 2007).

Des industries rurales comme La Laiterie du Berger à Richard Toll et comme les ateliers de transformation artisanale privilégient la collecte de lait

local : basées dans des villes secondaires ou le long des principaux axes routiers (dans la vallée du fleuve Sénégal ou dans le bassin arachidier), elles s'appuient sur un réseau d'exploitations rurales qui sont généralement en voie d'intensification ou de sédentarisation. Sur le marché urbain fiable et souvent rémunérateur, elles ciblent l'aspect « typique » d'un produit dont elles soulignent largement le caractère local (Duteurtre *et al.*, 2003 ; Corniaux *et al.*, 2005). À Dakar, La Laiterie du Berger recourt à cette même stratégie de différenciation des produits : du fait de l'importance de sa population et du pouvoir d'achat de celle-ci allié à ses habitudes alimentaires, l'agglomération constitue en effet la meilleure place de marché d'Afrique de l'Ouest (Corniaux *et al.*, 2007). Mais les produits locaux à base de lait frais ont un coût élevé de transport, et la capitale constitue donc surtout un marché de niche dont l'approvisionnement appelle un gros effort permanent.

Des entreprises comme Kirène et dans une moindre mesure comme les laiteries Jaboot, Saprolait ou SIM visent par contre une clientèle de masse. Elles commercialisent des produits frais ou pasteurisés fabriqués à partir de poudre de lait, dont le marché est large et s'étend avec la croissance urbaine. Ce marché est cependant aussi peu rémunérateur que concurrentiel (Broutin *et al.*, 2007), ce qui fait que Kirène a différencié ses activités en développant depuis 2009 une collecte de lait local largement centrée sur des fermes intensives périurbaines qui lui sont liées contractuellement. Il s'avère ainsi que même si en première analyse, les deux stratégies paraissent fort éloignées, leurs convergences sont remarquables : d'un côté, les industriels qui recourent à la poudre de lait cherchent à collecter du lait local, de l'autre, des petites entreprises qui travaillaient exclusivement à partir de lait local diversifient leur approvisionnement et achètent de la poudre de lait.

En cherchant à étendre son marché auprès des couches populaires de Dakar, La Laiterie du Berger utilise désormais également de la poudre de lait. L'entreprise a lancé en septembre 2009 un nouveau produit, *Dolima*, du lait caillé fabriqué « à base de lait frais », pour lequel on recourt partiellement à de la poudre de lait : la mention « élaboré exclusivement à partir de lait de collecte » qui caractérise l'ancienne gamme de produits n'y est pas mentionnée et le logo de La Laiterie du Berger s'y fait très discret (*Le Quotidien*, 2009). Il est de même de nombreuses petites laiteries artisanales à incorporer du lait en poudre en saison sèche, lorsque la collecte locale fait défaut, afin de garantir les ventes de lait frais et de lait caillé (Corniaux *et al.*, 2007). D'ailleurs, s'agit-il vraiment d'un problème pour le consommateur ? La capacité d'identification par celui-ci de l'origine du lait du produit consommé fait l'objet de débats récurrents dans les études de consommation en Afrique de l'Ouest. Le consommateur urbain est souvent incapable de distinguer l'origine des produits transformés, surtout quand

ceux-ci sont sucrés ou aromatisés (Broutin *et al.*, 2005), et s'il prétend apprécier le lait local pour son goût ou pour des raisons identitaires, un produit importé qui est pour lui synonyme de qualité sanitaire et de modernité le rassure souvent. Plusieurs études de consommation montrent cependant que les segments de marché des produits locaux de « qualité spécifique » restent rémunérateurs en Afrique de l'Ouest (Broutin *et al.*, 2007 ; Duteurtre, 2007).

Au final, l'approvisionnement mixte semble une voie d'avenir raisonnable pour les entreprises de transformation laitière du Sénégal : le lait en poudre serait réservé à la production de masse et le lait local irait aux produits à plus forte valeur ajoutée, notamment à ceux qui se fabriquent difficilement à partir de poudre (comme les fromages et les crèmes fraîches). Le lait en poudre se substituerait également au lait local en période de saison sèche lorsque celui-ci viendrait à manquer : pour toutes ces entreprises, l'importation de lait en poudre participe à la pérennité de l'activité de collecte, et par voie de conséquence à la structuration et à la professionnalisation des producteurs. À l'inverse, le lait local semble bien s'être imposé dans de nombreux circuits de distribution à la faveur d'une diversification de la gamme des produits laitiers consommés et à la faveur d'une demande croissante pour des produits d'origine locale.

Dans ce contexte, les enjeux d'avenir de l'élevage laitier au Sénégal se cristallisent autour de quatre controverses : le type de modèle technique à promouvoir dans les petites exploitations rurales, les référentiels à mettre en place pour la qualité des produits, le niveau minimum de barrières tarifaires à défendre dans les négociations commerciales et la place de l'élevage dans l'aménagement territorial. Ces référentiels sont à l'image de la plupart des enjeux laitiers des autres pays d'Afrique de l'Ouest (Duteurtre, 2007). La concurrence et les complémentarités entre lait importé et lait local suivent ainsi des règles complexes où interviennent les différentiels de prix mais aussi des choix en matière de barrières commerciales, d'organisation des circuits de collecte, de normes et de référentiels de qualité ainsi qu'en matière d'occupation de l'espace. Dans les dynamiques en cours au sein des filières laitières sénégalaises, la question des importations est ainsi omniprésente, mais pas nécessairement dans les termes qui sont ceux des politiques laitières ou des prises de position partisans. Bien plus que de savoir comment résorber le déficit commercial, il s'agit de savoir comment intégrer la production locale et les importations à une économie qui s'internationalise, se diversifie et s'urbanise de plus en plus.

Conclusion

Tout compte fait, la question du coût en devises des importations de produits laitiers constitue au Sénégal un véritable « faux problème » : le déséquilibre de la balance commerciale ne constitue pas une dimension macroéconomique d'urgence. Ce déficit doit plutôt s'analyser dans un cadre d'équilibre de la balance des paiements puisque les importations de poudre de lait contribuent fortement à l'expansion de l'industrie laitière locale. Dans de nombreuses zones rurales, le lait local ne s'oppose pas au lait en poudre mais le complète : les enjeux réels du développement de l'élevage sénégalais sont ainsi moins liés aux performances productives des exploitations qu'à leur capacité à influencer sur les règles de mise en marché.

La facture laitière alimente des visions très normatives qui sont tout à la fois portées par les services de l'État et par des associations de la société civile qui se sont engagées dans la promotion du « consommer local ». Il ne peut cependant pas être dit que ces visions contribuent à une approche constructive de l'élevage laitier dans un Sénégal où le point d'importance paraît être désormais la définition d'un projet intégrant les multiples fonctions agricoles dans l'aménagement du territoire et dans celui des équilibres sociaux. La réflexion à mener serait plutôt à l'image de ce que tentent les organisations de producteurs au travers de débats sur les modèles de développement agricole à promouvoir entre discours « modernistes » et « ruralistes », sur la place à donner aux produits d'origine locale dans l'alimentation urbaine ou sur les compromis acceptables au regard des niveaux de taxation à l'importation. La mondialisation des marchés laitiers apparaît encore finalement très largement instrumentalisée dans des visions normatives du développement de l'élevage, et le recours systématique à « la facture laitière » cache d'importants désaccords entre les programmes proposés par les services de l'État et les visées des acteurs des filières. La promotion d'instances de concertation entre organisations professionnelles, services de l'État et organisations de la société civile apparaît comme le seul mécanisme capable de faire émerger de nouveaux compromis entre ces différentes visions du développement de l'élevage laitier.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANCEY V., MONAS G., 2005 : « Le pastoralisme au Sénégal, entre politique moderne et gestion des risques par les pasteurs », *Revue Tiers Monde*, 184 : 763-783.
- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (ANSD), 2008 : « Note d'analyse du commerce extérieur, édition 2007 », Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances, 51 p.

- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (ANSD), 2009 : « Situation économique et sociale 2008 », Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances, 271 p.
- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (ANSD), 2010 : « Statistiques du commerce extérieur : Bulletin trimestriel, 4^e trimestre 2009 », Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances, 56 p.
- AGENCE DE PRESSE SÉNÉGALAISE (APS), 2009 : Articles « La campagne spéciale d'insémination artificielle lancée à Nganda », « Insémination artificielle à Louga : Démarrage effectif des opérations à Ndimbé », « Insémination artificielle : 7000 vaches ciblées à Fatick », « Oumou Khaïry Guèye Seck magnifie les réalisations dans le secteur de l'élevage », parus les 22 et 24 sept. 2009, <http://www.aps.sn>
- BROUTIN C., SOKONA K., TANDIA A., FRANÇOIS F., 2005 : « Les déterminants de la consommation du lait caillé à Dakar, quelles opportunités de conquête du marché par les produits locaux », in *Vers de nouvelles politiques laitières*, Atelier de réflexion, Bamako, 29 mai – 2 juin 2005.
- BROUTIN C., DUTEURTRE V., TANDIA A., TOURÉ B., FRANÇOIS M., 2007 : « Accroissement et diversification de l'offre de produits laitiers au Sénégal : la bataille industrielle du lait en poudre à Dakar et des minilaiteries à la conquête des marchés des villes secondaires », *Rev. d'élev. et de méd. vét. trop.*, 60, 1-4 : 11-19.
- CASTANÉDA D., 2005 : « Les organisations d'éleveurs et de pasteurs au Sénégal », *Réflexions et perspectives*, vol. 6, n° 1, 69 p.
- CORNIAUX C., BONFOH B., DIALLO A., POCCARD-CHAPUIS R., VIAS R., 2007 : « Réseaux de collecte et de distribution du lait dans les villes d'Afrique soudano-sahélienne », *Rev. d'élev. et de méd. vét. trop.*, 60, 1-4 : 21-28.
- CORNIAUX C., DUTEURTRE G., DIEYE P.N., POCCARD-CHAPUIS R., 2005 : « Les mini-laiteries comme modèle d'organisation des filières laitières en Afrique de l'Ouest : succès et limites », *Revue Élev. Méd. vét. Pays trop.*, 58, 4 : 237-243.
- DIA D., 2009 : Les territoires d'élevage à l'épreuve des dynamiques politiques et économiques : éléments pour une géographie du lait au Sénégal, Thèse de Doctorat de troisième cycle, Département de Géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 336 p.
- DIA D., NGOM Y., DUTEURTRE V., DIEYE P.N., DUTEURTRE G., BROUTIN C., 2008 : Étude de l'impact de la hausse des cours du lait et des produits laitiers sur les producteurs et les consommateurs : Étude de cas du Sénégal, Rapport GRET, IRAM, SOS Faim, CSFI, ISRA, CIRAD, 59 p.
- DIEYE P.N., BROUTIN C., DUTEURTRE G., DIA D., 2009 : « Produits laitiers : importations, industries urbaines et dynamiques artisanales locales », in Guillaume DUTEURTRE, Mbène DIÈYE FAYE et Papa Nouhedine DIEYE, (coord.), *L'Agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*, Paris, Karthala, p. 305-328.

- DIEYE P.N., LY C., SANE F.C.N., 2007 : « Étude des services d'élevage dans la filière laitière au Sénégal », in *Initiative pour des politiques d'élevage en faveur des pauvres*, Rome, FAO, FAO/PPLPI, 64 p.
- DUTEURTRE V., 2006 : État des lieux de la filière lait et produits laitiers au Sénégal, Rapport GRET, Projets Info-conseil/PAOA, 98 p.
- DUTEURTRE G., 2007 : « Commerce et développement de l'élevage laitier en Afrique de l'Ouest : une synthèse », *Rev. élev. méd. vét. pays trop.*, 60, 1-4 : 209-223.
- DUTEURTRE G., CORNIAUX C., BOUTONNET J.-P., 2003 : « La baisse de la consommation des produits laitiers en Afrique subsaharienne : mythe ou réalité », *Renc. Rech. Ruminants*, 10 : 323-326.
- DUTEURTRE G., DIEYE P. N., DIA D., 2005 : « Ouverture des frontières et développement agricole dans les pays de l'UEMOA : l'Impact des importations de volailles et de produits laitiers sur la production locale au Sénégal », Dakar, ISRA, série « Études et Documents », vol. VIII, n° 1, 78 p.
- DUTEURTRE G., DIEYE P.N., 2009 : « Introduction générale : l'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché », in Guillaume DUTEURTRE, Mbène DIËYE FAYE et Papa Nouhedine DIEYE (coord.), *op. cit.* : p. 17-53.
- DUTEURTRE G., FAYE B. (coord.), 2009 : L'élevage, richesse des pauvres : Stratégies d'éleveurs et organisations sociales face aux risques dans les pays du Sud, Versailles (France), Quae, 286 p.
- DUTEURTRE G., FAYE M.D., DIEYE P.N. (coord.), 2009 : *L'Agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*, Paris, ISRA, Karthala, 451 p.
- FALL C. S., GUEYE A., DIAL M. L., 2007 : « Impact des Accords de partenariat économique sur le secteur agricole et agroalimentaire au Sénégal », *Réflexions et Perspectives*, vol. VI, n° 4, ISRA, 30 p.
- GOMIS J., MOUGIN F., 2009 : « Le consommateur local comme mode de développement. Présentation du thème des derniers Cahiers de l'Alternance », *Le Quotidien*, 11 février 2010, 1 p.
- GUEYE M., 2010 : « Plaidoyer : les paysans prônent un patriotisme alimentaire », *Le Quotidien*, 3 mai, 1 p.
- INSTITUT SÉNÉGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES (ISRA), 2009 : « Mon lait, je l'aime local : produits et savoir-faire laitiers en Afrique de l'Ouest », in *Livret de l'exposition itinérante 2009*, Dakar, Bureau d'Analyses macroéconomiques de l'Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA-BAME), GRET, CIRAD, 26 p.
- KAMARA A., 2010 : « Dossier Vélingara. Une coopérative révolutionne la pratique de l'élevage au Fouladou : Des éleveurs qui vivent de leur passion », *Le Quotidien*, 9 avril, 2 p.
- LE QUOTIDIEN, 2009. « Dolima est un puissant levier de développement local », Propos recueillis par M. Gueye, 22 septembre, p. 7.

- LE NAY N., VATIN F., 1993 : « L'industrialisation laitière impossible – Réflexions sur le cas de l'Afrique sahélienne », in PIERRE CORBEL, FRANÇOIS VATIN : *Mondes ruraux en mutation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Des Sociétés », 133 p.
- LY C., DUTEURTRE G. (Ed.), 2004 : « Pour des politiques d'élevage « partagées », in *Actes de l'atelier régional sur les politiques d'élevage* des 17-18 nov. 2004 à Dakar, Rome, Rapport FAO/PPLPI, 45 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 2009 : « GOANA : Cahier de l'Investisseur », 4 p. + annexes, www.goana-senegal.com
- NDIAYE P., 2007 : « Hausse exagérée des prix et fraude sur l'importation : Comment la mafia du lait s'enrichit sur le dos des Sénégalais », *Le Témoin*, 16 juillet, in NETTALI, <http://www.nettali.net/spip.php?article4117>
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC), 2009 : « Examen des politiques commerciales, Rapport du Secrétariat. Niger et Sénégal », Genève, OMC, 48 p. annexe 2, Sénégal, p. 139-245.
http://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/tp323_f.htm
- RÉSEAU DE RECHERCHES ET D'ÉCHANGES SUR LES POLITIQUES LAITIÈRES (REPOL), 2007 : « Sécuriser les débouchés pour favoriser le développement de la production laitière locale », in *Actes de l'atelier national* des 1^{er} et 2 juin, Dakar (Sénégal), REPOL, ISRA, 57 p.
- SANÉ B., 2010 : « Production laitière : une politique nationale pour réduire les importations », *Le Soleil*, 6 avril, 1 p.
- UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA), 2009 : *Second rapport semestriel 2009 de surveillance multilatérale*, Ouagadougou, Commission UEMOA, déc., 94 p..
http://www.uemoa.int/Publication/2009/RSM_dec09.pdf

CRISE DES MARCHÉS MONDIAUX ET NATIONAUX DES ALIMENTS DE BÉTAIL :

L'ADAPTATION ORGANISATIONNELLE DES PASTEURS DU FERLO (SÉNÉGAL) *

Bilkiss ASSANI
Amadou Tamsir DIOP
Ibra TOURÉ
Abdrahmane WANE

Entre 2007 et 2008 le contexte mondial a connu une flambée exceptionnelle des prix des produits alimentaires et plus particulièrement des céréales, pour lesquelles la hausse a été de 87 % (FAO, 2008). Ce phénomène de fortes variations traduit l'incertitude croissante qui pèse sur les marchés mondiaux, relayés par les marchés nationaux, voire au Sénégal, par les marchés hebdomadaires de brousse. Le marché des aliments de bétail n'y est pas demeuré en marge, car près de 36 % des céréales produites – qui sont pour la plupart cotées sur les marchés mondiaux – contribuent à la composition des aliments de bétail, et à hauteur de 50 % environ (Harder, Jung, 2008). La situation est dès lors devenue préoccupante pour les pays de la zone sahélienne qui sont fortement dépendants des céréales, et dont les populations sont structurellement déficitaires (RCPA, 2008a, b).

Les enquêtes menées en 2008 au Sénégal auprès de NMA Sanders¹ montrent une hausse de 38 % des prix des aliments de bétail durant cette

* Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un projet portant sur les interactions entre économie mondiale et dynamiques de développement territorial dans les régions d'élevage

période : l'hétérogénéité de la provenance des matières premières utilisées à la fabrication des aliments de bétail crée en effet une imbrication de marchés, et toute variation significative du prix de l'une d'elles devient potentiellement contagieuse. Le Sénégal, dont l'économie est structurellement extravertie, a été touché par les hausses de prix, et la crise du marché des aliments de bétail a pu peser d'autant plus lourdement que près d'un tiers de son territoire relève d'un climat de type sahélien (Touré *et al.*, 2003). L'élevage pastoral y est le principal mode de valorisation économique (Wane *et al.*, 2007a) et sa situation y est d'autant moins facile que le pays a traversé de 2007 à 2008 une période de mauvaises récoltes et de difficultés d'approvisionnement des entreprises agroalimentaires.

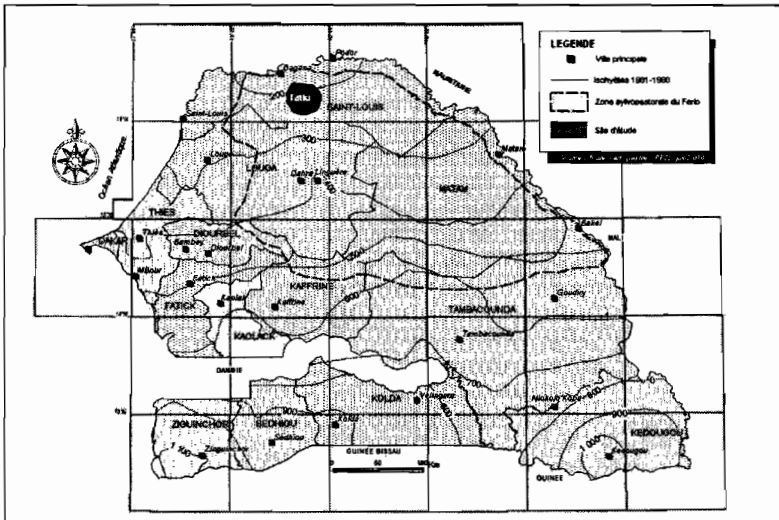


Figure 1 : Localisation du site de Tatki, Source : Touré *et al.*, 2003

Au Ferlo, qui est la zone sylvo-pastorale sahélienne du Sénégal, le contexte climatique amène les pasteurs à recourir aux aliments de bétail en période de soudure agricole afin de sauvegarder leur potentiel productif. Ces aliments satisfont un besoin vital, même si les quantités utilisées peuvent paraître marginales dans le cadre d'un élevage extensif qui recourt principalement aux ressources naturelles. L'alimentation animale n'en a pas moins été touchée par les hausses de prix, affectant ainsi l'activité sectorielle qui soutenait depuis l'année 2000 la croissance du secteur primaire du pays (IMF, 2006). Dans cette situation de crise généralisée, les acteurs de la filière

1. NMA Sanders (ou Nouvelle minoterie africaine Sanders) est une multinationale agroalimentaire dont la principale unité industrielle a été inaugurée en février 2001 à Dakar pour produire de la farine panifiable et des aliments pour bovins et volailles.

des aliments de bétail ont développé des réponses qui relèvent pour certains de la survie et pour d'autres de la spéculation.

Au-delà d'une étude d'impact focalisée sur les effets d'une hausse des prix mondiaux sur les prix locaux, ce travail étudie les interrelations adaptatives des pasteurs du Ferlo aux changements globaux, notamment face aux changements intervenus sur les marchés ; les stratégies des pasteurs sont abordées au regard des stratégies retenues par les deux autres acteurs majeurs de la filière : l'État et les industries agroalimentaires. Un premier point décrit la pertinence du choix du site de travail et des modalités de collecte de l'information ; le deuxième analyse les stratégies des acteurs avec un *focus* particulier sur les pasteurs qui fréquentent le point d'abreuvement par forage de Tatki ² ; un troisième point discute du rapport des pasteurs à un marché ambivalent qui est tout à la fois source d'opportunités et de menaces.

Zone d'étude

Le Ferlo est un vaste espace de 67 610 km² (Touré *et al.*, 2003) qui représente près d'un tiers du territoire national ; la vallée du fleuve Sénégal le délimite au Nord et le front du bassin arachidier au Sud. Le terme désigne parfois de manière abusive l'ensemble de la zone pastorale, que les pasteurs différencient par de multiples critères dont la pluviosité n'est que l'un parmi d'autres, entre les sous-espaces du Fuuta, du Djoloff, du Cayor et du Ferlo : les pluies annuelles y vont d'une moyenne de moins de 300 mm en l'extrémité nord (zone de départ massif des transhumants), à une autre qui est de plus de 400 mm, en l'extrémité sud où se localise la zone d'accueil des transhumants.

Le site de Tatki a été choisi pour son aridité et pour sa représentativité de l'une des caractéristiques de la diversité écologique du Ferlo (figure 1) (Wane *et al.*, 2007b ; Touré *et al.*, 2003). Il est essentiellement pastoral, et il se situe au nord du Ferlo, à une quarantaine de kilomètres au sud de Dagana, dans la communauté rurale de Fanaye. Classée réserve sylvopastorale en 1952, cette zone est essentiellement peuplée par des Peuls qui sont majoritairement issus de la fraction *Wodaabe* ³. (Diao, 2001)

2. La politique d'hydraulique pastorale a débuté dans les années 1950. Son objectif était de fixer des éleveurs qui se déplaçaient à la recherche de points d'eau et de pâturages. Des forages ont été mis en place qui ont défini des aires de desserte permanente dans lesquelles la majorité des éleveurs ont réorganisé leurs parcours de saison sèche en abandonnant les anciennes transhumances vers la vallée du fleuve Sénégal au profit d'un déplacement saisonnier de plus faible rayon (Barral, 1982). Le site de Tatki est une ancienne zone de parcours d'hivernage qui est devenue en 1953 une aire pastorale habitable toute l'année, après l'implantation d'un puits de forage : en réalité, la région se vide en fin de saison sèche de la plupart des troupeaux du fait de l'épuisement des pâturages.

3. Cette terminologie est empruntée à Marguerite Dupire (1996 : 282) qui voit la fraction comme une composante d'une première ou d'une seconde segmentation du lignage primaire.

Crise du marché des aliments de bétail et réactions d'acteurs

La hausse des prix a affecté toutes les matières premières agricoles, mais pas avec la même amplitude (figure 2). Les cours mondiaux du riz ont commencé à flamber en novembre 2007 : ils ont ensuite connu une hausse brutale à partir de janvier 2008 avant de culminer à 1 015 US \$ la tonne en mai 2008. Par rapport au prix moyen de 338 US \$ la tonne qui était enregistré en 2007, cette hausse a été de 200 %. Celle du blé a été régulière à partir de juin 2007 ; un pic de croissance de 126 % a été atteint en mars 2008 avant que les prix ne décroissent, mais sans retrouver les niveaux du premier semestre 2007. Les cours du maïs subissent un repli relatif durant le troisième trimestre 2007, puis augmentent progressivement jusqu'en mai 2008. Les cours mondiaux du coton croissent progressivement jusqu'à un niveau plafond qui est atteint en mars 2008. L'augmentation des prix de ce végétal qui est également utilisé à l'alimentation du bétail est de plus de 43 % par rapport à mai 2007.

En théorie économique, il est attendu des effets de contagion d'une forte intégration des marchés (Rodrik, 2000), avec accélération de la vitesse de propagation et transmission du mouvement des prix mondiaux aux prix nationaux⁴. Cette dernière peut toutefois être amortie, voire annihilée par la mise en œuvre de politiques de régulation, ce qui semble bien avoir été le cas pour la filière sénégalaise d'aliments de bétail. Au Sénégal en effet, les circuits de distribution des aliments de bétail impliquent plus ou moins d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur final. Les industriels vendent aux grossistes et aux coopératives d'éleveurs, sur place ou par livraison en dépôt ; les entreprises peuvent exporter ou réexporter vers les pays limitrophes de la sous-région ; des contrats sont passés avec l'État pour des ventes aux éleveurs et aux coopératives d'éleveurs, lesquelles sont alors subventionnées ou réalisées à des prix très inférieurs aux prix de marché⁵. Lors de crises, des aliments de bétail peuvent être distribués ; en cas de rupture de stock, les grossistes s'approvisionnent entre eux. Il existe également des fabricants artisanaux, et ceux-ci vendent à des revendeurs ou bien encore, directement aux éleveurs.

4. La transmission de la volatilité des prix mondiaux aux prix nationaux n'est pas systématique. Son analyse nécessite de recourir à des outils économétriques spécifiques, et cette contribution ne l'aborde que de façon superficielle.

5. Aides d'État effectuées à destination d'acteurs spécifiques, en l'occurrence ici, des éleveurs ; les économistes désignent ces prix qui ne sont pas issus de relations de marché des termes de « prix social ».

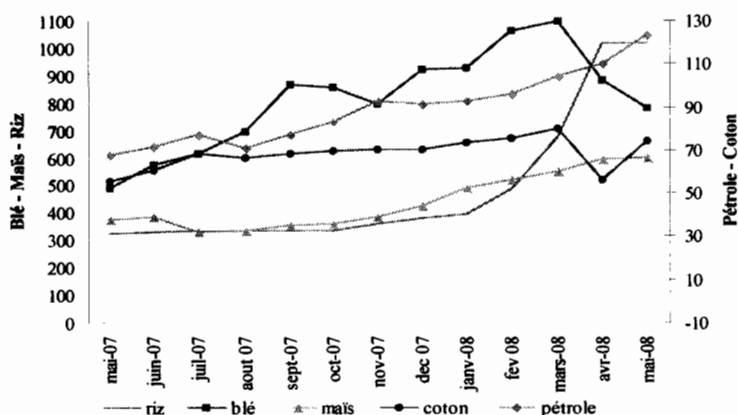


Figure 2 : Évolution des cours mondiaux des matières premières (en US \$ par unité de mesure)

Au niveau national les prix des aliments de bétail procèdent également des stratégies des différents acteurs de la filière ; des spéculations sont nées des tensions sur les marchés internationaux, ce qui a incité les autorités publiques à recourir à des mesures conjoncturelles et structurelles d'endiguement des hausses.

En tant que mesures conjoncturelles, un comité de facilitation de l'accès des éleveurs à l'aliment de bétail a été mis en place, avec distributions gratuites d'aliments et contrôle des prix de marché. En 2007, près de 2 000 tonnes d'aliments de bétail ont ainsi été distribuées dans les régions les plus touchées. Le gouvernement a opté pour la subvention des produits alimentaires et pétroliers arrivant de l'étranger, et cette décision a également concerné le bétail. La volonté gouvernementale étant de résoudre ce type de situation sur les cinq ans, en 2008 un plan global de promotion des productions locales dénommé « Grande Offensive agricole pour la nourriture et l'abondance » (ou GOANA) a été élaboré et mis en œuvre : ce programme d'action vise l'autosuffisance alimentaire des populations, et ses sous-produits seront valorisables pour l'alimentation animale.

Au plan structurel, une batterie de mesures a été adoptée, comme la mise à disponibilité dans toutes les régions du pays de matériel agropastoral (38 motos faucheuses, 200 charrettes fourragères et 70 citernes de mélasse) subventionné à hauteur de 80 %. Ces mesures se sont ajoutées aux réformes entreprises bien avant, avec la mise en œuvre des recommandations de la Nouvelle initiative sectorielle pour le développement de l'élevage (ou NISDEL, Ministère de l'Agriculture..., 2004), dont l'une des traductions a été le Projet d'appui à l'élevage (PAPEL). La constitution d'unités pastorales

en tant qu'outils de gestion contractualisée des ressources et des espaces pastoraux en a été la traduction, mais il est à craindre que la généralisation d'un tel dispositif ne contraigne fortement la mobilité pastorale et partant, la viabilité de l'élevage pastoral en tant que mode de vie et que système de production (Wane *et al*, 2006).

Les stratégies des industriels ont globalement visé à contenir les effets potentiels de la hausse des prix mondiaux sur les prix nationaux. Visant l'optimisation des coûts de production, elles ont pris la forme d'une réduction uniforme des importations des matières premières nécessaires à la fabrication des aliments de bétail en fonction de la part de celles-ci dans la composition du produit. Une baisse des volumes d'importation et de la production s'en est suivie, doublée de changements dans la composition des produits, avec par exemple la substitution partielle des tourteaux d'arachide aux tourteaux de coton et de soja.

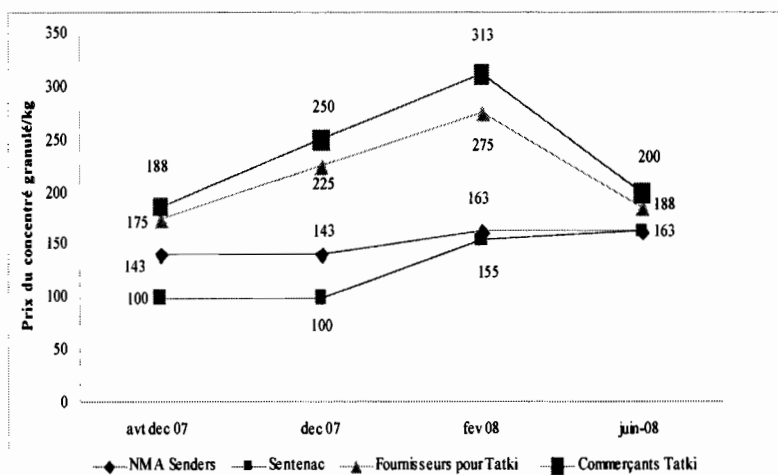


Figure 3 : Évolution des prix des aliments de bétail au Sénégal de novembre 2007 à juin 2008

Des différences dans les prix de cession des aliments à la sortie de l'usine s'observent cependant entre industriels, qui s'ancrent dans la diversité des processus de production (figure 3). Les prix de l'industriel le moins cher étaient de 43 % inférieurs à ceux de ses suivants immédiats : jusqu'en décembre 2007, son kilogramme d'aliment de bétail était cédé à 100 francs CFA le kilo, alors que celui de son concurrent direct se vendait entre 140 et 145 francs CFA. Les intermédiaires acheminaient les produits et les revendaient à 175 francs, puis à 225 francs CFA le kilo aux commerçants de Tatki. Ces derniers les proposaient initialement à 185, 190 francs CFA le kilo aux éleveurs, puis à 250 francs : du coup, et jusqu'en décembre 2007,

les éleveurs du Ferlo ont acheté leurs aliments pour bétail à des prix qui étaient de 1,9 à 2,5 fois supérieurs à ceux de l'usine de l'industriel le moins cher.

La crise a ainsi dérégulé le commerce d'aliment de bétail, mais elle a aussi conduit à la mise en place d'un cadre de concertation entre les industriels pour la fixation des prix et pour la recherche de fournisseurs de matières premières en Afrique de l'Ouest. En 2008, un resserrement des prix des industriels s'opère à la suite de concertations pilotées par les services étatiques : l'écart se réduit. En février 2008 il atteint finalement entre 5 à 10 francs CFA le kilo et en juin 2008 les mêmes prix sont proposés à la sortie des usines concurrentes.

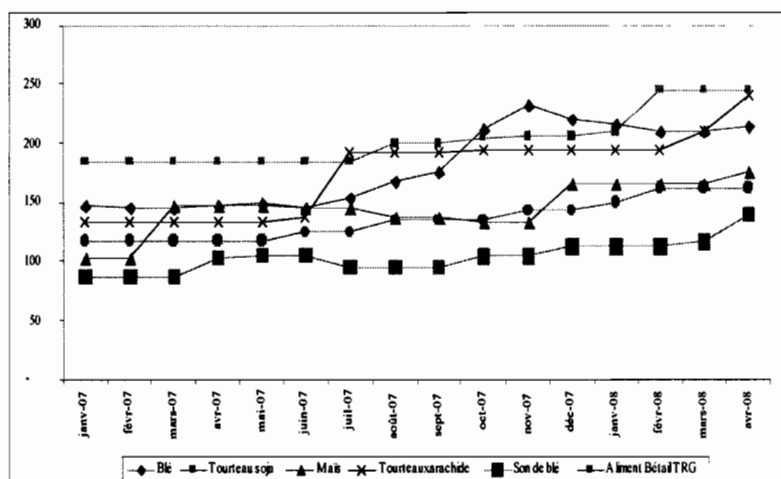


Figure 4 : Prix TTC des matières premières utilisées par NMA Sanders en francs CFA le kilo

La guerre des prix a été initialement entreprise par les Moulins Sentenac⁶ : elle s'est révélée insoutenable, les dirigeants de l'entreprise ayant commencé par s'aligner à la hausse sur les prix pratiqués par l'entreprise NMA Sanders. Jusqu'en décembre 2007, voire jusqu'en février 2008, NMA Sanders a été moins agressif en matière de tarification au regard des Moulins Sentenac⁷, en se contentant d'être très perméable aux fluctuations des marchés mondiaux.

6. Les Moulins Sentenac sont une structure industrielle agroalimentaire privée, à capitaux français, créée en 1948, qui est notamment spécialisée dans la production de farine de blé et d'aliments de bétail.

7. Par manque d'information, l'analyse de la politique de prix des Moulins Sentenac, qui était très compétitive avant février 2008, n'a pas pu être suffisamment approfondie.

Lorsque le mouvement de hausse des cours mondiaux des principales matières premières commence et se généralise en septembre 2007 (figure 4), les ventes de NMA Senders s'en ressentent instantanément et elles décroissent fortement.

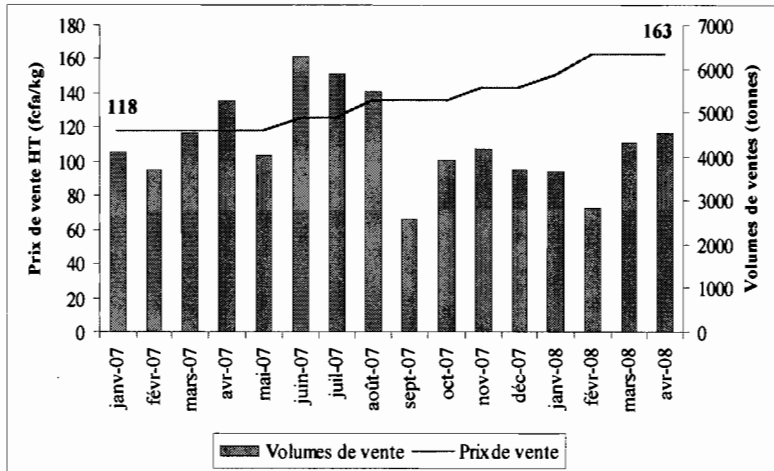


Figure 5 : Volumes (en tonnes) et prix de vente HT des aliments de bétail de NMA Sanders (en francs CFA/kg)

Sur la période, les prix des intermédiaires augmentent. Ils atteignent 275 francs CFA le kilo en février 2008 puis baissent paradoxalement en juin 2008 de 185 à 190 francs CFA le kilo alors que les prix à la sortie de l'usine augmentent. Le mouvement, commencé par les intermédiaires, est répercuté par les commerçants de Tatki, et le prix de l'aliment de bétail passe de 310 à 315 francs CFA le kilo en février 2008, à 200 francs CFA le kilo ; à cette date, les contraintes sur les prix qui sont liées aux actions des éleveurs sont en place.

Pour leur part, les producteurs artisanaux ou semi-industriels s'orientent vers une politique de maîtrise des stocks de matières premières et des stocks de produits finis en se limitant à la production de faibles quantités qui sont assez rapidement résorbables : ils procèdent également à une augmentation du prix du sac d'aliment, mais dans une proportion moindre que celle qui est pratiquée par les commerçants.

En tant que consommateurs finaux, les éleveurs pasteurs du Ferlo ont cherché à s'adapter à la hausse des prix en développant des stratégies défensives et offensives. La hausse sur le prix du kilogramme d'aliment de bétail s'élève à près de 33 % en décembre 2007, puis elle s'accroît encore de 25 % entre décembre 2007 et février 2008 (figure 3) : les éleveurs subissent dans un premier temps les vicissitudes du marché, puis ils modifient

l'alimentation animale. Ils réduisent les quantités distribuées, puis passent de la complémentation générale à la complémentation sélective, c'est-à-dire qu'ils cessent la distribution d'aliment concentré en toute saison pour se limiter à la seule saison sèche ; avec les manques de concentré, ils passent ensuite à des choix extrêmes, par humidification de mil ou de maïs comme solution palliative de complémentation animale. Ils combinent ces changements à d'autres comportements économiques (comme l'accentuation des ventes de bétail et la diversification des produits vendus) et à d'autres comportements sociaux (comme le recours à l'entraide ou comme le recours aux crédits auprès des commerçants).

De façon plus offensive toutefois, les éleveurs requièrent l'appui de la coopération sénégallo-allemande, un partenaire de longue date de recherche-développement, et le Projet d'autopromotion pastorale du Ferlo (ou PAPF) est lancé. Ce projet entreprend un réajustement organisationnel des approvisionnements en aliments de bétail qui vise à sortir les éleveurs de la dépendance des commerçants locaux et de leurs stratégies spéculatives de rétention de stocks. Pour peser sur les prix locaux, la principale stratégie offensive des éleveurs de Tatki est de rendre l'aliment de bétail disponible et plus accessible : dans le cours du deuxième trimestre 2008, ils procèdent à la constitution de la coopérative *Cawral Aynaabé Ferlo* (ou CAF) qui doit leur assurer la disponibilité du produit sur place par un approvisionnement direct auprès des industriels. Ils mettent en œuvre une centrale d'achat, remontent tout le circuit de distribution et assument les coûts intermédiaires qui sont liés à l'opération (tableau 1) : ils aboutissent à un coût de revient compris entre 185 et 190 francs CFA le kilo alors que les prix chez les commerçants locaux restaient au niveau de 310 à 315 francs CFA, atteint en février 2008.

Les commerçants de Tatki réagissent en proposant en juin 2008 le kilogramme d'aliment de bétail à 200 francs CFA : ils n'en deviennent pas pour autant compétitifs en termes de coût unitaire, et les éleveurs ne reviennent pas sur leur état d'esprit d'autonomie nouvellement acquis. Sur le fond, la réaction des pasteurs de Tatki face à la crise des prix d'aliments de bétail illustre encore une fois les rapports singuliers que ceux-ci entretiennent avec les marchés de biens et de services.

Rapports des pasteurs du Ferlo au(x) marché(s)

À l'instar des autres marchés de biens et de services, celui des aliments de bétail constitue un lieu d'action des pasteurs. Face à une variété d'incertitudes et de risques, les pasteurs utilisent les marchés de façon volontairement opportuniste, même si le recours à ceux-ci ne pilote pas leurs décisions de production et de mise en vente. Dans un contexte de déficit structurel ou ponctuel de fourrage, ils recourent aux aliments de bétail pour traverser la période de soudure qui correspond à la pleine saison sèche ou à

sa fin : les achats qu'ils effectuent alors peuvent représenter des quantités marginales mais qui sont vitales pour leurs animaux ; ces achats permettent aux pasteurs du Ferlo de limiter au maximum leurs pertes en capital productif. En dehors des crises, ils réagissent comme dans les autres marchés de biens et de services en adaptant ou en modulant leurs dépenses suivant les saisons et selon les prix de l'aliment. Ils font preuve de prudence et limitent le recours au marché selon une attitude consciente qui les pousse, dans le cadre d'un environnement incertain, à tirer profit des opportunités sans pour autant chercher à « déstocker » massivement ou mécaniquement (Wane *et al*, 2009). Ils ne s'adressent aux marchés qu'après avoir évalué les montants des dépenses auxquelles ils doivent faire face, notamment pour leurs propres approvisionnements alimentaires en céréales (Wane *et al*, 2009) : ce comportement qui est relativement éloigné des schémas conceptuels de maximisation des encaisses monétaires s'inscrit dans les contingences de leur environnement économique. En période de crise économique par contre, ils sont contraints de déstocker et d'augmenter anormalement le taux d'exploitation commerciale du troupeau (Ancey, Monas, 2005) : leurs réactions adaptatives sont alors similaires à celles auxquelles ils recourent en situations de fort changement, que ceux-ci soient de nature environnementale, sociale, économique ou de toute autre nature.

Tableau 1 : Structure du coût de revient d'un sac d'aliment de bétail de 40 kg acheté par la CAF

Dépenses	Montants en francs CFA
Achat de 30 tonnes d'aliment : soit 750 sacs de 40 kg (6 500 F/sac)	4 875 000
Prise en charge des 2 personnes chargées de la commande	50 000
Convoyage par camion des 30 t jusqu'à Amali	300 000
Déchargement à Amali : 600 F/tonne	18 000
Frais de gardiennage	10 000
Rechargement du camion pour Widou	18 000
Distribution des aliments de forage à forage	225 000
Déchargement de forage à forage	18 000
Convoyeur lors du déchargement	24 000
Camionneur de forage à forage	30 000
Rémunération membre commission de vente	37 500
Coût de revient des 750 sacs	5 605 500
Coût unitaire par sac	7 474
Coût du kilogramme	185-190

La situation à laquelle les pasteurs se confrontent en 2007 et en 2008 est nouvelle : elle relève du changement global, et a constitué le passage d'une situation où le marché des aliments de bétail jouait un rôle d'appoint et de

sécurisation du potentiel productif des éleveurs à une situation et à un autre type de marché où ils sont devenus vulnérables à des changements intervenus loin de leur sphère d'activité. Cette situation les a incités à réajuster l'organisation de leurs approvisionnements, après avoir pleinement subi dans un premier temps les soubresauts des marchés internationaux des matières premières agricoles et non agricoles qui leur étaient transmis, aggravés de comportements spéculatifs d'intermédiaires. Cette transmission des cours mondiaux aux cours nationaux n'a toutefois été que partielle, du fait de différents facteurs : monétaires (taux de change favorables), politiques publiques (régulation étatique) et dispositions institutionnelles (contrôle des prix, dans les grands centres urbains notamment). Dans la mesure où l'activité économique des éleveurs s'exerce dans des zones enclavées que caractérise un déficit institutionnel (absence de contrôle régulier et dissuasif sur les prix), il leur a fallu faire face à des comportements spéculatifs de la part des commerçants locaux. Ceux-ci qui bénéficiaient des exonérations fiscales sur leurs approvisionnements usaient en outre de leur liberté de fixation des prix de vente, et comme il n'existait aucune réglementation sur les prix des aliments de bétail applicables aux marchés de Tatki – dans un pays où le contrôle des prix est insuffisant voire inexistant –, les pasteurs ont dû faire face à des prix variant d'un marché et d'un vendeur à l'autre. C'est ainsi que le marché des aliments de bétail qui sécurisait initialement leur activité économique est devenu porteur de menaces de disponibilité et d'accès, tout en véhiculant les fluctuations des cours mondiaux et les agissements incontrôlés des intermédiaires. Cette source de menace a incité les éleveurs à opérer des réajustements organisationnels dans leurs approvisionnements puis, par la force des choses, à revoir leur pratique de complémentation alimentaire et à se constituer en acteurs achetant suffisamment de produits pour être visibles et audibles des pouvoirs publics et pour influencer les prix des produits la baisse. Celle-ci jusqu'à hauteur de 40 %.

Conclusion

Du fait des imbrications des niveaux de marché, une crise qui survient dans n'importe quel secteur peut potentiellement se propager. C'est ainsi que la hausse brutale, importante et généralisée, des cours mondiaux des matières premières agricoles et non agricoles (pétrole) a eu des répercussions jusque sur les exploitations d'élevage pastoral du Ferlo. Il n'y a toutefois pas eu transmission totale et complète de celle-ci sur les prix nationaux : d'abord du fait de phénomènes de change monétaire favorables ; ensuite du fait de politiques de régulation étatiques et du fait enfin, des institutions et des organisations qui ont été spontanément créées par les pasteurs de Tatki (Nord Ferlo). Il n'en demeure pas moins que la structure de la filière des

aliments de bétail au Sénégal a failli annihiler les efforts d'atténuation des impacts de la crise sous l'effet de comportements spéculatifs incontrôlés de différents intermédiaires comme des commerçants locaux.

Les aliments de bétail étant des biens vitaux pour le maintien du potentiel productif des éleveurs, la hausse importante des prix et la fragilisation des marges de sécurité alimentaire des éleveurs de Tatki durant les périodes de soudure ont poussé ces derniers – dans un contexte de défaillance institutionnelle de l'État en matière de contrôle des prix, notamment dans les zones enclavées – à adopter une attitude d'acteurs décisifs de la filière. Ils ont assuré leurs approvisionnements et leur indépendance vis-à-vis des spéculateurs, sans pour autant se départir de leur approche prudente des marchés : ils n'ont pas acheté de grosses quantités qui auraient visé à constituer des stocks massifs, ce qui aurait représenté des risques supplémentaires en cas de départ des populations pour la transhumance ou plus simplement en cas de panne occasionnelle des forages ; ils n'ont pas davantage déstocké massivement. Sur le fond, ils sont passés d'un marché qui leur donnait la possibilité de maintenir leur capital productif à un autre qui les rend plus vulnérables à des fluctuations sur lesquelles ils n'ont aucune prise : ce qui les a finalement incités à imaginer des solutions adaptatives innovantes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANCEY V., MONAS G., 2005 : « Le pastoralisme au Sénégal, entre politique « moderne » et gestion des risques par les pasteurs », *Tiers Monde*, t. XLVI, n° 184, octobre-décembre, p. 761-783.
- DAVID-BENZ H., DIALLO A., LANÇON F., MEURIOT V., RASOLOFO P., TEMPLE L., WANE A., 2009 : Une analyse actualisée de la transmission de la hausse des prix internationaux des produits agricoles dans les pays africains, CIRAD, Rapport pour la Fondation FARM, novembre, version provisoire, 78 p.
- DIAO-CAMARA A., 2001 : Dynamiques socio-économiques du pastoralisme dans le Ferlo (Tatki, Thieul, Rewane), Dakar, ENEA, Rapport de stage, 74 p.
- BARRAL H., 1982 : *Le Ferlo des forages : gestion ancienne et actuelle de l'espace pastoral*, Dakar, ORSTOM, 85 p.
- DUPIRE M., 1996 : *Peuls nomades. Étude descriptive des Wodaabe du Sahel Nigérien*, Paris, Éditions Karthala.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO), 2008 : La Flambée des prix des denrées alimentaires : Faits, perspectives, effets et actions requises, Rome.
- HARDER W., JUNG V., 2008 : « Pénurie de matières premières agricoles : phénomène passager ou défi à long terme ? », *La Vie Économique*, 9 : 9-13, www.lavieeconomique.ch.

- INTERNATIONAL MONETARY FUND, 2006 : Senegal : Poverty Reduction Strategy Paper – Second Annual Progress Report, IMF Country Report, 06/68.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE L'HYDRAULIQUE DU SÉNÉGAL, 2004 : Nouvelle Initiative sectorielle pour le développement de l'élevage (NISDEL), Documents de travail.
http://www.ecoconsult.com/ferlo/IMG/pdf/NISDEL_elevagepastoral_2004-2.pdf
- RÉSEAU DE PRÉVENTION DES CRISES ALIMENTAIRES (RPCA), 2008a : Situation alimentaire dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest : La sécurité alimentaire des ménages les plus pauvres des milieux urbains et ruraux menacés par la hausse des prix des denrées alimentaires, note 19, avril.
- RÉSEAU DE PRÉVENTION DES CRISES ALIMENTAIRES (RPCA), 2008b : Situation alimentaire dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest : Gérer la période de soudure dans un contexte de hausse des prix des denrées alimentaires, note 20, mai, www.food-security.net
- RODRIG D., 2000: "How Far Will International Economic Integration Go ?", *Journal of Economic Perspectives*, vol. 14, n° 1, winter, p. 177-186.
- TOURÉ I., DIOP A.T., DIOUF A., 2003: "Dynamic analysis of landscapes and landcovers for the knowledge and evolution of the pastoral ecosystems in the Ferlo-Senegal", in *Proceeding of the VII International Rangelands Congress*, Éditions N. Allsopp, ISBN number 0-958-45348-9, p. 134-136.
- WANE A., ANCEY V., GROSDIDIER B., 2006 : « Les unités pastorales du Sahel sénégalais, outils de gestion de l'élevage et des espaces pastoraux. Projet durable ou projet de développement durable ? », *Développement durable et territoires*, 8, 19 p.
- WANE A., TOURÉ I., ANCEY V., 2009 : « Pastoralisme et Recours aux marchés – Cas du Sahel sénégalais (Ferlo) », *Cahiers de l'Agriculture*, 1, 1 : 14-20.
- WANE A., TOUTAIN B., TOURÉ I., DIOP A. T., ANCEY V., 2007 : Le pastoralisme est-il un mode de valorisation économique des terres arides ? Étude du cas à Tatki (Sahel sénégalais), Document de travail, 12 p.
- WANE A., TOURÉ I., TOUTAIN B., ANCEY V., DIOP A. T., ICKOWICZ A., 2007: "How to obtain a representative sample of economic studies in the areas with strong mobility ? Case of the Senegalese Sahel (Ferlo)", in Marcello DONATELLI, Jerry HATFIELD, Andrea RIZZOLI (eds.): *Farming Systems Design 2007*, International Symposium on Methodologies on Integrated Analysis on Farm Production Systems, 10-12 September 2007, Catania (Italy), book 2, *Field farm scale design and improvement*, p. 13-14.

CRÉDIT ET PRODUCTION AGRICOLE DANS LA VALLÉE DU SÉNÉGAL

Xavier LE ROY

Une révolution agraire

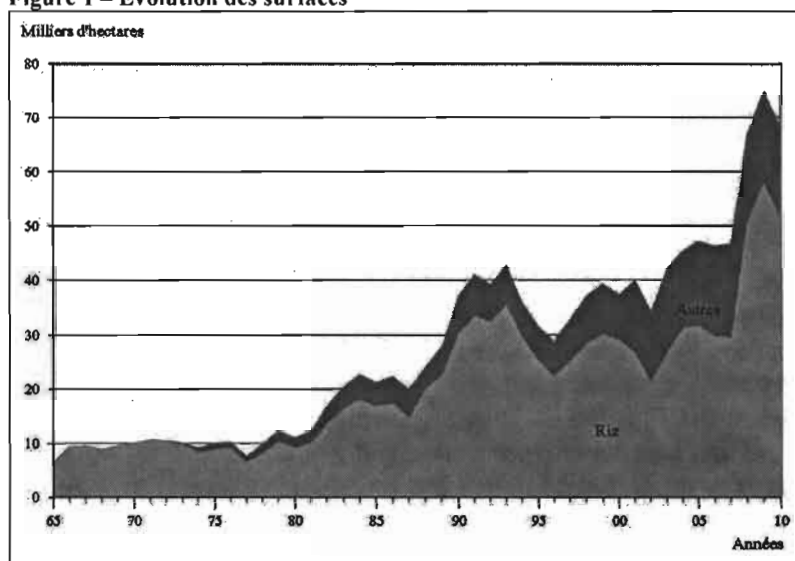
La vallée du fleuve Sénégal, que l'on désigne également sous le nom de « Vallée », connaît une profonde mutation agraire. À partir de 1974, se développe l'agriculture irriguée avec maîtrise de l'eau, qui s'étend à l'ensemble de la Vallée. La figure 1 montre la forte progression des surfaces irriguées de 1977 à 1993. Cet accroissement s'avère plus fort en moyenne vallée, dans les départements de Podor et de Matam, que dans le département du Delta, où une agriculture en inondation contrôlée existe depuis 1965.

Ce changement est tout d'abord une révolution agricole. Les graves sécheresses des années 1970 anéantissent les deux piliers de l'agriculture de la Vallée qui était rythmée par l'alternance saisonnière et spatiale du mil d'hivernage (ou de saison des pluies) sur les terres hautes et sableuses du *jeeri*, et du sorgho de décrue, en début de saison sèche, dans la plaine alluviale ou *waalo*. La réduction de la pluviosité ne permet plus la croissance du mil, et la disparition des crues suspend les semis de sorgho dans les cuvettes du lit majeur du fleuve. Le riz se substitue au mil et au sorgho dans les cultures pratiquées comme dans l'alimentation ; les autres cultures sont moins touchées par cette extension des surfaces irriguées, ainsi que le montre la figure 1.

Cette révolution se traduit aux plans technique et économique. Aucune tradition d'irrigation n'existait dans la vallée du fleuve Sénégal. L'irrigation implique des aménagements coûteux, avec des réseaux de canaux, de vannes, de diguettes, et elle s'accompagne de l'utilisation d'intrants. L'économie agricole passe ainsi brutalement d'une production extensive,

dépendante des conditions climatiques, à une agriculture intensive, grande consommatrice de travail et surtout de capital. La construction de deux barrages met un point d'orgue à l'aménagement de la Vallée. Près de l'embouchure, celui de Diama empêche la remontée d'eau de mer ; en amont, celui de Manantali, construit en 1987 au Mali, stocke une partie de la crue. Des lâchers de saison sèche permettent de maintenir le niveau du fleuve et autorisent trois cycles de culture annuels. Dans nos figures, chaque année regroupe ces trois cycles, ordonnés en contre-saison chaude, hivernage et contre-saison froide.

Figure 1 – Évolution des surfaces



Source : CNCAS et SAED

Cette révolution présente un caractère institutionnel. L'agriculture passe d'un caractère individuel, où chaque agriculteur ou chaque exploitation gère de manière indépendante sa parcelle, à l'intégration des parcelles de chaque agriculteur dans l'organisation collective qu'introduit l'irrigation : le choix d'une campagne agricole et son démarrage dépendent de la mise en eau du périmètre collectif.

Un financement indispensable

L'expansion de l'agriculture irriguée résulte d'une forte intervention de l'État au travers de la SAED (Société d'aménagement et d'exploitation du Delta). Son rôle est prépondérant au plan technique, par l'encadrement des agriculteurs, par la réalisation des prestations mécanisées et par l'entretien des aménagements. Il est aussi déterminant d'un point de vue

organisationnel : toute la campagne agricole est planifiée dans les calendriers culturels et dans la fourniture des intrants. L'État contrôle également toute la partie en aval de la filière au travers de la SAED qui assure la collecte et l'usinage du paddy ainsi que sa mise sur le marché. La filière du riz est totalement prise en charge, des aménagements jusqu'à la commercialisation, en passant par le soutien des prix au producteur.

Cette intensification de l'agriculture implique un coût de production élevé, par les nécessités d'achat de semences sélectionnées, d'engrais, d'herbicides et de produits phytosanitaires, et par le paiement de façons culturales motorisées et d'une redevance hydraulique. La faible pente du fleuve (de 1 à 2 cm de dénivelé par kilomètre) et la présence d'un bourrelet de berge imposent le pompage. L'arrivée de l'eau à la parcelle a un prix, qui est celui des dépenses de gasoil ou d'électricité, de renouvellement de la pompe et de son entretien, avec maintenance des canaux et des vannes.

La pauvreté qui touche nombre d'agriculteurs ne leur permet pas de s'autofinancer, et le recours au crédit est indispensable. La SAED prend en charge les opérations culturales motorisées, les semences, les engrais, et les produits phytosanitaires ; leur coût est déduit du prix de la récolte.

Une libéralisation brutale

Sous la pression du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale le gouvernement sénégalais rectifie sa politique agricole fondée sur un fort interventionnisme. La nouvelle politique agricole (NPA) de 1984 définit de nouvelles règles de fonctionnement qui résident en un désengagement progressif des sociétés d'État au profit des organisations paysannes. Celles-ci se voient mises en avant et la structure juridique souple des groupements d'intérêt économique (GIE) favorise leur émergence. Ce n'est toutefois qu'en 1987 que les effets de cette nouvelle politique agricole se font sentir, avec le retrait de la SAED de la gestion des aménagements hydro-agricoles et de la fourniture des intrants et des prestations mécanisées.

À partir de juin 1987, la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) qui a été créée le 6 avril 1985 prend le relais du financement (Roch, 1986). Après l'ouverture d'une agence à Matam en juillet 1985, une autre voit le jour à Saint-Louis en janvier 1988 ; les agences de Ndoum en janvier 1990, puis de Richard-Toll en octobre 1991, complètent le réseau. La deuxième étape du désengagement de l'État intervient en 1990, lorsque la SAED se retire de l'entretien des aménagements, de la production et de la distribution des semences.

La libéralisation de la filière du riz entre ensuite dans sa dernière phase : courant 1994, la SAED vend ses rizeries et cesse l'achat de paddy ainsi que la commercialisation de riz blanc. En 1995, les marges fixes sont supprimées et la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix disparaît.

L'importation des brisures de riz s'ouvre au secteur privé, et quelques opérateurs de la place de Dakar s'engouffrent dans la brèche et génèrent des surplus importants par des achats de brisures sur le marché international qui surpassent les besoins. Une désorganisation complète de la filière du riz sénégalais s'ensuit, tant à la production qu'à la consommation. Les prix de détail fluctuent, le cours à la production baisse. De juillet 1996 à début 1997, le mécontentement des producteurs se traduit par un bras de fer avec les nouveaux riziers, et par un refus de vente au prix proposé : des montagnes de sacs de paddy se forment dans les villages de la Vallée.



Figure 2 – Demande de prêt à la CNCAS par un président de GIE

Photo : Xavier LE ROY

Cette libéralisation programmée de la filière du riz se met en place au plus mauvais moment. La dévaluation du franc CFA du 12 janvier 1994, loin de stimuler la production locale, anéantit la riziculture. Pour des motifs politiques et sociaux, le gouvernement limite l'augmentation du prix de la brisure de riz, qui est la base du fameux *ceebujen* ou riz au poisson, l'incontournable plat dakarois de la mi-journée. Non seulement les droits de douane antérieurs ne viennent plus financer la filière locale du riz mais le gouvernement subventionne les importations de brisures. Tandis que le prix du paddy au producteur ne progresse que modestement en francs courants, ceux des intrants et du matériel agricole montent en flèche. Ce renchérissement des coûts de production que ne compensent pas les recettes, grève sévèrement les résultats financiers des campagnes suivantes et désorganise profondément l'économie de la Vallée. De 1994 à 1996, les surfaces cultivées régressent (figure 1) ; les revenus des agriculteurs chutent

et l'état de pauvreté de la majeure partie des agriculteurs de la Vallée s'accroît. Tout un pan de la population se voit marginalisé et exclu de l'agriculture irriguée du fait de sa pauvreté.

Cette crise affecte d'abord les petites exploitations, comme le révèle la typologie de 132 exploitations qui sont significatives du département de Podor (des villages de Ngaolé, Ouro-Madiou, Guédé-Village, Nguendar) dont nous avons suivi le budget sur toute l'année 1998. Le statut donné par l'organisation sociale traditionnelle ne hiérarchise pas les exploitations : si les éleveurs peuls se concentrent dans la classe à faible revenu, les autres groupes statutaires se distribuent dans les différents niveaux de revenu.

Un crédit déterminant

La Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) assure une part écrasante du crédit à l'agriculture dans la vallée du fleuve Sénégal. D'autres formes de crédit existent, assurées par des mutuelles ou par des ONG, mais elles ne représentent qu'une proportion minime des sommes prêtées. La figure 3 montre l'impact de la CNCAS dans le fonctionnement de l'agriculture irriguée : l'histogramme visualise en bas, les sommes exigibles par année (en capital augmenté de frais financiers), et leurs montants suivent assez fidèlement les surfaces irriguées que représente la courbe au-dessus.

Le sommet noir de chaque composante annuelle de l'histogramme représente les impayés. Sur vingt-trois ans, le taux de remboursement n'atteint que 82 %, et l'endettement structurel qui en découle altère le fonctionnement du système de crédit. En 1992, l'octroi de prêt s'opère sur des bases plus sévères : le capital emprunté chute, et de même, les surfaces irriguées, essentiellement en riz. En 1993, une tentative de relance n'atteint pas les résultats escomptés ; les trois années suivantes font l'objet d'un tour de vis qui coïncide avec l'aggravation du contexte national rizicole. Nombre de périmètres endettés ne sont plus mis en culture, ce qui montre que les difficultés d'accès au crédit pour cause d'endettement grippent le processus productif et augmente le niveau de pauvreté d'une frange importante de la population.

Le gouvernement sénégalais ne réagit qu'en juillet 1997 par l'instauration d'un deuxième plan de relance et par celle de moratoires en faveur des périmètres d'irrigation qui ne sont pas trop endettés. L'effet est immédiat, et la courbe des surfaces cultivées marque un vif redressement (figure 3).

Un troisième plan de relance voit le jour en 2004 qui comprend une subvention de 50 % pour certains intrants et l'application de nouveaux moratoires. De nombreux périmètres privés endettés bénéficient de cette dernière mesure, et l'effet est tout aussi spectaculaire (figure 3). Par ces trois mesures sélectives de relance, les périmètres les plus endettés sont exclus de

l'accès au crédit, et généralement, de l'accès à l'irrigation. La forte relation entre niveau de crédit et importance des surfaces irriguées est confirmée par un coefficient de corrélation élevé de 0,73.

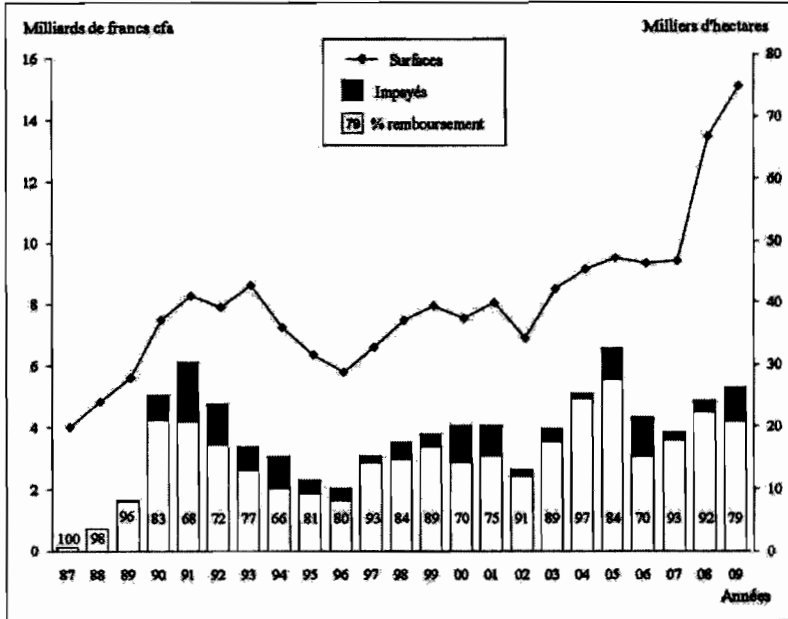


Figure 3 – Emprunts au Crédit agricole

Source : CNCAS et SAED

Le riz s'avère le principal bénéficiaire du crédit. La tomate est bien prise en charge, puisque la CNCAS prend en 1997 le relais des financements par la SOCAS (Société de conserves alimentaires au Sénégal). Les fluctuations de surface suivent fidèlement celles des prêts, le taux de corrélation étant de 0,87. En revanche, l'oignon se voit le plus souvent exclu du financement institutionnel, alors qu'il s'agit pourtant de la principale ressource monétaire du département de Podor : le taux de corrélation entre superficies et crédit y chute à 0,32. Les autres cultures (maïs, arachide, gombo, patate douce, aubergine...) n'émergent pas à la CNCAS.

Une innovation foncière

L'endettement de nombre d'agriculteurs et d'organisations paysannes et l'abandon de parties des périmètres d'irrigation – voire de périmètres entiers – pour cause d'exclusion du crédit institutionnel profite à une petite élite d'individus dont la fortune s'est souvent bâtie sur les activités privatisées à la suite du désengagement de l'État : labour à façon, récolte à la moissonneuse-batteuse, fourniture d'intrants, collecte du paddy.

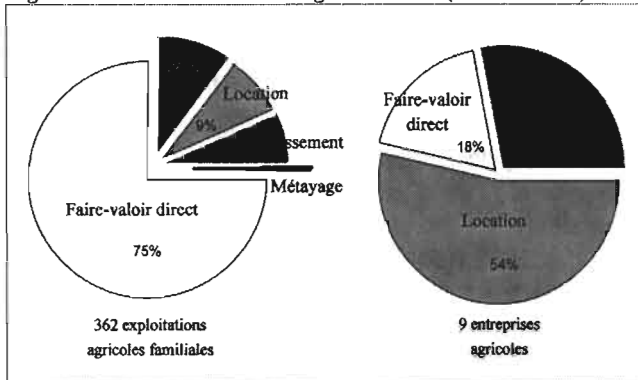
Notre suivi sur deux années successives (2000 et 2001) des exploitations de trois villages du Delta (Tiguette, Ndellé, Thiagar) révèle ainsi que neuf entrepreneurs agricoles, soit 2 % de l'effectif des riziculteurs, accaparent 46 % des superficies cultivées. Ils disposent de 27 à 230 hectares, et trois gros entrepreneurs sortent du lot en ayant chacun plus de 190 ha : ils sont prestataires de service (de labour et de récolte) et alternativement ou en sus, fournisseurs d'intrants ; l'un d'eux possède une rizerie. La figure 4 compare le statut foncier des parcelles cultivées par ces neuf entrepreneurs, avec le statut des terres des 362 exploitations familiales des trois villages. De nettes divergences en ressortent : le faire-valoir direct concerne les trois quarts des surfaces cultivées par les exploitations familiales alors que les entreprises agricoles privilégient la location.

Le prêt de terre est la mise à disposition sans contrepartie d'une parcelle à un tiers d'une autre exploitation ; le métayage est rare. Le nantissement représente par contre une innovation qui découle du grave endettement de certaines exploitations. Il s'agit d'une pratique de faire-valoir indirect qui se décrit ainsi : un individu fait crédit à un agriculteur endetté et il cultive la parcelle de celui-ci jusqu'à ce que ce dernier le rembourse. Un contrat y lie un créancier à un débiteur dont la parcelle garantit le paiement de la dette : la terre étant exploitée par le créancier, cette forme de garantie diverge de l'hypothèque pour laquelle le bien gagé demeure en possession du débiteur. Le nantissement se caractérise ainsi par un usage de la terre qui est assimilé à la possession fictive d'un bien en gage.

Il concerne plus du quart des superficies cultivées par ces neuf entrepreneurs (figure 4), mais avec deux contextes spécifiques : le premier est le plus simple, et il équivaut à se substituer à un individu défaillant en payant ses arriérés vis-à-vis de son groupement de producteurs. C'est celui qui se rencontre avec le transfert de droit d'usage de terres d'exploitations familiales : cette substitution au propriétaire endetté ne totalise toutefois que 2 % des superficies cultivées par ces neuf entrepreneurs agricoles.

La forme de nantissement qui a leur préférence (avec 28 % de leur superficie cultivée) est celle qui lie un exploitant créancier non pas à un individu, mais à une organisation paysanne qui n'est pas éligible à des emprunts auprès du Crédit agricole du fait de son endettement. L'accord consiste en une exploitation du tiers de la surface du périmètre de cette organisation en contrepartie de la fourniture à crédit des prestations et des intrants qui sont nécessaires à celle-ci pour la conduite d'une campagne sur les deux tiers des superficies de bassin qui lui restent et que se partage l'ensemble de ses membres. S'il n'a pas été remboursé, le créancier conserve l'usage de la terre l'année suivante.

Figure 4 – Tenure dans 3 villages du Delta (2000 et 2001)



Source : Xavier LE ROY

Le contrat de nantissement entre un entrepreneur et une organisation paysanne est annuel et renouvelable ou bien encore, trisannuel. Il est généralement verbal, sauf à faire parfois l'objet d'un document signé par les deux parties. L'entrepreneur assure le financement essentiellement sur fonds propres, mais il recourt parfois à un emprunt auprès du Crédit agricole, en déclarant à son nom l'exploitation de l'intégralité de la superficie du périmètre. Il enregistre dans le détail toutes les prestations et fournitures et affecte un amortissement à la pompe qui a été éventuellement mise à disposition. La facturation suit les prix du marché, sachant qu'il est lui-même fournisseur d'intrants et prestataire de service. Il y applique le même taux d'intérêt que le Crédit agricole (soit 7 % par an), et le remboursement de l'emprunt se fait en nature et au champ, puisque la récolte recourt généralement à sa propre moissonneuse-batteuse. L'innovation fonctionne bien, avec un taux de remboursement qui est largement supérieur à celui qu'obtient le Crédit agricole : une réussite qui s'explique par des relations de voisinage ou de parenté, mais qui tient surtout à l'efficacité du système de garantie appliqué. À l'inverse, la caution solidaire qu'applique le crédit institutionnel est inopérante dès lors que c'est l'ensemble du groupement de producteurs qui est fortement endetté.

Une crise opportune

Fin 2007, une crise alimentaire mondiale génère un affolement du prix des céréales, amplifié de mouvements spéculatifs. De mauvaises récoltes de riz dans les principaux pays exportateurs leur font fermer leurs frontières : les brisures de riz qui sont généralement bradées sur le marché mondial voient leur prix augmenter, ce qui affecte de plein fouet les importations sénégalaises. Le riz de la Vallée, auparavant boudé par des Dakarais qui lui préféraient les brisures importées, trouve subitement des débouchés et profite de la flambée des cours. Ce phénomène récuse l'hypothèse de la

préférence alimentaire des citadins pour les brisures importées et confirme l'élasticité de la demande au regard des prix : le riz national étant devenu moins cher que les riz d'importation, de nombreux commerçants viennent s'y approvisionner, et jusque dans des villages reculés.

Crise alimentaire ou rattrapage des prix ? Probablement les deux, après un effritement des cours d'une vingtaine d'années. Le contexte inédit représente une bouffée d'oxygène pour la riziculture sénégalaise dont elle améliore la rentabilité qui est en constante dégradation depuis la libéralisation de la filière du riz. Cet effet de prix est amplifié par un quatrième plan de relance, lorsqu'en avril 2008 le président Abdoulaye Wade lance en grande pompe la Grande offensive pour la nourriture et l'abondance (GOANA). Programme ambitieux d'augmentation de la production agricole nationale, il a pour objectif la couverture de la consommation alimentaire et recourt à plusieurs leviers : une subvention de 70 % sur les engrais et de 50 % sur les semences, une distribution de groupes motopompe et une réhabilitation de périmètres.

La conjonction de prix internationaux élevés et de mesures favorables provoque un engouement spectaculaire pour la riziculture : par rapport à l'année précédente, les surfaces de riz s'envolent de 71 % en 2008. La figure 5 montre que l'accroissement vaut surtout lors de la contre-saison chaude de 2008, où il est de 253 % ; les surfaces mises en culture n'augmentent que de 45 % pour l'hivernage. La figure 3 qui confronte surfaces et demandes de crédit met toutefois en évidence que les montants octroyés ne suivent pas l'ascension des superficies : ils n'augmentent que de 27 % en 2008. Alors pourquoi ce décrochement entre des courbes qui évoluaient jusqu'ici de concert ? Ce succès de la culture du riz est surtout marqué dans le Delta, et il tient davantage aux opérateurs individuels – qui ont bénéficié de 13 000 ha sur 15 000 ha de périmètres réhabilités – qu'aux collectifs villageois auxquels est allé le solde. Or, ces individus agissant à leur compte s'autofinancent ou ne recourent pas au Crédit agricole pour leurs emprunts.

Feu de paille ou phénomène durable ? Les bons remboursements constatés en 2007 et 2008 (93 %, puis 92 %) retombent à 79 % en 2009, confirmant la gravité du problème de l'endettement. La progression des surfaces en 2009 s'avère plus modérée (+ 12 %), et si les superficies de la contre-saison chaude progressent encore (+ 65 %), celles d'hivernage déclinent légèrement. La tendance s'inverse en 2010, avec une diminution de 9 % que confirme la contre-saison chaude 2011 en cours, où les superficies mises en culture régressent de 47 % par rapport à la même campagne de l'année précédente. Si ces données révèlent l'échec de la tentative de double culture annuelle de riz, les niveaux atteints demeurent toutefois plus élevés

qu'avant l'explosion des surfaces rizicoles : l'objectif d'autosuffisance alimentaire annoncé pour 2012 semble toutefois bien utopique.

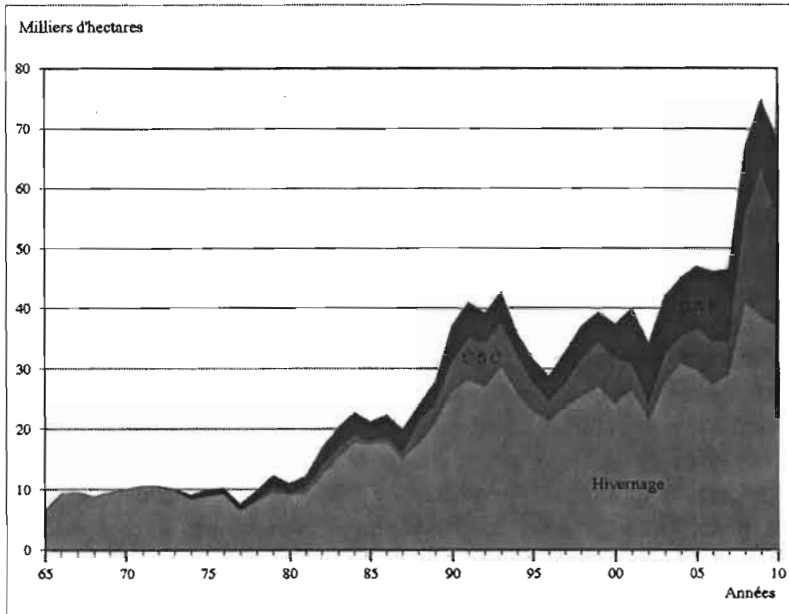


Figure 5 – Surfaces par saison

Source : SAED

Sous l'impulsion du gouvernement se crée en novembre 2010 la Société de promotion et de commercialisation du riz local qui implique tous les opérateurs de la filière : producteurs, transformateurs, importateurs et distributeurs : les divergences d'intérêt entre importateurs de brisures de riz et riziculteurs ne présagent toutefois pas de l'efficacité de cette nouvelle structure.

Conclusion

Les agriculteurs de la vallée du fleuve Sénégal ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation en étant rapidement passés d'une culture extensive de sorgho de décrue et de mil pluvial à une riziculture irriguée. L'accent qui est donné au capital dans ce processus d'intensification paraît toutefois paradoxal pour une société où les niveaux de revenu sont faibles et l'autofinancement difficile. Le crédit institutionnel joue alors un rôle déterminant dans cette mutation agricole, et son impact s'avère indéniable au travers d'une progression des superficies irriguées qui est fortement corrélée à celle du montant des prêts de campagne accordés. Le crédit institutionnel

participe ainsi amplement au statut de grenier à riz qu'a acquis la vallée du fleuve Sénégal.

L'endettement constitue toutefois un problème récurrent qui grippe périodiquement le système productif. Cet aspect freine la réalisation de l'objectif d'autosuffisance en riz, qui est maintenant le principal aliment du Sénégal, et dont les besoins ne cessent d'augmenter du fait d'une croissance démographique soutenue (à 2,5 % par an) et d'une progression de la consommation moyenne en riz par habitant (de 1,5 % l'an). Outre la dégradation de l'environnement économique rizicole à la suite du désengagement de l'État, de la dévaluation du franc CFA et de la libéralisation de la filière, cet endettement structurel s'explique aussi par le mode de garantie collective qui s'avère peu opératoire en cas de crise. Il confirme les formes parallèles de crédit qui se sont mises en place à l'initiative d'entrepreneurs agricoles dynamiques et opportunistes qui, à travers des modalités originales de tenure foncière, accaparent une proportion importante des superficies.

Quatre plans de relance successifs ont tenté de contourner l'obstacle de cet endettement et ont rythmé la production rizicole du pays. Une succession d'à-coups s'ensuit dans le fonctionnement de l'agriculture irriguée et dans sa production, le succès des stimulations se voyant remis en cause par leur arrêt et la remise au premier plan de l'obstacle de l'endettement. La production de la vallée du fleuve Sénégal manifeste toutefois une bonne élasticité au prix, comme le montre la progression des surfaces amenée par la flambée des prix en 2007-2008. Un prix suffisamment rémunérateur pour le producteur n'est-il pas la clef de l'accès à l'autosuffisance alimentaire ? Cet ambitieux objectif d'autosuffisance entre toutefois en contradiction avec le souci politique d'une paix sociale à Dakar qui repose sur des prix alimentaires qui sont inférieurs à l'inflation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BÉLIÈRES J.-F., TOURÉ A. E. H., 1999 : Impact de l'ajustement structurel sur l'agriculture irriguée du delta du Sénégal, Montpellier-Saint-Louis, Thèse Économie et gestion, ENSAM, CIRAD-SAED, 438 p., plus 20 p. annexes, *CD-Rom*.
- BOIVIN P., DIA I., LERICOLLAIS A., POUSSIN J. C., SANTOIR C., SECK S. M. (ed.), 1995 : Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal, Paris, Ateliers ORSTOM-ISRA, Saint-Louis, 19-21 octobre 1993, ORSTOM, 562 p.
- BONNEFOND P., 1982 : « L'introduction de la culture irriguée sur les rives sénégalaises du bassin du fleuve Sénégal », *Économie Rurale*, 147-148 : 72-78.

- CROUSSE B., MATHIEU P., SECK S. M. (ed.), 1991 : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements (1980-1990)*, Paris, Karthala, 380 p.
- LE ROY X., 1997 : « Économies familiales, organisations paysannes et crédit dans la vallée du Sénégal », in *Opération de recherche-développement pour l'amélioration de la production rizicole et la préservation de la ressource en sols*, Saint-Louis-Dakar, SAED-FED-ORSTOM-ISRA, p. 21-39.
- LE ROY X., 2000 : « La difficile mutation de l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal », in Anne RIVIÈRE-HONEGGER et Thierry RUF (ed.) : *Approches sociales de l'irrigation et de la gestion collective de l'eau : démarches et expériences en France et dans le monde*, Montpellier, Université Paul-Valéry, p. 165-177.
- LE ROY X., 2006 : « Agriculture irriguée et inégalités sociales dans la vallée du fleuve Sénégal », in Audrey GIRARD, Patrick CARON, Jean-Yves JAMIN et Thierry RUF (ed.) : *Coordinations hydrauliques et justices sociales*, Montpellier, CIRAD, 12 p.
- LE ROY X., 2009 : « Pauvreté et accès à l'eau dans la vallée du Sénégal » in Habib AYEB et Thierry RUF (ed.) : *Eaux, pauvreté et crises sociales*, Marseille, IRD, p. 231-250.
- LEGOUPIL J. C., DANCETTE C., GODON P., MAIGA I. M., NDIAYE K. M. (ed.), 2000 : *Pour un développement durable de l'agriculture irriguée dans la zone soudano-sahélienne*, Dakar, PSI-Coraf, 456 p.
- ROCH J., 1986 : « La mise en place de la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal », in *Dynamique des systèmes agraires : l'exercice de développement*, Paris, ORSTOM, p. 43-53.
- SECK S. M., 1981 : *Irrigation et aménagement de l'espace dans la moyenne vallée du Sénégal : participation paysanne et problèmes de développement*, Saint-Étienne, Doctorat d'État ès Lettres, Université de Saint-Étienne, 625 p., *multigr.*
- WANDERMOTTEN C., 2004 : *Géopolitique de la vallée du Sénégal : les flots de la discorde*, Paris, L'Harmattan, 165 p.

UN DÉVELOPPEMENT SANS DÉVELOPPEURS ?

HISTOIRE DE LA PÊCHE ARTISANALE MARITIME ET DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE AU SÉNÉGAL *

Jean-Pierre CHAUCHEAU
Alassane SAMBA

La pêche maritime artisanale contemporaine au Sénégal : ses caractères remarquables

Dans les années 1980 la pêche maritime artisanale revêtait une importance économique et sociale toute particulière au Sénégal comme à l'échelle du continent africain. Elle fournissait les deux tiers des 250 000 tonnes qui se débarquaient annuellement dans ce pays, alors troisième producteur africain après les territoires encore colonisés de l'Afrique australe et après le Maroc (Weber, Durand, 1986) : soit entre le tiers et la moitié de la valeur commerciale totale. Ce résultat était remarquable pour trois raisons au moins. En premier lieu, le secteur dit artisanal reposait sur l'utilisation de moyens de production perçus comme « traditionnels » par les agents classiques du développement – à l'instar de la

* Ce document a été rédigé en 1988 et publié en anglais sous la référence : Chauveau J.-P., Samba A., 1989 : "Market Development, Government Interventions and the Dynamics of the Small Scale Fishing Sector : An Historical Perspective of the Senegalese Case", *Development and Change*, vol. 20, 4, p. 599-629. Dans sa version française, il a fait l'objet d'une diffusion restreinte en documents de travail de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) ; il a été légèrement remanié pour cette publication

pêche artisanale ghanéenne, autre grand foyer africain de pêche maritime, dont la production était cependant plus faible. En deuxième lieu, la part des débarquements artisanaux était d'autant plus notable que les eaux sénégalaises étaient propices à une exploitation industrielle et que la concentration démographique du pays n'était pas des plus fortes (Sutinen *et al.*, 1981). En troisième lieu, et c'est une constante de la pêche sénégalaise (Chauveau, 1983a), la pêche piroguière en poissons, crustacés et céphalopodes confondus, intervenait de manière significative dans l'approvisionnement des secteurs industriel et d'exportation : pour 46 % selon une enquête non exhaustive de 1983 de Moustapha Dème.

La situation de la pêche maritime tranchait en outre sur la régression de l'économie sénégalaise dans son ensemble. Au plus fort de la crise de l'arachide, en 1980 et en 1981, les exportations en valeur des produits de la pêche étaient passées devant celles de l'arachide et elles demeuraient depuis du même ordre de grandeur. On estimait que la pêche artisanale faisait vivre directement ou indirectement quelque 10 % de la population (pour une trentaine de milliers de pêcheurs) et qu'elle fournissait plus de la moitié des protéines d'origine animale consommées. Les régions de l'intérieur demeuraient cependant défavorisées, en dépit de l'importance du secteur de transformation artisanale qui traitait principalement par séchage environ 20 % des débarquements artisanaux (Durand, Conway, 1983 ; Fontana, Weber, 1983, Programme d'actions..., 1986).

La pêche artisanale et le dispositif de développement : pour une approche historique de leurs relations

On comprend que les autorités sénégalaises aient considéré le secteur de la pêche « comme une espèce de recours de l'économie » du pays, occupant « une place privilégiée dans la politique de redressement économique » (Programme d'actions..., 1986). La pêche artisanale elle-même était considérée comme un élément essentiel de ce redressement, en conjuguant le motif alimentaire (pour les populations locales) et le motif financier (d'investissement dans un secteur « sain »). C'était là un thème relativement nouveau dans l'histoire de l'intervention extérieure ou étatique sur le secteur, une histoire déjà longue qui avait débuté au début du XX^e siècle avec les premiers travaux d'expertise d'Abel Gruvel (1906). Ce n'est en effet qu'à partir de 1980, lorsque furent pris en considération les résultats des recherches en biologie et en socioéconomie que le dispositif d'intervention considéra la dominante artisanale de la pêche sénégalaise non pas comme un obstacle à la croissance du secteur mais comme un élément important de celle-ci. Cependant la prise de conscience lente et difficile de cette réalité continuait de s'accompagner d'une approche très particulière de

la pêche artisanale par les agents et par les institutions du développement, c'est-à-dire que les changements nécessaires à cette croissance ne pouvaient provenir que de l'action volontariste et moderniste des « développeurs », les mentalités et les structures « traditionnelles » des pêcheurs constituant des obstacles au progrès. C'était d'ailleurs là un schéma général qui se retrouvait dans la plupart des projets de développement de l'époque ; il préformait la manière dont la réalité était analysée, dont les « problèmes » étaient diagnostiqués et dont les projets d'intervention étaient conçus (Chauveau, 1985).

L'analyse dans la longue période des relations entre le secteur de la pêche artisanale et « son » dispositif d'intervention présentait par conséquent un intérêt à la fois théorique et pratique. Du point de vue de la connaissance générale d'abord, il était indispensable de dégager l'analyse des faits normatifs selon lesquels les transformations socio-économiques d'un secteur dépendaient unilatéralement de la volonté et du savoir-faire des intervenants extérieurs ; ou dit différemment, que l'initiative « des développés » se réduisait à de simples « réponses » aux actions du dispositif de développement. L'idée analytique défendue était au contraire que toute opération de développement avait pour destin en dernière analyse d'être contournée, détournée, voire subvertie par les « bénéficiaires » du projet, et que ses effets ne pouvaient pas être évalués à la seule mesure de leurs objectifs explicites : les résultats pouvaient n'avoir été ni intentionnels ni prévus. En définitive, l'évaluation des conditions et des résultats des interventions n'avait de sens que rapportée aux processus réels : la rationalité interne de l'intervention extérieure ne représentait qu'une figure du possible soumise à la logique globale et en grande partie imprévisible des rapports sociaux dans lesquels celle-ci se trouvait comme absorbée.

Procéder autrement conduisait à transformer les données en explications et à prendre les résultats des processus pour leurs causes. On associait par exemple aux problèmes de la pêche artisanale sénégalaise la « mentalité » des pêcheurs (présumés individualistes et réfractaires aux changements), la mauvaise conception des interventions (technocratiques et exogènes et davantage préoccupées de développer la pêche industrielle) ou bien encore les effets structurels de la croissance même : dépendance de la production vis-à-vis de la distribution, spécialisation et hégémonie de certains groupes de pêcheurs migrants au détriment de l'ensemble des populations concernées par la pêche... Or, il s'agissait bien là de variables qui avant d'être déterminantes, demandaient à être expliquées. Réciproquement, la seule action administrative ne suffisait pas à rendre compte de certaines réussites spectaculaires – comme la motorisation des pirogues ou comme la diffusion des sennes tournantes coulissantes – et il importait également de comprendre

les préconditions internes au secteur qui avaient rendu ces réussites possibles.

Plus avant, la connaissance de tels processus présentait un intérêt pratique : davantage qu'à des problèmes techniques, les agents de développement se disaient confrontés à des problèmes de transfert et de diffusion de « l'innovation ». Or, la question ne pouvait être formulée ainsi : le dispositif de développement n'est pas « au dessus » de la réalité qu'il se propose de réformer, mais il en constitue un élément. L'efficacité de l'action pour le développement passait dès lors par la reconnaissance par les praticiens : que les agents locaux, pêcheurs ou paysans, ont une longue pratique de leurs rapports au dispositif de développement, et que la plupart des innovations et des mutations s'expliquent moins par les actions de développement proprement dites que par les relations entretenues par le secteur de la pêche avec l'ensemble de l'économie sénégalaise. Il convenait alors de retracer les grandes périodes de cette histoire en considérant autant les principales orientations et interventions de développement comme des révélateurs de la dynamique interne du secteur que comme des facteurs de transformation de celui-ci.

La pêche piroguière jusqu'aux années 1950 : le développement méconnu

Dans les premières années du XX^e siècle, à la suite d'Abel Gruvel, a été élaboré un projet de mise en valeur systématique des ressources halieutiques des colonies françaises d'Afrique, notamment du Sénégal (Gruvel, 1908). Experts scientifiques et administrateurs coloniaux jugent alors la pêche piroguière et les procédés locaux de transformation tout à la fois primitifs, peu productifs et peu évolutifs, et pour les procédés de transformation, malsains. La forte demande locale est soulignée, en particulier en poisson séché, mais la conclusion est alors que seule la « pêche à forme européenne » permettrait de faire évoluer la production et de créer de nouveaux marchés.

Ici commence le premier malentendu de taille sur la capacité d'autotransformation de la « pêche indigène ». En effet, une analyse historique de l'évolution de la pêche et de la navigation depuis les témoignages portugais du XV^e siècle permet de mesurer la permanence des activités de pêche sur le littoral sénégalais et leur évolution jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Emprunts et innovations se succèdent en relation avec l'histoire économique générale de la Sénégambie, enclenchant des phases de croissance mais aussi quelquefois de régression (Chauveau, 1983b). Ces transformations étaient révélatrices d'une histoire maritime africaine encore peu étudiée (Hendrix, 1983 ; Diaw, 1983 ; Chauveau, 1986) et extrêmement

évolutive (au regard des techniques, des localisations, des spécialisations humaines et culturelles) à laquelle se confrontaient l'ignorance des experts coloniaux et l'échec des tentatives de développement de la pêche « à forme européenne » sur les côtes sénégal-mauritaniennes. Et ce, malgré toutes sortes d'incitations, depuis les projets de l'abbé Baudeau en 1788, jusqu'au projet de port de pêche de Port-Étienne de 1906 et aux primes à la pêche de 1909 et de 1911.

La première guerre mondiale constitue un épisode caractéristique d'économie dirigée qui peut être considéré comme la première application d'un programme d'intervention sur la pêche maritime. L'objectif est d'approvisionner en produits alimentaires la métropole en guerre et la population européenne locale qui est coupée des exportations métropolitaines. Deux pêcheries européennes sont installées, l'une à Lyndiane, sur le Saloum, l'autre à Saint-Louis. Dans les deux cas, il s'agit de collecter la pêche indigène, mais le peu d'intérêt des pêcheurs indigènes tournés vers le marché local – et peu soucieux de s'encombrer d'un encadrement administratif – fait rapidement échouer ces tentatives dirigistes.

L'entre-deux-guerres est symptomatique : tandis que l'administration continue de tabler sur la création d'une pêche « moderne », on assiste à une forte expansion de la pêche « indigène ». Un service technique des pêches est créé pour la première fois, mais il renonce à toute action sur la pêche piroguière dont l'échec est tenu pour assuré, eu égard à « l'esprit d'indépendance » des pêcheurs et à leurs méthodes archaïques de pêche, de transformation et de distribution. L'administration table sur l'amélioration des procédés de conservation pour l'exportation (notamment vers les colonies du Sud) et la seule solution à ses yeux reste « l'installation de pêcheries à forme métropolitaine, utilisant une main-d'œuvre locale et pouvant familiariser les indigènes aux méthodes de conservation perfectionnées ». Cette politique échoue doublement.

En mer, la pêche européenne demeure limitée à la présence de langoustiers bretons et de quelques chalutiers congélateurs rochelais ; à terre, les entreprises sont encore plus éloignées du rêve industriel administratif. Elles sont de type artisanal et restent entièrement tributaires des pêcheurs et des techniques de pêche indigènes ; leur débouché essentiel est le marché local... Elles n'eurent qu'une existence éphémère. En outre, l'administration n'a aucune prise sur la pêche piroguière car son expansion repose sur des échanges que plusieurs facteurs stimulent : le développement de l'économie de traite arachidienne, qui n'élimine pas pour autant les échanges traditionnels de poisson contre les produits agricoles de l'intérieur ; la constitution d'une armature urbaine sur le littoral du Cap-Vert et de la Petite Côte (les principaux ports arachidières sont aussi des ports de pêche importants) ; et l'amélioration des communications qui favorise

l'élargissement des débouchés : la pêche artisanale alimente les escales arachidières du réseau ferroviaire ainsi que les premières exportations de poisson transformé vers « les colonies du Sud », *via* les petites entreprises européennes.

En même temps que se renforcent les migrations liées à l'arachide se développent des migrations de pêche, souvent à partir des mêmes communautés. Les activités des traitants d'arachide wolof de Saint-Louis et lebou du Cap-Vert se doublent de migrations de pêcheurs de Guet N'Dar (le quartier de pêcheurs de Saint-Louis) et lebou vers la Petite Côte, le Saloum et la Casamance ; les migrations de saisonniers agricoles du fleuve Sénégal vers la région de Kaolack s'accompagnent de migrations de pêcheurs subalbe, du fleuve Sénégal vers le Saloum. L'expansion de la pêche ne concerne donc pas seulement les populations du littoral : les spécialistes continentaux de la senne de plage (les Walo-Walo et les Subalbe) contribuent notamment à répandre cette technique de la presqu'île du Cap-Vert au Saloum.

La différenciation régionale du littoral sénégalais se renforce : Saint-Louis dont l'arrière-pays a un sol très appauvri abandonne la culture de l'arachide et affirme sa fonction de métropole de la pêche et de la navigation fluviale et maritime : la région constitue un réservoir de pêcheurs migrants guet-ndariens et walo-walo. Les pêcheurs lebou du Cap-Vert, cultivateurs-navigateurs et déjà maraîchers, se livrent moins aux migrations saisonnières, ou alors sur une portion du littoral plus limitée, tandis que l'approvisionnement de Dakar, Rufisque, Thiès et Kaolack attire des migrants wolof, notamment à Kayar. La Petite Côte dont les habitants demeurent surtout cultivateurs est déjà un foyer d'immigration saisonnière de pêche, non seulement pour les pêcheurs guet-ndariens et lebou, mais aussi pour les Niominka des îles du Saloum, qui viennent y pêcher à l'épervier. Dans les îles du Saloum, la pêche se fait presque uniquement dans l'estuaire, et elle alimente les régions continentales et arachidières voisines ; des pêcheurs wolof, lebou et tukolor se joignent saisonnièrement aux Niominka dont une partie de la production est destinée à la Gambie. La Casamance maritime se ressent fortement de sa faible intégration à l'économie arachidière : elle fournit surtout le bois de construction des pirogues que les pêcheurs du Nord viennent acheter auprès des Diola et auprès des bûcherons Laobé. Les pêcheurs migrants du Nord alimentent le centre de Ziguinchor. L'expansion de la consommation du poisson concerne ainsi surtout les régions côtières et dans une moindre mesure le bassin arachidier que desservent les voies de communication. Il est toutefois probable que la pêche continentale ait été alors plus active et plus productive. Selon les informations, la consommation en poisson frais des centres urbains du littoral absorbe de 70 à 80 % des prises. Dès la fin des

années 1920 cependant l'élévation nominale du prix du poisson traduit l'intégration du secteur à l'économie marchande sénégalaise.

La période qui va de 1939 à 1948 est marquée par la conjoncture imposée par la seconde guerre mondiale jusqu'au rétablissement des échanges internationaux. De manière plus systématique que durant le premier conflit, l'administration intervient pour faciliter l'approvisionnement de la métropole en produits alimentaires ; en dépit de ce dirigisme, la pêche pirogrière continue de croître. Les pêcheurs utilisent les mesures décidées par l'administration (infrastructures, primes, création de coopératives, approvisionnement du secteur industriel) selon une procédure sélective qui forme les pêcheurs au détournement des politiques administratives : ces pratiques culmineront durant les années 1950.

À partir de 1941, le service technique des pêches devient un véritable dispositif d'intervention, d'encadrement et de recherches sur le modèle métropolitain. Il encourage l'organisation de coopératives, crée des sécheries sur les fonds des sociétés de prévoyance, régleme le mareyage et le conditionnement, encourage la création d'un point de débarquement à Mboro pour alimenter la région de Tivaouane et s'efforce de pallier le manque de carburant pour les véhicules de transport ; il tente d'appliquer une taxation des prix et il distribue des primes à la construction de nouvelles pirogues. L'administration favorise parallèlement l'installation de pêcheries européennes par des contrats d'achat et d'exportation pour le salé séché et pour les conserves ; elle appelle la flottille bretonne à entreprendre des campagnes de pêche à Dakar ; le requin fait l'objet d'une demande nouvelle pour l'extraction de la vitamine A du foie.

Au total, près de vingt-cinq pêcheries et unités de transformation européennes se développent le long de la côte, de Saint-Louis à la pointe Sangomar dans le Saloum. En réalité, les pêcheries européennes ne peuvent en aucune façon être qualifiées d'industrielles : d'une part, leur gestion est commandée par un objectif de captation de rentes ancrées dans des garanties administratives et dans des trafics sur les exportations vers la métropole (des conserveries de coquillages couvrent par exemple un trafic d'exportation d'huile...). Et d'autre part, elles dépendent des débarquements de la pêche pirogrière pour leurs approvisionnements. Le secteur piroguier est alors en mesure de table tout à la fois sur la fourniture de produits de consommation au secteur européen et administratif et sur les primes et avantages offerts par l'administration : la demande garantie représentée par le marché de consommation local que desservent les mareyeurs commerçants « *julè* » (dioula, maures, wolof, tukolor) lui permet de répondre au coup par coup aux incitations du secteur européen et de l'administration.

En 1941, la coopérative de pêcheurs de Guet-Ndar qu'organise l'administration échoue rapidement parce que les pêcheurs sont engagés

dans des contrats d'approvisionnement des unités européennes de transformation à un prix jugé rémunérateur ; l'approvisionnement pour la consommation locale s'en ressent même fortement. En 1944 à l'inverse, le développement du mareyage et les prix offerts sur le marché de consommation détournent les pêcheurs de ces contrats, et les plus fragiles des entreprises européennes disparaissent... Le principal effet des mesures administratives d'approvisionnement des entreprises européennes est dans le fond, à l'inverse de celui recherché : en offrant des débouchés spéculatifs ponctuels et des avantages à l'équipement en pirogues, en vulgarisant le filet dormant et le filet maillant encerclant, ces mesures renforcent le dynamisme du secteur piroguier à destination d'une consommation locale massive dont les débouchés sont garantis par la transformation et par le mareyage africains. Si bien que jusqu'au lendemain de la guerre, l'essor des petites pêcheries européennes, qualifiées abusivement d'industrielles, ne doit pas cacher les transformations endogènes du secteur africain. D'abord une forte augmentation du parc piroguier, avec la généralisation de la pirogue de type guet-ndarien-lébou et avec la diffusion du filet dormant à requin et du filet maillant encerclant, sur la Petite Côte et dans le Saloum. Ensuite l'expansion de la production, là où elle était déjà importante (la Petite Côte et Kayar qui alimentent le Cap-Vert à dos d'âne et de chameau) et là où elle l'était moins ou n'existait pas : à Mboro sur la Grande Côte, en Casamance où s'installent des pêcheurs du fleuve Sénégal et où les Guet-ndariens et les Lebou échangent du poisson frais et transformé contre des produits agricoles qu'ils revendent partiellement ensuite ; au Saloum aussi où pêchent des Subalbe.

La Conférence de la Pêche maritime de 1948 à Dakar illustre cette situation paradoxale des rapports entre une pêche européenne dite industrielle, et une pêche piroguière qui domine en réalité le secteur de la pêche maritime mais que les experts coloniaux ne reconnaissent pas comme « une véritable économie de la pêche ». Au cours de la Conférence, la concurrence entre l'approvisionnement « industriel » et celui du marché local en expansion n'est pas analysée comme telle : au contraire, les services administratifs font un constat d'échec de leur action sur la production artisanale africaine qu'ils jugent incapable de répondre « aux demandes de plus en plus pressantes, vu ses moyens primitifs ». Ce point de vue biaisé par l'importance politique accordée à la pêche industrielle européenne est repris à partir de 1949 par le nouveau service technique des pêches. Les recherches financées par l'administration sont alors exclusivement tournées vers « les mœurs, l'habitat, les déplacements... » des poissons, au point que dans l'immédiat après-guerre, les services techniques et les colons « industriels », qui dépendent toujours des débarquements artisanaux, sont conduits à défendre les pêcheurs contre la politique économique de l'administration qui se consacre entièrement au redémarrage de l'économie

arachidière. Les agents du Service des pêches et les industriels s'opposent alors aux contrôles fiscaux des pêcheurs : ils demandent un assouplissement des conditions de distribution du matériel de pêche ou ils exigent que les pêcheurs bénéficient d'aide de soudure alimentaire, au même titre que les producteurs d'arachide. La petite production marchande africaine commence à être reconnue comme d'importance stratégique, même si son fonctionnement apparaît imperméable à « la modernisation ».

Les années 1950 : la motorisation et le développement par détournement des objectifs d'intervention

Le retour au régime de concurrence internationale après 1948 s'avère fatal aux pêcheries et aux établissements européens. Pour enrayer ce déclin face à la double concurrence du marché international et local, l'administration, soutenue par les industriels locaux, s'efforce de garantir à ces derniers des approvisionnements réguliers et à bas coûts : à la suite de vœux émis lors de la Conférence de Dakar de 1948, l'idée est de motoriser les pirogues afin d'accroître la productivité et la production de la pêche artisanale qui pourra dès lors fournir tout à la fois le marché local et les entreprises européennes. La motorisation est en outre censée conduire naturellement vers d'autres étapes de la modernisation, comme l'adoption d'embarcations « modernisées » (de type européen) et comme l'organisation des pêcheurs en coopératives contrôlables par l'administration et par les services techniques. Autres avantages visés, l'essor de la pêche artisanale permettrait de vulgariser la technique motorisée au moindre coût, en faisant supporter l'essentiel du financement aux pêcheurs au travers de prêts remboursables. Et l'équipement prioritaire des pêcheurs guet-ndariens permettrait de relancer les activités dans la région de Saint-Louis – de plus en plus marginalisée par rapport à Dakar – tout en développant la pêche à Kayar qui est un point de migration des pêcheurs guet-ndariens et le principal port d'approvisionnement du Cap Vert.

C'est aux techniciens de terrain, en particulier à Jacques Arnoux à Saint-Louis, que revient le mérite de mener habilement l'expérience de motorisation des pirogues à partir de 1952, d'abord par tâtonnement, en se fiant aux remarques et suggestions pratiques des pêcheurs. Les poses et l'entretien sont assurés par le secteur commercial avec une subvention modique, de 20 % sur les moteurs. Les prêts aux pêcheurs sont individualisés, et ils transitent par la Mutuelle sénégalaise des pêcheurs motorisés. L'opération de vulgarisation est un succès, puisqu'en 1958, 400 pirogues ont été motorisées, soit 14 % environ du parc piroguier maritime de l'époque. Le seul problème est d'ordre financier : les remboursements rentrent mal ou sont refusés en cas de panne de moteur.

L'administration invoque la mentalité des pêcheurs, qui serait peu ouverte aux subtilités des prêts à intérêt et à l'engagement juridique. Jacques Arnoux, homme de terrain, note quant à lui, que le pêcheur, peu habitué à ce que l'on s'adresse ou s'intéresse à lui, interprète les facilités d'équipement comme « une assistance et une offre de complicité à quelque œuvre de prestige ». La prétendue fermeture d'esprit aux pratiques d'innovation y est pour peu de chose, la part de stratégie des pêcheurs à l'égard du dispositif d'intervention pour beaucoup, comme le confirmeront les vicissitudes ultérieures des coopératives.

La motorisation joue donc son rôle dans l'impulsion de la pêche artisanale, conformément aux attentes de l'administration ; mais au lieu de fixer les pêcheurs et de faciliter l'approvisionnement du secteur de transformation européen, elle facilite les migrations de pêche vers les centres de mareyage les plus importants. Elle permet d'exploiter des fonds de pêche plus éloignés et elle accroît, sur la Petite Côte, l'efficacité et l'utilisation du filet maillant encerclant. L'augmentation de la production consécutive à la motorisation est récupérée par les circuits africains de mareyage et de transformation, jugés « traditionnels », mais qui ont la maîtrise du marché. Selon le rapport du Service des pêches de 1955, le mareyage est particulièrement bien organisé : « L'achat sur plage, le transfert, la revente, le détaillage et l'achalandage sont organisés d'une façon remarquable et économique. Des prêts et avances en nature, le règlement des ventes après la liquidation, les avantages et faveurs pour les anciens marins pêcheurs, font que la profession est très bien défendue, si bien même qu'elle a porté un dur coup à l'activité du poisson traité ». Le rapport conclut clairement : « On a toujours voulu opposer pêche africaine et pêche industrielle, en pensant que celle-ci tuerait celle-là ; or c'est le contraire qui s'est produit. »

À côté de la Mutuelle sénégalaise des pêcheurs motorisés, simple groupement d'achat à crédit des moteurs, créé en 1952, des coopératives de droit commun figurent dans le projet administratif pour la promotion de l'organisation coopérative. Ces coopératives qui sont surtout destinées au secteur arachidier sont récupérées dans le jeu politique du Sénégal de l'après-guerre ; leur activité, bien que réduite, permet d'asseoir des relations de clientèle : c'est donc en dehors de l'encadrement administratif et dans le détournement de son action qu'il convient de chercher la dynamique d'expansion de la pêche artisanale. La motorisation des pirogues est certes entreprise par le Service des pêches, mais elle repose sur une organisation essentiellement commerciale et peu subventionnée ; elle n'explique pas à elle seule l'expansion de la pêche artisanale en mer (ni *a fortiori* dans les bras de mer où la motorisation n'intervient pas, au Saloum, et surtout, en Casamance). En réalité, c'est l'approvisionnement du marché de consommation local qui continue d'être le moteur de la croissance du

secteur, elle-même tirée par le secteur arachidier qui domine l'économie sénégalaise : les prix au détail du poisson suivent ceux payés aux producteurs d'arachide qui conditionnent toutes les transactions du pays. Les prix au débarquement augmentent moins vite, et ils s'alignent plutôt sur l'évolution des salaires urbains et sur celle des prix des produits alimentaires ; la demande étant forte, l'augmentation des prises à la fin des années 1950 détermine un tassement (et non pas un effondrement) de l'évolution des prix du poisson à la consommation.

Le problème de la commercialisation et des prix préoccupe alors l'administration coloniale. Une coopérative de commercialisation est constituée en 1952 (la Coopmer), mais l'organisation des mareyeurs leur permet de pratiquer de hauts prix d'achat aux pêcheurs et de véritables prix de *dumping* aux détaillants : ceux-ci sont dès lors en mesure d'offrir aux consommateurs les mêmes prix que la Coopmer. Face à cette concurrence, cette dernière disparaît en 1954, illustration supplémentaire du principe qu'une intervention peut être détournée par les acteurs de la filière de pêche dans un sens qu'ils jugent préférable et qu'elle peut être acceptée de manière sélective comme ce fut le cas pour la motorisation et pour les coopératives d'achat des moteurs. Dans le cas contraire, elle est rejetée : ainsi, avec la coopérative de commercialisation.

Les années 1960 et 1970 : le développement sans mémoire

Avec la mise en place du régime d'autonomie interne en 1958 et de l'Indépendance en 1960, la politique des pouvoirs publics paraît peu cohérente. Partant d'un bilan très critique de la politique coloniale antérieure et de ses échecs, les responsables et les experts vont proposer des interventions comparables (l'industrialisation, la modernisation des embarcations artisanales, le contrôle de la commercialisation, les coopératives de pêcheurs motorisés) et essayer souvent les mêmes déconvenues. Ils vont également entreprendre avec des effets en partie non intentionnels, d'importantes innovations techniques (la senne tournante coulissante comme auparavant la motorisation).

Le bilan critique des décideurs nationaux porte surtout sur l'aspect « d'économie de traite » de la pêche industrielle : le secteur thonier qui s'est développé à partir des années 1950 est considéré comme une enclave d'intérêts étrangers, et il est souligné que la pêche dans son ensemble et que la pêche artisanale en particulier, n'ont pas été suffisamment aidées. Il s'avère pourtant très vite que le gouvernement s'oriente vers la constitution d'une pêcherie industrielle nationale dont le secteur thonier constitue la pièce maîtresse. L'expérience tentée avec la Société sénégalaise d'Armement à la pêche (SOSAP) tourne toutefois court : constituée en 1962,

elle est liquidée en 1976, et laisse une situation financière catastrophique après avoir absorbé une part prépondérante du financement public d'aide à la pêche (Domingo, 1982). À cet échec s'ajoutent les déboires de la pêche chalutière et de la pêche pélagique côtière qui tiennent compte de la pêche artisanale. La pêche chalutière n'est pas encouragée car elle concurrence la pêche artisanale sur le marché local et sur certains fonds proches des côtes. Pour sa part, la pêche d'espèces pélagiques côtières est considérée comme le prolongement naturel de la pêche artisanale et comme l'occasion de vulgariser un petit armement moderne susceptible de remplacer progressivement les pirogues traditionnelles. Cette politique volontariste n'obtient guère les résultats escomptés : le chalutage étranger que la politique officielle considère avec méfiance renforce sa présence du fait de la surexploitation de l'Atlantique nord et de la croissance de la demande française en poissons et en crustacés congelés. Dans ce contexte spéculatif (de forte demande métropolitaine, comme durant la seconde guerre mondiale), les unités industrielles de transformation font appel à moindre coût aux débarquements du secteur piroguier (pour les poissons à haute valeur commerciale et pour les crustacés), dans des conditions qui rappellent l'économie de traite si décriée.

Le projet de « pêche artisanale améliorée » n'aboutit pas davantage. Les projets de cordiers, de côtiers et de sardiniers artisanaux se succèdent sans entraîner l'adhésion des pêcheurs, les raisons en étant imputées à l'inexpérience des gestionnaires et des équipages, qui se recrutent pourtant en milieu de pêcheurs. On peut penser que la raison fondamentale en est la difficulté de concurrencer économiquement la technique piroguière (même pour les sardiniers industriels qui débarquent localement), vu le coût des armements « modernes » et le caractère assisté de l'opération. L'échec de cette politique contraste avec le développement de la pêche artisanale dont l'administration ne manque toutefois pas de s'attribuer les mérites. La répartition des crédits de pêche montre pourtant que la pêche artisanale ne bénéficie que d'une faible partie des financements et que ceux-ci sont essentiellement affectés aux structures de commercialisation, véritable bête noire des services administratifs, étant donné l'importance du poisson dans l'alimentation des principaux centres urbains.

L'équipement en moteurs et engins de pêche repose sur une structure de type coopératif dont l'organisation a varié dans le temps, sans résoudre les difficultés d'une coopération imposée et encadrée. Les difficultés de récupération des crédits continuent à être attribuées à l'inadaptation de la mentalité des bénéficiaires, alors que le crédit est de pratique courante parmi les communautés de pêcheurs. Comme dans les années 1950, la structure coopérative est un partenaire extérieur obligé qui est soumis à ses propres dysfonctionnements (discontinuité des services, détournement des

remboursements, fonctionnement clientéliste...) et qui est susceptible d'être instrumentalisé selon les rapports de pouvoir en milieu de pêcheurs ou bien par l'ensemble de ces derniers : c'est ainsi que pour des raisons politiques les pêcheurs obtinrent en 1971 l'apurement des prêts non remboursés, et ce fut là sans doute, la plus forte subvention (non prévue) obtenue par la pêche artisanale. À partir de 1972, la réorganisation des coopératives par le Centre d'assistance pour la motorisation des pirogues (CAMP) obtient des résultats plus conformes aux règles financières, mais ce centre apparaît bien à tort comme l'instrument de « relance de la motorisation », les pêcheurs étant depuis longtemps convaincus des avantages de celle-ci. La principale qualité du CAMP est de faire accéder à une aide financière extérieure importante qui permet de débloquer la fourniture du matériel.

La diffusion de la senne tournante coulissante à partir de 1973 suit le schéma qui a assuré la réussite de la motorisation : le démantèlement par la filière artisanale de l'ensemble du projet d'innovation pour n'en retenir que les éléments valorisables. Après une démonstration ponctuelle sous l'égide de la FAO qui est jugée concluante par les pêcheurs, cette technique qui recourt à deux pirogues jumelées se répand rapidement. (120 engins en 1977, 260 en 1981.) L'augmentation de la production est absorbée par la transformation artisanale et par les usines de farine de poisson (essentiellement celle de Djiffère, de 1977 à 1982). L'expansion de cette technique est révélatrice de la capacité d'évolution de la pêche artisanale et de ses rapports ambigus avec le secteur industriel. Une nouvelle adaptation des techniques de construction, avec des pirogues de très grande capacité, suscite dans un contexte spéculatif d'approvisionnement des unités industrielles la pénétration du secteur par des opérateurs qui ne sont pas pêcheurs (des mareyeurs, des fonctionnaires...) et l'utilisation d'une main-d'œuvre salariée qui est extérieure aux communautés de pêcheurs (Fréon, Weber, 1981 ; Fontana, Weber, 1983). Lorsque l'usine de Djiffère cesse ses activités en 1982 par manque de rentabilité, les sennes tournantes sont bradées et rachetées pour l'équipement des pirogues de Joal et du Cap-Vert qui travaillent pour le marché local.

Les interventions dans le domaine de la commercialisation illustrent de même le caractère répétitif de ces dernières. Tout d'abord, l'organisation de la profession de mareyeur qui est engagée après l'indépendance n'a guère d'effet sur l'ouverture recherchée des débouchés vers les marchés intérieurs. Elle favorise plutôt une concentration de la profession et une dépendance accrue des pêcheurs et des transformateurs de certaines zones à l'égard des mareyeurs les plus importants : soit des effets qui sont inverses à ceux recherchés. La tentative en 1965 de création d'une coopérative de vente, Dakar-Marée, reproduit l'opération Coopmer de 1954, et échoue de la même façon, en étant contrée par l'organisation des mareyeurs. Enfin, à peine plus

de dix ans plus tard, en 1978, est mis en œuvre le projet de commercialisation du poisson par les Unions de coopératives de pêcheur, le projet CAPAS, que finance la coopération canadienne, et qui se heurte aux mêmes difficultés.

Le secteur de la pêche artisanale attire ainsi périodiquement de nouveaux projets sans que les responsables semblent tirer de leçon des échecs précédents, notamment en intégrant l'idée que la pêche artisanale constitue un système socio-économique complexe et cohérent qui ne peut être plié facilement aux visions, si bien intentionnées soient-elles, des experts et des politiques. Le projet de construction de « ports secondaires » à Saint-Louis, Djiffère, Elinkine puis Nikine, qui est entrepris à la fin des années 1970, en est un autre exemple. L'objectif est de décongestionner le port de pêche de Dakar et d'implanter une pêche artisanale « moderne » dans les autres régions : pour Saint-Louis, il est prévu que les piroguiers débarquent obligatoirement leurs prises au port de manière à favoriser le développement d'une flottille de petits chalutiers, cordiers et senneurs artisanaux. Le port fut construit, mais les débarquements continuèrent à se faire sur les plages de la Langue de Barbarie, à portée immédiate des acteurs de la filière artisanale. Le diagnostic erroné établi par les responsables sans consulter ni les experts ni les pêcheurs conduisit à l'enterrement de la totalité du programme de « ports secondaires ».

La pêche artisanale dans les années 1980 : le désengagement progressif de l'État face aux limites du développement endogène

La situation de la pêche artisanale en 1980-1983 est caractérisée par une contradiction : les pouvoirs publics reconnaissent la place stratégique de la pêche artisanale et lui accordent des moyens substantiels ; mais ils sont progressivement conduits à se désengager financièrement en raison des échecs des opérations en cours et de la politique d'austérité qu'imposent les bailleurs de fonds du Sénégal. Or, le secteur artisanal approche durant ces mêmes années des limites de ses possibilités d'autofinancement et de l'exploitation raisonnable des stocks : seules des innovations endogènes mineures assurent encore son expansion, dans une conjoncture qui est au tassement du revenu des pêcheurs ; c'est à ce moment que l'État limite ses interventions à des opérations localisées et peu coordonnées. Les années 1980 ont pourtant commencé sous les meilleurs auspices : la construction de routes permanentes a bien été un facteur de développement de la demande (Van Chi-Bonnardel, 1980), mais ce sont encore les performances endogènes du secteur artisanal qui en constituent le nerf de croissance. Parmi celles-ci : l'organisation du mareyage qui assure une grande souplesse de la distribution en prélevant une marge bénéficiaire

limitée (Chaboud, 1983), même si l'on estime alors qu'un tiers seulement des effectifs connus exerce selon les normes professionnelles édictées en 1973. L'essor remarquable de la transformation artisanale, qui utilise de plus en plus de main-d'œuvre extérieure à la communauté locale (Durand, Conway, 1983), et des innovations techniques comme le gigantisme des pirogues et l'utilisation de pirogues glacières qui rendent toujours aussi peu attractifs les types d'embarcation « modernes » qui sont proposés par les projets de développement (Kébé, 1982). Et puis aussi la formation sur le tas d'un réseau de mécaniciens capables de répondre aux besoins des migrations de pêche...

Du côté des institutions de développement, le Secrétariat d'État aux Pêches maritimes nouvellement créé élabore un plan d'action des pêches. Celui-ci prend en compte les résultats de la recherche qui démontrent le dynamisme du secteur artisanal alors que les efforts de modernisation de la flottille industrielle n'aboutissent toujours pas : les bailleurs de fonds échaudés par l'échec des grands projets, considèrent favorablement la promotion de la pêche artisanale. La reconnaissance officielle de son dynamisme vaut à la pêche artisanale de bénéficier du tiers du programme de financement destiné à la pêche, en dépit des échecs des projets de la fin des années 1970. Le principal d'entre eux, le Centre d'assistance à la pêche artisanale du Sénégal (CAPAS) est encore en activité. Son objectif central est de promouvoir une organisation coopérative (une de plus !) chargée de commercialiser le poisson vers l'intérieur du pays grâce à une chaîne de froid intégrée. L'opération devrait contribuer à « moraliser » le mareyage dont les défauts sont souvent soulignés par les agents officiels du développement, mais sans mentionner les avantages qu'en retirent les pêcheurs (Chaboud, 1983) dont l'autonomie à l'égard des intermédiaires est plus grande. Le CAPAS intègre alors le CAMP qui est chargé du placement des moteurs dans un cadre (*pseudo*) coopératif.

Les objectifs du CAPAS sont encore plus ambitieux que ceux de la Coopmer en 1952 et de Dakar-Marée en 1965, et ils se heurtent à la capacité limitée des centres de mareyage qui ne traitent que 10 % de la production artisanale : les mareyeurs continuent à fixer les prix d'achat et à drainer l'essentiel de la production. L'approvisionnement de l'intérieur du pays en poisson à partir des trois centres de mareyage de Kayar, Joal et Rufisque (sur les cinq initialement prévus) se heurte en outre à un coût élevé d'entretien de la chaîne de froid ; la principale utilité des centres CAPAS que reconnaissent les usagers est l'approvisionnement en glace des pêcheurs et surtout... des mareyeurs indépendants. L'opération est finalement arrêtée en 1987, et ces centres seront rétrocédés ultérieurement au secteur privé après avoir été confiés en cogestion aux Unions coopératives de pêcheurs, mais sans plus de succès.

Il s'agit là en définitive du dernier grand projet de modernisation de la période étudiée, et il s'est heurté aux mêmes écueils que les précédentes tentatives d'organisation de la commercialisation : intégration difficile des pêcheurs à la gestion, influence néfaste des réseaux politico-clientélistes locaux et faiblesse des services et des prix offerts comparativement au mareyage classique. L'association des activités de mareyage et d'aide à la motorisation en accentue la lourdeur, de même que les conflits internes et que l'opacité du dispositif d'intervention. La « disparition » du fonds de roulement pour l'achat de matériel entraîne une rupture de stock chronique, en moteurs et en pièces détachées (1983-1986), dont les pêcheurs ressentent si vivement les effets que beaucoup réclament la possibilité d'acheter du matériel subventionné... dans le commerce privé. Après la quasi-dissolution du CAPAS, une importante subvention japonaise (en contrepartie d'accords de pêche) permet au CAMP de continuer ses activités. Son quasi-monopole en matière de motorisation est toutefois désormais entamé par une organisation plus régionalisée des opérations de développement : les projets Pamez en Casamance, Papec sur la Petite Côte ou Missirah dans le Saloum, qui prévoient la prise en charge de la motorisation par des groupements d'intérêt économique locaux (GIE) en remplacement des coopératives qui sont discréditées.

Quant aux multiples essais de remplacement de la pirogue par de nouveaux types de petites embarcations ou par des pirogues en plastique ou en fibre de verre, les résultats n'étaient toujours pas concluants dans les années 1980. Le principal obstacle ne semble pas avoir résidé dans l'adaptabilité technologique des pêcheurs : déjà, au XIX^e siècle, il existait des charpentiers capables de construire des cotres et des goélettes. Plus tard, la motorisation s'était accompagnée de la mise en place spontanée d'un réseau de réparateurs adapté aux contraintes locales, les techniques de construction des pirogues ayant permis l'adaptation de ces dernières à de nouveaux engins (comme la senne tournante coulissante) ou à de nouvelles formes d'exploitation (comme la glacière qui prolonge la durée des marées). La marge d'innovation technologique endogène n'était pas encore épuisée dans les années 1980, ce qui rendait les pêcheurs encore plus sensibles à l'écart entre le coût de l'équipement moderne et celui des pirogues qui étaient dites à tort « traditionnelles ».

Échec ou réussite, la plupart des interventions de développement ont eu des effets non recherchés, imputables en grande partie aux capacités d'adaptation des pêcheurs. Les difficultés d'approvisionnement en engins et en pièces de rechange les ont ainsi conduits à tourner la difficulté de plusieurs manières : en s'insérant davantage dans les filières d'équipement des pays limitrophes (Mauritanie, Gambie, et dans une moindre mesure, Guinée-Bissau) ou en travaillant pour des « bateaux ramasseurs » évoluant

en dehors des eaux sénégalaises (Mauritanie, Sierra Leone) – des chalutiers désarmés basés à Las Palmas, qui recrutent des pirogues à Saint-Louis et à Joal et qui les amènent directement sur les lieux de pêche. Autre exemple d'innovation inattendue : l'adoption et la diffusion de caisses à glace sur les pirogues à l'initiative des pêcheurs eux-mêmes, suivant l'exemple des équipements industriels de Saint-Louis et de Djiffère dont l'objectif n'était pas de vulgariser cette technologie. Pour autant, la capacité d'innovation de la pêche artisanale s'amenuise dans les années 1980, en approchant les limites d'une expansion fondée sur un marché intérieur porteur mais au pouvoir d'achat très faible. On estime alors que la quasi-totalité des pirogues dont l'activité justifie la motorisation est équipée, et la crise de la paysannerie semble ruiner les espoirs d'élargissement des débouchés halieutiques aux régions de l'intérieur. Le monde des pêcheurs ressent fortement ces difficultés.

En 1988 la diffusion de la senne tournante coulissante est stabilisée, après avoir provoqué des inquiétudes sur l'état du stock des espèces pélagiques côtières et l'augmentation du coût de l'équipement n'est plus compensée par les gains de productivité des engins : les charges d'exploitation tendent à augmenter plus vite que les prix d'achat du poisson. L'approvisionnement en bois d'œuvre est de plus en plus lointain : au milieu du XIX^e siècle, la forêt de la Petite Côte fournissait encore de « prodigieux fromagers » pour la construction des pirogues ; à la fin du XIX^e siècle, c'est la Casamance qui fournit les grands troncs, puis la Guinée-Bissau et maintenant, la Côte-d'Ivoire. Les filets synthétiques sont de plus en plus grands, et les moteurs ont une durée de vie inférieure à deux ans... Les rapports entre pêcheurs et mareyeurs comme entre marins pêcheurs et propriétaires des moyens de production se durcissent au détriment des pratiques communautaires : le système de partage à la part qui est commun au Sénégal et à toute l'Afrique fait place à une inégalité croissante dans la répartition du produit, au détriment du travail. (Voir par exemple Chimère Diaw, 1985, pour la Casamance, et Abdoulaye Sène, 1985, pour Saint-Louis.) Malgré tout, la profession assure un revenu bien supérieur à celle d'agriculteur, ce qui explique la spécialisation croissante des actifs dans la pêche, sur les parties du littoral où cette dernière est prédominante, et son expansion ailleurs, par exemple chez les Serer, cultivateurs d'arachide de la Petite Côte, et chez les Diola, riziculteurs de Basse-Casamance (Diaw, 1985 ; Cormier 1985). Seul le maraîchage résiste comme activité complémentaire à la pêche, à Cayar par exemple, où il est fortement intégré à celle-ci.

Les solutions à cet essoufflement de la pêche maritime artisanale sont recherchées par l'administration dans un déplacement de ses appuis vers les centres halieutiques de la Petite Côte (Mbour, Joal) qui sont des foyers

récents d'expansion de la pêche et de transformation artisanale, et plus au sud encore, vers les lieux où les populations littorales sont encore peu engagées dans la pêche maritime professionnelle (littoral serer, sose et diola). Les autorités semblaient déterminées à tirer les leçons des expériences d'intervention passées (notamment celle du CAPAS) en s'adressant directement à l'initiative des pêcheurs, des mareyeurs et des transformateurs (et transformatrices). Un nouveau coup de fouet à la motorisation était attendu à la fin de la décennie 1980 de l'introduction de moteurs diesels *in-board* : il semblait malgré tout que la conduite de cette innovation pêcherait de nouveau par un dirigisme poussant à aboutir coûte que coûte, et par l'adoption de normes fixées *a priori*, en contradiction avec la procédure incitative qui avait assuré le succès initial de la motorisation.

Conclusion

Rien de moins « traditionnel » et rien de moins « informel » que la pêche piroguière : les changements qui ont conduit à ses formes contemporaines se sont constitués progressivement, en même temps que le secteur artisanal gagnait son autonomie vis-à-vis d'un secteur du développement de plus en plus intrusif, en bénéficiant d'abord de l'énorme poids du marché intérieur et en constituant ensuite ses propres stratégies à l'égard des sollicitations et des interventions extérieures. Le problème de l'harmonisation de sa dynamique interne et des objectifs d'intérêt national n'a donc pas tant été de « réhabiliter » la pêche piroguière que d'éviter de saper ses éléments de tonicité : dépendance technologique relativement faible après l'adoption massive de la motorisation, taux de valeur ajoutée sur production plus forte que celle de la pêche industrielle et insertion et garanties sociales assurées pour la plupart des acteurs de la filière. La pêche artisanale a tiré parti des interventions extérieures en se les « appropriant » et elle a survécu à bien des échecs de projets. Dans les années 1980, et du seul fait de ses fortes capacités d'adaptation, elle demeurait sensible à l'attraction de « l'économie de traite » que constituaient toujours le mareyage d'exportation et les « bateaux ramasseurs » ; en 1981, on estimait à 46 % la part de la production halieutique exportée à partir de la pêche piroguière (Dème, 1983). Dans la mesure où l'industrialisation de la pêche restait lettre morte et où l'économie arachidière, traditionnelle pourvoyeuse de devises était en crise, fallait-il ou non encourager cette tendance qui était portée par la mondialisation de l'économie ?

La mise en avant de la pêche, notamment artisanale, comme bouée de sauvetage de l'économie sénégalaise n'est toutefois pas sans danger. Le succès du « développement sans développeur » qu'a connu la pêche piroguière a d'abord été inséparable des transformations globales de la

société et de l'économie sénégalaise. Son dynamisme endogène – que les « développeurs » se sont plu à reconnaître après l'avoir longtemps ignoré – s'est toujours fondé sur un marché local de consommation en expansion comme ultime recours aux crises de reconversion. La pêche pouvait-elle être ensuite en mesure de jouer un rôle d'entraînement ? Cela n'était pas sûr. Les interventions lourdes de l'État et des bailleurs de fond ne risquaient-elles pas d'introduire des rigidités, dès lors que les espoirs fondés sur la pêche auraient constitué un élément clé de la politique nationale ? Il n'est pas exclu que comme par le passé, les objectifs de développement aient été largement détournés par la logique interne du secteur : cela n'est pas inquiétant en soi dans la mesure où toute action de développement a pour vocation d'être démantelée et « appropriée » par le milieu vers lequel elle est dirigée. Restait toutefois à savoir dans quelle mesure le dispositif de développement qui allait succéder à celui des années 1980, et ses sources de financement extérieur tiendraient compte de cette leçon de l'histoire et joueraient le jeu d'une aide à la pêche artisanale débarrassée d'une poursuite de la reproduction du dispositif d'intervention.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHABOUD C., 1983 : Le mareyage au Sénégal, Dakar, Document scientifique du CRODT, n° 87.
- CHAUVEAU J.-P., 1983a : Histoire économique des pêcheries européennes et industrielles au Sénégal, Dakar, Rapport interne du CRODT.
- CHAUVEAU J.-P., 1983b : « La navigation et la pêche maritime dans l'histoire économique du littoral sénégalais (milieu du XV^e-XIX^e siècle) », in *Aspects de la recherche en socio-économie de la pêche artisanale maritime sénégalaise*, Dakar, Document scientifique du CRODT, n° 84, p. 25-35.
- CHAUVEAU J.-P., 1985 : « Histoire de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal. Représentations et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste », *Anthropologie maritime*, 2 : 300-318.
- CHAUVEAU J.-P., 1986 : « Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche africaines à la côte occidentale depuis le XV^e siècle », *Cahiers d'Études Africaines*, 26, 1-2 : 173-253.
- CORMIER M.-C., 1985 : « De la pêche paysanne à la pêche en mer : les Diola de la Basse-Casamance (Sénégal) », *La pêche maritime*, 1288-1289 : 448-456.
- DÈME M., 1983 : « Les exportations de poissons de la pêche artisanale sénégalaise », Dakar, Document scientifique du CRODT, n° 85, p. 1-27.
- DIAW M.-C., 1983 : Social and production relationships in the artisanal maritime fisheries of West Africa, Unpublished M.A. thesis, Michigan State University.

- DIAW M.-C., 1985 : « Formes d'exploitation du milieu, communautés humaines et rapports de production : Première approche dans l'étude des systèmes de production et de distribution dans le secteur de la pêche en Casamance », Dakar, Document scientifique du CRODT, n° 104.
- DOMINGO J., 1982 : « Deux expériences de développement de la pêche maritime au Sénégal », *Cahiers d'Outre-Mer*, 35, 137 : 35-62.
- DURAND M.-H., CONWAY J., 1983 : « La transformation artisanale, son rôle dans l'écoulement des produits de la mer au Sénégal », in *Aspects de la recherche en socio-économie de la pêche artisanale maritime sénégalaise*, Dakar, Document scientifique du CRODT, n° 84.
- FONTANA A., WEBER J., 1983 : « Aperçu de la situation de la pêche maritime sénégalaise (décembre 1982) », ISRA-CRODT.
- GRUVEL A., BOUYAT A., 1906 : *Les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique (côte saharienne)*, Paris, Challamel.
- GRUVEL A., 1908 : *Les pêcheries des côtes du Sénégal et des Rivières du Sud*, Paris, Challamel.
- HENDRIX M.-K., 1983 : "African maritime fisheries in the West Atlantic: An historical overview and case study", *New England Journal of Black Studies*, 1, 3 : 78-102.
- KEBE M., 1982 : « La pêche cordière au Sénégal », Document scientifique du CRODT, n° 81.
- PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PÊCHE MARITIME, 1986 : Communication présentée par Mbaye DIOUF, Secrétaire d'État aux Ressources animales, Dakar, République du Sénégal, Ministère du Développement Rural, Secrétariat d'État aux Ressources animales, mai.
- SÈNE A., 1985 : Les transformations sociales dans la pêche maritime piroguière : conditions de travail et modes de vie des pêcheurs de Guet Ndar de Saint-Louis au Sénégal, Thèse non publiée de doctorat de 3^e cycle de sociologie, Université de Toulouse-Le Mirail, décembre.
- SUTINEN J.-G., POLLNAC R.B., JOSSERAND H.P., 1981 : "The fisheries of West Africa and prospects for development", Rhode Island, International Center for Marine Resource Development, University of Rhode Island, ICMRD Working Paper n° 6.
- VAN CHI-BONNARDEL R., 1980 : « L'essor de l'économie de pêche artisanale et ses conséquences sur le littoral sénégalais », *Cahiers d'Études Africaines*, 20, 3 : 255-304.
- WEBER J., DURAND M.-H., 1986 : « Le secteur des pêches dans les pays d'Afrique », Papier présenté à la Réunion préparatoire pour l'Afrique en vue de la première Consultation sur l'industrie de la pêche, Dakar (Sénégal), 16-19 septembre, Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel.

MONDIALISATION ET ACCORDS INTERNATIONAUX DE PÊCHE :

SÉNÉGAL-UNION EUROPÉENNE ET SÉNÉGAL-MAURITANIE

Massal FALL

Les accords internationaux de pêche sont un bon exemple des changements amenés par la mondialisation et par la crise de la dette sur les activités économiques d'un pays comme le Sénégal et de leurs conséquences pour l'alimentation des populations : en effet, les ponctions accrues sur les stocks marins qui sont induites par la recherche de devises mettent la reproduction de ces derniers en danger. La mondialisation ou globalisation s'instaure à la fin des années 1970 et au début des années 1980 en prenant notamment appui sur les instances internationales et sur une crise de la dette dont la réalité n'a pas été reconnue avant 1982. Le Sénégal qui s'était déclaré dans l'incapacité de faire face à ses remboursements d'emprunt dès 1978 entrait l'année suivante dans les phases de régulation du budget public sous le contrôle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. En 1974 il avait cédé des droits de pêche à la France et en 1975 à l'Italie et à l'Espagne ; ce n'est toutefois que bien ultérieurement qu'il a formalisé des relations de pêche avec des États tiers comme la Mauritanie afin de remédier aux difficultés d'approvisionnement auxquelles il se trouvait déjà confronté par appauvrissement progressif de ses propres fonds de pêche – et notamment de ceux du nord du pays.

De l'importance de la pêche pour le Sénégal aux accords

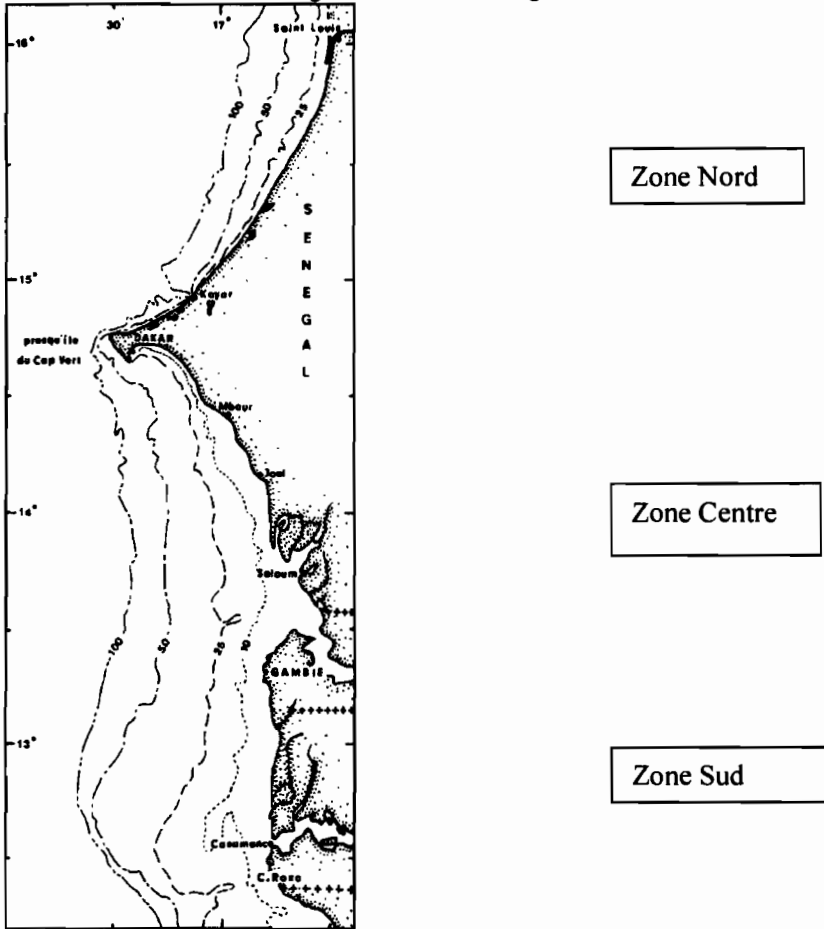
Aperçus : la pêche au Sénégal

Les côtes sénégalaises sont subdivisées en zones nord, centre et sud (figure 1) ; elles figurent parmi les régions du monde les plus riches en poissons, en céphalopodes et en crustacés. La pêche industrielle y a été développée par des Français à partir des années 1880, alors que la pêche artisanale y est demeurée lagunaire et fluviale plusieurs siècles durant avant de s'étendre à la côte maritime à partir du XVII^e siècle (Guèye, 1988). La pêche est devenue un trait de vie majeur des populations côtières, contrairement à l'aquaculture qui tarde à y émerger (DPCA, 2006), lors même qu'elle tend à s'imposer à l'échelle mondiale.

Deux types de pêche sont pratiqués au Sénégal : la pêche continentale et la pêche maritime. La pêche continentale s'enracine dans l'économie vivrière et freine tant soit peu l'exode rural : pratiquée dans le fleuve Sénégal, ses mises à terre annuelles sont estimées à 37 000 t. Elle souffre cependant des effets combinés du réchauffement climatique et des épisodes de sécheresse (ces derniers durant les années 1970 surtout), de l'édification de deux barrages et de celle d'aménagements hydro-agricoles qui modifient les migrations des espèces ou qui perturbent leur reproduction ; elle souffre aussi de la concurrence de l'agriculture industrielle. La perturbe également l'ouverture d'une brèche dans l'embouchure du fleuve Sénégal qui s'élargit au fil du temps : celle-ci modifie le taux de salinité des eaux, exposant les espèces autochtones à un surcroît de perturbation bioécologique. Au bilan, et bien que pour d'autres raisons, il y a eu à partir des sécheresses des années 1970 et pratiquement jusqu'à l'année 2010, reconversion temporaire ou permanente de 50 000 à 70 000 pêcheurs continentaux en ouvriers agricoles (LPSPA, 2007).

La pêche maritime présente un tout autre profil : elle couvre 75 % des apports protéiques des populations, fournit divers produits qui sont consommés à hauteur moyenne de 27 kg par habitant et elle crée près de 600 000 emplois directs et indirects. En 2007 sa contribution au PIB était de 1,4 % ; ses débarquements étaient estimés à 373 000 tonnes et les exportations qu'elle générait s'élevaient à près de 154,216 milliards de francs CFA (MEMTMPP, 2008). La richesse des eaux maritimes sénégalaises est principalement liée au phénomène d'*upwelling* qui prend place de décembre à mai. Il s'agit d'une remontée des eaux froides, riches en substances nutritives, dont découle la présence d'une faune halieutique importante et diversifiée qui comprend des espèces démersales (vivant à même le fond ou au voisinage de celui-ci) et des espèces pélagiques qui évoluent dans la masse des eaux ou en surface ; toutes ces espèces peuvent être côtières, profondes ou hauturières.

Figure 1 : Les côtes sénégalaises



La mondialisation et la crise de la dette contraignent les pays qui disposent de zones économiques exclusives (ZEE) riches en ressources à rechercher des marchés d'exportation de rapport qui ont de fortes demandes et dont les prix d'achat dépassent largement les prix obtenus sur les marchés intérieurs. La pression sur les produits de la pêche maritime est de ce fait devenue forte et elle le demeure, hypothéquant l'avenir des stocks halieutiques. Dans ce contexte a été créée en mars 1985 la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), une organisation intergouvernementale de coopération halieutique pour l'Afrique de l'Ouest qui rassemble le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Conakry, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone. Ses objectifs sont l'harmonisation à long terme des politiques des États membres en matière de préservation, la conservation

et l'exploitation des ressources halieutiques mais aussi le renforcement d'une coopération visant au bien-être des populations. Trois grands régimes d'accès des navires de pêche étrangers à la sous-région ont été retenus : celui des accords de réciprocité, celui des accords d'accès avec licence et celui des accords d'accès avec contrepartie financière (Thiam, Bangoura, Ould Toueilib, 2003). Le Sénégal est l'un des pays les plus sollicités dans le cadre de la CSRP, et signe ainsi de nombreux accords de pêche, bilatéraux ou multilatéraux, avec d'autres États, voisins ou non, ouest-africains ou non.

Nous avons choisi deux types d'accords parmi les plus importants et parmi les plus médiatisés : les accords entre le Sénégal et certains des États de l'Union européenne et ceux entre le Sénégal et la Mauritanie. Les protocoles signés relèvent de deux des trois régimes d'accès aux eaux nationales des pays membres de la CSRP, l'accès sous licence et celui sous contrepartie financière : ils constituent un archétype d'accord entre pays du Sud et du Nord pour le premier et entre pays du Sud pour le second.

Les accords de pêche entre le Sénégal et l'Union européenne

Le Sénégal accède à l'indépendance le 4 avril 1960 et fixe en 1961 la limite de ses eaux territoriales à 6 milles, tout en se réservant le droit de réglementer la pêche jusqu'à 12. À partir de 1973, il ferme ses eaux à la pêche de tout navire étranger appartenant à un pays non signataire d'accords de pêche bilatéraux (Chabanne *et al.*, 1976) ; en 1976 il se dote d'une ZEE qu'il porte à 200 milles. De façon générale, ces dispositions qui s'inscrivent dans le cadre de conventions relatives au droit de la mer et à l'institutionnalisation de la ZEE ont donné aux pays d'Afrique de l'Ouest l'espoir de tirer un plus grand profit de l'exploitation de leurs ressources halieutiques (Everett, 1995). Ils voyaient s'offrir à eux, au-delà d'une exclusivité sur des espaces marins et sur des potentialités de pêche accrues, la faculté de rétrocéder l'accès à une partie de leurs stocks halieutiques à des pays tiers contre rétributions, des stocks que leurs faibles capacités de production ne leur permettaient pas d'exploiter.

Du fait de la raréfaction des stocks de poissons dans leurs propres eaux, les bateaux des nations européennes se voient obligés de pêcher loin de leurs bases, et face à des États devenus souverains (en général durant les années 1960), ils doivent en passer par les dispositions en place. Les premiers accords internationaux pour l'accès aux eaux sénégalaises sont signés entre le Sénégal et des nations européennes en des termes qui seront quasiment sans équivalent par la suite, tant pour les tonnages accordés que pour les contreparties financières demandées. Les tout premiers accords avec l'Europe sont signés sous forme bilatérale avec la France en 1974, puis avec l'Italie et avec l'Espagne en 1975 (Sané, 2000). Seize protocoles sont paraphés de 1979 à 1990 au titre de la Communauté économique européenne

(CEE) et de 1992 à 2006 au titre de l'Union européenne (UE) (tableau 2). Les trois premiers protocoles n'incluaient qu'une contrepartie financière ; les seize suivants sont de caractère mixte : ils prévoient des actions ciblées, termes par lesquels est entendue l'intégration de clauses de suivi de la ressource, d'évaluation des stocks, de renforcement de la sécurité de la pêche artisanale ou de renforcement du contrôle et de la surveillance des activités de pêche. Les accords commerciaux classiques ont ainsi évolué vers des accords de partenariat, avec intégration de clauses de soutien au développement durable de la pêche (Diop, 2006).

L'un des traits majeurs des accords signés depuis 1979 est leur relative irrégularité par absence de pas de temps annuel ou intra-annuel identifiable : trois accords ont été signés en 1986 et en 1990, mais un seul au cours de chacune des autres années. Ceci témoigne de l'âpreté des négociations entre des parties sénégalaise et européenne qui s'arc-boutent sur leurs intérêts respectifs : niveaux de capture et d'effort de pêche accordés¹, part des poissons démersaux (un point très sensible), préservation des ressources marines, montant des contreparties financières, quantité de personnel sénégalais embarqué et clause de débarquement des prises sur place, plus particulièrement pour les thons tropicaux, etc. Le dernier accord en date porte sur la période 2002-2006 : il a nécessité neuf sessions de discussion, ce qui est une bonne illustration de l'âpreté qui paraît être désormais la norme des négociations. Il a également vu des organisations non gouvernementales (ONG), le plus souvent occidentales, se tenir aux côtés des groupements professionnels de pêcheurs locaux afin de leur fournir des appuis multiformes (d'expertise, de *lobbying* ou d'aide aux discussions...) pour compenser un cadre jugé inéquitable (Fall, 2009). Cet accord aura permis au Sénégal d'encaisser près de 12 milliards de francs CFA de revenus annuels, mais il n'a pas été reconduit au 1^{er} juillet 2006 : l'UE a demandé alors le maintien de ses niveaux de prises côtières en poissons démersaux (à hauteur de 1 500 tonnes de jauge brute par trimestre) pour une contrepartie financière de 5,9 milliards de francs CFA qui était de 50 % inférieure à celle de la période 2002-2006 : demandes et offres sont restées en deçà des attentes sénégalaises.

1. L'effort de pêche désigne le nombre de bateaux de l'UE autorisés à pêcher, ceux-ci étant appréhendés au travers de leur volume intérieur ou de leur tonnage de jauge brut. Il s'agit d'un repère estimé de la pression sur les ressources et d'une quantification en tonnages de jauge brute d'une capacité de pêche autorisée par trimestre ; l'addition des jauges individuelles renvoie à un nombre de bateaux.

Tableau 1 : Récapitulatif des protocoles d'accord de pêche entre pays européens et Sénégal

Période	Contrepartie (en euros)	Dont actions ciblées (en euros)
01/07/02-30/06/2006	64 000 000	12 000 000
01/05/97-30/04/2001	48 000 000	(*)
02/10/94-01/10/1996	18 000 000	2 200 000
01/10/92-01/10/1994	32 000 000	800 000
01/05/90-30/04/1992	30 000 000	1 250 000
01/04/90-30/04/1990	1 000 000	45 833
01/03/90-31/03/1990	1 000 000	45 833
29/02/88-28/02/1990	24 000 000	1 100 000
Période	Contrepartie financière (**)	Dont actions ciblées (**)
01/03/87-28/02/1988	1 500 000	-
01/10/86-28/02/1987	1 790 000	90 000
01/05/86-31/05/1986	129 167	4 167
16/01/86-30/04/1986	516 667	16 667
16/01/84-15/01/1986	3 100 000	100 000
16/11/83-15/01/1984	216 667	8 333
16/11/81-15/11/1983	2 600 000	100 000
16/11/79-15/11/1981	2 500 000	-

(*) Pas d'obligation établie dans le protocole, mais les autorités sénégalaises se sont engagées à consacrer 50 % de la contrepartie financière à des actions ciblées

(**) En milliards de francs CFA

L'obligation de débarquement des prises sur place demandée par le Sénégal et que récuse l'UE fait également problème, de même que la proportion de marins extra-européens à embarquer : si les parties s'accordent sur 50 % des équipages, le Sénégal veut que celle-ci lui revienne en totalité, alors que l'UE la voit répartie entre ressortissants des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Un blocage similaire avait temporairement mis fin aux négociations entre décembre 2001 et juillet 2002 sans affecter les relations bilatérales.

Les accords de pêche entre le Sénégal et la Mauritanie

Le Sénégal compte près de 200 ports de pêche fréquentés par de nombreux pêcheurs artisanaux locaux qui se déplacent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ZEE : dans ce dernier cas, en Mauritanie, en Gambie, en Guinée-Bissau, en Guinée-Conakry, au Cap-Vert, en Sierra Leone, au Liberia, en Angola, etc. Les fonds de pêche mauritaniens sont plus particulièrement recherchés pour des raisons qui sont avant tout historiques

puisque ce n'est qu'en 1953 que la frontière sénégalo-mauritanienne a été tracée par le colonisateur français qui avait souveraineté sur les deux pays.

Figure 2 : Frontières maritimes et terrestres du Sénégal



La délimitation a suivi sur terre une ligne de 500 km axée sur le cours du fleuve Sénégal et, pour l'espace maritime, un tracé frontière passant par la position 16° 02' Nord (figure 2) qui est située à moins d'un kilomètre du dernier village sénégalais ; ce n'est qu'en 1960 que la ville frontalière de Saint-Louis a cessé d'être la capitale administrative de la Mauritanie. C'est donc naturellement que les populations sud-mauritaniennes et nord-sénégalaises – qui sont proches au plan ethnique et religieux – partagent certaines activités primaires, notamment celles de la pêche maritime. Aussi les pêcheurs sénégalais en général et ceux du quartier saint-louisien de Guet-Ndar plus particulièrement ont-ils régulièrement fréquenté assez librement une douzaine de fonds de pêche mauritaniens dont le plus connu est le Marème Siru, qui a été découvert en 1963 (Mbengue, 2005). Forts de leur savoir-faire (Marfaing, 2005), ils ont quasiment été, avec les populations mauritaniennes Imraguen², les initiateurs des activités de pêche en Mauritanie où les eaux sont longtemps restées accessibles aux navires étrangers (Chabanne, 1979).

2. Groupe ethnique mauritanien spécialisé dans la pêche du mulet jaune.

Toutefois, comme cela a été le cas pour le Sénégal, la mise en place des ZEE à partir de 1976 a progressivement modifié les conditions d'accès aux eaux mauritaniennes. Le conflit sénégal-mauritanien de 1989 a en outre porté un sérieux coup aux relations de pêche entre les deux pays, avec une longue interruption des relations bilatérales. S'y est ajouté le fait que les autorités mauritaniennes ont pris conscience des potentialités de leurs pêcheries en tant que source de devises et en tant que moyen de résorption du chômage ; également, en tant que moyen de lutte contre la sous-alimentation de leurs populations pour un pays qui est largement désertique. *De facto*, ces autorités ont mis un terme à l'accès libre et gratuit des Saint-Louisiens lorsqu'elles ont pris en charge le secteur de la pêche et incité leurs populations à s'y investir. La situation en a fondamentalement été changée, même si les pêcheurs mauritaniens se consacrent davantage à la pêche au pot du poulpe³ et même si elles abandonnent quasiment aux unités de pêche étrangères le soin d'exploiter le reste des ressources halieutiques du pays – et parmi ces dernières, les pirogues sénégalaises. Les pêcheurs sénégalais doivent toutefois posséder désormais une licence d'accès aux eaux mauritaniennes, ce qui est une première. À vrai dire, il existait au moins depuis 1969 et jusqu'en 1989 – date du conflit entre les deux pays – une tradition d'accès tacite des pirogues sénégalaises à la ZEE mauritanienne (Mbengue, 2005), une situation qui était issue de la première convention bilatérale de pêche entre le Sénégal et la Mauritanie en 1968 qui, quoique ratifiée, n'a jamais été appliquée. Tout au plus notait-on des opérations combinées de patrouilles maritimes qui visaient davantage les bateaux pirates étrangers que les pirogues sénégalaises fraudeuses alors que le délit était le même ; à cette époque, les captures réalisées par les pirogues de Guet-Ndar, frauduleuses ou non, étaient comptabilisées dans les statistiques sénégalaises mais leur valeur ajoutée l'était dans celles de la Mauritanie.

Les pirogues artisanales et les chalutiers industriels sénégalais ont ainsi été les principaux bénéficiaires des conventions et des protocoles ultérieurs qui ont été passés entre les deux États puisqu'ils accédaient par ces derniers aux sites de pêche ; la Mauritanie en a retiré pour sa part, outre des retombées financières, un approvisionnement en poisson de ses unités de transformation ainsi que les apports d'expertise des pêcheurs artisanaux saint-louisiens à ses propres pêcheurs. La situation qui se met en place à partir de 1997 marque un profond changement : celui du remplacement d'une période de pratiques coutumières et de conventions à demi appliquées – qui se révèle *a posteriori* avoir été transitoire – par une période d'après

3. Le Maroc et la Mauritanie, voire le Sénégal, sont les principaux producteurs mondiaux de poulpe. La pêche se fait à l'aide de lignes garnies d'hameçons au Sénégal (qui sont appelées « turlutte ») et à l'aide de pots immergés au Maroc et en Mauritanie.

négociations ; ces dernières aboutissent notamment à un système d'affrètement à plein-temps et à un régime d'accès sous licence.

Le système d'affrètement repose sur des contrats supervisés par les deux administrations des pêches entre des opérateurs mauritaniens⁴ et des pêcheurs saint-louisiens ; l'instauration des licences vise à supprimer les fraudes continues des unités de pêche sénégalaises. Le dernier accord bilatéral de pêche date de 2008 : il octroie au Sénégal trois cents licences pour des pirogues artisanales, avec débarquement obligatoire de 15 % des prises dans les ports mauritaniens et dix licences pour des bateaux thoniers. En plus de taxes sur ces derniers, la Mauritanie obtient que trois mareyeurs et qu'un inspecteur soient embarqués par thonier, ce qui constitue autant d'emplois.

Les conséquences des accords de pêche avec l'Europe et avec la Mauritanie

Un certain nombre d'éléments se dégagent des conditions qui ont présidé à la signature des protocoles d'accord de pêche entre le Sénégal et les pays de l'UE d'un côté et entre le Sénégal et la Mauritanie de l'autre. Tout d'abord, on ne peut pas prétendre que leur mise en place soit entièrement liée à la mondialisation, dans la mesure où ces accords procèdent d'une extension plus générale des pressions financières et des relations marchandes. Les premières signatures d'accord ne s'en font pas moins pour le Sénégal en 1974 et en 1975, alors que se profile le basculement vers la mondialisation. Ensuite, les protocoles abordés ici sont, pour les uns, des rapports entre des pays développés et un pays en voie de développement, pour les autres, des rapports entre deux pays en développement. Les uns comme les autres mettent en forme des rapports d'asymétrie qui s'exercent davantage à l'encontre du Sénégal face aux pays européens, mais qui pourraient être en sa faveur face à une Mauritanie dont le passé de pêche est faible : dans les deux cas toutefois les contextes de négociation se sont tendus.

Les accords de pêche entre un pays du Sud et des pays du Nord

Les protocoles entre le Sénégal et des pays européens ont d'abord été bilatéraux puis multilatéraux : ce sont des accords que les dispositions de la Commission sous-régionale des pêches pour l'Afrique de l'Ouest désignent comme étant à contreparties financières. Pour leur part, les protocoles entre le Sénégal et la Mauritanie relèvent des accords entre pays du Sud de la Commission, et de deux des trois dispositions qui les régissent (les accords

4. Il s'agit en général d'hommes d'affaires mauritaniens qui sont conscients de la capacité d'expertise plus grande des Sénégalais au regard des pêcheurs autochtones.

sous licence et ceux à réciprocité). Dans un cas comme dans l'autre les protocoles ont connu des évolutions notables : avec les pays européens les protocoles se limitaient initialement à des compensations financières : ils relèvent désormais d'approches mixtes plus complexes qui intègrent, entre autres mesures, la protection de la ressource. Avec la Mauritanie, les accords ont d'abord été tacites, mais leur caractère est désormais bien plus formel. C'est dire l'importance stratégique prise au fil des années par la pêche en termes d'emploi (pour la résorption de l'inactivité et pour la prévention de crises sociales) comme en termes alimentaires – avec de meilleures qualités digestives, nutritionnelles et protectrices des protéines et des matières grasses présentes dans les produits de la mer au regard de celles qui le sont dans les aliments carnés. Mais également en termes d'exportation, dans un cadre de mondialisation qui met l'accent sur le commerce, et pour des pays pauvres qui disposent de ZEE riches et étendues. La mondialisation intervient ainsi directement sur le domaine d'activité de la pêche, sur le contenu des protocoles signés et sur l'état des stocks de poissons : raréfaction et montée des prix sont alors susceptibles de dissocier les visions qui sont celles des États, des professionnels et des populations, ainsi qu'il en va en partie au Sénégal.

L'intensification des pressions de pêche va avec celle des demandes émanant des marchés solvables et rémunérateurs, des demandes qui portent plus particulièrement sur les espèces les plus « nobles » : démersales côtières (comme mérrou, dorade, rouget, crevette, langouste, poulpe, seiche, etc.) ou pélagiques hauturières (thon tropical, albacore, patudo et listao). Ces demandes influent dans une certaine mesure sur la signature des accords de pêche, ainsi qu'il se voit déjà en partie au Sénégal dans la redéfinition des pratiques de pêche et de commercialisation. Les destinations commerciales des captures et les contenus des accords de pêche sont assez éloquentes : au regard commercial, on constate que les prises « nobles » alimentent d'abord le monde développé⁵ (UE, Asie et USA) tandis que celles qui sont moins valorisées (poissons pélagiques côtiers : sardinelles, chinchards et autres maquereaux) vont au marché intérieur sénégalais ou aux pays africains. L'accroissement des demandes en produits marins a déjà suscité une certaine progression des produits aquacoles au Sénégal, mais leur qualité gustative est jugée comparativement moindre que celle des produits sauvages. L'allègement de la pression sur les poissons démersaux côtiers qui s'ensuit est faible puisque la pisciculture est encore balbutiante au Sénégal du fait d'essais plus ou moins probants.

La demande internationale exacerbe ainsi un phénomène d'exportation des meilleurs produits sénégalais dans une situation d'extraversion qui est

5. Ce qui vaut pratiquement aussi bien pour le Sénégal que pour la Mauritanie.

d'autant plus forte que les autorités nationales subventionnent le gazole et une partie du matériel de pêche (les gilets de sauvetage par exemple). Elles subventionnent également les exportations de produits halieutiques que la dévaluation de moitié du franc CFA en 1994 a dopées pour rendre le mécanisme plus ou moins caduc : au bilan, ces données font indirectement l'affaire des consommateurs des pays développés qui accèdent à des « poissons nobles », et directement celle de l'État sénégalais qui en retire des rentrées conséquentes de devises ainsi que dans certaines limites, l'intérêt des pêcheurs et de leur famille. Elles font toutefois moins sûrement l'affaire de la majorité des consommateurs sénégalais dont le pouvoir d'achat est faible, et qui doit se rabattre sur « le poisson du pauvre », notamment sur la sardinelle.

La pression de la demande et la montée des prix sur les marchés des pays développés ont aussi des conséquences sur les entreprises et sur l'emploi. La pêche industrielle des thons tropicaux a toujours entraîné des clauses de débarquement intégral ou partiel des prises pour l'approvisionnement des conserveries sénégalaises. Le produit s'étant raréfié et le prix à la tonne ayant flambé, les armateurs européens se sont tournés vers un marché mondial qui est davantage porteur que le marché sénégalais : un sous-approvisionnement chronique des usines locales s'en est suivi qui s'est accompagné de licenciements massifs et de faillites. Des délocalisations ont également eu lieu, avec leurs conséquences pour la population féminine qui est la principale source de main-d'œuvre de ces entreprises : *via* les accords de pêche notamment, la mondialisation a porté un sérieux coup au dynamisme des conserveries de thons du Sénégal.

Il en va d'une certaine manière de même pour les démersaux côtiers qui sont nettement moins enclins à la migration : en tant que « poissons nobles », ceux-ci sont plus affectés par la pêche, et dans les deux tiers des pêcheries du monde les mises à terre de ces espèces ont diminué de 20 à 60 %. Alors qu'elles représentent 27 % des captures en Afrique de l'Ouest (320 000 t. sur 1 200 000, selon Laurans, 2005), leur taux de capture n'est que de 20 % pour le Sénégal⁶ où elles sont globalement surexploitées, à la relative exception des céphalopodes et des merlus (Thiam, 2000). Leur valeur marchande moyenne étant très élevée, ces espèces comptent globalement pour 33 % des compensations financières retenues dans le cadre des derniers accords entre le Sénégal et l'UE (Diop, 2006). Elles font alors l'objet d'une rude concurrence entre pirogues sénégalaises et chalutiers communautaires, ce qui explique en grande partie et tout à la fois, les nombreuses sessions de négociation entre le Sénégal et l'Union européenne

6. Les pélagiques (sardinelles, chinchards, etc.) représentent 80 % des prises.

et les pressions de politique intérieure auxquelles les gouvernements du pays sont soumis.

En juin 2006, les chalutiers de l'UE représentaient moins de 5 % de la flottille chalutière active dans les eaux sénégalaises, le reste battant essentiellement pavillon national. Leur demande en poissons démersaux côtiers n'a cependant quasiment jamais baissé, pour un arsenal technologique et financier qui est sans commune mesure avec celui des nationaux. Les accords de pêche entre le Sénégal et les pays européens de l'Union auront ainsi contribué à la surexploitation des stocks démersaux sénégalais dont la conséquence est une certaine perte de la biodiversité des fonds marins. La part des pays européens est d'autant plus plausible à cet égard et vraisemblablement d'autant plus forte que leurs navires sont majoritairement des bâtiments-congélateurs qui sont connus pour leurs rejets massifs de prises ⁷.

Un accord de pêche entre pays du Sud

La Mauritanie et le Sénégal sont deux états frontaliers d'Afrique de l'Ouest (figure 2) qui sont membres de la Commission sous-régionale des pêches. Tout comme le Sénégal, la Mauritanie est entrée dans la crise de la dette, mais elle n'a pas bénéficié comme lui de l'Initiative pour les Pays pauvres très endettés (PPTe). Les deux États n'ont pas entièrement les mêmes ancrages historico-culturels (un pays d'Afrique subsaharienne d'un côté, un pays de culture arabisée de l'autre), ni le même poids économique (1 088 \$ US par habitant pour le Sénégal et 1 800 \$ US pour la Mauritanie) ; ils n'ont pas la même importance démographique (12 millions et 1,8 million d'habitants) et ils n'accordent pas la même place à la pêche et à l'alimentation en produits halieutiques – même si la Mauritanie tient de plus en plus compte de ces deux aspects. En effet, et comme précisé *supra*, la pêche en Mauritanie sous sa forme artisanale reste fortement marquée par l'emprise des Sénégalais : les pêcheurs mauritaniens ont une capacité d'expertise moindre et assez récente, et ils se consacrent plus volontiers à la capture de poulpes et de mulets jaunes. Les accords de pêche sénégalomauritaniens sont asymétriques puisque des Sénégalais accèdent à la ZEE mauritanienne quasiment sans réciprocité ; les Mauritaniens se cantonnent

7. Ces rejets procèdent du recours au chalutage, qui est une technique aveugle de pêche, et de la présence de moyens de congélation qui portent à ne conserver que les espèces et les tailles désirées alors que les populations sénégalaises consommeraient volontiers les poissons rejetés.

plutôt à leurs zones de pêche⁸, étant davantage portés sur les activités terrestres d'élevage et d'agriculture, etc.

Les relations de pêche entre les deux pays ont toutefois beaucoup évolué du fait des dispositions internationales et du cadre économique de la mondialisation : depuis quelques années, la Mauritanie est elle aussi confrontée aux hausses de prix et aux pressions sur certaines espèces halieutiques, ce qui l'a amenée à restreindre les autorisations de pêche dans ses eaux. Le Sénégal en est affecté, même si ses pêcheurs trouvent encore dans ce pays un tant soit peu d'espèces qui sont devenues rares dans leurs propres eaux et qui vont alimenter les marchés intérieurs. Les accords entre le Sénégal et la Mauritanie sont eux aussi devenus quasiment « mixtes », avec intégration de clauses de formation et d'embauche de Mauritaniens. Alors que les accords de pêche sénégal-mauritaniens ont toujours contribué au renforcement des liens séculaires entre les deux pays par la création d'emplois et par l'approvisionnement des populations en protéines et des usines en poisson, désormais, les conditions que le Sénégal pouvait trouver auprès de la Mauritanie subissent les à-coups de la mondialisation : les licences pélagiques accordées aux pêcheurs saint-louisiens excluent le mullet jaune dont la chair est massivement exportée au Sénégal mais dont les œufs le sont vers les marchés occidentaux sous la forme de poutargue (ils tendent à y remplacer les œufs d'esturgeon devenus rarissimes et excessivement chers en tant que caviar). De même, les licences pour la capture de poissons démersaux sont-elles quasiment exclues de ces accords : leurs éventuelles captures par des Saint-Louisiens ne parviennent alors pas au Sénégal, et lorsqu'elles y parviennent, c'est *via* des mareyeurs qui sont le plus souvent mauritaniens et non plus comme avant, avec l'arrivée des pêcheurs ou par transbordements entre pirogues sénégalaises.

Conclusion

Les accords de pêche Sénégal-Europe et Sénégal-Mauritanie sont deux archétypes de protocoles de pêche de type Nord-Sud et Sud-Sud. Bien que construits dans des contextes et pour des finalités différentes, ils ont désormais globalement en commun de reposer sur la cession de droits de pêche moyennant contrepartie. Cette convergence traduit d'une certaine manière l'impact du phénomène de mondialisation qui assemble les anciens marchés nationaux segmentés en un marché planétaire. Ce contexte rend plus attractifs les immenses et puissants marchés d'exportation situés hors du continent africain (ceux de l'UE, des USA, du Japon, de la Chine, etc.), dont

8. De très rares unités de pêche mauritaniennes, des chalutiers surtout, sont signalées de temps à autre au Sénégal, ce qui est sans commune mesure avec l'importance de la flotte sénégalaise qui pêche en Mauritanie.

la demande en produits halieutiques de qualité et en quantités sans cesse croissantes est favorisée par la faiblesse du pouvoir d'achat de la majorité des populations sénégalaises. Le Sénégal connaît ainsi un sous-approvisionnement en produits halieutiques « nobles », le déclin de ses usines de transformation (les conserveries en général et les usines de thon plus particulièrement) et un certain dépeuplement des fonds marins, avec perte de biodiversité, qui le dessert.

L'apport substantiel de devises étrangères et l'approvisionnement du marché sénégalais en produits marins mauritaniens s'avèrent de piètres palliatifs à des problèmes qui sont sûrement appelés à s'intensifier. Le blocage des accords entre le Sénégal et l'Union européenne depuis juin 2006 et les laborieuses négociations sénégal-mauritaniennes témoignent tout à la fois de l'importance alimentaire stratégique qui revient désormais aux ressources halieutiques et de la raréfaction de celles-ci : il n'est quasiment plus de surplus à céder, sauf à vouloir exploiter ces ressources jusqu'à l'effondrement. Une telle situation pourrait accroître les impacts négatifs de la mondialisation qui ont été notés dans le secteur des pêches du pays et la probabilité d'une telle issue n'est pas nécessairement faible, du fait d'une recherche de devises étrangères à des fins d'équilibre budgétaire qui reste malheureusement constante parmi les pays pauvres du Sud dont relève le Sénégal.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHABANNE J., 1979 : Note préliminaire sur la reproduction des rougets des côtes sénégalaises, Dakar, Document scientifique CRODT/ISRA, 68, p. 63-77.
- CHABANNE J., FRANQUEVILLE C., FRÉON P., LHOMME F., PIANET R., STÉQUERT B., 1976 : « La pêche chalutière », in *État de la pêche et des stocks exploités intéressant le Sénégal*, Document CRODT/ISRA, juin, p. 42 – 63.
- DIOP N. T., 2006 : Rapport sur les négociations, accord et protocole, en matière de pêche entre le Sénégal et la Communauté Européenne, Dakar, Ministère de l'Économie maritime et des Transports maritimes internationaux, Direction des Pêches maritimes, juillet, 34 p.
- DIRECTION DE LA PÊCHE CONTINENTALE ET DE L'AQUACULTURE, 2006 : L'aquaculture marine et estuarienne sénégalaise. Étude d'identification des possibilités d'aquaculture industrielle au Sénégal, Dakar, Direction de la Pêche continentale et de l'aquaculture, Agrifor Consult, Dakar, Sénégal, 19-20 juin 2006, 25 diapositives.
- EVERETT G., 1995 : Promotion des pêches industrielles en Afrique de l'Ouest, Rome, FAO, Circulaire sur les pêches n° 857, 63 p.

- FALL M., 2009 : Pêcherie démersale côtière au Sénégal – Essai de modélisation de la dynamique de l'exploitation des stocks, Montpellier, Thèse de Doctorat halieutique, Université de Montpellier 2, France, 229 p.
- GUÈYE B., 1988 : La politique des pêches du Sénégal et le nouveau droit de la mer, Dakar, Thèse de Doctorat d'État, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des Sciences juridiques et économiques, 456 p.
- LAURANS M., 2005 : Ressources et exploitations démersales en Afrique de l'Ouest : évaluation des stocks, dynamique des populations et approche écosystémique, Rennes, Thèse de doctorat, École nationale supérieure agronomique de Rennes, n° d'ordre 2005-3, n° de série H-57, 311 p.
- MARFAING, L., 2005 : « Du savoir faire sénégalais en matière de pêche sur les côtes mauritaniennes : une approche historique », in *African Migrations. Historical Perspectives and contemporary Dynamics*, Stichproben, *Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, *Vienna Journal of African Studies*, n° 8, p. 69-98.
- MBENGUE S., 2005 : Convention entre le Sénégal et la Mauritanie en matière de pêche maritime artisanale : évolution historique, juridique, économique, sociale et biologique, Dakar, Mémoire de technicien supérieur halieute, CNFTPA, 46 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE MARITIME ET DES TRANSPORTS MARITIMES, 2007 : Lettre de politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture, Dakar, République du Sénégal, avril, 20 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE MARITIME ET DES TRANSPORTS MARITIMES, DE LA PÊCHE ET DE LA PISCICULTURE, 2008 : Conseil présidentiel sur la Pêche, Dakar, République du Sénégal, mars, 54 p.
- SANÉ K., 2000 : Les accords de pêche entre l'Union Européenne et le Sénégal : enjeux et impacts sur la gestion des ressources halieutiques, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Sciences et techniques, Institut des Sciences de l'environnement, Mémoire de DEA, 126 p.
- THIAM D., 2000 : Trajectoire des indices d'abondance des principales espèces démersales d'export du Sénégal, in *Impacts socio-économique et environnemental de la libéralisation du commerce : Étude nationale sur le secteur des pêches sénégalaises*, document ENDA Tiers-monde, 24 p.
- THIAM M., BANGOURA N., TOUEILIB, C. O., 2003 : Les accords de pêche et la gestion de la capacité dans les états-membres de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), Rome, in *Atelier de réflexion sur la gestion des capacités de pêche en Afrique de l'Ouest*, 25-28 septembre 2001, Saly Portudal (Sénégal), Rome, FAO, Rapports sur les pêches R707, 95 p.

ENJEUX DE CONSOMMATION DE PRODUITS HALIEUTIQUES AU SÉNÉGAL DANS UN CONTEXTE DE RECOMPOSITION DE MARCHÉ

Djiga THIAO

Les produits halieutiques occupent une place des plus importantes dans l'alimentation des populations sénégalaises. Avec des volumes de débarquement considérables et avec un système de commercialisation intérieure très développé qui combine une grande diversité de qualité et de prix (ancrée sur les revenus des différentes couches de la population), la pêche constitue une source fondamentale de protéines animales. Les mutations qui l'ont progressivement marquée doivent toutefois nous inciter à réfléchir sur les enjeux de consommation qu'elle représente et à en caractériser les évolutions en mettant celles-ci en rapport avec les changements structurels qui touchent la pêche sénégalaise et qui peuvent en venir à représenter de sérieuses contraintes de disponibilité et d'accessibilité pour les populations.

La réflexion sera structurée en trois parties : la première dresse l'état des lieux de la consommation et elle évalue la place des produits halieutiques dans l'alimentation sénégalaise. La deuxième aborde les principaux déterminants de la raréfaction des produits halieutiques sur les marchés intérieurs et la troisième partie traite des conséquences socio-économiques et des effets de cette raréfaction sur le régime alimentaire des populations.

État des lieux de la consommation sénégalaise de produits halieutiques

La place des produits halieutiques

Les produits de la pêche jouent un rôle nutritionnel considérable pour des milliers de personnes à travers le monde : reconnus comme étant l'une des plus importantes sources de protéines animales, les produits de la pêche – et le poisson plus particulièrement – sont très riches en éléments nutritifs, tels qu'acides aminés essentiels, acides gras poly insaturés (surtout des acides gras oméga), vitamines B12, vitamines A, E et D, oligoéléments, etc. Au Sénégal, les produits halieutiques constituent une composante alimentaire fondamentale alors que les mollusques, crustacés et céphalopodes ne sont consommés que de façon très accessoire. Toutefois, seules quelques espèces de poisson constituent l'essentiel de la consommation : il s'agit avant tout des petits pélagiques (la sardinelle ronde, la sardinelle plate, l'ethmalose, le mullet, etc.) et de certains poissons démersaux¹ côtiers (comme le mérrou, le pageot, le pagre, etc.). Consommé par toutes les couches de la population, en milieu urbain comme en milieu rural et dans toutes les régions du pays, le poisson représente d'après certaines études plus de 75 % de la consommation de protéines animales ; fait exception la région de Tambacounda qui est située à l'est du pays (Dème, Kébé, 2000 ; Ndoye, Moity-Maïzi, Broutin, 2002). Le poisson joue ainsi un rôle indispensable dans la sécurité alimentaire des populations et il tient une place de choix dans les habitudes culinaires où il figure dans la préparation de plusieurs plats dont celle du fameux *ceebu jën* ou « riz au poisson » en langue *wolof*, un plat qui peut quasiment faire figure d'emblème national². Contrairement à la viande qui requiert un pouvoir d'achat assez élevé, le dynamisme et la diversification technologique de la pêche artisanale sénégalaise ont en outre et de longue date, permis l'approvisionnement des marchés locaux en produits halieutiques frais, diversifiés et accessibles à toutes les bourses. Leur consommation qui était jadis essentiellement limitée à la partie côtière s'est généralisée à l'intérieur des terres avec la densification des infrastructures routières (Dème, Kébé, 2000) comme avec le recours à la glace et aux camions frigorifiques.

La consommation moyenne de produits halieutiques est de 25 kg par habitant et par an environ, essentiellement sous forme de produits frais ; les produits transformés artisanalement (par fumage, séchage, salage, etc.) jouent surtout un rôle en milieu rural durant les périodes de raréfaction des

1. Les poissons pélagiques vivent en pleine eau, près de la surface ; les poissons démersaux vivent en profondeur, près du fond.

2. Le *wolof* est l'une des langues nationales du Sénégal.

captures. Le Sénégal a un niveau de consommation halieutique fraîche ou transformée qui est relativement élevé au regard international : les statistiques de 1990 de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et pour l'agriculture (FAO) que rapporte Christian Chaboud (1992) donnent une consommation moyenne par habitant qui est comparable aux 25,8 kg de la France, cette moyenne étant de 25,3 kg en pays développés, de 8,7 kg, en pays en voie de développement et de 9,1 kg pour l'Afrique de l'Ouest. Au regard, la consommation nationale de viande est très irrégulière (avec des pics de consommation qui correspondent aux cérémonies religieuses et familiales), tandis que l'approvisionnement halieutique est quasi quotidien et présente peu de discontinuités annuelles (Chaboud, 1992).

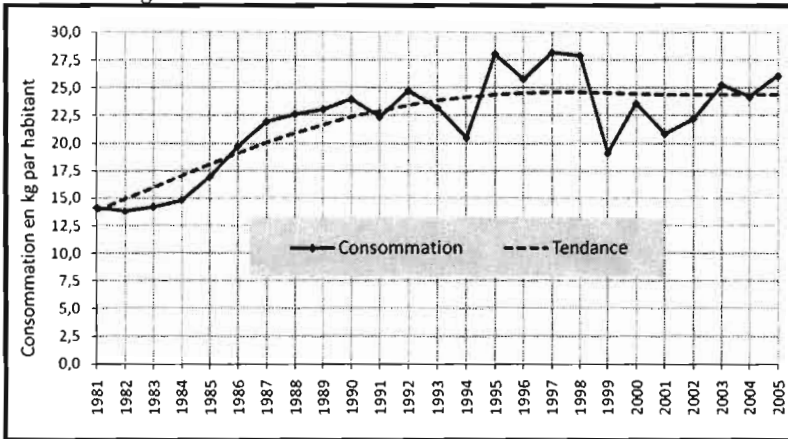
Les évolutions de la consommation

La consommation annuelle moyenne par habitant en produits halieutiques frais a connu une hausse assez fulgurante au cours des années 1980 (figure 1) : de 14,1 kg par habitant en 1981, elle croît de manière rapide et de façon plus soutenue à partir de 1984 pour atteindre 22 kg par habitant en 1987, soit une augmentation de 56 % en sept ans. Dans les années qui suivent, le rythme se ralentit et avec quelques légères fluctuations, il se stabilise sur les quatre premières années de la décennie 1990 autour de 24 kg. Inversement, la seconde moitié de la décennie est marquée par une forte variabilité : après être descendue à 20,5 kg en 1994 la consommation moyenne par habitant atteint sur les quatre années suivantes son plafond historique de 27 kg environ ; elle rechute à 19,1 kg par habitant en 1999. Les années 2000 sont marquées par une relance assez modérée, avec des chiffres moyens qui tournent depuis 2003 entre 24 et 26 kg par habitant.

La tendance, lissée de long terme, donne une augmentation rapide durant les années 1980 (figure 1), qui atteint au milieu des années 1990 un plafond de 25 kg environ par habitant ; sur le reste de la décennie, la consommation stagne autour de cette valeur en paraissant amorcer une légère baisse au cours des dernières années. Les trois dernières années de la série (qui vont de 2003 à 2005) font par contre montre d'un niveau de consommation relativement élevé qui est à mettre en relation avec les importants débarquements de petits pélagiques capturés dans les eaux mauritaniennes. En effet, l'État mauritanien accorde annuellement depuis 2001, au travers d'accords bilatéraux, entre 250 et 270 licences de pêche de six mois à des pirogues équipées en sennes tournantes basées à Saint-Louis. Celles-ci exploitent les poissons pélagiques en dehors du mullet. Les poissons pélagiques sont encore bien plus abondants dans les eaux mauritaniennes et ces prises ont sans doute permis d'améliorer l'approvisionnement halieutique des marchés sénégalais : la raréfaction du produit, qui est largement perceptible au Sénégal, est une donnée dont il est à craindre

qu'elle n'aille rapidement en s'aggravant, étant donné les évolutions des contextes commerciaux et bio-écologiques. Une description succincte des deux principaux déterminants de cette raréfaction fera mieux saisir les enjeux sénégalais de cette consommation.

Figure 1 : Évolution de la consommation moyenne de produits halieutiques frais au Sénégal



Sources : Direction de la Pêche maritime et Agence nationale de la démographie et de la statistique

Les déterminants de la raréfaction des produits halieutiques au Sénégal

Le renforcement des demandes de marché d'exportation

Le commerce des produits halieutiques joue un rôle considérable dans beaucoup de pays en développement qui disposent d'une frange côtière : les exportations de produits marins y sont une source importante de revenus et de devises (FAO, 2007) et selon les statistiques des bases de données de la FAO sur le Sénégal, durant la période qui va de 1980 à 2005, celles-ci ont tourné autour de 90 000 t. par an (Thiao, 2009). Certaines années sont atypiques : des quantités exceptionnellement élevées ont été exportées de 1989 à 1991, avec pour cette dernière année, un record à 142 674 t. ; elles ne sont plus que de 52 272 t. en 1993 mais la dévaluation de 50 % du franc CFA de 1994 les relance³. Traduite en termes de valeur, l'orientation des exportations halieutiques est à la hausse, les années 1986 et 1993 mises à part ; elle l'est globalement de 1980 à 1996 (Thiao, 2009) où elles passent

3. Le franc CFA est la monnaie des huit pays de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) ; il était indexé sur le franc français et l'est maintenant sur l'euro.

d'un montant de 103 712 US\$ à celui de 310 000 US\$ soit un triplement sur une quinzaine d'années. Sur les trois années qui vont de 2003 à 2005, cette valeur est comprise entre 250 000 et 300 000 US\$ et elle contribue de manière importante à l'équilibre de la balance commerciale ; le Sénégal est d'ailleurs l'un des rares pays d'Afrique dont la situation commerciale en produits halieutiques a toujours été largement excédentaire (Chauveau, 1991 ; Bases de données FAO).

Les apports de la pêche industrielle sur les marchés intérieurs sont négligeables (Stilwell, 2007) : la pêche artisanale compte pour plus de 75 % de la production halieutique sénégalaise : elle en a toujours été l'unique source d'approvisionnement et ceux-ci le principal débouché en volume. Avec la mondialisation et l'importance grandissante de la demande, un changement considérable de stratégie commerciale s'opère progressivement qui est de réorientation vers les marchés extérieurs, principalement ceux d'Europe et d'Asie dont les prix sont nettement plus attractifs. Ces débouchés en viennent à concurrencer de façon significative l'approvisionnement du marché intérieur, ainsi que l'indique l'évolution du rapport entre la consommation locale en produits frais et la production d'ensemble de la pêche artisanale. Sur les vingt-cinq dernières années, cet indice décroît globalement et il passe de 82,7 % en 1981 à 60 % environ à la fin des années 2000 (Thiao, 2009). Au-delà d'une meilleure solvabilité, cette réorientation des produits de la pêche artisanale a été fortement favorisée par trois décisions exogènes (ENDA, 2007).

D'abord la décision qui dans le cadre des échanges avec la Communauté européenne et des avantages non réciproques qui sont prévus par la Convention de Lomé⁴ a permis au Sénégal d'exporter ses produits halieutiques sur les marchés européens en franchise de droits de douane. Ensuite celle de l'État sénégalais qui a mis en place dès le début des années 1980, des mesures incitatives de subvention à l'exportation, dans une optique de promotion : la subvention a d'abord été de 15 % de la valeur du produit avant d'être portée à 25 %, et réservée originellement aux conserveries de thon, elle a été étendue en 1986 à l'ensemble des produits halieutiques. Le dernier impact exogène est donné par la dévaluation du franc CFA de 1994 qui a été déterminante dans l'amélioration de la compétitivité des produits sénégalais ; ses effets sur les exportations halieutiques ont été à l'origine de la suppression en 1995 des subventions qui s'y appliquaient. Ce sont là les trois types de décisions visant à dynamiser

4. La Convention de Lomé est un accord de coopération commerciale signé en 1975 entre la CEE et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui sont dits « pays ACP ». Elle a été renouvelée en 1979 (Lomé II, 57 pays), en 1984 (Lomé III, 66 pays) et en 1990 (Lomé IV, 70 pays). En 2000, la Convention de Lomé (79 États ACP et 27 États de l'UE) est remplacée par l'Accord de Cotonou qui est conclu pour 20 ans avec révision quinquennale.

les exportations qui ont été plus particulièrement prises dans le cadre de la mondialisation des marchés.

La surexploitation des ressources halieutiques

Malgré son importance stratégique, le secteur de la pêche est de plus en plus confronté à une crise structurelle de surexploitation. Ce contexte qui met en péril la durabilité des pêcheries côtières et leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations a été mis en évidence par chacune des évaluations scientifiques des années 2000 (Jouffre *et al.*, 2002 ; Barry *et al.*, 2002 ; Laurans, Gascuel, Barry, 2002 ; Gascuel *et al.*, 2002 ; Christensen *et al.*, 2002 ; CRODT, 2005 ; Laurans, 2005 ; etc.) ; les témoignages des acteurs en confirment l'existence. Malgré la diversité des ressources exploitées ou exploitables, une menace réelle pèse sur celles-ci, qui est liée à des niveaux élevés d'exploitation que perçoivent aussi bien les scientifiques que les pêcheurs. Le risque est particulièrement préoccupant pour la quasi-totalité des espèces démersales qui sont dites « nobles », du fait d'une forte demande extérieure et d'une valeur commerciale importante : ceci est plus particulièrement le cas du thiof (ou *Epinephelus aeneus*) dont le diagnostic indique formellement un risque d'extinction. Pour les autres espèces, dont les pélagiques côtiers qui sont dans une situation relativement moins dramatique, les évaluations scientifiques périodiques prônent la nécessité d'approches de précaution (tableau 1).

En plus de pratiques de pêche souvent destructrices, la surexploitation des ressources halieutiques est à mettre en relation avec l'importance des moyens humains et des moyens techniques mobilisés ainsi qu'avec la variété des stratégies déployées. Cette situation est communément qualifiée de surcapacité et elle rend compte des quantités considérables que débarquent les pêcheries artisanales et industrielles (Thiao, 2009) en un processus qui risque de compromettre les besoins des générations futures : le contexte alimentaire exigerait inversement la sauvegarde de ressources halieutiques dont la raréfaction menacerait l'approvisionnement des marchés sénégalais.

Tableau 1 : Diagnostic de l'état d'exploitation des principales ressources halieutiques

Ressources	MSY ⁵	État d'exploitation
Sardinelles (ronde et plate) <i>Sardinella spp.</i>	435 000 t. (du Sud du Maroc au Sénégal) ⁶	Signes de surexploitation de la sardinelle ronde, incertitude pour la sardinelle plate ⁷
Chinchards noirs <i>Trachurus spp.</i>	417 000 t. (du Sud du Maroc au Sénégal)	Modérément exploité, fortes fluctuations
Pageot <i>Pagellus bellottii</i>	10 360 t.	Surexploité
Machoirons <i>Arius spp.</i>	6 529 t.	Risque surexploitation, incertitude du diagnostic
Otolithes <i>Pseudotolithus spp.</i>	4 781 t.	Risque surexploitation, incertitude du diagnostic
Thiof <i>Epinephelus aeneus</i>	1 471 t. (Mauritanie + Sénégal + Gambie)	Risque d'extinction
Rouget <i>Pseudupeneus prayensis</i>	Entre 1 700 et 1 920 t.	Pleinement exploité
Pagre <i>Pagrus caeruleotictus</i>	3 144 t.	Surexploité
Petit capitaine <i>Galeoides decadactylus</i>	Entre 4 300 et 4 500 t.	Surexploité
Denté <i>Dentex macrophthalmus</i>	3 050 t.	Pleinement exploité
Seiche <i>Sepia officinalis</i>	3 851 t.	Surexploité
Poulpe <i>Octopus vulgaris</i>	12 886 t.	Surexploité, fortes fluctuations
Crevette blanche <i>Penaeus notialis</i>	3 518 t.	Surexploité

Source : CRODT, 2005

5. Le concept de MSY (ou *Maximun sustainable yield*) est généralement rendu en français par « Production maximale équilibrée » : il correspond à la capture maximale pouvant être extraite annuellement d'une espèce donnée sans l'épuiser.

6. La zone de répartition de l'espèce sur laquelle porte le diagnostic : en l'absence de précision l'étendue concernée est celle du Sénégal.

7. Les données ne permettent pas de faire de diagnostic sur l'exploitation de la sardinelle plate du fait de fortes fluctuations des captures.

Conséquences socio-économiques de la raréfaction des produits halieutiques

Le renchérissement des produits halieutiques

La raréfaction des produits entraîne classiquement leur renchérissement. Les produits halieutiques qui sont soumis à une forte demande mondiale n'échappent pas à la règle et en sus des difficultés que peut poser aux consommateurs sénégalais leur raréfaction sur les marchés, les principales espèces débarquées font de plus en plus l'objet d'une hausse généralisée (figure 2). En l'absence de longues séries détaillées sur les prix à la consommation, l'évolution des prix au débarquement des principales espèces consommées en témoigne, notamment pour les poissons pélagiques, la sardinelle ronde, la sardinelle plate et l'ethmalose, qui en constituent l'essentiel. L'examen des prix au débarquement de ces trois poissons pélagiques permet de constater qu'ils sont globalement très bas, rapportés aux prix des espèces démersales. Leur meilleure accessibilité économique et leur offre plus importante sont conformes à leur place prédominante dans la consommation nationale : leur raréfaction et leur renchérissement ne manqueraient pas d'avoir des conséquences significatives sur la consommation en protéines animales des populations locales.

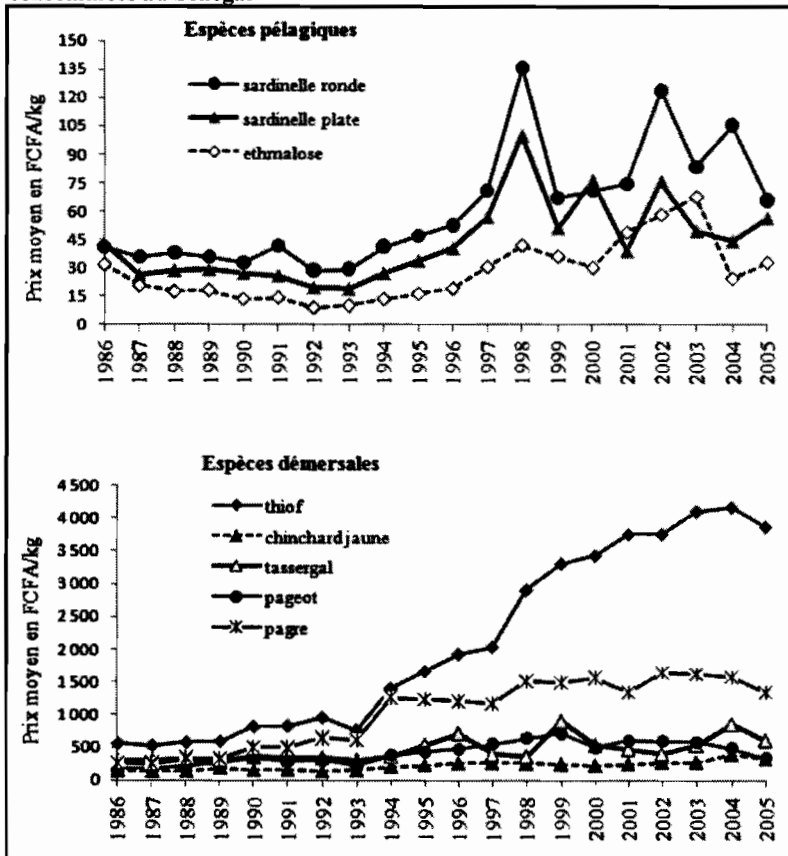
Durant la période 1986-2005 les prix au débarquement varient fortement pour les espèces démersales et pélagiques. L'évolution des prix se fait globalement en trois temps (figure 2) : d'abord, de 1986 à 1993, la tendance est nuancée et les prix de la plupart des espèces demeurent relativement stables. Les prix moyens des deux espèces de sardinelle varient entre 20 et 45 francs CFA le kg, avec une légère tendance à la baisse qui vaut pour l'ethmalose vendue de 10 à 30 francs CFA le kg. Avec les espèces démersales la tendance est plutôt à la hausse sur la même période, bien que sur une base modeste : les prix du thiof qui constitue l'espèce la plus chère s'étagent de 500 à 1 000 francs CFA le kg alors que ceux du pageot et du pagre vont de 180 à 310 francs CFA pour l'un et de 250 à 645 francs CFA le kg pour l'autre. Le tassergal et le chincharde ont des prix plus stables, respectivement autour de 320 et de 150 francs CFA le kg.

La deuxième période s'ouvre en 1994 avec la dévaluation du franc CFA ; elle est le point de départ de tensions fortes et généralisées sur les prix qui se poursuivent jusqu'au début des années 2000. En 1998, les prix des espèces pélagiques sont quatre à cinq fois plus élevés qu'ils ne l'étaient en 1993. Sur ces cinq années les prix moyens de l'ethmalose passent de 10 à 42 francs CFA le kg, ceux de la sardinelle ronde de 29 à 136 francs CFA et ceux de la sardinelle plate de 19 à 100 francs CFA. Cette tension inflationniste sur les prix des espèces démersales durera quasiment une dizaine d'années, en étant remarquablement plus forte pour le thiof dont le prix moyen passe de 1993 à

2003 d'un prix de 767 à un prix de 4 103 francs CFA le kg, soit une multiplication par cinq. La hausse est plus modérée pour les autres espèces démersales, les prix de 2003 étant deux à trois fois plus élevés que ceux de 1993.

La troisième étape de l'évolution des prix au débarquement est de relative stabilité, voire de léger fléchissement. La tendance intervient beaucoup plus tôt avec les espèces pélagiques dont les prix sont globalement stables depuis 1999, notamment ceux des deux sardinelles. Ceux-ci n'en sont pas moins marqués de fortes fluctuations interannuelles qui sont probablement dues aux apports des pays de la sous-région, notamment de la Mauritanie. Les prix des espèces démersales sont à la baisse relative entre 2004 et 2005 sans qu'il puisse en être déduit l'amorce d'une nouvelle tendance.

Figure 2 : Prix moyens au débarquement des principales espèces consommées au Sénégal



Modification de régime alimentaire et risques nutritionnels

Les changements qui se constatent sur les marchés locaux et dans les habitudes alimentaires sénégalaises reflètent les mutations quantitatives et qualitatives de la structure de la consommation des produits halieutiques. À la fin des années 1980 les petits pélagiques (sardinelles et ethmalose notamment) constituaient environ 50 % de la consommation de poisson frais (Chaboud, 1992) et ils étaient principalement destinés aux populations les plus pauvres qui se les procuraient à très bas prix. Or ces espèces dont la consommation était jadis évitée du fait de leurs arêtes sont désormais pratiquement les seules à figurer sur les marchés locaux : elles sont à l'inverse devenues rares dans les repas d'une bonne partie des familles à faibles revenus.

Les espèces démersales sont presque introuvables dans les plats nationaux où elles occupaient naguère une place de choix. Dites « nobles » du fait de leur forte valeur commerciale, les quelques captures qui s'en font sont exclusivement destinées à l'exportation vers les pays développés. Cette métamorphose est à l'origine du traitement quasi mythique qui revient désormais au thiof, un poisson autrefois très prisé au Sénégal où il représentait environ 10 % de la consommation en frais (Chaboud, 1992) : les générations les plus jeunes qui dans leur grande majorité ne le connaissent pas, en évoquent désormais généralement le nom en tant qu'emblème d'une chose rare, difficile à obtenir et précieuse. Le changement de régime alimentaire qui se note parmi les populations sénégalaises repose ainsi d'abord sur une substitution des espèces : en dehors de la consommation généralisée de sardinelles et d'ethmalose qu'entraîne la raréfaction de certaines espèces démersales (thiof, pageot, pagre, tassergal, etc.), des espèces jadis exclues de la consommation s'intègrent de plus en plus aux pratiques culinaires. C'est le cas du machoiron dont l'ampleur des captures notée ces dernières années (Thiao, 2009) s'explique par une demande grandissante. Il y a quelques années seulement, les machoiron étaient bradés auprès des transformateurs artisanaux ou abandonnés sur la plage ; la demande en est aujourd'hui si forte que certains mareyeurs se sont spécialisés dans leur commercialisation et qu'ils les revendent frais ou congelés, sur les marchés du pays ou sur ceux de la sous-région, notamment à destination du Mali. Cette espèce est de plus en plus présente dans la plupart des plats nationaux d'où elle avait toujours été exclue.

L'autre axe majeur de changement alimentaire est de qualité des produits : les poissons transformés artisanalement sont de plus en plus courus. Autrefois, ils n'étaient qu'un second choix en milieu rural, et ils se consommaient durant la saison des pluies (une période de carence économique et alimentaire) ou durant les périodes de grande rareté. Le *kecax*

notamment est maintenant prisé : ainsi se désigne le poisson fumé, salé et séché (de la sardinelle généralement) qui fait l'objet d'une véritable spécialisation de plusieurs centaines de femmes, principalement basées sur la Petite Côte au sud de Dakar : ce produit est de plus en plus demandé, même par des ménages urbains de Dakar, et il est devenu un véritable substitut au poisson frais (Ndoye, Moity-Maïzi, Broutin, 2002). Économiquement plus accessibles, les produits de transformation artisanale se stockent facilement durant une longue période, indépendamment des conditions de température. Leur rôle nutritionnel est reconnu, mais leur consommation pose problème du fait de conditions de transformation et de stockage qui ne correspondent pas toujours aux exigences de salubrité et d'innocuité des produits alimentaires.

En précisant que « les produits de la pêche peuvent être dangereux par la présence ou par la prolifération d'agents pathogènes ou de toxines (bactéries, virus, champignons), la présence de biotoxines (par exemple, amines biogéniques et ciguatoxines) et de parasites ou parce qu'ils sont contaminés par des produits chimiques ou par d'autres substances dangereuses (éclats de métal ou de verre) », la FAO (2001) recommande aux États de faire entrer ceux-ci dans les mesures du droit des consommateurs à une nourriture sans danger, salubre et non frelatée. Bien que des efforts considérables aient été faits au Sénégal pour l'amélioration des conditions de transformation artisanale (au regard des infrastructures, des équipements, de la formation, etc.), la situation en place ne semble pas être compatible avec une généralisation sans danger de la consommation de produits transformés. Une information et une sensibilisation renforcée sur le respect de critères d'hygiène sur les sites de transformation et de stockage seraient souhaitables, en direction également des milieux domestiques qui stockent parfois d'importantes quantités sur des durées éventuellement assez longues.

L'exigence d'un minimum de conditions hygiéniques devrait aussi valoir pour certains produits frais qui pourraient s'avérer dangereux à la consommation. Car face à la rareté des produits de qualité qui partent à l'exportation, à destination des hôtels ou à destination des ménages nantis du pays, la grande majorité des consommateurs doit se contenter de restes de faible valeur, de ces « déchets hautement recherchés » dont parlent Philippe Cury et Yves Miserey (2008) lorsqu'ils rappellent que « dans de nombreux pays d'Asie du Sud et d'Afrique, le poisson de petite taille et de mauvaise qualité est une manne ». Il s'agit généralement de poissons demeurés longtemps dans l'eau après leur mort pour s'être pris dans des filets maillant : de poissons juvéniles qui ne sont pas commercialisables ou qui ont été récupérés sur des lieux de débarquement de pirogues de pêche, voire de produits stockés dans des conditions rudimentaires : des produits frais mais

de très mauvaise qualité qui constituent l'essentiel de la matière première de la transformation artisanale.

Conclusion

Les enjeux de la consommation des produits halieutiques au Sénégal sont à replacer dans un contexte de raréfaction. La mondialisation des échanges, qui a fortement touché ce marché, est certainement à mettre en rapport avec une situation qui est susceptible de compromettre le rôle indispensable que la pêche a depuis longtemps joué dans l'alimentation sénégalaise. Très orientée vers les marchés extérieurs qui sont plus rémunérateurs, la production halieutique y est de moins en moins destinée à la demande intérieure et la surexploitation qui peut s'y constater est une véritable menace : elle est source de pénurie et de renchérissement sur les marchés intérieurs. Ces déséquilibres privent les populations sénégalaises d'une source nutritionnelle fondamentale et risquent d'entraîner des conséquences désastreuses pour le bien-être collectif.

Face à une pénurie qui se combine ces dernières années à une inflation des prix des produits agricoles, la sécurité alimentaire des populations, et notamment de celles qui sont les plus démunies, semble critique. Outre la nécessité d'une utilisation responsable des ressources halieutiques qui tient compte, comme le préconise la FAO (2001), des besoins des générations futures, il est urgent que les enjeux nutritionnels soient placés au centre des politiques de pêche. Alors que l'importance de l'activité pour l'amélioration des indicateurs économiques (de production, d'emploi, de balance commerciale, de réserve de devises, de mareyage et de transformation...) constitue la préoccupation principale de l'État sénégalais et de ses partenaires internationaux, la question de la sécurité alimentaire pourrait bientôt s'avérer capitale. La Mauritanie, qui a senti le danger, a pris des mesures exceptionnelles en interdisant officiellement, depuis octobre 2008, l'exportation de certaines espèces de poissons (le mullet, la courbine et le tassergal), et ce, alors même que ces espèces constituent 90 % du volume des exportations du pays. Les autorités mauritaniennes justifient cette interdiction par la raréfaction de ces poissons et par la flambée de leur prix sur le marché intérieur. L'État mauritanien réserve ceux-ci à la consommation locale, et une baisse de leurs prix sur les marchés intérieurs de l'ordre de 200 à 300 % est attendue. Sans y voir une référence absolue en matière de préservation de la sécurité alimentaire des populations nationales, cet exemple montre qu'est venu le temps où la pérennité des produits halieutiques doit être un axe majeur des politiques alimentaires de pays qui, comme le Sénégal, ont des populations dont l'alimentation en dépend fortement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARRY M. D., LAURANS M., THIAO D., GASCUEL D., 2002 : « Diagnostic de l'état d'exploitation de cinq espèces démersales côtières au Sénégal », in Pierre CHAVANCE, Moctar BÂ, Didier GASCUEL, Jan Michael VAKILY, Daniel PAULY (ed.) : *Pêcheries maritimes, écosystèmes et sociétés en Afrique de l'Ouest : un demi-siècle de changement*, Collection des rapports de recherche halieutique ACP-UE, n° 15, vol. 1, Actes du symposium international de Dakar (Sénégal), du 24 au 28 juin 2002, p. 183-194.
- CENTRE DE RECHERCHES OCÉANOGRAPHIQUES DE DAKAR-THIAROYE (CRODT), 2005 : Étude de base de la pêche pour une gestion intégrée des ressources marines et côtières : Diagnostic du secteur de la pêche sénégalaise, Rapport d'étude pour le Programme de gestion intégrée des ressources marines et côtières (GIRMaC), 177 p.
- CHABOUD C., 1992 : Enquête sur la consommation de poisson au Sénégal, Montpellier, Rapport interne, Centre ORSTOM de Montpellier, 65 p.
- CHAUVEAU J-P., 1991 : « Les variations spatiales et temporelles de l'environnement socio-économique et l'évolution de la pêche maritime artisanale sur les côtes ouest-africaines. Essai d'analyse en longue période : XV^e-XX^e siècle », in Philippe CURY et Claude ROY (ed.) : *Pêcheries ouest africaines : variabilité, instabilité et changement*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, p. 14-25.
- CHRISTENSEN V., AMORIM P. A., DIALLO I., DIOUF-GUENETTE S., HEYMANS J. J., MENDY A. N., OULD TALEB OULD SIDI M. M., PALOMARES M. L. D., SAMB B., STUBBERUP K. A., VAKILY, J. M., VASCONCELLOS M., WATSON, R., PAULY D., 2002 : "Trends in fish biomass off Northwest Africa, 1960-2000", in Pierre CHAVANCE *et al.* (ed.) : *op. cit.* , p. 377-386.
- CURY P., MISEREY Y., 2008 : *Une mer sans poissons*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 283 p.
- DÈME M., KÉBÉ M., 2000 : Revue sectorielle de la pêche au Sénégal : aspects socio-économiques, Dakar, Document interne, ISRA/CRODT, 46 p.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO), 2001 : Utilisation responsable du poisson, Rome, FAO, Directives techniques pour une pêche responsable n° 7, 36 p.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO), 2007 : La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2006, Rome, Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, 198 p.
- GASCUEL D., LAURANS M., SIDIBÉ A., BARRY M. D., 2002 : « Diagnostic comparatif de l'état des stocks et évolutions d'abondance des ressources démersales dans les pays de la CSRP », in Pierre CHAVANCE *et al.* (ed.) : *op. cit.* , p. 205-222.
- JOUFFRE D., DOMALAIN G., THIAM D., TRAORÉ S., CAVERIVIÈRE A., DOMAIN F., INEJIH C. A., 2002 : « Communauté démersale de l'Afrique de l'Ouest 1987-1999 : changement de répartition et de composition spécifique, observés

- par chalutages scientifiques », in Pierre CHAVANCE *et al.* (ed.) : *op. cit.*, p. 261-280.
- LAURANS M., 2005 : Ressources et exploitations « démersales » en Afrique de l'Ouest : Évaluation des stocks, dynamique des populations et approche systémique, Rennes, Thèse de doctorat (Spécialité Halieutique), École nationale supérieure agronomique de Rennes, 401 p.
- LAURANS M., GASCUEL D., BARRY M. D., 2002 : « Évolution des abondances des principales espèces exploitées au Sénégal », in Pierre CHAVANCE *et al.* (ed.) : *op. cit.*, p. 195-204.
- NDOYE F., MOITY-MAÏZI P., BROUTIN C., 2002 : De la pirogue au plat : Le poisson fumé sur la Petite Côte sénégalaise, ENDA-GRAF, CNEARC, GRET, CIRAD, 90 p.
- STILWELL J., 2007: Sustainable development and the governance of fisheries frequented by heterogeneous user groups – A political economy perspective on the case of European Union participation in the Senegalese marine fishery, Versailles (France), Doctoral Thesis in the Field of Economics : International Political Economy, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 311 p.
- THIAO D., 2009 : Un système d'indicateurs de durabilité des pêcheries côtières comme outil de gestion intégrée des ressources halieutiques sénégalaises, Versailles (France), Thèse de doctorat en Sciences économiques (Spécialité Développement soutenable intégré), Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 398 p.

LE POISSON DU CEEBU JËN EST-IL DURABLE ?

LA PÊCHE MARITIME SÉNÉGALAISE FACE AU DÉFI ALIMENTAIRE

Oumar DIOP
Géraud MAGRIN

Le *ceebu jën*¹ est devenu en un peu plus d'un demi-siècle le plat sénégalais par excellence. Les deux tiers de la population en consomment presque chaque midi et les Sénégalais lui portent un attachement qui dépasse l'habitude alimentaire : le *ceebu jën* est un emblème, un attribut de la construction nationale au même titre que la musique *mbalakh*, la langue wolof ou la lutte... Si l'on est ce que l'on mange, ce plat dit beaucoup sur le fonctionnement du Sénégal dans la mondialisation. Il exprime un équilibre porteur de vulnérabilité entre une profonde extraversion – qui caractérise le Sénégal atlantique depuis des siècles (Bonnardel, 1992 ; Magrin, 2010) – et une valorisation des ressources nationales pour la satisfaction des besoins du marché intérieur. La domination du riz importé dans les modèles de consommation est en effet indissociable des choix coloniaux et postcoloniaux qui ont privilégié la culture de rente arachidière sur la céréaliculture locale, et l'essor de la pêche a tout autant répondu à des besoins étatiques de recettes d'exportation qu'au contexte de sécheresse, de crise économique et de demande populaire en poisson des années 1980. Ce

1. En wolof, riz (*ceeb*) au (*bu*) poisson (*jën*), le plat étant garni, outre ces deux ingrédients, d'aubergines, carottes, choux, manioc, potiron, navets, gombo, etc. Le riz du plat canonique est rehaussé de concentré de tomate qui le dote d'une couleur rouge. La sauce incorpore du poisson fermenté et séché (*guedj*), un peu de cybium fumé (*yet*, un mollusque en forme de très gros coquillage), du tamarin et du bouillon cube...

secteur halieutique s'organise entre une flottille piroguière artisanale, une flotte industrielle basée à Dakar et des navires de différentes nationalités qui pêchent dans les eaux nationales en vertu d'accords passés avec l'État sénégalais.

La pêche occupe une place importante dans la sécurité alimentaire nationale. D'une part, en étant à la base d'un système économique qui fait vivre de nombreuses populations littorales et fournit emplois et revenus à quelques dizaines de milliers de pêcheurs, de transformateurs artisanaux ou industriels, de commerçants et de transporteurs² répartis dans une dizaine de centres (Diop, 2002). D'autre part, en permettant à une majorité de Sénégalais d'ingérer quotidiennement des protéines animales à bas prix à partir d'une bande côtière de 200 km qui concentre les deux tiers de la population du pays. Le modèle est toutefois fragile et la pêche renvoie désormais au Sénégal à des images contradictoires. Cette activité constitue depuis quelques années le premier secteur économique devant l'arachide et les phosphates, et les prises ont beaucoup augmenté ces quatre dernières décennies. Les chiffres de production des dernières années montrent toutefois une tendance à l'érosion, en volume comme en valeur, et le non-renouvellement des accords de pêche par l'Union européenne en 2006 traduit la baisse d'intérêt des eaux nationales pour les acteurs extérieurs. De même, les mobilités croissantes des pêcheurs hors de la zone économique exclusive (ZEE) – non sans difficultés dans le cas des eaux mauritaniennes – mais aussi la contribution massive des pêcheurs artisanaux au mouvement d'émigration clandestine vers l'Europe des années 2000, en tant que transporteurs ou en tant que passagers³ (Sall, Morand, 2008 ; Willems, 2008), traduisent-elles la baisse de rentabilité d'une activité qui se confronte à des coûts croissants et à une ressource plus rare et plus difficile à capturer. Poser la question de « la durabilité » du poisson dans le *ceebu jën* n'est alors pas seulement interroger la soutenabilité écologique de l'exploitation mais se référer à un processus de développement (économique) écologiquement soutenable et socialement équitable.

L'essor et les difficultés de la pêche au Sénégal au cours des dernières décennies sont indissociables de l'insertion du pays dans le système mondialisé. L'impact de la mondialisation prise au sens large⁴ (Dolfuss,

2. En 2010, la pêche emploie 57 000 pêcheurs dont 47 000 artisanaux. Les emplois induits sont estimés à 150 000 – en grande partie féminins – qui représentent 15 % de la population active nationale. (Site électronique du CRODT, consulté le 8 mars 2010.)

3. Voir, dans le champ littéraire, le texte d'Abasse Ndione (2008) et la troisième nouvelle de Marie Ndiaye (2009).

4. Olivier Dolfuss définit la mondialisation comme « l'échange généralisé entre les différentes parties de la planète », un phénomène ancien qui s'est trouvé accéléré au XXe siècle, notamment après 1945.

1997) sur la pêche au Sénégal se manifeste d'un grand nombre de manières plus ou moins directes : cette dernière n'est pas indifférente à la construction de l'État-nation, à des besoins en devises et en emplois, à la diffusion d'innovations techniques qui augmentent les prises, à l'urbanisation, à la demande mondiale croissante... À ceci s'ajoutent les effets plus récents de la mondialisation néolibérale qui ont vu, dans les années 1980, la crise des États africains (au travers des ajustements structurels, de la promotion de la décentralisation, de la libéralisation commerciale, etc.), la signature d'accords de pêche et l'aide plus ou moins désintéressée des bailleurs de fonds au secteur national de la pêche. Dans ce contexte, nous nous proposons de répondre aux questions suivantes : la contribution de la pêche à l'économie et à la sécurité alimentaire nationale est-elle menacée ? Quelles sont les causes des difficultés actuelles de la pêche au Sénégal ? Doit-on seulement incriminer l'ouverture croissante de l'espace maritime national à des acteurs mondialisés ou opposer les prélèvements de la pêche industrielle étrangère – dangereux et sans retombées locales – au développement vertueux que permettrait la pêche piroguière artisanale ?

Nous essaierons de vérifier deux hypothèses : la première est que la surpêche des espèces de valeur est le facteur principal de la crise dans un contexte qui voit la conjonction de l'augmentation du nombre de pêcheurs nationaux, de la hausse de la demande nationale et mondiale et de l'affaiblissement de la capacité de régulation étatique. La seconde est que la contribution indirecte du secteur à la sécurité alimentaire nationale ne semble pas remise en cause tant que les principaux demandeurs mondiaux continuent à ne pas s'intéresser aux petits pélagiques, notamment à la sardinelle. Notre approche s'inscrit à la convergence de plusieurs approches scientifiques en empruntant aux travaux qui analysent les transformations techniques, sociales, économiques et spatiales de la pêche piroguière artisanale ouest-africaine (Monod, 1977 ; Bonnardel, 1985 ; Llères, 1986 ; Diop, 2002, etc.) et en mobilisant les interrogations sur l'état des ressources et sur la régulation de leurs prélèvements (Hardin, 1968). Elle procède enfin à une mise en perspective de ces thèmes au regard des enjeux de dépendance, d'extraversion, du rôle de l'État et de la valorisation des ressources locales et nationales (Magrin, 2010).

Ce texte fait appel à divers travaux sur les pêches maritimes artisanales au Sénégal et en Mauritanie (Diop, Thiam, 1991 ; Diop, 2002, 2004 ; Dahou, 2002 ; Leroux, 2005 ; Marfaing, 2005), complétés d'enquêtes menées en juillet 2009 à Saint-Louis. La méthodologie a été d'entretiens libres ou semi-dirigés avec des techniciens des services des pêches, avec des pêcheurs et avec des mareyeurs. Les données statistiques (débarquements, exportations, nombre de pêcheurs) proviennent pour l'essentiel de la Direction des pêches maritimes (DPM) et de la littérature scientifique ou administrative. Nous

commencerons par analyser les principaux facteurs écologiques et techniques de l'expansion de la pêche maritime sénégalaise en mettant l'accent sur le secteur artisanal. Puis, nous brosserons le contexte dans lequel celui-ci s'est développé, les enjeux associés aux exportations lointaines et les tensions des politiques publiques entre appui au secteur et gestion de la ressource.

Les facteurs écologiques et techniques du développement de la pêche maritime au Sénégal

Les richesses des eaux sénégalaises sont devenues des ressources quand la diffusion d'innovations techniques et l'élargissement du marché ont permis de les exploiter à grande échelle. Des années 1950 aux années 1970, on assiste de manière à peu près concomitante à l'essor de la pêche artisanale maritime – grâce à l'amélioration des pirogues, des moyens de pêche et de conservation – et au développement de la pêche industrielle. Ces deux flottilles apparaissent à la fois concurrentes et complémentaires.

Des eaux sénégalaises maritimes poissonneuses

L'évolution de la pêche maritime s'explique d'abord par un écosystème favorable : la plupart des témoignages des premiers navigateurs européens font état de la richesse en poissons des eaux ouest-africaines, mais jusqu'au début du XX^e siècle, les renseignements se limitent surtout à des allusions dans la description des littoraux (Gruvel, 1908). Les progrès en biologie et en océanographie ont, depuis, permis d'en confirmer l'étendue, de préciser les facteurs morphologiques, climatiques et hydrologiques qui l'expliquent (Rébert, 1983 ; Cury, Roy, 1988) et de répertorier et décrire la composition des ressources halieutiques que ces eaux recèlent (Gruvel, 1908, 1913 ; Laloë, Samba, 1990).

Deux saisons marines s'y distinguent. L'une « chaude », entre mai et novembre, durant laquelle les eaux chaudes du golfe de Guinée remontent au large du Sénégal, correspond à une productivité des eaux relativement faible ; l'autre « froide », à partir du mois de décembre, voit la remontée d'eaux profondes, froides et riches en sels minéraux, sous l'influence des alizés. Ce phénomène hydrologique est connu sous le nom d'*upwelling*⁵ et il est considéré comme la principale source d'enrichissement des eaux du littoral ouest-africain depuis le Maroc jusqu'au Sénégal, voire jusqu'en

5. L'*upwelling* est engendré par les alizés et par les grands courants froids dont l'action conjuguée repousse les eaux côtières vers le large. Le phénomène provoque l'arrivée de sels minéraux nutritifs dans les eaux de surface qui sont suffisamment éclairées pour que la photosynthèse ait lieu, ce qui explique la fertilité de ces secteurs océaniques en plancton et en petits pélagiques planctonivores (Chaussade, Corlay, 1990).

Guinée-Bissau (Rébert, 1983). Les côtes sénégalaises reçoivent en outre quatre cours d'eaux (les fleuves Sénégal, Gambie, Casamance et le complexe fluvio-lagunaire du Sine-Saloum) dont les apports terrigènes constituent une importante source d'enrichissement en matières organiques. La conjonction de ces facteurs favorables (températures, insolation, eaux de surface constamment renouvelées, intensité et persistance de l'*upwelling*) fait des eaux sénégalaises une région très productive. Son potentiel halieutique y est estimé entre 300 000 et 350 000 tonnes de poissons réparties en deux principaux groupes. Les espèces pélagiques côtières, qui se composent principalement de sardinelles et de chinchards, représentent la plus importante partie de la biomasse (Laloë, Samba, 1990) : le Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) en estime les stocks entre 173 000 et 248 000 tonnes⁶. Dans l'ensemble, ces petits pélagiques côtiers sont plus abondants durant la saison froide, sur la côte sud, que durant la saison chaude. Les espèces démersales côtières se composent de crustacés (crevettes blanches, crabes), de mollusques (poules, seiches, cymbiums, calmars) et de poissons de fond (dorades, rougets, soles, capitaines...). Leur potentiel de pêche annuel préservant les stocks est estimé par le CRODT entre 125 000 et 130 000 tonnes.

Essor de la pêche industrielle et modernisation de la pirogue traditionnelle

L'évolution de la pêche maritime sénégalaise est liée à la constitution d'une flottille de pêche industrielle et à la modernisation de la pirogue traditionnelle. La flottille industrielle se développe à Dakar à partir des années 1970 : en 2005, elle compte 130 bateaux dont 120 chalutiers, auxquels s'ajoutent huit thoniers et deux sardiniers ; elle représente près de 10 000 emplois (DPM, 2007c). Pêche industrielle et pêche artisanale diffèrent fortement par les types d'embarcation, par les acteurs et par les structures économiques mises en œuvre, et des conflits les mettent parfois aux prises pour l'accès à des zones de pêche (Leroux, 2005). Les deux secteurs sont pourtant tout sauf étanches, et il serait illusoire d'opposer en une lecture manichéenne de l'extraversion une pêche industrielle vouée à l'exportation, armée par des acteurs extérieurs et sans retombées pour le pays hôte – autre que d'épuisement minier des stocks halieutiques – à une pêche artisanale qui serait entièrement tournée vers la satisfaction du marché intérieur, dont les retombées socio-économiques seraient positives et dont les faibles moyens garantiraient un impact limité sur les ressources. La pêche

6. Il est ardu d'évaluer la biomasse correspondante, notamment en raison de l'abondance des petits pélagiques dont la présence dépend surtout des facteurs hydroclimatiques (température, courants marins). Ces espèces effectuent des migrations saisonnières entre la Mauritanie et la Guinée-Bissau.

industrielle est certes davantage tournée vers l'exportation, mais les pêcheurs artisanaux contribuent directement à ces ventes. Entre 2003 et 2006, ces pêcheurs ont fourni l'essentiel des prises (90 % en volume et 75 % en valeur) et l'équivalent de 50 à 60 % des débarquements des bateaux industriels (DPM, 2007a, b, c). Sur la même période, la pêche industrielle n'a ainsi représenté que 10 % environ de la production en volume mais de 20 à 30 % de la valeur produite (DPM, 2003, 2007a, b, c). La répartition est relativement stable sur les dernières années.

La pêche piroguière artisanale et ses transformations ont donc joué un rôle de premier plan dans l'essor de l'économie maritime sénégalaise. Constituée à l'origine d'un simple tronc d'arbre creusé et propulsé à la pagaie, la pirogue traditionnelle représente sans conteste le modèle d'embarcation le plus évolué de la côte ouest-africaine (Gerlotto *et al.*, 1979). De la fin du XVI^e siècle à la fin du XVII^e, l'apparition de la voile et l'adaptation de gréements complexes sur les pirogues constituent les premières révolutions technologiques de la pêche maritime artisanale au Sénégal (Chauveau, 1983). À partir du XVII^e siècle, les pirogues sont régulièrement utilisées pour assurer les communications et les transbordements entre Saint-Louis et les navires coloniaux français immobilisés au large ; elles sont progressivement équipées d'éperons et de bordées qui en facilitent le maniement et le passage de la barre ; les gréements se simplifient et les diverses voiles utilisées sont remplacées par une voile unique de forme triangulaire. La principale révolution technologique de l'embarcation traditionnelle tient toutefois à l'adaptation des moteurs hors-bord au début des années 1950, qui est l'événement le plus important de l'histoire contemporaine de la pêche maritime artisanale sénégalaise. Si les premières expérimentations ont lieu à Saint-Louis dès 1950-1951⁷, il faut attendre 1972 et la création du Centre d'assistance à la motorisation des pirogues (CAMP) qu'appuie l'aide financière et technique du Canada pour que les poses de propulseurs se multiplient : le CAMP assure la diffusion des moteurs auprès des coopératives d'avitaillement (Ciss, 1997) et dès 1983 la motorisation est une réussite, 90 % du parc de pirogues étant équipé (Lières, 1986).

Cette révolution technologique est à l'origine de profondes mutations. Du temps des pirogues à voile, les pêcheurs se rendaient en mer à la rame : ils ne pouvaient explorer que les eaux côtières et n'étaient jamais sûrs de rentrer⁸.

7. En 1958, 400 pirogues sont motorisées, soit 14 % du parc piroguier national. La motorisation s'étend ensuite progressivement vers les centres de pêche du Sud du Sénégal, et en 1970, environ 50 % de l'armement piroguier dispose d'un moteur (Chauveau, 1983).

8. Le matin, les pirogues partaient avec la brise de terre qui les poussait au large ; le soir, c'est avec les vents du nord (brise de mer) qu'elles revenaient : il était fréquent de devoir les haler faute de vent favorable (Ciss, 1997).

Avec la motorisation, la navigation est moins tributaire des vents ; les conditions de pêche sont améliorées ; le rendement des sorties en mer (ou marées) est accru. La mobilité étend les zones de pêche, permet l'accès à de nouvelles ressources, et amène une véritable chasse aux bancs de poissons. L'étendue du plateau continental est prospectée et quotidiennement, jusqu'aux zones les plus éloignées (Ciss, 1997). La motorisation entraîne également l'accroissement du capital financier investi dans les unités de pêche (Kébé, Dème, 1996) ; les pêcheurs font face à de nouveaux coûts d'exploitation (achat et maintenance du moteur, avitaillement en essence) qui influencent fortement leurs stratégies de pêche et qui les rendent dépendants de la commercialisation. Entre 1960 et 1970, la motorisation a permis à la pêche artisanale d'accomplir de prodigieux progrès : le moteur hors-bord quintuple la puissance de pêche d'une pirogue⁹ (Bonnardel, 1980 ; Champagnat *et al.*, 1983) qui s'est adaptée à chaque nouvelle technique de pêche diffusée grâce aux savoirs locaux qui en ont toujours permis l'adaptation (Leroux, 2005).

Évolution des engins de capture et des techniques de pêche

Les innovations assimilées ont eu des implications considérables. À l'origine principalement constitués de lignes à main et de filets de fibres végétales – écorce de baobab et feuille de rônier (Gruvel, 1908) –, les engins de capture ont profondément évolué. Dès les années 1950, les pêcheurs en utilisent de nouveaux que suscite la diversification des demandes des ports de pêche européens (en requins, en langoustes : Mbaye, 2002), notamment les filets maillants et les filets dormants. La principale révolution technologique survient dans les années 1970, avec l'introduction de la senne tournante et coulissante sous l'égide de la FAO et du CRODT (Laloë, Samba, 1990) ; en 1974, la méthode se diffuse sur la Petite Côte et la fin des années 1980 voit les débuts de l'utilisation régulière de sennes tournantes sur la Grande Côte¹⁰. Leur usage est à l'origine de trois bouleversements majeurs (Kébé, Dème, 1996) : l'augmentation des prises, l'amélioration des moyens de conservation et la mise en service de bateaux collecteurs.

9. La pirogue traditionnelle a quelques défauts : manque de stabilité et de longévité – 15 ans au maximum –, faiblesse de l'étanchéité et impossibilité d'installation d'un moteur diesel fixe. Malgré ceux-ci et malgré des tentatives étatiques de promotion d'autres types de navires, elle demeure l'embarcation la mieux adaptée aux conditions locales.

10. Le nombre de sennes tournantes a d'abord connu une forte croissance (120 en 1977, 230 en 1981, 265 en 1983, 303 en 1989 et 401 unités en 1994), suivie d'une régression (284 unités en 1996). Cette dernière due à une baisse de rentabilité des équipements (dévaluation du franc CFA en 1994 et renchérissement des coûts de production : carburant, filet, moteur) ainsi qu'au prix peu rémunérateur des petits pélagiques.

Les débarquements de la pêche artisanale s'accroissent d'abord par le recours à la senne tournante et coulissante dont la productivité dépasse parfois celles des petites unités industrielles (Fréon, Weber, 1981). En 1983 les sennes tournantes équipent 12,5 % de la flotte piroguière et avec 135 000 tonnes de poisson, elles comptent pour près de 62 % des captures, principalement en espèces pélagiques (Kébé, Dème, 1996) ; la taille des pirogues s'agrandit et permet la prise en charge de tonnages plus importants (jusqu'à 20 tonnes). De nouvelles formes d'organisation du travail se mettent en place, avec une main-d'œuvre plus nombreuse recrutée parmi les populations rurales, avec des investissements financiers importants (de 9 à 10 millions de francs CFA) et avec la mise en place d'un nouveau système de partage du produit de la pêche qui est plus favorable à la rémunération du capital et favorise l'augmentation des prises (Kébé, Dème, 1996). L'unité de production qui découle de l'utilisation du nouvel engin de capture est ainsi entièrement nouvelle, sous les angles du capital, de l'emploi, de ses dimensions et de sa structure (Weber, 1992).

La deuxième évolution majeure des techniques de pêche vient de l'utilisation de moyens de conservation embarqués. Le recours aux glacières se produit au début des années 1970 à l'initiative de pêcheurs de Saint-Louis qui, ayant travaillé à bord de chalutiers, visent une plus grande autonomie (Diop, 2002 ; Leroux, 2005) : l'usage s'en diffuse au début des années 1980, et les pêcheurs pratiquent désormais des marées de cinq à dix jours (contre deux à trois auparavant). Ils atteignent des zones de pêche plus éloignées et moins exploitées ; les moyens de conservation permettent par ailleurs de mieux répondre aux critères de salubrité du marché européen et international (Leroux, 2005). L'évolution des techniques de pêche est actuellement marquée par un recours croissant aux moyens de repérage (sondeur, *Global Positioning System* ou GPS) associés à l'utilisation de la palangre¹¹ : ces technologies qui diminuent le temps de repérage en mer au profit du temps de pêche¹² permettent aussi la capture de plus gros poissons, à haute valeur commerciale, qui sont destinés à l'exportation (des capitaines, des soles, des dorades, des crevettes...).

Troisième évolution majeure, la fin des années 1970 voit l'arrivée des « bateaux ramasseurs » dont l'impact sur l'exploitation de la ressource et sur les stratégies des pêcheurs artisanaux a été considérable. Elle survient

11. Pour améliorer l'efficacité des pirogues à glacière, le CRODT a doté des embarcations de palangres de fond d'une longueur d'un kilomètre, de 200 hameçons et d'un vire-palangre à moteur (Samba, Fontana, 1989). La durée du repérage en est réduite, et les rendements accrus, la ligne appâtée étant utilisée de jour et la palangre de nuit.

12. Les unités de pêche à la ligne peuvent consacrer la moitié de leur temps au repérage des fonds de pêche favorables : la durée peut être encore plus importante pour les pirogues glacières qui opèrent hors de la vue des côtes (Laloë, Samba, 1990).

semble-t-il en 1979 du fait d'un armateur occasionnel de Saint-Louis qui affrète un vieux thonier inapte à la pêche mais équipé pour la conservation. L'usage du bateau-ramasseur se répand sur toute la côte sénégalaise à partir de 1988, sans qu'il soit possible d'en préciser l'ampleur (Diop, 2002 ; Leroux, 2005). Les navires sont d'origines diverses (portugais, chinois, coréens, etc.), chacun d'eux embarquant une moyenne d'une trentaine de pirogues motorisées afin d'exploiter les eaux de Guinée-Bissau, d'Angola, du Libéria ou du Gabon. Dans la mesure où la loi maritime sénégalaise du 18 août 1988 en prohibe l'activité dans les eaux nationales – sans que leur soit interdit le recrutement de piroguiers sénégalais (Bellec, 1996) –, cette pratique contribue à la diminution de la pêche à la ligne, sur la Grande Côte notamment ; elle peut toutefois être dénoncée en tant que forme d'exploitation poussée (avec de mauvaises conditions de travail, d'alimentation, de suivi sanitaire...) qui demeure en vigueur sur le littoral ouest-africain ¹³ (Voir encadré 1 en annexe.)

La pêche sénégalaise entre marché intérieur, extraversion et régulation

Les années 1970-1980 sont décisives pour la contribution de la pêche au système alimentaire sénégalais en offrant une soupape économique et sociale aux sécheresses qui affectent l'agriculture. Les politiques publiques accompagnent alors un développement du secteur qui est à la fois extraverti (les exportations de poisson financent les importations de riz) et tourné vers le marché national (le poisson nourrit les citoyens frappés par la crise). Les profondes difficultés que traverse le secteur halieutique sous l'affaiblissement des capacités de régulation de l'État traduisent toutefois des contradictions d'enjeux qui sont tout à la fois de production et de gestion de la ressource.

Un contexte favorable à l'essor de la consommation nationale et sous-régionale de poisson

La pêche relevait du mode de vie des communautés littorales ouest-africaines : elle s'ancrait dans les échanges et contribuait à la sécurité alimentaire. Jusqu'aux années 1960, les communautés étaient peu nombreuses et leurs ponctions restaient faibles. Du fait de limites techniques de production, de conservation et de transport, le poisson consommé par les paysans et par les citoyens – en frais ou le plus souvent sous forme séchée ou

13. En fin d'année 2009, 467 pêcheurs de Saint-Louis ont été arraisonnés près des côtes de Guinée-Bissau, et ont été détenus pendant 45 jours ; les équipages ont été accusés d'être entrés dans une zone interdite avec deux bateaux coréens sans licence de pêche (Service des Pêches de Saint-Louis, 2009).

fumée – provenait essentiellement des pêcheries continentales (Magrin, Seck, 2009). De même, le riz qui accompagne aujourd'hui le poisson ne se mangeait-il guère avant la colonisation, en dehors des populations Diola de Casamance dont il constituait la base du système agricole et social (Pélissier, 1966). Dans les années 1950 la consommation du riz se généralise, en commençant par les villes littorales avant de toucher des franges plus larges de la population : il faut attendre les années 1970-1980 pour que s'effectue le basculement sénégalais vers la consommation généralisée d'un riz qui est en grande partie importé. L'association de la consommation de riz et de poisson marque l'avènement du *ceebu jën* : elle est contemporaine du raccourcissement de la durée entre deux sécheresses qui s'enclenche à la fin des années 1960 et qui plonge les pêcheries continentales dans la crise. Des bras sont libérés¹⁴ qui rejoignent une pêche piroguière maritime en plein essor (Bonnardel, 1985), laquelle bénéficie alors d'une conjonction d'innovations et de certains autres facteurs.

La croissance démographique, notamment urbaine, est l'un de ceux-ci : la population sénégalaise de 1960 était de 3 millions, à 80 % composée de ruraux au faible pouvoir d'achat. En 2010, elle est de 11 millions dont 50 % de citadins, auxquels s'ajoute la localisation littorale des villes principales¹⁵ (Dakar, Saint-Louis, Mbour, Ziguinchor...). La crise économique des années 1980 et la dévaluation du franc CFA rendent la viande inaccessible pour de nombreux foyers urbains au moment où la senne tournante fournit des sardinelles dont l'accès est ouvert à toutes les bourses : un kilo de viande bas de gamme (poulet congelé importé, bas morceaux de bœuf, mouton avec os) coûte autour de 2 000 francs CFA, tandis qu'en période d'abondance, des sardinelles¹⁶ peuvent s'obtenir pour moins de 200 francs CFA le kilo. C'est la raison pour laquelle la consommation sénégalaise de poisson est parmi les plus élevées d'Afrique¹⁷ et que celui-ci fournit près de 75 % des protéines animales (ANSD, 2008).

La densification du réseau routier est un autre de ces facteurs : autrefois limité à la frange côtière, il est progressivement étendu vers l'*hinterland* sous l'effet des nouvelles possibilités de transport (Chaboud, 1983 ; Chaboud *et al.*, 1985 ; Chaboud, Kébé, 1989) et du renforcement de la

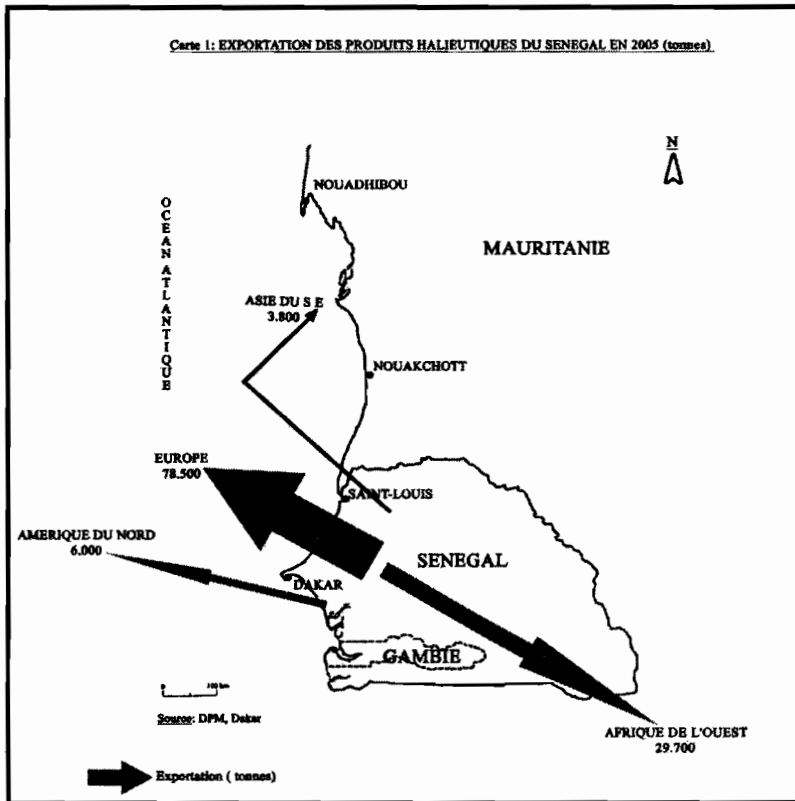
14. Des pêcheurs comme les *Gaé Gaé* de la basse vallée du fleuve Sénégal ou des paysans-pêcheurs comme les habitants du Gandiolais.

15. Sans être côtières, les villes importantes de Thiès, Kaolack et Louga ne sont pas éloignées de la mer.

16. La sardinelle ou *yaboye* n'est jamais vendue au kilo mais à l'unité ou au tas. En période de forte production, un tas de trois *yaboye* pesant 500 g environ peut valoir moins de 25 francs CFA.

17. 25 à 35 kg par habitant et par an, selon les sources, contre 2 à 10, dans les pays du Sahel intérieur. (Site FAOSTAT, consulté le 8 mars 2010.)

transformation artisanale¹⁸ (Durand, 1982 ; Ndiaye, 1997 ; Diop, 2002). La « marée » parvient régulièrement dans les petits villages de la rive gauche du fleuve Sénégal, dans le Delta comme dans la moyenne ou comme dans la haute vallée, dans les bourgs comme dans les petites villes, en des lieux où les transferts d'argent des migrants donnent accès aux espèces plus nobles (Magrin, Seck, 2009). Dans les années 2000 on trouve du *ceebu jën* dans les marchés hebdomadaires du Sénégal oriental, signe de l'intégration de ces espaces périphériques à l'espace national.



L'amélioration des moyens de communication favorise les flux d'exportation en frais ou en transformé vers les marchés régionaux de Guinée, du Mali, du Burkina Faso, du Ghana ou de Guinée-Bissau. La durée du trajet entre Dakar et Bamako passe ainsi en 2009 de cinq jours à un jour et demi, grâce à l'amélioration du réseau routier : la demande bamakoise en

18. La transformation artisanale est une activité dynamique qui absorbe environ 40 % des débarquements et pallie partiellement les limites de la commercialisation de poisson frais en assurant l'approvisionnement en protéines des populations les plus isolées.

poisson frais peut être alors satisfaite au travers d'une liaison routière qui bénéficie du renforcement de l'axe Dakar-Niger amené par la crise ivoirienne qui a débuté en 1999 pour s'approfondir en 2002. Après l'Europe, l'Afrique constitue dès lors le second marché sénégalais d'exportation de produits halieutiques : en 1999, pour près de 37 000 tonnes et pour 30 % du total. Cette connexion au marché ouest-africain contribue également à l'intégration régionale qui est l'objectif de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dont le Sénégal relève. Les opérateurs économiques et les exportateurs sénégalais qui se réfèrent à ce double cadre institutionnel connaissent cependant des difficultés qui sont liées à la disparité des politiques halieutiques (gestion des ressources, TVA) et au prélèvement indu de taxes sur des produits non transformés dont l'UEMOA prévoit la libre circulation.

Les enjeux des mesures d'appui aux exportations de produits marins

Les poissons d'exportation représentent environ le tiers des quantités débarquées, soit autour de 100 000 t entre 2003 et 2006. Leur valeur est bien supérieure à celle qu'ils auraient sur le marché intérieur, et celle-ci présente pour l'État sénégalais des avantages fiscaux, parafiscaux¹⁹ et industriels dont témoigne la politique nationale de développement des années 1970-1980. La constitution d'un tissu industriel diversifié dans la presqu'île du Cap-Vert y était visée, la pêche étant présente au travers d'entreprises de transformation. Ces dernières resteront cependant fragiles et des mesures nationales ou internationales (comme les Accords de Lomé ou comme la dévaluation du franc CFA) devront être périodiquement prises pour compenser des handicaps structurels de la filière²⁰.

La loi 74-06 du 22 avril 1974 portant statut de la Zone franche industrielle (ZFI) de Dakar fournit un cadre incitatif aux investissements étrangers pour l'implantation d'entreprises industrielles exportatrices à fort potentiel de main-d'œuvre ; celles qui sont agréées bénéficient de nombreuses facilités fiscales et douanières. La loi 91-30 du 13 avril 1991 portant statut des points francs étend ensuite ces facilités aux entreprises industrielles exportatrices situées hors de la ZFI et, en 1995 (par la loi 95/34 du 29 décembre 1995, complétée du décret n° 96-869 du 15 octobre 1995), le champ d'action de la loi 91-30 devient l'ensemble des entreprises

19. En 2002, le montant des redevances des licences accordées à la pêche industrielle est estimé à près de deux milliards de francs CFA ; il chute à près d'un milliard en 2007 (MEMTMPP, 2008).

20. Ce manque de compétitivité est lié à des coûts élevés de fret aérien, aux arrêts techniques fréquents d'équipements vétustes et à l'accès de plus en plus difficile aux zones de pêche des États voisins...

agricoles qui exportent un minimum de 80 % de leur production. La pêche en relevant, les entreprises franches d'exportation bénéficient d'avantages douaniers, fiscaux, financiers, sociaux et économiques²¹ : ce statut renforce la compétitivité des exportateurs du secteur halieutique et permet leur maintien sur les marchés internationaux (REPAO, 2007). Une subvention à l'exportation est également instituée par la loi 80-38 du 15 août 1980, qui est d'abord fixée à 10 % de la valeur *Free on board* (FOB) avant de passer à 15 % en 1983 puis à 25 % en 1986. Initialement limitée aux produits agricoles, elle est étendue aux produits halieutiques et profite notamment aux conserveries ; avec la dévaluation de 1994, le dispositif est supprimé (REPAO, 2007). Depuis 2000, la tendance est à la réduction du nombre d'industries de transformation, vingt-trois d'entre elles ayant fermé entre 1999 et 2006 (MEMTMPP, 2008), y compris certaines de celles qui avaient tenté sans résultat de passer aux normes d'hygiène européenne. En 1982, alors que se mettent en place les premiers programmes d'ajustement structurel, la Communauté économique européenne (CEE) ouvre l'accès des anciennes colonies d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique au marché européen par les Accords de Lomé, avec franchise de droits de douane. Les conventions postérieures à 1985, comme l'Accord de Cotonou de 2000, comprennent l'accès des pays ACP au Fonds européen de développement (FED) et à ses financements, qui vise la promotion de produits ou leur mise aux normes sanitaires, notamment pour les produits halieutiques. Ces privilèges renforcent la compétitivité de pays ouest-africains comme la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie ou la Guinée-Bissau pour l'accès au marché européen, ce qui se traduit par l'augmentation des exportations de conserves de thon et de produits congelés (Weigel *et al.*, 2007) : ces dispositions sont aujourd'hui contestées au sein de l'Organisation mondiale du commerce²² (OMC). La dévaluation du franc CFA stimule les exportations halieutiques²³ et elle influence les stratégies des pêcheurs

21. Par exemple, l'autorisation de transferts financiers vers l'étranger, le libre recrutement de personnel étranger, les franchises sur l'importation des consommations intermédiaires, un taux d'imposition de 15 % contre 33 % en régime commun, etc.

22. La Convention de Cotonou signée en 2000 consacre l'ouverture du processus de négociation des Accords de partenariat économique (APE) régionaux, futures zones de libre-échange entre l'UE et les pays ACP. Elle prévoit la suppression graduelle de la non-réciprocité et le maintien du principe d'exonération : une nouvelle menace pèse ainsi sur la position concurrentielle des exportations halieutiques ACP sur le marché européen.

23. La dévaluation a permis la réouverture de sociétés, et elle a suscité l'arrivée de nouveaux investisseurs. En 1995, le nombre d'entreprises de pêche en activité passe de 40 à 80, la demande des usines dépassant alors l'offre des pêcheurs. Flambée des prix des produits de la pêche et difficultés d'approvisionnement pour les usines de traitement, de transformation et de congélation ont caractérisé la période postdévaluation (REPAO, 2007).

artisans dont les dépenses en carburant et dont les coûts d'exploitation se sont accrus : le dynamisme des exportations entraîne l'accroissement de l'effort de pêche.

Les exportations lointaines : mondialisation ou permanence ?

La destination des exportations sénégalaises de produits halieutiques semble davantage exprimer la permanence des liens euroafricains qu'une recomposition majeure par ouverture aux pays asiatiques émergents. Il s'agit davantage de la poursuite d'une internationalisation ancienne que d'une véritable ouverture au monde ; l'évolution de la demande chinoise méritera une attention particulière dans les années à venir.

Après avoir progressé dans les années 1995 et 1999, les exportations stagnent depuis une décennie : les tendances semblent même montrer une baisse en volume comme en valeur. Depuis l'année 2000, les exportations vers l'Europe se sont stabilisées autour de 85 000 tonnes (figure 1), pour des valeurs qui ne dépassent guère les 180 milliards de francs CFA. La surexploitation des ressources, en particulier en espèces « nobles », en est l'une des causes²⁴ (REPAO, 2007) : cette tendance n'a cependant pas empêché un déplacement récent de certains acteurs de la pêche pélagique dévolue au marché intérieur vers la pêche démersale vouée à l'exportation. Des mesures de soutien à l'exportation encouragent ce glissement vers l'exportation et renforcent une demande soutenue du marché : à certains moments de l'année, une tension sur l'approvisionnement du marché national en résulte (Dème, Duteurtre, Dieye, 2010). L'Europe demeure de loin la destination principale des exportations (carte 1) : en 2002, l'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie, la Grèce et la Belgique réunis ont absorbé plus de 70 % des 87 500 tonnes exportées²⁵, essentiellement en espèces de valeur²⁶. Depuis l'année 2000 cependant les quantités diminuent : elles passent de 10 000 à 7 700 tonnes entre 1999 et 2002, et il en est allé de même avec le poisson congelé.

Avec 3 800 tonnes en 2002, les exportations sur les marchés asiatiques restent marginales : le Sénégal y a longtemps dû sa présence à l'expédition de poulpes congelés vers le Japon et d'ailerons de raies et de requins séchés vers la Chine ; mais un engouement pour le cybium (ou « yeet ») a montré les risques qu'une brusque demande du marché asiatique pouvait faire courir

24. D'autres contraintes sont avancées : coûts du fret aérien, suspensions d'agrément d'exportation (pour mise aux normes) et pertes de parts de marché pour faible compétitivité de certains produits (REPAO, 2007).

25. En 2005, l'Europe a absorbé environ 120 000 tonnes, soit 66 % des exportations sénégalaises et près du triple de celles à destination de l'Afrique ; celles-ci ont représenté 25 % des exportations, devant l'Asie (5 %) et devant l'Amérique (3 %).

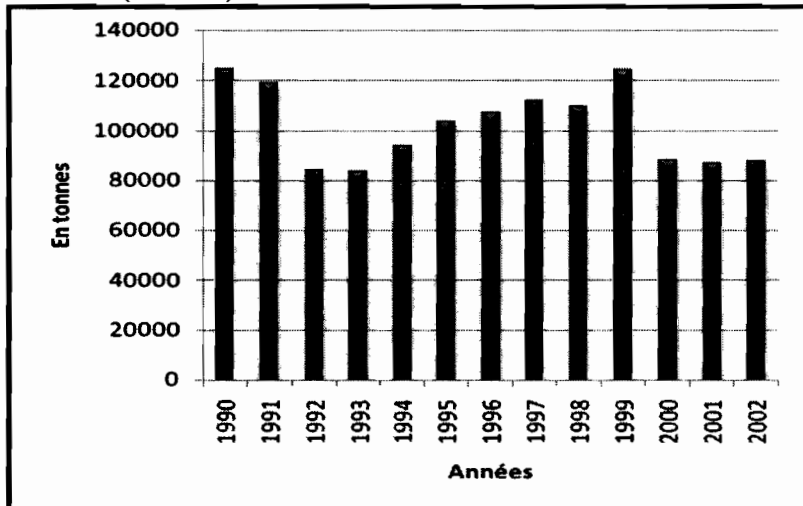
26. Soles, dorades, capitaines, carpes, courbines, crevettes, langoustes et langoustines.

aux besoins intérieurs, puisque, durant les années 2000, le coquillage est devenu rare sur les marchés et dans les plats sénégalais (Dème, Duteurtre, Dieye, 2010). Un succès équivalent de la sardinelle – qu’une forte augmentation des prix mondiaux des céréales pourrait désigner comme alternative à la fabrication de farines animales destinées à l’élevage – serait lourd de menace pour le *ceebu jën*.

La forte dépendance au marché européen fait cependant craindre les effets d’une libéralisation accrue du commerce international des produits halieutiques : les négociations de l’OMC et ceux des Accords de partenariat économique risqueraient en effet d’amplifier les difficultés d’exportations halieutiques sénégalaises. (Voir Iossa, Niang, Polack, 2008.)

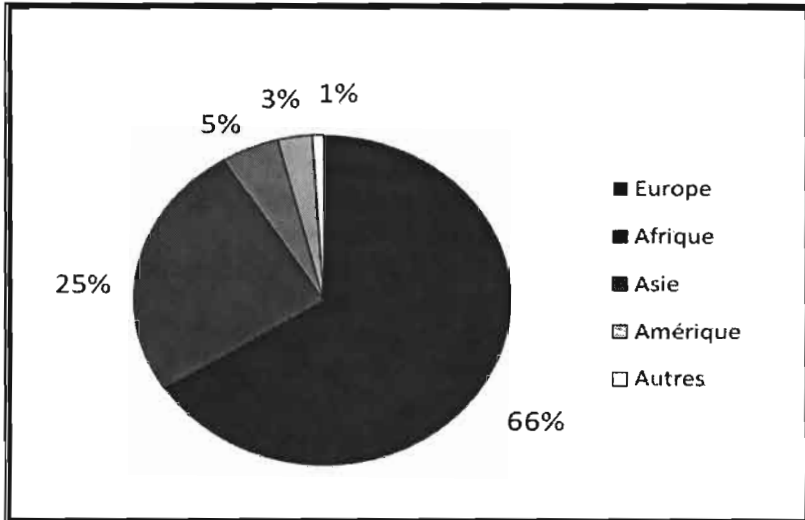
Contrairement à l’Asie, le marché américain a connu une nette progression : les volumes exportés passent de 264 à 708 tonnes entre 2001 et 2002, soit une augmentation de 176 %. Même si l’accès au marché des États-Unis est réputé complexe et difficile, la destination pourrait se voir davantage sollicitée grâce à l’initiative *African Growth Opportunity Act* (AGO) que le gouvernement américain a mise en place afin de favoriser les importations de produits africains (REPAO, 2007).

Figure 1 : Évolution des exportations sénégalaises de produits de pêche 1990-2002 (en tonnes)



Source : Direction des Pêches maritimes

Figure 2 : Répartition des exportations des produits halieutiques du Sénégal en 2005



Source : Direction des Pêches maritimes

Un modèle menacé ? Enjeux de régulation et symptômes de crise

Les politiques de pêche de l'État s'inscrivent dans une tension entre les enjeux d'expansion de l'économie nationale et ceux de préservation de la ressource. Ces tensions se durcissent alors que la période d'ajustement structurel a neutralisé les moyens étatiques de régulation : la raréfaction des poissons nobles accompagne l'augmentation du nombre de pêcheurs, qui cherchent dans la mobilité et dans la migration une réponse à la crise de leur activité.

Le dilemme de l'État, entre appui à la production et gestion des ressources

Les deux logiques contradictoires de l'appui à la production et de la gestion des ressources reflètent des contextes d'émergence : des années 1950 aux années 1980, la priorité est aux augmentations de la production et des exportations halieutiques, qu'appuient des mesures incitatives (statut d'entreprise franche, subventions à l'exportation, Convention de Lomé et dévaluation du franc CFA) (REPAO, 2007). Leurs effets sont amplifiés par l'expansion mondiale des demandes qui entraîne l'épuisement d'une partie de la ressource et lorsqu'émerge, durant les années 1990, une conscience des risques encourus, la crise de la dette a restreint les capacités de régulation étatique (Weigel, Feral, Cazalet, 2007). Les accords de pêche qui sont passés avec l'Union européenne illustrent bien cette ambiguïté

(Ould Ahmed Salem, 2009), alors que l'aide apportée à la gestion des ressources ne compense pas plus l'augmentation de l'effort de pêche que la crise économique ne conduit à la révision des cadres stratégiques au service d'une gestion durable.

Depuis la loi du 21 juin 1961, des dispositions juridiques et réglementaires encadrent les activités de pêche dans les eaux territoriales. Le premier code de pêche maritime date de 1976 et chaque nouvelle version en limite les conditions d'exercice : celle de 1998 instaure de nouvelles normes de maillage et de poids de capture et elle interdit l'utilisation de certains engins ainsi que la capture de juvéniles. Parallèlement, l'État développe des institutions d'appui à ses politiques halieutiques, avec un glissement significatif des priorités qui passent de l'appui à l'expansion économique encadrée par des objectifs nationaux à des préoccupations de gestion durable de la ressource. La connaissance du milieu marin et des pratiques de pêche a entre-temps progressé grâce aux travaux du CRODT, qui est l'une des institutions phares de la sous-région ; et si la mise en place de la Direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP) a visé à s'assurer du respect des règles de préservation, ce service répond surtout à une logique fiscale de contrôle des volumes qui sont prélevés par les bateaux étrangers de pêche industrielle.

Au début des années 1980, le Sénégal entre comme la plupart des États d'Afrique subsaharienne dans la crise de la dette²⁷. Les Plans d'ajustement structurel mis en place sous l'égide des institutions de Bretton Woods ont de lourdes implications sur la gestion du secteur halieutique et la pêche maritime sénégalaise est touchée par une dérégulation qui bouleverse les systèmes d'exploitation et de valorisation des ressources halieutiques, le volume des échanges et la structure de ceux-ci : l'État étant dans l'incapacité de faire appliquer des mesures de gestion (repos biologique, interdiction de la pêche à l'explosif, usage des filets en nylon, etc.), la vétusté et l'absence d'infrastructures de conservation et de transport (chambres froides et camions frigorifiques) ainsi que l'accroissement des besoins des marchés interne et externe ont des effets directs sur les économies halieutiques locales. Les plans d'ajustement structurel qu'imposent, au nom de l'assainissement des finances publiques, les organisations financières internationales avec leurs relais de coopération bilatérale et multilatérale (Weigel *et al.*, 2007), mettent alors en œuvre l'affaiblissement du rôle économique de l'État, la libéralisation des échanges et la décentralisation de l'aide au développement. Dès lors que ces dispositions rencontrent des faiblesses de gestion publique, les institutions et les administrations d'État

27. Le Sénégal est le premier pays d'Afrique subsaharienne à conclure un plan d'ajustement structurel en 1980. Il est suivi par la Gambie, la Mauritanie, puis la Guinée-Bissau en 1987.

s'en trouvent délégitimées et tout semble alors renforcer une course quasiment incontrôlée aux ressources halieutiques dans un contexte économique, politique et social qui n'est déjà que guère favorable à la préservation de la ressource : selon le CRODT, les captures de poissons augmentent d'une moyenne de 250 000 tonnes par an dans les années 1980 à une moyenne de 350 000 tonnes dans les années 2000. L'État ne peut ni ne veut mettre en place un système de surveillance, de contrôle et de sanction en conférant à la Direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP) des moyens financiers, logistiques et humains suffisants pour l'accomplissement de ces tâches : le budget de cette direction est notamment censé provenir de la contrepartie financière des accords de pêche passés avec l'Union européenne, mais ces derniers n'ont pas été renouvelés depuis 2006 et, sur la période de 1997 à 2001, la recherche scientifique et la surveillance de la Zone économique exclusive ont obtenu moins de 5 % des 32 milliards de francs CFA qui ont été versés dans ce cadre au Trésor public (Diop, 2005).

La volonté politique de contrôler la pêche se heurte ainsi à de fortes contraintes, dans un contexte où l'ajustement affaiblit les capacités d'action et la légitimité de l'État : de vives tensions en ont résulté autour de l'élection présidentielle contestée de 1988, ce qui fait que les pêcheries littorales apparaissaient aussi comme les soupapes de sécurité sensibles d'un système économique et social sous pression.

La décentralisation, une piste inaboutie

Le processus de décentralisation²⁸ n'a pas encore eu de conséquences majeures pour la préservation de la ressource. Commencé de façon timide dans la première décennie d'indépendance²⁹, il s'est vu approfondir par les lois de 1996, dites de « régionalisation », dans un mouvement général à l'Afrique qui était porté par la vague néolibérale et par les ajustements structurels : les compétences qui sont alors dévolues aux collectivités locales élues sont présentées comme un rapprochement des niveaux de décision des populations, qui serait propre à assurer une meilleure gouvernance, à

28. Deux conceptions de la décentralisation se conjuguent en Afrique de l'Ouest : l'une d'obédience française, transfère les compétences institutionnelles de l'État vers des collectivités locales élues ; l'autre d'ancrage anglo-saxon, transfère le pouvoir aux populations – au sein ou en dehors de la sphère publique. Organisations de producteurs, syndicats, associations, voire secteur privé, sont alors parties prenantes du processus.

29. En 1966, le code de l'Administration communale réalise les premiers transferts de compétences qui marquent le début de la décentralisation. À partir de 1972, la création des Communautés rurales poursuit le processus, que prolonge le renforcement de l'autonomie budgétaire des collectivités locales en 1990.

favoriser le développement local et à permettre une meilleure gestion des ressources naturelles.

La responsabilisation par la participation est jugée favorable à une gestion patrimoniale (Magrin, 2006 ; Ribot, 2007). La loi 96-07 du 22 mars 1996 transfère ainsi neuf domaines de compétence aux collectivités locales (communautés rurales, communes et régions), dont certains ne sont pas sans relation avec le secteur de la pêche (la planification du développement, l'aménagement du territoire, le foncier, l'environnement et la gestion des ressources naturelles). Ces compétences des collectivités locales excluent le domaine maritime que gère en principe l'État : les collectivités locales peuvent contribuer aux réflexions et aux politiques d'aménagement et de gestion des infrastructures et des lieux associés au secteur de la pêche (ports, quais, lieux de transformation, de stationnement des véhicules, gestion des déchets, etc.) mais la gestion de la ressource marine au sein de la Zone économique exclusive ne relève que de l'État ; et de même la tutelle de la filière de pêche.

Comme pour les autres secteurs agricoles, la décentralisation implique un appui à la mise en place d'organisations de producteurs – de pêcheurs en l'occurrence. Si, dans les années 1950-1970, des groupements avaient été encouragés pour une gestion commune du matériel de pêche (Bonnardel, 1985), dans les années 1990-2000, ces groupements sont également impliqués dans la gestion de la ressource. La difficulté est que les populations de pêcheurs ont des rapports opposés au territoire et que des résultats contrastés s'y observent (Cormier-Salem, 1991 ; Leroux, 2005 ; Diop, 2009). Les paysans pêcheurs de Kayar sont ainsi dépositaires d'une tradition de pêche basée sur des territoires sédentaires et ils adoptent rapidement les régulations qui visent à préserver la ressource (Cormier-Salem, 1991). Les pêcheurs saint-louisiens de Guet Ndar ont à l'inverse des pratiques de mobilité, et ils exploitent le poisson là où celui-ci se trouve, en le suivant dans ses déplacements. Ils ne reconnaissent pas les règles de gestion adoptées par les autres, ni non plus spontanément leurs droits territoriaux : des conflits de limite ont eu lieu entre eux et les habitants de Kayar en 1998 et en 2000, ainsi qu'avec les services des pêches mauritaniens (Diop, 2004, 2009). La mise en œuvre de la décentralisation tourne enfin le dos, pour la pêche comme pour l'agriculture, aux objectifs du développement local qui sont pourtant parmi les plus fréquemment énoncés (Magrin, 2005) ; la sphère de la filière et celle, institutionnelle, des collectivités locales s'ignorent très largement, la première n'occupant guère de place dans les projets des élus.

Enjeux alimentaires et socio-économiques de la crise de la pêche

Si les Sénégalais se plaignent que les espèces nobles soient introuvables ou inabordables, l'approvisionnement national en petits pélagiques est pour le moment garanti : protégé des exportations par ses arêtes, le *yaboye* qui importe tant à la préparation du *ceebu jën* n'est apparemment pas menacé. Ce qui pourrait toutefois changer si les Chinois venaient à s'y intéresser, ou si une hausse des cours mondiaux des céréales comparable à celle de 2007-2008 rendait beaucoup plus rentable pour l'élevage industriel l'achat de farines à base de petits pélagiques. La crise de la pêche sénégalaise ne se traduit ainsi pas pour le moment par une baisse massive de la production mais par un épuisement progressif des espèces de valeur, qui entraîne une baisse de rentabilité et une crise socio-économique des populations vivant des captures halieutiques et de leur transformation. Mais si l'intégration de la pêche artisanale maritime à l'économie de marché a accru la valeur de ces ressources, a-t-elle augmenté les revenus des pêcheurs ? Car ceux-ci se sont en général fortement investis dans l'effort de pêche, face à des demandes de marché sans cesse croissantes (au travers d'achats de moteurs, de filets, de carburant...) : ils se sont soumis à des contraintes de plus en plus fortes et leur rapport à la ressource en a été profondément modifié. Le poisson en est devenu un produit à forte valeur commerciale, soumis à une compétition croissante et menacé de surexploitation ; dans le même temps, la rentabilité des activités de pêche s'est fragilisée (Leroux, 2005).

L'impact des investissements étrangers en secteur halieutique est difficilement perceptible pour l'État : les mesures incitatives³⁰ ont diminué et les retombées comme les rentes associées – officielles ou informelles – ont été recyclées dans un système politique clientéliste qui demeure opaque (Dahou, Foucher, 2004). Alors que le poisson représente encore 60 % des exportations agricoles, les investissements publics dans les quartiers de pêcheurs demeurent discrets : ces quartiers sont largement sous-équipés en infrastructures scolaires et sanitaires, en réseaux d'assainissement ou en système de ramassage des ordures... À Saint-Louis par exemple – où l'assainissement de la ville est dans l'ensemble médiocre du fait de la nature amphibie du site et du sous-investissement chronique de ces dernières décennies –, les quartiers de pêcheurs de la Langue de Barbarie (Guet Ndar et Goxumbacc) sont les plus mal lotis, malgré quelques investissements ponctuels (Bonnardel, 1985, 1992 ; Sy, 2009). Alors que des investisseurs privés accumulent des bénéfices sans se soucier de durabilité, l'épuisement des ressources est supporté par les communautés de pêcheurs artisanaux

30. Elles concernent des réductions d'impôt, l'établissement de zones franches et les transferts de fonds. Le manque à gagner par la baisse de l'impôt sur les bénéfices du secteur est estimé à 20 milliards de francs CFA par an ou à 30 millions d'euros (Iossa, Niang, Polack, 2008).

(Hosch, Cacaud, 2009) et par les employés du secteur industriel. Les femmes, qui en constituent la grande majorité, à Dakar comme à Saint-Louis, ont vu leur vulnérabilité se muer en précarité croissante : le déficit d'approvisionnement en espèces nobles fait que de nombreuses entreprises de transformation fonctionnent à mi-temps et que la production moyenne à l'exportation a baissé d'un tiers sur les dix dernières années. Le schéma de sortie est celui d'effectifs salariés qui sont d'abord réduits de moitié, puis d'une multiplication des arriérés de paiement, et enfin de cessation d'activité : à Dakar, ces entreprises sont passées de 69 en 1999 à 43 en 2006 et les conserveries ont pratiquement disparu du Sénégal. De 7 en 1980, il n'en reste plus qu'une en 2008 (Iossa, Niang, Polack, 2008 ; MEMTMPP, 2008). On peut donc dire que les incitations à l'exportation ont renforcé « l'opportunisme de certains investisseurs européens dans un secteur aussi vital pour le Sénégal [et que les] mesures appliquées ont surtout eu des incidences graves pour les populations en termes d'insécurité alimentaire et de malnutrition, de précarité de l'emploi chez les femmes » (Iossa, Niang, Polack, 2008).

Les quartiers de pêcheurs sont particulièrement touchés. Leur population augmente plus rapidement que la moyenne nationale. Ils accueillent de nouveaux venus du monde rural (souvent des paysans pêcheurs chassés par la sécheresse) et leur croissance naturelle est parmi les plus élevées du pays : de l'ordre de 2,6 % au niveau national, elle avoisine pour eux les 3 % ; durant les décennies de sécheresse, elle dépassait largement ce taux (Bonnardel, 1992). Un retard de la transition démographique s'y constate qui s'explique par la faiblesse du taux de scolarisation – conséquence du sous-investissement de l'État en ce domaine (Bonnardel, 1985) – et par l'effondrement du modèle d'ascension sociale au travers de la fonction publique (qui est lié aux plans d'ajustement structurel). Au-delà, ce retard de la scolarisation s'explique par les besoins en main-d'œuvre familiale du système piroguier : la polygamie y est fréquente et des enfants de dix ans accèdent à des gains monétaires sur les pirogues. La population des quartiers de pêcheurs explose, alors que les pouvoirs publics ont moins de prise que jamais sur des groupes qui ont une forte tradition d'autonomie et dont les moyens de pêche sont en augmentation et n'ont jamais été aussi performants... Rien d'étonnant à ce que des pressions croissantes s'exercent sur les ressources et que plus de pêcheurs et moins de règles entraînent moins de poissons : la libéralisation de la pêche en Afrique de l'Ouest n'est pas loin de la tragédie des communs³¹, les premières espèces à disparaître étant les plus rares et les plus recherchées. À Saint-Louis, l'ouverture aux

31. Selon Garrett Hardin (Hardin, 1968), l'exploitation d'une ressource en libre accès aboutit inexorablement à son épuisement, chacun prenant le risque de l'utiliser au maximum de peur d'être lésé par l'autre...

marchés mondiaux débouche ainsi sur une situation catastrophique où « toutes les espèces démersales ont disparu à un rythme très inquiétant [et où les] pêcheurs locaux pêchent presque sans aucune restriction et [...] bafouent les lois. Ils pêchent dans les zones d'élevage, capturent des poissons juvéniles, utilisent de la dynamite. Le problème est qu'il y a trop de pêcheurs, trop de personnes qui essaient de vivre de la pêche à Saint-Louis³² ».

Il n'y a pas en effet de ressources alternatives (agriculture, élevage, sylviculture), la pêche artisanale étant le mode de vie de plusieurs générations ; l'activité motrice locale occupe près de 80 % des populations des quartiers de pêcheurs de Guet Ndar et de Goxumbacc, qui sont les plus peuplés de la commune ; près de 10 000 pêcheurs ont été recensés en 2005 à Guet Ndar où le parc piroguier est estimé à 2 500 unités, qui sont motorisées à 95 % ; près de 10 000 femmes y vivent d'activités connexes (mareyage, transformation et distribution de poisson sec, restauration...) (PRADEQ, 2005). La pêche y contribue largement à la sécurité alimentaire et si les migrants originaires du Nord du bassin arachidier venaient naguère nombreux dans la commune afin d'y vendre leur force de travail comme porteurs de paniers ou de caisses de poisson, comme conducteurs de charrettes, veilleurs de nuit ou charpentiers, la pression sur les ressources halieutiques a depuis quelques années réduit la transformation de celles-ci ainsi que les revenus des femmes qui y travaillent : la situation économique et la sécurité alimentaire de nombreuses familles s'est dégradée.

L'épuisement des ressources locales et nationales conduit dès lors les pêcheurs de Saint-Louis à approfondir leurs anciennes stratégies de mobilité. Certains partent en Mauritanie, mais le contexte migratoire y a changé. Dans les années 1960-1970 les pêcheurs de Saint-Louis y trouvaient des conditions favorables et leur présence y avait des effets positifs : grâce à eux, la Mauritanie a rapidement accru ses débarquements, dynamisé sa transformation artisanale et augmenté la circulation monétaire dans les centres de pêche saisonniers. Malgré quelques conflits, l'influence des pêcheurs sénégalais y a été décisive en matière de diffusion de nouvelles techniques (motorisation des pirogues, utilisation de caissons à glace, de gilets de sauvetage...). Le conflit sénégal-mauritanien de 1989 et la montée en puissance des opérateurs mauritaniens – principalement celle des mareyeurs – ont redistribué les rôles : alors que les pêcheurs de Saint-Louis étaient autrefois détenteurs d'un savoir-faire recherché, ils y sont de plus en plus réduits à un statut de force de travail dépendante et exploitée et le système halieutique saint-louisien, qui avait fonctionné comme soupape

32. Mamadou Sy, chef du Service régional des pêches maritimes de Saint-Louis. Ses propos, recueillis le 10 février 2009, ont été rapportés par le journal de la *Swedish Society for Nature Conservation* de Stockholm (2009, p. 35).

de sécurité durant la crise économique des années 1970-1980, avec des prolongements transfrontaliers en Mauritanie, est désormais dans l'impasse. On comprend que de nombreux habitants des quartiers de Guet Ndar aient tenté l'aventure de la migration clandestine vers les Canaries au milieu des années 2000 (Diop, 2008).

Conclusion

Au cours des quatre dernières décennies, la pêche maritime a constitué un élément important de stabilité économique et sociale au Sénégal : dans un contexte de crise nationale multiforme (sécheresses, déclin de l'économie de l'arachide, accélération de l'exode rural, ajustement structurel...), elle a bénéficié d'innovations techniques, d'une forte demande intérieure et extérieure et de politiques publiques d'accompagnement efficaces : ceci lui a permis de mettre à la disposition du pays des protéines animales bon marché ainsi que de nombreux emplois directs et indirects, mais aussi de contribuer à la couverture des importations de riz, tout en fournissant des recettes à l'État.

Au cours des années 2000, le modèle d'économie maritime basé sur un équilibre entre pêche industrielle et pêche piroguière, transformation moderne et artisanale, exportation et satisfaction du marché intérieur a montré ses limites : l'augmentation des capacités de pêche nationales et internationales et l'affaiblissement des capacités de régulation de l'État débouchent sur une raréfaction des espèces d'exportation et sur une baisse de rentabilité de la filière. Le non-renouvellement des accords de pêche avec l'Union européenne sanctionne ce déséquilibre, tout en approfondissant ses effets socio-économiques sur le secteur de la transformation du poisson ; l'approvisionnement national demeure toutefois assuré tant que la demande chinoise ou qu'une hausse des prix mondiaux de céréales ne menace pas la sardinelle du *ceebu jën*. Face à leurs difficultés économiques, les communautés de pêcheurs en forte croissance démographique réagissent en contribuant massivement au mouvement d'émigration clandestine vers l'Europe. La deuxième moitié des années 2000 inaugure un contexte de postajustement qui est marqué par des marges de manœuvre retrouvées de l'État (Magrin, 2010) : la crise alimentaire des années 2007 et 2008 et ses incidences sociales (révoltes, marches de protestations...) révèle toutefois la grande dépendance du Sénégal aux importations alimentaires et aux prix internationaux. Aussi les recherches à venir devront-elles interpréter la capacité de l'État à élaborer et à mettre en œuvre une politique halieutique nationale propre à arbitrer entre les enjeux de gestion de la ressource, de développement territorial des quartiers de pêcheurs et de satisfaction des besoins intérieurs : l'aquaculture est à la mode (Magrin, Seck, 2009), mais la

maîtrise technique, économique et organisationnelle qu'elle suppose sera-t-elle à la portée des communautés littorales de pêcheurs ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGENCE NATIONALE DES STATISTIQUES ET DE LA DÉMOGRAPHIE (ANSD), 2008 : Monographie de la filière pêche et de la forêt : rapport final sur la pêche artisanale, Dakar, janvier 2008, 27 p. + Annexes.
- BELLE C. F., 1996 : *Pêcheurs d'espoir au Sénégal*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 157 p.
- BONNARDEL R., 1980 : Caractéristiques ethniques et socioéconomiques des populations de pêcheurs du littoral sénégalais, Dakar, Plan d'action de la pêche sénégalaise, Rapport 1, DOPM, 40 p.
- BONNARDEL R., 1985 : *Vitalité de la petite pêche tropicale : pêcheurs de Saint-Louis*, Paris, CNRS, 104 p.
- BONNARDEL R., 1992 : *Saint-Louis du Sénégal : mort ou renaissance ?* Paris, L'Harmattan, 424 p.
- CHABOUD C., CORMIER M. C., DIAW M. C., 1985 : Aspects socioéconomiques liés à la pêche. Plan directeur sud, in *Approche globale du système pêche dans les régions du Sine Saloum et de la Casamance*, Dakar, CRODT/ISRA, p. 393-674.
- CHABOUD C., KÉBÉ M., 1989 : « La distribution en frais du poisson de mer au Sénégal : commerce traditionnel et interventions publiques », *Cahiers Sciences Humaines*, n° 25, ORSTOM, p. 125-143.
- CHABOUD C., 1983 : *Le mareyage au Sénégal*, Dakar, Document scientifiques du CRODT, n° 87, 112 p.
- CHAMPAGNAT C., 1983 : *Pêche, biologie et dynamique du tassergal (Pomatomus saltator) sur les côtes sénégalomauritaniennes*, Paris, ORSTOM, Travaux documentaires, n° 168, 279 p.
- CHAUVEAU J.-P., 1983 : La navigation et la pêche maritime dans l'histoire économique du littoral sénégalais, Aspects de la recherche en socioéconomie de la pêche maritime sénégalaise, Dakar, CRODT, p. 25-35.
- CISS G., 1997 : « La pirogue dans les activités maritimes au Sénégal », in Guy MAINET (ed.) : *Îles et littoraux tropicaux*, Nantes, Actes des VII^{es} journées de géographie tropicale à Brest, Ouest-Éditions, tome II, p. 673-680.
- CORMIER-SALEM M.-C., 1991 : « Pêcheurs migrants et paysans-pêcheurs : deux modèles de gestion de l'espace irréductibles ? », in *La recherche face à la pêche artisanale*, Paris, ORSTOM, coll. « Colloques et Séminaires », p. 621-630.
- CURY P., ROY C., 1988 : « Migration saisonnière du thiof (*Epinphelus aeneus*) au Sénégal : influence des upwellings sénégalais et mauritaniens », *Océanol. Acta* n° 11, p. 25-36.

- DAHOU K., 2002 : « Dispositif d'encadrement et débordements sociaux : le cas des pêches », in Momar Coumba DIOP (ed.) : *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, p. 491-508.
- DAHOU T., FOUCHER V., 2004 : « Le Sénégal, entre changement politique et révolution passive », *Politique africaine*, n° 96 : « Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions », p. 5-21.
- DÈME M., DUTEURTRE G., DIEYE P.-N., 2010 : « Pêche maritime et pression environnementale : un risque majeur pour le premier poste d'exportation », in Guillaume DUTEURTRE, Mbène DIÈYE FAYE, Papa Nouhedine DIÈYE (ed.) : *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*, Paris, Dakar, Karthala, ISRA, p. 363-384.
- DIOP H., THIAM I., 1991 : « Quelques aspects des migrations de pêcheurs du secteur artisanal maritime en Mauritanie, Banc d'Arguin », in Jan M. HAAKONSSSEN, Chimène M. DIAW (ed.) : *Migrations des pêcheurs en Afrique de l'Ouest*, Dipa, FAO, p. 39-55.
- DIOP M.-C., 2008 : *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identité et société*, Paris, Karthala.
- DIOP O., 2002 : *La transformation artisanale des produits de la pêche le long du littoral sénégalais. Étude géographique*, Dakar, Thèse de doctorat d'État, UCAD, 450 p.
- DIOP O., 2004 : « Migrations et conflits de pêche le long du littoral sénégalomauritanien : le cas des pêcheurs de Guet Ndar de Saint-Louis (Sénégal) », *Annales de la FLASH*, Université de Bamako, p. 3-22.
- DIRECTION DES PÊCHES MARITIMES (DPM), 2007a : *Résultats généraux des pêches maritimes 2003*, République du Sénégal, Ministère de l'Économie maritime, 106 p.
- DIRECTION DES PÊCHES MARITIMES (DPM), 2007b : *Résultats généraux des pêches maritimes 2004*, République du Sénégal, Ministère de l'Économie maritime, 11 p.
- DIRECTION DES PÊCHES MARITIMES (DPM), 2007c : *Résultats généraux des pêches maritimes 2005*, République du Sénégal, Ministère de l'Économie maritime, 110 p.
- DIRECTION DES PÊCHES MARITIMES (DPM), 2007d : *Résultats généraux des pêches maritimes 2006*, République du Sénégal, Ministère de l'Économie maritime, 108 p.
- DOLLFUS O., 1997 : *La mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po, 166 p.
- DURAND M.-H., 1982 : *Aspects socioéconomiques de la transformation artisanale de poisson de mer au Sénégal*, Dakar, Archives du CRODT, n° 103, 95 p.
- GERLOTTO F., STEQUERT B., BRUGGE W.-J., 1979 : « La pêche maritime artisanale en Afrique de l'Ouest : la pêche au Sénégal », *La pêche maritime* 1211, 12 p.
- GRUVEL A., 1908 : *Les pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du Sud*, Paris, Challamel, 2 tomes, 104 p. et 245 p.

- GRUVEL A., 1913 : *L'industrie de la pêche sur la côte occidentale d'Afrique (Du Cap Blanc au Cap de Bonne Espérance)*, Paris, Larose, 193 p.
- HARDIN G., 1968 : « The tragedy of the commons », *Science*, p. 1442-1448.
- IOSSA M., NIANG P.-N., POLACK A., 2008 : « Touche pas à mon poisson. Comment les Accords de Partenariat économique (APE) peuvent empirer la baisse des stocks de poisson et la crise alimentaire au Sénégal », *Action Aid*, 19 p.
- KÉBÉ M., DÈME M., 1996 : « Filière pêche artisanale : rentabilité, exportations et consommation locale », in *Impact de la dévaluation sur les revenus et la sécurité alimentaire au Sénégal*, Atelier de restitution ISRA-PASE/Institut du Sahel-PRISAS, DT 96-02, 14 p.
- LALOË F., SAMBA A., 1990 : *La pêche artisanale au Sénégal : ressource et stratégie de pêche*, Paris, ORSTOM, 395 p.
- LEROUX S., 2005 : *Pêche et territoires au Sénégal*, Nantes, Thèse de doctorat, Université de Nantes, 317 p.
- LLÉRÈS B., 1986 : *La pêche piroguière maritime au Sénégal. Son introduction dans l'économie de marché*, Bordeaux, Thèse de doctorat, université de Bordeaux III, UER de géographie, 637 p.
- MAGRIN G., 2006 : « La décentralisation résoudra les problèmes de l'État en Afrique », in Georges COURADE (ed.) : *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Belin, p. 383-389.
- MAGRIN G., 2010 : « Rentes, territoires et développement. Que tout change pour que rien ne change ? », in Roland POURTIER (ed.) : *1960-2010. Un demi-siècle de mutations africaines*, BAGF, 2010-1, p. 56-68.
- MAGRIN G., SECK S.-M., 2009 : « La pêche continentale en sursis ? Observations sur des pêcheries en rive gauche de la vallée du fleuve Sénégal dans un contexte de décentralisation », *Géocarrefour*, 84, 1-2 : 55-64.
- MARFAING L., 2005 : « Du savoir-faire sénégalais en matière de pêche sur les côtes mauritaniennes : une approche historique », Stichproben, *Weiner Zeitschrift für kritische Afrikastudien* nr. 8/2005, 5, Jg., p. 69-98.
- MBAYE A., 2002 : *La différenciation technique dans la pêche artisanale maritime sénégalaise et implications pour la gestion des ressources halieutiques. Analyse socioantropologique*, Dakar, Thèse de sociologie, UCAD, 304 p.
- MONOD T., 1977 : « Une enquête Ouest africaine sur les pêches au XVIII^e siècle », *Société française d'Histoire d'Outre Mer*, 64, 237 : 516-520.
- NDIAYE J.-L., 1997 : *Une étude dynamique au sein d'un système complexe : rôle et place de la transformation artisanale dans le système pêche maritime au Sénégal. Étude de géographie économique*, Montpellier, Thèse de doctorat de géographie, Université de Montpellier, 467 p.
- NDIAYE M., 2009 : *Trois femmes puissantes*, Paris, Gallimard, NRF, 317 p.
- NDIONE A., 2008 : *Mbéké mi. À l'assaut des vagues de l'Atlantique*, Paris, Gallimard, coll. : « Continents noirs ».

- OULD AHMED SALEM Z., 2009 : « Les écueils du partenariat : l'Union européenne et les accords de pêche avec l'Afrique », *Politique africaine*, n° 116, p. 23-42.
- PÉLISSIER P., 1966 : Les paysans du Sénégal, les civilisations agraires du Cayor à la Casamance, Fabrègue, St-Yriex (France), 939 p.
- RIBOT J.-C., 2007 : Dans l'attente de la démocratie. La politique des choix dans la décentralisation de la gestion des ressources naturelles, Washington DC, WRI, 189 p.
- SALL A., MORAND P., 2008 : « Pêche artisanale et émigration des jeunes Africains par voie piroguière », *Politique africaine*, n° 109 : 32-41.
- SAMBA A., FONTANA A., 1989 : Expérimentation d'une palangre adaptée à la pirogue sénégalaise : résultats et perspectives, Dakar, CRODT, document interne, 16 p.
- SWEDISH SOCIETY FOR NATURE CONSERVATION, 2009 : Menés en bateau. Rapport sur les accords de pêche de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest, 59 p.
- WEIGEL J.-Y., FÉRAL F., CAZALET B., 2007 : *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest. Gouvernance et politiques publiques*, Perpignan (France), Presses Universitaires de Perpignan, 232 p.
- WILLEMS R., 2008 : « Les « fous de la mer ». Les migrants clandestins du Sénégal aux îles Canaries en 2006 », in Momar Coumba DIOP (ED.) : *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, p. 277-303.

ANNEXES



Photo de Géraud MAGRIN : Les pêcheurs de Saint-Louis, face à Guet Ndar.



Photo de Géraud MAGRIN : Débarquement de poisson sur la plage de Guet Ndar (Saint-Louis).

Encadré : Abdoulaye Fall, 38 ans, pêcheur saint-louisien d'un bateau ramasseur

« Je ne pêche plus au Sénégal, la dernière fois remonte à plusieurs années. Je passe la plus grande partie de l'année à pêcher pour des « bateaux ramasseurs » ou bateaux-mères, avec de grands congélateurs. La plupart viennent de Corée. Ils embarquent quarante pirogues avec un équipage d'au moins cinq personnes pour chacune d'elles, et naviguent le long des côtes, là où les stocks de poissons ne sont pas encore totalement épuisés : en Guinée, en Angola, en Guinée-Bissau, au Gabon ou en Sierra Léone. À bord, les conditions sont lamentables. Nous dormons serrés les uns contre les autres, nous nous levons à quatre heures du matin et nous travaillons en mer toute la journée, jusqu'à huit heures du soir. Chaque jour, on nous donne dix-huit litres d'essence, dix litres d'eau à partager entre nous tous et de quoi manger. Nous pêchons dans la journée, et le soir, nous vendons le poisson au bateau-mère. On nous paie deux fois plus le meilleur poisson exporté vers l'Europe pour celui qui reste en Afrique. L'avance versée pour l'essence, la nourriture et le matériel est déduite de notre salaire. Nous travaillons comme ça pendant trois mois de suite. Nous devrions avoir un jour de libre par mois, mais nous n'avons en général, qu'un jour tous les trois mois... Aucun journaliste ne serait autorisé à monter à bord, parce que si quelqu'un racontait ce qui s'y passe, les bateaux n'obtiendraient pas de licence. À bord, l'eau potable est toute jaune, et elle donne mal au ventre. L'odeur et la chaleur aussi sont épouvantables, on nous force à partir même quand le temps est menaçant... Il y a des observateurs à bord qui sont censés contrôler que tout se passe bien, mais ils ne signalent jamais aucun problème. Trois fois par an, je passe trois mois de suite à bord de ces bateaux, sans compter... Mon rêve ? Mettre de l'argent de côté pour pouvoir apprendre un métier. J'aimerais être marchand de poisson... »

Source : Swedish Society for Nature Conservation (2009 : 36)

CHAÎNES DE VALEUR DU POISSON ET IMPACTS SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SÉNÉGAL

Adama MBAYE

Le développement de la pêche au Sénégal est l'un des phénomènes marquants de ces dernières décennies. On considérait jusqu'à présent que les pêcheries, notamment celles d'ancrage artisanal qui sont fortement implantées dans les communautés locales, pouvaient satisfaire aux besoins en poisson des populations et ce, contrairement à certaines pêcheries industrielles qu'orientent des logiques purement économiques. Ces deux types de pêche sont intégrés aux marchés mondiaux et les conséquences négatives de leur développement sur l'état des stocks de poissons font que la question de la sécurité alimentaire se pose désormais avec acuité : les nouvelles formes de valorisation des produits halieutiques pour lesquels la demande intérieure et extérieure ne cesse d'augmenter amènent à craindre que ne se pose une menace sérieuse sur la sécurité alimentaire des ménages sénégalais.

L'objectif de cet article est de cerner la compatibilité entre une forte valorisation des prises halieutiques tournées vers l'exportation et la satisfaction de la demande nationale en poissons à travers une revue de la pêche au Sénégal. Y sont abordés certains aspects de celle-ci et de l'évolution des marchés dont l'extension caractérise la mondialisation avant que ne soit évaluée la situation de l'offre de poisson au niveau national ; un troisième point traite de l'internationalisation du marché et de la concurrence entre acteurs. L'article se termine sur une réflexion sur les notions de sécurité et de souveraineté alimentaire rapportées à la pêche sénégalaise.

Développements de la pêche et impacts sur la sécurité alimentaire

Aspects de la pêche au Sénégal et évolution des marchés dans la mondialisation

La pêche est le premier secteur de l'économie sénégalaise : avec les années de sécheresse et la crise du secteur agricole elle est devenue le premier poste d'activité du secteur primaire devant l'extraction de phosphate et la culture d'arachide. L'halieutique maritime contribue au PIB du secteur primaire à hauteur de 12 % et à 2,5 % de celui du pays ; en 1999 son chiffre d'affaires est estimé à 278 milliards de francs CFA pour une valeur ajoutée de 80 milliards : 60 % proviennent du segment des captures et 40 % de celui de la transformation. Tous secteurs confondus, l'activité engendre près de 700 000 emplois directs et indirects : on estime que 15 % de la population active sénégalaise est salariée dans ce secteur. Les emplois se répartissent entre une pêche artisanale qui, avec ses activités dérivées, en représente 600 000, une pêche industrielle qui en ajoute 20 000 et une pêche continentale qui en fournit de 50 000 à 70 000 et contribue au ralentissement de l'exode rural.

Les produits de la pêche sont une source importante de protéines animales pour les populations sénégalaises et dans toutes les régions du pays (à l'exception de Tambacounda) : ils y contribuent pour une part supérieure à 75 %. Face à un élevage qui est confronté depuis les années 1960 à des sécheresses chroniques, il faudra encore longtemps compter avec les produits de la pêche. Sur l'ensemble du pays, la consommation quotidienne en poisson *per capita* est de 52 gr, avec d'importantes variations géographiques et de consommation qui contrastent avec une moyenne de 110 grammes en milieu urbain et 23 grammes en zone rurale. De même, le poisson se consomme-t-il de plus en plus sous forme sèche en milieu rural alors qu'il l'est plutôt sous forme fraîche en milieu urbain : la part du poisson séché est de 57 % en milieu rural et de 25 % en zones urbaines. Ces différences s'expliquent par des disparités de revenus et par des difficultés croissantes d'approvisionnement en poisson frais dès lors que l'on s'éloigne vers l'intérieur du pays. Elles sont également dues à l'accessibilité économique des produits transformés, leur durée de conservation permettant une distribution étendue à l'ensemble du territoire national.

La pêche est ainsi l'un des éléments économiques et alimentaires moteurs du pays sur lequel comptent beaucoup de Sénégalais, mais elle y joue deux rôles difficilement conciliables : celui d'un levier de développement économique du pays et d'une activité profitable tournée vers l'exportation et celui de support alimentaire durable des populations. Ces deux aspects se perçoivent au regard de la montée en force des pêcheries tournées vers l'exportation – appuyée de nombreuses mesures de soutien gouvernemental

et de l'attraction d'une demande internationale forte – et du renforcement de la rentabilité des unités de pêche tournées vers les espèces d'exportation au regard des unités qui ciblent les espèces du marché local. Une baisse de plus en plus poussée de la contribution du secteur à la sécurité alimentaire nationale s'ensuit, avec augmentation des prix des petits pélagiques sur les marchés intérieurs et avancée de la pauvreté dans les communautés côtières centrées sur la pêche.

La production artisanale représente plus de 80 % de la production halieutique et elle se caractérise par l'importance des captures de sardinelles qui en constituent 80 % ; elle approvisionne les usines d'exportation à plus de 50 %. Dans les années 1970, les décisions de politique publique ont encouragé la production artisanale pour la satisfaction de la demande intérieure : les autorités, qui avaient pris la mesure du développement de la pêche artisanale et de son importance pour l'alimentation, ont institué une péréquation de 50 % sur le carburant des pirogues, adjointe à des détaxes sur l'importation des moteurs et des engins de pêche. L'économie était encore administrée et « l'autosuffisance alimentaire » était le mot d'ordre. À partir de la fin des années 1990, les politiques de pêche passent à l'intensification de l'activité et à la diversification des marchés à l'exportation afin de diminuer la dépendance du pays vis-à-vis de l'Union européenne (UE) qui est source d'instabilité. Les efforts se concentrent sur la valorisation des produits halieutiques ainsi que sur le respect de mesures sanitaires et techniques qui visent à maintenir les positions des produits sénégalais sur les marchés extérieurs : les exportations sont facilitées par les dispositions des conventions passées par l'UE avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui suppriment quotas et droits de douane : avec plus de 30 % des recettes d'exportation, la pêche maritime devient la première branche exportatrice du Sénégal. L'évolution du cadre administratif des pêcheries stimule ainsi le déplacement des efforts de pêche vers les espèces d'exportation sans que les subventions qui vont à une pêche artisanale qui fournit 60 % de la matière première des usines soient pour autant réformées : l'État subventionne de ce fait autant, sinon davantage, des opérateurs tournés vers l'exportation que l'alimentation des populations.

Durant les années 1990, le volume global des exportations halieutiques connaît une augmentation de 23 %, dont une hausse sensible à destination de l'Afrique : entre 1992 et 1997 les exportations augmentent de plus de 61 % pour atteindre en 1999 près de 124 500 tonnes. Leur valeur est estimée à 185 milliards de francs CFA, soit à plus de 60 % du chiffre d'affaires du secteur halieutique. Le marché européen en absorbe jusqu'à 63 %, en particulier sous forme de poissons entiers congelés et de conserves de thon, et l'Europe, le Japon et les États-Unis deviennent la destination première des produits halieutiques sénégalais frais ou congelés. L'insertion sur le marché

asiatique est encouragée, et des opérateurs spécialisés dans les exportations d'ailerons de requins, de céphalopodes et de gastéropodes congelés — notamment de cymbium (ou *yéet* en wolof) — apparaissent ; avec 10 % des parts de marché, l'Asie est une destination plus importante que ne le sont les États-Unis dont le marché est encore peu accessible aux opérateurs sénégalais. La demande rend la capture des espèces démersales ou de profondeur nettement plus profitable que celle des espèces pélagiques ou de surface, qui vont aux marchés intérieurs : le secteur halieutique sénégalais est ainsi fortement dépendant des exportations, et du marché européen.

Le marché africain est essentiellement constitué des pays voisins : Burkina Faso, Congo Brazzaville, Gambie, Ghana, Guinée, Mali ou Togo et il absorbe environ 40 % de la production : il commence à concurrencer le marché national dont il partage les demandes pour des petits pélagiques transformés ou congelés (SOFRECO, 1998). Les poissons congelés entiers représentent environ 80 % des volumes qui s'exportent vers ces destinations, mais les envois vers d'autres pays africains augmentent (Moity-Maïzi, 2006 ; INFOCONSEIL *et al.*, 2005). Les prix de certaines des espèces à l'exportation ayant augmenté après la dévaluation, les pêcheurs sont incités à s'y concentrer : leurs revenus ainsi que ceux des transformatrices ne suivent pas pour autant, car la dévaluation a également eu pour conséquence une hausse du prix du matériel et des équipements dont elle compromet le renouvellement.

L'offre nationale de poisson

Le poisson est très apprécié des consommateurs sénégalais : autrefois limité aux franges côtières, sa consommation s'est progressivement étendue vers l'intérieur, même sous forme fraîche, du fait de voies de communication qui permettent un écoulement rapide des produits. Le poisson constitue aussi bien pour les populations urbaines que rurales une importante source de protéines animales, qui est supérieure à celle fournie par la viande. Cette prédominance s'explique par divers facteurs parmi lesquels la décimation du bétail sous les effets de sécheresses réitérées, l'absence de contraintes sociologiques à la consommation ainsi que des habitudes alimentaires de longue date. Avec la dévaluation du franc CFA la viande renchérit et devient inaccessible à la majorité des populations sénégalaises ; s'y ajoute un déclin de l'agriculture et de l'élevage qui étaient les pourvoyeurs traditionnels de protéines végétales et animales : dès lors, les politiques publiques ne peuvent que constituer la pêche en tant que composante essentielle de la sécurité alimentaire.

La pêche artisanale représente 70 % des mises à terre pour près de trois cent cinquante mille tonnes de poissons : 90 % de celles-ci vont à l'alimentation humaine sous les formes suivantes : 60 % à l'état frais ; 05 %

comme produits congelés ; 10 % sous forme de conserves et 25 % sous formes fumée, fermentée, salée, séchée, etc. Malgré des difficultés de transport et de conservation, l'approvisionnement des marchés locaux en poissons frais est assuré par des mareyeurs : le tiers des captures y est absorbé. En moyenne, de 70 à 80 % des mises à terre de la pêche artisanale sont constituées de sardinelles et pour plus de 200 000 tonnes par an. La production se répartit entre : 30 % de sardinelle ronde (*sardinella aurita*) ou *yaboy meureug* en *wolof* ; 60 % de sardinelle plate (*sardinella Maderensis*) ou *yaboy tass* en *wolof* et 10 % de sardinelle ethmalose (*sardinella leata*) ou *cobo obo* en *wolof*.

Les principales caractéristiques du marché du poisson transformé sont la saisonnalité de l'offre : durant les mois de février, de mars et de novembre, la présence de certains produits est plus limitée. Une contraction se perçoit pour le *kéthiakh* durant les mois de mai, août, septembre et octobre, et il en va de même avec le *guedji* en juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre durant lesquels l'offre est insuffisante. La production de poisson salé et séché est un produit à haute valeur ajoutée qui ne permet qu'une consommation limitée, d'abord durant les mois de février et de mars, puis durant ceux de novembre et de décembre ; plusieurs produits de transformation satisfont l'intégralité des demandes sur l'ensemble de l'année.

Concurrence entre mareyage et transformation artisanale

La transformation artisanale a longtemps été présentée comme une activité marginale qui ne recourait qu'à des surplus ou qu'à des invendus du secteur des produits frais : tel n'est désormais plus le cas. La modification des demandes liée à l'ouverture des marchés a en effet mis en place une sérieuse concurrence entre l'élaboration artisanale et le mareyage, c'est-à-dire entre la consommation de produits séchés et celle de produits frais, entre les marchés à l'exportation et les marchés intérieurs. Dans un pays qui distingue marché dakarois, marchés régionaux et marchés locaux, la transformation artisanale absorbe 5 000 tonnes de poisson, soit de 30 à 40 % des débarquements de la pêche artisanale auxquelles s'ajoutent des quantités venues de la pêche industrielle. Mais alors que la demande extérieure a longtemps constitué un marché spécifique satisfait à partir de produits qui ne se consommaient pas localement, la diversification de la pêche artisanale qu'entretiennent les dérégulations, les ouvertures de marché et la transformation des demandes fait entrer en concurrence sur le marché intérieur la consommation en produits frais et celle en produits transformés. Notamment depuis la montée d'opérateurs d'autres nations africaines qui commercialisent du poisson salé et séché et du poisson fumé.

La concurrence sur les marchés intérieurs sénégalais par d'autres marchés africains s'effectue à partir du poisson frais ou à partir du poisson artisanalement transformé et l'approvisionnement des unités de transformation sénégalaises en matières premières se pose désormais avec acuité. Avec la raréfaction des ressources halieutiques démersales les pêcheurs se sont orientés vers les espèces pélagiques qui étaient traditionnellement utilisées comme matières premières de la transformation artisanale et comme consommation en frais : la demande est devenue fortement supérieure à l'offre entraînant une augmentation du prix des matières premières de transformation artisanale et par ricochet, une augmentation de celui des produits finis. Les entreprises d'exportation de produits frais qui ont un pouvoir d'achat plus élevé accaparent alors une bonne partie de la production, les transformatrices artisanales devant se contenter du reste : ces produits étant essentiellement destinés à des populations à faible revenu, la demande se raréfie.

En 2003, 118 830 tonnes de matières premières en provenance des pêcheurs ou des mareyeurs ont été transformées pour donner 39 610 tonnes de produits finis ; en dehors de la période d'hivernage ou de saison des pluies qui va de juillet à septembre, la matière première la plus disponible est la sardinelle, qui sert à la production de *kétiakh*. La valeur commerciale de la production transformée a été de 10,240 milliards de francs CFA, soit une progression de près de 40 % au regard de l'année précédente. En 2004, le Sénégal ne recourait toujours pas aux importations de produits transformés pour sa demande intérieure ; mais il n'en alimentait pas moins pour partie ses industries de transformation à l'exportation d'importations de produits frais des pays voisins dont les déchets sont utilisés comme matière première des transformations artisanales à destination des marchés intérieurs ou étrangers. La consommation de ces produits dépend toutefois de plusieurs facteurs : de la position géographique notamment, la localisation des points de débarquement étant déterminante quant à la qualité et quant au type de produit transformé qui se consomme en un lieu donné. Importante dans les régions de l'intérieur – qui sont peu approvisionnées en produits frais –, la consommation de produits transformés est faible dans les régions maritimes où ceux-ci ne sont consommés qu'en cas de pénurie de produits frais. Elle dépend aussi du prix, qui est une dimension déterminant de la consommation des populations de l'intérieur dont le pouvoir d'achat est faible ou moyen. Et de la qualité organoleptique : la couleur du produit joue sur le prix, et les clients préfèrent les produits d'apparence dorée que les transformatrices obtiennent en badigeonnant les leurs d'huile de poisson.

Le contexte national est ainsi devenu favorable à la consommation des produits transformés face aux augmentations des prix des produits frais ; ceux-ci sont de moins en moins accessibles à des consommateurs qui se

tourment alors vers des produits transformés dont les prix augmentent par ricochet de l'augmentation des prix de la matière première.

Tableau 1 :
Principaux produits de transformation et marchés de destination

Produits de transformation	Destination interne	Destination externe
Salé séché		Congo, Ghana
Poisson fumé (<i>bonga métorah</i>)	Région de Dakar	Burkina Faso, Guinée Conakry
Farine de poisson	Région de Dakar	Ghana, Bénin
Ailerons de requin		Chine, Gambie
Braisé séché	Toutes régions	Mali
Fermenté séché	Toutes régions, avec accent sur Dakar	France, Côte-d'Ivoire, Mali
<i>Pagnes, toufa, yokhoss</i> ¹	Ziguinchor, Fatick, Thiès et Dakar	France
Cymbium entier		Chine, Japon, Corée
<i>Yéet</i>	Nord et centre du Sénégal	

Source : DPM/Ministère de l'Économie maritime.

Le poisson transformé en salé et séché est très demandé dans les pays d'Afrique centrale comme le Congo, mais aussi dans les pays d'Afrique occidentale comme le Ghana. Le poisson fumé (*bonga, métorah...*) est demandé dans les marchés de la sous-région d'Afrique de l'Ouest, ainsi en Guinée Conakry. Sur le marché intérieur le poisson fermenté et séché (*guedj*) qui recourt à des espèces comme la courbine (ou *bëër* en *wolof*) est très demandé, surtout à Dakar ; le poisson braisé et séché est prisé dans les régions sans façade maritime comme Kaolack ou Tambacounda, et pour partie dans celles de Fatick et de Louga (ENDA-GRET, 2005).

Opérateurs étrangers et concurrences entre marché intérieur et marchés africains

Le secteur de la transformation est très actif le long du littoral sénégalais, notamment sur la Petite Côte et dans les îles du Saloum. En ces lieux, il est noté une forte présence d'étrangers d'Afrique de l'Ouest, notamment des Burkinabés et des Guinéens qui se consacrent au fumage des espèces démersales et à l'acheminement de ces dernières dans leur pays : ils sont tout à la fois transformateurs et commerçants, et en sus de ce qu'ils transforment, ils achètent la production des transformateurs nationaux auxquels ils accordent des financements contre une exclusivité de vente. Dans certains centres de pêche, ils tendent à conditionner les sorties en mer, notamment dans les îles du Saloum où ils sont les principaux acquéreurs de poisson : ils

1. « *Pagnes* » ou arche, « *toufa* » ou murex, « *yokhoss* » ou huître séchée.

fournissent les pêcheurs en équipement, financent leurs sorties et leur font des avances. Ils injectent d'importantes sommes d'argent dans les centres de pêche où ils s'établissent.

Ces étrangers constituent les principaux bailleurs de fond de certaines catégories de pêcheurs et de transformateurs sénégalais, et ils relèguent au second plan les mutuelles de crédit qui représentaient jusqu'alors la principale source de financement des transformateurs : ils ont la mainmise sur le marché du poisson fumé des pays de la sous-région dont ils connaissent mieux que d'autres les circuits de commercialisation. Ils semblent contrecarrer toute possibilité de concurrence : en effet, leur maîtrise des circuits de distribution leur assure la prédominance sur les transformatrices sénégalaises dans la négociation des prix d'achat du poisson tandis qu'ils contrôlent les circuits à l'exportation vers les marchés d'Afrique de l'Ouest et qu'ils interviennent au stade le plus lucratif de la chaîne qu'est la transformation. Pour leur part, les commerçants sénégalais manquent d'informations sur les autres marchés africains et sur les réglementations sanitaires qui y régissent les importations (Mbaye, 2008).

Il se développe ainsi au Sénégal une forme de prolétarianisation des transformateurs et des pêcheurs auxquels des étrangers imposent leurs prix. Cette situation a suscité des réactions dans certains sites de pêche où les acteurs locaux cherchent à réguler les prix tant sur les sites de débarquement que sur les marchés intérieurs et à infiltrer les pays de la sous-région en s'appuyant sur des marchés frontaliers d'éclatement comme le marché hebdomadaire de Diawbé dans la région de Kolda. Les transformateurs nationaux manquant de disponibilités financières, les réseaux d'étrangers ouest-africains sont devenus leurs premiers concurrents sur le sol national : aussi de nouvelles stratégies sont-elles développées, notamment à partir du *keccax*, dont les évolutions commerciales ont diversifié les intermédiaires et les acheteurs en modifiant plus amont les modes de stockage et de conservation. Certains transformateurs nationaux ne commercialisent plus qu'exceptionnellement leurs produits directement auprès des consommateurs et ils préfèrent s'intégrer à des réseaux de détaillants qui recherchent un *keccax* spécifique, adapté à la demande de leur clientèle. Devant la montée en puissance des fours des transformateurs étrangers, les nationaux, femmes et hommes, ont opté pour des circuits plus diversifiés qui limitent les risques de mévente tandis que d'autres, qui sont mieux dotés en capital, optent pour une gestion des stocks et de leurs approvisionnements en poissons frais. Ils entreposent alors des produits transformés dans l'attente d'une montée des prix en jouant non plus sur la diversité des demandes mais sur les variations saisonnières de prix.

Les pressions économiques en tant que menace sur les ressources

Depuis la dévaluation du franc CFA qui a permis aux produits halieutiques d'être plus compétitifs sur le marché international, les stocks de poissons démersaux côtiers à valeur marchande élevée sont pleinement exploités ; les pêcheurs ont reporté leurs efforts des espèces de consommation locale vers celles de marché extérieur. De cette situation découlent essentiellement une chute des quantités débarquées et une baisse des volumes exportés, qui est illustrative d'un phénomène de pêche excessive qui met en péril l'avenir du secteur à moyen ou à long terme (ANSD-MEF, 2008).

Tableau 2 : Évolution des exportations de produits halieutiques (en tonnes)

Années	2004	2005	2006	2007
Produits	Quantités (en tonnes)			
Poissons	77 123	74 003	74 053	78 108
Crustacés, mollusques, Coquillages	30 370	32 050	27 500	26 559
Conserves	7 625	9 590	5 320	3 510
Poissons salés, séchés, de saumure	5 568	3 068	6 013	2 885
TOTAL	120 686	118 712	112 886	111 062

Source : DPM/Ministère de l'Économie maritime

Le potentiel annuel de capture du Sénégal est de l'ordre de 500 000 tonnes de poisson. Les poissons pélagiques côtiers sont en tonnage débarqué les ressources marines les plus importantes : ils constituent en moyenne et selon les périodes, entre 70 et 80 % des prises réalisées dans la ZEE sénégalaise, avec une large prépondérance des sardinelles. Les poissons démersaux côtiers et les céphalopodes sont aussi bien capturés par la pêche artisanale que par la pêche industrielle chalutière – avec des navires équipés en glace ou en congélation, qui sont sous drapeau national ou sous licence ou bien encore qui sont affrétés. Ces espèces font l'objet d'une concurrence sévère entre les sous-secteurs artisanal et industriel (FAO, 2007), et les ressources démersales côtières (dorades, *thiof*, rouget, crevette blanche, céphalopodes, capitaines) montrent depuis quelques années des signes de surexploitation. Si les disponibilités en crevettes et en céphalopodes varient beaucoup d'une année sur l'autre en ayant une vie de courte durée, l'exploitation des ressources démersales profondes (crevettes, en dehors des crevettes blanches, et merlus) nécessite désormais une approche de précaution.

Les ressources pélagiques côtières (sardinelles, chinchards, maquereaux) sont les plus abondantes et elles présentent depuis quelques années à hauteur

de La Petite Côte, une surexploitation locale des juvéniles et des jeunes reproducteurs. Les pélagiques hauturiers (thons, espadons, voiliers) sont pleinement exploités, voire surexploités, si l'on se déplace à l'échelle de l'océan Atlantique. Les petits thonidés côtiers (ravail, bonite, maquereau, etc.) que ciblent essentiellement les pêcheries artisanales sénégalaises sont en état de sous-exploitation. Malgré l'existence de situations de pleine exploitation plus ou moins prolongée et de situations de surexploitation, les capacités de pêche du pays continuent d'augmenter et de même ses capacités de transformation et de conservation, ce qui signifie *de facto* l'aggravation à terme du problème structurel de l'insécurité alimentaire et la baisse du chiffre d'affaires des pêcheurs et des entreprises.

Sécurité et souveraineté alimentaires dans les politiques de pêche

La sécurité alimentaire est définie comme « une situation telle que chacun peut à tout moment avoir matériellement et économiquement accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour satisfaire ses préférences et besoins alimentaires, et ainsi mener une vie active et saine » (FAO, 2007). Cette situation suppose une souveraineté alimentaire, c'est-à-dire « le droit des peuples à définir leurs propres politiques et stratégies durables de production de distribution et de consommation d'aliments » (FAO, 2007). Ce principe assigne aux États la maîtrise des choix essentiels qui concernent les modes de production, de transformation et de commercialisation des produits alimentaires ; en ce sens, il importe que les résultats des négociations commerciales internationales respectent le principe de souveraineté alimentaire des États (Blasco, 2007).

Or, les accords de pêche imposés par l'UE ont été pendant longtemps dénoncés par les populations de pêcheurs, et ils ne sont pas neutres dans la situation difficile que traverse la pêche sénégalaise. Aujourd'hui, le pêcheur sénégalais ne peut plus vivre de son activité et il ne peut plus nourrir sa famille : le poisson se fait rare le long des côtes, ce dont les pêcheurs rendent la mondialisation responsable, qui ouvre la voie aux grands chalutiers chinois, français, espagnols et russes et empêche certaines espèces (la sole, la dorade, le thon) d'arriver au large des côtes sénégalaises. De ces bateaux frigorifiques, les poissons partent directement vers l'étranger ou vers les usines de transformation de sociétés européennes sans passer par le Sénégal. L'impact sur l'environnement est évident, mais tout autant, celui sur le pêcheur sénégalais dont la situation se dégrade au point de menacer les conditions alimentaires des familles et des communautés : les entreprises de pêche fonctionnent à mi-temps (crevettes, langoustes, mérours, daurades, capitaines se sont raréfiés) et la production moyenne des espèces exportées a baissé de 32 % ces quinze dernières années. Le nombre d'entreprises de

pêche est passé de 69 en 1999 à 57 en 2008 et il ne reste qu'une seule conserverie en 2008 alors qu'il y en avait sept en 1980.

Les premiers accords de pêche entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest remontent à l'année 1979. Leur principale justification tenait à la complémentarité supposée entre des pays en développement qui disposaient de ressources abondantes mais dont les capacités de capture étaient limitées, et des nations développées confrontées à un problème de surcapacité (Dahou, Dème, 2001) : les bateaux européens ont ainsi accédé aux eaux de la sous-région contre compensation financière. Le Sénégal connaît désormais une baisse considérable de ses ressources halieutiques et son gouvernement a refusé le renouvellement des accords de pêche en 2006 afin de réduire la pression de capture et de donner une priorité d'accès aux pêcheurs artisans et aux entreprises du pays. Certaines ONG telles qu'ActionAid, considèrent d'ailleurs que les navires européens pillent purement et simplement les ressources halieutiques de pays comme le Sénégal, en profitant des insuffisances des dispositions et du manque de surveillance des côtes. Cette ONG a sévèrement critiqué les accords de pêche, allant même jusqu'à indiquer que les bâtiments étrangers se rendaient dans des zones interdites à la pêche industrielle : « Depuis la côte, on peut souvent voir de grands bateaux durant la nuit, à l'œil nu. Ces bateaux pêchent dans les eaux normalement réservées aux pirogues » (Atayodi, 2008). ActionAid remarque également que des Européens tentent de se faire immatriculer au Sénégal et accumulent des licences de pêche alors que « les capitaux et la direction de leurs sociétés sont essentiellement européens » (Atayodi, 2008).

La concentration du marché international du poisson entre les mains de quelques entreprises transnationales s'est accélérée (Atayodi, 2008) tandis que les communautés de pêcheurs voient l'accroissement de leur dépendance et de leur insécurité alimentaire, comme l'indique la déclaration finale du Forum mondial sur la Souveraineté alimentaire de septembre 2001. Les exigences de qualité à l'entrée sur les marchés de l'Union européenne limitent les possibilités d'exportation des produits halieutiques transformés (poissons séchés et fumés, volutes, murex séchés, ailerons de requins séchés...) dès lors que ceux-ci ne correspondent pas aux dispositions de la Directive 91/492/CEE du 22 juillet 1991 qui régit la production et la mise sur le marché des mollusques gastéropodes et bivalves : une seule unité sénégalaise de transformation artisanale a été agréée (INFOCONSEIL, PAOA, 2005).

Après 2005, les politiques nationales de pêche se sont inscrites dans une perspective de souveraineté alimentaire, mais les exercices de définition de stratégies de développement du secteur de la pêche ne doivent pas faire illusion. Le Sénégal n'a pas réellement de politique des pêches à la hauteur des enjeux, et l'infléchissement vers des pratiques halieutiques de

souveraineté alimentaire est trop récent pour se mesurer. Certes, les politiques de cogestion dans les centres de pêche et les dispositions d'aires marines protégées sont l'expression d'une volonté de réinvestissement du champ de la pêche et de définition d'un nouvel horizon en concertation avec les socioprofessionnels, mais ces options procèdent davantage des bailleurs de fond que d'une volonté de l'État sénégalais. Ceci se voit notamment au fait que les professionnels de la pêche des secteurs artisanaux et industriels dénoncent très souvent face à l'État les politiques appliquées qui mettent en péril la gestion des stocks nationaux et les intérêts du pays. L'intersyndicale des marins et des travailleurs portuaires qui regroupe l'ensemble des syndicats du secteur a ainsi battu le rappel de ses troupes afin de s'opposer à la présence de chalutiers russes dans les eaux territoriales sénégalaises dont les conséquences économiques, sociales et écologiques sont désastreuses.

La durabilité des systèmes de pêche n'est pas uniquement affaire de technique : elle constitue un défi qui nécessite une grande volonté politique pour dissocier ce qui est, d'un côté, une logique de revenus et d'accords de pêche et qui est, de l'autre, la faillite d'un système de pêche qui en outrepassant les limites de reproduction halieutique (Kurien, 2004) menacerait l'alimentation des populations. Dans le contexte libéral favorisé par l'OMC et par les organismes financiers internationaux, la durabilité des pêcheries sénégalaises n'est pas assurée.

Conclusion

Le commerce mondial des produits de la pêche a longtemps eu un effet positif sur l'alimentation des populations sénégalaises en étant source d'emplois, de revenus et de devises, ainsi que d'amélioration du pouvoir d'achat des professionnels. La pêche artisanale et ses activités connexes de commerce et de transformation ont renforcé le revenu des communautés de pêcheurs là où il n'était guère d'autres opportunités d'emploi ou pas du tout, et constitué un filet de sécurité. Elles ont été une protection cruciale face à la volatilité des prix agricoles, aux crises macroéconomiques, aux réformes structurelles ou autres mauvaises récoltes, troubles politiques et facteurs de risque : la pêche s'est substituée aux autres activités économiques ou les a complétées et les salaires du secteur industriel halieutique ont été des facteurs indirects de sécurité alimentaire (WorldFish Center, 2005). Désormais toutefois, le pêcheur sénégalais ne peut plus vivre de son travail et nourrir sa famille, le poisson s'étant fait rare le long des côtes.

En approvisionnant le marché mondial, la pêche et les eaux sénégalaises ont pleinement participé à la globalisation des échanges commerciaux dans une relation qui n'a pourtant pas été sans risque, tant pour les pêcheurs que pour les consommateurs sénégalais. Les accès à l'alimentation s'y sont révélés en partie dépendants de marchés qui sont apparus fluctuants,

concurrentiels et interdépendants, et être porteurs de risques d'exclusion des artisans-pêcheurs et des consommateurs les plus pauvres (Muchnik *et al.*, 2008) : du fait de la structure de son économie, le Sénégal est très peu armé pour bénéficier des processus de la mondialisation du marché du poisson tout en garantissant la sécurité alimentaire de ses populations.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (ANSD), 2008 : Situation économique et sociale du Sénégal en 2007, Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), octobre.
- ATAYODI F., 2008 : « Les APE menacent la sécurité alimentaire. L'Ong ActionAid appelle à leur rejet », déc. <http://fr.allafrica.com/stories/200812190599.html>
- BLASCO C., 2007 : « Sécurité alimentaire, souveraineté alimentaire », ATTAC (France), <http://www.france.attac.org/spip.php?article7479>, consulté le 18/09/2007.
- DAHOU K., DÈME M., 2001 : Accords de pêche UE-Sénégal et commerce international : Respect des réglementations internationales, gestion durable des ressources et sécurité alimentaire, Dakar, ENDA/CRODT.
- DÉCLARATION FINALE DU FORUM MONDIAL SUR LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE DE LA HAVANE, Cuba, le 7 septembre 2001.
- FOOD AGRICULTURE ORGANISATION (FAO), 2007 : Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture en 2006, Rome, FAO, Départements des pêches et de l'aquaculture, 198 p.
- INFOCONSEIL, 2005 : État des lieux de la filière de transformation des produits halieutiques au Sénégal, Dakar, Sénégal, GRET, ENDA GRAF, SNC Lavalin, Cintech, MAE, CDE, ACDI, MIA, PAOA, 42 p.
- KURIEN J., 2004: Responsible fish trade and food security – toward understanding the relationship between international fish trade and food security, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Ministère royal des Affaires étrangères de Norvège, 107 p.
- MBAYE A., 2008 : « Les interprofessions dans le secteur de la pêche artisanale », in Guillaume DUTEURTRE, Papa Nuhine DIËYE (ed.) : *Les organisations interprofessionnelles agricoles au Sénégal*, ISRA/BAME.
- MOÏTY-MAIZI P., 2006 : « Artisanes et artisans dans la transformation de poissons au Sénégal », in Anne-Marie GRANIÉ (ed.) : *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*, Toulouse (France), PUM, p. 103-126.
- MUCHNIK J., CANADA J. S., SALCIDO G.T., 2008 : « Systèmes agroalimentaires localisés : état des recherches et perspectives », *Cahiers Agricultures*, 17, 6 : 513-519.
- WORLD FISH CENTER, 2005 : Le poisson et la sécurité alimentaire en Afrique, Penang.

LES AUTEURS

Agnès ADJAMAGBO, socio-démographe, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), UMR 151, Laboratoire Population, environnement, développement (LPED).

agnes.adjamagbo@univ-provence.fr

Bilkiss ASSANI, vétérinaire qualicienne, ancienne stagiaire du Pôle pastoral en zones sèches (Dakar, Sénégal).

ammaureen@yahoo.fr

Awa BA, agroéconomiste, docteur d'AgroParisTech, Paris, France et de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), Dakar, Sénégal.

nnhawa@yahoo.fr

Laurence BOUTINOT, socio-anthropologue, chercheur au Centre de coopération en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), membre de l'UR 105 Biens et services des écosystèmes tropicaux, Département Environnement et sociétés du CIRAD.

boutinot@cirad.fr

François Joseph CABRAL, économiste, maître assistant à la Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) et chercheur au Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES).

joecabral7@hotmail.com

Jean-Pierre CHAUVEAU, socio-anthropologue, directeur de recherche émérite (IRD), UMR Gouvernance, risques, environnement et développement (GRED).

jean-pierre.chauveau@ird.fr

Christian CORNIAUX, zootechnicien, chercheur au Centre de coopération en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), membre de l'UMR Systèmes d'élevage méditerranéens et tropicaux (SELMET).

corniaux@cirad.fr

Djiby DIA, géographe, chercheur à l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA), Bureau d'Analyses macro-économiques (BAME), Dakar, Sénégal.

djibydia@gmail.com

Alioune DIAGNE, démographe, chercheur à l'INDEPTH NETWORK (Accra, Ghana).

alioune.diagne@indepth-network.org

- Aïssatou DIALLO, économiste à l'US Agency for International Development (USAID), Dakar, docteur ès Sciences économiques de l'Université Paris Dauphine, UMR 225, LEDa-DIAL IRD, F-75016, Paris, France.
aicha_18fr@yahoo.fr
- Astou DIAO CAMARA, doctorante en sociologie à l'Université de Bourgogne, Pôle pastoral en zones sèches (PPZS) de l'Institut sénégalais de recherche agricoles (ISRA).
sougoufarafr@yahoo.fr
- Diadié DIAW, économiste, Université de Rouen, France, membre du Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES).
diadie_diaw@yahoo.fr
- Amadou Tamsir DIOP, vétérinaire agropastoraliste, responsable du Laboratoire d'étude des systèmes de productions pastorales, ISRA/LNERV (Dakar), membre du Pôle pastoral en zones sèches (Dakar, Sénégal).
amtadiop@orange.sn
- Oumar DIOP, géographe, maître de conférences à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal), Directeur-adjoint de l'UFR de Lettres et Sciences Humaines.
om_55@yahoo.fr
- Stéphanie DOS SANTOS, socio-démographe, chercheur à l'IRD, UMR 151 Laboratoire Population, environnement, développement.
stephanie.dossantos@ird.fr
- Guillaume DUTEURTRE, agro-économiste, chercheur au Centre de coopération en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), UMR Systèmes d'élevage méditerranéens et tropicaux (SELMET).
duteurtre@cirad.fr
- François-Seck FALL, économiste, CARE, Université de Rouen, France ; membre du Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES) de l'Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.
fallfranc@yahoo.fr
- Massal FALL, vétérinaire, biologiste des pêches du Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) de l'Institut sénégalais de recherches agronomiques (ISRA), Dakar, Sénégal.
massal.fall@gmail.com ou fallmassal@yahoo.fr
- Xavier LE ROY, économiste, chargé de recherche à l'IRD, UR Dynamiques socio-environnementales et gouvernance des ressources.
xavier.leroy@ird.fr
- Pierre LÉVI, démographe, chercheur à l'IRD, UMR 151 Laboratoire Population, environnement, développement.
pierre.levi@ird.fr

Géraud MAGRIN, géographe, chercheur au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), UMR Tetis (Cemagref-Cirad-AgroParisTech)/UMR 8586 Prodig (CNRS-Université Paris 1-Paris 7-EPHE-IRD) ; enseignant-chercheur associé à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal).
magrin@cirad.fr

Adama MBAYE, sociologue, chercheur à l'Institut sénégalais de recherches agronomiques (ISRA), Bureau d'analyses macro-économiques (BAME), Dakar, Sénégal.
ambayeskr@yahoo.fr

Patrick PILLON, socio-anthropologue, directeur de recherches à l'IRD/PARIS 1, UMR 201 Développement et sociétés, Axe Travail et mondialisation.
patrick.pillon@ird.fr

Marc RAFFINOT, économiste, maître de conférence, Université Paris Dauphine, UMR 225, LEDa-DIAL IRD, F-75016, Paris, France.
raffinot@dauphine.fr

Anne-Sophie ROBILLIARD, économiste, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), UMR 225, Développement, institutions et mondialisation.
robilliard@dia.pr.fr

Alassane SAMBA, biologiste, retraité du Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) de l'Institut sénégalais de recherches agronomiques (ISRA), Dakar, Sénégal.
Samba_lassane@yahoo.fr

Ibrahima THIAM, économiste, Assistant à l'Université de Thiès, Sénégal.
ithiam@univ-thies.sn

Djiga THIAO, économiste, environnementaliste, statisticien, Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) de l'Institut sénégalais de recherches agronomiques (ISRA), Dakar, Sénégal.
d_thiao@yahoo.fr

Ibra TOURÉ, géographe au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), membre de l'UPR Systèmes d'élevage et produits animaux, Département Environnement et Sociétés du CIRAD, membre du Pôle pastoral en Zones Sèches (Dakar, Sénégal).
ibra.toure@cirad.fr

Idrissa WADE, économiste agricole, enseignant chercheur à l'École nationale supérieure d'agriculture de l'Université de Thiès (ENSA/UT).
iwade@univ-thies.sn

Abdrahmane WANE, économiste, chercheur au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), membre de l'UPR Systèmes d'élevage et produits animaux, Département Environnement et Sociétés du CIRAD, membre du Pôle pastoral en zones sèches (Dakar, Sénégal).
awane@cirad.fr

L'HARMATTAN, ITALIA
Via Degli Artisti 15; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN BURKINA FASO
Avenue Mohamar Kadhafi (Ouaga 2000) – à 200 m du pont échangeur
12 BP 226 OUAGADOUGOU
(00226) 50 37 54 36
harmattanburkina@yahoo.fr

ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA
Faculté des Sciences sociales,
politiques et administratives
BP243, KIN XI
Université de Kinshasa

L'HARMATTAN CONGO
67, av. E. P. Lumumba
Bât. – Congo Pharmacie (Bib. Nat.)
BP2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN GUINÉE
Almamyia Rue KA 028, en face du restaurant Le Cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE
M. Etien N'dah Ahmon
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31

L'HARMATTAN MAURITANIE
Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue du Palais des Congrès
BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN CAMEROUN
BP 11486
Face à la SNI, immeuble Don Bosco
Yaoundé
(00237) 99 76 61 66
harmattancam@yahoo.fr

L'HARMATTAN SÉNÉGAL
« Villa Rose », rue de Diourbel X G, Point E
BP 45034 Dakar FANN
(00221) 33 825 98 58 / 77 242 25 08
senharmattan@gmail.com

LA FAIM PAR LE MARCHÉ

La mondialisation des marchés qui a imposé la dérégulation des économies nationales et des pratiques économiques et financières, ainsi que la globalisation des dispositifs institutionnels et de politique publique, a entraîné depuis une trentaine d'années des bouleversements dont on peut désormais prendre la mesure : pauvreté, insuffisances alimentaires, éliminations massives de la production agricole, déperditions de biodiversité et transformations climatologiques en sont les éléments les plus saillants, auxquels les petits pays, aux économies dites « en voie de développement » ou bien encore « les moins avancées » sont plus particulièrement exposés.

Cas exemplaire, le Sénégal permet de mettre en lumière l'impact de ce qu'on a appelé la seconde mondialisation sur la production agricole et sur la pêche maritime – qui occupent une majorité des actifs sénégalais – et notamment les tensions agroalimentaires ainsi que les atteintes à la biodiversité et au lien social auxquelles elle a conduit. Dans cette problématique, la dette publique tient un rôle essentiel.

L'ouvrage analyse les effets sociaux de la mise en concurrence généralisée des petits producteurs et des forces de travail, avec parmi les conséquences humainement les plus irrémédiables, les carences alimentaires qui résultent de dispositions imposées depuis les seuls centres mondiaux de pouvoir.

Les contributeurs de l'ouvrage sont des chercheurs sénégalais et français.

Patrick Pillon, directeur scientifique de cet ouvrage, est sociologue, anthropologue et chercheur à l'Institut de recherche pour le développement. Il a mené sur plusieurs années des recherches de sociologie du développement, de sociologie politique et d'anthropologie sociale, avant de passer à des analyses de politique publique. Cet ouvrage est le fruit d'un séjour de deux années au Sénégal, et d'une recherche consacrée à la question alimentaire.

ISBN : 978-2-296-56985-0

37 €

